This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 441458 DUPL

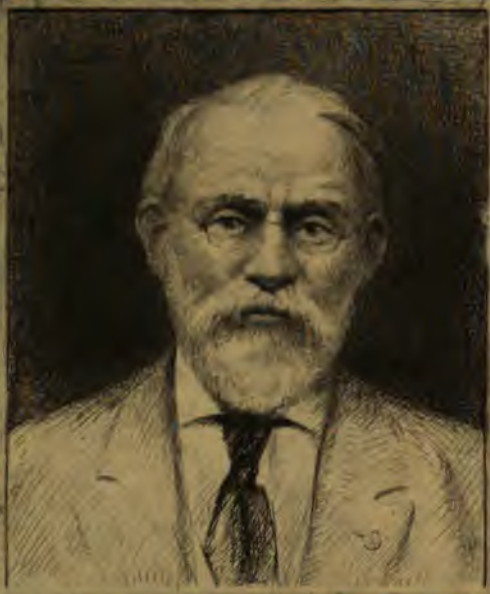

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.S44
C82

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

BULLETIN

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA

SEINE-INFÉRIEURE

TOME VIII

ROUEN

IMPRIMERIE ESPÉRANCE CAGNIARD

Rues Jeanne-d'Arc, 88, et des Basnage, 5

—

1890

Dunning
Mylar
1-14-27
13603

LISTE DES MEMBRES

DE

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Octobre 1890

Dates	Noms	Qualités
1882, 1er juin.	HENDLÉ, C ✻, préfet de la Seine-Inférieure,	*président*.
1854, 20 juin.	DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ✻, correspondant de l'Institut, archiviste en chef du département,	*vice-président* (arrêté du 26 juillet 1875).
1860, 2 août.	LANGLOIS D'ESTAINTOT (le comte Robert), avocat à Rouen,	*secrétaire* (arrêté du 26 novembre 1866).
1850, 19 déc.	DARCEL (Alfred), O ✻, administrateur du musée de Cluny, à Paris.	
1851, 27 mars.	DE GLANVILLE (Léonce), membre de l'Académie de Rouen.	
1860, 12 août.	SIMON, architecte à Rouen.	
1860, 27 août.	DE MERVAL (Stéphano), propriétaire à Canteleu.	
1864, 17 mars.	BOUQUET, ✻, professeur honoraire au Lycée de Rouen.	

1864, 17 mars. BAUDRY (Paul), propriétaire à Rouen.

1865, 12 janv. SOMMÉNIL (l'abbé), chanoine honor., à Blosseville-Bonsecours, près Rouen.

1866, 24 janv. LOTH (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Maclou.

1867, 31 janv. GOUELLAIN (G.), négociant à Rouen.

1868, 14 mars. BATAILLE DE BELLEGARDE, maire de Grémonville, à Rouen.

1870, 3 janv. DERGNY (G.), archéologue, à Grandcourt, près Londinières.

1871, 27 nov. BARBIER DE LA SERRE, inspecteur des Eaux et Forêts, à Rouen.

id., id. HARDY (Michel), archiv. de Périgueux.

1873, 9 avril. LORMIER, avocat à Rouen.

id., id. PELAY, direct. d'assurances, à Rouen.

1874, 16 mai. LE FILLEUL DES GUERROTS, propriétaire, à Heugleville-sur-Scie.

1875, 3 juin. LE BRETON (Gaston), ✻, correspondant de l'Institut, conservateur du Musée céramique.

id., id. TOUGARD (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur au séminaire du Mont-aux-Malades.

id., 9 juill. MAILLET DU BOULLAY, conservateur du musée des antiquités.

id., 9 nov. BOUCTOT, membre du Conseil général.

id., id. SAUVAGEOT, ✻, architecte du Gouvernement, à Paris.

1877, 12 févr. BILLIARD, aide-conservateur au Musée départemental des antiquités.

1879, 17 mars. LEFORT, ✻, architecte en chef du département.

1880, 28 août. De Vesly (Léon), architecte, professeur de dessin à l'Ecole supérieure.

1882, 12 juin. Félix, ✻, conseiller à la Cour d'Appel.

id., id. Adeline, architecte, aquafortiste, à Rouen.

1885, 18 juill. Biochet, notaire honoraire à Caudebec-en-Caux.

id., id. Beaucousin, bibliophile, à Yvetot.

id., id. Drouet, archéologue, à Caudebec-lès-Elbeuf.

id., id. Milet, ✻, conservateur du Musée de Dieppe.

1886, 16 nov. Gosselin, architecte, inspecteur des édifices diocésains.

id., id. Duval (Jérôme), archéologue, à Lillebonne.

1887, 22 oct. Bailliard, conservateur du Musée du Havre.

id., id. Garreta, ancien adjoint au Maire de Rouen.

LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

classés par arrondissements.

MONUMENTS HORS CLASSE

1° *Edifice appartenant à l'Etat.*

La Cathédrale ou Notre-Dame de Rouen (1).

2° *Edifices appartenant au département.*

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

La salle capitulaire de S.-Georges-de-Boscherville* (1822).
La maison de Pierre Corneille, au Petit-Couronne (1868).

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Le théâtre romain à Lillebonne * (1818).

(1) Les monuments dont la désignation est suivie d'un astérique sont classés au nombre des monuments historiques reconnus par l'Etat, et comme tels soumis au contrôle de la Commission des monuments historiques, établie près du ministère des Beaux-Arts.

Les autres monuments n'ont que le titre de monuments historiques départementaux, et sont donnés comme tels à la surveillance et au contrôle de la Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure, dans les termes de l'arrêté préfectoral du 15 mai 1867 (v. *Bulletin de la Commission,* tome I, p. 67).

Le dernier classement ministériel (loi du 30 mars 1887) ne range plus au nombre des monuments historiques de l'Etat : Buchy, Jumiéges, le Bourg-Dun, Envermeu, Sainte-Marguerite, Aumale, Saint-Wandrille.

MONUMENTS CLASSÉS

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Première classe.

ELBEUF. — Vitraux de l'église Sainte-Etienne* (1850).
SAINT-GEORGES-DE-BOSCHERVILLE. — L'église* (1838-1840).
PETIT-QUEVILLY. — Chapelle de Saint-Julien-des-Chartreux* (22 juin 1869).
ROUEN. — Saint-Godard. Les deux anciennes verrières du chevet des bas-côtés* (1850).
Saint-Maclou. L'église* (1838-1840).
Saint-Ouen. L'église* (1838-1840).
— Chambre aux Clercs (1887).
Saint-Patrice. L'église et les vitraux* (1850).
Saint-Vincent. L'église et les vitraux* (1850).

Deuxième classe.

BLAINVILLE-CREVON. — L'église (1867).
BUCHY. — Le chœur de l'église* (1867).
DARNÉTAL. — La tour de Carville* (1859).
L'église de Longpaon (1857).
MOULINEAUX. — L'église* (1838-1840).
ROUEN. — Saint-André (la tour) (1867).
Cathédrale. Salle capitulaire et cloître (1867).
Croix-de-Pierre (la fontaine de la) (1867).
Saint-Gervais. La crypte et l'abside* (1867).
Saint-Maclou. L'aître* (1867).
Saint-Nicaise. Le chœur (1866).
Saint-Romain (la chapelle dite de) à la Vieille-Tour* (1867).

Troisième classe.

LES AUTHIEUX sur le Port-Saint-Ouen. — Eglise et vitraux (1867).
BOSC-BORDEL. — Le porche de l'église (1867).

CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF. — Tour du clocher (18 nov. 1884).
DUCLAIR. — L'église* (1867).
ELBEUF. — Vitraux de l'église Saint-Jean* (1867).
ÉPINAY-SUR-DUCLAIR. — Porche de l'église (11 oct. 1888).
FRESQUIENNE. — Clocher de l'église (26 janvier 1870).
HOUPPEVILLE. — Eglise* (1867).
ISNEAUVILLE. — Eglise et vitraux (1867).
JUMIÉGES. — Eglise paroissiale (1867).
MONT-AUX-MALADES. — L'église (1867).
NEUVILLE-CHANT-D'OISEL. — La nef de l'église (1867).
PRÉAUX. — Les dalles tumulaires (1867).
ROUEN. — Saint-Paul. Abside de l'ancienne église (1867).
Saint-Vivien. Le clocher de l'église (1867).
RY. — Le porche de l'église (19 décembre 1878).
TOUFFREVILLE (annexe d'Esteville). — Le rétable de l'église (12 décembre 1877).
YAINVILLE. — L'église* (1867).

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Première classe.

ARQUES. — L'église* (1838-1840).
AUFFAY. — L'église (1850).
BOURG-DUN. — L'église (1850).
DIEPPE. — L'église Saint-Jacques* (1838-1840).
ENVERMEU. — L'église (1854).
EU. — L'église ou abbaye* (1838-1840).

Deuxième classe.

CRIEL. — L'église (1867).
DIEPPE. — L'église Saint-Remi (1867).
EU. — Le tombeau des Guise, dans l'église du collège* (1861).
SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER. — L'abside et l'autel (1867).
NEUVILLE. — Le chœur (1867).
TRÉPORT. — La nef de l'église* (1867).

Troisième classe.

ANCOURT. — Les vitraux de l'église (1867).
AVREMESNIL. — Le clocher de l'église (1867).
DÉNESTANVILLE. — Fonts baptismaux (4 février 1879).
SAINTE-FOY. — Le clocher de l'église (1863).
SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — L'église (1867).
SAINT-VICTOR-L'ABBAYE. — La statue de Guillaume-le-Conquérant (1867).
VARENGEVILLE-SUR-MER. — L'église (1864).

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Première classe.

ETRETAT. — L'église* (1850).
FÉCAMP. — L'église de la Trinité ou l'Abbaye* (1838).
GRAVILLE. — L'église ou abbaye de Ste-Honorine* (1850).
HARFLEUR. — Le clocher de l'église* (1844).
MONTIVILLIERS. — L'église abbatiale* (1850).
NORVILLE. — Le clocher de l'église (1850).

Deuxième classe.

LILLEBONNE. — Le clocher de l'église* (1867).
MANÉGLISE. — L'église* (1867-1879).
SAINT-JEAN-D'ABBETOT. — L'église et la crypte* (1838).
SAINT-VIGOR. — L'église (1867).

Troisième classe.

ANGERVILLE-L'ORCHER. — L'église* (1867).
BEUZEVILLE-LA-GRENIER. — L'église (1867).
CERLANGUE (la). — Le clocher de l'église* (1867).
ETAINHUS. — L'abside de l'église (1867).
GAINNEVILLE. — Le clocher de l'église (1867).
GRAIMBOUVILLE. — L'abside (1867).
MONTIVILLIERS. — Le cloître et la croix du cimetière (1867).
RAFFETOT. — Baptistère et médaillons (15 déc. 1881).

SAINNEVILLE. — La nef de l'église (1867).
SAINT-EUSTACHE-LA-FORÊT. — L'église (15 déc. 1881).
SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT. — Le clocher (1867).
VIRVILLE. — L'église (31 octobre 1874).

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Première classe.

AUMALE. — L'église (1850).
GOURNAY-EN-BRAY. — L'église* (1850).
NEUFCHATEL. — Le chœur (1850).

Deuxième classe.

BURES. — L'église (1867).
SIGY. — Le chœur de l'église (1850).

Troisième classe.

BLANGY. — L'église (1867).
FRESLES. — Retable et tabernacle en bois sculpté (10 décembre 1877).
NEUFMARCHÉ. — L'église (1867).
SAINT-SAENS. — Les vitraux de l'église (1867).
VATIERVILLE. — Le clocher de l'église (1864).
VILLEDIEU-LA-MONTAGNE. — Le clocher de l'église (29 juin 1868).

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Première classe.

CAUDEBEC-EN-CAUX. — L'église* (1850).

Deuxième classe.

ALLOUVILLE. — Le chêne-chapelle (1867).
BLOSSEVILLE-ÈS-PLAINS. — Les vitraux de l'église (1850).
SAINTE-GERTRUDE. — L'église* (1867).
VALLIQUERVILLE. — Le clocher de l'église* (1858).
VATTEVILLE. — L'église (1867).

VEULETTES. — L'église (1850).

Troisième classe.

BOUDEVILLE. — L'église (1863).
INGOUVILLE-ÈS-PLAINS. — La nef (1867).
MAULÉVRIER. — Lutrin (8 août 1879).
SAINT-WANDRILLE. — L'église (1875).
— Chapelle Saint-Saturnin* (1887).
SASSEVILLE. — La croix du cimetière (1867).
VEULES. — Le clocher de l'église (1867).
VILLEQUIER. — L'église et les vitraux (1867).

LISTE DES SOCIÉTÉS

AUXQUELLES LE BULLETIN DE LA COMMISSION EST ADRESSÉ CHAQUE ANNÉE.

PARIS.	Comité des Travaux historiques au ministère de l'Instruction publique.
	Société des Antiquaires de France.
AISNE.	Société académique de Laon.
	Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
ALPES-MARITIMES.	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
AUBE.	Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
AVEYRON.	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
CALVADOS.	Société des Antiquaires de Normandie.
	Société artistique de Caen.
CHER.	Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
	Société des Antiquaires du centre.
CONSTANTINE.	Société archéologique du département de Constantine.
CÔTE-D'OR.	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.

	Société archéologique d'histoire et de littérature de l'arrondissement de Beaune.
CÔTE-D'OR.	Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
DOUBS.	Commission archéologique de Besançon.
EURE.	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.
	Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (section de Bernay), à Bernay.
EURE-ET-LOIR.	Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
	Société Dunoise, à Chateaudun.
GIRONDE.	Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.
HÉRAULT.	Société archéologique de Montpellier.
INDRE-ET-LOIRE.	Société archéologique de la Touraine, à Tours.
LOIRE-INFÉRIEURE.	Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
LOIRET.	Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, d'Orléans.
	Société archéologique et historique de l'Orléanais.
MANCHE.	Société académique de Cherbourg.
	Société d'archéologie d'Avranches.
MARNE (Haute-).	Société historique et archéologique de Langres.
MORBIHAN.	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
NORD.	Commission historique du Nord, à Lille.
	Comité flamand de France, à Lille.

	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts, à Dunkerque.
Oisk.	Société historique de Compiègne.
	Société archéologique de Senlis.
	Comité historique et archéologique de Noyon.
Pas-de-Calais.	Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
	Société académique de Boulogne-sur-Mer.
	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.
Puy-de-Dôme.	Académie de Clermont-Ferrand.
Saône-et-Loire.	Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
Savoie.	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
Seine-et-Marne.	Société archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau.
Seine-Inférieure.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
	Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie, à Rouen.
	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
	Bibliothèque de Blangy.
	— Bolbec.
	— Dieppe.
	— Elbeuf.
	— Eu.
	— Fécamp.
	— Gournay.
	— Le Havre.
	— Montivilliers.
	— Neufchâtel.

	Bibliothèque de Rouen.
	— Yvetot.
SOMME.	Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
	Société d'émulation d'Abbeville.
TARN-ET-GARONNE.	Société académique et archéologique.
VIENNE.	Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
YONNE.	Société d'études d'Avallon.
	Société archéologique de Sens.

ÉTRANGER.

ANGLETERRE.	Société Royale des Antiquaires de Londres.
RUSSIE.	Commission Impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
SUÈDE	Société des Antiquaires royaux de Stockholm.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1888

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1888

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. P. Baudry, de Bellegarde, Billiard, Bouquet, Drouet, Félix, de Glanville, Gosselin, Gouellain, Lefort, de la Serre, Simon et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Adeline, Maillet du Boullay et de Vesly.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Les publications reçues se classent ainsi : *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, 1887, 1-2; — *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, in-4°, pp. 257-83; — *Bulletin*, idem, n° 37; — *Mémoires de la Société d'Émulation*

du Doubs, 1886 ; — *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne*, etc., vol. XXVI ; — *Comité archéologique de Senlis*, 1886 ; — *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1887, n° 2 ; — *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 1886 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1887, 1 ; — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, vol. XIV, 1 ; — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1886 ; — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 144 ; — Idem, *Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer*, 1887 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1887, 3 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1887, 3 ; — *Instructions du comité des Beaux-Arts*, 1888.

Bulletin en distribution. — M. le Président remet ensuite à chacun des membres présents la seconde livraison du tome VII du *Bulletin* de la Commission comprenant les procès-verbaux de l'année 1886.

Photographie de la façade de Bonne-Nouvelle. — M. l'abbé Tougard offre au portefeuille de la Commission la vue du portail de Bonne-Nouvelle, tirée la veille même des démolitions, par un amateur rouennais, M. Oursel.

De Civille. — Sa rue sur son premier tombeau à Rouen. — M. Bouquet signale diverses erreurs récemment commises au sujet de la biographie toute romanesque de ce personnage, et en prend occasion de la note suivante :

Note sur l'endroit où François de Civille fut blessé et enterré, au siège de Rouen, en 1562. — En 1882, l'un de vos collègues exprima le vœu que le nom de *François de Civille* fût donné à l'une des rues du quartier Saint-Hilaire, à cause de l'aventure prodigieuse qui lui arriva, pendant le siège de Rouen, par Charles IX, en octobre 1562.

Ce vœu vient de recevoir son accomplissement ; et, dans sa séance du 27 janvier 1888, le Conseil municipal de Rouen a décidé, sur la proposition de M. Robert, l'un de ses membres, que l'une des rues nouvellement ouvertes sur les terrains occupés naguère par la fonderie de M. Lacroix, aux numéros 23, 25 et 27 du boulevard Saint-Hilaire, prendrait le nom d'impasse François de Civille. C'est en attendant que la rue soit ouverte à travers les murs des anciens remparts de la ville, mis au jour par ces démolitions, sur une longueur de plus de cent mètres.

Rarement la dénomination d'une rue de Rouen aura été mieux justifiée que celle-là : car elle débouchera et passera sur le terrain même qui fut témoin de l'aventure à laquelle François de Civille doit une partie de sa célébrité. Pour en fournir la preuve, nous avons, non pas une tradition équivoque, mais le témoignage même de celui qui en fut le héros, ou plutôt la victime, le *Discours des causes pour lesquelles le sieur de Civille, gentilhomme de Normandie, se dit avoir été mort, enterré et ressuscité.*

C'est donc là un texte qui mérite toute confiance et que nous allons suivre, pas à pas, pour établir les deux points qui nous occupent, l'endroit où il fut blessé, celui où il fut enterré.

De Montgommery commandait, pour le parti protestant, en 1562, dans la ville de Rouen, et le sieur de Civille y était à la tête d'une compagnie de cent piétons. Le jeudi 15 octobre, dit-il, il reçut l'ordre « d'estre auec sa compagnie sur le haut du rempart entre la porte de sainct Hylaire, et vn lieu ou y auoit lors vne tour, à present

ruinée, tirant vers les fourches, qu'on appelle de Bihorel, à fin d'y soustenir les premiers efforts d'vn grand assaut qui se preparoit, et qui fut ledit jour donné, et continué depuis le matin, iusques apres six heures du soir. »

L'auteur écrivant en 1606, l'aspect des lieux avait changé depuis quarante-quatre ans, et la tour avait disparu, peut-être à cause de l'assaut violent que subit cette partie du rempart. Ce fut là, en effet, un des points les plus périlleux de la défense. Une grande partie de l'armée de Charles IX était campée et postée sur le côteau en face, celui qui s'étend à la suite de Bihorel, depuis le Val-de-la-Jatte jusqu'à la route de Darnétal. Elle disposait d'une nombreuse artillerie, placée en batterie, depuis la route de Darnétal jusqu'à un point correspondant à peu près à la rue de la Rampe aujourd'hui. Une gravure du temps, intitulée le *Vray povrtraict de la ville de Roven assiégée et prise par le roy Charles IX*, et que possède notre bibliothèque publique, permet de se rendre compte de cet assaut et de l'aspect des lieux.

L'auteur du *Discours* raconte ainsi son aventure. « Le sieur de Civille ayant placé sa compagnie sur le haut du dit rempart, en estat de combattre, apres auoir luy et ses compagnons longtemps soustenu et repoussé les grands efforts des assaillants, il fut finalement blessé d'vn coup d'arquebouse en la iouë et maschoire dextre, tiré de dessus la porte S. Hilaire (qui quelque temps auparavant auoit esté enleuée à ceux de la ville), ressortant la balle par derriere, pres et ioignant la fossette du col, et en fut percé son haussecol. »

La place de la blessure et la violence du coup prouvent que de Civille n'était pas très éloigné de la porte Saint-Hilaire quand il fut frappé. Il devait être dans la partie du rempart, presque perpendiculaire à la porte Saint-Hilaire, et avant le coude que le rempart fait encore en cet endroit. S'il avait été au delà, il aurait reçu la balle, non pas « dans la joue et la mâchoire droite », mais derrière la tête,

d'après la disposition des lieux, sans compter que l'éloignement n'aurait pas permis à la balle de produire d'aussi terribles effets, puisqu'elle aurait été à bout de portée.

L'auteur ne s'est pas contenté de marquer l'endroit où il reçut sa blessure, il a tenu encore à dire ce qui lui arriva ensuite, et à désigner l'endroit où il fut enterré. Voici comment il s'exprime en parlant de lui-même : « Ce coup le fit trebucher du haut du rempart iusques au pied d'iceluy : auquel lieu se trouuant plusieurs pionniers faisans des fosses, selon qu'il leur auoit esté commandé, ledit de Civille, sans autrement s'enquérir qui il estoit, et s'il estoit mort ou non, fut par aucuns d'iceux, sans autre ceremonie après l'auoir despoüillé, mis et ietté dedans l'vne d'icelles fosses au pied dudit rempart, assez pres d'vn lieu ou à present il se voit vne vouste de pierre, depuis le dict temps bastie. »

Au XVIe siècle, Rouen était protégé, dans cette partie de son enceinte, par de solides remparts, garnis de demi-tours, de place en place, comme on le voit dans une *vue de Rouen*, de Hœfnagle, gravée vers 1574. Au pied de ces remparts étaient, du côté de l'ennemi, de larges et profonds fossés; et, du côté de la ville, il y avait le parapet, avec ses créneaux, une banquette et un glacis ou amas de terre, dont le sommet formait terrasse pour l'établissement de la banquette, et au pied duquel régnait un chemin de ronde. Des traces de cette disposition sont encore visibles aujourd'hui dans quelques jardins du voisinage.

Les terrains touchant au rempart, du côté de la ville, n'offraient alors que des jardins ou des herbages, compris dans l'ancien *fief du mont* ou *le champ Hérisson*. Aussi, Farin dit-il en 1668 : « Dans tout ce fief, qui s'étend jusqu'à la porte Saint-Hilaire, il n'y avoit presque point de maisons en l'an 1600 et ce n'étoit que places vuides. » Les pionniers pouvaient donc y creuser, tout à leur aise, les fosses destinées à recevoir les morts, et même les blessés encore vivants, comme le prouve l'exemple de de Civille.

La voûte, dont il parle, voisine de sa fosse, voûte bâtie entre 1562, date de sa blessure, et 1606, époque où il écrivit son *Discours*, ne peut être qu'une voûte conduisant à l'un des deux ravelins, construits après la destruction de la tour mentionnée plus haut, ravelins qui figurent sur le *Plan de Rouen*, dressé par Gomboust en 1655. Le premier de ces ravelins se trouvait à l'angle ou coude que forme le boulevard Saint-Hilaire en cet endroit, et l'autre, un peu plus loin, vers Bihorel, presque en face de la rue Longue.

C'est donc dans ces parages que de Civille fut mis dans la fosse, avec une particularité aggravante. Car, dit-il, « comme les pionniers me iettoyent en icelle fosse, il se presenta le corps d'vn autre homme nommé Claude le Forestier, marchand droguiste, demeurant deuant la Ronde au dit Roüen : lequel (combien qu'il ne fust qu'estourdy d'vn saut qu'il auoit fait en l'air, pour raison d'vn coup de canon qui l'ayant frappé dessous les pieds, l'auoit eslevé hors de terre) fut neantmoins logé en la mesme fosse, et y mis de son long sur le corps dudit de Civille, ayant les pieds vers la teste l'vn de l'autre, et ce apres auoir esté despoüillé, et aussi tost tous deux couuerts de terre. »

D'après tous ces détails topographiques, la rue nouvellement tracée, et qui doit bientôt traverser le rempart actuel pour aller déboucher dans la rue du Mont, passera sur le terrain même où de Civille fut blessé, et à peu de distance de l'endroit où il fut enterré. Il faut reconnaître que bien peu de rues ont autant de titres historiques à l'honneur, qui vient d'être accordé à François de Civille, de lui donner son nom, puisque là fut le théâtre du drame étonnant qui lui permit de signer, pendant quarante-huit ans encore : *mort, enterré et ressuscité.*

J'ai tenu, Messieurs, à vous rappeler ces détails topographiques et rétrospectifs sur l'aventure de François de Civille, parce que c'est un membre de la Commission des antiquités, qui a eu, le premier, l'idée de faire donner le

nom de Civille à l'une des rues de notre ville, et que ce projet, poursuivi par lui pendant dix ans, est, à présent, un fait accompli, grâce au concours du conseiller municipal de Rouen chargé de ce service.

Caserne Saint-Sever. — La démolition de cette caserne amène M. Paul Baudry à la communication qu'on va lire :

La démolition qui se poursuit en ce moment de la caserne Saint-Sever n'excitera pas les regrets sérieux de la Commission des antiquités. Il n'y a, dans les vieux bâtiments où elle était installée, aucun des souvenirs historiques et artistiques qui se rattachaient aux autres quartiers militaires de Bonne-Nouvelle, des Emmurées et du Noviciat des Jésuites.

Quoi qu'il en soit, il m'a paru à propos de donner une mention, si courte soit-elle, à cette construction qui formait sur le quai un vaste quadrilatère dont deux côtés s'étendaient en longueur parallèlement à la Seine, et dont la porte d'entrée en retour d'équerre à l'est, sans affecter un aspect absolument architectural, faisait cependant bonne figure dans le panorama général du port de Rouen, ainsi que, même après la disparition du monument, on peut le voir dans le beau dessin de Cochin.

La caserne Saint-Sever, qui pouvait recevoir six cents hommes, avait servi pendant quelque temps à la cavalerie. Elle était édifiée dans une partie du clos des Galées ou aux Galères, ainsi appelé à cause d'un ancien chantier de construction pour les navires. Les fondations en furent jetées sur pilotis en 1713. Suspendus en 1714, les travaux furent repris en 1723, terminés en 1729 et reçurent en 1774 de notables agrandissements; mais la première destination de cette construction n'était pas celle que nous lui avons connue. Elle devait d'abord, sous le nom de grenier à sel ou hôtel des gabelles, recevoir en dépôt une quantité

de sel pouvant suffire à la consommation de plusieurs années. Le *Dictionnaire* de Périaux, auquel j'emprunte ces détails, remarque que les matériaux qui la composaient conservèrent une grande humidité provenant des substances salines dont ils étaient imprégnés.

Sur le mur du pavillon nord-est, du côté du quai, une plaque de marbre blanc rappelait le débordement considérable de la Seine qui eut lieu en 1740, et par suite duquel le faubourg Saint-Sever et une partie de Rouen sur la rive droite furent inondés.

Les travaux de 1774 coïncidèrent sans doute avec la transformation et la réédification plus ou moins considérables que ces constructions subirent pour être converties à usage militaire; et de cette époque, sans doute aussi, date la grande porte d'entrée, ouverte à l'est, le seul côté de l'édifice qui puisse offrir quelque intérêt à l'archéologie.

Cette porte, en pierres de taille, est, à la partie supérieure, cintrée, et accompagnée de deux volutes, dont les sculptures ont été légèrement atteintes par les éléments. Un très beau mascaron, digne d'être conservé, décore la pierre servant de clef; au-dessus, un fronton triangulaire encadre un écu ovale, timbré d'une couronne et orné à droite et à gauche de feuillages et de fleurs. Il est probable que les armes qui couvraient l'écu et la couronne qui le surmontait, étaient celles de France; mais il n'en reste plus rien, et ici la disparition n'est pas imputable au temps, mais bien à la main et à la volonté des hommes.

Le calque que je vous présente à l'appui de mes notes vous donnera une idée quelconque de cette porte quasi-monumentale. Je l'ai pris, comme mes yeux très malades m'ont permis de le faire, sur un dessin d'architecture, exactement relevé à l'échelle par M. Ferbeck, élève de notre collègue, M. de Vesly.

M. Gouellain signale à l'intérieur de la caserne une

belle porte en bois avec écusson portant une fleur de lis.

M. Pelay fait connaître qu'une belle vue de cette caserne figure dans une gravure de Bacheley, représentant un incendie, où parurent, une des premières fois sans doute, des pompes à incendie. Notre confrère rappelle les médailles du même temps, qui reproduisent le dessin de ces utiles machines qui étaient alors fabriquées en Hollande.

M. le Président remarque qu'elles devinrent bientôt une branche remarquable de l'industrie rouennaise, au point qu'elles donnèrent aux noms de Le Rat et de Thillaye une sorte de célébrité, que cette dernière famille conserva près d'un siècle.

M. Gouellain demande ce que deviendra la plaque commémorative de la hauteur des eaux en 1740. L'examen de cette question fait constater qu'il existe deux autres plaques semblables, dont une en faïence de Rouen, et que des repères de niveau ont été conservés à la poudrière de Grammont. La Commission conclut que des démarches soient faites auprès de la municipalité pour que le marbre de la caserne Saint-Sever, soit appliqué à la même altitude et avec mention de ce transfert, sur la culée du nouveau pont. En conséquence, un extrait du procès-verbal sera expédié au plus tôt à notre collègue M. Garreta, adjoint au maire.

Chapelle des Jésuites. — En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, M. de Vesly a informé M. le Président qu'il a reconnu dans l'église de Pinterville (Eure) des panneaux décoratifs de l'école de Bérain, qui proviennent d'une ancienne chapelle des Jésuites de Rouen. Ce sont des ornements en or, sur fond gris

clair. Cette curieuse épave fut acquise, peu après la suppression des Jésuites en France, par l'abbé Hervieu, alors curé de Pinterville, inhumé près du maître-autel de l'église, lequel est également remarquable. La Commission souhaite qu'une explication verbale précise cette communication déjà intéressante.

Dessin du Havre. — M. l'abbé Tougard croit que la Commission entendra avec intérêt le résultat d'un nouvel examen du dessin acquis par M. Braquehais, communiqué à l'avant-dernière séance, et étudié depuis par notre collègue M. Gosselin, de concert avec M. l'abbé Sauvage.

M. Gosselin répond que, malgré la double inscription de cette pièce, elle semble bien présenter le dessin de la chaire archiépiscopale de Rouen, détruite à la Révolution.

Il s'engage à ce sujet une discussion à laquelle prennent part MM. de Beaurepaire, Bouquet, Gosselin, Lefort et Pelay. On avait cru y voir un projet de clocheton en pierre, pour remplacer ceux qui furent renversés à la cathédrale par un ouragan, vers la fin du XVIIe siècle; mais le style gothique n'était plus connu dès lors, et d'ailleurs certains détails prouvent que la matière à employer devait être nécessairement le bois.

On peut songer à la chaire archiépiscopale qu'éleva le cardinal d'Estoutteville vers la fin du XVe siècle, et qui fut entièrement ruinée par les protestants en 1562. Mais, outre certaines objections qui se peuvent tirer du dessin lui-même, une œuvre de cette importance aurait laissé des traces dans les registres capitulaires. Il n'est pas jusqu'au fini du travail et à la noirceur de l'encre qui ne suggèrent des doutes.

Cependant des gravures aussi parfaites ont été publiées par Viollet-le-Duc, et la partie inférieure du travail met hors de constestation qu'il s'agit, sinon d'un trône, au moins d'un dais quelconque, resté peut-être à l'état de simple projet. Notre confrère, M. Sauvageot, y reconnaît une œuvre normande, à certains détails des accolades.

Le moyen le plus sûr de trancher ce problème assez délicat, serait de soumettre cette pièce aux conservateurs des grandes collections d'estampes à Paris : la comparaison fera disparaître toutes les incertitudes.

La Commission apprend avec satisfaction que M. l'abbé Sauvage a habilement négocié l'acquisition de cette belle pièce par la bibliothèque du Chapitre.

Chêne d'Allouville. — M. l'abbé Tougard précise les différentes démarches auxquelles a donné lieu la restauration de cet arbre monumental, réclamée depuis plusieurs années par la Commission des antiquités.

Le 6 décembre dernier, la Commission départementale a voté une subvention de 800 fr. pour l'exécution des travaux évalués à 3,000 fr. Notre confrère ayant aussitôt informé de ce vote M. le curé d'Allouville, ce dernier s'est hâté de poursuivre l'affaire. Il a d'abord fait souscrire 500 fr. au budget de la fabrique, qui avait quelques mois plus tôt déjà dépensé plus de 300 fr. pour le chêne, puis il a obtenu du conseil municipal un secours de 300 fr.; enfin, une souscription qu'il a faite dans Yvetot s'est élevée à 600 fr.

M. le député Lechevallier ayant promis que dès l'envoi du dossier il agirait au ministère pour une allocation complémentaire de 800 fr. dont il se tient assuré, M. l'abbé Paris a pu écrire le 30 décembre

que les fonds nécessaires étaient dès lors disponibles. Il sollicite l'appui de la Commission pour que les travaux soient commencés sans retard dans les ateliers, et puissent être posés avant que le beau temps ramène les visiteurs au vieux doyen de nos végétaux.

Après diverses explications, la Commission estime que rien ne s'oppose plus à ce que la restauration s'exécute immédiatement, et elle ne peut qu'inviter M. le curé d'Allouville à prendre les dernières dispositions à cet effet.

Il demeure arrêté, d'ailleurs, que le plan primitif de la restauration sera modifié dans le sens des observations présentées par la Commission. Ceci n'entraînera pas d'études nouvelles. Il suffira au moment de l'exécution, que M. Marical s'entende verbalement avec l'architecte du département.

Vatteville. — M. de Beaurepaire, dans la note ci-après, donne d'intéressants documents sur l'importance de l'ancien commerce maritime de cette commune, qui eut le titre de bourg :

LE COMMERCE MARITIME DE VATTEVILLE AU MOYEN AGE

Vatteville sur la Seine, près de Caudebec, fut pendant longtemps une localité importante. Les notices que lui ont consacrées M. l'abbé Cochet (1), et, plus récemment, M. l'abbé Tougard (2), nous remettent sous les yeux le palais mérovingien d'*Arelaunum*, l'antique route que dut suivre Guillaume le Conquérant, quand il accourut du

(1) Les *Eglises de l'arr. d'Yvetot.* — *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure,* 503-507.

(2) Dans la *Géographie de la Seine-Inférieure. Arrondissement d'Yvetot,* p. 129.

Cotentin pour étouffer la révolte de son oncle (1); le château féodal dont il subsiste encore des restes considérables (2), et enfin cette église à vastes proportions, qui a mérité d'être classée parmi les monuments historiques et dont les vitraux sont dignes d'intérêt.

Notre érudit collègue, M. l'abbé Tougard, rappelle qu'au moyen âge, il y eut aussi à Vatteville un petit port où chaque bateau, pour y aborder, avait à payer un droit de coutume.

Ce n'est peut-être pas en dire assez pour faire entendre ce que Vatteville fut autrefois.

Cette localité, réduite aujourd'hui à une population agricole de 913 habitants, fut autrefois beaucoup plus populeuse. Ce fut, au XVIe siècle, une station de marins, qui ne saurait être oubliée dans l'histoire maritime de notre province. Je dis marins, j'aurais dû dire armateurs : car c'est cette qualité qu'il faut reconnaître aux maîtres de navires, *bourgeois* et *victuailleurs* de navires, dont je donne ci-dessous les noms, d'après des actes nombreux, que j'ai relevés dans les registres du tabellionnage de Rouen de la seconde moitié du XVIe siècle et des premières années du siècle suivant, noms qu'on retrouve, au moins pour la plupart, dans les registres de l'État civil, déposés au greffe du tribunal d'Yvetot.

(1) L'importance de cette voie avait fait donner à Vatteville le nom de Vatteville-la-Rue.

(2) « Vatteville et sa tour célèbre appartenaient (en 1112) à ce Robert de Beaumont, comte de Meulan, de qui dépendaient, dit un contemporain, la guerre ou la paix entre la France et l'Angleterre. » E. de Fréville, *Mémoire sur l'Histoire du commerce maritime de Rouen*, 75. Je suis porté à croire que cette antique seigneurie des comtes de Meulan avait fini par n'être plus que le fief du Chastelier, huitième de fief, relevant du Roi. Il lui restait, comme preuve de sa dignité, son nom et un manoir seigneurial, enclos de motte et de fossés. Aveu du 4 juillet 1600. Ce fief, de même que celui du Vuy-Poignant, fut uni au marquisat de la Mailleraye.

Besselin (François), 10 mai 1576.

Bertrand (Guillaume), pénultième de fév. 1556 (v. s.); — (Pierre), 24 fév. 1573 (v. s.)

Briffault (Claude), 5 mai 1568; vente par lui de cordages pour un navire que faisait construire Nicolas Dupray, 19 mai même année.

Buhot (Etienne), maître de la *Salamandre*, 16 et 19 janvier 1578 (v. s.); — (Guillaume), maître de navire, 12 janv. 1607, 22 août 1611; — (Pierre), maître de navire, 2 mars 1558 (v. s.); — (Robert), maître de nef, dernier fév. 1554; bourgeois, pour un seizième, d'une nef nommée le *Jacques*, étant au voyage du Brésil, dont était maître après Dieu Thomassin Girault, 12 nov. 1556, dit Prévost, maître et capitaine d'un navire nommé le *Prévost*, du port de 100 tonneaux en la rivière de Seine devant Quillebeuf, 25 mars 1563 (v. s.)

Cappon (Jean), de l'état de marine, 13 mai 1568.

Caron (Robert), maître de nef au Havre-de-Grâce, 5 février 1560, 6 nov. 1574, 17 fév. 1574 (v. s.) (1).

Chambellan (Jacques), dit Train, 28 janv. 1568 (v. s.)

Chef-d'Hostel (Abel), maître de nef, 5 mai 1559; Guillaume Fresel, du métier de la mer, demeurant à Vatteville, ayant épousé Jehanne, fille et héritière de défunt Abel Chef-d'Hostel, en son vivant maître de navire, 27 juin 1583; — (Abraham), 7 fév. 1548; soi-disant maître après Dieu et bourgeois, pour demi-quart, d'une nef nommée le *Mulet*, de 100 tonneaux, au Havre-de-Grâce, 21 fév. 1554; — (Guillaume), maître d'une nef allant au Brésil, 27 juillet 1543, juillet 1546, 23 mai 1549; — (autre Guillaume), 17 janv. 1596; — (Nicolas), l'aîné, 29 mars et 8 nov. 1605; — (Pierre), maître de nef, 29 oct. 1526; bourgeois, pour un demi-quart, d'une nef nommée la *Trinité*, de 100 tonneaux, dont était maître, après Dieu, Jean Chef-d'Hostel,

(1) Un Guillaume Caron était échevin de la charité de Vatteville en 1661.

son fils, 6 et 23 av. 1557 ; — (Thomassin), maître de navire, 13 mars 1597, 23 janv. 1612 ; capitaine pour le Roi, demeurant à Vatteville, tuteur des enfants de défunt Gilles Colleaux, 18 nov. 1598 (1).

Chrétien (Louis), 8 janv. 1579 ; — (Nicolas), maître après Dieu du navire le *Bon Vouloir*, de 60 tonneaux, étant au Havre-de-Grâce, qu'il frète à Ch. Saldaigne, bourgeois de Rouen, demeurant en la par. de St-Cande-le-Jeune, 16 déc. 1581 ; — (Toussaint), 28 mai 1568.

Colleaux (Cosme), maître de navire, 17 juillet 1617 ; — (Jacques), maître du navire le *Moresque*, de 70 tonneaux, à Villequier, 13 nov. 1586 ; — (Jean), le jeune, maître après Dieu d'une nef nommée la *Rose*, de six-vingts tonneaux, étant au Havre, pénultième de février 1554 ; — (Pierre), 18 janv. 1578 ; — (Gilles). Voir à Thomassin *Chef-d'Hostel* (2).

(1) Le marquis de la Roche, lieutenant général pour le Roi ès îles de Sable, Terre-Neuve, Canada, avait débarqué, en 1559, 50 hommes à l'île de Sable ; il traita, en 1603, avec Thomassin Chef-d'Hostel, pour aller leur porter secours et les ramener, s'ils le désiraient. Gosselin, *Documents pour servir à l'Histoire de la marine normande*, p. 16.

(2) Don fait, le 22 janvier 1641, à la fabrique de Saint-Martin de Vatteville, d'une somme de 40 l. par Jacques Colleaux, greffier en l'Election de Caudebec, en exécution des volontés de son père, mort depuis quelques années. Celui-ci avait exprimé le désir de contribuer, pour cette somme, à l'achat d'une grosse cloche en remplacement de celle qui avait été perdue pendant le ravage des guerres (les guerres de religion). Cette grosse cloche n'avait pas été posée. — Testament de Jacques Colleaux, prêtre-chapelain en l'église de Caudebec : il donne à l'église de Vatteville quatre pièces de terre, à condition que l'on conservera « les sièges et bancs qui appartiennent à sa famille estants en lad. église, l'un contre la chaire du prédicateur, du costé de la chapelle de la Vierge, avec le siège qui est contre le banc des Trésoriers et joignant le banc dudit sieur Colleaux, et l'autre banc estant dans la nef, placé vis-à-vis la vitre donnée à lad. église par les prédécesseurs dudit

Delamare (Eloi), dernier sept. 1575, 21 mai 1576.

Delisle (Charles), pilote de navire pour le roi de Navarre, 28 mai 1544; — (Eloi), marchand, 24 juillet 1543; — (Jacques), sr du Plessis (1), héritier de son père Antoine, sr du lieu; contrat relatif au navire la *Gabrielle*, 21 déc. 1598; — (Nicolas), maître après Dieu et bourgeois, pour demi-quart, de la nef la *Marie*, à Honfleur, dernier fév. 1554 (v. s.); *id.*, 24 nov. 1567; *id.*, 23 juillet 1575; maître de nef pour la côte de Guinée, 23 août 1572, 22 juillet 1575; — (Robert), capitaine et maître de navire, 20 août 1553; — (autre Robert), fils unique et héritier de Robert Delisle, 21 déc. 1598; maître du navire la *Françoise*, au quai et bourg de Villequier, 18 déc. 1603. Un Rogerin Delisle, demeurant à St-Pierre-de-Manneville, vraisemblablement de la même famille, se dit « maître et bourgeois, pour quart et demi, d'un navire, de présent étant sur les escores sur les bords de la rivière de Seine, audit lieu de St-Pierre-de-Manneville, du port de 100 tonneaux, » 24 oct. 1556 (2).

Colleaux en l'année 1555, et faite réédifier par Me François Colleaux, substitut du procureur du Roi en l'Election de Caudebec, frère du donateur en 1654, aux quels bancs iceux Colleaux, leurs familles et descendants auront leur place privativement à tous autres, » 1686. Arch. de la S.-Inf., F. de Vatteville.

M. Cochet, *Répertoire archéol. de la Seine-Inférieure*, signale comme existant en l'église de Vatteville, à la quatrième fenêtre de la nef, une verrière représentant saint Jude, apôtre; S. François d'Assise; N.-D. de Pitié, et les donateurs, donnée en 1607, par Colleaux, procureur au siège présidial de... On peut compléter en ajoutant : de *Caudebec*. Mais la date de 1607 paraît douteuse.

(1) Fief du Plessis, à Vatteville, vendu le 26 août 1521, à Michel Delisle; appartenait, en 1538, à Robert Delisle; uni plus tard au marquisat de la Mailleraye. Voir Arch. de la S.-Inf., Aveu dud. marquisat. B. 199.

(2) M. Cochet, *Répertoire archéologique*, signale comme existant en l'église de Vatteville, au transept sud, une vitre représentant

Du Fy ou Du Fay (Jacques), maître après Dieu d'une nef nommée le *Jacques*, de 100 tonneaux, étant au Havre-de-Grâce, 23 fév. 1554; — (Jean), maître de nef, 16 février 1548; — (Pierre), maître de nef, 7 mai 1568.

Duval (Adrien), maître après Dieu d'une nef, 4 mars 1556 (v. s.)

Emo (Jacques), bourgeois et victuailleur, pour les deux tiers, du navire le *Don de Dieu*, du port de 60 tonneaux, étant au Havre, destiné à se rendre à la Terre-Neuve pour la pêche des morues, 7 fév. 1615.

Ferrant (Eloi), maître de nef, 22 juin 1559, 1er mars 1560 (v. s.); — (Michel), maître de nef, 14 mars 1558 (v. s.)

Fleury (Charles), maître après Dieu du navire nommé le *Jonas*, de 100 tonneaux, de présent à Honfleur, 3 octobre 1606; — (Guillaume), maître après Dieu du *Don de Dieu*, étant sur les quais de Vatteville, 19 oct. 1581; — (Guion), maître de navire, 28 oct. 1572, 23 avril 1573; — (Jacques), 23 mai 1568, 5 mars 1573; — (Martin), 23 mai 1568; — (Michel), maître après Dieu d'une nef de 80 tonneaux, étant au Havre, 26 fév. 1554 (v. s.); — (Nicolas), 5 mars 1573; — (Olivier), maître après Dieu d'un quart de nef nommée la *Roumaine*, de 80 tonneaux, à Honfleur, dernier fév. 1554 (2); — (Raoulin), maître d'une nef au Havre-de-Grâce, 24 janv. 1560 (v. s.); — (Roger), maître après Dieu du navire nommé la *Barbe*, de présent flottant sur la rivière de Seine devant les quais de Rouen, 12 oc-

la vie de saint Jean-Baptiste, donnée en 1521, par Michel Delisle, réparée en 1571. Jean Delisle, de Vatteville, le 17 juin 1531, affrétait son navire la *Martine*, de 110 tonneaux, pour faire voyage à Saint-Lucques, Cadix et Gibraltar. En 1536, Guillaume Delisle, maître de la nef le *Jacques*, de 65 tonneaux, affrétait sa nef à 3 marchands espagnols de Rouen, pour se rendre à Portugalette, à la Rochelle et à Anvers. — V. M. Gosselin, ouvrage précité, pp. 44, 79.

tobre 1571 ; — (Thomas), maître de nef, marié à Marguerite Delisle, 3 avril 1608 (1).

Frezel (Guillaume), voir Chef-d'Hostel.

Girault (François), bourgeois pour un 16e, d'une nef nommée la *Barbe*, de 100 tonneaux, 22 fév. 1554 (v. s.) ; maître après Dieu pour un quart d'une nef de six-vingts tonneaux, de présent à Vatteville pour faire le voyage de Terre-Neuve, 26 février 1556 (v. s.) ; — (Thomassin), maître après Dieuet bourgeois d'une nef nommée *la Michelle*, de 100 tonneaux, 24 fév. 1554 (v. s.)

Guillots (Nicolas), maître et bourgeois de la *Marguerite*, 28 sept. 1572.

Hacqueville (Antoine), maître de navire, 6 sept. 1621 ; — (Jacques), marinier, demeurant à Vatteville, bourgeois, pour une moitié, « du navire commencé à faire bâtir en la par. S.-Martin de Villequier, au lieu ordinaire à faire cheliers, » 27 mai 1583 ; — (Jean), maître de navire, 16 octobre 1579 (2).

Hamel (Abraham), maître de navire, tuteur des enfants de feu Martin Hamel, capitaine pour le Roi en la marine, 12 juin 1608, 9 fév. 1611 ; — (Jean), maître du navire l'*Espoir*, étant à Rouen, frète son navire à Charles de Saldaigne, pour aller à Lisbonne, 25 août 1581 ; — (Marin), capitaine de navire, 8 fév. et 9 déc. 1597 ; capitaine de navire pour le Roi, maître après Dieu du navire nommé le *Lion*, de 100 tonneaux, sur le quai de la Mailleraye, 14 nov. et 20 déc. 1605 ; — (Pierre), maître du navire l'*Etoile*, de 50 tonneaux, 15 oct. 1605 ; capitaine de navire, 22 juin 1611.

(1) M. Cochet, *Répertoire archéologique*, signale encore comme existant en l'église de Vatteville, au transept sud, une vitre représentant la vie de la Sainte Vierge, donnée, en 1521, par le maître de la *Roumaine ;* le nom n'est pas indiqué. Ce doit être celui d'un membre de la famille Fleury.

(2) Pierre Hacqueville, fils de Pierre Hacqueville, maître de navire à Vatteville, 30 janv. 1638. Arch. de la S.-Inf., F. de la fabrique de Vatteville.

Laumosnier (Jacques), maître après Dieu pour un demi-quart de la nef le *Muguet*, de 60 tonneaux, à Aizier, dernier fév. 1554 (v. s.).

Le Coq (Simon), maître du navire l'*Espérance*, de 24 tonneaux, à Rouen, 18 juillet 1579, 20 oct. 1581.

Le Maryé, maître de nef, pour un seizième, 20 fév. 1548 (v. s.); — (Nicolas) dit Sallesart, maître d'un quart de nef, 15 fév. 1554 (v. s.), maître du navire l'*Aigle*, à Honfleur, 14 fév. 1558; — (Robert) dit Sallesart, maître de navire, 20 fév. 1548 (v. s.), pénultième d'avril 1555; — (Jacques), maître du navire la *Pensée*, de 80 tonneaux, 30 août 1583; maître du navire le *Don-de-Dieu*, de 90 tonneaux, au Havre-de-Grâce, pénultième de décembre 1587.

Le Testu (Michel), maître de la *Salamandre*, de 10 tonneaux, 30 août 1605.

Le Vallois (Etienne), maître de nef, 8 et 24 fév. 1558 (v. s.), 25 oct. 1561; — (Guillaume), maître d'un navire étant au Havre, 7 fév. 1558 (v. s.); — (Nicolas), maître de navire, 16 fév. 1580.

Machon (Marin), maître du navire le *Lion*, de 100 tonneaux, 14 déc. 1607.

Marests (Jacques), bourgeois, pour un quart, du navire nommé le *Mulet*, de 60 tonneaux, pour aller à la Terre-Neuve, pour la pêche des morues, 22 fév. 1564 (v. s.)

Métairie (Jean de la), maître de navire, 18 juin 1583.

Morin (Nicolas), maître du navire l'*Espérance*, 20 avril 1583.

Nepveu (Jacques), maître de navire, 24 mars 1568 (v. s.); — (Jean), pénultième de janvier, 1576.

Prevost (Cardin), maître après Dieu d'une nef nommée la *Julienne*, du port de 80 tonneaux, 2 sept. 1542.

Rille (Robert de), 7 fév. 1576.

Roques (Bardin), maître de navire au Havre, 14 déc. 1554; 15 fév. 1560; — (Guillaume), maître de nef, 11 février 1558 (v. s.); 5 mars 1573 (v. s.); maître de navire pour un voyage au Brésil, 7 mars 1568.

Rynot (Thomassin), maître du navire l'*Esprit*, du port de 80 tonneaux, à Honfleur, 16 déc. 1587.

Yves (Louis), bourgeois, pour un demi-quart, du navire la *Martine*, du port de six-vingts tonneaux, étant au Havre-de-Grâce, appareillé pour aller à la baie de Brouage prendre le sel et de là à la Terre-Neuve, à la pêche aux morues, 27 fév. 1564 (v. s.).

Tous les maîtres de nefs que nous venons de citer avaient leur domicile à Vatteville, bien que leurs nefs fussent à Rouen, à Honfleur et au Havre.

Villequier, comme on le voit au nom de Hacqueville, était le lieu ordinairement choisi pour la construction des vaisseaux. « Villequier, dit Nagerel, où se trouvent de bons pillotes et d'excellens charpentiers de navire, dite Villecher, à raison de Julles Cesar comme Cherbourg. » L'étymologie est, en effet, aussi fantaisiste pour l'un que pour l'autre. Nagerel ajoute : « Et de l'autre costé (de la Seine), Vatteville, où il y a maison royale bastie du roi François premier et belle forest nommée Brothonne qui est grande.» « Bourg, lieu et beau bastiment royal de Vasteville, sur la rivière (de Seine), » écrit le sieur de Bourgueville, dans les *Antiquités de Neustrie*, publiées vers le même temps.

Ce château ne devait avoir rien de commun avec le château du moyen âge. C'était une construction imaginée pour le plaisir du Roi, plutôt que pour la défense du royaume, et élevée sur un terrain acheté à cet effet. Un registre du Bureau des finances de la Généralité de Rouen (1), 1582-1583, mentionne une requête de Raymond de Byn, receveur du domaine de Caudebec : il demandait, attendu le manque de fonds, à être déchargé du paiement de la somme de 110 écus sol, pour onze années (10 écus par année), due à Olivier de Lisle et Christophe Fleury (ces noms nous sont connus), en récompense de la terre

(1) Arch. de la S.-Inf. C. 1114.

que François Ier avoit prise pour y construire le château de Vatteville.

Cependant le Roi mit un capitaine au château de Vatteville.

En 1578, celui qui remplissait cette charge était noble homme, Jean Garnier, sieur de la Poterie, huissier de chambre du Roi ; il touchait 35 écus de gages par an (1).

On trouve après lui, 1585, 1586, le sire de Bréauté (2), et, en 1608, Alexandre Lorfebvre, sieur de S.-Amand; mais à cette époque le château était détruit (il l'avait sans doute été pendant les guerres de religion). L'acte qui fournit ce nom parle des matériaux provenant de la démolition du château de Vatteville.

Le 10 novembre 1575, un nommé Nicolas Le Maire recevait de Pierre de Pagalde, receveur général à Rouen, une somme de 25 livres pour un quartier des gages à lui attribués, en qualité de « concierge et garde pour le Roi en son château de Vatteville. »

Le voisinage de la forêt de Brotonne, plus encore que celui de la Seine, doit être considéré comme la raison d'être d'une résidence royale à Vatteville. C'est ce que me font présumer les obligations imposées aux habitants de cette localité, « resséans et demourans eu fieu du Roy », à raison de leurs droits d'usage en ladite forêt : « Sont tenus garder une nuit et ung jour les lairons, et les autres doievent mener les diz lairons ès prisons de Pont-Audemer; les autres doievent semondre les frans coustumiers pour jugier des causes à la capelle de Vatteville (3), quant l'en leur fait savoir. Item, les autres doievent porter les

(1) Registre du tab. de Rouen.

(2) Arch. de la S.-Inf. C. 1229.

(3) Probablement la Chapelle St-Ouen et S.-Maur, vulgairement l'Ermitage, à Vatteville, dont un décret de l'archevêque, du 8 août 1783, transféra le titre en l'église paroissiale de S.-Sanson d'Estreville.

viandes après le Roy quant il chasche en la dicte forest; les autres doievent trouver blanc feurre et eaue fresche pour les chiens. Item, les autres doievent porter le blé au moulin pour faire le pain aux chiens, et les autres doievent fournir le pain. Item, les autres doievent porter l'arc du Roy quant il chasche en ladicte forest. Item, les autres doivent mener un lévrier, et les autres son relès. Item, les autres doievent garder la prison, et les autres parcaige de ladicte forest. Item, les autres doievent fourmaiges, deniers et moures. Item, les autres cohuyers en la chapelle desous dicte et toutes foys que les plés yssient. »

Au XVIIe siècle, Vatteville avait singulièrement perdu de son importance. Le château royal avait été détruit. On ne songea pas à le rétablir; et les matériaux qui provenaient de sa démolition furent employés à la construction de maisons bourgeoises.

Le Havre prit une importance qu'il n'avait point eue jusqu'alors, et attira à lui les armateurs comme les artisans employés aux travaux de la marine.

M. Gosselin, dans ses *Documents pour servir à l'Histoire de la Marine normande*, p. 54, remarque avec raison qu'au XVIe siècle, cette ville, aujourd'hui si active, si populeuse, n'avait point de corporation d'artisans, mais était obligée de s'adresser ailleurs pour les travaux même les plus ordinaires; que ce n'était qu'un port militaire, et que, jusqu'en 1598, le commerce maritime y fut presque nul.

Abbaye de Saint-Georges. — M. l'abbé Tougard obtient enfin la parole pour donner quelques nouvelles de l'église de Saint-Martin-de-Boscherville. Par sa lettre du 31 mars dernier, le curé de cette paroisse a prévenu notre collègue que la plus petite et la plus ruineuse des trois constructions adossées à l'église a été enfin démolie. M. le curé s'étonne à bon droit que la réclamation de la Commission en ce qui touche la

Salle capitulaire ait obtenu satisfaction, tandis que ses délibérations relatives à l'église sont restées non avenues : ni le conseil municipal, ni la fabrique n'en ont été avisés, non plus que des décisions du comité supérieur des beaux-arts. M. l'abbé Tougard rappelle que la situation de l'église a empiré par la construction du troisième hangar qui fait saillie sur le portail, alors que M. le Curé offrait une somme de 1,000 fr. pour contribuer à l'acquisition du terrain nécessaire à l'établissement du chemin de ronde.

M. Lefort promet de faire à ce sujet une démarche dans les bureaux; et après diverses observations, la Commission estime que c'est à la municipalité de Boscherville qu'il appartient, comme propriétaire de l'église, de reprendre des revendications depuis si longtemps exprimées.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1888.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beaucousin, de Bellegarde, Billiard, Bouquet, Duval, Félix, Garreta, de Glanville, Gosselin, Lefort, Legrand, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. Gouellain et Milet.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations. Il donne lieu au secrétaire de le compléter par les informations suivantes :

Dessin d'une prétendue flèche. — M. l'abbé Sauvage estime, comme M. l'abbé Tougard le fait connaître, que c'est bien à ce plan qu'il faut rapporter ce que dit notre collègue, M. l'abbé Loth, dans son *Histoire de la cathédrale* (pp. 109-110), sur le trône archiépiscopal de la métropole de Rouen. Il paraît, au surplus, que nos confrères, MM. Gosselin et Lefort, ont conclu, comme M. Sauvageot, qu'il faut voir là un projet de hucherie et non un dessin de maçonnerie.

Inscription apposée sur la caserne Saint-Sever. — Dès le 2 mars, notre collègue, M. Garreta, a informé le secrétaire de la dernière séance que des dispositions avaient été prises de concert, par la municipalité et le corps des ingénieurs, pour rétablir l'inscription commémorative sur les murs en retour du nouveau

pont. Quelques jours plus tard, notre confrère, M. Gosselin, s'entendait avec M. l'ingénieur Cadart sur l'emplacement le plus favorable à choisir pour y fixer le marbre.

Après nouvelles explications fournies par M. Gosselin, et examen des diverses questions soulevées par ce déplacement, la Commission espère que la dépense qui en résultera pourra être imputée sur le crédit de la voirie.

Chêne d'Allouville. — Selon le cours ordinaire de ces sortes de travaux, le dossier ne devait point être expédié à Paris; mais M. le député Lechevallier, désirant intervenir près de l'autorité supérieure en vue d'une allocation ministérielle, la Préfecture a envoyé les pièces, le 28 mars dernier, à l'administration supérieure. La solution tant désirée ne saurait donc se faire attendre.

Correspondance imprimée. — On y voit figurer : *Mémoires de la Société d'Histoire..... de Beaune;* 1886, in-8°; — *Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron;* fasc. XIV, 29 juin 1884 — 20 mars 1887; — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne,* t. XV, 1887, 4 fasc. in-8°; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1887, 4e trimestre; — *Bulletin de la Société dunoise,* janvier 1888, n° 75.

Elle comprend, en outre : 1° une circulaire ministérielle du 5 mars dernier, fixant au 22 mai prochain l'ouverture du vingt-sixième Congrès des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique; 2° une seconde circulaire, en date du 8 courant, confirme les

instructions relatives à la deuxième session des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui s'ouvrira également le 22 mai à l'Ecole des Beaux-Arts ; 3° une circulaire du Comité d'Etudes de l'hôtel des Sociétés savantes de Paris, annonçant l'achat de l'hôtel Panckoucke, et provoquant une adhésion. M. le Président observe que cette demande ne saurait recevoir satisfaction, vu l'absence de fonds dont la Commission puisse disposer à cet effet.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet a transmis à M. le Président, le 31 mars dernier, une dépêche du Ministre de l'Instruction publique, concernant le déclassement des monuments historiques, qui sont propriétés privées. L'administration départementale a demandé en même temps la liste de cette catégorie de monuments situés dans la Seine-Inférieure.

A ce propos, M. Gosselin explique que le propriétaire d'une maison ainsi classée, assez perplexe à la suite d'une note émanée de l'autorité municipale, l'a consulté sur son projet de repeindre son immeuble, et notre collègue lui a promis d'en référer à la Commission.

M. le Président, tout en proclamant que la Commission n'a aucun droit à intervenir officiellement, pense qu'on ne peut qu'encourager la résolution du propriétaire, laquelle pourvoira à la bonne conservation de sa monumentale demeure. Il importe seulement que ces couches de peinture soient appliquées avec goût.

Crasville-la-Roquefort. — Cachette monétaire. — Le 23 mars dernier, une note de M. le Préfet transmettait à M. le Président une lettre de M. le conseiller

général, vicomte de Montfort, l'informant que, le 9 du même mois, un petit trésor, composé de cinquante pièces d'or du moyen-âge, avait été découvert dans le cimetière de Crasville-la-Roquefort.

D'après les renseignements supplémentaires recueillis depuis par M. de Beaurepaire, il y a lieu de croire que cette cachette monétaire remonte à l'invasion anglaise, et fut confiée, vers le milieu du xve siècle, à un sol qui était alors compris dans l'enceinte de l'église, par la chapelle latérale qui le surmontait.

Six de ces pièces sont placées sous les yeux de la Commission. Elles comprennent des saluts d'or de Charles VI de France et des rois Henri V et Henri VI d'Angleterre. M. Drouet assure que plusieurs d'entre elles sont rares et atteignent des prix élevés. M. le Président fait savoir que tout le trésor sera vendu à Rouen aux enchères, après catalogue ou annonces. MM. Rollin et Feuardent présument que la découverte n'est pas sans intérêt.

Notre collègue, M. Pelay, rappelle qu'il s'est trouvé naguère à Coutances un nombre beaucoup plus considérable de pièces analogues, dont plusieurs furent vendues à Rouen.

Rouen. — Source Gaalor. — Notre collègue, M. Garreta, présente à la Commission, au nom de M. le Maire de Rouen, une plaque en marbre noir, que l'Administration municipale offre au Musée des Antiquités.

A ce petit monument épigraphique est jointe la note ci-après :

Notice sur l'ancienne conduite de la fontaine Gaalor, située rue de la Grosse-Horloge.

La source Gaalor, la première qui ait été captée pour fournir de l'eau à des fontaines publiques, alimentait la partie centrale de la ville.

A l'époque où l'Hôtel-Dieu de la Madeleine était installé dans les immeubles dont une partie est actuellement occupée par le Mont-de-Piété, une conduite en plomb, partant de la cuvette de distribution de la fontaine de la Grosse-Horloge, avait été établie rue du même nom, pour se terminer audit hôpital.

Ce tuyau, qui se trouve sous le trottoir actuel, côté sud, était muni d'un robinet d'arrêt au départ, d'un robinet de vidanges, de deux robinets d'arrêt intermédiaires, permettant de faire les réparations en cas de fuite d'eau.

Ce tuyau était posé suivant un profil convenable pour éviter les contre-pentes; c'est ce qui explique pourquoi les trois regards, construits en pierres de taille, étaient de grandes dimensions.

Chacun des trois contenait un robinet d'arrêt : celui qui était au n° 73, et qui renfermait le robinet de décharge, était établi au-dessus d'un puits, lequel absorbait, en cas de vidange, l'eau contenue dans le tuyau.

L'ensemble de l'ouvrage, d'un travail bien soigné, faisait honneur à ceux qui l'avaient fait établir; on avait voulu perpétuer le souvenir de l'installation de ce tuyau par une plaque de marbre scellée dans la maçonnerie de chacun des trois regards; deux plaques étaient bien conservées; la troisième, brisée comme à plaisir par un ignorant, ne se laissait deviner que par l'emplacement de son scellement et par quelques morceaux tombés au fond du regard.

La source Gaalor ayant cessé, à cause de sa faible altitude et du mauvais état de sa canalisation, de servir à l'alimentation publique, les regards ou chambres ont été

comblés; et les tampons en fonte (lesquels avaient remplacé, depuis la création des trottoirs, les anciens regards de pierre) ont été supprimés.

Les trois regards étaient en face les nos 73, 51 et 27 de la rue de la Grosse-Horloge.

Voici maintenant l'inscription gravée en creux sur la plaque de marbre :

Lan 1707. Cette Fontaine a esté Conduite, du Consentement de Mrs les Echevins de Cette Ville, de la Cuve du Gros Horloge En Lhôtel-dieu a ses Frais et depens aux Conditions Passés Entr'eux et Mrs les Administrs suivant L'inscription Placée audessus de laditte Fontaine dans la Cour des Dames Religieuses par Ordre de Mesdits sieurs Administrs sçavoir : Mr Colbert Archevesque de Roüen, Mr Camus de Pontcarré Premier Président, Mrs Demareste et Duhamet Conseillers En la Grande Chambre dudt Parlement, Mrs Jacq. Le Breton, Charl. Anto. Dosmond, Jean Haquet Chanoines, Mrs Nicol. Cabeuil, Jean Estienne Le Couteulx, Jacques Lange, Martin Bizault, Juges Consuls.

Rouen. Saint-Lô. — Sépulture des Brinon. — Le même membre dépose sur le bureau de la Commission les inscriptions sur plomb et sur cuivre qui accompagnaient les cercueils des membres de la famille de Brinon, découverts dans les fouilles de l'ancien prieuré de Saint-Lô, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la nouvelle Ecole professionnelle.

La Commission remercie notre confrère, et en sa personne, M. le Maire lui-même, de son zèle pour la conservation de ces souvenirs d'un autre âge. Divers membres indiquent que, grâce à la diligence de notre collègue, M. Gouellain, le texte de ces inscriptions a

déjà été imprimé dans nos *Bulletins* (vol. VII, pp. 6-7); à l'exception, cependant, du court fragment que voici, déchiffré, sur une plaque en plomb..... *Août* 1682 *mourut Louis de Brinon, aagé de* (?) *deux ans, dix jours moins, fils de mestre René de Brinon..... au Parlement de Rouen, et noble dame Marie Coquerel.*

A cette occasion, M. Maillet du Boullay fait connaître qu'un M. de Brinon, habitant la Creuse, lui écrivit, le 22 décembre 1885, pour obtenir que ces plaques funéraires lui fussent données.

Cette proposition est l'objet d'une discussion à laquelle prennent part MM. de Beaurepaire, Félix, Garreta, de Glanville et de Merval. Outre qu'il semble douteux que le solliciteur descende en ligne directe des nobles personnages inhumés à Saint-Lô, il se pourrait que d'autres membres, d'une parenté plus proche, eussent, en conséquence, plus de droits à la faveur demandée. La Commission, qui, d'ailleurs, n'a pas qualité pour trancher la question, la réserve expressément, et pense que les plaques doivent entrer au Musée. Un exemplaire du *Bulletin*, où elles ont paru, pourrait être offert à M. de Brinon.

Nom d'André Pottier à donner à une rue. — M. Paul Baudry obtient la parole pour la communication suivante :

Messieurs, dans notre dernière séance, notre savant confrère, M. Bouquet, nous a vivement intéressés, en nous énumérant les raisons qui, sur son initiative, sans doute, ont fait donner le nom de François de Civille à une rue nouvelle du nord-est de la ville.

S'il est regrettable, en effet, de débaptiser, à tout propos, les rues de nos vieilles cités, et de leur enlever ainsi

leur caractère local et leurs souvenirs historiques, il est hors de doute que les appellations des rues nouvelles ne peuvent pas être livrées à un choix arbitraire et fantaisiste, mais qu'elles doivent, autant que possible, avoir une signification raisonnée et raisonnable.

Aussi, ai-je appris avec un regret sincère, qui, sans doute, a été partagé par vous, que le nom choisi pour désigner l'importante voie qui reliera le carrefour Bonne-Nouvelle à la place Saint-Sever serait autre que celui d'André Pottier.

Le nom de François Arago, qui lui est destiné, eût pu figurer à n'importe quel autre endroit. Quant à celui d'André Pottier, outre les différents titres qui le recommandent, et que je n'ai pas besoin de rappeler ici, il se trouvait si naturellement indiqué pour la rue dont il s'agit, qu'il eût certainement été préféré à tout autre, si la pensée en avait été suggérée à temps à l'administration municipale.

Le grand-père d'André Pottier dirigea près de là une importante fabrique de ces produits céramiques, si célèbres aujourd'hui, que notre regretté collègue a contribué, le premier, à remettre en honneur. Lui-même, quoique né à Paris, fut baptisé dans l'église Saint-Sever; et les terrains qu'il s'agit d'ouvrir et de livrer à la circulation ont appartenu, sur une étendue notable, à sa famille et à lui.

J'ai déjà indiqué, il y a quelque temps, dans un journal de notre ville, les principaux motifs qui recommandaient au choix de l'administration le nom de l'érudit bibliothécaire. Mon indication est arrivée trop tard; la question était jugée. Une réclamation collective de la Commission des Antiquités permettrait peut-être d'y revenir d'une manière efficace. Je vous livre cette réflexion pour ce qu'elle vaut.

La Commission reconnaît tout d'abord qu'elle n'a

pas mission pour s'interposer, et constate avec plaisir qu'André Pottier a été l'objet d'assez nombreux hommages, d'ailleurs justement mérités. Toutefois, comme divers membres du Conseil municipal ont avoué avec regret que la décision prise a été le résultat d'un oubli, et que le nom d'André Pottier eût certainement obtenu la préférence, si l'on y eût pensé lors de la délibération, la Commission conclut, sur la proposition de M. Pelay, à ce que l'observation de M. Paul Baudry soit transmise à M. le Maire de Rouen, avec l'extrait du procès-verbal, en recommandant le tout à la bienveillante attention de l'administration municipale, si les choses ne sont pas trop avancées pour qu'on ne puisse revenir sur ce qui a été statué.

Eglise Sainte-Gertrude. — M. l'abbé Auvray, doyen de Motteville, dont la Commission a déjà accueilli avec intérêt diverses communications, a chargé notre collègue, M. l'abbé Tougard, d'appeler l'attention de la Commission sur l'état inquiétant de la charmante église de Sainte-Gertrude (commune de Maulévrier, canton de Caudebec), classée parmi les monuments historiques.

Par suite de la fâcheuse configuration du sol, les eaux pluviales croupissent au pied des murs; en sorte que, depuis plus d'un mois, l'église a été entourée d'une véritable mare, qui a saturé d'humidité toutes les pierres des murailles jusqu'au toit.

Pour remédier à l'état d'abandon où semble être réduit ce bijou archéologique, il suffirait de réparer les gouttières, de refaire le seuil, et d'entourer toute l'enceinte d'un trottoir en briques, qui écarterait des fondations la chute et l'infiltration des pluies.

M. Tougard demande à la Commission d'émettre un vœu en ce sens, sauf ensuite à ce qu'un de nos confrères architectes visite l'église pour préciser les voies et moyens de sauvegarder ce joli édifice.

M. Lefort croit qu'un petit fossé tracé autour de l'église suffirait à l'éloignement des eaux. Aussi, la Commission, après en avoir délibéré, déclare qu'il y a lieu d'étudier à nouveau les meilleurs moyens d'assurer la conservation de Sainte-Gertrude, et d'intéresser à cette question notre collègue, M. Biochet, auquel le secrétaire la recommandera.

Eglise de Valliquerville. — Dégradations. — M. l'abbé Tougard croit utile de communiquer à la Commission un fragment de la lettre de M. le Curé de Valliquerville, en date du 29 février dernier :

« Notre flèche se dégrade sans cesse, malgré les travaux exécutés intérieurement, et surtout, je crois, à cause de ces travaux. Il tombe parfois des éclats de pierre qui ne sont pas minces. Le 2 janvier, il en est tombé un, pesant 10 kil., qui est venu effondrer le berceau de la nef, après avoir traversé le toit et fait une large brèche. La toiture souffre continuellement de cette dégradation, qui se fait on peut dire activement, et nous avons sans cesse de nouveaux frais. Je ne puis ici vous donner un détail complet de ce qui a été fait et reste à faire assurément dans un temps prochain ; ce serait trop long. »

M. le Curé, que notre confrère a rencontré, a complété cette lettre en expliquant que le rejointoiement intérieur, en empêchant le suintement de la pluie, n'a pas arrêté les infiltrations qui, aux récents dégels, ont éclaté un grand nombre de pierres.

Comme, malgré les plus vives instances, il a été impossible, lors de la réfection du clocheton, d'obtenir le remplacement des soixante-dix pierres signalées comme défectueuses, la fabrique et le Conseil municipal ont statué d'écrire à l'administration départementale pour expliquer, qu'après avoir consenti à de grands sacrifices pour leur clocher, ils entendent dégager leur responsabilité au sujet des dégradations ultérieures.

M. de Glanville rappelle qu'il s'agit de l'un des plus jolis clochers du département. M. le Président estime que la Commission ne saurait assumer la responsabilité de cette situation si peu satisfaisante; mais M. l'abbé Tougard se borne à demander l'insertion de cette note au procès-verbal.

Figurine du Musée. — M. Billiard sollicite de la Commission quelques éclaircissements sur une figurine en terre blanche qu'il soumet à son examen.

M. Drouet reconnaît dans cette statuette une œuvre gallo-romaine du bassin de l'Allier. Il y faut voir, selon toute probabilité, l'un des emblèmes de la maternité, tels que Tudot en a publié un certain nombre.

Destruction du bourdon G. d'Amboise et des grilles du chœur de la cathédrale. — M. le Président termine la séance en communiquant diverses pièces officielles qui prouvent que ce ne fut pas sans une grande hésitation ni sans de vives réclamations que fut consommée la destruction de cette partie de l'ancien mobilier de la métropole.

DESTRUCTION DU BOURDON G. D'AMBOISE ET DES GRILLES DU CHŒUR DE LA CATHÉDRALE.

De nos jours, à en juger par la généralité des cas plutôt que par des exceptions, c'est l'État qui remplit la mission de protéger les monuments historiques contre les administrations locales, intervention légitime, et dont il y a lieu de le féliciter ; s'il évite de tourner en monopole une œuvre de protection, il ne repousse pas le concours de ceux que la province lui offre à l'envi pour collaborateurs.

Mais l'État n'a pas toujours été animé de cet esprit libéral : dans deux circonstances, que nous allons rappeler, les rôles sont intervertis, et nous voyons des monuments d'un haut intérêt condamnés par l'État et défendus avec honneur, quoique sans succès, par des administrations de notre ville ; je veux parler des grilles du chœur de la Cathédrale de Rouen et de cette cloche de Georges d'Amboise, qui passait autrefois pour n'avoir point de rivale en France.

Ce que je dirai de ces deux œuvres d'art ne doit être considéré que comme une introduction nécessaire aux documents que je publie. Quelques mots suffiront pour la cloche de Georges d'Amboise, qui est bien connue. J'entre dans plus de détails sur les grilles du chœur de la Cathédrale, parce qu'il en a été peu parlé, parce que certainement elles ont servi de modèle aux églises de notre pays, et parce qu'il est encore permis d'espérer, en appelant sur elles l'attention, d'arriver à la découverte de quelque dessin qui nous console quelque peu de leur perte.

Lorsque le cardinal d'Estouteville eut orné le chœur de la Cathédrale de stalles en bois sculpté que l'on admire encore, dans ce qui nous en est resté, il arriva naturellement que les grilles ou *carolles* en fer, dont elles étaient entourées, ne parurent plus en harmonie avec cette décoration, d'un goût nouveau.

Aussi voit-on Guillaume Auber, chancelier du Chapitre, proposer aux chanoines d'en faire exécuter d'autres, suivant un plan qu'il soumit à leur examen. Il s'agissait d'y employer les fonds dont il était dépositaire, en qualité d'exécuteur testamentaire de l'archidiacre Philippe de la Rose.

Ces *carolles*, dont le plan fut approuvé, devaient, pour répondre aux intentions du testateur, être somptueuses et magnifiques; et il n'y a guère lieu de douter que celles qui furent exécutées n'aient mérité ces qualifications, si l'on en juge par cette riche clôture en maçonnerie du *Revestiaire* ou sacristie, qui fut construite, vers le même temps, par les soins de Guill. Auber et avec l'argent du même Ph. de la Rose.

M. Deville, dans une notice manuscrite, émet l'opinion que ces *carolles* étaient en fer. Le marché que nous aurons l'occasion de citer autorise à l'affirmer. Le bois fut réservé pour les portes des bas-côtés. Pommeraye mentionne les balustres de bois « fermant les aisles du chœur qui avoient été faites, » ainsi qu'il le marque, par Guill. Auber en 1473. L'*Histoire de Rouen*, éd. de 1733 (2e t., 1re partie, p. 6), dit, à son tour : « En 1473, Guill. Auber, chanoine, donna les portes de bois des sous-ailes du chœur. »

Au bout d'un assez petit nombre d'années, ces *carolles* ne répondaient déjà plus au goût dominant, et l'on songeait à les remplacer par des *carolles* d'un aspect moins sévère.

Le 9 mai 1519, le changement était résolu, mais l'on hésitait entre le fer et le cuivre. On se décida pour ce dernier métal, qui était alors travaillé à Rouen, avec une rare perfection, par des fondeurs auxquels on s'adressait de tous côtés pour la fabrication de cloches d'église et de pièces d'artillerie. Il était assez naturel que Rouen fût devenu le centre de cette industrie, parce que c'était l'entrepôt des cuivres qui venaient en France du nord de l'Europe.

Le 31 août de cette même année, on faisait marché avec deux artistes, Benoît Huart (1) et Guillaume Le Boucher, demeurant, l'un et l'autre, sur la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, lesquels s'engagèrent conjointement et solidairement à faire, « au lieu où étoient de présent les clôtures de fer, des cloisons en cuivre neuf, bien affiné et jauny et aussi bon ou meilleur que ouvrage qui fût fait en cette ville, jouxte et selon le pourtraict par eux monstré, et de besongner incontinent qu'il plairoit aux dits sieurs de Chappitre le commander, à raison de 2 s. 6 d. la livre. »

Le 27 mars 1524 (v. s.), ils annonçaient qu'ils étaient en mesure de mettre en place une partie de ces clôtures. Le 18 décembre 1526, on constatait que 7 vases (*phiolæ*) étaient posés; 5 portaient, chacun, un chandelier à cierge; entre les deux autres on devait placer la représentation d'une Annonciation (un ange et la Vierge) avec une plaque entre deux, portant cette inscription : *Ave Maria gratia plena Dns tecum*. Nous n'hésitons pas à penser que ces premières *carolles* furent placées à partir du jubé, entre les piliers qui sont vers la sacristie, et que la représentation de l'Annonciation servait de couronnement à la porte par laquelle on entre dans le chœur de ce côté.

En 1529 on continua l'ornementation des *carolles*, et l'on commanda aux fondeurs une statue de saint Romain, pour laquelle on eut à payer, le 6 nov. de cette année, une somme de 217 l.

Les travaux furent poursuivis, mais avec mollesse, parce que le Chapitre manquait d'argent (2). Heureusement, l'archevêque prit intérêt à l'entreprise, et, grâce à sa libé-

(1) Benest, fondeur, est cité, dès 1503, dans un compte de Saint-Etienne-la-grande-Église.

(2) Janvier 1530, « que les fondeurs continuent à travailler jusqu'à concurrence de 100 l. » — 14 oct. 1532, à-compte de 200 l. payé aux fondeurs. — 21 fév. 1534, donné aux fondeurs par les maîtres de la Fabrique un teston ou 10 s. 6 d. G. 2536.

ralité, on put achever une *carolle* vers la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul. C'est ce que nous apprend une délibération du Chapitre du 3 mars de l'année 1530, portant qu'on paierait par anticipation, aux fondeurs Guill. Le Boucher père et fils, la somme d'argent nécessaire à la confection d'une *carolle* qui ferait suite à celle-là. En 1541, la hausse survenue sur le cuivre obligea le Chapitre à leur donner 7 s. par livre au lieu de 6 s. 6 d., et, comme ils n'avaient pas les moyens de faire des avances, on leur paya encore 300 l. par anticipation (3 mars 1540, v. s.). La hausse sur le cuivre augmentant, on leur offrit, en outre du prix convenu, une somme de 150 l. dont ils se contentèrent (23 oct. 1549).

A partir de ce moment, les travaux se poursuivent avec une plus grande activité, et le Chapitre ne paraît plus avoir affaire qu'à Guill. Le Boucher et à son fils Pierre. S'il est encore question une fois de Benoît Huart, ce n'est qu'au moment de la mort de cet artiste, et vraisemblablement à l'occasion d'un marché particulier fait avec lui pour les portes du chœur, évidemment distinctes des *carolles*, et pour lequel il lui avait été fait quelques avances (1).

Le cardinal de Vendôme, le jour même de sa réception comme archevêque, en l'église de Rouen, le 12 février 1552 (n. s.), annonça son intention de faire les frais du reste de la clôture du chœur, du côté de l'archevêché, et donna l'ordre à son trésorier de payer ce qui serait nécessaire (2).

(1) 4 fév. 1551 (v. s.). *Facta advertentia quod quidam cognominatus Benest, fuzor portarum chori, obierat et plures peccunias ultra quod operatus fuerat pro ecclesia debebat et rceperat, Domini ordinaverunt arrestum fieri super bonis suis, instantibus dominis Fabrice.*

(2) *Reg. capitul.*, 13 avril 1552. *Residuum carole seu clausure cupri in latus chori versus aditum manerii archiepiscopalis perfici.* — C'est probablement aux statues de Notre-Dame et de S. Siméon qu'il est fait allusion dans ce passage du compte de la Fabrique

Le 1er juillet suivant (1552), le trésorier soumettait à l'approbation du Chapitre le dessin colorié de deux figures, Notre Dame et saint Siméon, qui devaient être placées à une nouvelle *carolle*, « *in duobus butis altis carole ex cupro* », du côté de la chapelle S. Pierre S. Paul. C'était évidemment une Présentation, qui était destinée à faire le couronnement de la porte du chœur vers l'archevêché et à servir de pendant à l'Annonciation, dont il a été parlé précédemment. Les chanoines donnèrent leur approbation à ce projet qui complétait les *carolles* du chœur.

Mais à cela ne devaient pas s'arrêter les travaux de Guill. et de P. Le Boucher. Jusqu'ici il n'a été question que des *carolles* qui entouraient le chœur proprement dit. On voulut former une nouvelle enceinte de *carolles* autour du sanctuaire ou du *Sancta Sanctorum*, à l'intérieur du chœur. L'idée de ce travail, très distinct du premier, fut due au cardinal d'Amboise, et ses legs testamentaires donnèrent le moyen de l'exécuter (1).

Le 12 avril 1553, on soumettait au Chapitre un dessin des *carolles* du *Sancta Sanctorum*, présenté par Le Bou-

de la cathédrale, de la S.-Michel 1551 à la S.-Michel 1552 : « A Jacques Tourmente (maçon), pour avoir travaillé 4 nuyctz à asseoir les carolles, 24 s. Pour ceux qui ont apporté les ymages de cuivre, 20 d. » G. 2557.

(1) Par son testament daté de 1550, le cardinal d'Amboise légua au Chapitre 6,000 écus au soleil, qui lui étaient dus par Mons. Claude d'Annebault, amiral de France, « pour les employer à l'achat d'un *Sancta Sanctorum* de cuivre, d'une riche chapelle, entière, blanche, et à l'instauration de ung pulpite. » Arch. de la S. Inf., G. 3418. « Deniers délaissés par le cardinal d'Amboise pour faire les carolles de cuivre à l'entour du chœur. » Arrêt avait été fait sur Madame de Clermont à l'acquit de l'amiral d'Annebaut.— Comptes de la Fabrique de la cathédrale, 1556-1557. *Ibid.* G. 2552. — 704 l., provenant du legs testamentaire de Mgr d'Amboise, furent payés, pour les carolles du *Sancta Sanctorum* et les 4 carolles, à Guillaume et à Pierre Le Boucher père et fils, le 14 juillet 1556. *Ibid.* G. 2538.

cher (1), et le Chapitre l'approuvait. Mais il faut croire que ce ne fut pas celui auquel on s'arrêta définitivement, puisque, par commandement des chanoines, des artistes, peintres ou huchers, exécutèrent, en peinture et en bois, un nouveau modèle du *Sancta Sanctorum* (2). Un marché fut conclu avec les Le Boucher, le 18 juillet 1556, et fut immédiatement enregistré au greffe du bailliage, pour plus grande sûreté (3).

Ces fondeurs se mirent aussitôt à l'œuvre. Le 12 fév. 1557, ils insistaient auprès du Chapitre pour obtenir paiement de ce qui leur était dû; le 1er juin 1557, on s'occupait de mettre en place les 4 piliers de cuivre qui devaient entourer le maître-autel; ces piliers étaient surmontés d'anges tenant des chandeliers (4).

(1) *Visa, a parte Dominorum, figura portractus carolarum de Sancta Sanctorum in choro ecclesie fiendarum per Le Boucher fusorem presentata, Domini illam ratam habuerunt, et concluserunt effectualiter exequi et perfici et figuram, ne varietur, per me tabellionem in pede signari.*

(2) « A Lozs Denyse, Guillaume Le Vieil, Guillaume Doulcet, Martin Guillebert, Gaultier de Sailly, 46 l. 12 s., pour avoir ordonné et paint certain pourtrait des carolles du *Sancta Sanctorum* de l'église de céans, mesme d'avoir faict un modèle de bois et aussi pour la despense faicte au *Coulomb*, par eulx, illec assemblez par plusieurs fois pour en devyser, le tout ainsi qu'il est contenu en ung commandement des Srs de Chapitre, le 17e jour d'août 1555. » Compte de 1554-1555. G. 2550. »

(3) « Pour avoir fait insinuer le marché de Guill. Le Boucher et son fils, fondeurs, touchant les carolles d'autour l'autel, 26 s. » Compte de 1555-1559. C. 2551.

(4) « Payé par le commandement de M. de Croismare, superintendant de la Fabrique, pour ung gallon et ung pot de vin pour les fondeurs, lorsqu'ils furent assemblez pour deviser et mettre en place les 4 pilliers de cuyvre à l'entour du grand autel du cœur, qui fut le 1er jour de juing, pour ce, VII s. VI d. — A Bastien Berruyer, pour avoir desmonté et rassis les carolles d'entour l'autel, L sous. » Autre compte, G. 2552.

Il est à remarquer qu'on ne s'était guère éloigné de l'ancien système de décoration du maître-autel, où l'on remarquait également 4 piliers supportant des anges, et une crosse pour la suspension du *Corpus Domini* (1). Les piliers, supprimés et remplacés par ceux de Le Boucher, devaient être pourtant d'une grande richesse : ils étaient en fer, recouverts de cuivre avec des ornements d'argent, peut-être des fleurs de lis, comme on en voyait aux piliers du chœur (2).

Ce ne fut qu'après l'établissement du maître-autel qu'on posa les *carolles* du *Sancta Sanctorum*, tant celles qui faisaient clôture du côté du chœur que celles qui étaient le long des ailes du chœur.

On avait dû provisoirement se contenter de *carolles* de bois (3).

(1) En 1553, on avait payé Guill. Le Boucher « pour avoir raccoutré (réparé) la croche où pend le *Corpus Domini.* » Autre compte, G. 2549.

(2) Mention de 3 onces d'argent provenant des deux premières colonnes portant les anges dedans les carolles de l'autel, carolles qui venaient d'être démolies. — Le Boucher paya 13 l. 15 s. pour 76 livres de cuivre provenant de ces colonnes et qui lui furent abandonnées; il paya de plus 10 l. 6 sous pour 4 barreaux de fer étant dedans les dites colonnes et pesant 281 livres (G. 2538). — « A Jacques Lasnier, orfaivre, 20 s. t. pour avoir desmonté les 4 pilliers d'entour l'autel du cœur pour faire place aux autres de cuivre et iceulx appreciez et estimez, présence de Trugart, orfaivre. » Compte de la Fabrique, 1556-1557. G. 2552.— Cet espace du *Sancta Sanctorum* était séparé du reste du chœur par des grilles. — Mention de la natte étant dedans les carolles du grand autel du chœur. Compte de la Fabrique, 1556-1557. G. 2552. — « Demy cent de grands anneaux de fonte pour mettre au poelle qui se tend en carême devant le grand autel. »

(3) « Baillé à Nicolas Fumyerre, peintre, pour avoir paint le nouveau bois adjouxté aux carolles d'entour l'autel, à cause des piliers de cuivre mis en ce dit lieu, VI s. » Compte de la Fabrique de la cathédrale, 1556-1557. G. 2552. — Le 12 fév. 1561, le Chapitre

Les figures des évangélistes, en cuivre, furent faites vers 1558 pour la décoration du *Sancta Sanctorum*, mais je ne saurais en préciser l'emplacement. Tout ce que je sais, c'est qu'après mûre délibération, il avait été décidé que les évangélistes seraient représentés assis (1).

Le 14 août 1561, le Chapitre donnait commission à deux chanoines pour faire apporter dans le chœur les pièces de cuivre préparées pour les *carolles* (2). Le 13 nov., les ouvriers, qui avaient été employés au transport, recevaient leurs salaires (1). Le pénultième de déc., on donnait l'ordre de payer 150 l. au fondeur, afin qu'il se pressât de terminer son travail (4); et un dernier paiement de pareille somme était effectué, le 7 mars 1561, à Pierre Le Boucher (5). Déjà Guill. Le Boucher ne figurait plus dans les comptes de la Fabrique (6). Il n'était plus question que de son fils Pierre, et d'un Thomas Le Boucher, autre fondeur; c'est ce dernier, vraisemblablement fils de Pierre Le Boucher, qui exécuta, en 1561, les chandeliers de cuivre des 4 piliers du chœur (7).

faisait don à la paroisse de S.-Nicaise des carolles de bois du chœur.

(1) Le dessin en fut présenté au Chapitre. Voir délibération du 1er août 1558.

(2) Registres capitulaires. — Voir aussi le compte G. 2556.

(3) Compte de la Fabrique, G. 2557.

(4) Registres capitulaires : « *Ut celerius expediat suum opus carolarum hujus modi.* »

(5) *Ibid.*

(6) Il figure seul le 27 mars 1560 (v. s.). G. 2538.

(7) Un travail du même genre que le *Sancta Sanctorum* de la cathédrale existait à S.-Maclou, et avait été, je crois, exécuté par les mêmes artistes. Il est à remarquer que ce travail ayant été détruit en 1562, on fit marché pour le rétablir avec Thomas Le Boucher et Pierre Le Fort, fondeurs à Rouen. Pierre Le Fort l'acheva. Il n'est plus question de Thomas Le Boucher postérieurement au 22 juin 1571. *(Bulletin de la Commission des Antiquités de la S.-Inf.)*

Ce long travail était achevé, ou bien peu s'en fallait, lorsque les protestants s'emparèrent de la ville et pillèrent la cathédrale. Il n'est pas douteux cependant que la perte

Guill. Le Boucher avait ses ateliers, en 1553, sur la par. S.-Pierre-l'Honoré. Bien que ce fût un véritable artiste, il acceptait la commande de petits travaux, ainsi que le faisaient, du reste, les architectes, les peintres, les sculpteurs de son temps. C'est ainsi qu'on le voit vendre à la Fabrique de la cathédrale, pour 6 l. 15 s., deux lampes à mettre aux ailes du chœur, 1552-1553, G. 2548; réparer, pour 30 sous, un chandelier rompu, 1549-1550, G. 2545; *accoutrer*, pour 37 s. 6 d., la crosse où pendait le *Corpus Domini* et mettre des crochets à une tombe devant le crucifix, 1553-1554, G. 2549. Il ne paraît pas avoir su écrire. Il signait au moyen d'une marque composée de trois traits qui ressemblent à un *u* et à une *l*. G. 2538. — Pierre Le Boucher était, comme son père, à qui il dut survivre, domicilié sur la par. S.-Pierre-l'Honoré. Baptême en l'église de cette par., 27 avril 1555, d'Elie, fils de Pierre Le B.; 29 mai 1556, de Susanne, fille du même et de Christine; parrain, Pierre Tournemyne; marraines, Marie Lefebvre et Marguerite Le Boucher. Je ne serais pas surpris que Pierre Le B. n'eût varié dans ses convictions religieuses : un Pierre Le B. présente pour le baptême au ministre protestant, le 12 av. 1564, Sara, fille de Thomas Le Boucher. Mais, redevenu catholique, il *représente* pour le baptême au prêtre de S.-Pierre-l'Honoré, le 17 sept. 1572, son fils Pierre; le 30 du même mois, sa fille Esther. Au compte de la Fabrique de S.-Jean de Rouen, 1566, il est question de chandeliers de cuivre de cette église, qui avaient été emportés par Christine, femme de Pierre Le Boucher, fondeur, « durant le désastre advenu (pillage de l'année 1562). » La marque de cet artiste se trouve au bas de quittances du 27 mars 1560. G. 2538. — Thomas Le Boucher avait pour marque un canon. Voir une quittance de lui, du 23 juin 1557, au Tabellionnage de Rouen. Il avait épousé, à S.-Pierre-l'Honoré, le 19 oct. 1556, Marguerite Ygou, de laquelle il eut un fils, nommé Artus, qui eut pour parrain un Le Boucher, 20 mars 1559, et un autre fils, nommé Jean, 17 oct. 1558. On trouve des Le Boucher, fondeurs à Rouen, pendant plus d'un siècle : Aaron, reçu comme fils de maître, 6 nov. 1586; Abraham, fils de Gilles, reçu comme fils

se borna à quelques statues, et encore voyons-nous Denis Bouvet, libraire, rapporter un lutrin et plusieurs pièces de cuivre qu'il avait achetées à des soldats, 1563 ; d'autres, le 6 mars 1565, rapporter une partie des *carolles*, et, le 4 avril 1566 (v. s.), M. d'Estrées être requis de faire rendre à la Cathédrale « les 4 images de cuivre portant le portrait des quatre évangélistes, qui étaient, en précédent le désastre, sur les *carolles* de cuivre d'entour le chœur. »

A partir de ce moment, on ne parle des *càrolles* de la cathédrale qu'à l'occasion de frais d'écurage ou de réparations peu intéressantes (1).

On voit cependant qu'elles ne cessèrent pas d'être estimées.

Dom Pommeraye parle de « cette riche clôture de cuivre jaune, qui peut passer pour une des plus belles qui soit en France, autour du chœur, avec les 4 colonnes qui sont proche le grand autel. »

On lit aussi dans le *Flambeau astronomique* de Rouen, de 1715, pp. 117-118 : « Le magnifique chœur de cette

de maître, le 29 nov. 1610 (marque, une ancre couronnée); Abraham, peut-être le même, décédé le 28 juin 1648, à l'âge de 43 ans; Gilles, reçu comme fils de maître, 1583 (marque, la main forte), décédé le 22 nov. 1623; Isaac, reçu comme fils de maître, le 6 janv. 1570 (marque, une ancre), domicilié par. S.-Pierre-l'Honoré, décédé le 15 fév. 1613, à l'âge de 64 ans; Isaac, fils de Gilles, reçu comme fils de maître, le 29 nov. 1613 (marque, la main forte), décédé en 1668, à l'âge de 66 ans; Nicolas, décédé le 12 mai 1600; Pierre, reçu comme fils de maître, le 24 nov. 1578 (marque, un pot à fleurs); autre Pierre, reçu le 5 fév. 1615 (marque, une grappe de pins), décédé le 18 nov. 1636, à l'âge de 45 ans. Arch. de la S. Inf., *Arts et Métiers, Fondeurs*.

(1) Ces frais s'élevaient, chaque année, à une somme assez importante; elle dépassait généralement 200 l. « A Romain Morieult, fondeur, pour avoir raccoutré le chandelier de l'un des anges des 4 piliers des carolles du chœur, 15 s. » *Compte de la Fabrique de la cathédrale*, 1572-1573, G. 2562.

église Cathédrale fut fermé de 2 balustrades de cuivre de chaque côté, ausquelles il y a 4 portes et sur lesquelles balustrades sont représentés en figures S. Charlemagne, S. Georges, S. Louis et S. Romain, étans en cuivre avec les armes des cardinaux de Bourbon et d'Amboise. Le chœur est encore fermé par le bas d'une porte de fer; » et dans le *Flambeau astronomique* de 1717, p. 143 : « Les portes et clôtures de cuivre du chœur sont les plus beaux ouvrages que l'on voye de cette matière; elles furent données par M. d'Amboise, second du nom, et par M. de Bourbon, premier de ce nom, cardinaux archevêques de Rouen. » (1).

L'autel du *Sancta Sanctorum* avec ses accompagnements subsista longtemps. On reconnaissait le monument du XVIe siècle, tel que nous l'avons représenté d'après les textes, dans cette description de Moléon (pseudonyme de Le Brun des Marettes), auteur des *Voyages liturgiques :*

« Si le grand autel n'avoit pas un rétable élevé si haut, on pourroit dire qu'il seroit le plus auguste qu'il y eût en France. Il est détaché de la muraille, ainsi que l'ordonne le Rituel de Rouen. La table de l'autel est une des plus grandes que j'aye jamais vues. Elle a au devant un parement, et un autre au dessus du rétable.

« A la même hauteur sont quatre grands rideaux soutenus sur 4 grandes colonnes de cuivre fort bien travail-

(1) Quelques-unes de ces statues survécurent aux transformations du sanctuaire dont nous parlons plus loin, ce qui nous oblige à penser qu'elles se trouvaient aux carolles du chœur en dedans du sanctuaire. — 1754-1755, « à Simoneau, pour avoir raccommodé le bras de S. Charlemagne, 7 l.; pour avoir fourni une bride, un porte-étrier, une petite croix audit saint, le tout en cuivre, 6 l. » G. 2787. — 1763-1764, « au sr Mette, fondeur en cuivre, pour avoir ressoudé et ajusté 2 couronnes servant aux armoiries du cardinal de Bourbon, fourni 2 fleurons aux couronnes et consolidé les chevaux marins que supportent lesdites armoiries. » G. 2797.

lées, au dessus desquelles sont quatre anges pareillement de cuivre qui portent des chandeliers et des cierges qu'on allume aux fêtes doubles et triples. Il n'y a point de cierges ni sur l'autel ni sur le retable. Au dessous du retable il y a aux deux côtés deux images de la Vierge (1) à la place des deux croix qui sont à Lyon, et outre ces deux statues de la Vierge, il y a un grand tableau d'un crucifix qu'on estime et qu'on dit être de la façon de Michel Ange très célèbre peintre. Au dessus de ce tableau est une petite avance triangulaire sur laquelle il y a un ange à genoux qui tient de ses deux mains le Saint Ciboire suspendu sous un petit pavillon, et encore sous un grand dais au dessus qui le couvre aussi bien que tout l'autel. Dans l'abside il y a 2 petits autels aux deux côtés du grand (2) ». L'*Histoire de Rouen* (édition de 1732) ne parle que des balustrades de cuivre à hauteur d'appui qui séparent le sanctuaire, « lesquelles, y est-il dit, ont été faites par le Chapitre aussi bien que le crucifix de la contretable (3). » Ce crucifix eût été un objet de très grand prix, si l'on pouvait s'en rapporter à ce jugement du *Flambeau astronomique* de 1717 (4) : « Le tableau de Notre-Seigneur en croix qui est dans la contretable du chœur est estimé le plus beau qu'il y ait dans l'Europe; tous les peintres étrangers qui l'ont vu l'ont cru au dessus de tout prix, et pressés de marquer un prix, ils l'ont estimé 300,000 livres. »

Vers 1730, la décoration du chœur de la cathédrale, qui jusqu'alors avait été admirée, fut prise en pitié par les chanoines, et l'abbé dé la Bellonière fut chargé de se

(1) Ces statues étaient en pierre peinte. Vers 1563 : « Devis pour peindre et estoffer 2 ymages de N.-D. qui sont en pierre, pour mettre au chœur sur le maistre autel, au lieu de 2 ymages qui par cy-devant y estoient, qui estoient en argent ». G. 2830.

(2) *Voyages liturgiques,* pp. 275-276.

(3) *Histoire de Rouen,* tome Ier, part. 3e, p. 61.

(4) *Flambeau astronomique,* p. 141.

rendre à Paris pour s'entendre avec des artistes en renom.

Il paraissait honteux de « laisser subsister, dans le chœur de la métropole, un autel de bois sans aucun ornement, qui tombait par sa vétusté, et qui n'eût pas été supportable dans la moindre église de la campagne. » Le Chapitre obtint de l'État une somme de 40,000 l. à prendre sur les octrois de Rouen, pour la construction d'un autel et pour l'achèvement des balustrades (arrêt du Conseil d'État, 30 déc. 1732). Ce fut alors qu'on défonça le pavage et qu'on éleva le sol du chœur. La tombe de Charles V fut supprimée; et on la remplaça par un marbre bordé de cuivre, sur lequel fut gravée une inscription.

On jeta bas les colonnes de cuivre avec leurs anges et leurs chandeliers; et, quelques années après, l'on vit s'élever à la place, objet de l'admiration générale, un autel en marbre, enrichi de bronze doré, surmonté d'un palmier, accompagné d'anges adorateurs, le tout inventé par M. Cartaud, premier architecte de feu Mgr le duc de Berry, et exécuté, sur ses dessins, par M. Rebillier, et par M. Bousseau, sculpteur des rois de France et d'Espagne, professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture de France. Un peintre doreur, Castel, gratta et peignit les 14 piliers du chœur, pendant qu'un autre peintre, Le Prince, peignait ceux du sanctuaire, que l'on avait dépouillés de leurs fleurs de lis de cuivre, qui furent vendues 650 livres (1). Les deux statues de la Vierge, probablement

(1) Le docteur Ducarel, dans son ouvrage rédigé à l'aide de notes prises au plus tôt en 1752, publié en 1767, parle des fleurs de lis de cuivre doré sur fond d'azur qui décoraient les piliers du chœur de la base au sommet; il parle aussi des balustrades de cuivre à hauteur d'appui qui entouraient l'autel, et des 4 colonnes du même métal, ayant chacune à leur sommet un ange tenant un chandelier. *The Anglo-Norman Antiquities considered in a tour through part of Normandy*, pp. 13, 14. Il est clair que cet antiquaire, de retour en Angleterre, a com-

celles qui figuraient dans la description de Moléon, furent accordées aux frères de S.-Yon. Le beau tableau de la contretable alla orner la salle capitulaire. Les balustrades du côté du chœur furent également respectées. Le 9 fév. 1735, le Chapitre (c'est ce qu'on trouve dans ses délibérations) renonçait à faire vendre « les petites balustrades de cuivre, quelques-uns ayant exprimé le regret de voir détruire un si bel ouvrage ». Comme l'autel de la chapelle de la Vierge derrière le chœur n'avait que des grilles de bois, on décida d'y mettre ce qu'on pourrait desdites balustrades (1). Pour sauver le reste, le grand archidiacre Pavyot de la Villette offrit de prêter au Chapitre, qui était à bout de ressources, une somme de 1,500 l., à condition que, si, dans quatre ans, on ne pouvait la lui rembourser, ces fragments deviendraient sa propriété ou celle de ses héritiers.

La partie la plus brillante de l'œuvre des Le Boucher avait péri; une partie plus ancienne, les balustrades du chœur proprement dit, fut conservée et même complétée, parce que l'on s'occupa de prolonger tout autour du sanctuaire les balustrades que la nouvelle construction de l'autel, moins massive que l'ancienne, allait permettre d'apercevoir.

Ce fut même par ce travail que l'on commença. Il en fut, en effet, question avant qu'on eût rien arrêté pour le plan du nouvel autel.

Dès les 22 et 23 août, le Chapitre remerciait son doyen

plété malencontreusement ses notes, à l'aide de descriptions qu'il trouva dans des livres imprimés antérieurement, et qui ne répondaient plus à ce qu'était le chœur de la Cathédrale en 1752-1767.

(1) Il est question de cette grille dans une lettre des administrateurs du Directoire du district de Rouen aux administrateurs du Directoire du département : « Nous croyons devoir vous observer que la balustrade de la chapelle de la Vierge, qui est en cuivre massif, est absolument inutile, » 27 mars 1791.

du don qu'il avait fait de 16,500 l. pour payer la façon de 5 balustrades qu'on se proposait de faire autour du sanctuaire, et pour lesquelles on avait traité avec un fondeur, du nom de Sucere ; celui-ci s'engageait, moyennant 16,000 l. à les faire en cuivre, « de mesme hauteur et ouvrage qu'étaient les 4 balustrades actuellement en place autour du chœur, à condition que MM. du Chapitre auraient à lui fournir le cuivre nécessaire, et lui abandonneraient le fer qui se trouverait dans les petites balustrades, promettant en outre, de se conformer au dessin qui lui serait fourni par le Chapitre. »

Il semble que ce marché n'ait point reçu d'exécution. Un autre fut, en effet, conclu dans le même temps, avec Carré, doreur et fondeur, rue des Carmes à Rouen, pour la confection des balustrades, par le prix de 17,500 l. Ce traité fut ratifié par le Chapitre, le 1er sept. 1731 ; et, le 10 de ce mois, on décidait d'employer à ce travail tout le cuivre du *Sancta Sanctorum*, et d'acheter 10 milliers de mitraille de cuivre pour les ajouter à ce qui avait été acheté précédemment. Le 1er mars 1732, le Chapitre ordonnait de mettre en fonte, avec la mitraille, les colonnes et les anges de cuivre. Le 9 avril, la première balustrade était posée ; le 3 sept., on adoptait le dessin du couronnement des nouvelles balustrades, conforme à celui des anciennes. Le 23 juin 1733, on payait la quatrième balustrade. L'argent manquant, on avait décidé, le 15 oct., de différer l'exécution de la cinquième balustrade. On paya à Carré, le 5 mai 1733, le second couronnement avec l'image de S. Jean ; le 12 déc. suivant, le troisième couronnement avec l'image de la Se Vierge (1). Le 23 juin 1734, la qua-

(1) 1754-1755, « à Simoneau, fondeur, pour avoir remis un côté au croissant qui se trouve placé sous les pieds de la Vierge, à la balustrade derrière le chœur, 7 l. » G. 2787. — Nicolas-Clair Simonneau, garçon fondeur à Rouen, par. S. Maclou, s'était engagé, le 26 déc. 1737, à nettoyer, moyennant 300 l. pendant

trième balustrade était achevée. Enfin, le 4 avril 1737, on faisait marché avec Thomas Mette et Nicolas Marie, maîtres fondeurs, pour la façon de 8 plates-bandes de cuivre, d'une beauté égale aux anciennes, qui devaient servir aux allonges de bois qui seraient fournies, aux frais de MM. du Chapitre, pour les portes collatérales du chœur. La quittance est du 3 juillet 1737 (1).

Ainsi fut complété l'ensemble des balustrades de cuivre du chœur de la Cathédrale; toutes celles qui allaient du jubé aux portes du chœur, y compris ces portes, étaient l'œuvre des Le Boucher; celles qui entouraient le sanctuaire et allaient d'une porte à l'autre en contournant l'abside étaient l'œuvre de Carré, qui avait dû prendre pour modèle les balustrades du XVIe siècle (2).

Ces grilles étaient généralement admirées. Le *Tableau de Rouen*, de 1779, écrivait encore : « Le chœur est environné de colonnes de pierre qui le soutiennent et de grilles de cuivre, qui font un effet admirable. »

Malheureusement, à l'époque de la Révolution, la masse considérable de métal, dont elles se composaient, était de nature à exciter la convoitise de l'État, qu'un marché conclu avec MM. Le Couteulx obligeait à alimenter de quantités considérables les fonderies de Romilly, où vinrent se perdre les cloches d'une vaste région de la France : la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, la Manche, les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Somme.

trois ans, les ouvrages de cuivre du chœur. En 1750-1751, on lui payait 18 l. pour avoir démonté et remonté le couronnement des balustres de cuivre. G. 2783.

(1) La première pierre du nouvel autel fut posée le 20 nov. 1736. Il fut consacré, le 15 déc. 1737, par l'archevêque de Rouen, qui y célébra la messe. Voir une feuille in-4°, imprimée en 1738, qui donne la description de cet autel.

(2) Les balustrades des chapelles des autels des Vœux et de Sainte-Cécile en avant du chœur, eurent pour auteur un fondeur de Paris, Me Paffé ou Paffet. G. 261.

Ces grilles qui représentaient, comme œuvre d'art, une immense valeur, furent envoyées à la fonte en 1793, mais ce ne fut pas sans de vives réclamations de la part de la Fabrique de la cathédrale, de la part des habitants, ni même sans un sentiment très visible de répugnance des administrateurs de ce pays.

On en jugera, du reste, par les pièces qui suivent, lesquelles forment, à vrai dire, le principal intérêt de cette communication.

Rouen, 9 octobre 1792, Ier de la République Française.

Lettre adressée aux citoyens administrateurs du département,

« CITOYENS,

» Nous avons reçu du citoyen Claviere, ministre des contributions publiques, l'ordre précis de faire exécuter, dans le plus court délai possible, le décret sur la fonte des cloches, et de faire pareillement porter à la Monnaie les 48 mil pesant de cuivre pur, formant les inutiles barrières de l'église principale de cette ville. Ce ministre nous charge de luy en rendre compte afin qu'il puisse à l'instant donner des ordres à la direction des Monnayes. Nous pensons, citoyens, que c'est à vous particulièrement qu'il appartient de surveiller l'exécution des ordres du ministre en cette partie, et nous avons l'honneur de vous les participer.

» Les citoyens délégués des commissaires du Conseil exécutif.

» VULGIS DUJARDIN,

» BASIRE, THIEULLEN. »

Réponse :

Rouen, 13 octobre. L'an Ier de la République Française.

« CITOYENS,

» L'administration n'ayant reçu aucuns ordres du Conseil exécutif pour faire procéder à l'enlèvement des grilles

en cuivre de l'église principale de cette ville, nous pensons que cette mission vous est particulièrement confiée. C'est donc à vous, Citoyens, à vous en occuper, et le Conseil général vient d'arrêter qu'il s'en tiendrait à cette opinion.

» Les administrateurs du département de la Seine-Inférieure en Conseil général. »

Lettre datée du 2 novembre 1792. L'an Ier de la République Française.

« CITOYENS,

» La pétition individuelle qui se signe à la Cathédrale pour obtenir de la Convention nationale la conservation des grilles du chœur présente un vœu bien général, étant déjà souscritte de 3,000 signatures. Nous vous en remettons, Citoyens, dix-huit exemplaires que nous vous prions d'accepter.

» Les administrateurs de la Fabrique de Notre-Dame † J.-B. Gratien, évêque métropolitain, Verel, Rouxel, Berthelot, Vatier, A. Pottier, Marin Liot, Berthelot, Jean Cornier, Elie, Le Clere père, Roger fils. »

Aux citoyens composant le Directoire du département.

» Pétition individuelle des Citoyens de la ville de Rouen à la Convention nationale, pour la conservation des grilles en cuivre du chœur de l'église épiscopale de ladite ville.

« CITOYENS LÉGISLATEURS,

» Grâces immortelles vous soient rendues! La France est libre! A des jours de honte, de calamités, de tyrannie, d'esclavage, de despotisme, succèdent enfin ceux de la liberté et de l'égalité.

» Citoyens législateurs! Nous sommes enfants de la République; soumis aux lois, nous ne souffrirons jamais qu'il y soit porté atteinte.

» Nous réclamons contre un ordre purement ministériel, qui frappe de destruction les grilles en cuivre qui ferment le sanctuaire du chœur de l'église paroissiale et épiscopale de Notre-Dame de Rouen.

» Le citoyen Claviere, ministre des contributions publiques, en est l'auteur.

» Nous avons cherché la loi qui prononce la destruction de ces monuments pour nous y soumettre..., pour obéir...; elle n'existe pas.

» Il n'y a de lois relatives à la suppression des vases et meubles en cuivre des églises, que celles des 29 août et 20 novembre 1791; et cette suppression n'est ordonnée que sur les vases et meubles en cuivre des églises supprimées.

» La loi du 14 août 1792, en ordonnant la destruction de tous les monuments élevés dans les temples, à l'orgueil, au préjugé, à la tyrannie, met sous sa protection immédiate les objets qui intéressent les arts. Voici comme s'explique l'article 4 de cette loi :

« La commission des monuments est chargée expressé-
» ment de veiller à la conservation des objets qui peuvent
» intéresser essentiellement les arts, et d'en présenter la
» liste au Corps Législatif, pour être statué ce qu'il
» appartiendra. »

» Une loi plus récente encore, celle du 10 septembre 1792, ne déclare inutiles au service du culte que les meubles, effets et ustensiles en or et argent des églises conservées, et dont elle ordonne l'envoi aux Hôtels des Monnoies.

» Cette loi a reçu son entière exécution à la Cathédrale de Rouen.

» De là naît la conséquence irrésistible, que tous les meubles en cuivre existants dans les églises conservées n'en sont point supprimés.

» Une loi générale en ordonnerait la suppression, l'envoi aux Hôtels des Monnoies, les grilles du sanctuaire du

chœur de la Cathédrale seroient exceptées de la loi générale.

» Ces grilles, au nombre de neuf, estimées par le Ministre à 40 milliers pesant, ne sont pas inutiles, comme le porte l'ordre de destruction.

» Elles servent et sont indispensables à la clôture et fermeture du chœur.

» Elles sont autant de chefs-d'œuvre de l'art, dont la loi du 14 avril 1792 ordonne la conservation.

» La valeur de ces grilles (de plus de 1.600.000 l.) ne consiste que dans la richesse du travail dont elles sont ornées, ce qui fait l'admiration générale.

» Si on se repose sur les pressants besoins de la République pour ordonner la destruction de ces grilles, elles seront d'un faible secours.

» A peine la valeur effective s'éleveroit-elle à 40.000 l., qui se trouveroit en partie absorbée par le remplacement que nécessiteroit leur destruction.

» L'intérêt, le grand intérêt de la République, c'est de faire fleurir les arts, d'encourager l'industrie, d'exciter l'émulation.

» La France ne possède d'immenses richesses que de son industrie.

» L'industrie est la mère des arts, mais ces enfants de la Nature ne sont pas toujours des génies créateurs.

» Ils ont besoin d'être enseignés.... Ils prennent leurs leçons des modèles que nous ont laissés les grands maîtres.

» Détruire ces modèles, c'est porter un coup mortel aux arts, décourager les talents, les anéantir.

» Cette vérité est reconnue par la loi du 12 septembre 1792.

» La réquisition du citoyen Claviere (du 6 octobre 1792) pour faire détruire les grilles qui ferment le sanctuaire du chœur de la Cathédrale de Rouen est une opposition directe à la loi du 12 septembre dernier.

» Législateurs, libres et faits pour l'être, nous ne reconnaîtrons de lois que celles de la République.

» C'est à vous et à vous seuls, dignes représentants de la première République du monde, à nous les donner.... Nous les attendons.... Nous y obéirons.... Nous nous y soumettrons....

» Mais des réquisitions, soit du pouvoir exécutif national, soit du ministre, soit des corps administratifs, qui ne seroient pas l'exécution d'une loi, sont autant d'actes arbitraires, despotiques, qui ont causé à la France tous ses malheurs, et dont il faut se hâter de prévenir les funestes effets, comme on s'empresse de prévenir une grande calamité.

» Législateurs, c'est à vous qu'appartient le droit de juger la réquisition donnée par le citoyen Claviere, et dont nous nous plaignons ; nous la remettons sous vos yeux, et nous attendons, avec confiance, de votre justice, que vous en prononcerez la révocation.

» A Rouen, ce 31 octobre 1792, l'an premier de la République Française.

» A Rouen, de l'imprimerie de P. Seyer et Behourt, imprimeurs de la municipalité, rue du Petit-Puits ; » 6 pages in-4°.

Idem en placard : « Projet de pétition, etc. »

Cette pétition fut transmise au ministre de l'Intérieur Roland, qui, de sa propre main, écrivit l'ordre suivant :

« Le ministre de l'Intérieur, instruit que la démolition de la grille qui ferme le chœur de l'église paroissiale et cathédrale de Rouen, excite des murmures, et que la dite démolition, loin d'être utile à la chose publique, seroit, au contraire, une charge pour les particuliers; instruit de plus que la loi excepte formellement les objets intéressant les arts, charge le département de faire suspendre toute exécution d'ordre qui auroit pu être donné à ce sujet, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé. A Paris, ce 19 novembre 1792, l'an Ier de la République. ROLAND. »

Cette décision fut adressée directement aux administrateurs de la fabrique, qui la firent passer aux administrateurs du département, dès le 20 novembre.

Elle fut transmise par ceux-ci à la municipalité, le 23 nov. 1792.

Mais toutes ces démarches n'empêchèrent pas la décision du ministre Clavière de recevoir son exécution, et les grilles furent démolies.

La cloche Georges d'Amboise avait été fondue en 1501, avec du métal apporté d'Allemagne, 5 mai 1501, par Jean Le Machon, de Chartres, qui vécut juste assez de temps pour achever son œuvre, et dont le corps repose vers le bas de la grande nef de la Cathédrale.

Elle pesait 36,364 livres, et avait 8 pieds 4 pouces de diamètre et 10 pieds de hauteur. On avait voulu que ce fût la plus grosse des cloches de France, sans en excepter celles de Paris (1). Aussi passait-elle pour une des curiosités les plus singulières de la ville de Rouen (2).

Mais cet avantage fut payé cher, et ce ne fut jamais sans quelque appréhension et sans dépense, que cette cloche, dans les occasions solennelles, pouvait être mise en branle. Vingt hommes étaient d'abord employés à cette opération ; plus tard, par suite de moyens ingénieux, ce chiffre fut réduit. Mais ce qu'on ne put jamais empêcher, ce fut l'effet des vibrations, qui, comme on disait, *étonnaient* la tour-de-beurre et les voûtes de la cathédrale (3).

(1) *Excedet singulas campanas, etiam majores hujus regni,* 4 mai 1501, délib. capit.

(2) « La fameuse cloche nommée Georges d'Amboise... qu'on entend de 8 lieues loin sur la rivière. Les étrangers qui sont à Rouen ne manquent pas de l'aller voir. » Moléon, *Voyages liturgiques,* p. 380.

(3) M. de Clinchamp, chanoine, remontre que le sommet de la tour, dit la Couronne, menace ruine ; que la tour se sépare du

La première fois qu'elle fut mise en branle, ce fut le 16 février, pour saluer l'arrivée à Rouen du cardinal d'Amboise (1) qui en avait fait les frais. Ses derniers sons furent, le 28 juin 1786, pour fêter l'entrée du roi Louis XVI. Elle fut fêlée, et, comme le dit M. l'abbé Loth, dans son *Histoire de la Cathédrale*, les gens superstitieux du temps purent voir là un triste présage.

Mais si grave qu'il fût, l'accident pouvait ne pas être mortel, et c'est aux circonstances politiques qu'il convient d'attribuer la destruction d'une œuvre d'art dont notre ville s'était montrée, pendant longtemps, si fière. C'est ce qui résulte des documents que nous allons faire connaître.

La loi du 22 avril 1791 avait autorisé les Conseils généraux des communes à disposer des cloches superflues. La municipalité de Rouen délibéra de faire exploiter à son profit la cloche Georges d'Amboise et plusieurs autres, et obtint l'autorisation de l'Administration du département. Il y eut, à Notre-Dame, une réunion des commissaires du Directoire du département, de ceux du district, de M. Lamandé, ingénieur en chef, et du directeur de la Monnaie, pour conférer sur les moyens de casser la cloche Georges d'Amboise. (Lettre du 31 août 1791 au ministre des contributions.) On constata que cette cloche était à 150 pieds du sol, que la descente en serait très difficile, si elle se faisait extérieurement, très dangereuse si elle se faisait par l'intérieur, parce qu'il faudrait percer 3 planchers,

portail. « Pour éviter que ladicte tour ne soit étonnée seroit bon ne sonner à volée la cloche nommée Georges d'Amboise, » 9 sept. 1570. — Buret, fondeur, dit de nouveau qu'il peut faire sonner Georges d'Amboise par 10 hommes avec moins d'étonnement de la tour que maintenant par 30, 4 oct. 1627. Le 9 nov. 1627, il renouvelle sa proposition, et le Chapitre décide de prendre l'avis du père Dubois, jésuite.

(1) On la sonna encore le 29 nov. 1502, à l'heure du couvre-feu, au lieu de Rigaud, pour l'arrivée de Georges d'Amboise.

supprimer les reins de 2 voûtes essentielles à la solidité de l'édifice. Ce qui parut le plus à propos, ce fut de la casser sur place, et d'en descendre les débris d'étage en étage jusqu'aux issues pratiquées dans la partie inférieure de la tour.

M. Lambert, directeur de la Monnaie, proposé pour le cassement, offrit 15 sous par livre de métal (1). (Lettre au ministre des contributions, du 22 sept. 1791.)

Le Directoire du département, par une lettre du 30 septembre, informa MM. Le Couteulx et compagnie, directeurs des fonderies de Romilly, des propositions qui avaient été faites relativement aux frais et moyens de tirer Georges d'Amboise du lieu où elle se trouvait renfermée. Dans leur réponse (4 octobre), ils annoncèrent l'intention de se rendre adjudicataires au rabais, si les conditions leur convenaient, et exposèrent en même temps le besoin urgent qu'ils avaient de métal : le total des cloches du District de Rouen s'élevait au plus à 70 milliers, y compris Georges d'Amboise ; cette masse, qu'il fallait d'ailleurs partager avec les fonderies de Maromme, suffisait à peine à la consommation des ateliers de Romilly pendant quinze jours, pour peu que la saison des pluies ramenât l'eau dedans la rivière d'Andelle (2).

Le 7 octobre 1791, les Administrateurs répondaient aux directeurs : « Nous n'avons pas cru devoir prendre de parti relativement à la descente de la cloche Georges d'Amboise. Nous avons renvoyé la décision de cette opération à M. Tarbé, ministre des contributions, auquel nous avons fait

(1) Il avait alors chez lui deux artistes anglais, instruits, disait-il, dans la mécanique de la métallurgie.

(2) Les fonderies de Romilly fournissaient à la Monnaie de Rouen une quantité considérable de flaons de cuivre pour pièces d'un sou et de deux sous. Elles avaient envoyé, le 27 sept., 7,644 marcs en destination pour la marine ; le 29 du même mois, 5874, même destination ; en octobre, 9,556, pour le département ; en tout, 23,074 marcs.

passer, en original, le 22 du mois dernier, la soumission, plan et devis de M. Lambert, directeur de la Monnaie, ainsi que l'avis de M. Lamandé.

Plusieurs mois s'écoulèrent avant que rien fût décidé à ce sujet.

On eut lieu de concevoir les plus sérieuses inquiétudes lorsque le Conseil général de la commune de Rouen eut arrêté, le 25 juin 1792, que le nombre des cloches des églises paroissiales, succursales ou autres oratoires nationaux, serait réduit à celui de trois ; que le surplus de ces cloches serait descendu et porté aux ateliers de fabrication des monnaies établis en cette ville, pour, en exécution de l'art. 5 de la loi du 25 avril précédent, y être converti en numéraire, et que le produit qui en résulterait serait employé, sous l'inspection des corps administratifs, en travaux de charité et autres objets d'utilité commune, conformément à ce qui était prescrit par l'art. 8 de la loi précitée.

Ce fut alors que la Fabrique de la cathédrale de Rouen rédigea l'adresse suivante, qui fut envoyée, le 5 juillet 1792, aux Administrateurs du département.

« A Messieurs, Messieurs les Administrateurs du Directoire du département de la Seine-Inférieure.

» MESSIEURS,

» En conformité de la loi du 22 avril dernier, la municipalité a fait, le 1er du mois passé, la visite des cloches de la Cathédrale : mais l'Assemblée nationale, en laissant aux municipalités le droit de prononcer sur la suppression des cloches inutiles aux églises conservées, n'a pas entendu désorganiser le complet d'une sonnerie telle que celle qui existe à la cathédrale de Rouen, puisqu'au contraire, elle a voulu que les églises cathédrales de chaque département soient conservées dans toute leur splendeur. Cependant,

Messieurs, contre l'esprit de la loi, et malgré nos représentations, la municipalité vient de réduire la sonnerie de la cathédrale à trois cloches.

» Nous aprenons que cet arrêté est soumis à votre sanction. Nous espérons, Messieurs, que, prenant en considération l'importance de cette ville, celle de l'église de N.-D. 1° comme première paroisse du département; 2° comme église épiscopale, vous arrêterez que les huit cloches placées dans la tour dite Saint-Romain, et qui forment le complet de l'octave, seront conservées.

» Vous l'ordonnerez, Messieurs, parce qu'elles sont utiles à la majesté du culte, parce qu'elles sont indivisibles de la superbe bazilique, de laquelle elles font l'ornement, parce qu'enfin elles sont utiles pour annoncer à toute la cité la célébration des fêtes patriotiques, avec cette majesté digne d'une grande ville de l'empire français.

» Il existe, Messieurs, quatre autres cloches dans le clocher de la pyramide, qui ont chacune leur utilité pour les différents appels des personnes attachées au service de l'église et pour annoncer aux sonneurs les différentes sonneries qu'ils ont à faire; mais, si le besoin l'exige, nous sommes prêts à en faire le sacrifice.

» La cloche, appelée Georges d'Amboise, monument unique, qui, depuis l'an 1501 qu'elle a été placée dans la tour dite de Beurre, a toujours trouvé place dans l'histoire, fait l'ornement de la ville, l'admiration de la France, de l'Europe entière, cette cloche est aussi frappée de suppression.

» Vous vous rappelez, Messieurs, que ce fut cette cloche qui toujours était destinée à annoncer les grandes solemnités.

» Vous vous rappelez que ce fut elle qui fut destinée à expérimenter la joye que ressentit la cité entière lors du passage du Roy, le 28 juin 1786, et que ce fut dans cette fête nationale qu'elle se trouva cassée.

» Depuis cette époque, Messieurs, cette cloche n'a pas cessé d'être encore l'admiration des étrangers.

» Il ne dépend que de vous, aujourd'hui, de conserver à la ville de Rouen un monument qui honore la mémoire de son fondateur.

» Vous savez, Messieurs, de combien de gloire les d'Amboise se sont couverts sous le règne de Louis XII.

» Vous sçavés de quels bienfaits ils ont comblé cette ville.

» Vous sçavés que c'est à Georges d'Amboise que la ville de Rouen doit l'inappréciable bienfait de l'établissement des premières fontaines, en 1500, aux frais desquelles il contribua pour moitié.

» Vous sçavés que c'est à ses libéralités que vous devez la construction du principal et merveilleux portail de la Cathédrale, des superbes grilles en cuivre qui entourent le sanctuaire du chœur, la maison épiscopale actuelle, le château de Gaillon.

» Vous sçavés que c'est aux d'Amboises que vous devez la construction de la salle des procureurs, au cy-devant Parlement.

» Vous sçavés enfin, Messieurs, que c'est au soin des Amboises que vous devez le pavage des rivières de Robec et Aubette, et par les nombreux établissements et manufactures qui s'y sont formés, la majeure partie du commerce de Rouen.

» Si jamais un citoyen a des droits à l'immortalité, qui plus que les Amboise les a acquis?

» Nous ne demanderons pas, Messieurs, qu'il leur soit élevé de monument; mais nous sollicitons de votre justice, que celui qui existe dans la cloche de leur nom, par eux donné à l'honneur et gloire des Français, soit conservé.

» Si la mémoire des Rousseau, des Voltaire, a pu fixer l'attention de l'Assemblée nationale et obtenir une nouvelle immortalité de la part de la Nation, nous devons croire, Messieurs, que vous saisirez l'occasion qui se pré-

sente pour procurer à la ville de Rouen la satisfaction de renouveler et perpétuer celle des Amboise.

» Nous le devons croire, Messieurs, par votre attachement, par votre amour à tout ce qui intéresse cette immense cité.

» Nous le devons croire encore, Messieurs, puisque nous ne demandons pas que les frais, qui au plus n'excèderont pas au total 24,000 l., soient pris sur la caisse nationale, et que nous voïons déjà le complément de cette somme dans les offrandes de nos concitoyens.

» Nous vous demandons, Messieurs, à être autorisés à faire graver sur cette cloche votre arrêté pour sa conservation.

» Nous vous le demandons, afin que la postérité sache que, dans tous les temps, la France a conservé le souvenir de ceux qui s'en sont rendus dignes.

» Nous espérons, Messieurs, que prenant en considération l'entier de nos représentations, elles mériteront votre approbation.

» Présenté le cinq juillet 1792.

» Les administrateurs de la Fabrique de l'église paroissiale et épiscopale de la ville de Rouen.

» † J. B. Gratien, Év. métropolitain de Rouen, Verel, G. Freret, Vatier, Roger, Rouxel, Marin Liot, Jean Cornier, A. Pottier, Lecœur l'aîné, Framellant, Lefebvre. »

Cette pétition ne fut point absolument inutile, puisque, le 17 juillet 1792, le Directoire du District de Rouen arrêtait que l'église paroissiale et métropolitaine de Rouen pourrait conserver les 8 cloches placées dans la tour Saint-Romain, et qui formaient le complet de l'octave, avec la plus petite des cloches, étant dans la pyramide et servant d'appel au sonneur.

Mais dans une lettre du même jour, adressée par le même Directoire à Messieurs du département, Georges d'Amboise était condamnée.

« Quant à Georges d'Amboise que les Fabriciens désireroient conserver, nous aurions été d'avis de conserver cette cloche, qui, toute imparfaite qu'elle est dans ses formes et ses proportions, n'en est pas moins un monument curieux et recommandable. Mais, l'accident qui lui est arrivé devant nécessiter une dépense très considérable, qui, de l'aveu même des Fabriciens, monterait au moins à 24,000 l., nous avons cru qu'il seroit préférable de décharger le Trésor de cette paroisse d'une dépense, aussi considérable qu'inutile. »

Un arrêté du Département, pris le 25 juillet 1792, confirma la condamnation; la cloche de Georges d'Amboise fut cassée, en mars 1793, et tout ce qui en fut conservé, ce fut son battant, fabriqué, en 1735, par Jacques Boniface Le Friand (1), acheté par M. l'abbé Cochet, et actuellement déposé au Musée des Antiquités.

Avec quelques morceaux provenant de la fonte de cette cloche, un particulier eut l'idée de faire 4 médailles, avec cette double légende : « Monument de vanité, détruit pour l'utilité, l'an II de l'égalité »; — « Métal de la cloche Georges d'Amboise faite en 1501, détruite en 1793 à Rouen. »

Une de ces médailles fut adressée par le Département au ministre de l'Intérieur, qui la fit exposer « dans le Cabinet national de la Bibliothèque de la République, pour faire suite aux monuments de la Révolution ». (Lettre de Paré au Département, 22 septembre 1793.)

Un instant, on avait espéré que la Cathédrale de Rouen pourrait obtenir une compensation à la perte que lui faisait éprouver la destruction de Georges-d'Amboise.

Bien qu'elle ne contienne que le vœu d'un particulier,

(1) On lui paya ce marteau 1,500 livres. — On lui paya 428 livres pour le contre-anneau, et, de plus, 800 et 700 livres. *Comptes de la Fabrique de la cathédrale.*

la lettre qui suit m'a paru mériter d'être rappelée comme document historique.

« *Observations du sieur Gilbert, directeur de la grande sonnerie et concierge des tours de la Métropole de Paris, relativement au bourdon de Ste Geneviève de cette ville, qui est sur le point d'être conduit à la fonte.*

» A Messieurs les Administrateurs du département de la Seine-Inférieure.

» Le sieur Gilbert ayant appris que Messieurs les Administrateurs de ce département ont le dessein de convertir la cloche, nommée Georges d'Amboise, en deux autres bourdons, a l'honneur de leur observer qu'il existe à Paris, un bourdon, celui de Ste Geneviève, qui est maintenant descendu et prêt à conduire à la fonte ; que ce bourdon ne pezant que dix-sept mille, est un *sol* et de trois quarts de ton plus bas que Georges d'Amboise, quoique cette dernière pèze dix-sept à dix-huit mille de plus ; que Messieurs les Administrateurs ne peuvent mieux faire que de réclamer promptement cette superbe cloche qui réunit à son extrême beauté toutes qualités de son les plus agréables qu'il y aye. Les amateurs et les connaisseurs en fait de cloches à Paris ne désirent rien tant que la réclamation de ce superbe corps sonore pour un endroit quelconque. En conséquence, le sr Gilbert a l'honneur d'inviter Messieurs les Administrateurs à faire les plus promptes diligences pour obtenir du Département de Paris cette superbe pièce, dont la fonte luy feroit beaucoup de peine, ainsy qu'à beaucoup de musiciens et de connoisseurs.

» Ce bourdon a été fondu, en 1766, par la munificence du feu Roy ; et, comme il pèze 17 mille, Messieurs les Administrateurs, en donnant en remplacement 17 mille livres de métal, soit en cloches de paroisses supprimées, soit d'autres, seront assurés d'avance de posséder dans leur département un des beaux corps sonores du royaume.

» Le sieur Gilbert a l'honneur d'observer à Messieurs qu'il existe dans la tour septentrionale de Rouen une octave composée de huit cloches, et une autre cloche, qui est la plus grosse, qu'on appelle bourdon. Or, cette cloche-là étant isolée de l'octave, il seroit très possible de l'ajuster avec la cloche que le sieur Gilbert a l'honneur de proposer à ces Messieurs, en la baissant d'un demi-ton. Cette opération seroit très simple et peu dispendieuse.

» Ces deux bourdons, étant ainsi ajustés, seront de même ton que ceux de la Métropole de Paris, et peuvent être placés dans la tour où est actuellement Georges d'Amboise, vu qu'il y a de la place pour en mettre deux.

» Proportion de la cloche de Ste Geneviève de Paris, sept pieds et demi de diamètre.

» Elle a été fondue par les frères Godiveau, célèbres fondeurs.

» GILBERT. »

Cette lettre n'est pas datée, mais je pense qu'on peut avec quelque apparence de raison, la rapporter au mois de juillet ou au mois d'août 1792.

M. Bouquet voit dans les nombreuses signatures de la pétition un nouveau témoignage du goût éclairé pour les arts, qui a toujours fait honneur à la population de notre ville.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 7 JUIN 1888

La séance ouvre à deux heures un quart, dans le cabinet de l'Archiviste, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Étaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Billiard, Bouquet, Drouet, Garreta, Gosselin, Gaston Le Breton, Maillet du Boulay, de Merval, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Félix et Milet. M. Gaston Le Breton s'excuse également d'être resté si longtemps sans prendre part aux travaux de la Commission; son excuse en est, outre l'organisation nouvelle du Musée céramique, dans d'assez longs voyages en Italie et en Sicile, en Suède, Norwège et Danemark, où notre collègue a pu récolter une bonne moisson de documents normands.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Elle consiste en : *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques;* 1887, n° 3. — *Annales de la Société.... des Alpes-Maritimes,* vol. XI; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* n° 141; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*; 1887, n° 4; — *Smithsonian Institution,* 5 fascicules.

Une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, en date du 19 avril dernier, réclame le concours de la Commission pour « un classement des objets mobiliers appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques, et autres établissements

publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, » aux termes de la loi du 30 mars 1887.

M. de Merval rappelle qu'une mesure plus ou moins semblable a été prise, il y a quelques années, à l'égard des églises, qui ont dû dresser un inventaire artistique.

Après diverses observations, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de se procurer d'abord les listes analogues que le Ministère a publiées.

Tableaux. — Question de propriété. — Affectation. — A l'occasion des instructions ministérielles, M. Pelay demande si l'on doit encore considérer comme objets mobiliers les tableaux faisant corps avec les boiseries ou lambris d'un immeuble, tels que la belle toile de Philippe de Champagne, à la cathédrale. Il paraît évident qu'on ne saurait plus voir en eux des meubles.

M. le Président ajoute que cette situation ne saurait rien prouver pour la possession de ces tableaux. Les faits constatés ont ici une valeur que d'autres considérations ne peuvent atteindre. Or, les tableaux de nos églises ont fait partie, à la fin du dernier siècle, du domaine national, et n'ont été replacés dans les édifices paroissiaux qu'à titre de prêt, et par une nécessité qu'imposa l'extrême exiguité des Musées de cette époque. Presque toujours ils reçurent une destination nouvelle.

M. l'adjoint Garreta explique ensuite que la possession bientôt séculaire de ces œuvres d'art a paru à la Commission municipale des Beaux-Arts une considération assez forte pour l'empêcher d'entreprendre la

revendication. Ce qu'il faut entendre non seulement du retable de l'autel de la Sainte-Vierge, à la métropole, mais même des trois tableaux qui décorent la chapelle du lycée Corneille. Cet ensemble de vues est approuvé de la Commission.

M. Bouquet obtient la parole pour la communication qu'on va lire :

NOUVEAUX DÉTAILS SUR DEUX EXPÉRIENCES DE PASCAL A ROUEN, EN 1646.

Un heureux hasard m'a mis à même de connaître quelques faits nouveaux se rattachant à l'histoire de notre ville, et je demande à la Commission des antiquités la permission de l'en entretenir.

Le 13 février dernier, M. l'abbé Lachèvre, doyen d'Yvetot, offrait à la bibliothèque du Petit Séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen, un manuscrit latin formant un gros volume in-4° de 1,092 pages.

C'est un *Cours de physique*, transcrit, en 1750, par un élève appelé Hochet (1), sous la dictée de son professeur, dont le nom est resté ignoré aussi bien que celui de l'établissement où il enseignait. Cette *Physique*, telle qu'on la comprenait alors, est divisée en Mécanique, en Astronomie et même en Anatomie, et elle est écrite dans un latin généralement correct et clair.

En jetant un coup d'œil sur ce manuscrit, aussitôt après son entrée dans la bibliothèque du Petit Séminaire, son vigilant conservateur, M. l'abbé Tougard, notre zélé collègue et secrétaire, tomba sur un passage qui l'engagea

(1) D'après les renseignements fournis par la famille d'un précédent possesseur, il est tout probable que ce nom désigne l'abbé Hochet, curé de Royville, puis de Theuville-aux-Maillots. Émigré à la Révolution, il rentra, après le 9 thermidor, grâce à la protection de son neveu Hochet, membre du Comité de Salut public, à Saint-Valery-en-Caux. Il est mort à Ecalles-Alix vers 1795.

à me remettre immédiatement une petite note de trois lignes extraites de ce manuscrit.

Les noms de Pascal et de Rouen, figurant dans cet extrait, m'inspirèrent le désir d'en connaître davantage. Je demandai donc la communication du manuscrit lui-même, avec le secret espoir d'y faire d'autres découvertes, et mon attente n'a point été trompée. Aussi, je remercie notre collègue, dont l'obligeance me permet aujourd'hui de vous révéler quelques nouveaux détails sur deux expériences que Pascal fit à Rouen, en 1646, pendant l'avant-dernière année de son séjour en notre ville, où les savants se passionnèrent si vivement pour la découverte de Toricelli et pour la question du vide, surtout après ces expériences et grâce à la publicité qu'il leur donna.

Dans la partie de cette *Physique*, intitulée « Mécanique », se trouve la section traitant : « De la masse de l'air. » Le chapitre Ier a pour titre : « De la pesanteur et de la raréfaction de l'air, ainsi que de l'élévation et de la suspension des liqueurs dans les tubes et dans les pompes. » Au résumé de l'expérience de Galilée, répétée par le P. Mersenne, minime de Paris, le professeur du XVIIIe siècle a joint l'historique et la description de l'expérience de Toricelli, faite en Italie, en 1643. Puis il ajoute : « Toricelli écrivit touchant cette expérience au P. Mersenne, qui était en commerce intime avec tous les péripatéticiens de ce temps et surtout Descartes. Aussitôt donc que ce Père eut appris par lettre que cette expérience avait été faite en Italie, il la transmit à Descartes, qui se trouvait alors dans les Pays-Bas. Mais Descartes se borna à répondre, comme on le voit par sa lettre, qu'il ne doutait nullement de l'expérience, et qu'elle était une conséquence des principes qu'il avait déjà depuis longtemps divulgués dans ses écrits. »

Quittons les Pays-Bas et notre manuscrit un instant, et transportons-nous à Rouen pour savoir quand et comment la nouvelle de l'expérience de Toricelli s'y répandit

et l'effet qu'elle y produisit. C'est Pascal lui-même qui va nous en instruire.

« En l'année 1644, dit-il, on écrivit d'Italie au R. P. Mersenne que l'expérience dont nous parlons y avoit été faite, sans spécifier en aucune façon qui en étoit l'auteur, si bien que cela demeura inconnu entre nous. Le P. Mersenne essaya de la répéter à Paris, et n'y ayant pas entièrement réussi, il la quitta et n'y pensa plus. Depuis, ayant été à Rome pour d'autres affaires, et s'étant exactement informé du moyen de l'exécuter, il en revint pleinement instruit. » (*Lettre de Pascal à M. de Ribeyre*, premier président à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand; Paris, 12 juillet 1651.)

Un ami de Pascal se rendit à Paris et prit des informations sur cette expérience, qui faisait l'admiration de tous les savants. « Je l'appris, dit Pascal, de M. Petit, intendant des fortifications, et très versé en toutes les belles-lettres, qui l'avoit apprise du R. P. Mersenne même. Nous la fîmes donc ensemble à Rouen, le dit sieur Petit et moi, de la même sorte qu'elle avoit été faite en Italie, et nous trouvâmes de point en point tout ce qui avoit été mandé de ce pays-là, sans y avoir pour lors rien remarqué de nouveau. » (Au Lecteur, en tête des *Expériences nouvelles touchant le vide*, par Blaise Pascal, 1647.)

Il nous apprend, ailleurs, que « ces nouvelles lui furent portées, en l'année 1646, à Rouen où il était alors. » Depuis six ans, en effet, il habitait notre ville avec son père et une partie de sa famille. Mais, s'il « n'y remarqua rien de nouveau tout d'abord », il ne tarda pas à changer d'avis. « Depuis, ajoute-t-il, faisant réflexion en moi-même sur les conséquences de cette expérience, elle me confirma dans la pensée où j'avois toujours été, que le vide n'étoit pas une chose impossible dans la nature, et qu'elle ne le fuyoit pas avec tant d'horreur que plusieurs se l'imaginent. » (*Ibid.*) Le peu de fondement de cette maxime, si généralement reçue alors, la fausseté des expériences sur

lesquelles on l'appuyait, les observations journalières touchant la raréfaction et la condensation de l'air lui faisaient rejeter le principe : « Que la nature ne souffre point le vide. » — « Mais comme tout le monde, poursuit Pascal, ne recevoit pas cela pour preuve, je crus que cette expérience d'Italie étoit capable de convaincre ceux-là mêmes qui sont les plus préoccupés de l'impossibilité du vide. »

Voilà donc où Pascal en était, au début de l'année 1646, quand il jugea à propos de combattre, sinon de convaincre les adversaires du vide, en faisant une répétition publique de l'expérience de Toricelli.

C'est sur la nature et sur le lieu de cette expérience qu'un imprimé rouennais, à peu près inconnu, et le manuscrit parisien vont fournir des renseignements circonstanciés et entièrement nouveaux.

A s'en tenir à la description de l'expérience de Toricelli, dans le manuscrit du Mont-aux-Malades, et même à celle que Pascal a relatée dans l'avis « Au Lecteur », en tête de l'ouvrage où sont consignées d'autres expériences (*Expériences nouvelles touchant le vide*), on n'aurait qu'une idée incomplète de celle que Pascal fit à Rouen, en 1646. Il nous l'apprend lui-même : « Cette expérience d'Italie, je la fis en plus de façons qu'aucun autre, et avec des tuyaux de douze, et même de quinze pieds de longs. » (Au Lecteur, *ibid.*) C'est bien sommaire ce qu'il en dit là, mais il me sera permis de la rapporter, dans tous ses détails, d'après un témoin oculaire qui l'a consignée en un petit opuscule latin, de 14 pages in-8°, où il examine cette question : « Si le vide est possible dans la nature ».

Voici la traduction de cette expérience de Pascal, faite à Rouen, et que l'auteur de l'opuscule se propose de combattre, après l'avoir toutefois fidèlement exposée.

« On prouve ainsi, dit-il, que le vide est possible. Qu'on prenne un tube de verre de trois pieds de longueur ou plus; que ce tube, fermé d'un bout même du sceau d'Hermès (hermétiquement), soit rempli de vif-argent par l'autre,

et qu'alors l'extrémité du tube pouvant livrer passage au vif-argent soit plongé dans un vaisseau (vase) plein d'un autre vif-argent, mais dormant; qu'ensuite on redresse perpendiculairement la partie du tube qui est fermée, mais pleine, alors le vif-argent descendra et occupera deux pieds seulement au bas de ce tube.

» On cherche quelle substance occupe le troisième pied ou même plusieurs autres, si le tube était plus long. Car de quelque longueur que soit le tube plein de vif-argent, s'il est disposé comme nous l'avons dit, il se débarrassera de son vif-argent jusqu'à la hauteur de deux pieds au bas du tube, lesquels seuls de tout le tube resteront pleins.

» On dit que la même chose arrive dans un très long tube qui serait rempli d'eau, si ce n'est que les tubes remplis de vif-argent, après avoir été mis droits, restent pleins à la hauteur de deux pieds seulement au bas des tubes, quelle qu'en soit la longueur : tandis que les tubes remplis d'eau, quand on les met droits et qu'on les plonge dans un autre vaisseau plein d'eau, par le bout où ils ont été remplis, restent pleins à la longueur de vingt pieds (1), la partie supérieure du tube qui dépasserait cette longueur, restant vide en apparence aux yeux des observateurs.

» En réalité, si un tube plein de vif-argent avait moins de deux pieds de longueur, il ne laisserait pas échapper la plus petite goutte de son vif-argent; et il faut dire de même, toute proportion gardée, d'un tube plein d'eau.

» Et quand un tube plus long, où serait du vif-argent à la hauteur de deux pieds seulement, est incliné de façon que sa partie supérieure, restée vide, descende au-dessous de la hauteur de deux pieds, le tube alors se remplit tout entier et vous diriez qu'il résorbe le vif-argent contenu dans le vaisseau.

» Cette objection (contre l'impossibilité du vide), un

(1) Guiffart le fait observer avec raison : « Il deuoit dire de trente-trois pieds. » (*Discovrs du vuide*, p. 180.)

jeune homme des plus distingués l'a mise en avant et l'a établie par une expérience des plus soignées, Monsieur Pascal, versé dans tout genre de sciences au-delà de ce que son âge paraîtrait comporter, et fils non dégénéré d'un bien illustre et bien docte père. Il a convoqué, pour en être témoins, les hommes les plus savants de cette ville et a répondu à quiconque a voulu le questionner (1). »

C est en ces termes qu'est loué Pascal, âgé de vingt-trois ans seulement, et qu'est décrite sa répétition de l'expérience de Toricelli, par un certain Pierius, curé de Déville, et, en 1646, professeur de philosophie, dans l'école archiépiscopale du collège de Rouen, école que l'archevêque de Rouen, François II de Harlay, avait ouverte, le 24 octobre 1641. « L'objection fit grand plaisir, dit Pierius, et, bien que j'eusse d'autres desseins en tête et d'autres besognes à terminer, qui ne me laissaient que peu ou point de loisir, je ne pus empêcher mon esprit, ni même ma plume de s'occuper de cette matière. »

Et puis, après avoir exposé ses raisons, il termine ainsi : « De tout cela, finalement je conclus, nonobstant cette objection, que le vide n'est pas possible dans la nature. » Conclusion suivie de cette note détachée en italiques : « Jacques Pierius, docteur-médecin, enseignant la philosophie dans l'école archiépiscopale du collège de Rouen, faisait ces remarques philosophiques afin de les ajouter au *Traité du vide.* »

Pour comprendre le sens de cette note, il faut savoir que Pierius, deux ans auparavant, en 1645, avait publié des *Leçons philosophiques sur la Physique d'Aristote*, imprimées à Rouen, par les presses archiépiscopales, chez Laurens Maurry, imprimeur (2). C'est un fort volume in-8°, contenant quatre traités, dont un seul est porté sur le titre : « Des météores ». Le plus considérable est le pre-

(1) Voir le texte latin, plus loin, pièces justificatives, I, p. 81.
(2) *Ibidem*, p. 82.

mier : « La Physique d'Aristote », où le chapitre IV de la troisième partie traite spécialement : « Du vide. » Tel est le chapitre auquel Pierius renvoyait, pour y rattacher, les remarques ou la leçon que Guiffart a conservée, en tête de son *Discours du vuide*. Un seul exemplaire connu de ce long travail, que possède la bibliothèque du Chapitre de Rouen, m'a permis de constater ce fait resté douteux, quoique pressenti par M. Chéruel (1). On conçoit alors tout l'intérêt qu'avaient pour lui les expériences de Pascal, qui détruisaient les théories et les affirmations de son chapitre : « Du vide », où il soutenait que la nature en avait horreur. Décemment il ne pouvait se rendre sans combat.

Mais en quel endroit de Rouen Pascal fit-il cette expérience de Toricelli, avec quelques-uns des compléments dont parle Pierius? Ni celui-ci, ni son contradicteur, Pierre Guiffart, ni Pascal lui-même ne l'ont dit; et c'est sur ce point que le manuscrit parisien fournit un renseignement aussi nouveau qu'intéressant pour notre histoire locale. Le rappel des démarches du P. Mersenne auprès de Descartes, pour lui faire part de la découverte de Toricelli est suivi de ces mots textuels qui révèlent le lieu ignoré. « Cette expérience fut bientôt répandue dans l'Europe entière et répétée par d'autres physiciens. Monsieur Pascal la fit dans notre France sur le Mont-Sainte-Catherine, situé près de la ville de Rouen (2). »

Pour être aussi affirmatif, le professeur du XVIIIe siècle avait certainement une autorité digne de foi, sans quoi il se serait dispensé de relater, dans son cours de physique, un détail topographique fort peu important pour son enseignement en lui-même et pour des élèves réunis dans un collège de Paris.

L'expérience faite sur la côte Sainte-Catherine est celle

(1) *De l'instruction publique à Rouen*, 1849. — Note 2 de la page 21 de l'extrait.

(2) Voir le texte latin, pièce justificative, II, p. 84.

dont Pierius parle en première ligne, à l'aide d'un tube rempli de vif-argent. C'est par ouï-dire qu'il rappelle celle que Pascal faisait avec de longs tubes remplis d'eau. Cela devait être ; ils étaient trop encombrants pour être transportés sur le haut de cette côte. Ils serviront ailleurs.

L'expérience de Pascal n'eut pas à subir les seules critiques de Pierius. Immédiatement, à Rouen et ailleurs, il rencontra une foule de contradicteurs, tant sur l'expérience d'Italie elle-même que sur les conséquences qu'il en avait tirées. Il résume ainsi leurs objections : « Néanmoins, la force de la prévention fit encore trouver des objections qui lui ôtèrent la croyance qu'elle méritoit. Les uns dirent que le haut de la sarbacane étoit plein des esprits du mercure; d'autres, d'un grain imperceptible d'air raréfié; d'autres, d'une matière qui ne subsistoit que dans leur imagination; et tous, conspirant à bannir le vide, exercèrent à l'envi cette puissance de l'esprit, qu'on nomme subtilité dans les écoles, et qui, pour solution des difficultés véritables, ne donne que de vaines paroles sans fondement. » (*Expériences nouvelles*, Au Lecteur.)

Ce n'étaient encore que des objections verbales, faites sur la côte Sainte-Catherine, au cours de l'expérience, ou bien dans Rouen, par les partisans d'Aristote et par les adversaires du vide. Mais on les retrouve toutes dans les polémiques nées de cette expérience et de celles qui suivirent. Les « esprits du mercure » visaient Pierius; « l'air raréfié », les professeurs jésuites du collège de Rouen; « la matière subtile », Descartes et ses partisans.

Pascal avait déjà répondu, de vive voix, à ses contradicteurs, et posé quelques principes, quand, appliquant un principe qu'il a rappelé lui-même, il alla plus loin encore. « Et comme dans la physique, les expériences, dit-il, ont bien plus de force pour persuader que les raisonnements, je ne doute pas qu'on ne désirât de voir les uns confirmés par les autres. » (*Traité de la pesanteur de la masse de l'air*, ch. I.) — « Je me résolus donc de faire des expériences si

convaincantes, qu'elles fussent à l'épreuve de toutes les objections. » (*Expériences nouvelles touchant le vuide.*) Elles eurent pour point de départ l'expérience de Toricelli, rappelée tout à l'heure, et sur laquelle il revint en ces termes, un peu plus tard, avec de nouveaux détails : « Ces nouvelles nous ayant été, en l'année 1646, portées à Rouen, où j'étois alors, nous y fîmes (par *nous*, il faut entendre M. Petit et lui) cette expérience d'Italie sur les mémoires du P. Mersenne, laquelle ayant très bien réussi, je la répétai plusieurs fois; et, par cette fréquente répétition, m'étant assuré de la vérité, j'en tirai des conséquences, pour la preuve desquelles je fis de nouvelles expériences très différentes de celles-là, en présence de plus de cinq cents personnes de toutes sortes de conditions, et, entre autres, de cinq ou six pères jésuites du collège de Rouen. » (*Lettre à M. de Ribeyre.* De Paris, 12 juillet 1651.)

Ces expériences eurent lieu dans le cours de l'année 1646, et l'un des témoins oculaires est connu par le soin qu'il a eu d'en conserver le souvenir : c'est Pierre Guiffart, docteur en médecine, agrégé au collège de Rouen. Dans le livre où il combat Pierius, l'un des adversaires de Pascal, il dit donc : « M. Paschal, ayant fait depuis quelque temps plusieurs expériences en ceste ville en la presence des plus sçauans hommes de sa connoissance, me fit aussi la faueur de me conuier aux deux dernières, ausquelles voulant monstrer que le vuide estoit possible en la nature, il fit bien voir aussi que le vuide n'estoit pas en son esprit, mais au contraire qu'il estoit rempli de plusieurs belles connoissances que ses soins et sa curiosité luy auoient heureusement acquises. » (*Discovrs du vuide*, p. 7.)

Guiffart ne vit que « les deux dernières expériences »; mais beaucoup d'autres les avaient précédées, au dire de Pascal. « J'en fis au commencement de cette année (1646) un grand nombre, dont il y en a qui ont quelque rap-

port avec celle d'Italie, et d'autres qui en sont entièrement éloignées, et n'ont rien de commun avec elle. » On le voit, en effet, par les huit expériences qu'il a rapportées dans son abrégé intitulé : *Expériences nouvelles touchant le vuide.*

Le manuscrit parisien donne la description de l'une de ces expériences laissées de côté par Pascal, et voici la traduction du passage qui contient encore des éclaircissements sur le mode d'exécution de Pascal, resté également dans l'ombre.

Le professeur du XVIIIe siècle vient de rappeler à ses élèves l'expérience de la côte Sainte-Catherine, qu'il a le tort de rapprocher de celle du Puy-de-Dôme, en les croyant de même nature et se rapportant au même objet. Il vient de mentionner aussi l'expérience que Rohault fit au haut de l'une des tours de la cathédrale de Paris, pour vérifier celle du Puy-de-Dôme, faite par M. Périer, le beau-frère de Pascal, le samedi 19 septembre 1648; et alors arrive la description de l'expérience non relatée que Pascal fit, à Rouen, en 1646, après celle de la côte Sainte-Catherine.

« Monsieur Paschal, dit-il, fit une autre expérience pour réfuter certains péripatéticiens, qui se trouvaient à Rouen avec lui. Ces péripatéticiens disaient que le vif-argent restait suspendu à la hauteur de 27 ou 28 pouces dans le tube de Toricelli, non à cause de la pesanteur de l'air ni parce que la colonne de vif-argent de 27 ou 28 pouces suffisait pour faire équilibre à toute la colonne d'air, mais parce que dans le vif-argent il y avait beaucoup d'esprits qui, en se dégageant des parties du vif-argent, occupaient le sommet du tube. Comme il en résultait alors l'absence du vide, il était inutile que le vif-argent montât plus haut. D'après eux, les liqueurs montaient d'autant plus ou moins haut dans le tube qu'elles étaient plus ou moins remplies d'esprits. C'est pourquoi le vin, étant plus abondant en es-

prits que l'eau, le vin, disaient-ils, devait monter à une moindre hauteur.

» Afin de les réfuter, M. Paschal fit cette expérience en leur présence. Il prit deux tubes, longs de 40 pieds, hermétiquement fermés d'un côté et ouverts de l'autre. Il disposa ces tubes et les attacha le long d'un mât de navire, le tout formant un appareil mobile, qui lui permettait de tourner à son gré l'ouverture des tubes, tantôt vers la terre, tantôt vers le ciel. Ces dispositions prises, il remplit l'un des tubes d'eau, l'autre de vin, et les plongea dans leurs liqueurs respectives, c'est-à-dire le tube plein d'eau dans de l'eau, et le tube plein de vin dans du vin. Il observa avec les péripatéticiens que ces liqueurs descendaient, et qu'après plusieurs oscillations elles restaient suspendues à des hauteurs différentes, savoir : l'eau à la hauteur de 31 pieds 1 pouce, et le vin à la hauteur de 31 pieds 8 pouces, tandis que, d'après les péripatéticiens, la hauteur du vin aurait dû être moindre que celle de l'eau. Au moyen de cette expérience, il leur montra que les liqueurs montaient à des hauteurs différentes, non parce qu'elles étaient plus ou moins remplies d'esprits, mais parce qu'étant d'une pesanteur spécifique différente la liqueur la plus légère exigeait dans le tube une colonne plus longue que la liqueur la plus pesante pour faire équilibre à la colonne d'air. » Ainsi s'exprime le manuscrit latin. (Pages 320-321.) (1)

Cette expérience comparative étant postérieure à celle de Toricelli, répétée par Pascal, Pierius n'en parle pas tout naturellement. Guiffart se borne, en réponse à une difficulté proposée par Pierius, à conclure : « que les liqueurs sont attirées plus ou moins vers le haut de la sarbacane (le *tube* de Pierius), selon que plus ou moins elles sont rares et légères, pesantes ou denses. »

Il cite le vif-argent, l'eau, l'eau chaude, l'huile, le vin et le lait, qui occuperont davantage de hauteur, à propor-

(1) Voir, plus loin, le texte latin, pages 84-85.

tion de leur plus grande légèreté. (*Discours du vuide*, chap. XIII, p. 202.) Pascal aussi parle d' « un tuyau de verre de 46 pieds, rempli d'eau, ou plutôt de vin bien rouge, pour être plus visible. » Ce dernier détail prouve clairement que ces expériences s'adressaient au public. Mais c'est pour une autre fin que Pascal faisait celle-là, puisqu'il ajoute : « On voit le tuyau plein de vin depuis le haut jusqu'à treize pieds près du bas, et rempli d'eau teinte insensiblement dans les treize pieds inférieurs qui restent. » (*Expériences nouvelles touchant le vuide*, IIIe expérience.)

Cette expérience du manuscrit, qu'il est le seul à signaler, aurait certainement pris place dans le *Traité complet sur le vide*, souvent annoncé par Pascal, et divisé en parties, livres, chapitres, sections et articles, dont on n'a trouvé que quelques fragments dans ses papiers. Peut-être le professeur parisien l'a-t-il traduite en latin de l'un de ces derniers perdus aujourd'hui.

Une autre mérite encore de ce morceau, c'est d'expliquer comment Pascal s'y prenait pour prévenir la rupture presque inévitable de tubes en verre longs de 46 pieds, et comment il parvenait à les manœuvrer pour ses expériences. Sa précaution de les appliquer le long d'un mât de navire, trouvé facilement à Rouen, et de les y attacher solidement, était fort ingénieuse, pour leur donner un appui. La mobilité de l'appareil lui permettait aussi de remplir ces longs tubes de liquide, en les inclinant légèrement et en restant sur le sol, sans avoir besoin de grimper sur le haut d'un toit pour le faire, à l'aide d'un seau, comme on le voit dans la figure de l'*Océan aérien*, par M. Gaston Tissandier, avec cette explication : « Première expérience du baromètre à eau, exécutée à Rouen, en 1748. » Texte, figure et date laissent fort à désirer. La figure de l'*Atmosphère*, par M. Camille Flammarion, rappelle les détails de son aînée, avec cette explication plus exacte : « Expérience faite à Rouen, par Pascal, pour constater la pres-

sion atmosphérique au moyen d'un grand baromètre (1646). » Le bout fermé est en haut et l'autre plonge aussi dans un baquet. Les tubes de ces deux figures, sans aucuns supports, sont assujettis à la devanture d'une maison, à l'aide de bâtons croisés, retenus par des cordes et reposant sur deux fenêtres. C'est ainsi que les artistes de nos jours, guidés par les auteurs sans doute, ont compris les détails de cette expérience.

Ceux du manuscrit parisien, expression de la vérité, pourront venir en aide aux futurs dessinateurs de cette expérience, détails qu'il n'était guère possible de représenter exactement sans son secours, au moins pour les mâts soutenant les tubes.

Comme je crois l'avoir démontré ailleurs (1), un autre changement est non moins nécessaire. Au lieu de placer cette expérience, en 1646, dans les restes du couvent Saint-Amand, tel qu'il est de nos jours, ou bien au carrefour de la rue du Petit-Salut, en lui donnant une dizaine de spectateurs, il sera bon de songer à la verrerie du faubourg Saint-Sever, située alors au coin des rues du Pré et de la Pie-aux-Anglais, et aux cinq cents spectateurs dont parle Pascal. L'endroit de notre ville, témoin de ces grandes « Expériences nouvelles », est donné par un document non moins certain que celui qui place la première expérience, répétition de celle de Toricelli, sur le haut de la côte Sainte-Catherine, qui vit ainsi la science apparaître sur son sommet, après la guerre et la prière.

J'ai tenu, Messieurs, à vous faire connaître les révélations puisées dans le manuscrit latin du Mont-aux-Malades, pour deux motifs. D'abord, elles sont précieuses par les détails nouveaux qu'elles fournissent sur la nature, sur le mode et sur le lieu des expériences de Pascal à Rouen. C'est d'elles que ce grand génie a tiré la preuve que les

(1) *Rouen aux principales époques de son histoire*, 2e édition, pages 94-95.

effets, attribués jusque-là à l'horreur du vide, sont causés par la pesanteur de l'air, découverte de la plus haute importance, puisque de ce jour date la physique moderne. Ces révélations intéressent donc l'histoire générale des sciences; mais elles n'intéressent pas moins notre histoire locale, en donnant de nouveaux titres à la célébrité de notre ville. Une fois de plus, elle mérite qu'on dise d'elle, comme de la plus célèbre contrée de la Grèce, l'Attique : « Partout où nous allons, nous trouvons un souvenir historique sous nos pas. » (Cicéron, *De Finibus bonorum et malorum*, V.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

An detur vacvvm in rerum natura. — Vacvvm dari sic probatur. Accipiatur tubus vitreus trium vel plurium pedum longitudinis; sit tubus ille vnâ ex parte occlusus vel ipso sigillo hermetico, alterâ ex parte impleatur hydrargyro, tum vero extrema illa pars tubi quâ pateret exitus hydrargyro immittatur in vas alio hydrargyro sed stagnanti plenum, deinde ad perpendiculum erigatur pars illa tubi quæ clausa est sed plena, tum descendet hydrargyrus et duos tantum inferiiores pedes huius tubi occupabit.

Quæritur quænam substantia occupet tertium tubi pedem aut etiam plures alios si erat longior. Nam cuiuscunque sit longitudinis tubus hydrargyro plenus, si sic vt supposuimus disponatur, se suo exonerabit hydrargyro ad usque duos inferiores pedes qui soli ex toto tubo pleni remanebunt.

Idem dicitur contingere in longissimo tubo qui aquâ impleatur, nisi quod tubi hydrargyro repleti post erectionem remaneant pleni ad duos circiter pedes inferiores duntaxat cuiuscunque sint longitudinis : tubi vero aquâ repleti dum eriguntur, et in vas aliud aquâ plenum quâ parte repleta sunt imponuntur, remaneant pleni ad longitudinem viginti pedum, superiori parte tubi si longior sit vacuâ vt apparebit respicientibus relictâ.

Reuera si tubus hydrargyro plenus breuior esset longitudine

duorum pedum, ne guttulam quidem sui hydrargyri deponeret; et similiter ad proportionem dicendum de tubo aquâ pleno.

Et cùm tubus longior in quo erat hydrargyrus ad duos tantum pedes sic inclinatur vt superior eius pars vacua descendat infra altitudinem duorum pedum, rursus impletur totus tubus, et diceres ipsum resorbere hydrargyrum in vase contentum.

Hanc obiectionem proposuit et accuratissimo experimento illustrauit nobilissimus et in omni scientiarum genere plusquam eius ætas pati videretur versatissimus adolescens dominus Pascal illustrissimi et doctissimi patris non degener filius. Aduocauit testes viros huius vrbis doctissimos. Quilibet vt voluit respondit.

Pages 1-2 de la reproduction placée en tête du *Discovrs du Vuide, sur les expériences de Monsievr Paschal, et le traité de M. Pierius...., par P. Gviffart, docteur en médecine, agrégé au collège de Roüen.* — A. Roven, chez Iacques Besongne, dans la cour du palais. M. DC. XLVII. — La bibliothèque publique de Rouen, I. 1930, en possède un exemplaire.

Le chapitre ou la leçon de Pierius, rapportée par Guiffart, se termine par ces mots :

Hæc philosophabatur Iacobus Pierius D. Medicus Philosophiam docens in Archiepiscopali Schola Collegii Rothomagensis tractatui de Vacuo addenda.

Voici le titre du volume auquel le lecteur est renvoyé :

Iacobi Pierii presbyteri parochialis Ecclesiæ Dei-Villæ, D. Medici, Scholæ philosophicæ in libros Aristotelis de Meteoris. Rothomagi, Typis Archiepiscopalibus Apud. L. Mavrry Typographum, M. DC. XLV. 1 vol. in-8°, avec les armes de François II de Harlay, en vignette, et une Épître dédicatoire, le tout en latin.

Ce titre est fort incomplet, car le volume ne renferme pas moins de quatre Traités, avec pagination distincte.

Le premier est un *Traité de physique,* divisé par parties et par chapitres, de 396 pages.

Le deuxième, *des Météores,* 75 pages.

Le troisième, *de l'Ame,* 121 pages.

Le quatrième, *sur la Métaphysique d'Aristote,* 68 pages.

Le nom de Pierius et l'indication de son livre doivent être

ajoutés au *Manuel du Bibliographe normand* de M. E. Frère, qui le mentionne, incidemment, à l'article Guiffart.

II

Toricellius Galilei discipulus hanc tentavit experientiam quæ apud physicos fuit percelebrata et quæ ab ipsius nomine dicta fuit Toricelliana. Hæc fuit autem hujus experientiæ tentandæ causa.

Hortulanus quidam magni Etruriæ ducis volens aquas in locum supra aquæ superficiem sexaginta pedibus elevatum, usus est antliâ cujus longitudo erat octoginta pedum, cùmque hanc antliam aquæ immersisset ejusque embolum pluries agitasset, miratus est quod aqua in antliæ capacitatem ascenderet tantum usque ad altitudinem 32 pedum, quamvis embolus multo altius elevaretur. Hanc experientiam Galileo communicavit, et licet hujus effectus ratio nobis videatur facilis et magnâ animi subtilitate polleret Galileus, ipse respondisse fertur, id oriri quia aqua duntaxat horrorem a vacuo habebat usque ad altitudinem 32 pedum. Cùm tamen ipse suæ responsionis futilitatem sentiret, rem Toricellio communicavit.

Toricellius, qui jam conjiciebat hunc effectum oriri posse ab aeris gravitate, sic ratiocinatus est : si aqua in antliam ascendit usque ad altitudinem 32 pedum propter aeris gravitatem ibique suspensa maneat columna aquæ 32 pedum totam aeris columnam ejusdem basis æquiponderat, ac proinde cum hydrargyrum sit quaterdecies aqua specificè gravius, tunc ad æquilibrandam aeris columnam requiritur columna hydrargiri cujus altitudo sit quarta decima pars 32 pedum, sed 27 vel 28 pollices sunt circiter quatuor (quarta) decima pars 32 pedum. Ergo columnæ (columna) hydrargiri 27 aut 28 pollicum æquilibrium constituet cum tota aeris columna.

Posito hoc ratiocinio, sumpsit tubum vitreum triginta circiter pollicibus longum, ex unâ parte hermeticè clausum, ex alterâ vero apertum. Hunc tubum hydrargiro implebit (implevit), et imposito ad aperturam digito illum invertit et in vas hydrargiro plenum immersit ad unius aut alterius digiti profunditatem, illumque erectum tenuit ita ut pars aperta fundum vasis non tangeret : deinde sublato digito observavit hydrargirum descendere ita ut tamen ad altitudinem 27 aut 28 pollicum superficie

hydrargiri in vase contenti post plures itus et reditus suspensum maneret; sicque hoc experimento suam conjecturam confirmavit.

De hâc experientiâ scripsit ad patrem Mercenium qui cum omnibus hujus temporis peripateticis et præsertim cum Cartesio commercium familiare inierat. Statim atque igitur per litteras didicit hoc experimentum in Italiâ tentatum fuisse, illud Cartesio tunc in Bataviâ degenti notificavit, sed nihil aliud Cartesius respondit, ut testantur ejus litteræ, nisi se de experimento nullatenus dubitare, et illud sequi ex principiis quæ jam diu in scriptis suis divulgaverat.

Hæc experientia brevi per totam Europam fuit celebrata, et ab aliis physicis (tentata, *omis*). Eam fecit in Gallia nostra Dominus Paschal, in monte sanctæ Catharinæ sito prope urbem Rothomagum, eam quoque tentavit dominus Perier in monte gallice dicto *Le Puis de dome* prope urbem claromontanam in Arverniâ et qui suprà Minimorum civitatis hortum est elevatus 500 exapedis. Observavit vir ille eximius hydrargirum in tubo contentum manere suspensum ad altitudinem 25 pollicum cum tribus lineis, ubi tentabat experimentum in ipso Minimorum horto. Contra vero hydrargirum descendere tribus pollicibus cum una linea 1/2, ubi idem experimentum tentabat in vertice montis. Easdem variationes observavit dominus Rohault qui in hac urbe eamdem tentavit experientiam supra turrim beatæ Mariæ et in ipsa Sequanæ superficie, dum aqua erat congelata. Observavit scilicet altitudinem hydrargiri suprà turrim Beatæ Mariæ quæ est elevata supra Sequanæ alveum 36 exapedis, observavit, inquam, hydrargiri altitudinem esse tribus lineis minorem quam in ipso Sequanæ alveo.

Dominus Paschal aliam tentavit experientiam ut quosdam confutaret Peripateticos, qui cum ipso Rothomagi degebant. Illi Peripatetici dicebant hydrargirum non manere suspensum ad altitudinem 27 aut 28 pollicum in tubo Toricelliano propter aeris gravitatem, nec quia columna hydrargiri 27 aut 28 pollicum erat sufficiens ad æquilibrandam totam aeris columnam, sed quia in hydrargiro multi erant spiritus qui sese expediendo ab hydrargiri partibus summitatem tubi occupabant, unde cùm tunc nullum aderat vacuum, inutile erat ut hydrargirum altius ascenderet; juxta ipsos, liquores eo magis vel minus alte in tubo ascendebant, quo erant magis vel minus spirituosi. Quapropter

cùm vinum magis abundet spiritibus quam aqua, vinum, inquiebant, ad minorem altitudinem debebat ascendere.

Ut hos Peripateticos confutaret Dominus PASCHAL hanc experientiam coram ipsis tentavit. Duos tubos 40 pedibus longos sumpsit, ex una parte hermetice clausos, et ex alterâ apertos, hos tubos disposuit et alligavit supra longitudinem mali navis quod erat dispositum et versatile ut ad nutum suum tuborum aperturam verteret modo versus terram modo versus cœlum. Istis positis unum implevit aquâ, alterum vino, eosque immersit in eorum liquoribus respectivis, id est, tubum aquâ plenum in aquâ et tubum vino plenum in vino, et observavit cum Peripateticis hos liquores descendere, et post plures vibrationes manere suspensos ad diversas altitudines, aquam scilicet ad altitudinem unius et 30 pedum cum uno pollice, vinum vero ad altitudinem unius et 30 pedum cum octo pollicibus, dum juxta Peripateticorum ratiocinium altitudo vini debuisset esse minor altitudine aquæ. Per hanc experientiam eis ostendit liquores ad diversas ascendere altitudines, (non, *omis*)ex eo quod magis aut minus essent spirituosi, sed quià cum diversæ sint gravitates specificæ, longior columna requiritur in liquore leviori quam in graviori ad æquilibrandam aeris columnam.

Ex his omnibus patet aerem esse gravem.

Manuscrit de la bibliothèque du Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades, près Rouen, pages 317-321. Inscrit au catalogue des manuscrits sous le nº 70.

La Commission félicite notre confrère de son savant et intéressant mémoire.

Médaille de pèlerinages. — M. P. Baudry présente à la Commission l'un de ces petits monuments, et l'accompagne de la note suivante :

Quelques enseignes ou médailles de pèlerinage, en étain ou en plomb, sont parfois relevées par les dragages de la Seine.

N'ayant pas été à même d'assister à la découverte d'un petit objet de ce genre, qui m'a été présenté comme provenant de la rive gauche, vers la rue Léon-Malétra, je

n'en affirmerai pas la provenance exacte, mais je vous le signalerai à cause de l'intérêt qu'il me paraît offrir, quoiqu'il soit d'origine étrangère à notre région.

C'est une pièce circulaire, qui, indépendamment de l'anneau fixe qui la surmonte, a environ 42 millimètres de diamètre. L'espace central est occupé par un sujet ajouré placé dans l'épaisseur de la partie extrême à laquelle il adhère à diverses places. Ce sujet représente un personnage debout, nimbé, en costume sacerdotal, tenant une crosse de la main droite, et invoqué par un pèlerin agenouillé à sa gauche; sur le plan en biseau qui l'entoure, la légende suivante, inscrite circulairement en caractères gothiques, en reliefs, est précédée d'une croix pattée :

SAINT MOR DES FOSES NOS AIT.

Le sujet qui, dans certaines pièces analogues, occupe le revers, n'existe plus et n'a peut-être jamais existé ici. Il semble être désigné par l'invocation :

AV. MARIA. GRACIA. PLENA. DOMINUS.

De ce côté, le champ de l'espace central est encadré d'une minuscule arcature ogivale.

Le pourtour est découpé sur les deux faces en arcs de cercle adossés, ajourés, et séparés par des sortes de petits fleurons.

Le *Magasin pittoresque*, année 1885, pages 143 et 144, cite une enseigne qui a quelques rapports avec celle dont je vous parle. Elle réunit, dans un fond également ajouré, deux sujets dont les personnages sont placés dos à dos, et pouvait ainsi être utilisée pour deux pèlerinages distincts.

D'un côté, saint Mathurin de Larchant est désigné par ces mots :

† VECHI S. MATELIN DE LARCAN.

De l'autre, comme dans le médaillon que j'ai examiné, c'est saint Maur des Fossés que l'on annonce ainsi :

† Vechi s. Mort des Foses.

L'enseigne décrite et gravée dans le *Magasin pittoresque* indique, y est-il dit, une œuvre du XIIIe siècle. J'estime un peu plus moderne celle qu'on vient de recueillir à Rouen.

M. de Beaurepaire communique ensuite deux petites découvertes historiques.

NOTES SUR SALOMON DE CAUX.

Les documents suivants pourront être de quelque utilité pour établir la biographie de Salomon de Caus, et c'est dans cet espoir que je les communique à la Commission des Antiquités.

Il y a tout lieu de supposer que le Salomon de Caus, cité dans le premier de ces deux documents, n'est autre que le célèbre auteur de *la Raison des forces mouvantes*.

Était-il de Dieppe? Il y a bien des raisons pour le supposer. Il y avait été propriétaire d'une maison qu'il avait vendue à un nommé Boucheret. Son frère, Isaac, était bourgeois de cette ville, et l'on y rencontre, pendant tout le cours du XVIIe siècle, des personnes du même nom, appartenant, comme lui, à la religion protestante.

Mais, dans une lettre adressée à un échevin de Rouen, alors que cet ingénieur se mettait sur les rangs pour l'entreprise du pont de notre ville, il était aussi fondé à se donner « comme étant du pays », parce que son frère Pierre habitait, à Rouen, la paroisse Saint-Vincent. Celui-ci y occupait, en 1611, une position importante, en qualité d'industriel. On peut même le considérer, par suite de son traité avec l'anglais Guillaume Lee, comme l'introducteur de la manufacture des bas de soie et de laine sur le métier, qui prit bientôt, à Rouen, un très grand développement, et fut une des branches les plus importantes de l'industrie rouennaise. Un arrêt du Conseil, du 22 décembre 1696, ordonna que les faiseurs de bas au métier

formeraient, à Rouen, une communauté particulière. Dans l'espace de quelques mois, après cette ordonnance, on ne compta pas moins de quarante-sept fabricants qui vinrent au bailliage faire enregistrer leurs lettres de maîtrise (1).

« Du mardy apprès midy, deuxième juillet 1611.

» Fut présent honorable homme Isaac de Caux, de la ville de Dieppe (2), estant de présent en ceste ville de Rouen, lequel, pour la bonne amitié qu'il a dict avoir et porter au sieur Pierre de Caux, son frère, bourgeois demeurant à Rouen, paroisse Saint-Vincent, de son bon gré, confessa avoir donné, et par ces présentes donne, par donnacion, pure et simple, finalle et irrévocable, au dict sieur Pierre De Caux, à ce présent et acceptant, c'est assavoir tout et tel droit de clameur qu'il peult et pourroit demander, prétendre et réclamer, à droict de sang, de lignage, en un tènement de maisons, fonds de terre et héritage, assis en la parr. de S.-Jacques de Dieppe, rue de Hault, par cy-devant vendue par Salomon de Caux, frère desd. sieurs de Caux, à honorable homme Jhérémie Boucheret, bourgeois de Dieppe, pour, par le dict sieur Me Pierre de Caux, avoir, etc.

Signé : De Caux.

» 10 février 1611.

» Nous, Pierre de Caux, bourgeois de Rouen, tant en

(1) Arch. du Palais de Justice de Rouen. *Registres des maîtrises.* — A cette époque, on faisait au métier des bas de fil et de coton, aussi bien que des bas de soie et de laine.

(2) Je ne saurais dire ce qu'il était à Guillaume Decaus, marchand, demeurant à Dieppe, bourgeois pour moitié du navire *l'Antique*, du port de 50 tonneaux, devant le quai de Croisset, 29 déc. 1581 (acte signé Guill. Decaus); — à Guill. De Caux, bourgeois de Dieppe, dont René Bouchard, sieur du Mesnillet, ministre, certifiait la profession protestante, 17 avril 1602; — à Jacques De Caux, bourgeois, marchand, demeurant à Dieppe, mentionné dans un contrat du tabellionnage de Rouen, à la date du 14 sept. 1627; — à Jacques De Caulx, l'aîné, marchand à Dieppe, mentionné dans un autre acte du 11 août 1643.

mon nom que me faisant fort pour nobles hommes Nicollas de Format, sieur des Carreaux, et Jacques Le Tartier, sieur de Pouilly, demeurans à Paris, et ausquels je prometz faire avoir les présentes pour agréables et icelles faire ratifier dedens deux mois de ce jourd'hui, et Guill. Lee, gentilhomme anglois, de présent résidant en ceste ville de Rouen, congnoissons et confessons avoir contracté la société pour la manefacture des bas de soye et layne sur le mestier, à présent introduite en ce royaume, par les loix, pactions et conventions qui ensuivent : c'est assavoir que moy dict Lee, auctheur et maistre conduisant lad. manefacture, serey tenu fournir six ouvriers anglois, capables de travailler aud. menœuvre, dont les partyes sont d'accord, assavoir : Jehan Grangyer et Jehan Stede, pour 2 ans; Hellie Yonc pour 4 ans; François Fulgeauc, André Raynel, et Georges Ouyc pour 5 ans, à commencer le dit temps et travail de manefacture du jour et feste de l'Anontiation N.-D. dernière 1610.

» Serey tenu fournir 4 mestiers bien conditionnés et prests à travailler, outre les autres 4 par moy livrés suivant le premier traicté faict avec ledit de Caux, ce qui a esté par moy livré, qui sont en tout le nombre de 8 mestiers.

» Me submetz et oblige d'apprendre ou faire instruire autant et si grand nombre d'apprentiz que le nombre de mestiers qui seront faicts, et non davantage, et auxquels je serey tenu apprendre, non seullement ladicte manefacture, mais aussy de monter et desmonter lesdicts mestiers.

» Seray pareillement tenu instruire et faire apprendre ung ou plusieurs serruriers au secret de faire les mestiers et engins pour lad. manefacture, sans aucune chose céler ny retenir.

» Et, de la part de nous dit de Caux, et au nom desdits sieurs Format et Le Tartier, comme dict est, associez par obligation *insollido* et sans division, promettons paier

audict Lee, tant pour la rescompense du travail de ses ouvriers, qu'il cedde au bénéfice de la compaignie, que pour les 4 derniers mestiers, par luy fournis cy-dessus, la somme de 2,500 l., assavoir 700 l. comptant, 600 l. au jour de l'Annonciation prochaine, et le reste de 3 en 3 mois esgallement, avec la somme de 100 l. par chacun an pour Jehan Granger et Jehan Stede, deux des ouvriers travaillant à lad. manefacture, 50 l. à chacun, et au deffault desd. Granger et Stede, à tels autres des meilleurs ouvriers qui seront nommez par led. Lee.

» Nous submettons, en pareille obligation d'insollidité, fournir le nombre de 32 mestiers, outre les huict cy-dessus, avec toute l'expédition qui sera possible, ou advancer, garnir et mettre ès mains dudit Lee, de mois en mois, les sommes de deniers qui seront requis pour la fabrique des dicts mestiers et engins, sy mieulx n'ayment lesdicts associés les faire faire eux-mesmes, et dont ils seront tenus de faire les advances, tant pour leurs partz que pour ledit Lee, dont ils se remplaceront sur le proffict de ladicte manefacture, lorsque ladicte société faillira, et non plus tost; et, en cas qu'icelle se rompît avant le temps du previllège, lesd. mestiers seront partagés entre eulx et led. Lee, qui, en ce cas, sera tenu en paier sa part; fournir et advancer, par nous d. de Caux et associés, tout ce qui sera nécessaire pour l'entretien de ceste association et manœuvre, tant pour la nourriture des ouvriers, qui sera advancée de mois en mois, payement des gaiges et loyers d'iceux, louages des maisons, que soye, layne et autres mathériaux et autres choses générallement quelsconques pour l'entretenement de ladicte manefacture, sy à temps qu'elle ne puisse chomer, ny estre sans travail, duquel advancement ledit Lee est exempt, par ce néanmoins qu'il y contribuera à la proportion de son chef, lorsque les partyes viendront en compte du général.

» Se fera par chacune sepmaine pappier et mémoire de ce qui aura esté paié pour les choses cy-dessus, et, de trois

mois en trois mois, sera compte arresté de tout ce qui se sera passé et advancé, manœuvré, vendu et distribué, pour le proffict et revenu estre esgallement partagé en 5 ou 6 parties, dont l'une sera pour led. Lee, et les autres 4 ou 5 parties pour les autres associez, par ce toutesfois que led. Lee aura part esgalle que chacun de nous dits associez.

» Convenu qu'au cas de deffaute et ne fournir par nous les choses cy-dessus, et que à ce moien led. ouvrage vînt à choumer, qui commencera le lendemain de l'Anonciation Notre-Dame prochaine, serons tenuz paier, au bénéfice dudict Lee seul, la somme de soixante et quinze livres par chacune sepmaine de deffaut pour l'inthérest particullier dud. Lee, et, le temps de trois mois passé du jour dud. deffault, assignation ou sommation préalablement faite aud. de Caux ou quelques autres de ses associez, seront led. Lee et ses apprentifs libres de partir de ce pays, sans estre tenus rendre ny restituer aucuns deniers de ce qu'ils auront receu des sommes cy-dessus ny à contribuer à la despence de luy et de ses apprentifs, le tout demeurant en pure perte pour nous dits de Caux et associez.

» Ladicte association est pour le temps et espace de 19 ans à commencer dud. jour de l'Anonciation prochaine, parce qu'il a esté par nous accordé que tout ce qui s'est faict auparavant ledict jour de l'Anonciation prochaine, demeurera à notre seulle et pure perte ou proffict, sans que led. Lee y soit tenu contribuer en aucune fasson et manière que ce soit; et, sy led. Lee venoit à décéder auparavant led. temps de 19 ans accomplis, la mesme association sera continuée avec la femme veufve, héritiers ou autres, au bénéfice desquelz par testament ou contract led. Lee en aura disposé, qui auront et percepveront tel et pareil profict et esmollument que feroit led. Lee.

» Sy toutte fois il se trouvoit qu'il y eust perte notable à la conduicte et continuâtion de lad. association, ou il

n'y eust proffict pour le moins jusques à 10 pour 100, il seroit à la faculté de chacun desd. associez s'en retirer, ce qui ne sera que du jour de la déclaration qui en aura esté deument faicte et signiffiée apprez lesd. comptes arrestez et renduz; et demeurera led. Lee entier de pouvoir faire lad. manefacture pour son particullier ou se retirer, sy faire le veult, et enlever ses apprentifs. Et, d'aultant que le privilège obtenu du Roy, sous le nom dud. sieur des Carreaux, pour le temps de vingt ans, porte que les assotiez en lad. manefacture et ouvriers travaillantz en icelle jouiront des privilèges concédez aux Françoiz, nous dits de Caux et associez serons tenus, dans 6 mois de ce jour d'huy, faire jouir led. Lee desd. previlèges et luy faire délivrer lettres de naturalité pour luy et sa famille, vérifiez où besoing sera, sans aucuns frais ou despence quelconque de sa part.

» Demeure led. Lee reservé à demander les inthérestz de ce qu'il auroit choumé depuis led. jour de l'Anonciation 1610 jusques à maintenant, lors du premier compte qui sera entre nous arresté ».

Reconnu devant les Tabellions de Rouen.

Signé : De Caux, Lee.

Je suis porté à penser que le Pierre de Caux, qui figure dans ce contrat d'association, est le même qu'on retrouve, dans un autre contrat du 13 août 1627, qualifié bourgeois, marchand de draps de soie, demeurant en la paroisse de N.-D. de la Ronde, ayant épousé honnête femme Anne Deslandes, veuve de feu h. h. Jacques de Bauquemare, aussi marchand de soie, demeurant à Rouen (1).

CONTRAT DE PEINTRE

La baronnie d'Écouis devint la propriété du duc de Retz par suite du mariage de ce seigneur avec Catherine de Clermont, veuve de l'amiral d'Annebault. En 1611, elle

(1) Tabellionnage de Rouen.

appartenait à leur fils Ph.-Emmanuel de Gondi, qui, pour attester les droits honorifiques auxquels il pouvait prétendre en l'église collégiale d'Écouis, concurremment avec les seigneurs de Roncherolles, y fit mettre, cette année-là, une litre seigneuriale. Mais, par un sentiment de piété filiale, il voulut faire figurer sur cette litre, non son propre écusson, ainsi que c'était l'usage, mais ceux de son frère et de sa mère. L'exécution de cette peinture, assez minutieusement décrite dans le contrat qui suit, fut confiée à un artiste de Rouen, Isaac Allain (1).

Rappelons, en passant, que ce fut à Ph.-Emmanuel de Gondi que saint Vincent de Paul dut sa nomination à une chanoinie de la collégiale d'Écouis (2).

« Du mardy après midy XXIIIe jour d'aoust 1611.

» Fut présent Isaac Allain, paintre sculpteur, demeurant en ceste ville de Rouen, par. Saint-Pierre-l'Honoré, lequel, de son bon gré, a promis, promet, s'est submis et obligé envers hault et puissant seigneur messire Philippe-Emmanuel de Gondy, conte de Joigny et de la Rochepot, damoisel de Commercy, Concervain, de Euville, baron du

(1) On trouve plusieurs peintres de ce nom à Rouen au XVIIe siècle. Pasquet Allain, maître peintre à Rouen, 23 février 1632 (Tab. de Rouen). Pasquet Allain, maître peintre sculpteur à Rouen, fait marché avec les trésoriers de la fabrique de Saint-Éloi « pour peindre, blanchir à blanc de colle forte avec filet rouge, façon de pierre de taille, 9 grandes voûtes du chœur et de la nef, avec dentelle dans les augives des courbes diagonales, moyennant 10 l. par voûte; pour peindre les voûtes de pierre des deux côtés de la nef et tout le reste de l'église, et vernir les images, moyennant six-vingts livres; pour peindre le soubassement des piliers, le benestier et le pilier de la porte, façon de jaspe, 1635. » (Compte de Saint-Eloi). Mention de Samuel Allain, peintre à Rouen, 1617-1618 (Compte de Saint-Nicaise); — de Pierre Allain, maître peintre à Rouen, chargé, en 1654, de nettoyer le tableau de la contretable de Saint-Gervais (Compte de Saint-Gervais).

(2) CHARPILLON, *Dictionnaire des communes de l'Eure.*

Plessis et Escouis, cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, conseiller en ses Conseils privé et d'Estat, lieutenant général pour S. M. en ses mers de Levant et Ponant, et général des gallères de France, stipulé par noble homme Jehan Roulland, sieur de la Mothe, receveur et procureur général dudit seigneur, de faire et parfaire une ceinture de noir, huillée par dessus à l'entour, tant de dedans que de dehors de l'esglise collégial N.-D. d'Escouis, et de la haulteur d'un pied ou plus, selon que le lieu le pourra bien porter, dedans laquelle ceinture il sera tenu mettre et apposer et peindre, sur la muraille de lad. esglise, les armes de feu Mgr de Retz, vivant duc, pair et mareschal de France, lesquelles auront le champ d'or fin avec deux masses de sable couronnés de couronne ducalle, les deux ordres de S. M., aussi d'or fin, le manteau ducal, du mesme champ desd. armes par dehors, avecq quelque masse de sable; le dedans duquel manteau sera de blanc argent parsemé d'armines de sable, avecq une ancre à quatre poinctes au dessoubz desd. armes et ordre, et, à costé, deux sauvages, soubztenant d'une main lesd. armes; et, de l'autre, tiendront une masse; et pareillement s'est submis ledit Allain mettre dans lad. ceinture les armes de feue madame la duchesse de Retz, femme dudit sieur duc, mère dud. sieur général des gallères, dans lesquelles seront, du costé droict, les armes dud. sieur son mary, et, de l'autre costé, celles de lad. dame, qui seront par le dessus de champ de gueulle avecq deux clefz d'argent et une couronne d'or par dessus entre eulx, et peindra le champ d'argent et les hermines de sable sans nombre, et le tout rendre, prest et bien et deument faict, au dire de gens à ce congnoissant, dans le dernier jour du présent mois d'aoust, et ce moiennant qu'il aura, pour chascun escuchon, à raison de 37 sols six deniers t. le pied, y comprins toute lad. ceinture, dont led. Allain ne pourra rien prétendre, sur lequel prix a esté paié et advancé audit Allain la somme de soixante livres

par les mains dud. Roullant, audit nom de Mgr; et pour le restant dud. marché, sera paié audit Allain, à mesure et à proportion que l'ouvrage s'en fera, et au pied le pied, et outre moiennant soixante solz au vin du présent marché aussi paié audit Allain ».

Parmi les témoins, h. h. Phillebert Brigandet, sieur de Joigny, écuyer à la suite du Roi.

Trésor de Crasville-la-Roquefort. — M. Drouet juge à propos de revenir sur cette intéressante découverte, en formulant un simple regret qu'il n'ait pu en rester quelque témoin dans la collection départementale.

D'une discussion, à laquelle prennent part MM. de Beaurepaire, Drouet, G. Le Breton et de Merval, il résulte que les saluts d'or de Henri VI d'Angleterre ont été frappés un peu partout, et sont assez communs pour ne s'acquérir que 2 ou 3 fr. en sus de la valeur intrinsèque de l'or, tandis que les saluts de Henri V, à la mention : *héritier de la couronne de France*, sont de fabrication exclusivement rouennaise, et d'une rareté telle, qu'on n'en connaissait, jusqu'alors, que l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. La vente du 1er juin en comprenait cinq échantillons.

M. Maillet du Boullay ajoute qu'après avoir examiné, de concert avec M. Drouet, les pièces présentées à la dernière séance, il a voulu tenter une démarche auprès de M. Feuardent, dont le Musée des Antiquités a souvent eu lieu de se louer. Mais, dans le cas présent, M. Feuardent a laissé voir qu'il entendait réserver aux enchères tous ses droits d'expert et d'acheteur; il n'a pas même caché qu'il n'hésiterait pas à porter ses offres à un taux très élevé.

Dans ces conditions, le Conservateur du Musée a

cru bon de s'effacer, et de ne pas même paraître à la vente, en réservant son action pour une entente de gré à gré avec M. Feuardent.

Porte de la caserne Saint-Sever. — Le même membre rappelle, pour mémoire, sa note imprimée par le *Journal de Rouen*, pour annoncer que les sculptures bien conservées de la porte de la caserne Saint-Sever sont entrées au Musée des Antiquités.

Cote de la hauteur des eaux. — A cette occasion, M. Gosselin informe la Commission que la plaque commémorative de l'inondation de 1740 doit être posée, avec mention de son déplacement, sur le mur d'appui du terre-plein du nouveau pont, près de l'escalier ouest.

Haute-Vieille-Tour. — Notre collègue ajoute que les ouvriers vont enfin attaquer le bèle de la Vieille-Tour, connu sous le nom d'*Edicule de la Fierte* ou *chapelle Saint-Romain.* Ce travail est attendu depuis longtemps ; et un devis de restauration complète atteignait 25,000 fr., mais on va se borner à une consolidation sommaire qui n'altérera pas la physionomie actuelle de l'édifice. Quelques moulages préalables conserveront les plus remarquables ornements accessoires de ce monument, par exemple, un chapiteau oriental parfaitemenl intact.

Église de Sainte-Gertrude. — Par suite du vœu exprimé au procès-verbal de la dernière séance, et transmis par le secrétaire à M. Biochet, notre collègue s'est occupé de Sainte-Gertrude, « dont l'église, » dit-il dans sa lettre du 24 mai dernier, « a, en effet, besoin de réparations, et plus importantes que je ne l'aurais pensé. »

Il a fallu attendre le renouvellement des municipalités pour l'étude d'un devis, qui doit être dressé à l'heure qu'il est. M. Biochet, devant s'absenter pour quelques semaines, a remis « la suite de l'affaire entre les mains de M. E. de Caumont, le petit-fils du premier des commissaires qui ont veillé à la restauration de 1839. »

Sans entente préalable, M. le Curé de Maulévrier, qui dessert Sainte-Gertrude, a également écrit, le 1er juin, à M. l'abbé Tougard pour lui signaler les infiltrations à la voûte d'une chapelle, et les dégradations au portail, dont quelques pierres menacent ruine. Bien que la fabrique n'ait aucune ressource, il espère pouvoir affecter quelque argent (soit au moins une cinquantaine de francs) à cette restauration.

La Commission s'est déclarée satisfaite de ces explications.

Statuette en terre cuite du Musée de Rouen. — La curieuse figurine en terre cuite, présentée par notre vénérable collègue, M. Billiard, dit alors M. Drouet, appartient depuis longtemps au Musée de Rouen. Sa provenance est, malheureusement, je crois, inconnue. Par son ornementation et ses attributs, elle diffère essentiellement de celle que j'ai eu l'honneur de vous communiquer l'an dernier.

Son peu de relief, et son faire tout primitif, ne permettent pas de distinguer si elle est debout ou assise; cette dernière position est, néanmoins, très probable. Car elle semble retenir deux enfants debout devant elle, et paraît en tenir un troisième plus petit, également debout, mais sur ses genoux.

E. Tudot, qui a publié cette statuette dans son grand

ouvrage (page 34), d'après une communication d'André Pottier, estime que « c'est une pièce de consécration ; ce genre de figurines aurait été exécuté à l'occasion de vœux faits par des parents qui voulaient vouer leur enfant au culte de certaine divinité. Les hommages pieux, les témoignages de dévouement aux dieux étaient communs chez les Gaulois, qui, d'ailleus, sont accusés par les historiens d'avoir été très superstitieux. »

Sur la planche XXXI, du même ouvrage, il l'a rapprochée d'une figurine, à peu près semblable, du Musée de Montpellier. Celle-ci ne tient qu'un seul enfant devant elle, mais son faire et son ornementation indiquent une même provenance; à l'aide de ce rapprochement, il a pu restituer la tête qui manque sur l'exemplaire du Musée de Rouen.

Fondations de la rue Grand-Pont. — M. Pelay demande ce qu'il faut penser des maçonneries anciennes que la presse a mentionnées, vers le bas de la rue Grand-Pont. On s'accorde à regarder comme relativement modernes ces constructions dont le sommet est peu inférieur au niveau du sol actuel, et qui offrent une résistance extrême au pic des démolisseurs.

M. le Président fait connaître que le roc était si abondant et si peu profond vers cet endroit que la paroisse Saint-Martin-du-Bout-du-Pont avait dû établir son cimetière de l'autre côté de la Seine, sur la rive gauche.

La séance est levée à quatre heures.

A. Tougard.

SÉANCE DU 20 JUILLET 1888

La séance ouvre à deux heures, au bureau des Archives, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents: MM. Paul Baudry, Beaucousin, Billiard, Bouctot, Bouquet, Drouet, Félix, Garreta, Gouellain, G. Le Breton, Lefort, Maillet Du Boullay, Milet, Pelay, de la Serre, de Vesly, et l'abbé Tougard.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Elle comprend : *Annales de la Société..... des Alpes-Maritimes;* vol. XI (1887); — *Mémoires de la Société académique... de d'Aube*; vol. LI (1887); — *Société archéologique de Bordeaux* : comptes-rendus 1881-1804, deux fascicules; Mémoires, *vol.* XII, *fasc.* 2 et 3; — *Bulletin de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais,* n° 134; — *Bulletin de la Société archéol. et hist. de Langres,* n° 38; — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest,* 1888, 1er trimestre; — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1888, 1er trimestre; — *Smithsonian institution*, 5 fascicules, 1887.

Correspondance manuscrite. — Par sa lettre du 30 juin dernier, M. le Préfet soumet à l'examen de la Commission la délibération du conseil municipal d'Epinay-sur-Duclair, en date du 12 du même mois, qui conclut à l'enlèvement de la toiture du porche de l'église de cette commune, et au démontage des parties

qui menacent ruine. La municipalité reconnaît d'ailleurs l'intérêt réel que présente ce petit édifice, et réserve la question de sa restauration ; mais elle constate l'urgence de faire cesser tout danger, et rappelle que le fronton s'est écroulé il y a six ans.

M. de la Serre, qui a vu ce porche, explique que l'édicule est de petite dimension : ses pilastres cannelés, en pierre tendre, bien que fort dégradés, n'en sont pas moins dignes d'attention.

Sur un ensemble d'observations présentées par MM. de Beaurepaire, P. Baudry, Bouctot, Maillet du Boullay, et l'abbé Tougard, la Commission considérant qu'il ne s'agit que d'un simple classement départemental, que les porches deviennent chaque jour plus rares, que l'abbé Cochet a fait valoir le mérite artistique de celui d'Epinay, et qu'enfin le classement est le meilleur moyen de préserver de toute destruction ces curieuses dépendances de nos églises, émet le vœu, conformément à l'avis de M. le Président, que la délibération du Conseil municipal d'Epinay soit prise en considération, et demande à M. le Préfet de bien vouloir classer le porche de cette église au nombre des monuments historiques. Extrait de cette partie du procès-verbal sera fait par les soins du secrétaire (et a été expédié à la préfecture, le 23 juillet).

Ecussons de l'église Sainte-Croix-des-Pelletiers. — M. Garreta offre à l'album de la Commission un élégant dessin des armes du baron de Clères, Georges IV, et de son épouse Anne de Brézé, fille du comte de Maulévrier (fin du xve siècle), qui ornent encore des boiseries de l'ancienne église Sainte-Croix-des-Pelletiers.

Manoir d'Alincourt. Photographie. — Le même membre présente ensuite, pour la même destination, une excellente photographie du manoir d'Alincourt, aujourd'hui disparu, dont la Commission s'est occupée durant plusieurs années, et a regretté de ne posséder aucun dessin. La Commission vote les meilleurs remercîments à M. Garreta pour les deux pièces dont il veut bien enrichir ses archives.

Ecussons de la chapelle du lycée. — Notre confrère résume enfin la communication suivante sur les blasons dont il a constaté l'existence dans la chapelle du lycée Corneille.

Chapelle du lycée Corneille (ancienne église des Pères Jésuites). — Lorsqu'on pénètre dans l'édifice, par le portail principal ouvrant sur la rue Bourg-l'Abbé, on remarque :

A droite, l'autel de « Sainte-Geneviève » orné d'un tableau armorié et présentant un écusson de forme anglaise, c'est-à-dire légèrement évasé dans la partie supérieure, « de ....., à 3 croix pattées d'argent 2 et 1 au cœur de même et surmonté d'une couronne de comte. »

A gauche, l'autel de « l'Ange Gardien » orné aussi d'un tableau armorié, portant « l'azur au lion passant d'argent, au chef d'argent chargé de 3 tourteaux de sable. »

A la suite se trouve la chapelle dite de Saint-Joseph; on lit au sommet de l'arcade dans un cartouche l'inscription suivante : (*Filivs accrescens*) IOSEPH.

Adossé à la fenêtre, on y voit le tombeau du cardinal François de Joyeuse qui a été élevé en 1826, à la place de l'autel Saint-Joseph.

En face et à droite se trouve la chapelle dite de « La Passion »; le cartouche de l'arcade porte cette inscription :

« *Si est dolor, sicut dolor meus.* »

Sur une petite plaque de marbre noir, encastrée dans la muraille au-dessous de la croisée, se lit l'inscription suivante, rapportée assez inexactement par Farin :

« *Ci-gît*
» Très noble et vertueuse
» Damoiselle Marguerite de
» Boyuin, dame de Galleville,
» Inhumée le 15 novembre 1641.
» Entre les autres biens dont
» La maison luy est redevable
» Elle a fait construire de
» Fond en comble cette
» Chapelle à ses frais.
» Priés Dieu pour le repos
» De son âme. »

Le pendentif de la voûte de cette chapelle porte un écusson sculpté aux armes de Boyvin : « (d'azur) à la fasce (d'argent) chargée d'un croissant (de) et accompagnée de 3 croisettes (d'or), posées 2 et 1. » (Le croissant dont est chargée la fasce doit être une brisure destinée à distinguer la branche cadette de B. de Galleville de la branche aînée les B. de Bonnetot.)

Sur la muraille, de chaque côté de l'autel de cette chapelle, on distingue deux cartouches en pierre sculptée.

Celui de gauche, de forme ronde, adossé à un manteau fourré d'hermines, se blasonne ainsi : « Ecartelé aux 1er et 4e : d'azur au chevron de , accompagné de 3 chaudrons ? marmites ou marcs ? de poids 2 et 1 ; aux 2e et 3e de sable ? à 2 épées, hautes de , posées en sautoir : parti d'argent, au chef d'azur chargé d'une fleur de lis et accostée de 2 étoiles ou molettes d'éperon de Couronne de marquis sommée d'un mortier. »

Celui de droite, aussi de forme ronde, entouré d'une cordelière, et sommé d'une couronne de marquis, porte : « D'argent, au chef d'azur, chargé d'une fleur de lis d'

accostée de 2 étoiles ou molettes d'éperon de ,
comme ci-dessus.

Dans la nef, au pilier de droite du clocher, on aperçoit à gauche de la balustrade de la tribune un cartouche en pierre sculptée renfermant un écu en losange, entouré d'une cordelière et mi-parti : d'azur, à un demi-chevron d'or accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un demi-croissant, le tout d'argent, qui est de Poërier d'Amfreville (Jacques), et de à un oiseau de qui pourrait être Pourtrel (Geneviève), son épouse ?

Dans la nef, du côté gauche et à la suite de la chapelle de Saint-Joseph, on remarque une tribune ; à l'arcade se voit un cartouche portant l'inscription : « *Domvs mea,* | *domus* | *orationis* | *vocabitur,* | » et accosté à droite et à gauche d'un écusson aux armes de Poërier d'Amfreville, c'est-à-dire « d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant du même ; surmonté d'un casque posé de front, grillé, orné de ses lambrequins, de son bourrelet et d'un cimier consistant en un col et tête de lion vus de face ».

Cet écusson se trouve encore répété au pilier du clocher du même côté, à la suite de la balustrade de la tribune, mais sans ornements extérieurs.

Au pilier de droite du chœur et à gauche de la balustrade de la tribune, qui donne sur la chapelle de la Vierge, autre cartouche renfermant un écusson surmonté d'un casque taré de profil, tourné à gauche et orné de ses lambrequins ; les couleurs sont encore distinctes « d'azur à trois trèfles d'or posés deux et un » qui sont les armes de

Sous la corniche et derrière le fronton de la contretable de l'autel de la chapelle de la Vierge existe aussi un écusson ; j'ai renoncé à le décrire, les pièces héraldiques dont il est chargé n'étant pas assez nettes pour être déterminées avec précision, trois croissants deux et un et une autre pièce posée en cœur ?

Dans le chœur, au même pilier de droite, le cartouche porte un écu, sommé d'un casque taré de profil et orné de ses lambrequins et ayant pour supports deux licornes ou deux lévriers; on y voit « un lion passant d'or ? sur champ d'azur ? » qui serait de Croixmare.

En face, au pilier de gauche, il m'a été impossible de discerner les armoiries.

Enfin, au même pilier, mais du côté de la chapelle de Saint-Ignace, on distingue un cartouche chargé d'un écusson portant une étoile à six rais de.... surmontée d'un lambel de trois pendants de...., le tout sur champ de.... sommé d'un casque de profil, grillé et orné de ses lambrequins et ayant pour supports deux griffons, la tête contournée.

Reste à déterminer l'emplacement de la cave des Pères, dont parle Farin; on pourrait la retrouver sous le « jubé » ou tribune à gauche de la nef et de la chapelle de Saint-Ignace; c'est là que reposerait « dans un cercueil de plomb, Messire Jacques Poërier, sieur d'Amfreville, président au Parlement de Rouen, » dont les armes sont reproduites jusqu'à trois fois de ce côté et une fois encore au pilier d'en face, où elles sont mi-parties, vraisemblablement avec celles de son épouse? Il ne reste plus trace de sa longue épitaphe latine, « gravée en lettres d'or sur une table de marbre enrichie de tous les ornements que l'art y a pu ajouter. »

M. le Président remercie notre collègue de sa communication, d'autant plus intéressante qu'elle révèle les noms jusqu'alors inconnus des nobles familles dont les libéralités procurèrent la construction de diverses parties de cette chapelle, type caractéristique de l'architecture religieuse à Rouen, sous le règne de Louis XIII (1614-1622).

Orival. Enceinte fortifiée. — En déposant sur le

bureau un beau plan dressé par lui-même à l'appui de son étude, et qu'il destine à nos cartons, M. de la Serre donne lecture du mémoire suivant.

Tous nos collègues connaissent les énormes rochers qui, au N.-E. d'Orival, et sur une longueur de plusieurs kilomètres, bordent et dominent le cours de la Seine et la campagne environnante.

L'un de ces rochers, dit *roche à Foulon*, se distingue des autres en ce qu'il en paraît détaché et semble un ouvrage avancé, une tour aux parois verticales, terminée par une plate-forme qui peut mesurer 4,000 mètres. Ce n'est pourtant que le piédestal naturel d'un monument fait de main d'homme, dont il ne subsiste actuellement, au sommet de ce rocher que des débris informes. Ces ruines sont ce qui reste du *château Fouët*, construit au XIIe siècle par les ducs de Normandie. Elles furent visitées en 1854 par M. J. Rondeaux, avec notre président, M. de Beaurepaire, et une relation manuscrite de ce voyage est conservée aux archives.

Les ruines aperçues par M. Rondeaux consistaient en quelques pans de murailles fort épaisses, formées d'assises alternées de moëllons calcaires et de silex, dépourvues de tout revêtement. « A l'intérieur, dit M. Rondeaux, se voit » l'entrée d'une espèce de voûte en pierres de parement, » qui pourrait avoir formé un passage ou une descente » dans la fossé, s'il y en avait un du côté de la colline, au » N. du château. La façade S. toujours à pic, semble avoir » 60 à 70 mètres de développement, de même que l'espace » intérieur jusqu'à la muraille d'enceinte, au N. ; on peut » donc conjecturer que la forteresse aurait été un grand » quadrilatère dont l'entrée au N. aurait été protégée par » un ouvrage quelconque dont nous n'avons pourtant pas » pu retrouver la place. »

La forteresse décrite par M. Rondeaux, admirablement placée pour commander le cours de la Seine et inexpu-

gnable de trois côtés, avait donc, comme il le remarque lui-même, un point vulnérable au N.-O., car elle tenait de ce côté aux collines auxquelles elle était adossée, et était même légèrement dominée par elles. Or, faut-il voir une sorte d'ouvrage avancé et protecteur, un camp retranché relié à la forteresse, un refuge pour une garnison plus nombreuse que n'en pouvait recevoir le château, dans une enceinte encore très apparente, circonscrite par des fossés ou des glacis assez bien conservés, et occupant à l'est du château une superficie d'environ 40 hect. ?

Cette enceinte, que de récentes exploitations ont mise en évidence, est située presque en entier dans la forêt de Rouvray, comme le montre le plan ci-joint, et occupe le sommet d'un mamelon isolé de tous côtés par des pentes rapides et par des escarpements qui regardent la Seine. C'était donc un emplacement excellent pour la défensive, et qui a dû attirer de bonne heure l'attention des hommes de guerre.

L'enceinte est délimitée de trois côtés par un glacis ou escarpe, évidemment taillée de main d'homme, souvent couronnée par une plate-forme et dominant un fossé de deux mètres cinquante à trois mètres de largeur au fond; puis vient une contrescarpe peu accusée. Au N. et à l'O., ce terrassement est très bien conservé; à l'E., du côté qui regarde le château Fouët, il paraît avoir été en partie bouleversé, comme s'il avait subi l'action d'une artillerie puissante. Enfin, au S., il s'arrête aux rochers à pic qui plongent vers la Seine. Le pourtour de cette sorte de retranchement est disposé de manière à dominer de toutes les expositions le pays environnant.

Tel est cet ouvrage dans lequel je serais porté à voir un camp retranché destiné à soutenir la forteresse d'Orival. Cependant, une autre hypothèse est admissible; au lieu d'un ouvrage protecteur, on pourrait y voir au contraire un travail d'approche de la forteresse, travail destiné à la contenir ou à la réduire, par force ou par famine. Dans

cette supposition, le château d'Orival aurait subsisté jusqu'à la conquête anglaise, et l'enceinte en question serait l'ouvrage des Anglais. Une mare à fond pavé, qui se trouve sur la limite est de l'enceinte, porte dans le pays le nom *de mare aux Anglais.*

Quelle fut l'histoire de la forteresse d'Orival ? On en sait bien peu de chose aujourd'hui ; mais il est probable que sa position exceptionnelle lui fit jouer un rôle actif et important dans les affaires militaires de ce temps. Le roi Richard qui l'affectionnait y séjourna plusieurs fois et y fit des dépenses attestées par les comptes suivants, qui nous ont été conservés par M. Rondeaux.

En 1197, Geoffroy du Val-Richer, changeur à Rouen, présente à Richard Cœur-de-Lion le compte de ce qu'il avait payé dans les dépenses ordonnées par le prince pour mettre à l'abri d'invasion les frontières orientales de son duché et Orival sur les bords de la Seine.

L'année suivante, Walter Marc d'argent est porté dans un compte de 984 liv. 6 s. pour la garde de la résidence royale de la Roche d'Orival et pour la dépense des hommes d'armes qui y servaient. Cette dépense avait été de 115 liv. pendant que les travaux au dit palais étaient en cours d'exécution, savoir pour la chapelle, les chambres, la cuisine, les celliers, les écuries, les murailles et beaucoup d'autres choses.

Un autre compte de la même époque contient un article pour le transport de la venaison du roi Richard, de Rouen au château de la Roche, et pour le transport des vins au même lieu et à Orival.

Après Richard, le château fut plusieurs fois visité par Jean sans Terre, de 1199 à 1203. Ce prince séjourna aussi à la même époque au château de Moulineaux, dit de Robert-le-Diable, qui à dix lieues plus bas fait au bord de la Seine le pendant exact de celui d'Orival, les deux forteresses ayant été ainsi élevées pour commander le fleuve en amont et en aval de Rouen.

Ces deux citadelles redoutables furent probablement démentelées au temps de Philippe-Auguste, lorsqu'il n'eut plus rien à craindre des ennemis du dehors, et depuis lors la ruine de ces édifices a dû aller toujours en s'accentuant jusqu'à ne plus y laisser que les pans de murailles croulantes que nous y voyons aujourd'hui.

M. le Président remercie notre confrère de sa communication, qui complète ce qu'on connaissait déjà sur l'importance de la forteresse d'Orival, antérieurement au XIIIe siècle. Le château de Moulineaux conserva la sienne jusqu'au milieu de la guerre de Cent ans : ses gouverneurs sont encore fréquemment cités dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Porche de la Vieux-Rue. — En obtenant la parole pour la communication suivante, M. l'abbé Tougard rappelle, puisqu'il vient d'être parlé de porches, que les questions relatives à celui de la Vieux-Rue sont toujours pendantes. Au mois de février dernier, le curé de Morgny a informé notre collègue qu'on ne peut compter sur aucune allocation de la municipalité.

M. Gouellain estime que la Commission a épuisé tous ses moyens d'action en faveur du porche de la Vieux-Rue. Tout en le reconnaissant, M. l'abbé Tougard répond que l'arrêté de classement n'a pas été pris et que les dispositions prochaines pour sa restauration sont encore à prendre.

Thibermesnil. Plaque de fondation. — M. l'abbé Tougard entretient ensuite la Commission des principales remarques qu'il a pu faire le 20 juin précédent, au cours d'une rapide exploration du hameau de Thibermesnil, anciennne paroisse aujourd'hui réunie à Yerville.

Le vieux manoir seigneurial, dont le beau parc entièrement fermé de murs mesure, assure-t-on, une centaine

d'acres, est plus que jamais à l'état de ruines solitaires. Sans doute on y voit toujours les grands corps de logis; surmontés de vastes cheminées aux belles ferrures en B et F. (initiales des Bigot de Monville et des La Ferté, seigneurs du lieu). La pierre y a été employée avec une telle profusion qu'on peut se demander d'où et surtout comment nos pères, par les affreux chemins que l'on sait, ont pu la transporter sur ce plateau éloigné de toute carrière.

L'eau circule encore dans les fossés; mais leurs murailles s'écroulent. La cour d'honneur, déjà peu digne de ce nom, a perdu récemment d'imposantes grilles en fer forgé qui lui donnaient encore beaucoup de caractère. Les débris de l'antique chartrier ont été pareillement transférés ailleurs. Quatre ou cinq statues, fortement mutilées, qui ont été reléguées entre deux contreforts d'un avant-mur, semblent attendre quelque photographe amateur, qui remporterait sûrement un groupe peu commun.

La visite paraissait terminée, lorsqu'un vieux serviteur, que les années n'avaient guère plus épargné que le donjon féodal, vint ouvrir un modeste réduit, disant qu'il avait à y faire voir « quelque chose d'ancien »; qu'ajouter pourtant à ce vaste ensemble? Parmi de menus objets abandonnés gisait à terre une plaque de marbre noir, que le curé lui-même ne connaissait pas. Cette dalle, de cinquante-trois centimètres de hauteur sur soixante-dix de largeur, porte l'inscription qu'on va lire, surmontée de deux écussons accolés (ceux évidemment des deux personnages qui sont nommés).

Le vieillard avait raison. De tout le passé du noble château, que l'attaque du vaillant de Chattes a illustré, c'est bien là le meilleur souvenir, puisqu'il rappelle les pieuses charités de ses hôtes. Aussi, M. l'abbé Lemonnier se proposa-t-il sur l'heure d'obtenir cette plaque pour l'apposer dans une des chapelles de son église d'Yerville, dont elle sera la pièce la plus ancienne. Le marbre y a

été, en effet, scellé vers la fin de l'année ; mais au lieu d'une inscription, il s'en est trouvé deux absolument semblables ; ce qui semble indiquer que ces deux tables commémoratives, exécutées à Thibermesnil, n'ont jamais été placées dans les édifices auxquels on les destinait.

En voici le texte :

MESSIRE LOUIS-MARC DE LA FERTÉ, CHEVALLIER
PRÉSIDENT A MORTIER AU PARLEMENT DE NORMANDIE
A DONNÉ ET AUMOSNÉ PAR SON TESTAMENT AUX DAMES RELIGIEUSES [DE SAINTE-
CLAIRE DE ROUEN, LIEU DE SA SÉPULTURE ÉTABLIE RUE DE SAINT- [HILLAIRE
PARROISSE DE SAINCT-VIVIEN, DEUX CENT LIVRES DE RENTE A PER- [PÉTUITÉ EN
PAIN OU EN BLED, A LEURS CHOIX POUR EXÉCUTER SES VOLONTÉS. [DAME MAGNE DE CIVILLE
SA VEUVE A DONNÉ SIX MILLE LIVRES AUX DAMES RELIGIEUSES DU [SAINT-SACREMENT
DE ROUEN, RUE DU CHASTEAU, PARROISSE DE SAINT-GODARD, LES- [QUELLES SE SONT
OBLIGÉES PAR CONTRACT PASSÉ DEVANT COIGNARD, NOTAIRE AU DICT [ROUEN, LE TROISe
JUILLET MIL SEPT CENT QUATRE, DE PAYER ANNUELLEMENT A [PERPÉTUITÉ AUX
DAMES RELIGIEUSES DE SAINTE-CLAIRE LA VALEUR DES DITTES DEUX [CENT LIVRES
DE RENTE EN PAIN OU EN BLED ET EN CAS QU'ELLES NE PAYASSENT [PAS CETTE
AUMOSNE, LA DITTE DAME VEUVE A DONNÉ ET AUMOSNÉ PAR LE [MEME CONTRACT
SES DITTE SIX MILLE LIVRES A L'HOSTEL-DIEU DE ROUEN, POUR [EN JOUIR AU LIEU ET
PLACE DES DAMES RELIGIEUSES DU SAINT-SACREMENT EN PAYANT LA [DITTE AUMOSNE.
DE PLUS LES DAMES RELIGIEUSES DU SAINT-SACREMENT SE SONT OBLIGÉES PAR LE
DIT CONTRACT DE FAIRE UN SERVICE TOUS LES ANS POUR FEU [MONSIEUR LE PRÉSIDENT

DE LA FERTÉ LE DIX-NEUF SEPTEMBRE JOUR DE SON DÉCEDS ET UN [AUTRE POUR
LA DAME, SA VEUVE, AU MOIS DE MARS.
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

M. Maillet du Boullay demande si la véritable place de cette inscription ne serait pas parmi les pièces analogues du Musée des antiquités. M. l'abbé Tougard déclare qu'en principe il préférerait voir rester dans les villages ou même dans les hameaux les moindres documents de leur histoire. Plusieurs membres inclinent à croire que la plaque a été originairement gravée pour un édifice religieux de Rouen, d'où elle aura été transportée à Thibermesnil.

Construction du pont de Rouen au XVIIe *siècle.* — M. de Beaurepaire donne lecture de quelques pièces sur ce sujet tout d'actualité.

L'ancien pont de pierre de la reine Mathilde était étroit; les piliers massifs sur lesquels il s'appuyait encombraient le fleuve dont le lit avait été à dessein élargi, afin de faciliter l'écoulement des eaux. Ses arches basses opposaient un obstacle insurmontable au passage des navires qui venaient de la mer, et assuraient à notre ville le privilège de la navigation maritime. Ajoutons qu'un château-fort, bâti à son extrémité, indiquait aux passagers que, si on les accueillait volontiers, on voulait avoir le choix des heures et des jours pour le passage, et prendre contre eux, à l'occasion, les précautions que pourrait réclamer la sécurité de la place.

Ce pont étant tombé en ruine, on songea à le réparer, et on y perdit sa peine. Il fallut se résoudre à en faire un nouveau. On eût désiré un pont de pierre; la dépense effraya, et plus de deux siècles devaient s'écouler avant que le pont de la reine Mathilde pût être remplacé autrement que par un pont de bateaux, bien des fois modifié, et sujet

à de grandes réparations et même à de terribles avaries dans le temps des glaces. On l'admirait, à cause du mécanisme ingénieux imaginé par l'architecte; de même que, dans les derniers temps, on admirait, pour son effet pittoresque et pour son étonnante légèreté, le pont suspendu, malheureusement trop peu large et trop peu solide pour permettre la libre circulation des voitures.

Mais, dans ces derniers temps, après qu'on se fut décidé à la construction d'un nouveau pont, en rapport avec les besoins, quelques mois ont suffi à nos ingénieurs pour l'exécuter; et présentement, sur le lit du fleuve notablement resserré, s'élève un pont à trois vastes arches, d'une largeur qui équivaut à celle de nos voies les plus larges, et qui établit entre les deux rives une communication débarrassée de toute entrave.

Dans deux communications que j'ai eu l'honneur de faire, en 1870, au Comité des travaux historiques, j'ai fait connaître quelques documents relatifs à des projets proposés pour la construction du pont de Rouen, de 1618 à 1635, et, à cette occasion, j'ai pu donner quelques renseignements nouveaux sur Salomon de Caus.

Ce que j'ai à dire aujourd'hui se rattache encore au pont de Rouen, et pourra fournir des indications utiles sur des artistes non moins célèbres. L'adjudication du pont de pierre avait été faite à Pierre Loysel et à ses associés en 1625. Parmi ces derniers étaient Jean Androuet du Cerceau, architecte du Roi; Charles de Ry, Jean Le Clerc, Christophe Gamard, et André Brunet, maçons de Paris. C'est ce qui explique le séjour que firent à Rouen, en 1626, Charles de Ry; en 1627, Androuet du Cerceau.

« Le 3 août 1626, Charles de Ry, architecte des bâtiments de madame la duchesse douairière de Longueville, demeurant en la ville de Paris, au Marais du Temple, rue de Poitou, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, donne procuration à noble homme Jean Androuet du Cerceau,

architecte des bâtiments du Roi, pour comparoir par devant nos seigneurs, superintendants, intendants et contrôleurs desdits bâtiments et aller procéder au toisé de l'ouvrage que ledit constituant et ses associés avaient fait de neuf pour S. M. en son château du Louvre. »

« Le 25 mars 1627, Androuet du Cerceau, architecte ordinaire des bâtiments du Roi, de présent à Rouen, donne, à son tour, procuration à Charles de Ry, architecte des bâtiments du Roi, pour recevoir de M. d'Argouges, trésorier ordinaire de la maison de la Reine, les deniers dont il avait été assigné par M. le cardinal de Richelieu, trésorier de la dite Reine. » Signé : Androuet ducerceau.

Il semble qu'il y ait eu quelque désaccord entre les associés, puisque, le 26 septembre 1626, Pierre Loysel, sieur des Périères, entrepreneur du pont de Rouen, demeurant au château du bout du pont, donnait procuration à Jean Le Clerc, l'un de ses associés, pour sommer Jean Androuet du Cerceau, architecte du Roi, Ch. de Ry, Christophe Gamard et André Brunel, maçons à Paris, ses autres associés, de satisfaire à ce dont ils étaient tenus à raison de la dite association.

Les travaux pour le pont de pierre avaient été commencés; et, en vue de se procurer les matériaux nécessaires, Pierre Loysel, sieur des Périères, entrepreneur du pont de Rouen, Christophe Gamard, Charles de Ry et André Brunel, maîtres maçons, demeurant en la ville de Paris, associés du s^r^ Loysel en lad. entreprise, ratifient la location faite le 2 oct. 1626 (il n'est plus question de du Cerceau), pour six ans, de Louis de Tilly, chevalier de l'ordre, châtelain de Blarru, par leurs autres associés, Jean Le Clerc et Adrien Petit, d'une carrière près du pont de Tilly et de cinq perches de superficie de roc, moyennant 140 l. par an (24 oct. 1626).

En 1628, une pile du nouveau pont était faite ou du moins commencée; mais déjà on avait presque désespéré de voir ce travail achevé. Aussi avait-il été fait adjudication

pour la construction d'un pont de bateaux provisoire. Loysel fut encore un des adjudicataires, sans renoncer à l'effet de la première adjudication; et ce fut pour sauvegarder ses droits à l'entreprise qu'il ne voulait pas abandonner, et au paiement de ses avances, qu'il fit rédiger le contrat suivant :

« Du dimenche après midi, penultième jour de juillet 1628.

» Fut présent Pierre Loysel, sieur des Perières, entrepreneur et adjudicataire général des ouvrages du pont de pierre de ceste ville de Rouen, lequel a dit et déclaré qu'encores que dès le troisième jour de mars 1625, bail et adjudication luy aye esté faicte, par MM. les Commissaires députés par le Roy pour ordonner de la construction d'un pont de pierre sur le travers de la rivière de Saine de ceste ville de Rouen, des ouvrages dud. pont de pierre, et que ledit Loysel et ses associés ayent desjà commencé et faict de grandes advances pour fonder la première pille suyvant qu'il est porté par la dicte adjudication; néanmoins, lesd. sieurs Commissaires, voyans que la construction dudit pont de pierre pourroit tirer à longueur à cause de la grandeur de l'entreprinse, qui ne pouvoit estre si tost exécutée, ils en auroient prins résollution que, en attendant la perfection dudit pont de pierre, il seroit faict, pour la commodité publique, ung pont de batteaux sur le travers de lad. rivière de Saine, et à ceste fin faict mettre affiches à dire que on eust à leur présenter et mectre au greffe de leur Commission des desseins, devis et modelles pour faire led. pont de bateaux, suivant lesquelles publications et affiches Christofle Gamard, juré du Roy des œuvres de massonnerie à Paris, Jean Le Clerc et Adrien Petit auroient, chacun particulièrement, mis audit greffe des desseins, devis et modelles pour faire ledit pont de batteaux, sur lesquelz, apprès plusieurs rabais par eux faicts, par devant lesd. sieurs Commissaires de l'ouvrage dudit pont de batteaux, adjudication en aurroit esté faicte

audict Le Clerc, moyennant la somme de 100,000 l., le xxixe juing dernier; et, d'aultant que lad. adjudication du pont de batteaux pourroit apporter quelque incommodité au bail et adjudication faicte audit Loysel dudit pont de pierre, s'il n'estoit présent audit ouvrage dudit pont de batteaux, tant pour empescher qu'il ne soit placé en lieu où il puisse incommoder la situation dudit pont de pierre, que pour conserver les matériaux par luy et ses associés amassés pour la construction dudit pont de pierre, il a esté contraint de requérir ledit Le Clerc, de l'associer en lad. adjudication du pont de bateaux, ce que ledit Le Clerc auroit fait par acte et délibération ce jour d'huy par luy faicte au greffe des dits sieurs Commissaires, par lequel icelluy Le Clerc auroit déclaré que lad. adjudication à luy faicte dud. pont de bateaux par lesd. sieurs Commissaires led. xxixe juing dernier, estoit aussy pour et au nom et proffit dudit Loysel, lequel il auroit associé avec luy et ledit Gamart, laquelle déclaration icelluy Loysel auroit acceptée et promis satisfaire à lad. adjudication, clauses et conditions y contenues, avec protestation que lad. adjudication dud. pont de batteaux et acceptation par luy faite de ladite association en icelle ne luy puisse nuire ny préjudicier à lad. adjudication des ouvrages dud. pont de pierre et aussy aux grandes avances qu'il a déjà faites pour icellui pont de pierre qu'il entend exécuter. C'est pourquoy icelluy Loysel, en tant que besoing est ou seroit, et en continuant lad. protestation, a derechef dict, déclaré et protesté, dict, déclare et proteste que lad. adjudication faicte audit Le Clerc par les sieurs Commissaires dud. pont de bateaux et acceptation qu'il a faicte de l'association en icelle ne luy puisse en aucune fasson que ce soit nuire ny préjudicier ny à ses associés en lad. entreprise dud. pont de pierre, laquelle il entend exécuter suyvant et conformément au bail et adjudication à luy faicte, ny aussy préjudicier aux advances qu'il a faictes pour la construction de la première pille dudit pont de pierre, pour en

demander le remboursement suivant les clauses de son bail après lad. première pille faicte, déclarant que l'acceptation qu'il a faicte de la dicte association en ladicte entreprise du pont de batteaux, n'a esté par luy faicte que suivant le désir desd. sieurs Commissaires et pour n'empescher la commodité publique, que pour estre présent aud. ouvrage pour la conservation des mathéreaux estant sur les lieux appartenant à la societté de lad. entreprinse du pont de pierre, en attendant l'entreprinse et continuation d'icelle, mesme qu'il ne se fist rien à leur préjudice pendant la construction dudit pont de batteaux, tant en la situation d'icelluy, que autres choses qui pourroient empescher la construction dud. pont de pierre, desquelles déclarations et protestations led. Loysel nous a requis acte, pour luy valloir et servir qu'il appartiendra. En tesmoing, etc., présents Pierre Pezet et Adrien Poullart, demeurants à Rouen.

» Signé :

« Loysel, Poullart, Pezet, Ferment, Helye. »

Ce pont de bateaux fut achevé. Le 23 septembre 1628, Jean Le Clerc, adjudicataire des ouvrages du pont de bateaux, reconnaissait avoir reçu de Vincent Asselin, ci-devant receveur des deniers communs de la ville de Rouen, la somme de 10,000 l. t. pour ce travail.

M. Pelay profite de cette occasion pour regretter que les plans de Châtillon soient à Reims l'objet de mesures de préservation absolument insuffisantes. Il demande si la ville de Rouen ne pourrait pas les acquérir, ne fût-ce que par voie d'échange.

M. Bouquet fait savoir que des pourparlers ont été engagés à ce sujet. La ville de Reims ne paraît pas disposée à se dessaisir de ces dessins. On avait songé à une copie ; mais comme son exécution devait entraîner

une dépense de 6 à 700 fr., l'idée n'eut pas de suite. Notre collègue, M. Adeline, a d'ailleurs publié quelque chose de ces projets.

M. Pelay croit qu'une reproduction photographique ne serait pas fort coûteuse. Cette motion est appuyée par M. G. Le Breton.

Dragages de la Seine. Christs. — M. de Vesly place sous les yeux de la Commission deux christs en ivoire, retirés de la Seine par la drague, en face de Quevilly. Un troisième christ en métal était trop oxydé pour mériter quelque attention. Les pièces d'ivoirerie sont d'une fabrication assez grossière; et on a pu croire un instant qu'elles avaient été victimes de mutilations pendant les luttes religieuses de la fin du XVIe siècle.

Dragages. Objet indéterminé. — On a confié à notre collègue, M. Gouellain, pour le présenter à la Commission, un objet de même provenance, mesurant environ six millimètres de diamètre, formé de quatre tiges de métal se croisant à angle droit et recourbées à leur extrémité en forme de crochet, mais dans une direction qui n'est pas uniforme : elles sont reliées et affermies au point de jonction par un noyau en métal.

Les ornements de cette pièce centrale écartent l'hypothèse d'un groupe d'hameçons. Il faut plutôt y voir une sorte d'agrafe dont plusieurs attaches devaient se fixer dans un morceau de cuir ou d'étoffe. L'objet remonte au XVIIe siècle tout au plus.

Maison de Grotius. — Sur la demande de M. le Président, M. P. Baudry annonce qu'il a bien fait plusieurs recherches pour retrouver la maison habitée à Rouen par Grotius. Mais ses investigations sont demeurées infructueuses : et d'ailleurs il ne pouvait se

flatter de découvrir ce qui était resté caché à M. de Beaurepaire.

Monnaie gauloise. — M. Drouet fait circuler parmi ses collègues une monnaie gauloise, sur laquelle il a écrit la note que voici :

Messieurs, j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux une monnaie gauloise, trouvée aux environs d'Elbeuf.

L'étude de la pièce ne dément pas cette indication de l'orfèvre qui me l'a vendue ; et nous pensons bien pouvoir préciser et sa patrie et sa date de fabrication. Le poids de cette pièce, qui est en or, est de 3 gr. 20 : c'est donc un demi statère.

Le musée de Rouen possède une pièce du même poids, publiée par E. Lambert (*Essai sur la numismatique gauloise*, 1re partie, planche III, 16), dont le type se rapproche beaucoup de la nôtre : ce sont les mêmes éléments hachés et globuleux, la même note dans le travail, la même technique impuissante ; mais si le style de la pièce du Musée de Rouen, trouvée aux Andelys, est entièrement identique à la nôtre, néanmoins les attributs diffèrent assez sensiblement. Sur l'exemplaire du Musée de Rouen, la joue du Dieu est tatouée d'une double ligne ponctuée, et le bas de la joue est couvert d'un ornement quadrilatéral giratoire, que Lambert n'a pas saisi dans sa reproduction : cette double ligne ponctuée n'existe pas dans notre exemplaire, et le *tétraskèle* est remplacé par le sanglier. Le revers diffère également dans les détails, quoique identique de style dans les deux pièces : ainsi l'animal qui se trouve sous les jambes du cheval, et qui, selon toute apparence, est un loup, est remplacé sur notre exemplaire par un sanglier; on ne voit pas l'ornement quadrilatéral, appelé peplum par Lambert, flotter devant la tête du cheval sur notre pièce; et la croix, qui existe sur le demi-statère du Musée de Rouen, est remplacée sur la nôtre par

un ornement à trois branches. Il se pourrait fort bien que ces ornements ternaires et quaternaires, dans lesquels on a voulu voir soit des symboles religieux, soit des indications astronomiques, ne soient que des productions du caprice du graveur. Cette pièce du Musée de Rouen, ainsi qu'une autre que possède le même établissement, publiée par E. Hucher, sous le n° 16 de la deuxième partie de l'*Art gaulois d'après les médailles*, et dont l'aspect se rapproche encore plus de la nôtre que la précédente, sont attribués aux Eburovices par tous les numismates; nous avons donc quelque peu le droit de donner la nôtre à la même peuplade : sa provenance, son style et son poids semblent nous y autoriser.

Quant à sa date d'émission, on ne saurait la donner d'une façon certaine; néanmoins, la barbarie du travail annonce une dégénérescence dans l'art qui ne se rencontre qu'aux basses époques : de plus notre pièce, qui est un demi-statère, pèse 3 gr. 20, soit pour l'unité 6 gr. 40; or, les statères les plus anciens, et par conséquent les plus beaux pèsent jusqu'à 8 grammes et plus; et le poids, ainsi qu'on l'a judicieusement constaté, diminue constamment à mesure que le travail dégénère : or, notre médaille, d'un travail barbare et d'un poids très faible, doit certainement être rapprochée de la conquête, soit la fin du IIe siècle, soit le premier tiers du premier siècle avant l'ère chrétienne.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1888

La séance est ouverte à deux heures, au bureau des Archives, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouchot, Bouquet, Drouet, Duval, Gosselin, Lormier, Pélay, De la Serre, De Vesly et l'abbé Tougard.

Sont excusés : MM. Félix, Garreta, Gouellain et Milet.

On adopte sans observation le procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance imprimée. — Elle se détaille ainsi : *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1887, nos 3-4 ; — *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1888, no 1 ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, vol. XI, in-8o IIIe de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Riquier* ; — *Bulletin*, idem, 1888, no 2 ; — *Bulletin de la Société Dunoise*, nos 76-77 ; — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, nos 135-136 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1888, no 3 ; — *Bulletin des procès-verbaux de la Société l'Emulation d'Abbeville*, 1886-1887 ; — *Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1888, no 1 ; — *Congrès archéologique de France*, à Nantes, 1886 ; — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1887 ; — *Mémoires de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer*, vol. XIV ; — *Mémoires de la Société des*

Antiquaires du Centre, vol. XV; — *Mémoires de la Société historique du Cher*, 1888; — *Mémoires de la Société d'Agriculture... d'Orléans*, vol. XXVII; — Geoffroy de Courlon, *Livre des Reliques... de Saint-Pierre-le-Vif*, 1888; — *Anales del Museo nacional, Republica de Costa-Rica*; — *Smithsonian Report*, 1885, part. II.

Le Ministère a également communiqué le *Programme du Congrès des Sociétés savantes* pour l'année prochaine.

Correspondance manuscrite. — Porche d'Epinay, classement. — Expédition de l'arrêté pris le 11 courant, par M. le Préfet, qui, visant le vœu émis par la Commission dans sa dernière séance, classe le porche de l'église d'Epinay-sur-Duclair au nombre des monuments historiques départementaux.

Le Secrétaire explique alors qu'il avait averti M. le Curé d'Epinay de la délibération de la Commission au sujet du porche de son église. M. l'abbé Blanquet a répondu le 25 juillet qu'il se préoccupait depuis longtemps, malgré une forte opposition locale, de la restauration de cet édicule. Grâce au concours de M. Lair, ancien maire de Fréville, il venait de réunir une somme d'environ 500 fr. Il se propose de restaurer également le calvaire du cimetière, « plus ancien et mieux conservé » que le porche. Il signale en même temps, comme « très anciennes et remarquables, » les portes de l'église où sont sculptés le martyr de saint Etienne, et le trait si connu de la charité de saint Martin.

La Commission charge son Secrétaire de donner aux autorités locales les instructions nécessaires pour que

l'arrêté de classement obtienne son effet le plus profitable, quant à présent, par la restauration de ce porche.

M. de la Serre offre aux archives de la Commission le dessin qu'il a pris du porche et de la tour de cette église.

Depuis la séance, le devis des travaux a été établi : il s'élève à 1,100 fr. ; et le 18 décembre, la Commission départementale a voté une allocation de 400 fr. L'affaire peut donc être considérée comme en très bonne voie.

Eglise de Pavilly. — M. de la Serre résume la communication suivante :

« L'église de Pavilly se compose d'une nef romane plus ou moins remaniée au XVIIe siècle, d'un transept avec tour carrée sur la croisée, et d'un chœur avec bas-côtés, terminés par un chevet rectangulaire, du XIIIe siècle primitif.

» Il y a quatre ou cinq ans, une personne généreuse de la commune a entrepris, à ses frais, la restauration d'une partie de cette église. Les fenêtres éclairant les croisillons ont été refaites avec des meneaux et des dessins rayonnants plus compliqués, tout en gardant le style de l'époque. Ci-joint un dessin donnant les anciennes et les nouvelles fenêtres.

» Le même donateur se propose, paraît-il, dans sa libéralité, de poursuivre cette restauration et de l'étendre au chœur. Le mur droit qui termine le chœur et ses bas-côtés était au XIIIe siècle percé de trois fenêtres ogivales avec meneaux rayonnants. Ces fenêtres ont été bouchées sans doute à l'époque où l'on dotait toutes nos églises de ces lourds retables qui surmon-

tent les autels. On peut les voir encore de l'étage supérieur de la sacristie, derrière le chœur.

» La restauration projetée consisterait à rouvrir ces fenêtres et à les rétablir avec tous leurs détails, ce qui terminerait l'église d'une manière beaucoup plus heureuse que les murs pleins et les retables actuels.

» La Commission jugera sans doute qu'on ne peut qu'applaudir à une restauration faite, d'abord d'une manière aussi généreuse, ensuite avec autant d'intelligence et de sentiment artistique, puisqu'elle tendrait à rendre à l'édifice une partie de sa physionomie primitive, et à faire revivre le style d'une époque où l'architecture ogivale était à son apogée. »

M. de la Serre complète son information en offrant à l'album de la commission un dessin des fenêtres de Pavilly avant et après leur restauration.

La Commission offre tous ses remercîments à M. de la Serre pour le concours doublement précieux qu'il apporte à ses travaux.

Eglise Sainte-Gertrude.— Une lettre de M. le Curé de Maulévrier, en date du 24 octobre dernier, révèle l'état actuel du joli monument dont la Commission s'est occupée dans ses précédentes séances.

Il se trouve maintenant à l'abri des infiltrations pluviales par le revêtement en plâtre dont on a préservé les arêtes et la base du clocher. Mais les voussures des chapelles n'ont été l'objet d'aucune restauration ; « la première chapelle de droite près du chœur est bien compromise dans les nervures de la voûte ; » enfin, les pierres qui couronnent le portail s'affaissent insensiblement.

M. l'abbé Tougard estime que, d'après cet exposé, la

Commission voudra renouveler ses instances auprès de l'administration départementale pour que la restauration soit poursuivie jusqu'à complet achèvement.

M. le Président fait remarquer que la Commission ne peut agir directement, puisque le devis et autres documents préalables n'ont pas été fournis ; il conviendrait en outre de faire de nouveau intervenir M. Biochet, qui dès le début a été chargé de mener à bien cette affaire.

M. Pelay insiste pour que la Commission prenne ou du moins provoque une décision ; et elle conclut que le Secrétaire transmettra au Conseil municipal ou à la Fabrique son vœu pour une prompte restauration intégrale, et leur indiquera la marche à suivre pour atteindre ce résultat.

Le 3 novembre, M. le Curé de Maulévrier répondait qu'il était assez embarrassé de savoir qui ferait face aux dépenses préliminaires ; il devait s'entendre avec MM. de Caumont et Lefebvre pour les mesures à adopter.

Dalles tumulaires à Préaux. — M. Lormier donne la substance des observations principales consignées dans la note ci-jointe.

Appréciées pour l'intérêt qu'elles présentaient comme souvenir, et, on pourrait dire de certaines d'entre elles, comme travail artistique, les pierres tombales, apportées à la fin du siècle dernier de l'abbaye de Beaulieu dans l'église de la commune de Préaux, ont été autrefois classées par la Commission départementale des Antiquités au nombre des monuments historiques. Fâcheusement, la place qu'elles occupent actuellement dans le milieu de la nef de cette église, entre les deux rangs de bancs, dans la partie la plus parcourue, ne peut manquer, dans un laps

de temps relativement prochain, de les effacer; chaque jour, les traits du dessin ou les lettres des inscriptions subissent des détériorations nouvelles.

Voici l'ordre dans lequel ces pierres sont placées à partir du chœur.

La première porte pour inscription encore lisible : *Ci gist Richard Foubert qui trepassa en l'an de grace 1295 le 10 du mois d'octobre le mercredi d'après la Saint* (?) *Denis.* — Le personnage représenté est revêtu d'une longue robe ; il est sous un dais. Ses pieds reposent sur un chien. — Long. 2 m. 30, larg. 90 c.

La deuxième dalle, complètement effacée ou retournée, a 2 m. 28 de long. sur 1 m. 14 de larg.

La troisième représente un ecclésiastique placé sous un dais. Sur sa poitrine on voit un blason semblable, autant qu'on peut le reconnaître, à un autre gravé dans le bas de la pierre; à droite et à gauche, dans la partie supérieure, un ange soutient un encensoir. On peut encore lire : *Hic jacet Robertus de Pratellis, quondam archidiaconus Rothomagensis, qui obiit anno Domini 1341 tertia die Maï; anima ejus et animæ omnium defunctorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen.* — Long. 2 m. 86, larg. 1 m. 15.

La quatrième montre une femme sous un dais. A droite et à gauche sont placés, dans le bas, des écussons armoriés presque effacés. Pour inscription : *Ci gist Catherine Mallet, jadis femme Monseigneur Jean de Préaux, qui trepassa lan de grace 13* (?) *30 le vendredi devant la Saint Massias, l'apotre. Dieu ait merchi de son âme. Amen.* — Long. 2 m. 23, larg. 1 m. 14.

La cinquième, d'un caractère tout différent, semble appartenir au XIVe siècle. Elle laisse voir la trace de quatorze lignes d'inscription gothique absolument illisibles, moins pour avoir été marchées que pour avoir été de très vieille date, certainement avant son arrivée dans l'église, effacées, grattées à l'aide d'un burin. Au-dessous, on aper-

çoit un squelette, assez habilement gravé, de la bouche duquel sort un phylactère sur lequel on lit encore : *Jadis vis j'etais.* — Long. 1 m. 22, larg. 1 m.

La sixième, la plus remarquable par sa grandeur et sa gravure, représente deux personnages, le mari et la femme. Ils sont couchés parallèlement chacun sous un dais. On lit encore assez facilement : *Cy gist Isabel, jadis femme de Raoul la Capelle, borjois de Rouen, qui trepassa l'an de grace 13.. le mardi de Marie la Magdeleine priez pour l.* — *Cy gist Raoul de la Capelle qui trepassa..... 13 d'octobre.* — Long. 3 m. 65, larg. 1 m. 65.

Enfin, il y a encore, mais sciée en plusieurs morceaux, dont trois sont placés sans ordre, ici et là, au hasard, suivant les nécessités du pavage, la pierre tombale d'un chevalier. Sa main repose sur un écu ou bouclier. Il est d'autant plus regrettable que cette pierre soit incomplète, que son mode de gravure diffère de celui des autres tombes; la main qu'on voit encore paraît sculptée plus profondément dans la pierre et former ronde bosse.

M. Bouquet pense qu'un des manuscrits du fonds Martainville, à la Bibliothèque de Rouen, permettrait de restituer les inscriptions incomplètes ou fautives. M. de Beaurepaire croit que Farin s'est aidé lui-même de ce manuscrit.

La Commission, après mûr examen, opine qu'il y a urgence à prendre des mesures de préservation en faveur de ces remarquables dessins; quant aux voies et moyens, la question est réservée et subordonnée à de nouvelles études que M. Lormier veut bien faire.

Eglise Saint-Louis. — M. le Président donne lecture du mémoire qui suit :

Nous n'en sommes plus à croire que, en dehors de types strictement déterminés, il n'y a plus d'art véritable. Nous

admettons l'art sous les formes variées qu'il revêt selon les temps et selon les pays ; et, s'il en est auxquelles nous donnons la préférence, les autres restent pour nous un objet d'étude, ou tout au moins d'attention. Aussi, considérons-nous généralement comme un avantage précieux pour une ville de pouvoir montrer une suite d'édifices propres à caractériser le mouvement artistique, qu'on l'appelle progrès ou décadence, aux différentes époques de notre histoire. Notre ville, malheureusement, n'a rien qui remonte à une haute antiquité, et ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que les monuments se suivent sans présenter de trop longs espaces entre les dates de leur construction. Une chose à remarquer, le grand siècle de Louis XIV n'a laissé chez nous qu'une faible trace. Il nous importe donc de conserver avec soin le peu qu'il nous a légué, et, pour en venir à l'objet de cette notice, de prendre sous notre protection un monument qui n'est pas assurément de premier ordre, mais qui cependant se recommande à nous par son architecture élégante, par le nom de son auteur, et aussi par les souvenirs historiques qu'il rappelle.

Vous connaissez tous, Messieurs, l'ancienne église Saint-Louis sur la place de la Rougemare. Les sculptures du fronton à l'extérieur, celle des pilastres et des médaillons à l'intérieur, sont d'une main habile, mais je n'ai pu découvrir le nom du sculpteur. Quant à l'architecte, c'est, à n'en pas douter, Charles Chamois, à qui M. Ad. Lance, dans son *Dictionnaire des Architectes français*, 1872, t. Ier, consacre cette courte notice :

« Chamois, architecte de la fin du XVIIe siècle. Il a construit, à Paris, l'hôtel de Louvois, rue de Richelieu, sur l'emplacement du square qui en a conservé le nom; le couvent de la Visitation, faubourg Saint-Germain; le couvent des Bénédictines de la Ville-l'Évêque; celui des Nouvelles Catholiques; le château de Chaville, près Paris, pour le ministre Louvois. »

M. Lance paraît avoir ignoré le prénom et le titre offi-

ciel de cet architecte. Il s'appelait Charles Chamois. Il était conseiller ingénieur du Roi, architecte de ses bâtiments, et demeurait à Paris, rue des Barres, paroisse Saint-Gervais.

Dans un acte passé par devant Guillaume Bourse et Jean Crevier, notaires à Rouen, Chamois, logé pour lors, en cette ville, chez le sieur Baptiste, architecte, rue du Château, paroisse Saint-Godard, reconnaît avoir reçu « présentement comptant, en espèces de louis d'or et d'argent, de révérende mère Elisabeth Colbert, dame prieure du couvent royal de Saint-Louis, place de la Rougemare, la somme de 8,000 l., en déduction de ce qui pouvait lui être dû pour le marché fait entre lui et ladite dame Colbert, pour faire et construire les bastimens mentionnés audit marché, passé par devant les notaires à Paris, le 29 avril 1678, ratifié par les religieuses de Saint-Louis, le 3 août suivant. »

Cette somme de 8,000 l. avait été empruntée à constitution de rente, de Madeleine Colbert, tante de la prieure, épouse de Claude Pellot, seigneur du Port-David, Saint-Martin Laret, les Deffends et autres lieux, premier Président au Parlement de Normandie (1).

Ces noms nous expliquent pourquoi un architecte, employé au service du Roi et de ses ministres, fut appelé à Rouen pour la construction de ce monastère, qualifié royal, en souvenir des libéralités de Louis XIV, et de dispositions de Louis XIII et de saint Louis, dont nous aurons à dire quelques mots.

L'église construite par Chamois, que Duplessis trouvait assez belle, fut bénite, en 1683, sous le nom de Saint-

(1) Madeleine Colbert survécut à son mari, Claude Pellot. Elle décéda antérieurement au 9 juillet 1696, laissant un testament olographe, daté du 29 mai 1694, par lequel elle instituait son légataire universel son neveu Louis de Béchameil, marquis de Nointel, maître des Requêtes, Intendant de la province de Bretagne.

Louis, par Mgr Colbert, pour conserver la mémoire de son premier fondateur (1).

Le monastère de Saint-Louis appartenait à l'ordre de saint Benoît.

Il commença par la substitution de quelques religieuses, que l'on tira du couvent de Saint-Amand, à des Béguines, qui avaient à peine forme de communauté, et qui occupaient, en face de l'église Saint-Vigor, dans une rue qui porte encore leur nom, un emplacement restreint et fort incommode. Elles y étaient depuis 1440. Auparavant, leur monastère fondé par saint Louis en 1250, était près de la Seine : il fut exproprié pour la construction du Vieux Palais.

Ce ne fut pas sans une vive et même une violente opposition de la part des Béguines, que les Bénédictines réussirent, en vertu d'un brevet de Louis XIII, à prendre possession de ce monastère (2). La nouvelle prieure, Marie Gobelin, de la famille des fondateurs de la manufacture des Gobelins (3), dut avoir recours à la force publique pour triompher de la résistance des Béguines récalcitrantes.

Marie Gobelin mourut à Saint-Louis après s'être démise, en 1676, de son prieuré en faveur d'une des filles de l'ancien ministre Colbert, sœur de Mgr Colbert, coadjuteur de Rouen, laquelle avait été précédemment prieure de l'abbaye de Saint-Saëns.

Ce fut grâce à l'influence de madame Elisabeth Colbert que fut décidée la translation du couvent de Saint-Louis.

On fit d'abord constater par l'archevêque de Rouen,

(1) Toussaint Duplessis, *Description de la Haute Normandie*, II, 92.

(2) Brevet confirmé par bulle du 14 février 1631. Toussaint Duplessis, *Description de la Haute Normandie*, II, 92.

(3) Elle était novice à Saint-Amand de Rouen, 18 nov. 1614. (*Tab. de Rouen*) Son père était Pierre Gobelin, Trésorier général des finances à Rouen.

Mgr Rouxel de Médavy, la mauvaise situation de l'ancien hôtel des Béguines, « par l'air étouffé qui l'environnoit, devenu d'une méchante qualité depuis son premier établissement, par le voisinage du lieu où se tenoit le grand marché de la ville, lequel marché avoit attiré, tout autour dudit monastère, des bâtiments élevés qui l'enfermoient de tous côtés. »

Déjà les religieuses avaient acheté, par contrat passé devant Nicolas Maubert, notaire à Rouen, le 7 janvier 1677, de Mme de la Garenne, à la caution de M. Le Guerchois, avocat général (1), des maisons sur la place de la Rougemare. L'archevêque leur permit (6 du même mois), « de s'y transférer pour y tenir clôture et y célébrer le service divin dans l'église qui seroit bastie audit lieu. »

Les lettres-patentes qui autorisent cette translation portent la date du mois d'août 1679.

Plus tard, les religieuses complétèrent leur établissement en achetant, pour 4,000 l., le 15 mars 1713, une maison et un jardin enclavés dans leur clôture. La vente leur en fut faite par M. Le Guerchois, Intendant à Besançon.

Dans une lettre à la prieure, le vendeur déclarait « que Mme de Brumare entrait pour beaucoup dans le désir qu'il avait de faire plaisir à la maison en laquelle elle devait passer ses jours. » Il ajoutait en *post-scriptum* : « Faites aussi, s'il vous plaît, ma cour à Mlle de Luxembourg de cette augmentation de terrain, que je donne au couvent pour la promenade, » 5 mars 1713.

Par les noms des religieuses qui composaient la communauté de Saint-Louis, on voit que ce monastère se recrutait dans la haute classe de la société. C'est ce qui devint surtout sensible après la mort de Mme Colbert.

(1) Anne Marcel, veuve de Pierre Le Guerchoys, sr de la Garenne, premier avocat général, demeurant à Rouen, rue Saint-Patrice, 1677.

On voit aussi qu'il contenait un personnel assez nombreux (1).

Cependant, il fut toujours assez pauvrement doté.

Sous l'épiscopat de Mgr Colbert, alors que Mme de Grieu était prieure, il fut question de le supprimer. C'est du moins ce que nous apprend Mme de Staal, dans ses Mémoires : « Le couvent de Saint-Louis étoit presque ruiné, quand Madame de Grieu en fut abbesse ; une espèce de famine, qui désola la France quelques années après, acheva de réduire cette maison à la dernière misère. Les religieuses, mal nourries, examinèrent avec chagrin les dépenses, qu'elles crurent faites en partie à leurs dépens. L'abbesse et sa sœur avoient des pensions de leur famille ; mais on se persuada qu'elles ne suffisoient pas à l'entretien de ses nièces et encore moins à tout ce qu'on faisoit pour moi. Je devins l'objet de murmures ; ils engendrèrent des cabales qui allèrent jusqu'à inspirer à l'archevêque de Rouen, Mgr Colbert, la volonté de détruire la maison, ou du moins d'obliger l'abbesse à la quitter. »

Mgr d'Aubigné (Rouen, 24 janvier 1711) certifiait qu'il était obligé, « en conscience, de déclarer qu'on ne pouvoit exiger de ce prieuré aucune taxe, sans ôter aux religieuses leur nécessaire. »

La ressource de l'établissement fut pendant longtemps les pensionnaires, parmi lesquelles Mlle de Launay, connue sous le nom de Mme de Staal, et dont les Mémoires sont connus ; et avant elle, Marguerite de Normanville des Héberts, ancienne élève de Saint-Cyr, que le Roi avait gratifiée de 6,075 l. pour servir de constitution de rente, et à charge

(1) 16 religieuses en 1680 ; 27 en 1692. — Toussaint Duplessis, *Description de la Haute Normandie*, II, 92, indique un chiffre de 25 religieuses de chœur. Nous citerons parmi elles Anne Daubin, admise à faire ses vœux, 13 février 1686. M. de Corneille assista, comme cousin, à la profession de cette sœur, le 28 février suivant.

au couvent de la nourrir et de l'entretenir pendant toute sa vie, 3 décembre 1695.

Par suite d'accord entre le Roi et les dames de Saint-Louis au sujet des droits d'amortissement, celles-ci s'étaient engagées à entretenir chez elles une demoiselle de Saint-Cyr, 1696.

Les dames de Saint-Cyr renoncèrent à cet avantage par l'acte suivant, auquel la signature de Madame de Maintenon donne quelque intérêt.

« Nous supérieure de la maison de Saint-Louïs établie à Saint-Cir, renonçons, avec l'agrément de Madame de Maintenon, tant pour nous que pour celles qui viendront, après nous, dans la place de la supérieure que nous occupons, quoiqu'indigne, en cette Maison de Saint-Louïs, au droit que nous avons, de nommer une demoiselle élevée en notre d. maison pour remplir une place de religieuse de chœur au monastère de Saint-Louïs de Roüen, en vertu d'un contrat passé, au nom du Roi, avec la prieure et les religieuses dud. monastère de Saint-Louïs, reconnoissant qu'elles ont satisfaict, par d'autres voyes, également utiles aux Demoiselles de Saint-Cir, à l'obligation que lesd. prieure et religieuses avoient contractée sur ce point-là.

» Faict en notre Maison de Saint-Louïs à Saint-Cir, le 30e septembre 1698.

» Signé : Françoise d'Aubigné, Sr Catherine du Peron, supérieure. »

Quant à la vie des pensionnaires elle devait être fort douce et même quelque peu relâchée, si l'on s'en rapporte aux Mémoires de Mme de Staal, qui mettent en scène M. Brunel, procureur du Roi au bailliage de Rouen, connu par quelques productions littéraires (1), et le

(1) Jacques Brunel, sieur du Quesnay, avait été maire de Rouen (1693-1695), comme officier nommé par le Roi. (Délibérations de l'Hôtel-de-Ville). Dans un recueil de plusieurs pièces d'éloquence

célèbre abbé de Vertot. J'y relève la passion de Mme de Staal pour l'étude, son enthousiasme pour la philosophie de Descartes et pour la *Recherche de la Vérité* de Malbranche, et le regret qu'elle exprime d'avoir perdu cinq ou six années, les plus propres à cultiver l'esprit, qu'elle passa sans rien apprendre que ce qu'on montre ordinairement aux jeunes filles, comme la musique, la danse, à jouer du clavecin, toutes choses pour lesquelles elle n'avait ni goût, ni talent, et où elle ne fit aucun progrès.

D'après ce témoignage, on n'aurait guère mis en pratique, à Saint-Louis, les préceptes de Fénelon, dans son traité de l'Education des filles.

Mais peut-être ne faut-il pas attribuer une entière confiance au témoignage d'une femme que le monastère de Saint-Louis ne doit pas compter parmi ses pensionnaires les plus édifiantes.

Les renseignements suivants me paraissent, au contraire, à l'abri de tout soupçon d'inexactitude. Ils sont consignés dans un brouillon de note destiné, sans aucun doute, à être transmis aux parents d'une fille qui aspirait à se faire recevoir comme pensionnaire ou comme novice.

« Voicy les usages de la Maison de Saint-Louis. La règle n'est point pénible. On commence matines tous les jours à cinq heures du matin. On est couché à neuf heures le soir. Pour la nourriture, on fait maigre le mardy et mercredy, toute l'année. Outre les jeûnes de l'église, on jeûne les mercredy et vendredy, toutes les semaines. On fait maigre tout l'avent et jeûne tous les jours.

» Pour la dot, c'est de 6,000 l. pour chacune de ces demoiselles ; quant aux accommodements, ces demoi-

et de poésie présentées à l'Académie française pour les prix de l'année 1695, on trouve, comme ayant remporté le prix d'éloquence, le discours de M. Brunel sur ce sujet : *Du danger qu'il y a dans certaines voyes qui paroissent seures, conformément à ces paroles des Proverbes*, chap. XIV, verset 12 de la page 1 à la page 30 du recueil.

selles auront leurs linge et hardes à leur usage jusqu'à leur prise d'habit. Il leur faut un couvert d'argent.

» Pour les habits de prise d'habit et profession, se monte à 300 l. chacune, sans compter le linge qui consiste en six paires de draps, trois douzaines de chemises, six douzaines de serviettes. Pour les nappes et autres petits frais, on s'en expliquera verbalement. Il faut un lit garni d'un matelas et une paillasse, une couverture et une courte-pointe, les rideaux de serge bleue. Il faut des mouchoirs de poche et de cou, linge de tête pour la nuit, jupes blanches, des camisoles pour coucher. »

On voit par là que le monastère de Saint-Louis devait être absolument fermé aux filles pauvres.

Malgré la ressource que Saint-Louis, comme presque toutes les communautés religieuses, tirait des pensionnaires, tant des dames en chambre que des pensionnaires élèves (1), elle n'aurait pu se soutenir si on ne lui eût attribué les biens d'autres communautés, lesquelles peu à peu étaient tombées dans un état voisin de l'indigence. Ce furent le prieuré de Brionne, supprimé par décret de l'archevêque, du 16 avril 1737; le monastère des Bénédictines de Saint-Hilaire, dites les Crépines (2), à Saint-Sever

(1) Louise-Madeleine Delisle de Marivaux, décédée à l'âge de 79 ans, 6 mai 1779; Marie-Anne Conseil, veuve d'Ysembard Busquet, sr de Caumont, conseiller au Parlement, décédée à Saint-Louis, à 81 ans; Catherine-Henriette Lefebvre, veuve de Jean-Claude Trugard, ancien lieutenant de police, décédée à Saint-Louis, 19 avril 1790.

(2) Les religieuses de Saint-Hilaire furent incorporées au monastère de Saint-Louis où elles retrouvèrent pour prieure l'ancienne prieure de leur communauté supprimée, Madame Louise d'Heiss. Celle-ci avait été nommée par brevet du Roi au prieuré de Saint-Louis; elle en prit possession le 12 juillet. Elle ne se démit pourtant du prieuré de Saint-Hilaire que le 26 juillet 1742. Les lettres-patentes du Roi, confirmant le décret d'union, sont du mois de novembre 1742.

de Rouen, supprimé par décret de l'archevêque, du 9 novembre 1742; le couvent de la Congrégation de Notre-Dame, sur la paroisse Saint-Maclou de Rouen, supprimé par autre décret du 4 septembre 1743.

On a consigné dans les registres de ce monastère le souvenir de la visite qu'y fit, en 1723, l'évêque de Waterford.

« 2 septembre 1723. Mgr l'évesque de Waterfort et Lismore estant venu en cette ville faire les ordres, a eu la bonté de venir chez nous confirmer une novice et plusieurs de nos pensionnaires qui ne l'avoient pas esté, à la prière de M. l'abbé Haquet, notre supérieur, et de celle de Mme de Pommereval, notre supérieure. Cet évesque est un saint, exilé pour la foy, et dont l'on a mis la teste à prix en Angleterre. Malgré cela, il est si zellé qu'il y a retourné *incognito*, et y seroit encore, si l'on ne l'en empeschoit, ayant encore dans son diocèse plus de 6 ou 7,000 catholiques, qu'il gouverne de loing comme de près par ses grands vicaires qui y sont déguisés. Son nom de baptême est Richard. »

Les prieures de Saint-Louis furent parfois qualifiées abbesses. En voici la liste :

Madame Colbert, qui mourut en 1690.

Marie-Geneviève de Grieu, nommée le 22 décembre 1690, décédée en 1700 (1).

Marguerite de Bourgoise de Pommereval, nommée par bref du pape, le 14 août 1710; prit possession le 14 février 1711; décédée en 1726 (2).

Françoise de Bricquemault, nommée par bref daté des calendes de mars 1726, décédée en 1741.

Louise d'Heiss, précédemment prieure des Crépines,

(1) Elle avait pour frère le P. de Grieu, recteur du collège de Rouen en 1694-1695.

(2) Avait pris l'habit le 2 août 1677; avait été admise à faire ses vœux le 19 décembre 1678; avait fait profession le 3 janvier 1679.

nommée par bulle du mois de janvier 1742, décédée en 1749.

Madeleine de Planteroze, nommée en 1749, décédée en 1773 (1).

Elisabeth de Barbançon, religieuse de l'abbaye de Chasses, nommée par brevet du Roi du 17 octobre 1774, démissionnaire en 1781.

Anne Guy de la Rivière, ursuline de Caen, nommée par brevet du Roi du 29 avril 1781, par bulle des ides de juin de la même année ; encore en fonctions le 17 mai 1792 (2).

Supérieurs de Saint-Louis : l'abbé de Fieux, 1677-1694; — l'abbé de Séricourt, 1695-1698; — Bonnedame, 1714; — Cuquemelle, 1722; — Terrisse, 1772; — Bridelle, 1789.

Prédicateurs et confesseurs du prieuré : Bernard, vicaire de Saint-Vigor, 4 août 1677-1682, *id.* curé de Saint-Vivien; — Marin Lynart, 1678; — M. Lancien, 1703-1731; — R. P. de la Porte, de l'ordre de la Sainte-Trinité, 1735-1739.

Chapelains, directeurs et confesseurs : Biset, 1730-1732; — Fr. Le Chappellier, 1683-1692; — Béhéray, ancien curé de Saint-Martin-de-la-Corneille, 5 mai 1768-1776; — Du Bosc, licencié-ès-lois, professeur émérite en

(1) Dite en religion Marye de Sainte-Colombe, fille de Thomas Planteroze, décédée à l'âge de 56 ans et enterrée à Saint-Louis, le 5 octobre 1773. On conserve, au Musée des Antiquités, une grande plaque de cuivre, provenant des fondations d'une partie du monastère de Saint-Louis : « Monument de piété sous le règne de Louis XV. Prieuré royal de Saint-Louis. Noble dame de Planterose. Messire Marye de Blosseville..... 1772. » Voir Catalogue du Musée, p. 131.

(2) Fille de Philippe Antoine-Victor, marquis de la Rivière, chevalier, et de Mad. Louise-Charlotte Danviray, baronne de Baudemont. Le 27 septembre 1792, elle accusait 48 ans d'âge et 24 ans de profession religieuse.

l'Université de Paris, 1777; — Le Bret, 1779-1781; — Brière, 1783-1786; — Aubouin, vicaire de Notre-Dame-de-la-Ronde, 1786-1791; — l'abbé Caulle, 17 mai 1791.

Au moment de la Révolution (2 septembre 1790), sur un revenu de 27,645 l., les pensions des pensionnaires figuraient pour 11,855 l. 13 s.

Il y avait 29 religieuses (Marie-Anne de la Houssaie, sous-prieure), 2 chapelains, l'un dit de 10 heures (probablement de l'heure à laquelle il disait sa messe; traitement 450 l.), l'autre dit chapelain du matin (traitement 410 l.), 1 directeur (traitement 300 l.), 1 facteur et souffleur d'orgues, 80 l. (1). On dépensait en aumônes et pour les prédications, 550 l.

On comptait 26 cellules. Toutes les religieuses déclarèrent aux administrateurs du Directoire du district (27 septembre 1792) qu'elles voulaient vivre et mourir dans leur communauté (2).

Après la suppression de la communauté de Saint-Louis, ce monastère fut affecté au logement de la gendarmerie. Mais pendant quelque temps le peintre Descamps y continua son cours. Il fut contraint d'en sortir sur la dénonciation de Le Carpentier, qui s'était fait nommer professeur de l'école de dessin.

Il est à remarquer que le couvent de Saint-Louis occupait l'emplacement d'un jeu de paume, dit du Petit Louvre et vulgairement des *Filles*, consistant en un jeu de paume couvert et un petit jeu de paume découvert. C'est un nom à ajouter à ceux que nous avons cités pour prouver la

(1) Un grand orgue, composé de 13 jeux, avait été réparé moyennant 3,000 l. par J. Mary, dit du Bois, entrepreneur facteur d'orgues à Rouen, en 1788.

(2) Archives du département. Deux religieuses, Marie-Marguerite Ancel, dite de Saint-Bruno, et Marie-Madeleine-Florentin Fortin, en étaient sorties pour retourner chez leurs parents. La pension de la première avait été fixée par le département à 618 l.

vogue extraordinaire des jeux de paume dans l'ancienne société française (1).

M. Adeline croit savoir qu'il a été question de démolir cette église, dont on réserverait tout au plus une partie. M. de Beaurepaire ajoute qu'il a consulté notre collègue, M. Lefort, sur l'intérêt que présente l'édifice; et que l'architecte du département reconnaît à cette construction beaucoup de mérite.

En conséquence, la Commission est unanime à voter une demande de classement qui sera transmise en son nom à M. le Préfet. Cette demande a été rédigée dès le 1er novembre.

Eglise des Emmurées. — Ayant appris que des fouilles étaient pratiquées dans l'ancienne église des Emmurées, notre confrère, M. P. Baudry, a voulu s'assurer s'il n'en était pas résulté quelque découverte. Il a cru bon d'éveiller l'attention de notre collègue M. Maillet du Boullay. Il reste encore dans l'enceinte de l'église deux statues dont la conservation paraît désirable.

Maison de Grotius. — De nouvelles recherches à ce sujet faites par le même membre n'ont pu aboutir. Il en est du moins résulté la constatation de ce fait, que le carrefour Bonne-Nouvelle ne répondait pas chez nos pères au terrain qui porte aujourd'hui ce nom;

(1) Jeu de paume du Petit Louvre, dit vulgairement des Filles, rue du Vert-Buisson, adjugé le 21 juillet 1677 aux Bénédictines de Saint-Louis. — « Jeu de paume que tenoit Marin Desnots; plus un petit jeu de paulme découvert, de présent appliqué en jardin, 1640. »

mais qu'il avait pour limites la place Bonne-Nouvelle, la rue aux Anglais et une rue du Petit-Puits, dont le souvenir même a disparu.

Mort d'André Du Chesne. — On dit communément que Du Chesne fut écrasé par une voiture. Dans une lettre datée de Rouen le 7 mai 1640, remarque M. Bouquet, le fait est raconté un peu différemment par Claude Sarrau, conseiller au Parlement de Paris. Voici ses expressions : *È curru decidenti baculus ilia ingressus est; undè, magno cum cruciatu, post unam aut alteram horam expiravit.*

A trois heures et demie la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1888.

A deux heures, la séance est ouverte, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Billiard, Bouquet, Drouet, Félix, Garreta, Gouellain, G. Le Breton, Lormier, l'abbé Loth, Maillet du Boullay, Milet, Pelay, de la Serre, et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Lefort et Bailliard; ce dernier membre se plaît à constater que les dégâts que le feu a causés à l'église de Montivilliers sont beaucoup moins considérables, au point de vue archéologique, qu'on n'eût pu d'abord le craindre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une légère suppression demandée par M. P. Baudry.

Correspondance imprimée. — Elle comprend : *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, vol. XXVI, II et XXVII; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 78; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1888, n° 3; — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 147; — Même Société, *Chartes de Saint-Bertin*, vol. II, gr. in-4°; — *Proceddings of the Soc. of Antiquaries of London*, nov. 1886 - mars 1888; 3 fascicules; — *Anales del Museo nacional, Rep. de Costa-Rica*, 1887 (M. le Président explique que cette publication concerne surtout l'histoire naturelle, et ne saurait provoquer un échange).

Bulletin de la Commission. — M. de Beaurepaire

annonce que, grâce à la diligence du Secrétaire, il espère distribuer le *Bulletin* au cours de la séance (1).

Eglise Sainte-Gertrude. — Des renseignements fournis à M. le Président par notre collègue, M. Biochet, il résulte qu'un entrepreneur de Caudebec a fait à cette église des travaux s'élevant à la somme de 254 fr. Il reste à remplacer le linteau posé lors de la restauration de l'édifice, mais qui a pourri et faiblit; la dépense atteindra une cinquantaine de francs, y compris la pose de quelques vitres. La commune de Maulévrier ayant voté 50 fr., ce sont 250 fr. qui devront être suppléés par le département.

L'abbé Tougard se demande si ce modeste ensemble de réparations sera pleinement suffisant à empêcher le joli monument de retomber dans l'état inquiétant où on l'a vu au commencement de cette année.

Boiseries de la rue Grand-Pont. — M. Maillet du Boullay a installé, hier, au Musée des Antiquités, les jolis panneaux, constituant une enseigne, qu'avaient signalés les précédentes séances. Ils ont été l'objet de retouches maladroites; mais il y aura peu de chose à faire pour leur rendre toute leur valeur primitive. La Commission apprécie cette acquisition.

Salut d'or Henri V, entré au Musée. — Le conservateur a la satisfaction de constater que la négociation engagée avec M. Feuardent a parfaitement réussi. En effet, les savants experts ont vendu à divers amateurs les quatre autres saluts à des prix variant de 1,800 fr. à 2,500 fr. pièce. Mais, pour celui qu'ils ont

(1) *Ajouter à la page 523 de ce* Bulletin :
GOUELLAIN (G.), 5, 30, 128, 154, 169, 186, 235, 240, 276, 279, 283, 310, 311, 325, 336, 352, 361, 381, 391, 392, 467.

cédé au département, ils se sont contentés, les frais payés, d'une commission de 100 fr., ce qui remet cette belle acquisition à 560 fr. seulement. La Commission félicite vivement M. Maillet du Boullay de cet excellent résultat; elle admire la monnaie rarissime que notre collègue place sous ses yeux.

Médaille de Charles de Normandie. — A cette occasion, M. Gaston Le Breton fait circuler parmi ses confrères une grande pièce d'argent, fleur de coin, achetée par lui en Hollande, et frappée au nom de Charles de Normandie, fils de Louis XI, en 1469. On lit sur la face : DEUS, CAROLUS MAXIMUS AQUITANORUM DUX ET FRANCORUM FILIUS. Le revers porte ce début du psaume LXXI : *Deus, judicium tuum regi da; et justitiam tuam filio regis.*

L'Eglise du prieuré de Saint-Louis, à Rouen, pendant le XIXe *siècle.* — Sous ce titre, M. Bouquet lit l'intéressant mémoire que voici :

A la dernière séance, notre Vice-Président nous a donné d'intéressants détails sur le monastère des Dames de Saint-Louis, situé place de la Rougemare, et habité, depuis sa fondation, par des religieuses bénédictines. Mais les recherches se sont arrêtées à la révolution de 1789.

Permettez-moi d'ajouter quelques détails touchant la destination des bâtiments de ce monastère, qui existent encore, dans un état de conservation plus ou moins grand, en façade sur la place de la Rougemare, ou derrière cette façade.

Confisqués à la Révolution, ces bâtiments furent affectés par la municipalité au corps de la gendarmerie, quand l'arrêté du gouvernement consulaire du 12 thermidor an IX (31 juillet 1801) eut décidé que la force publique,

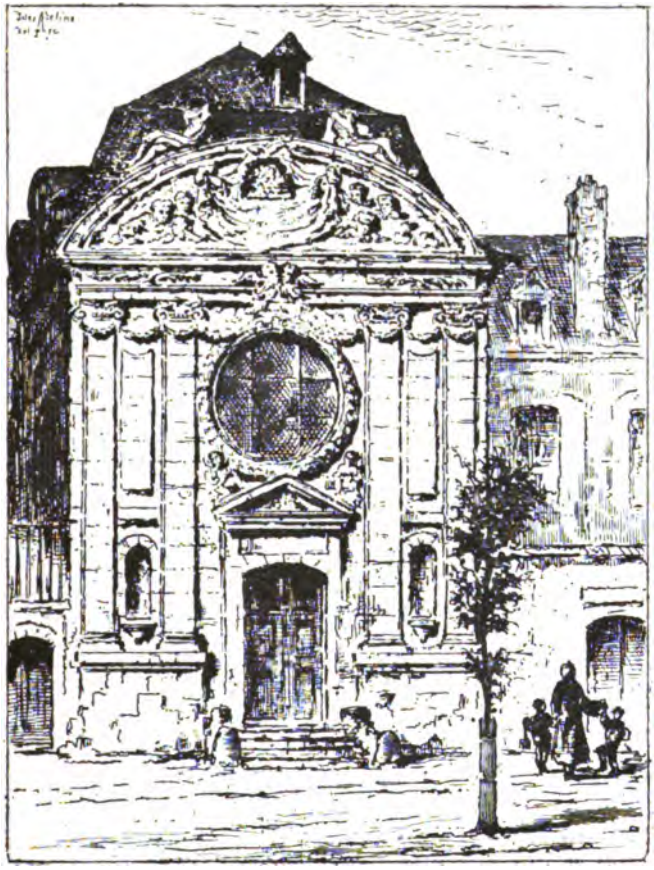

ÉGLISE DU PRIEURÉ DE SAINT-LOUIS

répartie dans la Seine-Inférieure, serait confiée à une compagnie de gendarmerie, dont la composition était fixée par l'arrêté.

L'état-major occupa l'aile droite et les appartements qui la relient à l'aile gauche, le tout faisant face à la place de la Rougemare, tandis que les bâtiments situés derrière, près de la rue du Vert-Buisson, devenaient la caserne et les écuries des gendarmes. La chapelle, formant l'aile droite, servit quelque temps de grenier à fourrages. C'est ce qu'on désignait, en 1810, sous le nom de : *Hôtel de la Gendarmerie impériale, place Rougemare, n° 15.*

L'église de ce monastère devait bientôt changer de destination. Le 26 juin 1818, le Conseil municipal de Rouen décida que les écoles primaires de cette ville seraient supprimées, le jour même de l'ouverture des écoles tenues par les Frères des écoles chrétiennes; aussitôt il se forma, dans notre ville, une société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire par l'enseignement mutuel dans la Seine-Inférieure. Elle avait, pour président, le baron de Malouet, préfet du département, et pour secrétaire M. Jean Rondeaux, l'un des premiers membres de notre Commission des Antiquités, puisqu'il figure le quatrième sur la liste de la fondation, le 28 février 1818. Le préfet, le maire, le recteur et les inspecteurs d'académie étaient membres honoraires de cette nouvelle société pour l'enseignement laïque, sans nulle autre attache officielle que celle-là.

Le 5 avril 1819, cette société ouvrit une école d'enseignement mutuel dans l'ancienne église du prieuré de Saint-Louis, qui lui avait été accordée par la mairie de Rouen, pour cet usage. Elle devançait ainsi les Frères des écoles chrétiennes, qui n'ouvrirent leurs écoles de Rouen que le 1er décembre suivant.

On sait que l'abbé Gauthier est l'inventeur de cette méthode d'enseignement des uns par les autres, et où le maître est suppléé par des *moniteurs*, pris parmi les meil-

leurs élèves, et enseignant à leurs camarades ce que le maître leur a enseigné à eux-mêmes.

En 1823, l'école Saint-Louis était désignée comme l'une des écoles d'enseignement mutuel où la méthode était observée dans toute son intégrité. Elle y avait été établie et maintenue par les directeurs dont voici les noms : en 1819, M. Dubois (Pierre-Edme); en 1822, M. Clément (Charles-Pierre); en 1825, M. Lhoste; et, en 1826, M. Davesne (Léon), jusqu'en 1831.

L'aspect actuel de cette église, transformée en école, est loin de répondre à celui qu'elle présentait en 1824. Elle a toujours conservé ses quatorze colonnes corinthiennes cannelées, sans notables dégradations, avec l'entablement en saillie qui les surmonte et un stylobate tout au pourtour de l'édifice. On voit aussi, au-dessus de deux petites portes latérales, se faisant face l'une à l'autre, deux grands médaillons de la Vierge et du Christ couronné d'épines, en demi-relief. Enfin, à gauche, près de l'abside, est un enfoncement considérable, encadré dans une arcade et qui paraît avoir été à usage de chapelle. Tout cela est assez bien conservé.

Mais la nécessité d'avoir plus de jour, ce qui a toujours manqué à cette école, depuis la construction de la maison située au coin de la rue du Vert-Buisson, et bâtie tout près de la chapelle, cette nécessité a fait pratiquer de grandes baies, dans les murailles, tant de ce côté qu'ailleurs, pour y placer des fenêtres. De plus, il a fallu ouvrir aussi des portes de service, pour l'entrée et la sortie des élèves. Aussi, les fenêtres et les portes nouvelles ont-elles enlevé à l'édifice une partie de l'aspect gracieux qu'il avait en 1824, quand je le vis pour la première fois.

Au milieu de l'abside, il y avait alors un tableau à l'huile, d'assez grande dimension, représentant le Christ sur la Croix, sans aucun personnage à ses pieds.

Au-dessous de ce tableau, sur un piédouche en plâtre, que j'ai cru reconnaître, transporté dans une autre partie

de l'édifice, à gauche de la grande porte d'entrée, était le buste du roi régnant alors, également en plâtre, avec cette inscription ainsi disposée :

LOUIS XVIII
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
PROTECTEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
DOMINE SALVUM FAC REGEM.

Le matériel et la méthode de cet enseignement mutuel, passés aujourd'hui à l'état de souvenir, méritent d'être signalés, en quelques mots, comme antiquités scolaires. Le titre de notre Commission me semble même l'exiger.

Une estrade, semi-circulaire, à deux ou trois mètres de l'abside dont elle suivait le contour, avait, sur la ligne de son diamètre, trois compartiments, celui du milieu pour le directeur, les deux autres, aux deux extrémités, pour chacun des moniteurs généraux qui l'assistaient dans les mouvements de la classe.

En face de l'estrade étaient des tables et des bancs pour l'écriture. Les deux premiers servaient aux plus jeunes, qui écrivaient avec un petit bâton sur le sable, qu'un rabot, promené tout le long de la table, venait égaliser, après que les élèves y avaient tracé quelques lettres. Les quatre tables suivantes servaient aux moyens, à ceux qui écrivaient sur une ardoise avec un crayon tendre en ardoise; quand elle était couverte d'écriture, un petit tampon en lisière de drap, suspendu avec une ficelle, au bord extérieur de la table, servait à effacer cette écriture. Enfin, les six autres tables étaient destinées aux grands, qui écrivaient sur du papier. En tête de chacune de ces tables, était un moniteur particulier qui surveillait et corrigeait le travail des élèves confiés à sa surveillance, en passant derrière chacun d'eux.

Pour la lecture, il existait, sur tout le pourtour de l'église, des demi-cercles en fer, retenus élevés le long de la muraille, et qu'on abaissait, quand les élèves se livraient

à cet exercice. On accrochait un tableau, un peu au-dessus et au milieu du cercle, et le moniteur, placé au centre du cercle, faisait lire, avec un bâton promené sur le tableau, chaque élève à son tour. Les plus avancés lisaient dans des livres, le *Nouveau Testament* et *le Mentor vertueux,* toujours sous la direction d'un moniteur.

C'était aussi de la même façon que, sur un tableau noir, placé au centre du cercle, on enseignait la numération et les premières règles de l'arithmétique aux commençants. Les autres faisaient des problèmes sur le papier.

L'enseignement se complétait par des notions de grammaire, d'histoire, de géographie et de dessin linéaire.

Pour les mouvements généraux, le directeur se servait d'un sifflet, comme cela a lieu aujourd'hui dans la marine et dans l'armée. Ils se faisaient au pas, et les moniteurs généraux le réglaient au moyen d'une sonnette. Plus tard, M. Davesne les fit faire à l'aide du chant. Il choisissait huit à dix élèves, qui avaient la voix plus ou moins juste, et c'est au chant de : « *Je mets ma confiance* », ou bien d'une salutation angélique : « *Un ange vint dire à Marie* », importée par un élève du Boisguillaume, que les élèves entraient en classe, ou bien en sortaient, en marquant régulièrement le pas.

Des deux écoles d'enseignement mutuel que possédait alors la ville de Rouen, celle de la Rougemare ou de Saint-Louis, et celle de Saint-Vivien, la première était la mieux tenue et la plus suivie. A la fin de 1820, elle comptait 75 élèves; en 1821, 90 élèves; au 1er juillet 1822, le chiffre était descendu à 76, pour remonter à plus d'une centaine, de 1825 à 1828.

A Pâques et au mois d'août, on distribuait des prix avec cette attestation imprimée et encadrée, dont l'en-tête était :

ÉCOLE ST-LOUIS.

DISTRIBUTION

DE PRIX,

Faite par la Société d'Encouragement
pour l'Instruction élémentaire
par Enseignement mutuel, A ROUEN.

Puis venaient les indications de la classe, de la faculté, le nom du lauréat avec son âge, la date de la distribution des prix; enfin, le nom du directeur.

L'école Saint-Louis, bien que laïque, avait alors conquis, dans notre ville, de hautes protections et de vives sympathies.

Voici la liste des membres de cette Société d'encouragement, telle qu'elle était constituée en 1829. Vous y retrouverez des noms qui vous sont bien connus, à commencer, Messieurs, par le premier :

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Auguste Prévost, président;
A. Maille, vice-président;
Eug. Aroux, secrétaire;
P. Cabanon, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

Le comte de Murat (préfet). — Le marquis de Martainville, maire de Rouen. — Faucon, recteur de l'Académie. — Letellier, Lerond, inspecteurs d'Académie.

MEMBRES EN EXERCICE.

Cabanon, député. — H. Duhamel, négociant. — E. Aroux, avocat. — Jouannin, architecte. — Dupont, propriétaire. — Curmer, propriétaire. — Paul Delaunay, négociant — Lequesne, courtier. — G. Duhamel, manufacturier. — Le commandant Levasseur. — Eug. Maille, député. — Duvergier de Hauranne, député. — Henri Barbet, manufacturier. — Billiet, négociant. — Le baron de Villequier, premier président, député. — Gonssolin, propriétaire. — Cabanon fils, négociant. — Boucherot, médecin.

Le service de santé se composait de :

MM. Blanche, médecin; Bouteiller, vaccinateur, et Marimbert, dentiste.

On voit que cet enseignement mutuel, soutenu par la bourse de ces sociétaires honorables, et surveillé par leurs soins, avait conquis de hautes sympathies dans notre ville, tandis que toutes les faveurs municipales étaient alors pour l'enseignement congréganiste des Frères, dont il était le rival.

L'époque la plus florissante de l'école Saint-Louis fut sous la direction de M. Davesne, qui sut y introduire, à partir de 1826 jusqu'après 1831, plus d'ordre, plus de discipline et plus de travail. Aussi, sous lui, le chiffre des élèves dépassa toujours la centaine.

A soixante ans de distance, je me souviens encore, avec reconnaissance, des encouragements que j'ai reçus, dans les fréquentes visites des membres en exercice, MM. Cabanon, Maille, Duhamel, Delaunay, Barbet, etc. Il en est de même des soins que prodiguait M. Davesne à ceux qui lui servaient de moniteurs généraux, et qui remplissaient auprès de lui le rôle des adjoints, que l'on ne connaissait pas alors.

Quand je quittai cette école, en 1828, pour me préparer à entrer en sixième, l'année suivante, au Collège royal de Rouen, il y avait alors cent dix élèves sur les bancs de l'école Saint-Louis. De ceux qui suivirent les cours, à peu près à la même époque que moi, je ne trouve plus que trois ou quatre camarades : MM. Eugène Noël, bibliothécaire; Alfred Dumesnil, gendre de Michelet; M. Béranger et l'un de nos collègues, M. Simon, qui préludait, en 1829, à sa carrière d'architecte, en remportant un premier prix de dessin linéaire, pour avoir reproduit, avec une grande fidélité, le portail de l'église Saint-Louis, dans tous ses détails. Il me pardonnera de le trahir, en rappelant ce souvenir lointain de nos débuts scolaires.

Rien n'est stable ici-bas, et l'école Saint-Louis eut lieu

de s'en applaudir, après 1830. En vertu de cette loi générale, en France, que les révolutions politiques y sont suivies immédiatement d'une révolution dans l'enseignement, la ville ne tarda pas à se substituer à la Société pour la propagation de l'instruction primaire, à Rouen, en prenant à sa charge les établissements qu'elle y entretenait. La méthode d'enseignement mutuel fit place à celle de l'enseignement simultané, et les inspecteurs primaires y représentèrent le Ministre de l'Instruction publique, après l'adoption de la loi du 28 juin 1833 sur l'enseignement primaire, dont tout l'honneur revient à M. Guizot. L'enseignement laïque eut alors les faveurs qui étaient allées à l'enseignement congréganiste, sous la Restauration.

Plus tard, après la révolution de 1870, l'école de la place Rougemare perdit son vieux nom d'école Saint-Louis, qu'elle avait porté soixante-trois ans. Ce fut le 31 mars 1882 que la municipalité le remplaça par celui d' « Ecole Théodore Bachelet », conservé, dans le langage officiel, jusqu'au 1er octobre 1887, date du transfert total des derniers élèves de cette école dans les bâtiments de la rue du Vert-Buisson.

Aujourd'hui qu'il n'y a plus d'école, la chapelle du prieuré de la Rougemare reprend, de droit, son nom primitif de chapelle ou d'église Saint-Louis, et l'on peut dire, avec le poète latin, en applaudissant à ce retour au passé :

Stat magni nominis umbra.

(Lucain, *Pharsale*, liv. I).

Le même éloge s'applique aussi, dans une certaine mesure, à cet édifice religieux, dont il ne faudrait pas juger d'après les dégradations de son frontispice, surtout celles de son fronton. Quand on pénètre à l'intérieur de cette chapelle, on est frappé de l'harmonie de l'ensemble.

Depuis la grande porte d'entrée, toujours condamnée,

elle n'a pas moins de trente pas de longueur jusqu'au fond de l'abside, sur douze pas de largeur. A gauche, se trouve un enfoncement, terminé en arcade, ayant quatre pas de profondeur et six pas de largeur, qui paraît avoir servi de chapelle. On est frappé de l'élégance des colonnes corinthiennes, qui règnent sur le pourtour de l'édifice. L'entablement qui les surmonte est d'une exécution aussi parfaite, et la frise n'a aucun de ces ornements d'un goût douteux, qu'on rencontre, par exemple, dans la chapelle du lycée Corneille. Elle n'a, dans la partie de l'abside, qu'une seule tête d'ange, posée sur deux ailes, et, de chaque côté de cet ange, à quelque distance, deux palmes accouplées. Tous les autres ornements, au-dessous des médaillons de la Vierge et du Christ, et au centre de l'arcade de l'enfoncement, où se voit le monogramme du Christ, ont la même sobriété. On sent que le plan de cette chapelle est dû à un artiste qui avait le goût du beau, et s'est attaché à respecter, dans toute sa pureté et dans toute sa noblesse, l'ordre corinthien qu'il avait choisi pour la construction de cet édifice, surveillée par lui avec un scrupuleux amour des détails.

Sans doute, les ouvertures pratiquées à divers endroits de la chapelle, pour y placer des fenêtres, en ont singulièrement altéré la beauté. Mais, avec quelques restaurations partielles, on pourrait redonner à l'édifice l'aspect gracieux qu'il avait autrefois, et conserver à notre ville un curieux spécimen de l'architecture française au XVIIe siècle, dont elle pourrait tirer parti.

S'il en était autrement, l'action destructive du temps ne tarderait pas, en accomplissant son œuvre, à inspirer des regrets légitimes aux vrais amis de nos monuments rouennais. Il faut donc y porter remède, pendant qu'on le peut encore, pour ne pas en être réduit à dire avec Lucain, comme on a eu lieu de le déplorer plus d'une fois, pour d'autres monuments de Rouen, après leur destruction totale :

Etiam periêre ruinæ (PHARSALE, IX).

Il appartenait, Messieurs, à la Commission des Antiquités, surveillante autorisée et gardienne vigilante de tous les monuments de la cité et du département, d'émettre le vœu de classer ce monument, surtout s'il est vrai qu'on agite le projet de démolir la chapelle du prieuré de Saint-Louis. Avec quelques restaurations intelligentes, cette chapelle peut offrir un type remarquable de l'architecture du siècle de Louis XIV, dans notre ville, où ils sont si rares, et rendre, en outre, quelques services à la cité, comme on vient de le voir par l'exposition d'hygiène, ouverte dans cette chapelle et dans les bâtiments voisins, laissés libres par le départ de la gendarmerie. Enfin, elle rappellera encore que là fut le berceau d'un enseignement laïque, par l'enseignement mutuel, dont la vogue fut considérable, à Rouen, pendant une douzaine d'années, de 1819 à 1831.

En terminant, je remercie M. le Vice-Président de m'avoir engagé à vous parler de cette chapelle et de cette école Saint-Louis, où j'ai reçu mes premières leçons, il y a plus de soixante-quatre ans aujourd'hui, modestes leçons, qui n'ont pas laissé de me servir dans ma carrière tout entière.

M. G. Le Breton est heureux d'apprendre à la Commission que la Société des monuments rouennais s'était vivement préoccupée de l'éventualité alarmante de la démolition de l'église Saint-Louis. Dès l'an dernier, M. Touzé, architecte de la ville, a dressé, avec grands développements, les plans et devis de travaux qu'il serait désirable de faire à cet intéressant édifice.

M. Milet donne alors lecture du mémoire qui suit :

NOTE SUR UN CIMETIÈRE GAULOIS DÉCOUVERT A DIEPPE, SECTION DE CAUDECOTTE, EN 1887.

Messieurs, à l'une de vos séances de l'année dernière, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de la découverte, alors récente, d'un cimetière gaulois sur le territoire de Dieppe.

Lors de cette communication, l'exploration, subordonnée à des travaux d'extraction intermittents, n'avait pu être complète; maintenant, qu'elle est, ou paraît terminée, je vous dois une plus ample information.

C'est dans l'enceinte même de la tuilerie-briqueterie de Caudecotte, possédée et exploitée par MM. Le Gros père et fils, à la naissance du plateau qui domine le faubourg de la Barre et la ville au sud-ouest, que notre champ de repos a pu être constaté. Depuis quarante ans que l'exploitation briquetière poursuit son œuvre d'affouillement et de dénivellement du sol, fort peu de traces d'industrie étaient apparues, semble-t-il, lorsque naguère une des tranchées pratiquées assez près de l'habitation de M. Le Gros père et du centre des ateliers, fit rencontrer de nombreux vases de poterie, auxquels les ouvriers n'apportèrent attention qu'en raison des obstacles qu'ils en éprouvaient dans leur travail. Ces vases étaient des urnes funéraires, et c'est ainsi que la mort antique sommeillait paisible au sein de la vie active d'une de nos usines modernes. Ce qui était capable de réjouir l'observateur, faisait le désespoir de ces braves extracteurs, dont la tâche se trouvait quelque peu ralentie par de fragiles tessons. Aussi, tranchaient-ils sans pitié ni arrêt, avec leur doloire, ces pots si bien noyés dans l'argile, qu'on eût dit qu'ils y avaient poussé.

On put croire, tout d'abord, en raison de cette abondance, que l'industrie céramique avait, sous une autre forme, été déjà en honneur sur le même sol, à une date fort reculée et parfaitement ignorée.

Dès que je fus informé, assez tard, hélas! par M. Alfred

Le Gros de ces trouvailles, je me hâtai d'en étudier la nature; et, à l'aspect de quelques débris, il ne me fut nullement difficile de reconnaître la poterie gauloise noirâtre, épaisse de paroi, simple de forme et friable à l'excès.

Au moment où je fus à même de me rendre sur le lieu de la découverte, je n'eus qu'un regret, celui de n'avoir pu le visiter plus tôt; et ce regret s'accentuait encore de la circonstance que cette mine archéologique se trouvait dans l'enclave voisine et tout à proximité de mon habitation. D'après le récit qui me fut fait de l'état des fouilles, sous la poussée de chaque jour, je pus mesurer la perte qu'avait dû faire la science; et, par ce qui restait à explorer, je ne pus augurer qu'une faible compensation à cette perte. Mais, l'essentiel était encore de ne rien laisser échapper à l'observation. Ce fut désormais mon rôle.

La propriété Le Gros figure au cadastre section F, nº 139, et le terrain qui nous intéresse se trouve situé à une centaine de mètres seulement du chemin dit *des Fontaines*, qui n'est autre chose qu'une voie antique.

Sur une aire aplanie, plus longue que large, à peu près perpendiculaire à la rue des Fontaines, se présentait une tranchée de belle argile sableuse, exempte de pierrailles, faisant partie de l'alluvium déposé sur le coteau, en masses atteignant parfois cinq ou six mètres, et que des ouvriers convertissent en briques par simple compression, sans addition d'eau, aussitôt l'extraction faite. Cette tranchée, mesurant à peu près deux mètres de hauteur, laissait entrevoir çà et là, à des distances assez irrégulières, des points noirâtres et rougeâtres, qui n'étaient autres que des urnes de terre cuites. En avant de la plate-forme se trouvaient de vastes excavations de bonne matière épuisée, que des remblais successifs, provenant du rejet des terres impropres, se chargeaient de combler; dans leurs profondeurs gisaient enfouis tous les débris que les ouvriers avaient rencontrés.

D'après les dires de ceux-ci, les vases qu'ils trouvèrent

tout d'abord étaient un peu plus cuits, un peu plus durs, par conséquent, que ceux de la tranchée en exploitation, qui étaient sans consistance aucune, et laissaient à peine l'espoir, tant ils étaient pourris, d'en pouvoir sauver un seul. Néanmoins, étant excités par MM. Le Gros, sur ma sollicitation, puis intéressés à faire tous leurs efforts pour seconder mes désirs, les ouvriers purent, un jour, dégager une belle urne, à peu près complète, de l'enveloppe d'argile qui la moulait. Ils l'apportèrent avec son noyau argileux, qui put être examiné après la séparation du vase en morceaux; il n'a paru rien contenir d'étranger. Cette pièce, fort simple de forme, de terre très sableuse, décorée sur sa panse de lignes croisées, est le plus beau spécimen que les fouilles de la tuilerie aient fourni. Sa contenance est de trois litres; sa hauteur de 225 millimètres.

Il ne suffisait pas de reconstituer quelques vases, il fallait surtout découvrir leur usage et se livrer à l'examen des terres qui les remplissaient. Interrogés sur ce point tout particulièrement, les ouvriers déclarèrent avoir fréquemment aperçu une matière blanche, ressemblant à de la chaux. Cette assertion, faite d'après leur jugement, était bien vague et insuffisante, parce qu'elle était dépourvue d'attention réelle; en tout cas, elle avait besoin d'être confirmée. Il fut convenu que, dorénavant, dès qu'un vase ne paraîtrait pas trop détruit ou décomposé, sa masse environnante serait respectée jusqu'à ce que j'en fisse l'extraction moi-même. Parmi ceux que j'ai pu tirer de leur gangue, se trouve une urne de forme ollaire décorée sur son plus grand diamètre de lignes pendantes par groupes de deux et de trois. Je n'ai pu la reconstituer qu'avec beaucoup de peine, tant fut inégale et multipliée la division de ses minces parois. Le noyau, examiné avec le soin le plus scrupuleux, ne contenait apparemment que de l'argile. Une coupe placée dans le voisinage m'a cependant révélé des traces noires charbonneuses et de tout petits morceaux de charbon en quantité notable. On

avait donc là des indices de combustion. Tout près de ce même groupe, quelques filets blancs se laissèrent entrevoir à même l'argile ; c'étaient des ossements comprimés.

Mais c'est aux ouvriers extracteurs que revient le mérite de m'avoir fourni un argument sans réplique. Ils avaient pu dégager une urne très grossière de texture, en terre sableuse rougeâtre, qui se divisa en de nombreux fragments et dont le fond avait même disparu. Elle contenait dans son noyau argileux qui bouchait le tiers supérieur des ossements bien caractérisés, notamment par une calotte cranienne humaine singulièrement déprimée. Ces ossements garnissaient les deux tiers inférieurs de l'urne ; et comme ils sont d'une blancheur relative, j'ai demandé aux ouvriers, sans toutefois en pouvoir tirer une conclusion certaine, si ce n'était pas là ce qu'ils considéraient comme de la chaux.

Dans ces conditions, on comprendra que nous n'ayons pu former qu'une bien faible collection de vases. L'essentiel, aux yeux de l'archéologue, est d'en avoir reconnu l'usage et tiré quelques renseignements précieux sur l'état d'avancement de l'industrie et sur les mœurs de nos pères.

Pour l'édification de mes confrères, je dirai un mot des difficultés rencontrées dans notre sauvetage et des moyens employés pour les conjurer. Comme il était à peu près impossible de dépouiller sur place le vase de son enveloppe et de son contenu, le mieux m'a paru d'en faire des blocs et de les exposer à l'air. Après quelques jours de cette exposition, l'argile enveloppante, formant moule, se détachait parfois sans trop détériorer la terre cuite. Celle-ci, séchant à son tour, ainsi que son noyau intérieur qui diminuait de volume, pouvait s'en séparer par morceaux plus ou moins divisés, que l'on joignait ensuite à la colle forte et au ciment de portland ; trop heureux étions-nous, lorsque moule et noyau n'emportaient pas chacun des lambeaux du vase s'exfoliant, ou s'émiettant littérale-

ment sous un simple nettoyage à l'eau et sous la plus faible pression des doigts. — Le séchage des vases m'a fait en outre constater des gauchissements qui pourraient faire supposer, à faux, l'absence de tout tournage.

La tranchée en cours d'extraction finit par s'appauvrir en vases, et ne plus fournir que de l'argile ; peut-être la poursuite des travaux nous offrira-t-elle une suite plus tard.

Position des vases. — Ceux qu'il m'a été possible d'observer, se trouvaient, les uns dans leur position normale, les autres inclinés dans divers sens. Aucun n'était renversé et n'avait de couvercle. Généralement, ils formaient groupe de deux, de trois ou de quatre. A côté d'une urne, il y avait souvent deux coupes ; mais aussi il y avait quelques pièces isolées. L'enfouissement avait été fait à la profondeur de 1 mètre à 1 mètre 20 en moyenne, à même le sol, c'est-à-dire sans cercueil en bois, — du moins le champ trop restreint de mon observation ne m'a montré aucune trace de matière ligneuse, provenant du bois décomposé, pas plus que de rouille des clous de fer qui auraient servi à attacher les planches.

Les ouvriers m'ont affirmé n'avoir également jamais rencontré rien de pareil dans le quartier des vases.

Et comme aucune confusion ne pouvait avoir existé dans ces groupes, assez régulièrement distancés, on doit admettre qu'un signe extérieur devait permettre d'atteindre ce résultat.

D'après les déclarations que j'ai pu recueillir, les vases, rencontrés par centaines, étaient circonscrits dans une sorte de rectangle mesurant en largeur de 20 à 24 mètres sur 25 à 28 de longueur; ce qui donnerait une superficie d'au moins 600 à 700 mètres. Mais, sous ce rapport, les chiffres ne sont pas assez sûrs pour qu'on les accepte autrement que sous toutes réserves.

On peut déduire des observations qui précèdent, que l'usage était de former une tombe avec un groupe de plusieurs vases ; les uns devaient contenir les restes incinérés

des adultes, les autres des débris écrasés de jeunes gens, et à l'entour pouvaient être placés des coupes contenant des liquides ou des aliments. Mais on a vu aussi que des ossements étaient directement confiés à la terre sans enveloppe aucune, et que les vases qui les entouraient n'avaient guère pu servir qu'à des offrandes.

Pour nous faire une idée quelconque de l'état de civilisation du peuple endormi à Caudecotte, nous n'avons rien autre que la poterie bien imparfaite qu'il nous a transmise; il me reste à en faire un examen sommaire. Les formes peuvent être ramenées à deux types assez constants : le vase dit pot à beurre, et la coupe rappelant la jatte ou la terrine. Les vases, qui comprennent toujours une sorte de cône retourné, ont une base assez large ou droite ou un peu évasée, sans pied rapporté, et se terminent par un col court légèrement étranglé. Les coupes dérivent du même principe ; elles sont sans pied rapporté, à base étroite, unie en dessous (sauf un cas présentant un filet rond sous une base); elles se terminent comme les vases par un col court, surmonté d'un bord anguleux ou arrondi. La capacité des vases varie de un litre à trois litres.

Rien de plus simple, on le voit, comme galbe.

Les coupes sont généralement unies, tandis que beaucoup de nos vases sont décorés de gravures rudimentaires assez bien disposées. Ordinairement, deux lignes incisées horizontalement encadrent au plus un grand diamètre, ou des lignes croisées, en diagonales formant des losanges, ou des lignes formant pendeloques, ou d'autres figurant une ligne ondée, courant entre deux autres droites doubles, et formant, par des inclinaisons opposées, des espèces de chevrons. Le col est quelquefois lui-même décoré de lignes brisées formant des dents de scie. Aucun appendice tel qu'anse, oreilles ou saillie quelconque, n'existe sur les poteries dont les profils et les ornements accusent un peuple arrivé à un certain degré de civilisation et compre-

nant certaines lois de l'esthétique, d'où l'on peut conclure qu'il devait être sorti du premier état de sauvagerie.

Nos formes en rappellent quelques-unes, fréquemment rencontrées en Picardie, en Normandie et sans doute ailleurs, — notamment à Port-le-Grand, près Saint-Valery, pour les dessins.

Reste la question de la fabrication à décider. A l'examen superficiel, on pourrait trouver que la main seule a produit certains de nos vases; mais avec de l'attention, il est bien difficile de ne pas reconnaître l'emploi d'un tour sans doute très imparfait. La théorie développée jusqu'ici par quelques archéologues pour expliquer le travail manuel, est bien peu soutenable, d'ailleurs; on a parlé de moulage sur un mandrin en bois que le feu devait consumer, sans réfléchir que la production de ce mandrin ne devant servir qu'une fois, aurait coûté infiniment plus de peine et de temps que l'exécution du vase lui-même. Je penche donc pour un tournage, seul capable de donner des parois minces, égales, régulières, ainsi que des lignes horizontales, et j'attribue nos vases, non à une production individuelle, mais bien à un atelier organisé.

Mais le côté faible de notre potier, qui n'avait pas fouillé le sol assez profondément, a été d'employer des matières de la surface, fort peu plastiques, sableuses, et pourtant assez exemptes d'impuretés; en outre, le reproche le plus grave que nous pourrions lui faire a été de ne savoir pas les cuire, autrement qu'en les enfumant; de là le ton noirâtre, charbonneux, que nous voyons souvent, au lieu du rougeâtre qui existerait si le feu avait été mieux pratiqué et poussé suffisamment loin. Le four devait être bien primitif, partant bien défectueux. Ajoutons que notre Gaulois avait tout cela de commun avec son confrère étrusque.

L'attribution gauloise est suffisamment justifiée; et pour me conformer aux exemples donnés, je placerai

l'existence de notre peuplade dans le siècle qui a précédé l'ère chrétienne.

Les Gallo-romains ont également laissé des traces dans le voisinage de notre cimetière, consistant en tuiles à rebords, en poterie grise dure, en poterie rouge lustrée dite samienne; en une épée de fer ployée dont la poignée conservait quelques traces de dorures (pièce perdue). Mais il est douteux qu'ils s'y soient fait inhumer. C'est beaucoup plus bas, dans la cavée de Caudecotte, conduisant de Dieppe à Pourville, que leur nécropole a été rencontrée et fouillée par M. Féret, en 1826.

L'abbé Cochet, que nous ne saurions trop citer, quand il s'agit de Dieppe et d'archéologie, avait pensé, par l'absence de preuves à lui connues, que les Gaulois n'avaient pas habité sur le sol dieppois. Nous avons établi des traces de leur passage par des poteries trouvées au fond de la vallée, lors du creusement des nouveaux bassins; nous venons de reconnaître leur dernière demeure, que j'ai eu le plaisir de faire visiter à nos confrères, MM. Paul Baudry et M. Hardy, au bord d'un chemin dont l'attribution doit leur appartenir, et que les Gallo-Romains auront perfectionné pour se rendre à leur capitale Juliobona.

Nous pouvons donc hardiment conclure de notre nécropole gauloise, l'habitation très ancienne sur le versant des coteaux de Caudecotte par des peuplades qui ont frayé la voie aux Gallo-Romains.

MM. Legros ont généreusement abandonné le produit des fouilles au musée de Dieppe.

Camp de Sandouville. — Tout le monde, dans la Commission, connaît, au moins de nom, ce camp gallo-romain. Or, par suite de l'établissement du canal de Tancarville, les terres de remblai, et même les pierres qui sont prises aux falaises voisines, mena-

cent de défigurer et même de faire peu à peu disparaître ces antiques terrassements.

M. l'abbé Maze, d'Harfleur, en informant de cette situation inquiétante notre collègue l'abbé Tougard, regrettait de n'avoir pas les ressources nécessaires pour y pratiquer une fouille. Notre confrère propose à la Commission de transmettre à M. le Préfet le vœu qu'un plan exact de ce camp soit du moins levé pour l'album de la Commission, en espérant que l'administration départementale pourra demander ce travail à l'agent-voyer de Saint-Romain.

M. le Président souhaiterait que notre collègue, M. Duval, pût se charger de ce soin. Le secrétaire objecte que la distance est considérable, tout en déclarant qu'il écrira volontiers en ce sens à M. Duval. Après délibération, la Commission se rallie à la proposition de l'abbé Tougard, et décide que ce paragraphe du procès-verbal sera expédié à M. le Préfet.

Cailly. — Découverte archéologique. — M. l'abbé Tougard fait part à la Commission d'une note qu'il a reçue, le 2 courant, de M. Legris, curé de Cailly, relativement à une trouvaille opérée sur les terres de M. le marquis de Neuville, gendre de notre collègue M. de Glanville. Voici cette note :

Note sur deux cercueils de pierre trouvés à Cailly, le 29 novembre 1888. — Tout près du bourg de Cailly, sur le versant de la vallée qui regarde le midi, sur le même plan, et à une très petite distance de l'endroit où fut découvert, en 1858, un cimetière à incinération, un homme, en creusant un trou pour planter un pommier, a mis au jour deux cercueils de pierre, qui paraissent appartenir à l'époque franque. Ces cercueils, rangés côte à côte, dans

le sens de la colline, c'est-à-dire la tête vers le nord, les pieds vers la vallée, se trouvaient à l'extrémité inférieure, à 25 centimètres environ du sol. Le long de ces extrémités, des ossements avaient été répandus.

Les cercueils ont les caractères de l'époque mérovingienne; plus larges au chevet qu'au pied, ils étaient fermés par des couvercles tectiformes ou en dos d'âne, d'une seule pièce. L'un, que je désigne par le n° 1, était fait d'un seul morceau; malheureusement l'homme, en creusant, l'a mis en pièces, et il m'a été impossible d'en prendre les dimensions. Le second, n° 2, se compose de trois pièces, deux à peu près d'égale longueur, reliées par un bandeau d'environ 10 centimètres. Il a, de longueur, 2 m. 10; de largeur, 60 centimètres au chevet, 40 aux pieds; l'épaisseur de la pierre est de 8 centimètres. Lui est resté intact, sauf le couvercle, dont il ne reste que la partie inférieure. L'un et l'autre étaient remplis de terre. Dans le n° 1, peu d'ossements, pas de crâne, deux morceaux de fer, débris d'une arme. Le n° 2 renfermait un squelette dont les ossements n'avaient pas été déplacés; entre les jambes, près du bassin, un grand couteau, long de 45 centimètres; il a conservé sa garde. Si la poignée a disparu, la tige de fer sur laquelle elle s'emmanchait, subsiste; un vase qui, par sa forme, paraît appartenir à l'époque mérovingienne; couleur noire et dessins estampillés et en creux.

Au n° 2, à la tête et aux pieds, se trouvaient encore, engagées sous le couvercle, deux pierres taillées en hache, ayant sans doute servi à ouvrir le cercueil; ce qui, joint à cette circonstance que des ossements étaient répandus aux pieds des cercueils et que le n° 1 en contenait peu, porterait à supposer que ces sépultures avaient été violées.

M. de Beaurepaire ajoute que toutes les découvertes faites dans cette fouille ont été expédiées à Rouen, chez notre confrère, M. de Glanville.

Bustes de Caffieri. — M. G. Le Breton annonce qu'il vient de faire rentrer en France, au profit de sa propre collection, deux belles œuvres de Caffieri : le buste de Corneille (1775) et celui de Molière (1785).

Moulineaux. — Objets divers. — M. l'abbé Capron, curé de Moulineaux, a chargé notre collègue, l'abbé Tougard, de présenter à la Commission six coquilles, l'extrémité d'une cuiller à encens, et une médaille, qui lui ont été récemment offerts par la famille de M. Molet, d'Elbeuf.

Ces objets furent recueillis dans l'église de Moulineaux, le 15 octobre 1846, au cours des travaux de dallage que la Commission des Antiquités y faisait exécuter, suivant les termes du procès-verbal annexé.

Cette pièce signale un double dallage superposé, et le maître-autel en pierre, long de 2 m. 33, large de 0 m. 90, et épais de 0 m. 16, supporté par des piliers de 0 m. 85, « sculptés de douze fleurs de lis et de douze coquilles au bourdon ou bâton de pèlerin en pal, placées en quinconce ».

Comment concilier cette description avec l'autel en bois que cite un inventaire du mobilier de l'église de Moulineaux, dressé une trentaine d'années auparavant?

Hôtel des Monnaies. — M. le Président offre à la Commission un dessin de cette importante construction, exécuté par M. Georges de Beaurepaire. Reprenant ensuite l'historique de cet établissement, commencé par lui l'an dernier à pareille époque, il lit la notice ci-après :

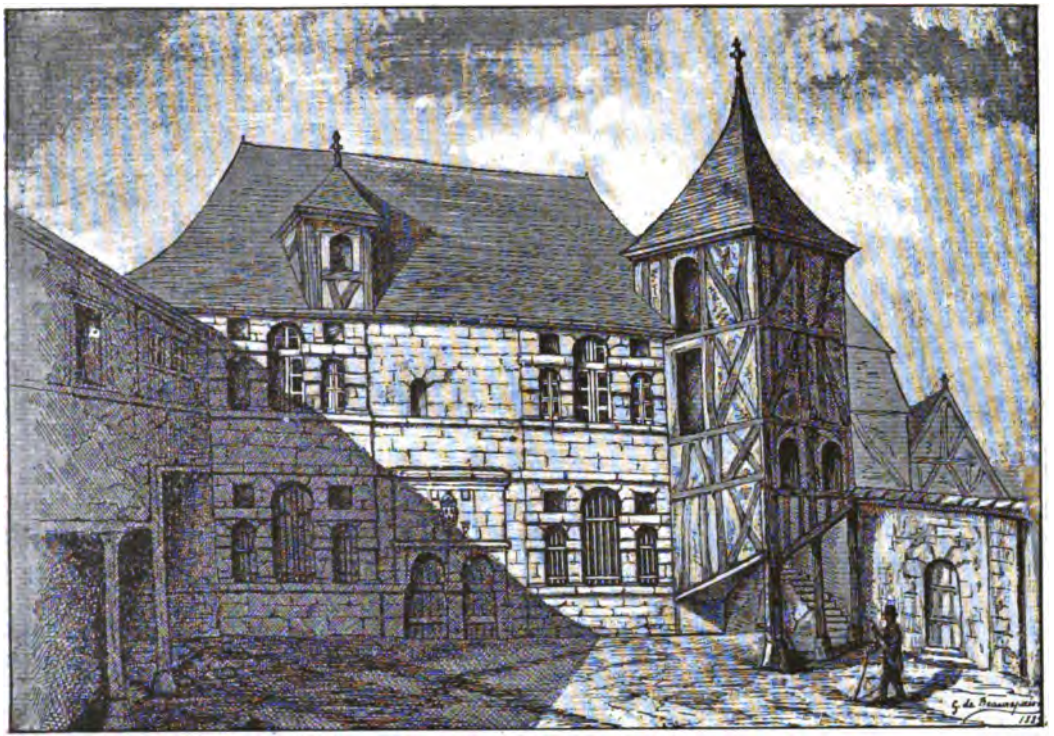

HÔTEL DES MONNAIES

UNIV. OF MICH.

MONNAIE DE ROUEN APRÈS LA RÉVOLUTION.

La juridiction de la Monnaie avait été supprimée par l'art. 9 de la loi du 7 septembre 1790, en même temps que la vicomté, la maîtrise des eaux-et-forêts, l'amirauté, les juges consuls, le grenier à sel.

Un autre loi, du 27 mai de l'année suivante, eut pour objet une nouvelle organisation des Monnaies, la surveillance et la vérification du travail de fabrication des espèces d'or et d'argent. Elle fut rendue sur un décret de l'Assemblée nationale, des 19 et 21 mai précédents.

Cette loi portait qu'il serait établi, dans chaque Monnaie, un commissaire du Roi, un adjoint de ce commissaire, un directeur, un essayeur et un graveur.

Pour Rouen, on nomma d'abord (20 septembre 1791) commissaire du Roi Jacques-Guillaume Le Sage, ancien juge-garde ; adjoint de ce commissaire, Jean-Jacques-Jean Chrysostome Clérot, ci-devant lieutenant de la compagnie des Monnayeurs (1). Ils furent installés, le 1er octobre suivant, par MM. Le Vavasseur et Rondeaux, délégués à cet effet par l'Administration départementale (2).

A aucune époque la Monnaie de Rouen ne fut plus active que dans les premières années qui suivirent la Révolution.

(1) Il donna sa démission le 22 déc. 1791, et fut remplacé, le 30 janvier 1792, par son frère Nicolas-Prosper Clérot, qui était employé à la Monnaie lors de la refonte des louis. On lui donna la préférence sur Balicorne (François-Salomon), ci-devant général provincial.

(2) Présents à l'installation : Frémont (François-Antoine), ci-devant juge-garde ; Lambert (Joseph), directeur ; Jacques (Jean-Jacques-Claude), graveur ; Turgis (Michel-Nicolas), prévôt des monnayeurs ; De Lespine (Charles), prévôt des ajusteurs ; Besuquet (Étienne), lieutenant de la même compagnie. De la Londe (Pierre-Romain), ci-devant contrôleur, était décédé depuis deux mois.

L'Assemblée nationale avait d'abord invité toutes les communautés religieuses à porter à la Monnaie toute leur argenterie qui ne serait pas nécessaire à la décence du culte.

Plus tard, par la loi du 27 mars 1791, art. 1er, elle décréta que l'argenterie des églises, chapitres et communautés religieuses, jugée inutile au culte, serait envoyée aux hôtels des Monnaies par les Directoires des Districts. Les tissus d'or et d'argent fin, les galons et les broderies provenant des églises cathédrales et des chapitres convertis en églises paroissiales, ou bien ceux des églises régulières, des congrégations et associations religieuses supprimées, toutes ces riches et innombrables dépouilles furent apportées à la Monnaie, et brûlées en présence de deux commissaires du Directoire du Département et de deux orfèvres. Les lingots d'or qu'on en tira furent transmis à la Monnaie de Paris.

Le 24 novembre 1791, on constatait qu'on avait fondu à la Monnaie de Rouen, en argenterie, 11,217 marcs 4 onces.

Si l'œuvre de destruction fut considérable, la fabrication ne le fut pas moins; mais l'art n'y fut que faiblement intéressé.

Le 21 mai 1791, l'atelier de monnayage était garni de six balanciers. Chaque balancier pouvait frapper 1,000 pièces à l'heure et même les monnayer avec beaucoup de perfection. On monnayait 6,000 pièces à l'heure, 66,000 pièces par jour, représentant un numéraire de 3,300 l. par jour, de 19,800 l. par semaine.

Le travail commençait à six heures du matin et finissait à huit heures du soir.

Les balanciers chômaient une heure pour le déjeuner des ouvriers, deux heures pour leur dîner. Le travail se réduisait donc à onze heures par jour, six jours par semaine.

Il revenait au directeur deux et demi pour cent sur le produit de la fabrication.

Le 11 août 1791, M. Lambert était en mesure de remettre, d'après l'ordonnance du Directoire du Département, au commissaire des classes de la marine, 50,000 l. en espèces de cuivre, qui furent chargées sur une gribanne de l'État, à destination de Brest.

Pendant les huit premiers mois de 1792 on fabriquait par jour, à la Monnaie, de 6 à 8,000 l. d'espèces.

Pour suffire à cette fabrication, on utilisa les cuivres et les cloches, sans en excepter les belles grilles de la cathédrale et la cloche Georges d'Amboise.

Le 4 octobre 1791, on comptait que le total du métal de cloches à utiliser dans le District de Rouen s'élevait à 70 milliers, en y comprenant Georges d'Amboise.

La fonderie de Romilly (1), plus tard celle de Maromme alimentèrent de flaons la Monnaie de Rouen. C'est dans ces fonderies que vinrent finir une grande partie des cloches du Calvados, de l'Eure, de la Manche, des Côtes-du-Nord et du Finistère. Le partage des espèces fabriquées à la Monnaie de Rouen, se faisait entre ces départements conformément à une loi du 6 août 1791 (2).

Un arrêté du Conseil exécutif provisoire, du 20 décembre 1792, donna la place de directeur à M. Lambert, qui

(1) Par le traité fait entre M. Le Couteulx et le Ministre, les fonderies de Romilly devaient envoyer, en métal de cloches ou, au défaut de ce métal, en cuivre pur, chaque semaine, 30,000 marcs à la Monnaie de Rouen, pour le service des départements qu'elle devait approvisionner; 15,000 marcs à la même Monnaie, pour le service de la marine; pareille quantité à la Monnaie de Paris (lettre de M. Le Couteulx, 23 nov. 1791). Romilly alimentait aussi la Monnaie d'Orléans. Les fonderies eurent peine à tenir leurs engagements. Dans les mois de février et de mars 1792, la fourniture avait été de 160,000 marcs à peine, au lieu de 300,000 marcs.

(2) 26 mai 1791, la fonderie de Maromme n'avait pas encore été admise à fournir des flaons à la Monnaie. Mais en juin de la même année, les directeurs de cette fonderie, MM. Le François père et fils, avaient obtenu cet avantage.

dut fournir une caution de 80,000 l., celle d'essayeur à M. Pierre-Denis Le Cœur. M. Claude Jacques fut conservé comme graveur.

Le jour même de l'installation du commissaire et de son adjoint, les délégués du Département avaient arrêté les registres et en avaient dressé l'inventaire.

A partir de ce moment, le contrôleur contregarde et les ajusteurs cessèrent leurs fonctions, et le directeur, l'essayeur, le graveur et les monnayeurs ne durent plus exercer les leurs que conformément aux nouvelles dispositions de la loi.

La fourniture et l'entretien des balanciers restèrent seuls à la charge du Trésor public; les autres ustensiles qui servaient au monnayage furent pris par les monnayeurs à leur compte. Les compagnies des ajusteurs et des tailleresses étant supprimées, les frais de l'ajustage étaient mis à la charge du directeur (1).

Vint la loi du 26 pluviose an II, qui portait qu'il n'y aurait plus d'autre atelier monétaire que celui de Paris. En conséquence de cette disposition, le 2 prairial de la même année, on procéda au bris et à la déformation des anciens coins, poinçons et matrices de la Monnaie de Rouen.

Cette opération fut effectuée en présence de deux délégués du Conseil général révolutionnaire de Rouen, les citoyens F. Baudry et Berard, et du graveur de la Monnaie (2).

Elle s'appliqua aux écus de 6 livres (4 Génies, 3 poinçons pleins, 3 poinçons évidés, 3 matrices de lettres, fleurons et Coq, 2 modèles de perfection); aux écus de 3 livres

(1) Lettre de M. Tarbé, du 20 sept. 1791.

(2) Suppression de la Monnaie de Rouen, par arrêté du Comité de salut public du 18 thermidor an II. En vertu de cette loi, les Administrateurs des Districts durent adresser dorénavant à l'atelier de Paris les matières d'or et d'argent, les galons en tissus fins provenant des églises ou des émigrés.

(4 Génies, 2 matrices, 1 modèle de perfection); aux pièces de 30 sous (4 Génies, 2 matrices, 1 modèle de perfection); aux pièces de 15 sous (3 Génies, 1 matrice, 1 modèle de perfection); aux pièces de 24 sous (3 Génies, 3 poinçons de revers pleins, 3 poinçons évidés, 2 matrices, 2 modèles de perfection); aux pièces de 24 deniers (2 poinçons pleins des Droits de l'homme, 2 poinçons évidés, 2 poinçons de la Balance, 2 poinçons évidés, 2 matrices, 2 modèles de perfection); aux pièces de 12 deniers (2 poinçons de la Table de loi, 2 poinçons évidés, 2 matrices de lettres, deux modèles de perfection, 2 poinçons de la Balance, 2 poinçons évidés); à un différent de direction et à un différent de graveur; à 7 carrés de Génie, 5 carrés de la Couronne civique, 7 carrés de la Table de la loi, 6 carrés de la Balance, 153 carrés unis, 24 autres carrés, en tout 224 carrés.

Le 3 prairial an II, le Comité des assignats et monnaies de la Convention, considérant qu'il existait, dans les différents Hôtels des Monnaies et ateliers monétaires supprimés, une grande quantité d'aciers dont l'emploi était précieux pour la fabrication des armes, arrêta ce qui suit :

« Art. 1er. — Les poinçons, mortiers, carrés et coussinets des Hôtels des Monnaies et ateliers monétaires, supprimés par la loi du 26 pluviose dernier, seront employés à la fabrication des armes.

» Art. 2.— Les commissaires nationaux près les ci-devant Hôtels et ateliers monétaires, feront faire l'inventaire du nombre et du poids de ces différentes pièces.... Ils les feront parvenir difformes, dans le plus court délai, dans les fabriques d'armes les plus voisines de leur arrondissement. Copie du procès-verbal de réception par les fabriques d'armes servira de décharge aux commissaires près les ci-devant Hôtels et ateliers monétaires.

» Signé : B. Barrère, Carnot, R. Lindet. »

Conformément à ces dispositions, le 1er messidor an II,

les Commissaires ci-dessus nommés, les citoyens Fr. Baudry et Berard, firent déformer, à la Monnaie, 10 paires de coussinets pour les écus de 6 livres, 3 paires pour ceux de 3 livres, 3 autres paires pour les pièces de 48 sous et un pour les pièces de 24 sous.

Quelques jours après (17 messidor), les citoyens Le Chien et Rosel se faisaient livrer tout le métal qui pouvait être employé à l'atelier des armes de Saint-Ouen.

Cependant l'Hôtel de la Monnaie resta habité par le commissaire national, par le directeur, par l'ancien graveur, par l'ancien essayeur et par le caissier, dans les derniers temps adjoints au commissaire national. Ils avaient été bien inspirés de ne point chercher des logements ailleurs. Car la Monnaie de Rouen fut rétablie en exécution d'une nouvelle loi, celle du 22 vendémiaire an IV. Elle entra en activité le quatrième jour complémentaire de cette année, date du premier procès-verbal, fait par le commissaire national, de la vérification et réception des flaons qui lui furent livrés par les citoyens Le François, entrepreneurs des fonderies de Maromme (1). On y envoya en thermidor, quatre corps de balanciers garnis de leurs écrous, vis et coulisses, ainsi que huit barres garnies de leurs boulets en plomb, et bientôt après les carrés qui devaient servir à la fabrication.

On ne fabriqua dans cet atelier que de la monnaie de cuivre. La monnaie d'or ou d'argent avait été réservée à huit ateliers seulement, et celui de Rouen n'était pas du nombre (2).

(1) Vers le 4 prairial an V, les sieurs Le François avaient livré à la Monnaie 126 barils de flaons.

(2) Cette exclusion donna lieu à quelques observations de la part du directeur de la Monnaie. Lettre de ce fonctionnaire au Ministre des Finances : « Divers négociants de cette place m'offrent journellement des parties de piastres très considérables. En écartant la Monnaie de Rouen, pour la fabrication des espèces d'or et d'argent, on n'a pas assez réfléchi que le port de Rouen,

En l'an VI, on revint à l'idée de supprimer la Monnaie de Rouen.

Dès le 19 brumaire de cette année, l'Administration départementale, instruite de ce projet, adressait en ces termes sa réclamation au Directoire exécutif :

« Nous sommes informés indirectement que vous avez pris un arrêté portant suppression de l'atelier monétaire de Rouen. Sans nous écarter du respect que nous devons à toutes vos décisions, nous pensons qu'il est de notre devoir de mettre sous vos yeux les résultats affligeants de cette suppression et de répéter aujourd'hui ce qu'ont dit avant nous nos concitoyens membres des diverses autorités constituées en cette commune.

» La pureté de nos intentions, les intérêts de nos administrés, nous font une loi de vous exposer les dangers de cette suppression pour une commune très peuplée, chef-lieu d'une manufacture considérable et très active, qui a les halles et les marchés les plus fréquentés de la République ; qui est le centre d'une multitude de fabriques en tout genre, répandues dans un grand nombre de communes, dont les ouvriers forment une population immense. »

Tout ce qu'on put obtenir, ce fut une courte prolongation de vie. L'atelier monétaire de Rouen fut, en effet, conservé jusqu'en l'an VIII. Mais à cette époque il fut supprimé, malgré les plus vives et les plus énergiques réclamations de l'Administration départementale, qui, dans plusieurs lettres au Ministre, fit valoir, sans succès, toutes les raisons qui militaient pour la conservation de cet établissement : son antiquité, qui le faisait remonter à neuf siècles au moins, et surtout les intérêts des administrés.

par sa situation géographique et ses relations commerciales, entretient les communications les plus actives avec la mer ; que la ville de Rouen est naturellement l'entrepôt principal de toutes les matières métalliques qui arrivent dans les ports de mer de la Seine-Inférieure. »

« On ne peut se dissimuler, écrivait-elle, que les marchandises françaises ont toujours lutté avec désavantage contre celles des fabriques étrangères. La moindre entrave, donnant lieu à la plus légère augmentation dans les dépenses du manufacturier, peut lui ôter tout espoir d'obtenir un jour, sinon la préférence, au moins la concurrence avec nos voisins. La situation heureuse de la commune de Rouen permettait de procurer avec économie les matières métalliques ; les piastres arrivaient à Rouen, des colonies françaises et étrangères, très fréquemment, et souvent en quantités très considérables. Cette ville était l'entrepôt du cuivre qui venait du nord pour être transporté à Paris ; dans ses environs étaient les importantes fonderies de Maromme et de Romilly. » Il importait de faciliter à l'artisan, au manufacturier, à l'armateur, les moyens de se procurer, sans frais, par la voie du change, les monnaies françaises d'or, d'argent, de billon et de cuivre. Le département de la Seine-Inférieure, comparé aux autres départements, pour la circulation du numéraire, était dans la proportion de 5 à 1. Il fallait, de plus, considérer que plusieurs départements, entre autres le Calvados, l'Eure, la Manche, les Côtes-du-Nord, le Finistère, et, d'un autre côté, la Somme, ne puisaient pas leur numéraire ailleurs qu'à Rouen.

Des réclamations du même genre furent adressées au Corps législatif, le 2 brumaire an VIII.

Mais rien n'y fit. Le 17 pluviose de cette année, Guillaume Delaistre, Commissaire du gouvernement près l'Administration centrale du département de la Seine-Inférieure, se faisait livrer par le citoyen Lambert, ex-directeur, 45 barils de métaux pesant 35 milliers ou 1750 myriagrammes destinés à la fabrication de la monnaie de billon, qui furent transférés par eau à Paris.

Le 10 prairial, an XI (30 mai 1803), parut un arrêté du gouvernement, portant règlement sur l'administration des monnaies. Il désignait pour ateliers monétaires, pendant trois ans, seize localités parmi lesquelles celle de Rouen

était nommée avec un commissaire, aux appointements de 5,000 l., un contrôleur aux appointements de 2,400 l., un caissier aux appointements de 5,000 l.

L'Hôtel des Monnaies fut remis en état l'année suivante, ainsi que nous l'avons dit, au commencement de ce mémoire, par M. Le Masson, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et par Pierre-Adrien Jouin, maître maçon.

Il resta en activité, mais seulement pour les pièces de cuivre, jusqu'en 1848.

Supprimé à cette époque, il fut momentanément rétabli, avec M. Dumas fils comme directeur, lors de la refonte de la monnaie de cuivre en 1852.

Cette opération terminée, il fut définitivement supprimé.

On avait si bien renoncé à l'idée de le rétablir que, quelques années après, on proclamait la vente à effectuer, le 6 novembre 1858, aux enchères publiques, en deux lots, de l'ancien Hôtel des Monnaies, rue Herbière, n° 17 bis, et s'étendant jusqu'à la rue Saint-Eloi, où il porte le n° 30, sur la mise à prix de 28,000 fr. pour le premier lot; de 32,000 fr. pour le second.

Les enchères ne furent pas couvertes, et l'Hôtel fut converti en caserne pour les douaniers.

On a tout lieu de croire que ce ne sera pas sa dernière transformation; mais, quoi qu'il advienne, il serait assurément fâcheux de voir disparaître un monument auquel se rattachent tant de souvenirs historiques.

Généraux-Maîtres des Monnaies

Edouard Thadelin, général maître des Monnaies de France, était présent à Rouen, le 1er juin 1366, aux ordonnances que firent les changeurs de cette ville touchant le fait du change (1). Il n'était pas alors question de gé-

(1) *Ord. des Rois de France*, IV, 628.

néral particulier avec résidence fixe à Rouen ou dans la province.

C'est encore un général maître des Monnaies de France, mais pour Henri VI, roi d'Angleterre, qu'il faut voir dans honorable homme sire Jean Le Gouppil, sieur du Mesnil-Dot. Au mois d'octobre 1423, Raoul Tesson, chevalier, sieur du Grippon et de Dangie, lui vend, pour 420 l., à lui et à ses ayant cause, durant la vie de deux personnes à désigner par l'acheteur, une rente annuelle de 84 l. (1). En 1428, Le Gouppil, comme maître des Monnaies de France, convoque, en assemblée générale, les compagnons, ouvriers et monnayeurs de la Monnaie de Saint-Lô, pour qu'ils eussent à délibérer entre eux des affaires de leur communauté (2). Le 18 nov. 1431, il achète de Jean d'Estellant le fief de Milleville (3). Un acte du 9 sept. 1439 le qualifie maître des Monnaies à Rouen (4). Farin indique sa sépulture à Saint-Sauveur de Rouen, et lui donne pour armes : « D'azur à trois croisettes d'or et un chevron de gueules, chargé d'un croissant d'argent. »

Je crois pouvoir attribuer à Raimond Monfault, dont la femme était Catherine de Croismare, le titre de général provincial pour la Normandie (4 nov. 1451 — 10 oct. 1476) (5).

Après le rétablissement des généraux provinciaux sous Henri III, nous trouvons noble homme maître Laurent Benoist, général en la cour des Monnaies et receveur des amendes des eaux et forêts à Rouen, 8 av. 1578 ;

Nicolas Cotterel, général des Monnaies dans les pre-

(1) Tab. de Rouen, reg. 20, f° 297.

(2) Voir la Notice relative à Maurevert dans la *Recherche de la Noblesse de l'Élection de Coutances en 1523*, ms. de la Bib. nationale.

(3) Tab. de Rouen, à la date indiquée.

(4) Arch. de la Seine-Inférieure, G. 3613.

(5) Je trouve son nom dans des actes du tabellion. des 4 nov. 1415, 27 av. 1462, 19 av. 1471, 10 oct. 1476.

mières années du XVIIe siècle. Mention, le 18 av. 1618, de son frère, son héritier sous bénéfice d'inventaire, Jacques Cotterel, sieur de la Jurie, avocat au Parlement, et l'un des vingt-quatre du Conseil de la Ville, et de sa sœur Claude, mariée à Isaac Illaire;

Jacques Piperey, sieur du Vouard, frère de Robert Piperey, sieur de Monthérault, conseiller au Parlement, 8 juin 1605; sieur de Marolles, 26 janv. 1608; donne procuration, 11 mars 1608, à Laurent Denyson, maître de la Monnaie, pour recevoir le droit de pied-fort à lui dû par le Roi; cité comme exerçant encore les fonctions de général provincial, 26 nov. 1626;

Robert Piperey, sieur de Marolles et de Monthérault, 27 oct. 1629, 1651;

François Piperey, sieur de Marolles, successeur direct du précédent, marié, en 1657, à Anne de Moges, fille de Lanfranc de Moges, sieur de Buron, conseiller au Parlement; n'était plus, le 5 mars 1666, général des Monnaies, puisque à cette date, on le qualifie, dans un acte notarié « ci-devant général des Monnaies; »

Charles de Moges, sieur de Buron, provincial en la Monnaie de France, 1668; beau-frère du précédent, demeurant à Rouen, par. Saint-Godard; héritier de feu Lanfranc de Moges, conseiller au Parlement, 6 fév. 1685;

Jean Cottard, 1701-1721;

Michel-Abraham Cottard, 1722-1725;

François Lurienne, sieur de Morainville, 1730-1738; était fils de feu Jean Lurienne et de Charlotte Duval, de Saint-Godard de Rouen; épousa, par. Saint-Éloi, 17 av. 1725, Marie-Anne Cottard, fille du précédent et d'Anne De Bray;

Pierre-Maurice Boullier, 1739-30 déc. 1751;

Marc-Antoine Duprelle, 23 juillet 1757-20 juin 1767. A cette dernière date, il sollicitait la permission de vendre son office au sieur Delamare, avocat au Parlement, et l'Intendant donnait un avis favorable;

Carrey, 1775-1785 ;
François-Salomon Balicorne, 1786-1791.

Procureurs du Roi en la Monnaie.

Pierre Le Picart, 13 oct. 1620; — Etienne Duval, 1668; — Jacques De la Croix, 1705; — Cabot de Cailletot, antérieurement à 1730; — autre Cabot de Cailletot, 1730-1739; — Marc-Antoine Cauvin de la Cauvinière, 1758; — après lui, mais peut-être pas immédiatement, Lecoq, qui résigna, en 1781, son office en faveur d'Aumont, avocat au Parlement, après avoir obtenu l'agrément du Ministre, qui fut accordé sur un rapport favorable de l'Intendant. Aumont fut le dernier procureur du Roi à la Monnaie, ce qui ne l'empêcha pas d'être avocat au Parlement. Il périt sur l'échafaud, en 1793, pour avoir rédigé l'adresse en faveur de Louis XVI, adresse qu'il fit signer chez lui, place de la Rougemare.

Avocats du Roi. — Baudouin, 5 oct. 1728-1730; — Jacques Fainet, 1729-1738; — De la Quérière, père, 1739-1768; — De la Quérière fils, 1768-1772. L'office fut supprimé cette année-là, mais on conserva au titulaire les privilèges qui y étaient attachés.

Substituts. — Guillaume Bondor, 3 fév. 1597; — Jean Neveu, en même temps substitut du prévôt général, 10 nov. 1604; — François Planterose, 1705; — François Planterose, 1730-1735.

Maîtres de la Monnaie de Rouen.

En 1276, les collecteurs de la décime, dans le diocèse de Rouen, versent une somme de 4.000 l. entre les mains de Pierre de Quaours et de Jean Bourdon (1). Pierre de Quaours est cité comme maître des Monnaies avec Jean

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, G. 3619.

Le Paumier, Nicolas Desmoulins, Amaury De Gray et Pierre Chauviaux, 1324.

Les *Documents relatifs à l'histoire des Monnaies*, publiés par M. de Saulcy, citent, comme maîtres particuliers de la Monnaie de Rouen, Jean Margerie, 1347, p. 259; Huguelin Le Bernier, 29 déc. 1352, p. 308; Jean Cornevalois ou Cornevalès, 1354-1360, pp. 330... 435; Guillaume Duclos, 1366-1367, pp. 497, 501; Drouin Bernier, antérieurement à 1371, p. 536; Nicolas Stancon, 1371, p. 536.

Il y avait, à cette époque, des maîtres particuliers pour l'or, pour l'argent et pour le billon. Ainsi, parmi les noms que nous avons cités, Margerie était maître pour l'or; Guillaume Duclos était maître pour l'argent; Cornevalois l'était pour les blancs à fleurs de lis et pour les gros blancs.

Bien que le titre de maître de la Monnaie ne soit pas indiqué, il n'est pas douteux, à en juger par les opérations relatées par M. de Saulcy dans l'ouvrage précité, qu'il ne faille considérer comme en ayant été revêtus : Étienne de la Font, de Limoges, 1347, p. 254; Jean Braque (et non Barque), 1348, 1354 (pour le cuivre), pp. 265, 326; Gautier Petit, 24 sept. 1351, p. 298; Colin Canel (pour les doubles tournois), fév. 1357 (v.s), p. 379; Guillaume de Sens (pour l'or), 1357, p. 375; Guillemin de Craville (pour les blancs à l'étoile), déc. 1359, pp. 411, 418; Jean de Beuville (pour l'or), 1359-1361, pp. 398, 457; Nicolas Ysbarre (pour l'or), 1354-1364, pp. 326-469; Renaut Fautement (pour les gros à la queue), oct. 1355; pp. 333-343; Robin De Lail (pour l'or), 1360, p. 463; Jean de Pieres (pour les blancs de 10 d.), pp. 454, 455; Perrinet Courtois (pour le billon), 1360, pp. 438-449; Laurent de Lymage (pour l'argent), 1360, 1361, pp. 453, 461; Jean Beth ou Best (pour l'or), 1365, p. 483; Jean Filleul dit Buissonnet (pour l'or), 1366 (le bailli de Rouen s'attire une affaire avec la Cour des Monnaies pour n'avoir point

voulu recevoir sa caution, pas plus que celle de Guill. Duclos), p. 497; Thomas Godoin, 1374, 1375, pp. 528, 535.

Vers 1365, mention au tabellionnage de Rouen de feu Nic. Ysebarre, maître de la Monnaie du Roi, à Rouen (1). Je ne saurais dire si c'est le même que Nic. Ysbarre, qualifié maître de la Monnaie de Paris, qu'un acte du même tabellionnage, du 30 mars 1366, signale comme étant en fuite.

Aux noms indiqués par M. de Saulcy il faut ajouter, en 1361, celui de Guillaume de Lespinasse, « mestre particulier de la Monnaie d'argent du Roy, à Rouen », qui reconnaissait devant le tabellion de Rouen « avoir receu de sire Jean d'Auliens (pour Orléans), 300 l. t. demeurans de la somme de 100 mars d'argent, lesquels lui avoient esté baillés pour paier l'inventoire de ladicte Monnoie, lequel inventoire il promet et s'oblige fournir, et faire valoir lad. somme de 300 l. toutes fois qu'il plaira au Roy ou à ses députés (2) ».

Vient ensuite Julien Mansel, maître de la Monnaie de Rouen, 19 juillet 1384 (3), mais pour peu de temps, puisque, le 12 janvier 1385 (V. S.), on voit que la Monnaie de Rouen était en chômage, à cause de la grosse caution qu'on avait voulu exiger du maître. Le Roi ordonna de se contenter d'une caution de 2,000 l. (4).

Dix ans après, des lettres du Roi portaient que les maîtres des Monnaies de Paris, de Tournay et de Rouen seraient tenus d'*appléger* de la somme de 8,000 l., tant pour l'or que pour l'argent, tandis que, pendant deux ans, les maîtres particuliers des autres Monnaies étaient dispensés de fournir caution pour plus de 4,000 l., « considéré que l'ouvrage des Monnaies était petit quant à présent » (5),

(1) Tab. de Rouen, reg. 2, f° 223 v°.
(2) *Ibid.*, Reg. 1, f° 180.
(3) *Ordonnances des Rois de France*, VII, 84.
(4) *Ibid.*, p. 104.
(5) *Ibid.*, p. 680.

27 oct. 1394. C'est un témoignage très clair de l'importance de la Monnaie de Rouen, qui est mise sur le pied de celles de Paris et de Tournay.

Le 29 nov. 1403, Guillaume Le Marié, d'Angers, promet de tenir, pendant un an, aux prix et conditions fixées par les généraux maîtres des Monnaies, à Paris, le four de la monnaie d'or et d'argent de Rouen. Il s'oblige à payer le Roi, les changeurs et les marchands fréquentant la Monnaie, en peine de 4,000 l. t., à appliquer au Roi (1).

Jean Bourdon, vers le même temps (17 fév. 1389), fut maître de la Monnaie de Rouen (2), mais, pour des raisons qui nous sont inconnues, il resta peu d'années en fonction. Des lettres-patentes, du 1er av. 1410, s'expriment ainsi : « Rouen n'a de présent, ne n'eust, passé long temps, aucun maistre particulier qui tienne ne ait tenu le compte d'icelle Monnoye, par quoy elle est demourée en chômage, sans que l'on y ait ouvré et monnoyé. » Les mêmes lettres ordonnaient aux généraux maîtres des Monnaies d'y commettre Jehan Bourdon, bourgeois de Rouen, qui autrefois en avait été maître particulier, ou une autre « bonne et suffisante personne à faire ouvrer et monnoyer (3) ». De son mariage avec Alix Dubosc, ce maître eut un fils, comme lui appelé Jean, lequel « après avoir perdu sa chevance par mauvais conseil, prit enfin l'état de bon gouvernement (4). »

En fév. 1420, Jacques Clément, changeur, natif de

(1) Tab. de Rouen, Reg. 9, fo 392.

(2) Tab. de Rouen, à la date citée.

(3) *Ord. des Rois de France*, IX, 575. — Ce fut, sans doute pour ce chômage que Pierre Gencian ne vint pas à Rouen. Il avait été désigné par le Roi pour se rendre dans notre ville, à l'effet d'y assurer l'exécution d'un mandement qui fixait le prix de l'or et de l'argent et d'y faire faire une nouvelle fabrication d'espèces, 29 av. 1405. *Ibid.*, p. 66.

(4) Tab. de Rouen, Reg. 19, fo 237; voir aussi Reg. 15, fo 78 vo.

Paris, demeurant à Rouen, « prit à ferme et à louage, du Roi, la Monnaie de Rouen, pour neuf ans, aux droits et proufits qui ensuivent, c'est assavoir qu'il doit avoir, pour sa peine et salaire de chacun marc d'œuvre ouvré au blanc, tant en gros comme en blancs, grands et petits, 4 s. t. Item pour chacun marc d'or, 12 s. » (1).

Au moment de la prise de Rouen par Henri V, il y avait deux maîtres à la Monnaie de cette ville, Jean Deschamps et Godin Dureaume. Ils étaient redevables d'une somme de 4,713 l. 17 s. 2 d. t., faible monnaie.—Jean Deschamps se sauva, mais sans emporter les fonds. Ordre fut donné par le roi Henri VI aux généraux maîtres des Monnaies de faire livrer cette somme à Richard Wideville, trésorier général de Normandie, par Jean Le Roux et Jean Marcel, « nagaires tenant le compte de la Monnaie du Roi », Rouen, 25 oct. 1422 (2).

Jean Le Roux, qui avait été commis à la régie de la Monnaie en mai 1411, n'était plus en fonction le 25 oct. 1422.

Robin Lambert, maître de la Monnaie de Rouen. — On reçut de lui, en 1424, pour l'ouvrage d'or et d'argent, fabriqué depuis le 27 mai 1422 jusqu'au 9 mars 1424, 4,998 l., et d'Étienne Lambert, qui lui avait succédé, 500 livres (3).

En 1429, on reçoit d'Étienne Marcel, maître particulier de la Monnaie de Rouen, 2,965 livres et 1,358 saluts d'or (4).

Le même, dit Thévenin Marcel, tenait, le dernier janvier 1441, le compte de l'ouvrage de la Monnaie de Rouen (5).

(1) Tab. de Rouen, Reg. 18, f° 199 v°.

(2) Voir Rôles de Bréquigny, n° 850.

(3) Voir mon mémoire sur l'*Administration de la Normandie pendant l'occupation anglaise*, p. 17.

(4) *Ibid.*

(5) Arch. de la Seine-Inférieure, F. Danquin.

Jean Marcel est cité plus tard comme maître de la Monnaie.

C'est, je crois, le même que Jean Marcel, changeur de Rouen, qui fit édifier une chapelle en l'église des Carmes de cette ville, au bout de la nef, auprès du portail, et y fit une fondation, 7 mars 1431 (V. S.) (1); — le même que Jean Marcel qui recevait, en gage, de la part de la ville de Rouen, pour 300 saluts d'or, une coupe d'argent et deux pots d'argent qui avaient été donnés aux échevins par Sommerset, gouverneur de Normandie; — le même que sire Jean Marcel, demeurant à Paris, lequel fit remettre en don aux mêmes échevins par Jean Le Roux, vicomte de Rouen, un livre de Décrétales en français, 21 août 1466 (2).

Nicolas Poillevillain, maître particulier de la Monnaie de Rouen, 29 janv. 1460, 16 av. 1466, 30 janv. 1467, 4 mars 1471, 13 août 1474. Comme il était conseiller de la Ville, il fut délégué à Paris avec Jacques de Bresmes et Christophe Baudry, « comme bien connaissant et expert en monnaie pour assister, à Paris, le 1er mai, à une assemblée d'experts en fait de monnaie, de Paris, Lyon, Montpellier, Tours, convoquée par le Roi, pour estre donnée bonne provision et conclusion sur le fait du cours des monnaies de ce royaume et étrangères (3) ».

(1) Tab. de Rouen, à la date indiquée.

(2) Délib. de la ville de Rouen.—Jean Marcel met à prix la Monnaie de Saint-Lô où l'on faisait aussi de la monnaie d'or fin, 6 mai 1421. C'est à lui, désigné, par erreur, sous le nom de Jehan Marieul, que la Monnaie de Saint-Lô avait été adjugée pour un an. *Roles de Bréquigny*, nº 829 (18 av. 1420). — « A Saint-Sauveur de Rouen, gist sire Jean Marcel, changeur, à Rouen, qui portait 2 gemelles de sable et 1 molette de gueules. » (Farin, *Histoire de Rouen*). — Les Marcel paraissent avoir été une famille de monnayeurs. Les *Documents monétaires* de M. de Saulcy, p. 261, mentionnent, en 1348, Étienne Marcel, maître de la Monnaie de Loches.

(3) Lettres du Roi, 16 av. 1466; lettres du bailli, du 21 du même mois aux arch. communales de Rouen, 416-4.

Sire Pierre Le Roy, écuyer, sieur de la Poterie, maître de la Monnaie de Rouen, 13 déc. 1476, 15 nov. 1480 (1).

Robert Poillevillain, fils de Nicolas, précité, maître de la Monnaie de Rouen (2), 1493, 1506. Il fut conseiller de la ville en 1484, 1493, 1494. Il encourut la disgrâce des généraux des Monnaies qui le remplacèrent par Jean Dieu. Mais la Ville lui conserva son estime et le nomma, le 27 janvier 1510, maître des ouvrages et fortifications. Comme, malgré la perte de sa place, on lui attribuait une compétence particulière en fait de monnaies, on le députa en cour avec Pierre Le Gouppil et les délégués des États de la province, pour obtenir du Roi qu'il fût sursis à la publication du décri des espèces (dernier déc. 1511). Peu de temps après, Jean Dieu était mis en prison sur la poursuite des changeurs auxquels il devait 10,000 livres, qu'un vol, dont il prétendait avoir été victime, ne lui permettait pas de leur payer. Pour ne point laisser se prolonger un chômage fâcheux pour le commerce, le premier président du Parlement se crut autorisé à ordonner que les gardes de la Monnaie auraient à recevoir l'or et le billon qui leur seraient apportés pour y besogner au bien de la chose publique. Il leur permit en même temps (24 mars 1512) de s'adjoindre, comme collaborateur, Robert Poillevillain, qui reparaît bientôt avec la qualification de maître de la Monnaie. Il est à croire que ces mesures furent jugées en haut lieu comme une sorte d'usurpation. Le 17 oct. 1513, il y eut émoi à l'Hôtel-de-Ville sur la nouvelle qu'on venait de recevoir qu'un sergent de Paris était venu pour contraindre Robert Poillevillain, par corps et biens, pour une somme de 686 l., en quoi il avoit esté condamné par les généraux des Monnoyes et mesmement pour l'ajourner au grand Conseil.

(1) Tab. de Rouen aux dates indiquées.

(2) Nicolas Poillevillain était mort antérieurement au 14 av. 1493. Tab. de Rouen.

On prit fait et cause pour lui ainsi que le témoignent ces extraits des délibérations : « L'en gardera que le sergent ne soit obay et qu'il ne fasse aucun exploit contre les droits du pays. — Pierre Mesenge, chanoine, dit qu'il luy semble que bon seroit trouver moyen de faire différer la matière jusques aux prochains Estatz pour avoir les advis des bailliages.— Jehan Guerin a dit que les généraulx sont formellement contre le pays de Normandie, et l'ont toujours bien monstré; car ils ont osté led. Poillevillain de la charge de maistre des Monnoyes en ceste ville, qui est homme le plus congnoissant ès dites monnoyes qui soit en ce pays; et y en a esté commis deux du depuis, dont l'un s'est fait rober, et l'autre a trouvé moyen de soy en wider, et après, par la court de l'Echiquier, en a esté pourveu et commis de la personne dudit Poillevillain. » Les députés obtinrent gain de cause. Le 24 mai 1514, Poillevillain était encore maître de la Monnaie (1).

Pierre Lesgaré (2), maître de la Monnaie antérieurement au 20 mai 1541. Mention, à cette date, de feu Pierre Lesgaré, en son vivant maître de la Monnaie, dont la fille Catherine avait épousé Jacques de Civille, et avait eu de lui un fils, Claude de Civille.

Vers le même temps, Jean Jumel, maître de la Monnaie. Le testament de sa veuve, Marguerite Hullin, porte la date du 8 sept. 1546.

(1) Robert Poillevillain, écuyer, sr de la Haye, 22 nov. 1506. — Feu maître Robert Poillevillain, époux de Catherine Surreau, dont le fils Nicolas Poillevillain, également décédé, avait pour héritier Pierre Surreau, 29 mars 1517 *(Tab. de Rouen)*. — Je suis très porté à voir dans nos deux maîtres de la Monnaie, du nom de Poillevillain, des membres de la famille Poillevillain, qui fournit des maîtres et des généraux à la Monnaie de Paris, 1357-1361. (V. de Saulcy, *Documents monétaires*.)

(2) Peut-être faut-il lire Lesvaré, nom d'une ancienne famille d'orfèvres de Rouen. « Thomas Lesvaré, orfèvre », 1457. Arch. de la Seine-Inférieure, G. 2492.

Guillaume De Houppeville, maître en la Monnaie, 27 fév. 1544-1546 (1).

Cosme Dumoustier, 1549 (2).

L'édit du Roi, du 14 janv. 1549, ayant conféré aux Villes le droit de nommer aux offices des Monnaies, les échevins nommèrent maître de la Monnaie Nicolas Delisle, par préférence à Cosme Dumoustier, 4 nov. 1550 (3). Delisle était en fonction lorsque les protestants s'emparèrent de Rouen et firent porter à la Monnaie l'argenterie des églises. Soit qu'il y eût eu connivence de sa part, soit qu'on eût à lui reprocher de la faiblesse, il fut poursuivi en justice et mis en prison après que les troupes royales eurent remis notre ville sous l'autorité du Roi. Le 2 nov. 1564, les échevins étaient assignés, à sa requête, devant la Chambre des Comptes de Paris, pour être présents à l'audition de son compte, du fait des joyaux et des reliquaires des églises. Il décéda, le 30 déc. 1565, en possession de la maîtrise de la Monnaie, qui lui avait été rendue, comme le prouve l'acte de nomination de son successeur Mathieu Le Roux. Il laissait un fils, comme lui appelé Nicolas (4).

(1) D'une ancienne famille d'orfèvres et de monnayeurs. — 5 oct. 1609, Nic. De Houppeville, fils de Quentin De Houppeville, reçu maître orfèvre. Son « merc », une hache. — 2 janv. 1560, Pierre De Houppeville, garde du métier d'orfèvre.

(2) Probablement le père du célèbre dessinateur, des mêmes nom et prénom. Cosme était un prénom en honneur dans cette famille d'orfèvres, dont le domicile fut longtemps fixé sur la par. de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise. Quête faite dans l'église par la femme Cosme Dumoustier. Compte de 1517-1520. — « A Cosme Dumoustier, orfebvre, pour avoir reffaict l'argenterie de lad. église, 50 l. » Compte de 1531. — Au même, 30 l. Compte de 1535, G. 2533, 2537. — Garde du métier d'orfèvre 1550.

(3) Délib. de l'Hôtel-de-Ville. Cependant, on voit Denis Le Forestier se qualifier maître de la Monnaie, le 10 sept. 1553.

(4) Vraisemblablement d'une ancienne famille d'orfèvres. Un Guillaume Delisle, orfèvre, mentionné en 1466, dans le Compte

Pendant les troubles, N. Delisle avait d'abord été remplacé par Pierre Jouenne; et, après le décès de ce maître, qui ne fut en fonction que peu de mois, par Pierre De Houppeville.

Mathieu Le Roux, orfèvre depuis trente à trente-cinq ans, nommé, par la Ville, maître de la Monnaie, le 1er janv. 1566, en remplacement de Nic. Delisle.

Claude Le Roux lui succéda. Fils du précédent, il avait été reçu orfèvre, en cette qualité, le 9 déc. 1560, et avait pris pour « merc » un chapeau d'épines avec deux lettres C. R. Il est qualifié maître particulier de la Monnaie en 1570, 1575, 1581 et le 25 fév. 1590; adjudicataire du bail à ferme de la maîtrise particulière de la Monnaie pour le Roi, à Rouen le 29 déc. 1595 (1). Mais, dans l'intervalle (1581-1582), Charles Guerould figure comme maître de la Monnaie (2). Le 12 nov. 1582, il s'intitule « fermier adjudicataire de la maîtrise de la Monnaie de Rouen pour quatre ans, à commencer au 1er janv. 1583, au fait-fort de 620 marcs d'or et autres charges et subjections, » devant le maître des Monnaies de Paris. Le 16 nov. 1583, il céda à Claude Le Roux la maîtrise pour les trois ans qui resteraient à courir à partir du 1er janv. 1584. L'un et l'autre avaient été cautionnés, comme maîtres de la Monnaie, par Ph. Varice, maître de la Monnaie de Paris. Cl. Le Roux resta maître de la Monnaie. Il était encore en fonction le 4 nov. 1597. Ch. Guerould, qui s'était fait pourvoir par le Roi (janv. 1584) d'un office de contregarde en la

de la par. Saint-Nicolas. — Voir les Délib. du Chapitre et de l'Hôtel-de-Ville. Je ne sais si Nicolas Delisle n'appartenait pas à la religion protestante. On le voit présenter au ministre, pour le baptême, Esther, fille de Jean Behourt, 15 mars 1564.

(1) Il avait été Trésorier de l'église Saint-Eloi en 1574-1575. Sa femme y fut inhumée en 1584.

(2) Il était en même temps receveur général du cardinal de Bourbon pour l'abbaye de Jumièges, 1583. Il fut aussi Trésorier de l'église Saint-Eloi de 1576 à 1579.

Monnaie le résigna en faveur de Denis Dupuis, pour 250 écus sol (21 déc. 1584), et, vers le même temps, se fit pourvoir d'une charge de secrétaire du Roi. Connu sous le nom de sieur du Manoir, il continua de résider à Rouen, sur la par. de Saint-Etienne-la-Grande-Église, la paroisse des orfèvres, et fut inhumé dans le chœur de cette église le 15 fév. 1615. La concurrence que l'on voit pendant quelque temps s'établir entre Cl. Le Roux et Ch. Guerould trouve son explication dans la nouvelle érection en titre d'office de la charge de maître de la Monnaie. Ce changement qui enlevait aux Villes une de leurs attributions. fut l'objet des plaintes des Etats de Normandie. (Cahier des Etats, 15 nov. 1583, art. XVII.) « Qu'il plaise à S. M. laisser aux habitans des bonnes villes la nomination accoustumée des maistres, gardes et contregardes, essayeurs et autres officiers monnoyeurs, au lieu de les rendre, comme l'on prétend, héréditaires, parce que lesd. charges pourroyent tomber à enfans, femmes et autres peu expérimentés et de mauvaise vie, et par ce moyen se peupler le pays de fausse monnoye. » — Réponse : « Il y sera pourveu en faisant la réduction et suppression d'offices que S. M. entend faire. » La réduction d'offices ne porta pas sur les maîtres des Monnaies, dont les offices restèrent à la nomination du Roi, en vertu de l'édit de juillet 1581, comme ils l'avaient, du reste, été antérieurement à 1549.

Michel Duval, maître particulier de la Monnaie de Rouen, 1604, 1609. Ne l'était plus certainement à la date du 17 nov. 1620 (1).

Isaac Briot, maître particulier des monnaies de Rouen et de Saint-Lô, 6 sept. 1649 (2).

Charles Fortier, fermier des Monnaies de Rouen et de Saint-Lô, même date, 21 janv. 1650.

(1) Un Laurent Denyson est cité comme maître de la Monnaie de Rouen, à la date du 11 mars 1608. Peut-être y avait-il à cette époque, deux maîtres de la Monnaie.

(2) Cité à cette date dans un acte du Tabell. de Rouen ; parent,

Jean Robillard, conseiller du Roi, directeur et trésorier de la Monnaie de Rouen, 1697-1709; dut payer 4,200 l. pour l'augmentation de 300 l. d'augmentation de gages par an, faisant partie de 5,800 l. créées héréditaires par l'édit de sept. 1705 (1).

Michel-Abraham Cottard, mêmes titres, 1710-1721 (2).

Pierre Duval, 1722-1724 (3).

Alexandre Le Painturier de Guillerville, 1728-1747 (4).

Adrien Delamare, 1748 (5).

Lemonnier de la Fosse, sept. 1752 (6).

Philippe Carrey, 1758-1775 (7).

Guillaume Pantin, 1775-1782 (8).

sans doute, de Nicolas Briot, inventeur d'une « nouvelle machine pour le monnoyage ».

(1) S'était fait pourvoir, le 7 août 1707, de l'un des offices de secrétaire du Roi, créé par un édit du mois d'avril de cette année.

(2) D'une ancienne famille de monnayeurs et d'orfèvres, 10 nov. 1609, Pierre Cottard, fils de Guil. Cottard, auditeur en la Chambre des comptes, reçu maître orfèvre, prend pour merc une coite flambant avec deux petits points et l'agneau qui est le merc de la Ville. — Cottard, marchand orfèvre, par. Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 1693. — M. A. Cottard, qualifié dans une lettre de l'Intendant « fort jeune homme sans expérience. »

(3) Il avait été proposé par M. Du Breuil.

(4) Pourvu plus tard d'une charge de secrétaire du Roi. Sa fille épousa M. Pierre Hellot, négociant à Rouen.

(5) D'une ancienne famille d'orfèvres; représenté par l'Intendant, dans un lettre au ministre, comme « un jeune avocat, ayant esprit, talent, fortune honnête »; marié à la fille de M. Thieullen, avocat au Parlement.

(6) A cette date, en banqueroute.

(7) Le 29 juillet 1769; il demandait sa retraite et proposait pour son remplacement, M. Pantin.

(8) 12 oct. 1620, Jacob Pantin, orfèvre, ayant pour fils Guillaume-Isaïe et Abraham Pantin. — 1756, Guill. Pantin, orfèvre, rue du Change. D'une ancienne famille d'orfèvres de Rouen. Marié à Marie-Jeanne-Flore Le Breton. Son fils, Nicolas-Marie,

Jacques Fillatre, 1782-1786 (1).
Joseph Lambert, 1786-1791 (2).

Tailleurs et graveurs de la Monnaie.

Jaquot de Luchieu, tailleur de la Monnaie de Rouen, 1353-1355, cité par M. de Saulcy, *Documents monétaires*, pp. 314, 339.

Michel de Luchieu, tailleur de la Monnaie de Rouen, 1356, cité par M. de Saulcy, *Documents monétaires*, p. 357.

Guieffin Courel, bourgeois de Rouen, tailleur des coins de la Monnaie du Roi notre sire, à Rouen, 1425. (3).

Denis Le Forestier, 29 mai 1544, 11 oct. 1548 (4), trésorier de l'église Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 8 av. 1548-1549.

Guillaume Ancel, orfèvre, nommé tailleur de la Monnaie par la ville de Rouen, 3 nov. 1550;—condamné, 16 mai 1572,

qui avait épousé Alexandrine-Aimable De la Follie (22 juillet 1777), prenait à cette date le titre d'adjoint de la direction à la Monnaie.

(1) Avait été nommé par lettres du Roi du 17 avril 1782 ; était frère de la femme de M. Taillet, qui le cautionna. On crut reconnaître qu'il s'était chargé d'une fonction au-dessus de ses forces et on s'en prit à lui de la mauvaise fabrication des louis d'or. Après sa démission en faveur de M. Lambert, il reçut de celui-ci, 70,000 l. pour l'acquit du prix de vente de son office; M. Lambert s'engagea de plus à lui payer une rente viagère de 1,500 l. à servir à Guillaume Pantin, fils mineur de Nicolas-Marie Pantin (31 janv. 1786).

(2) M. Lambert avait été notaire et administrateur des hospices, à Rouen; il s'était marié à Colombe-Henriette Homberg.

(3) Tab. de Rouen, reg. 21, f° 452. Le 19 déc. 1517, un membre de la famille Courel, essayeur de la Monnaie de Rouen, est cité comme héritier de Pierre Courel, chanoine de Rouen (Tab. de Rouen).

(4) Délib. de la ville de Rouen.

à résigner son office en faveur de son gendre, Antoine Regnaut, mari d'Anne Ancel (1).

Antoine Regnaut, nommé tailleur de la Monnaie le 8 août 1572; encore en fonction le 10 nov. 1604 (2). Il paya, le 17 nov. 1583, 450 escus sol à Bénigne Patey, receveur général des finances de M. le duc et de Mme la duchesse de Genevois, pour obtenir d'être confirmé dans la fonction de son office, devenu héréditaire.

Henri Regnaut, vraisemblablement son fils, tailleur héréditaire particulier de la Monnaie, 5 sept. 1615 (3).

Nicolas Droux, graveur à la Monnaie, décédé à l'âge de soixante-seize ans et inhumé à Saint-Éloi, le 25 mars 1699.

Pierre Racine de Boscherville, graveur ordinaire de la Monnaie, 1701-1713; inhumé, le 6 mars 1713, en l'église Saint-Éloi.

Pierre Racine de Boscherville, son fils, graveur en la Monnaie, épousa, le 16 janv. 1717, Marie-Anne Allais. Par suite de mauvaises affaires, ses biens furent saisis, et son frère, Alexandre Racine, géra à sa place, par commission, de 1743 à 1757.

Nicolas-Antoine Belin, greffier à la table de marbre du Palais, qui avait épousé (18 janv. 1757) Marie-Anne-

(5) Cependant, Ancel était encore cité comme tailleur de la Monnaie le 8 janv. 1573, 23 fév. 1580. Sa femme fut inhumée à Saint-Éloi en 1578.

(6) Je suppose qu'il y avait deux tailleurs à la Monnaie. Il est question, aux registres de l'État civil de Saint-Éloi, 5 juill. 1580, de l'inhumation de Viel, tailleur de la Monnaie.

(5) D'une famille d'orfèvres de Rouen. — « Pierre Regnauld marchand orfèvre de Rouen, s'oblige, pour effectuer la promesse verbale, par lui faite ci-devant, à son retour de la ville d'Alep, sur l'exécution des dernières volontés de son frère, décédé en l'île de Chypre, suivant son testament, daté de Chypre, 3 août 1613, de loger chez lui sa mère, Isabeau Hactif, veuve de Pierre Regnauld, orfèvre » (8 nov. 1614). Tab. de Rouen.

Catherine Racine, fille de Pierre Racine, géra à son tour, par commission, l'office de graveur, de 1757 à 1761 ; obtint des lettres de provision en son nom personnel, en 1761, après avoir indemnisé les créanciers de son beau-père. Fit preuve d'inexpérience dans le temps de la refonte des louis, et se vit obligé de s'adjoindre, en juin 1786, un habile orfèvre de Rouen, Jean-Pierre-Claude Jacques, lequel après avoir collaboré pendant 14 mois avec ledit Belin, fut nommé graveur en titre (1).

Droits dus pour l'accueillement et la réception des ajusteurs, monnayeurs et tailleresses à la Monnaie de Rouen.

« Délibération des deux compagnies du 3 aoust 1731, par laquelle il est arresté ce que chaque ajusteur, Mon-

(1) On trouve des graveurs du nom de Renault pendant tout le XVIIe siècle. — Une liste des graveurs de la ville de Rouen fournit les noms suivants, 23 nov. 1694 : « le sieur Anthoine Renault à la porte de la Harenguerie ou sur le quai, Le Cordier fils, rue du Fardeau, au coin de la rue Saint-Etienne; Toustain, rue de la Poterne; De la Place, rue du Bec; de Belleau, rue du Petit-Prevost; Harel, rue Saint-Patrice; Maintru, rue du Fardeau, vis-à-vis la porte; Rabault, rue Senecaux; Ygou, rue de la Chaîne, ou dans la cour du Palais; Le Fevre, attenant à N.-D; Le Sueur, au Vieux-Marché; Gaultier, vis-à-vis le petit portail de Saint-Vincent; Le Bé, rue du Varvot; Pellerin, au bas de la rue des Hermites, sur le quai; Mollien, rue Martainville; Lagnel, sur le quai, proche la porte de la Petite-Boucherie; Drou, au porche de Saint-Godard ou dans la cour du Palais; Caillouet, chez sa mère, dans la Cour du Palais; la demoiselle Langlois, rue aux Ours, chez sa mère; le sieur Caillot, rue Dinanderie, vis-à-vis le Jeu de paume de la Cornière, chez sa mère; Lamy, le jeune, derrière l'archevêché; Jacques De la Mare, vis-à-vis le sieur Georges. » — J'ai laissé de côté, pour ne pas trop étendre ce travail, mes notes sur les gardes, les essayeurs et sur les contre-gardes de la Monnaie.

noyeur et tailleresses, qui voudront entrer dans la Monnoye, doivent payer pour leur acœuillement et chef-d'œuvre.

» Savoir :

» 1° Les enfants des ouvriers ajusteurs, Monnoyeurs et tailleresses actuels, travaillants ou décédez, payeront, pour leur acœuillement, la somme de 25 l., et, à leur chef-d'œuvre, la somme de 100 l., cy, 100 l.

» 2° Les enfants desd. ajusteurs, Monnoyeurs et tailleresses, non actuels travaillant, payeront, pour leur acœuillement, chacun 50 louis, et, pour leur chef-d'œuvre, la somme de 150 l.

» 3° Les enfants des ajusteurs, Monnoyeurs et tailleresses, qui viendront par un relèvement, payeront, pour leur acœuillement, la somme de 100 l. chacun, et, pour leur chef-d'œuvre, la somme de 200 l.

» 4° Les enfants des ajusteurs, Monnoyeurs et tailleresses, qui viendront par deux relèvements, payeront, pour leur acœueillement, la somme de 150 l., et, pour leur chef-d'œuvre, la somme de 300 l.

» 5° Les enfants des ajusteurs, Monnoyeurs et tailleresses, qui viendront par trois relèvements, payeront, pour leur acœuillement, la somme de 200 l.; et, pour leur chef-d'œuvre, la somme de 400 l.

» Toutes lesquelles sommes seront partagées comme il a esté cy-devant, sçavoir : un tiers pour la bourse commune; un tiers aux ouvriers ajusteurs; un tiers aux Monnoyeurs, pour estre partagez entre eux comme benesaice (?) et ainsi qu'il en a esté usité cy-devant, à la réserve de la composition des tailleresses, qui seront donnez en entier aux ouvriers ajusteurs, comme il a esté arresté par la deslibération du 4 d'aoust 1681.

» Il a esté de plus arresté qu'attendu que les quarts d'écu qu'un chacun paye tous les ans ne suffisent pas pour le soutien des privilèges, que dorenavant ceux qui viendront par un relevement payeront, oultre les sommes cy-dessus,

lors de leur acœuillement, la somme de 50 l., et, lors du chef-d'œuvre, pareille somme de 50 l.; que ceux qui viendront par deux relevements payeront, pour leur acœuillement, la somme de 100 l., et autant lors de leur chef-d'œuvre; et que ceux qui viendront par trois relevements payeront, pour leur acœuillement, la somme de 150 l., et payeront pareille somme pour leur chef-d'œuvre. Et à l'égard des tailleresses, elles payront, pour leur relevement, la somme de 50 l., et, pour deux relevements, la somme de 100 l., et pour trois relevements, la somme de 150 l. » (1)

Inventaire succinct des archives de la Monnaie de Rouen.

Un inventaire, dressé par les Commissaires du Directoire du département, le 26 août 1791, nous fait connaître en quoi consistaient les archives de cette juridiction.

Il s'y trouvait 64 registres plumitifs d'audience et du Conseil, registres servant à porter les réceptions d'orfèvres (2), ajusteurs, Monnayeurs; — 2 registres servant à porter les deniers machinés; — 1 registre ayant servi à l'entrepreneur de la refonte des anciennes espèces; — 2 registres de productions et clausions; — 2 d'enregistrement de présentations et actes de voyage; — 1 de dépôt; — 1 de la livraison des poinçons; — 1 des épices et droits des officiers; — 1 des fontes d'or et d'argent; — 1 journal pour la recette des matières d'or et d'argent; — 1 autre pour les receveurs et changeurs; — 3 pour les matières d'or et d'argent portées au change; — 1 registre

(1) Voir aux arch. de la Ville le registre de la communauté, p. 18 vo.

(2) Les orfèvres, au XVIe siècle et au XVIIe, jusqu'en 1622 tout au moins, étaient reçus, non à la Monnaie, mais à la Vicomté de Rouen.

de l'exercice de M. Pantin, ancien directeur; — des procès-verbaux de visites faites dans le pays de Caux en 1784; — 12 tables de cuivre ayant servi à l'empreinte des poinçons des fermiers, sous-fermiers, orfèvres des différentes villes du ressort, de ceux des horlogers, balanciers, etc.; — un grand nombre de pièces saisies chez de faux ouvriers orfèvres, ou par les gardes orfèvres; — 8 registres ayant servi à M. Fillatre, directeur ancien de la Monnaie; — un autre servant à enregistrer les matières d'or et d'argent remises par les changeurs du département; — un registre indicatif des matières d'or et d'argent apportées au change par le public, du 21 juin 1755 au mois de décembre 1783.

Je ne saurais dire ce que sont devenues ces archives. On peut espérer qu'elles n'ont point été détruites, et qu'on les retrouvera, confondues avec d'autres fonds, dans les archives du Palais-de-Justice.

Les mêmes archives sont décrites, avec plus de précision, dans des inventaires antérieurs, l'un de 1727, l'autre de 1731, dont nous rapporterons quelques extraits, afin d'aider aux recherches qu'il y aurait lieu de faire.

1727. — Registre pour les affaires du Roi, 1679-1690; — réceptions des orfèvres de la ville de Rouen, 1709-1721; — de Rouen et des autres villes du ressort, 1688-1709; — dossiers de procès criminels : poursuites contre Asselin et sa femme; contre Le Bourg, mercier à Dieppe, pour exposition de fausse monnaie; pour vente d'un morceau d'argent volé à la Monnaie; procès des ajusteurs contre les monnayeurs; — réceptions d'ajusteurs, Monnayeurs et tailleresses et épreuves; — réceptions de changeurs; — six tables de cuivre où sont *insculpez* les noms et poinçons des orfèvres du ressort de la Monnaie de Rouen (1).

(1) Deux de ces tables ont été conservées. L'une se trouve au musée des Antiquités de Rouen; l'autre, retrouvée par M. Thomas, avocat, juge de paix de Pavilly, fut vendue, par lui, au musée de Cluny.

1732. — 7 liasses de jugements, du 18 octobre 1599 à 1703; — feuilles volantes de plumitifs, de 1603 à 1652;— deux liasses de procès-verbaux de chevauchées dans les villes et bourgs de la province par les généraux, de 1599 à 1661; — 4 liasses de réceptions des ouvriers Monnayeurs et tailleresses, commençant le 2 août 1576 et allant jusqu'en 1679; — imprimés : Déclarations du Roi dans deux cartons; — 8 registres plumitifs, de 1606 à 1680; — registre des noms et surnoms des ouvriers monnayeurs du serment de l'Empire, à Rouen, commençant à la Saint-Éloi 1486, finissant le 4 avril 1540; — registre des réceptions et épreuves des ouvriers, Monnayeurs, tailleresses, du 5 avril 1610 au 17 janvier 1618; du 10 octobre 1601 à 1618; — registre des réceptions des orfèvres batteurs d'or, de 1599 à 1613; de 1609 à 1667; de 1661 à 1673; — requêtes, réceptions des joailliers, batteurs d'or, 1619-1624; — registre qui a servi à l'entrepreneur de la réformation des anciennes espèces, 1691; — planches de cuivre où sont insculpés les poinçons des balanciers et des fermiers de la marque d'or et d'argent.

M. de Beaurepaire ajoute qu'il possède, en outre, un bon nombre de notes détachées, où il ne peut se flatter de ne pas laisser de lacunes. La Commission vote l'impression intégrale du mémoire et des notes, avec accompagnement du dessin, et elle insiste, à l'unanimité, dans ce double sens.

M. Gouellain rappelle qu'il n'y a guère plus d'un demi-siècle la Monnaie de Rouen mit à la fonte des pièces d'orfèvrerie des plus remarquables, notamment un plateau et son aiguière, qui ne se paieraient pas aujourd'hui moins de 500,000 fr.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1889

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1889

La séance ouvre à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Sont présents : MM. P. Baudry, de Bellegarde, Billiard, Drouet, Garreta, Gosselin, Maillet du Boullay, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, adopté après deux légères modifications.

Se sont excusés : MM. Beaucousin, Félix, de Glanville, G. Gouellain, de Merval, Milet, de Vesly.

Correspondance imprimée. — Elle se compose de : *Mémoires et documents de la Société savoisienne*, vol. XXVII, fascicule II; — *Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1888, 2; — *Société archéologique de Bordeaux*, vol. XIII, fasc. I, III et IV; — *Comité archéol. de Senlis*, 1887; — *Société d'Histoire... de Beaune*, 1887; — *Bibliographie des Travaux hist.*, liv. IV, in-4°, imp. Nationale; — *Bulletin archéol. du*

Comité des Travaux hist., 1888, fasc. II; — *Bulletin historique*, idem, 1888, 1 et 2; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1887; — *Mémoires*, idem, 1887; — *Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, n° 148; — *Bulletin des Antiquaires de Soissons*, XVI; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 79; — *Bulletin de la Société archéol. de Langres*, n°s 39 et 40.

M. le Président, après avoir résumé diverses circulaires, plus ou moins étrangères aux travaux de la Commission, donne lecture de la convocation ministérielle à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, laquelle se tiendra, selon l'usage, le 22 avril prochain.

Emmurées. — M. Paul Baudry obtient la parole pour la communication suivante :

J'ai réussi à me mettre au mieux avec le propriétaire qui a acheté le chœur de l'ancienne église des Emmurées et qui y construit une maison bourgeoise.

La facilité qui m'a été donnée par ce propriétaire de visiter les travaux de terrassement, opérés en vue de la construction en voie d'exécution, provient-elle de la certitude, promptement obtenue par lui, qu'il n'y aurait pas là découverte d'un trésor? J'aime mieux admettre un motif plus hospitalier et plus désintéressé de sa part.

Toujours est-il que, après ce que j'avais pris pour une invitation à ne pas trop examiner les travaux en question, j'ai été, au contraire, plusieurs fois reçu avec une complaisance que je n'avais aucun droit officiel à réclamer.

Hélas! le résultat n'a guère répondu à l'accueil dont j'ai été l'objet, et je n'ai à vous signaler que les bien insignifiantes découvertes suivantes :

Dans la partie de l'église formant les bras de la croix, des fragments d'un pavage qui pouvait être un peu en

contrebas par rapport au sol extérieur. Un pavé carré, couvert d'un vernis verdâtre, m'a été présenté comme étant de cette provenance.

Un autre pavé, jaune celui-là, mais n'offrant pas plus de dessins que le précédent, aurait été recueilli dans la base d'un mur qui avait pu séparer le sanctuaire du reste de l'église.

Dans la partie que j'ai déjà indiquée, comme formant les bras de la croix, auraient été exhumés des ossements que n'accompagnait aucun signe particulier, et que l'on m'a dit avoir été recouverts de plâtre. Rien d'étonnant que ces ossements aient appartenu, comme on l'a pensé, à des hommes, puisque les religieuses Emmurées ont été précédées dans l'ancien couvent par des Dominicains, et que ceux-ci, même après leur installation sur la rive droite de la Seine, ont continué à diriger la maison de la rive gauche qu'ils avaient antérieurement occupée.

Des sépultures auraient également été découvertes dans le sanctuaire.

Quelques débris, réduits en poussière et que l'on a pris pour des parcelles de parchemin ou de linge, mais dont rien n'a pu m'être présenté et dont rien, dit-on, n'a pu être conservé, auraient à la fois paru et disparu dans les démolitions du mur méridional du sanctuaire, près du mur séparatif de l'église, à environ 1 mètre du sol.

Un jeton, ramassé à peu près à la place que j'indique, sans être cependant à même de la bien préciser, porte d'un côté les armes de France et de l'autre les mots : *Donec totum impleat orbem.*

Ce jeton, de l'avis de MM. Drouet, Garreta et Pelay, date du XVIe siècle, et doit être attribué au règne d'Henri II, époque où l'emploi du croissant était fréquent. Le minutieux examen qu'en fait M. Garreta y découvre, en outre, un carquois avec un faisceau de flèches, bagage ordinaire de Cupidon ou autre

divinité de même famille; y aurait-il là quelque allusion à Diane de Poitiers? Enfin notre confrère est parvenu à lire ces deux lignes qui démontrent bien l'emploi de cette pièce comme marque de jeu :

Levis ludus jurgia negat;
Ludite felices qis procul lex facessat.

Val-de-la-Haye. Méreau. — M. l'abbé Tougard présente à la Commission une autre pièce en cuivre, extrêmement mince, recueillie au Val-de-la-Haye vers la fin de l'an dernier, par M. Brunet, en déracinant un arbre. M. Billiard y voit un jeton de présence d'un chapitre ou d'une corporation, et le date du xve siècle. Il le croit d'origine étrangère et le déclare illisible; mais comme la pièce est fréquente, la légende pourra se lire sur d'autres échantillons.

M. le Président donne lecture du mémoire qui suit :

NOTICE SUR L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DES-TONNELIERS

Un des quartiers de Rouen qui aient le mieux conservé leur ancien aspect, c'est celui qui se trouve compris entre les rues Grand-Pont, Nationale, du Fardeau et des Charrettes, et dont l'église Saint-Etienne-des-Tonneliers est comme le centre (1).

Cette église, intéressante dans quelques-unes de ses parties, est ainsi décrite dans un procès-verbal d'estimation, dressé, le 1er octobre 1791, par J.-B. Le Brument, architecte, expert nommé par le Directoire du District :

(1) Il y a peu d'années encore, à l'angle des rues de Saint-Étienne-des-Tonneliers et de Jacques-Le-Lieur, on remarquait une vieille maison en bois, qui certainement avait appartenu à Jean Masselin, l'auteur du *Journal des États-Généraux* de 1484, et où peut-être il avait vu le jour.

« L'église est assés régulière. Elle est composée d'une nef et deux bas-côtés formant ensemble, de largeur dans œuvre, 55 pieds 9 pouces. Elle a, de longueur, mesurée de même dans la nef et le chœur, 15 toises et demie (1). Les voûtes sont soutenues de 11 piliers..... Les grands dérangements que ces piliers ont éprouvé..... de diverses manières, ont donné lieu à des enchaînements qui rendront la démolition de cette église riche en fers, quand elle aura lieu.

» Les murs, renforcés de 20 buttants, ont 23 pouces d'épaisseur, mesurés au dessus des retraites, sur 26 d'élévation, et ceux de la nef 40 pieds, l'un et l'autre à partir du pavage de l'église. Ceux de la tour ne sont pas plus élevés, ni ceux du portail; mais celuy-ci, les murs ou les buttants de cette tour ont des épaisseurs considérables. Les plus faibles sont de 3 pieds.

» On monte au principal portail, précédé et fermé d'une grille de fer, par 5 marches, qui arrivent au pérystyle. La nef et les bas-côtés sont pavés en dalle de pierre de liais et autres espèces. Le chœur et le sanctuaire pareillement, et en marbre.

» Les voûtes, ornées de tiercerets, formerets et culs de lampe, sont fermées avec pendants en augives. Toutes les formes de croisées, hautes et basses, sont remplies avec panneaux de verre peint, représentant différents sujets d'histoire sainte, et en verres blancs, montés en plomb, avec bandes de fer plat et avec fortes vergettes scellées dans les piédroits, meneaux et entre-clos. »

On peut compléter cette description par les indications

(1) D'après un dessin, représentant la coupe de cette église, fait vers le milieu du dernier siècle (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 6550), la largeur de la nef est de 22 pieds 6 pouces, au ras du sol, de 23 pieds 3 pouces au dessus des bases des piliers, de 24 pieds 7 pouces à la base des voûtes. On donne aux bas-côtés 12 pieds de large sur 26 pieds de hauteur.

que fournit le *Répertoire archéologique*, de M. l'abbé Cochet, p. 393 : « Trois grandes fenêtres décoraient l'abside, et six grandes ogives éclairaient chaque côté du vaisseau principal. Les murs extérieurs sont richement décorés de sculptures. On distingue surtout les portes dont la principale fut donnée par un particulier, en 1530. Sur un des piliers intérieurs on lit l'inscription de la dédicace, qui eut lieu le 2 octobre 1523 ou 1533 (1). »

L'église de Saint-Étienne-des-Tonneliers, dont l'origine est antérieure à 1063, était de très petites dimensions, sans grands revenus, et devait être une charge plutôt qu'un avantage, pour l'abbaye de Saint-Ouen, qui en avait le patronage, et qui en donna, jusque vers l'an 1510, l'administration à un de ses religieux.

Elle fut reconstruite en l'état où nous la voyons dans la seconde moitié du xve siècle, époque de prospérité pour le commerce de Rouen. Alors, au lieu des tonneliers, dont elle avait pris le nom, elle comptait pour paroissiens un certain nombre d'armateurs, assez opulents pour la mettre en état de soutenir la concurrence avec la plupart des autres églises de la ville.

M. l'abbé Cochet, dans l'ouvrage que nous venons de citer, en marque la construction entre les années 1491 et 1533. Mais la première date est trop récente. En 1487, en effet, Nicole De la Rue, curé de Bezu, fait remise au Trésor de Saint-Étienne-des-Tonneliers de la somme qu'il avait avancée « pour l'édification et ouvrage de l'église. » Je ne puis dire précisément à quelle époque fut construit le

(1) « Le grand portail de cette église fut construit de la manière qu'il est, l'an 1530, aux dépens d'un particulier dont on ignore le nom. Ses armes y sont gravées au dedans de l'église, et c'est le même qui donna aussi la rose du portail. Pour le construire, on démolit l'ancien prébitere qui étoit en ce lieu-là. Un chanoine en étoit pour lors curé. » *Hist. de Rouen*. — La dédicace se fit, le 2 octobre 1533, par l'évêque d'Hippone, suffragant de Mgr d'Amboise. *Ibid.*

bas-côté vers le cimetière. L'autre, qui s'étendait le long de la rue Saint-Étienne, doit être d'environ l'an 1496, et fut élevé, du moins pour la partie qui avoisinait le chœur, aux frais d'Isabeau de Cormeilles, veuve de Robert Le Forestier, qui y fit placer une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame, dite aussi, à cause du sujet qui y était représenté, la chapelle de *Noli me tangere*. Elle l'avait fait orner des *images* de la Résurrection de Notre-Seigneur et de la Madeleine. Pour cette construction, cette dame avait acheté un terrain dont une partie fut consacrée à l'agrandissement du cimetière. La tour, vers la rue des Iroquois, du côté sud du portail, aujourd'hui rue Jacques-le-Lieur, fut élevée, vers la même époque, en 1530, sur un terrain appartenant primitivement à l'abbaye de Sainte-Catherine, terrain qu'il fallut acheter d'un nommé Michault Le Maignan, et pour lequel on payait une rente annuelle de 10 l. t. à cette abbaye (1).

Après avoir donné à cette église des dimensions convenables, on s'occupa de la décoration intérieure. Les vitraux dont on l'orna étaient encore admirés au dernier siècle. Quelques-uns d'entre eux représentaient l'histoire de saint Étienne, la vie de Tobie, etc. Ils avaient été donnés par Pierre Jourdain, dit le Verrier; par Nicolas De la Rue, curé de Saint-Martin-de-Bezu, cousin germain et héritier de la veuve dudit Jourdain; par Jeanne Challenge (fin du xve siècle et commencement du xvie); par Gaultier Guillebert, dit Coton, et par Guillaume Le Breton.

Au bout des deux bas-côtés, on voyait les chapelles de Notre-Dame, dite *Noli me tangere*, celle de Sainte-Catherine ou Christine, dite plus tard de Saint-Nicolas (2), et,

(1) Arch. de la S.-Inf. G. 6474.

(2) La chapelle de Sainte-Christine avait été fondée, l'an 1450, par un nommé Nicolas Frion, comme il se voyait par sa tombe qui fut transférée dans le chœur :

« Ci gît Nicolas Frion, lequel des biens que Dieu lui a prestés

à l'entrée du chœur, celles de Saint-Sébastien et de la Madeleine, plus récentes. Cette dernière prit à son tour le nom de *Noli me tangere*, qui cessa d'être donné à la chapelle de Notre-Dame. Je ne sais où placer la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, fondée, en 1650, par Guillaume Le Breton, échevin, ni celle du Sépulcre, où était le tombeau de la famille Deshommets. Il est à croire que les deux autels de Saint-Sébastien et de la Madeleine avaient suivi la construction faite, vers le milieu du XVIe siècle, d'un jubé orné d'un crucifix et des deux statues de Notre-Dame et de saint Jean, qui furent peintes, en 1541, par le peintre Jacques de Séez (1). A son tour, Le Seigneur, sieur des Croix, fit don au Trésor « du pourtrait en pierre et bosse, de hauteur de nature, des douze apôtres, et les fit poser et mettre en place aux piliers. » Ces statues furent peintes par maître Louis Le Pilleur, en 1580-1582. Enfin, Pierre Cabeuil prit à sa charge la décoration de la chapelle de Saint-Nicolas, où il fit placer un rocher, auquel était un crucifix, un jardin des Olives, avec l'adoration des trois Rois, saint Jean, saint Pierre, saint Jacques, apôtres,

a fait construire cette chapelle en l'honneur de Dieu et de Madame sainte Christine et de toute la cour de Paradis. »

(1) Adam Petit, peintre de Rouen, *refait* la croix et suaire du crucifix en azur, nettoie et met le crucifix en couleur de chair; et peint en or la rose et les fleurons; rose au costé senestre de la croix. Jacques de Séez peint en or les images de Notre-Dame et de saint Jean. — Nicolas Le Comte asseoit deux histoires (bas-reliefs) aux deux bouts de la cloueson neuve (le jubé), 1541. On voit, par le compte de l'année suivante, 1542, qu'une de ces histoires représentait Notre-Dame de Pitié, qu'il y avait deux anges au bout du jubé, qu'il était de plus orné des images de six apôtres. Un coffre plat, où l'on mettait les vêtements, était appuyé contre le jubé, probablement du côté du chœur. Derrière le maître autel, deux coffres de hêtre servaient de chartrier pour les écritures de la Fabrique. — Arch. de la Seine-Inférieure, G. 6404.

dormant, et les pèlerins d'Emmaüs. Vers 1560, pour faire un corps d'orgue avec encastillement de bois on fit marché avec maître Josseline, facteur d'orgue, et Marius Guillebert, menuisier.

Malheureusement, cette église manqua toujours de solidité. En 1631, on dut payer 700 livres à Nicolas Genevois, maître maçon et architecte, « pour la réparation de la voûte de l'église, pour son invention et industrie d'avoir retenu ladite voûte sans y avoir fait aucunes ruptures. » La même année, Jean Le Saunier reçut une forte somme pour avoir fourni « toutes les fiches et barreaux de fer qu'il avoit convenu pour retenir lad. voûte. » En 1639, on paya au maçon Jean Cappelle 86 l. pour avoir démonté et *refait* (réparé) trois arcades de la voûte de la chapelle de Saint-Nicolas. Le même *refit* (répara) les meneaux des verrières en 1648.

On reconnut bientôt que ces travaux de consolidation étaient insuffisants. En 1654, on fit venir de Paris l'architecte Michel Fontaine, qui étudia ce qu'il y avait à faire et proposa un projet de restauration, qu'il fut chargé d'exécuter l'année suivante. Aux termes d'un marché, conclu le 5 avril 1655, il prit l'engagement « de passer, de part en part de l'église, environ l'arrachement des voûtes, 7 barres de fer carré, de 2 pouces de face, d'une ou deux pièces chacun, avec anneaux aux bouts, et 14 autres barreaux de fer de 3 pieds de long, pour servir d'ancre par le dehors, comme aussi 7 autres verges de fer pendantes des tirants du toit jusques aux dites barres traversantes. »

Après avoir assuré la solidité de leur église, les paroissiens se remirent à l'embellir. Le 22 mars 1671, ils décidèrent la démolition du charnier où l'on mettait les os des trépassés. La même année, ils délibérèrent qu'une quête générale serait faite pour couvrir l'église en ardoise et pour ériger un clocher sur la tour, qui, jusque-là, en avait été dépourvue. Les fonds nécessaires furent recueillis. La construction du clocher fut entreprise en 1673, soit

suivant le plan qui, dès 1660, avait été dressé par le maçon Capelle, soit, plus vraisemblablement, suivant celui qui fut proposé par un autre maçon, employé alors à la construction du clocher de Saint-Jean d'Elbeuf (1). Les verrières, qui menaçaient ruine, durent être consolidées, en 1684, d'après les avis de M. Dupont, ingénieur (2).

On fut repris d'inquiétude pour la solidité de l'église vers 1738.

L'édifice fut visité une première fois, en 1738, par Pierre Le Brument, architecte, expert-juré des bâtiments, priseur et arpenteur pour la ville de Rouen, et arpenteur du Parlement (3).

En 1740, nouvelle visite par le même; devis présentés par Jarry, Louis Guyot, J.-B. Couture, Pierre Barjolle, Jean Prételle, et délibération de la Fabrique, le 10 mars de cette année. On traita avec Barjolle, qui, en 1739, avait entrepris le grattage de la voûte du chœur, suivant le devis de l'architecte Thibault. Il fonda, en pierre de taille, les trois piliers contre-butants de la petite nef au midi de l'église, travailla aux corniches de l'entablement sur le pourtour du grand mur, ainsi qu'aux arcs-doubleaux de la grande voûte.

Il ne s'en tint pas à des travaux de restauration. Entraîné par la mode du temps, peu favorable au style du moyen âge, il se fit autoriser à faire sauter les gros massifs gothiques qui servaient de dais aux autels de saint Sébastien et de sainte Madeleine, près la barre du crucifix; à supprimer les ornements gothiques qui étaient au pilastre, près de l'entrée de l'orgue. Dans le même temps, en 1749, le maçon Mallet refit le grand portail de l'église, au devant

(1) Il proposa pour modèle le clocher de Saint-Jean d'Elbeuf, dont il envoya le dessin. Ce dessin, conservé aux Archives, pourrait être utilement consulté pour la reconstruction du clocher de cette église.

(2) Délibération du 12 mars 1684.

(3) Arch. de la Seine-Inférieure, G. 6550.

duquel on posa une grille de fer, œuvre du serrurier Jean Langlois. Ce portail était orné d'une statue de la Vierge, au dessous de laquelle le sculpteur Paulet posa une console.

En 1608, un sculpteur, dont nous avons eu plus d'une fois l'occasion de citer le nom, Michel Lourdel, avait fait le tabernacle du grand autel, qui était accompagné de deux tableaux, à droite et à gauche, protégés par deux rideaux de toile peinte, suivant la mode du temps. Pour compléter la décoration du chœur, on l'avait fait entourer, quelques années après, de carolles de bois avec chandeliers, et deux statues, l'une de saint Léger (1), l'autre de saint Sébastien.

Cette décoration parut d'un goût barbare, lorsqu'un goût tout différent eut prévalu. On voulut une nouvelle contretable, d'un style plus simple, plus élégant, qui fût à la fois remarquable par le prix des matériaux et par la délicatesse de la sculpture.

On avait sous la main un sculpteur dont le talent était généralement reconnu, le sieur Lamine (2). Ce fut à lui qu'on s'adressa. On l'invita à proposer un modèle qui fut soumis à l'examen d'artistes et d'hommes instruits et reçut leur approbation. Au lieu de faire des marchés particuliers avec le marbrier, le peintre, le fondeur, etc., la Fabrique traita pour le tout avec Lamine, pour un prix de 15,000 l., et lui promit, en plus, une rente viagère de 100 l. dans le cas où, après l'achèvement de l'œuvre, trois arbitres désignés par la Compagnie, jugeraient que rien ne laissait à désirer dans les attitudes et les expressions des figures.

(1) Saint Léger passait pour avoir été le premier patron de cette église. On y conservait son *chef*, que l'on portait aux processions des Rogations.

(2) On trouve son nom dans le compte de Saint-Herbland : « 1770, N. Lamine, sculpteur, pour la contretable, 430 l.; » dans ceux de la Cathédrale : « 1787-1788. Au sieur Lamine, pour trois grands panneaux de sculpture au plafond des orgues, 110 l. » — Arch. de la Seine-Inférieure, G. 2814.

« Et pour témoigner de la part de la Compagnie, au sieur Lamine, que la voie d'une rente viagère prise par le Trésor n'est point qu'elle compte sur la courte durée de ses jours pour en bénéficier, la Compagnie arrêta que, dans le cas où la Providence abrègerait les jours dudit sieur Lamine au dessous de vingt ans, le complément desdits vingt ans serait remply au bénéfice des héritiers de l'artiste. » — MM. Berthelin et André Pottier furent, en conséquence, priés de s'adjoindre au curé, M. Berard, pour conclure le marché avec Lamine, et de faire dresser, en double, un devis général de tous les objets circonstanciés qui devaient entrer dans l'exécution totale de la contretable (23 janvier 1783).

Le 16 mai suivant, comme l'entrepreneur se préparait à poser les bases des colonnes, la Fabrique, sur la proposition du curé, décida que l'honneur de poser la première pierre serait déféré à MM. de la Juridiction consulaire, comme tenant le premier rang entre les propriétaires de la paroisse, à titre de trésoriers d'honneur, et même comme pères des pauvres de la paroisse. La cérémonie eut lieu le 31 du même mois, et, pour en perpétuer le souvenir, on posa, sous la base de la première colonne, avec une pièce de monnaie, frappée au coin de Louis XVI, une table de plomb sur laquelle avait été gravée l'inscription suivante :

« Du Regne de Louis seize roy de France et de Nav. L'an 1783, le samedi 31 may, MM. les prieur et Juges consuls de la Juridiction consulaire de Roüen dont les noms suivent : Mr Pierre Bournisien des Préaux, prieur; Mr N.-Jean Taillet, premier consul; Me J.-C. Benoît Gorlier fils, second consul; Mr Augustin-Louis-Eugène Midy de la Grenneraye, procureur sindic, accompagnés de maistre Louis-Bertrand-Denis Riaux, lors greffier de la Jurisdiction, ont posé la première pierre de cet autel et contretable, lesquels ont été élevés par la piété sous l'exercice et les soins de Me Pierre-Étienne Berard, prêtre,

curé de cette paroisse de Saint-Étienne-des-Tonneliers et de MM. Jacob-Nicollas Grullé et Pierre Morel, trésoriers en charge, et de MM. André Pottier et Nicolas Berthelin, anciens trésoriers, commissaires nommés. Cet ouvrage a été exécuté par le sieur Nicolas-Louis Lamine, sculpteur de cette ville. »

MM. de la Juridiction prirent à leur charge les frais de la cérémonie, et, de plus, firent présent à la Fabrique d'une somme de 600 l.

Les plans de Lamine furent modifiés, et les travaux souffrirent des retards.

Le 27 décembre, sur les représentations faites par ce sculpteur, « de la grande difficulté de costumer les deux figures d'Ananie et de saint Paul, désignées pour les deux figures collatérales dans le projet de la contretable, de manière à les rendre assez sensibles pour la satisfaction du public, » on lui permit de leur substituer « une charité éplorée sur le martyre de saint Étienne, en qui elle perdait son principal protecteur, et, de l'autre côté, une figure représentant la Foi ou la Religion, qui lui montreroit, dans une croix surmontée d'une corne d'abondance, les ressources inépuisables que le martyre de saint Étienne allait luy procurer. »

Le 27 juin 1785, on se plaint des lenteurs de Lamine, et on le menace de poursuites judiciaires. Le principal autel était posé; mais les échafauds le rendaient indécent, et le promoteur du diocèse demandait qu'il fût interdit.

Le 24 février 1786, Lamine donnait quittance d'une somme de 3,500 l. pour l'entier et parfait paiement de l'ouvrage, et renonçait à la rente viagère de 100 livres, à raison de compensation. M. André Pottier avait avancé les fonds.

On voit que, contrairement à ce qui avait été délibéré, on avait pris le parti de faire des marchés particuliers, avec Teuret, marbrier (voir délibération du 23 avril 1785); avec Musard, figuriste, à qui, le 18 novembre 1786, on

faisait réclamer les deux petits modèles de figures qu'il eût dû avoir déjà livrés aux termes de son marché.

Cet ouvrage amena la suppression de tableaux, contretables et autres objets inutiles qui furent mis en vente. (Délibération du 9 août 1784.)

Il amena aussi un changement notable dans la disposition du chœur. On résolut, d'après le sentiment des artistes, de mettre à la moderne les deux arcades où devait se terminer la corniche de manière à ce qu'ils fissent l'effet d'un arrière-corps; de faire le même travail à l'arcade de la sacristie, ainsi qu'à celle de la voûte du bas-côté de l'église, pour les disposer à recevoir une nouvelle chapelle, ce qui serait répété parallèlement au côté opposé. Des commissaires furent autorisés à faire dresser un plan et devis de deux nouvelles chapelles, à faire élever le pavage de ces chapelles au niveau de celui du sanctuaire; à faire baisser le toit des deux petites chapelles, pour remettre les deux vitraux dans leur premier état et rendre à ce bas-côté tout le jour qu'il pouvait tirer du cimetière. La nef fut allongée aux dépens du chœur, le chœur fut mis au niveau du sanctuaire et pavé en marbre comme lui. Pour cette opération, on déplaça les stalles; on supprima celles de face, de manière à procurer au peuple la vue du sanctuaire.

Ces divers travaux furent la cause d'un conflit qui s'éleva entre la Fabrique et MM. d'Esneval.

Le dégagement de l'abside du chœur avait permis à ces derniers d'apercevoir, à la principale vitre, des armoiries de leur famille, armoiries que la contretable de Lamine allait, de nouveau, cacher aux regards.

Dans la contretable démolie, on avait retrouvé, comme table d'autel, une ancienne pierre tumulaire qu'il leur paraissait intéressant de faire remettre en place, ce qui n'eût pu être exécuté sans nuire à l'effet de ce beau pavage en marbre, auquel les paroissiens attachaient la plus grande importance.

Dès le 17 mars 1783, MM. d'Esneval s'adressèrent à M. Le Breton, notaire à Rouen, pour faire constater les faits qui servaient de fondement à leur réclamation.

Celui-ci reconnut :

1° Au milieu de la vitre, au fond du sanctuaire, deux écussons, dont un, celui de gauche, était fond d'azur, chevron d'argent et trois têtes de léopard en or, deux en chef et une en pointe; l'autre, celui de droite, mi-parti des armes de la maison Le Roux et d'une autre maison qu'on ne put distinguer et qui, certainement, n'était pas celle de Challenge;

2° Les armes des Le Roux à la première clef de voûte vers les orgues;

3° Vers le milieu du chœur, une grande pierre de liais que les Trésoriers y avaient fait replacer, pierre de 7 pieds 8 pouces de long sur 3 pieds 11 pouces de large, sur laquelle était gravée la figure d'une femme, dont la tête et les deux mains jointes étaient de marbre blanc incrusté. Aux quatre coins de ladite tombe on voyait quatre écussons incrustés en marbre blanc, dont les deux, à droite, haut et bas, portaient les armes des Le Roux, et les deux autres, à gauche, aussi haut et bas, étaient mi-parti écartelé aux armes de la maison Le Roux et aux armes de Chalenge, qui étaient trois soleils, deux en chef, un en pointe, fond de gueules. Autour de la tombe, on lisait, en caractères gothiques : « Cy gist Jehanne Callanges (1), en son vivant, femme de noble homme Me Claude Le Roux, conseiller du Roy en son parlement de Rouen, seigneur de Bourgtheroulde, de Tilly et de Sainte-Beuve, laquelle décéda l'an de grâce 1535, le dernier jour de décembre. Priez Dieu qu'il lui fasse miséricorde. »

4° Au pied de la première marche du sanctuaire, une autre pierre de liais, de 9 pieds de long sur 4 pieds 9 pouces de large, sur laquelle étaient incrustés deux

(1) Jehanne Chalenge, dame de Cambremont et d'Infreville.

écussons en marbre blanc, ne portant aucunes armes, et deux figures, l'une d'homme, l'autre de femme, aussi en marbre blanc, avec cette inscription : « Cy gist noble homme Me Robert Le Roux, en son vivant, sieur de Tilly, conseiller du Roy en sa cour de parlement de Rouen, qui décéda le 17 novembre 1783. Priez Dieu pour lui. »

Cette inscription était gravée sur la moitié de la largeur; l'autre moitié était sans inscription (1).

M. d'Esneval demandait qu'on lui donnât une reconnaissance que les armes de sa famille étaient au bas de la vitre du chœur, et que c'était de son consentement qu'elles avaient été couvertes par la contretable ; que, puisque la conservation des deux tombes en question devait avoir pour effet de défigurer le pavage en marbre qu'il s'agissait de poser, on mît à leur place une tombe de marbre noir, offerte par lui, sur laquelle serait gravée une inscription dont il envoyait le modèle.

La Fabrique ne parut disposée à céder ni sur l'un, ni sur l'autre de ces points : elle se déclara même prête à attendre qu'on la poursuivît au bailliage, et il y eut des délibérations prises dans ce sens, les 2 décembre 1784 et 7 janvier 1785, en assemblées convoquées par billets, en la manière accoutumée au son de la cloche.

La contretable de Lamine reçut, au mois de novembre 1789, une décoration d'un nouveau genre qui nous rappelle un évènement important de l'histoire de cette ville.

« 2 janvier 1790. — M. le Président a remis sur le bureau et fait lecture d'une copie du procès-verbal de dépôt des drapeaux de MM. les Volontaires Patriotes de la commune de Rouen, licenciés par le décret de l'Assemblée nationale du 21 octobre 1789,

(1) La veuve de Robert Le Roux, Barbe Guiffard, épousa Claude Groulart, premier président, et fut enterrée aux Célestins. Il n'y eut donc pas lieu de compléter l'inscription de la tombe de Saint-Étienne-des-Tonneliers.

» Ainsi que d'une copie de l'épitaphe qui doit être placée dans l'église de Saint-Étienne-des-Tonneliers à ce sujet.

» Sur quoi délibéré, il a été arrêté que ces deux pièces seront transcrites tout au long dans le présent procès-verbal.

» Suit la teneur dudit procès-verbal de dépôt :

» Ce jourd'huy samedi, 28 nov. 1789, le matin, les citoyens qui composoient le corps des Volontaires Patriotes de la commune de Rouen, assemblés dans l'église de Saint-Étienne-des-Tonneliers, conformément à leur délibération du 26 dudit mois, relativement au dépôt de leurs drapeaux, se sont rendus chez M. Pottier, officier de leur corps, chés lequel les dits drapeaux avoient été provisoirement déposés, et l'ont prié de les leur représenter, à quoi il a satisfait sur le champ. Les dits citoyens s'en étant emparés, précédés de la musique du régiment de Navarre, se sont rendus dans le plus grand ordre à ladite église de Saint-Étienne-des-Tonneliers, où, parvenus à la barrière du chœur et reçus par M. Berard, curé de la paroisse, accompagné de son clergé et de plusieurs trésoriers, M. Pottier, portant la parole pour MM. les Volontaires, a dit :

« Messieurs, l'insurrection effrayante, arrivée le 12
» juillet dans cette ville, avoit animé notre zèle pour venir
» au secours de nos concitoyens et coopérer au rétablis-
» sement de l'ordre sous le commandement d'un chef doué
» des plus rares vertus. On nous a vu marcher avec courage
» et intrépidité vers les agents des ennemis de la tranquillité
» et assurer un passage libre aux subsistances destinées
» pour la capitale et autres villes de cette provine. Fermes
» et inébranlables dans la foi jurée à la Nation, au Roy et
» à la loy, notre résolution était de combattre et mourir
» pour faire jouir tous les habitants de cette grande cité
» des vues bienfaisantes d'un monarque citoyen, qui veut
» bien anéantir les restes de despotisme et donner à tous

» ses sujets cette liberté qui fera le bonheur de nos arrière-
» neveux.

» Mais l'Assemblée nationale a pensé, dans sa sagesse,
» que, pour être libres, il falloit une intimité parfaite entre
» tous, et que ce ne seroit que par une vigilante concorde
» qu'on parviendroit à affermir la liberté. Elle nous a
» réunis avec nos concitoyens pour former une milice
» nationale, dans laquelle nous nous proposons de re-
» doubler de zèle pour veiller à la défense commune.

» Nous avons tenu nos premières assemblées dans la
» maison des R. P. Cordeliers; nous aurions manqué à la
» reconnaissance, si nous ne les eussions pas invités de
» bénir nos drapeaux; mais après avoir satisfait à cette obli-
» gation, et devenant entièrement libres de nos volontés,
» nous avons choisi de préférence cet auguste temple pour
» les y déposer. Daignez, Messieurs, agréer l'offrande de
» ces étendards du patriotisme, qui nous a été dicté par
» une religion qui commande le désintéressement parfait,
» appuye la fraternité sur des principes immuables, nous
» montre un autre nous-même dans chacun de nos conci-
» toyens et met la loy, émanée de la volonté publique,
» sous l'autorité suprême du vray et unique Maître de la
» Nature et de la Patrie. »

» M. le Curé a répondu en ces termes :

« Le jour de la bénédiction de vos drapeaux fut l'époque
» de votre généreux dévouement au salut de la patrie; et
» la solennité avec laquelle vous les déposés aujourd'huy
» dans ce temple, est un témoignage éclatant de votre
» reconnoissance envers la religion qui consacra votre
» patriotisme.

» L'un et l'autre de ces jours sera un monument pré-
» cieux dans l'histoire de cette cité et vous assurera, dans
» le cœur de vos neveux, la place distinguée que vos glo-
» rieux travaux vous ont si justement méritée dans les
» nôtres.

» Mais, en chargeant le pinceau de nos historiens de
» transmettre à la postérité la mémoire d'une milice
» patriote, aussi recommandable par sa bonne discipline
» que par son zèle infatigable, je me suis réservé comme
» un devoir, dont rien ne peut m'affranchir, de vous té-
» moigner combien nous sommes reconnaissants du dépôt
» que vous nous confiés, et avec combien de précautions et
» de soins nous veillerons à sa conservation. »

» On a ensuite célébré une messe solennelle pour la conservation du Roy et la prospérité de l'État, après laquelle les drapeaux ont été placés au haut de la contretable par MM. Pottier et Molé, et il a été arrêté que le présent procès-verbal seroit remis en original à M. le marquis d'Herbouville pour être joint aux archives du corps, et qu'expédition seroit remise à l'Hôtel-de-Ville; qu'il en seroit pareillement délivré une à M. le curé pour être mise aux archives de la paroisse, et une autre à M. Pottier, pour lui valoir de décharge du dépôt provisoire des dits drapeaux. Il a été, en outre, arrêté que le projet d'inscription cy-joint seroit exécuté; et ont MM. le curé, Pottier père et Le Blanc, trésorier, Pottier fils et Porlier, signé, lecture faite. Ainsi signé : Berard, Pottier père, Le Blanc, Pottier fils et Porlier, avec et sans paraphes.

» Le soussigné, commissaire à ce commis, certifie la présente copie véritable et conforme à l'original. A Rouen, le 4 déc. 1789. Signé : Porlier. »

Suit la teneur de l'épitaphe :

« Pour perpétuelle mémoire.

» La nouvelle de la prise de la Bastille par les braves citoyens de Paris s'étant répandue dans la ville de Roüen, qui, depuis le 12 juillet 1789, étoit désolée par une insurrection effrayante, excitée par les ennemis du bien public, douze cents citoyens, dont la pluspart ne faisoient point

partie de la milice bourgeoise qui avoit pris les armes, formèrent le projet de concourir avec elle au rétablissement de l'ordre et se vouèrent à la défense de leurs concitoyens. Ils présentèrent leur vœu à M. le comte de Radepont, maire, et au corps municipal et électoral. Leur demande fut favorablement accueillie, et ils furent constitués, par acte du 21 juillet, sous le titre de *Volontaires Patriotes de la commune de Rouen*. Ils ont fait le service militaire, tant à pied qu'à cheval, sous les ordres de M. le marquis d'Herbouville, qu'ils avoient, par acclamation, nommé leur colonel-général. Ils ont escorté les convois de grains destinés pour la capitale et autres villes, et se sont comportés de manière à mériter les applaudissements de l'Assemblée nationale et des marques distinguées de reconnaissance de la part des représentants de la Commune de Paris.

» Mais le corps municipal et électoral ayant jugé que pour cimenter l'union parfaite qui doit exister entre tous les citoyens, il convenoit d'établir une seule milice sous les ordres d'un seul commandant et officiers librement élus, projet qui avoit été proposé par M. le marquis d'Herbouville et agréé par les officiers dudit corps de Volontaires, il fut décrété, le 2 oct., qu'il n'y auroit plus désormais, dans la ville et dans les faux-bourgs, qu'une seule milice bourgeoise, sous le titre de *Garde nationale et citoyenne*, ce qui ayant été revêtu d'un décret de l'Assemblée nationale du 21 dudit mois, sanctionné par le Roy le 25, a été mis à exécution, et les différents corps de milice existants se sont trouvés licenciés.

» Pour quoi le corps des Volontaires ayant eu la satisfaction de voir nommer M. le marquis d'Herbouville colonel-général de la *Garde nationale et citoyenne*, plusieurs de ses membres officiers, et s'y trouvant en partie incorporés, et pour donner une preuve de son respect pour l'Assemblée nationale, a cessé toute espèce de service particulier et déposé ses drapeaux dans l'église de Saint-

Étienne-des-Tonneliers pour être placés au haut de la contretable.

» Une messe solennelle ayant été célébrée par M. Berard, curé de lad. paroisse, et après avoir chanté la prière et l'oraison pour le Roi, expédition du présent a été remise à mondit sieur le curé pour être déposée aux archives de la paroisse, et il a été arrêté qu'il seroit gravé tout au long sur une planche de cuivre qui sera placée à l'endroit qui paroîtra le plus convenable.

» Fait et arrêté à Rouen, le 28 nov. 1789. »

Ces drapeaux, placés en si grande cérémonie dans le chœur de Saint-Étienne-des-Tonneliers ne sauvèrent pas cette église.

Elle disparut par la force des choses, comme le corps des Volontaires Patriotes.

L'Assemblée nationale, par décret du 17 février 1791, supprima l'église de Saint-Étienne-des-Tonneliers et en réunit le territoire à celui de la cathédrale de Rouen.

L'église, avec l'ancien cimetière, le presbytère (rue Saint-Étienne, nos 11 et 12) et trois maisons adjacentes (même rue, nos 13, 14 et 15) furent adjugés, le 19 mai 1792, par les administrateurs du District, pour le prix de 97,000 l. à Jean-Pierre Bizet, négociant à Rouen, rue de la Harenguerie, no 16.

On réserva, lors de la vente, les rétables, autels, leurs décorations, les fonts baptismaux, les lambris qui décoraient les murs, les stalles, la chaire à prêcher, le buffet d'orgue, les inscriptions, les tombeaux et les cercueils.

Les fonts baptismaux ornent aujourd'hui l'église Saint-Romain, où l'on retrouve aussi deux vitraux de l'ancienne église de Saint-Étienne, représentant le martyre de saint Étienne. Les autres vitraux passèrent en Angleterre à la suite de la vente qui en fut faite à deux étrangers Van Hamb, hollandais, et Stevenson, anglais (1).

(1) De la Quérière, *Coup d'œil rétrospectif sur 24 Églises*

La Gloire se voit à l'église Saint-Eloi (1).

Le musée conservé encore une belle toile, « genre Ribera, saint Sébastien, mort dans les bras des saintes femmes, de 3 pieds 10 pouces sur 3 pieds 11 pouces, » n° 335 du catalogue de Le Carpentier, qui provient certainement de Saint-Étienne-des-Tonneliers.

Les stalles furent transportées à Saint-François (19 oct. 1791).

Quant à la contretable de Lamine, j'ignore ce qu'elle devint. Je ne pense pas qu'elle ait été détruite, parce qu'elle répondait trop bien au goût dominant.

Je ne sais ce que devint Lamine.

Un Lamine, membre de l'ancien comité de surveillance, demeurant à Rouen, rue des Faulx, fut dénoncé par les sections, après la chute de Robespierre, « comme ayant été un des principaux agents de sa tyrannie. »

Saint-Etienne-des-Tonneliers. — M. P. Baudry présume que le retable de cette église a passé, après la Révolution, dans l'église Saint-Sever; et, à la suite de vicissitudes des moins consolantes, il en a rencontré naguères des débris chez un menuisier de la rue de l'École.

Edicule de la Fierte. — M. Gosselin pense que la Commission sera heureuse d'apprendre que la restauration de la chapelle Saint-Romain, depuis si longtemps désirée, est aujourd'hui un fait à peu près accompli; il ne reste, en effet, à terminer que les parties secondaires des escaliers, pour lesquels on attend le retour de la belle saison.

paroissiales supprimées à Rouen en 1791, p. 9. — Le même auteur avait reconnu, chez un menuisier, des stalles provenant de l'église de Saint-Étienne-des-Tonneliers.

(1) *Ibid.*, p. 7.

Rouen. Beffroi. — Une Commission, nommée par le maire de Rouen, ajoute le même membre, a expliqué dans un rapport les points sur lesquels doivent porter la restauration *du Gros-Horloge.* Le ministre des Beaux-Arts est saisi de l'affaire dont on peut espérer la solution à bref délai. Plusieurs membres confirment ces explications, et annoncent que la réparation de l'horloge astronomique figure au projet des travaux.

Saint-Maclou. Statues. — M. Maillet du Boullay a la satisfaction d'informer la Commission qu'il a pu obtenir pour le Musée des Antiquités trois statues mutilées qui se voient depuis quelque temps au bas de l'église Saint-Maclou, du sol de laquelle elles ont été retirées. Elles avaient dû y être enfouies selon les prescriptions liturgiques.

Musée départemental. Nécessité d'un catalogue.— M. Pelay demande au Conservateur de ce Musée quand paraîtra la prochaine édition de son catalogue, dont la privation se fait regretter. M. du Boullay répond que le zèle de l'abbé Cochet, son éminent prédécesseur, lui a laissé de ce côté peu de chose à suppléer. D'ailleurs, toutes les fiches en vue d'une réimpression sont prêtes, mais il convient d'attendre, pour cela, l'organisation définitive qui résultera des nouveaux aménagements amenés par le transfert du Musée céramique.

Il y a déjà quelques années que le Conseil général s'était préoccupé du manque de renseignements sur les collections du Musée. Aussi, pour remédier, dans une certaine mesure, à cette lacune, a-t-on pourvu d'étiquettes, conformément à la demande de M. Laporte, les principales pièces du musée.

Le même membre s'informe du local où seront déposées les boiseries de la rue Grand-Pont dont il vient d'être parlé au procès-verbal. Le conservateur du musée répond que, vu l'extrême humidité des murs des galeries anciennes du musée, il ne croit pouvoir mieux faire que de classer ces boiseries au premier étage de la salle de la mosaïque de Lillebonne.

Une discussion s'engage ensuite sur la signification vulgaire de cette remarquable enseigne. D'un ensemble de réflexions échangées entre MM. de Beaurepaire, Paul Baudry, Drouet, Maillet du Boullay et Pelay, il résulte que la sculpture primitive ne comportait que des moutons gardés par un berger (les chiens sont une addition apocryphe). Faudrait-il voir là simplement une large imitation de la décoration de la Grosse-Horloge, opinion d'autant plus vraisemblable qu'un moulin à vent figure dans les deux compositions? Ou serait-ce uniquement l'emblême du berger fidèle? La conjecture la plus probable, à laquelle les titres de propriété pourraient donner une confirmation décisive, conclut que la maison où figurait cette enseigne était primitivement celle d'un marchand de drap; les drapiers du temps possédant alors les moutons qui leur fournissaient la matière première de leur commerce.

Eglise des Cordeliers. — M. le Président termine en communiquant le devis de la construction de cette église élevée en 1402.

DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAPELLE AUX CORDELIERS DE ROUEN (1402).

Les anciens devis d'architectes sont trop rares, du moins dans nos archives, pour qu'il y ait lieu de craindre

de s'engager, en les publiant, dans une entreprise bien longue et bien coûteuse.

Les noms qu'ils rappellent, les prix dont on convient, et même les termes employés, sont intéressants à noter.

C'est ce qui m'engage à communiquer à la Commission le texte d'un marché fait pour la construction d'une chapelle, par les Cordeliers de Rouen avec un maçon du nom de Thomassin Gaignet.

Ce maçon avait été l'un des entrepreneurs qui se chargèrent de la construction de deux travées de voûtes au transept de l'église de Saint-Ouen, d'après les plans de l'architecte Jean de Bayeux. Gaignet est désigné comme maçon de Saint-Ouen.

Pour la construction que commandèrent les Cordeliers et Alorge, leur bienfaiteur, l'architecte était Jensson Salvart qui fut, à Rouen, maître des œuvres pour le Roi et pour la Cathédrale.

La rue du Vieux-Pont qu'avoisinait la nouvelle chapelle ne peut être que la rue Jacques-Le-Lieur, dite, aux deux derniers siècles, rue des Recouets et, par corruption, des Iroquois. Je ne saurais dire à quoi tenait cette appellation de Vieux-Pont, par opposition à Grand-Pont, nom donné à une rue voisine, parallèle à celle-ci. Viendrait-elle d'un pont antérieur à celui de la reine Mathilde ? De l'autre côté de la Seine, en regard des Cordeliers, il y avait aussi une rue Vieux-Pont (1).

(1) « Jehan Braque baille à louage pour 9 ans une grande maison devant les Cordeliers de Rouen, d'un costé maistre Symon du Val-Richer, d'autre costé la rue appelée le Vieil-Pont, d'un bout au pavement devant les Cordeliers, d'autre bout au canal de Sayne, mars 1401 (v. s.) ». Tabellionnage de Rouen, 9 reg., f° 144. — De l'autre côté de la Seine, en face : « Rue de Vieupont, paroisse Saint-Sever. Rôle du XIVe siècle (F. de Saint-Ouen). Le Vieux-Pont, pièce de terre entre la rivière de Seine et Richebourg. Cte de la ville de Rouen, 1456-1457 (Arch. commu-

Mercredy, xxixe jour de novembre 1402.

« Marchié fait par le gardien et tout le couvent des Cordeliers de Rouen et Robert Alorge, bourgeois de Rouen, à Thomassin Gaignet, maçon de Saint-Ouen de ladite ville, de faire par ledit maçon, en l'ostel des dis Cordeliers, sur la fontaine dudit ostel, à l'endroit du bout de la rue du Vieil-Pont, c'est assavoir une chappelle laquelle sera de III toises et demie et IIII poux de lonc et II toises et I pié et VIII poux de large et de XL piés de hault ou environ depuis le rès du pavement du Roy, notre sire, à l'endroit de ladite fontaine, jusques au hault de l'entablement sur quoy la charpenterie de ladite chapelle sera. Et ara, au bout de ladite chapelle, un pillier de deux piez et demi de col et de deux piez de large qui se yra amortir dessoubz l'entablement de ladite chapelle, et se amortira à un lermier bien et deuement. Et se haulsera le pignon de ladite chapelle ainssi comme la chose le desire, et sera ledit pignon revestu d'enchapement, qui fera lermier d'un costé et d'autre, et en l'amortissement dudit pignon fera une † ou un entrepis pour meictre un ymage aussi comme les diz Cordeliers et Alorge vouldront. Et au hault dudit pavement à VIII piez ou environ aura un soubzbassement boué et masselé bien et suffisamment, qui roera tout entour aux deux costés de ladite chapelle. Et aura en ladite chapelle une baée laquelle aura XII piez de large ou etc..., en laquelle baée aura une vousseure à tel hault que l'on vouldra aviser que elle soit, par laquelle on enterra (*pour* entrera) de la nef de ladite église en ladite chappelle, et sera de telle hauteur comme maistre Guenson Salouart, ordonneur dudit ouvrage, regardera qu'il sera nécessaire entre fait. Et seront les jambez et vousseure et chanfrains bien et deuement et y aura un enfeuillement.

nales). Une charte de 1260 mentionne aussi la rue « de Veteri ponte ante Sm Vincentium ». Cart. norm., no 647, p. 125.

Fera enfuellement pour les fourmez qui fera encorboreillement (*pour* encorbellement) dedans et lermiers que dehors et roera tout entour de ladite chapelle, et sera ledit encorbeillement à VIII piez de hault ou etc... de l'eire de cette chapelle. Et si fera deux formez chanfraintez tellez comme ilz sont trachéez et ordonnéez par la main dudit maistre Genson. Et doit escorchier le mur de la chappelle vielle d'un pié ou environ pour croistre ladite chapelle, lequel mur doit estre enduit de plastre aux despens desdiz frères Alorge, et en icellui mur doit faire un autel bon et suffisant au costé duquel autel ledit maçon fera une pechine (piscine), bonne et suffisante, telle comme elle est ordonnée par ledit maistre Genson, et doit passer le tuel de ladicte fontaine par ladicte pechine, lequel tuel doit estre remué (changé de place) aux despens desdiz freres Alorge, et ledit maçon doit faire la maçonnerie à ce appartenant seullement. Et si doit faire une huisserie à deschendre de la neufve chappelle en la vielle, se l'en a advis de la y faire; et est tenu ledit maçon à faire, parfaire toutes les choses dessus dites et despecer toutes les maçonneries à ses coux et frais, par ainssi que on lui doit trouver toutes matieres sur le lieu, chintrez, fais, boiz, claiez, lieurez et toutes autres choses à fere establies ; et si lez doit faire à ses despens, et lui doit l'en trouver moulles faiz, et faire venir ledit maistre Genson, à leurs despens, toutesfois que le dit maçon en aura mestier en faisant ladicte besoingne. Et si lui sera l'en tenu vuidier les terres pour faire les fondemens, et ledit maçon est tenu à les faire raemplir. C'est marchié fait par le prix et somme de XIXX l. t., dont lui fu paié la somme de XX l. t. dont etc. le demourant sera paié audit maçon en faisant la dite besongne égaument et par l'ordonnance de maistre Genson. Et promist le dit maçon toutes les choses dessus dictes faire et parfaire bien et deubment à l'ordonnance du dit maistre Genson et en icelle besongnier continuellement par chascun jour sans intervalle jusques à ce que

ladicte besongne soit acomplie bien et deuement, oblige biens, etc.

» Item le dit Alorge sera tenu paier, oultre ce que dit est, au dit maçon, x. l. t. pour faire la fourme du pignon de devers le Vieu-Pont, de bonne membreure et suffisante, à l'ordonnance du dit Genson, nonobstant que, par le marchié dessus dit, la dicte fourme ne devoit estre que chanfrainte. »

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1889.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouquet, Drouet, Félix, Garreta, de Glanville, Gosselin, G. Gouellain, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. d'Estaintot, Lormier, Milet et Simon.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. Il est adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Son dossier comprend : *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie;* — *Antiquités Sibériennes* (publication de la Commission impériale archéologique), Saint-Pétersbourg, 1888; fascicule petit in-fol., planches (en russe); — *Mémoires de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais,* vol. XXII, 1889; — *Mémoires de la Société d'Agriculture d'Orléans,* vol. LIX, 1889; — *Bulletin de la Société historique de Compiègne,* vol. VII, 1888; — *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne,* vol. XVI, première livraison, 1888; — *Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie,* n° 149; — *Bulletin historique des Antiquaires de Picardie,* vol. XVI, 1886-1888; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1888, n° 4.

Beffroi. — A propos de la restauration du Beffroi dont vient de parler le procès-verbal de la dernière

séance, M. de Glanville exprime le vœu que la réparation de l'horloge ne soit pas aveuglément confiée au premier venu; attendu que son mécanisme est tout à la fois des plus anciens et des plus curieux. Notre confrère en parle d'après le sentiment d'un horloger de mérite, M. Hainaut.

M. Garreta explique que M. Hainaut fait précisément partie de la Commission saisie de cette affaire. Rien ne se fera sans son avis, et on a même le projet de réclamer le concours d'un horloger de Paris, M. Garnier.

A cette occasion M. Gouellain exprime des craintes sur l'effet de la restauration architecturale du Beffroi; il redoute pour lui de ces enjolivements modernes dont on ne sait pas se défendre, et qui ôtent à nos édifices leur cachet primitif. Il préférerait que l'on s'abstînt d'y toucher.

M. Garreta répond que la solidité même du monument est en question. D'ailleurs la Commission est entrée dans les vues que vient d'exposer M. Gouellain : il est bien entendu que le travail se bornera simplement à une consolidation urgente.

Cailly. — Découvertes archéologiques. — M. de Glanville s'excuse d'abord de revenir sur la trouvaille archéologique, faite il y a environ six mois, et dont la Commission a déjà été informée. Néanmoins, sur l'insistance de ses collègues, il entre dans quelques détails, et croit utile, pour en accroître l'intérêt, de rappeler les antiquités diverses qui se sont révélées aux environs du champ qui a fourni les derniers objets.

Il y a une quarantaine d'années, M. de Valori pratiqua lui-même une fouille au Bout-Levé, hameau

de Saint-André-sur-Cailly. Cette exploration dépassa les espérances. Outre un hypocauste qu'elle permit d'étudier, il en sortit des médailles gauloises, dont la découverte émut M. de Saulcy, et une pierre portant trois lettres parfaitement romaines.

Au même lieu, le théâtre romain, déjà vaguement connu, a été signalé et même fouillé extérieurement par M. l'abbé Cochet.

Antérieurement, mais de l'autre côté de Saint-André, fut recueilli un trésor romain, comprenant notamment un collier d'or d'un admirable travail. H. Langlois en a gravé les pièces. L'abbé Cochet fut assez heureux, l'une des dernières années de sa vie, pour faire céder ce trésor au musée, et il a reproduit dans notre *Bulletin* la planche de Langlois.

L'ouverture du chemin de grande communication de Cailly à Fontaine-le-Bourg mit au jour un cimetière gallo-romain, reconnu et décrit avec son admirable compétence par le même antiquaire, ce grand maître de notre archéologie souterraine.

Enfin, à quatre-vingts mètres au-delà de cette fouille, le fermier de M. de Neuville, en plantant un pommier, a exhumé les objets signalés l'an dernier par M. le curé de Cailly. Sans en recommencer la description, M. de Glanville croit utile de constater que le couvercle du cercueil n'était pas tectiforme, selon le type le plus ordinaire, mais bien en dos d'âne.

Ainsi des antiquités les plus diverses et toutes d'importance considérable étaient réunies dans cette région sur une longueur de trois kilomètres environ. Notre confrère se propose de tenter prochainement une nouvelle exploration de ce sol d'une richesse exceptionnelle.

M. de Glanville, en annonçant que le cercueil franc est à la disposition de M. le Conservateur du musée départemental, s'il juge à propos de l'unir à ses collections, présente à la Commission les deux objets qui l'accompagnaient : le vase en terre noire, d'un diamètre de dix centimètres, sur neuf centimètres de hauteur, avec ornements tracés à la molette, est d'un modèle fort connu. Quant à l'arme, notre confrère y voit plus qu'un simple couteau, à cause de sa dimension (quarante-trois centimètres de longueur), mais hésite pour la même raison à lui donner le nom d'épée. Plusieurs membres en font le scramasaxe, commun dans les fouilles de l'abbé Cochet. Jadis pourvu d'un manche, et à tranchant unique, son oxydation extrême ne permet pas de reconnaître si la lame portait des rainures.

Ancien Hôtel des Monnaies. — M. Garreta en fait l'objet de la communication suivante :

Aux termes d'un contrat d'échange passé entre la ville de Rouen et l'Administration des Douanes, celle-ci doit livrer à celle-là, libre de toutes constructions, le terrain occupé par sa caserne, sise entre les rues Herbière et Saint-Éloi.

Seuls, les bâtiments du côté de la rue Herbière ont disparu jusqu'alors ; les autres, voués aussi à la destruction, ne devant être abattus que beaucoup plus tard.

Parmi ces derniers, il me paraîtrait regrettable de voir disparaître le corps de logis longeant la rue Saint-Eloi, vestige intéressant des dépendances de l'ancienne Monnaie de Rouen.

Aussi, convaincu de l'assentiment unanime de mes honorables collègues, leur proposerai-je d'émettre le vœu de

voir la municipalité, par une réserve spéciale, conserver, dans son intégralité, ce curieux édifice du temps de François Ier.

Après en avoir délibéré, la Commission décide à l'unanimité, sur la proposition de M. le Président, que la conservation de l'immeuble situé rue Saint-Eloi sera recommandée à toute la sollicitude de l'autorité départementale. Elle invite en même temps M. Garreta à faire dans ce but les plus actives démarches auprès de la municipalité et de l'administration des Douanes.

Les démolitions déjà exécutées dans la rue Herbière ont donné une belle plaque de cheminée, aux armes de Faucon de Ris, marquis de Charleval, premier président au Parlement de Normandie. Cette plaque serait aujourd'hui chez un ferrailleur de la rue d'Amiens.

M. Bouquet rappelle qu'en parlant de l'église Saint-Vincent, Hercule Grisel a décrit la monnaie dans ce distique *(Fasti Rothomagenses*, p. 18) :

Hic et malleolis excusa numismata reddunt,
Cancellisque facit cincta taberna fidem.

Attestation de pèlerinage. — M. Gouellain donne lecture d'une sorte de sauf-conduit donné à Rouen, le 11 août 1756, par les parents de Jean-Pierre Rollet, lequel se proposait d'aller à Rome en compagnie de Jacques Loisel, « par dévotion, pour accomplir des promesses qu'ils ont faites à Dieu et à la sainte Vierge. Supplions très humblement... ne pas les inquiéter en rien. Et Dieu en rendra la récompense ».

Châsse normande. — Le même membre, ayant eu quelque temps entre les mains une châsse armoriée

(vraisemblablement au blason de la donatrice), en communique l'inscription ainsi conçue :

Cette châsse, renfermant une Relique de notre Bienheureux Père Fondateur Pierre Fourier, dit de Mitaincourt (sic), *a été procurée por notre chère Mère Barbe de Gourmont de Courcy, qui a été plusieurs années supérieure et toujours la vraie Mère et l'exemple de cette Communauté de Carentan, qui doit à son zèle et sa piété le bonheur de posséder cette Sainte Relique, qui lui a été accordée par Monseigneur de Begon, évêque de Toul, en 1736, à la sollicitation du P. Ruel, Religieux de l'observance de Vallognes.*

Cathédrale. — Notes diverses. — M. le Président résume de vive voix les documents dont voici le texte :

NOTE SUR LES ANCIENNES CLÔTURES DES CHŒURS DE LA CATHÉDRALE ET DE SAINT-OUEN.

Les documents suivants nous paraissent intéressants à consulter pour l'histoire des clôtures des chœurs de la Cathédrale et de Saint-Ouen de Rouen. On y voit que dès 1791 il a tenu à peu de chose que le jubé de la Cathédrale ne fût absolument démoli; que le dégagement du chœur, vers les bas-côtés, date de cette époque; que le jubé de Saint-Ouen, dont on croit, en général, la démolition plus ancienne, subsistait encore au moment de la Révolution, mais dans un état qui en rendait la destruction inévitable (1).

(1) Ce jubé, « l'une des plus belles et des plus délicates pièces que l'on eust pu voir, » avait été fort endommagé par les protestants en 1562, et fut restauré en 1655. Dom Pommeraye, dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen*, à laquelle nous empruntons ce renseignement (pp. 192, 210), en a donné un dessin sous ce titre : « Jubé de l'église de Saint-Ouen, fait

Lettre des administrateurs du Directoire du District de Rouen aux administrateurs du Directoire du Département.

« M. Goube (notre commissaire) (1) a pensé que, dans l'église métropole, il n'y avait d'autres travaux à faire que de mettre à jour le chœur en face de la nef, de manière que les paroissiens puissent voir le prêtre à l'autel (2). Cette réparation exige plus de précaution que de dépense, puisqu'il ne s'agit que de déplacer les deux statues des chapelles de la Vierge et de Sainte-Cécile ; de vuider le massif qui est entre les colonnes et les escaliers en retour qui subsistent de chaque côté (3). Quant aux stales régnantes autour du chœur en dedans, les uns estiment qu'elles doivent subsister dans l'état où elles sont, parce que, le vaisseau étant très long et très vaste, les prêtres y auroient très froid. Les autres pensent qu'en les coupant à la hauteur des accoudoirs on verroit mieux l'office et les cérémonies. Si ce dernier parti prévalait, il est clair qu'il serait le plus dispendieux, parce qu'on doit considérer qu'un vaisseau tel que ce temple ne peut offrir un ensemble parfait, sans rétablir au-dessus des accoudoirs une colonnade en cuivre, telle que celle qui existe autour du sanctuaire. Il faut convenir que l'effet en serait superbe, mais les frais considérables. Nous croyons cependant devoir vous observer que la balustrade de la chapelle

l'an 1462, par le cardinal d'Étouteville, ruiné par les hérétiques l'an 1562 et réparé l'an 1655 par D. Guillaume Cotterel, grand prieur de cette abbaye. »

(1) J.-J.-C. Goube, le même qui publia, en 1815, une *Histoire du duché de Normandie.*

(2) C'est le contraire que l'on voulait au moyen-âge. *Domini concluserunt frieri clausuram bosci in lateribus magni altaris ne gentes seculares videant secreta, celebrando missam ad dictum altare ;* 26 juin 1445, Reg. capitulaires.

(3) C'est ce que l'on fit, en effet, plus tard.

de la Vierge, qui est en cuivre massif, est absolument inutile ; que celle des Carmes, qui est démontée et placée à notre dépôt, réunie à tous les cuivres trouvés dans diverses églises, pourrait suffire à cet embellissement. » 27 mars 1791.

Avis de l'Ingénieur du département.

« Les dispositions indiquées dans la lettre ci-jointe, du District de Rouen, et dans le Mémoire de M. Pioche, pour les réparations à faire aux églises conservées, nous paraissent bonnes. Nous ajouterons seulement qu'il est préférable pour une paroisse de couper les stales de Notre-Dame à la hauteur des accoudoirs en élevant au-dessus, soit tout simplement une petite grille pour empêcher de passer des bas côtés dans le chœur par dessus les stales. A l'égard de la démolition des pleins du jubé de manière à ne laisser que les colonnes, cette opération exige effectivement beaucoup de précautions, et il serait peut-être mieux et moins coûteux de supprimer le jubé et de fermer le chœur par une grille. Rouen, le 5 avril 1791. » Signé : Lamandé.

Rapport sur deux pétitions des administrateurs de la Fabrique de l'église cathédrale et paroissiale.

« La première pétition des administrateurs de la Fabrique de Notre-Dame avoit pour objet de découvrir le chœur dans les parties closes par des murs fort élevés et particulièrement par le jubé qu'on vouloit cependant conserver, ainsi que les chapelles et les statues qui les décorent, mais dont on désiroit mettre les contretables à jour.

» La seconde pétition porte qu'on a reconnu l'impossibilité de mettre à jour les contretables du jubé sans les démolir entièrement, et qu'on est déterminé à le laisser subsister tel qu'il est.

» Les Administrateurs se bornent aujourd'hui à demander l'authorisation des Directoires administratifs pour découvrir les parties latérales du chœur en baissant les stalles et les murs au derrière de ces stalles. Ils se proposent de supprimer les couronnements et dossiers desdites stalles et de les reculer entre les piliers, ce qui élargira le chœur de 4 pieds au moins. Ils ont l'intention de démolir les murs entre les piliers, en laissant subsister les socles qui règnent dans tout le pourtour du chœur, et sur lesquels sont élevés les piliers.

» On pense qu'il n'est pas nécessaire de démolir entièrement les murs derrière les stalles, mais qu'il suffit, *ainsi qu'on le faict à Saint-Ouen*, de les baisser à la hauteur des stalles ; 7 mai 1792. » Signé : Pioche.

Lettre des administrateurs du Directoire du district de Rouen aux administrateurs du Directoire du département.

» Le jubé (de Saint-Ouen) offre le même travail que celui de Notre-Dame. Mais on ne peut mettre ce dernier (celui de Saint-Ouen) à jour. Cette opération présenteroit des inconvéniens sans nombre. Il est en pierre de taille et d'une trop grande hardiesse pour hasarder de l'ébranler en détruisant les massifs qui font corps avec les foibles colonnes qui deviendroient les seuls soutiens de cette masse. Il menace ruine et sa destruction totale est inévitable. Il sera nécessaire de le remplacer par une belle grille de 28 à 30 pieds en longueur, et celle qui étoit aux Carmes nous paroit devoir remplir ce but. Les stalles du chœur sont belles; mais leur frontispice est dans un fort mauvais état, et les mêmes motifs qui engagent à couper celles de notre église métropole à la hauteur des accoudoirs subsistent également pour celles de Saint-Ouen. Comme les grilles du sanctuaire de cette dernière église sont en fer, il n'y a d'autre dépense à faire pour clore le

chœur en place de massifs que celle du transport des grilles de Saint-Lô ».

C'est de cette époque que date la destruction du jubé de Saint-Ouen, que certainement ne pouvait songer à défendre le nouveau curé, M. Selot.

Quant à la Fabrique de la cathédrale, elle fut autorisée par le Département (8 mai 1792) à ouvrir les portes latérales du chœur et à établir une frise au-dessus des stalles.

Os sculpté. — M. Maillet du Boullay communique, non sans quelque hésitation, le contenu d'une enveloppe portant ces mots : « Ossement sculpté, trouvé dans la rue Grand-Pont ». C'est un petit disque en os de huit centimètres de diamètre. Après examen, l'objet semble intéressant et mériter d'être conservé. Il est assurément antique, sinon romain, au moins mérovingien ou carlovingien. M. Paul Baudry en a plusieurs fois rencontré de semblables, mais beaucoup moins larges. Peut-être faut-il y voir un palet.

Eglise Saint-Martin-du-Pont. — A propos de la rue Grand-Pont, M. Pelay demande si l'on a pu constater que le portail de l'église Saint-Martin ait été en façade sur cette rue.

M. le Président remarque qu'il est facile de retrouver les dimensions exactes de cette église. Quant au point particulier en question, l'édifice étant orienté, il est hors de doute que le portail était parallèle à la rue. M. Gosselin, qui a construit une maison dans le voisinage, a cru en reconnaître les fondations un peu en retrait de la rue primitive, à peu près sur l'alignement actuel.

Exposition universelle. — M. le Conservateur du

Musée départemental annonce que M. le Préfet, par sa lettre en date du 7 mars, lui a transmis la demande faite le 16 février, par le ministère des Beaux-Arts, de six belles pièces d'orfèvrerie et d'ivoirerie possédées par le Musée des Antiquités, pour leur donner place dans les vitrines du Trocadéro.

M. du Boullay a estimé que cette communication ne représenterait pas les belles collections rouennaises d'une façon digne de leur importance. En conséquence, il s'occupe de négocier le prêt d'environ vingt-cinq objets.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 23 MAI 1889.

Elle ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Ont été présents : MM. P. Baudry, Beaucousin, Billiard, Bouquet, Drouet, Duval, Félix, Garreta, de Glanville, G. Gouellain, de Merval, Pelay et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Adeline, Maillet du Boullay et de la Serre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté après une légère correction.

Correspondance imprimée. — Il y figure : *Bulletin archéologique du Comité des Travaux hist. et scientif.;* 1888, n° 3; — *Bulletin de la Société Dunoise,* n° 80, avril 1889 ; — *Société archéologique de Bordeaux,* vol. XI, IIe fasc.; — *Restauration de la flèche de Caudebec;* Rouen, 1888; gr. in-8°, pl. (offert par l'éditeur, M. l'abbé Andrieu, chanoine honoraire. Des remerciements lui seront adressés au nom de la Commission).

Hommage à l'Album. — M. de la Serre a pareillement offert aux archives de la Commission un dessin soigné de la jolie église de Sainte-Gertrude.

Ancien Hôtel de la Monnaie. — La lecture du procès-verbal donne occasion à M. Garreta d'exposer le résultat des démarches que la Commission lui avait confiées. La démolition de la partie des bâtiments encore subsistante, le long de la rue Saint-Éloi, ne

doit avoir lieu qu'après un laps de temps de quatre, cinq ou six ans. Le vœu émis par la Commission a été classé au dossier, et figurera comme document lorsque arrivera le moment de prendre une décision. La Commission, satisfaite de ces explications, insiste néanmoins pour que l'affaire ne soit pas perdue de vue.

Mort de M. de Girancourt. — Depuis sa dernière séance, ainsi que le remarque M. de Beaurepaire, la Commission a perdu, dans la personne de M. de Girancourt, l'un de ses membres les plus aimés. A son grand regret, M. le Président, alors absent de Rouen, n'a pu prendre la parole aux obsèques de notre collègue pour lui rendre un dernier et bien légitime hommage. Mais notre confrère, M. Gouellain, a bien voulu se charger de ce soin, et s'en est acquitté avec un grand bonheur d'expression.

Pour répondre au désir de divers membres, la Commission décide que, sans qu'il y ait lieu d'invoquer plus tard ce fait comme un précédent, le discours de M. Gouellain sera inséré au procès-verbal. Le voici :

Messieurs, tous ceux qui, dans notre ville, ont aimé M. de Girancourt, — c'est-à-dire tous ceux qui l'ont connu, — ne sauraient le voir s'éloigner d'eux sans lui adresser l'adieu suprême, et sans rendre hommage au caractère de l'homme et au savoir de l'érudit.

En me chargeant d'excuser son absence, M. Charles de Beaurepaire, notre vice-président, m'a recommandé de rappeler que la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure perd en la personne de M. de Girancourt l'un de ses membres les plus estimés. Il lui appartenait depuis 1865, et ne cessa jamais de porter le plus constant intérêt à ses multiples travaux : restaurations d'édifices, propo-

sitions de classement, conservation des monuments anciens frappés par les années. En toute occasion, on pouvait compter sur le concours le plus empressé ; non pas qu'il se prodiguât en paroles surabondantes, il réservait au contraire son adhésion ; mais quand on l'avait acquise, on la possédait tout entière. Il avait, au plus haut degré, la volonté du bien et la persévérance du dévoûment. Son avis était écouté avec déférence : on savait combien son jugement était précis et sensé, comme son concours était ferme. Et quel rare esprit de bienveillance, partout et pour tous ! Quelle aménité sans bornes il apportait dans les discussions et la controverse !

M. de Girancourt avait conquis une place méritée comme archéologue, tout en dirigeant spécialement ses études du côté des monuments, rares et fragiles, qui se rattachent à l'histoire du verre. Il s'y sentait porté par ses traditions de famille. Il avait aussi collaboré aux découvertes les plus intéressantes de l'abbé Cochet, dans la forêt d'Eu et à Tourville, collaborations dévouées et noblement effectives ! Il n'hésitait pas, en effet, à aider le célèbre archéologue, aussi bien de ses conseils que de sa bourse, quand l'activité prodigieuse de l'investigateur passionné de la Normandie souterraine avait, avant l'heure, absorbé les généreux crédits du Conseil général.

Voilà, messieurs, comment M. de Girancourt servait la science, simplement et efficacement, et qu'entre-temps il poursuivait, dans le secret des archives, les origines dans notre région de l'industrie verrière. Il en achevait récemment l'histoire, et sa plus grande joie, en publiant ce travail définitif, c'était d'y avoir fait la preuve que notre ville de Rouen, dans cette industrie comme dans bien d'autres, avait inauguré la voie et dignement tenu la première place. Il en avait, avec un soin jaloux, réuni dans une collection méthodique les produits les plus authentiques et les plus distingués au château de Varimpré.

Mais c'est assez vous retenir ici, Messieurs. La modestie

du défunt s'accommoderait malaisément de nos éloges; l'expression en serait contraire à la simplicité de ses habitudes et de sa vie. Qu'il nous permette, au moins, les sympathies émues et les regrets discrets!

Regrets profonds, souvenir affectueux au cher et bon collègue dont nous conserverons fidèlement la mémoire! Au parfait homme de bien, au chercheur et à l'érudit, adieu, ici, au nom de tous les amis rouennais, qui sont privés de l'accompagner jusqu'au bout du voyage funèbre.

Adieu! Jusqu'au revoir promis des éternelles espérances!

Alvimare. — Les Blengues. — M. Beaucousin donne lecture du mémoire suivant, préparé par lui pour l'une des précédentes séances.

FIEF ET CHAPELLE DE BLENGUES

Il existait autrefois sur la paroisse d'Alvimare une terre importante que l'on appelait le fief de Bellengues, et plus nouvellement de Blengues. C'était un plein fief de haubert, relevant directement du roi et qui s'étendait sur les paroisses d'Aliquerville, de Cléville et de Foucart. Comme cela était arrivé pour beaucoup d'autres terres seigneuriales, différentes parties en avaient été successivement aliénées au profit de divers tenanciers, de sorte qu'il se composait d'un domaine fieffé et d'un domaine non fieffé resté dans les mains du seigneur. Il résulte d'un aveu du 15 février 1521 que le domaine fieffé comprenait 1,140 acres de terre, et le domaine non fieffé 146 acres seulement Les redevances seigneuriales étaient de 104 livres de rente, 76 chapons, 20 poules, 260 œufs, 19 jours de corvée de charrue et de herse, 4 journées de charrette au mois d'août, 4 journées pour sarcler le blé en été, 4 journées d'hommes pour le scier

en août, 6 voyages « pour aller quérir à la mer deux barils de harengs, » et un voyage pour porter le blé au moulin, à Noël. Le seigneur devait au roi foi et hommage, treizièmes, droits, devoirs seigneuriaux et service d'ost, le cas échéant.

L'origine de cette terre est certainement fort ancienne : car on voyait encore, il y a quelques années, dans un bois voisin, une motte entourée de fossés qui offrait la plus grande analogie avec les mottes du bois de la Salle à Touffreville, du bois des Mottes à Etoutteville, de la Corne à Rançon, et avec une foule d'autres, autrefois répandues dans le pays de Caux et qui paraissent remonter aux premiers temps de notre histoire.

Plus tard cette fortification primitive fut remplacée par une véritable demeure féodale, dont il reste encore aujourd'hui quelques fondations dans un îlot marécageux entouré de fossés toujours remplis d'eau. Au milieu des épines et des ronces apparaît l'ouverture effondrée d'un souterrain à peu près comblé et qui depuis fort longtemps ne paraît pas avoir été exploré.

Si les demeures successives des seigneurs de Blengues ont disparu, une chapelle qu'ils avaient fondée près de leur manoir féodal est restée jusqu'à nos jours et vient d'être restaurée avec un soin pieux par Mme Roussel, de Rouen, propriétaire actuelle de la ferme des Blengues. Construite en 1518 par Marie de Mauny, dame de Bellengues et de Caumare, cette chapelle est en charpente, posée sur un soubassement en pierre orné à sa partie supérieure d'une moulure à large gorge si commune au XVIe siècle. Elle est, selon M. l'abbé Cochet, le dernier reste des églises en bois que l'on rencontrait autrefois si fréquemment dans notre contrée. Ce petit édifice se compose de deux portions parfaitement distinctes : l'une plus large et plus élevée se termine par une abside à trois pans réguliers et est éclairée par trois petites fenêtres placées de chaque côté ; l'autre est sensiblement plus basse et plus étroite : son toit est surmonté d'un clocher carré, lequel

supporte une courte flèche terminée par une croix en fer. Ce clocher fut construit postérieurement à la chapelle, car il porte sur une de ses faces la date de 1644 qui paraît être celle de son érection.

Toutes les parties extérieures de la charpente sont recouvertes d'ancien bardeau dont les bords échiquetés par le temps produisent un effet des plus pittoresques.

On pénètre dans l'intérieur par une porte placée sur le côté de la partie la moins élevée. Ici rien de remarquable; mais la seconde portion de la chapelle, celle que l'on pourrait appeler le chœur, est fort intéressante. Sa voûte, en bois, de forme ogivale, fut autrefois recouverte de peintures qui, quoique fortement détériorées, laissent néanmoins apercevoir encore la pensée de l'artiste qui les exécuta. L'ensemble se divise en bandes verticales, à fond brun, entourées d'une étroite bordure d'arabesques blanches et semées d'étoiles également blanches. Des cartouches rayonnants, à fond bleu, portent le monogramme de Jésus et de Marie et alternent avec des anges d'un dessin naïf, mais qui ne manque pas de charme. Au fond, au-dessus de l'abside, on devine, plutôt qu'on ne distingue, une assomption. Dans le bas, un sépulcre vide est entouré des apôtres et des disciples; tous, chose à noter, portent un nimbe oval séparé de la tête et placé un peu de côté. Au-dessus, de petits anges, se tenant par la main, semblent former une ronde en regardant le corps de la Vierge qui s'élève vers le ciel.

Un bas-relief entouré de colonnettes et d'ornements qui paraissent appartenir au XVIIe siècle est incrusté dans la muraille au-dessus de l'autel. Il représente Moïse recevant dans le désert les tables de la loi. A la partie supérieure, au milieu d'un nuage, l'Éternel, accompagné d'un ange qui sonne de la trompette, remet une des tables à Moïse prosterné devant lui. Sur le premier plan, trois Israélites, à genoux, tendent les bras vers le ciel; à côté, un autre groupe est composé de quatre femmes et d'un enfant

joignant les mains dans l'attitude de la prière. Enfin, dans le fond, à droite, on aperçoit le camp des Hébreux et la foule du peuple adorant le Dieu qui leur apporte sa loi. Une peinture d'un coloris très atténué donne beaucoup de douceur à cette composition parfaitement conservée.

A droite de l'autel sont placées, l'une auprès de l'autre, les statues de sainte Anne et de sainte Barbe, très vénérées dans le pays. Chacune de ces statues, d'ailleurs assez grossières, porte sur son piédestal un écusson aux armes des seigneurs de Blengues et de leurs alliances.

Sous celle de sainte Barbe, la plus ancienne patronne de la paroisse, on lit la date de 1624, et l'écusson est formé de simples traits sans aucun émail ni couleur. Il est écartelé : le premier est un losangé, que je crois être les armes de la famille Crespin ; le deuxième porte une bande qui offre une grande analogie avec celle de la famille d'Houdetot. Ce sont les armes des Bellengues qui, selon André de la Roque, portaient : d'argent à la bande de paillé (1) ; le troisième est chargé de trois étoiles placées 2 et 1 ; le quatrième porte deux pals, et sur le tout, l'écusson aux deux lions passants des Poullain.

Sous la statue de sainte Anne, patronne actuelle de la chapelle, l'écusson est colorié et plus facile à reconnaître. Il est également écartelé : au premier, d'argent, à deux lions passants de gueules, qui est de Poullain ; au deuxième, d'or, à trois aigles d'azur, que je crois d'Harenvillier ; au troisième, losangé d'or et de gueules, qui est de Crespin ; au quatrième, d'or, au lion passant de sable, armé, lampassé, et caudé de gueules ; au chef de gueules, chargé de

(1) La seule différence que l'on remarque entre les écussons des familles de Bellengues et d'Houdetot, consiste en ce que dans celui de Bellengues, la bande porte trois médaillons dont celui du milieu est chargé d'un aigle à deux têtes et ceux des extrémités chacun d'un lion ; tandis que dans la famille d'Houdetot, le médaillon du milieu porte un lion et les deux autres chacun un aigle.

trois roses d'or, qui est de Langouge. Sur le tout un écu d'or, à la bande d'azur chargée d'une étoile d'or, que je crois être les armes de Jean de la Ville, sieur du Val-Robert, mari d'Hélène Poullain qui restaura la chapelle.

Du côté opposé, c'est-à-dire à gauche, on voit scellée dans la muraille une large pierre ornée de sculptures entourant un écusson en losange sur lequel se retrouvent les armes qui viennent d'être décrites. Cette pierre porte une longue inscription qu'il me paraît inutile de reproduire ici, ayant été insérée tout entière par M. l'abbé Cochet dans ses *Églises de l'arrondissement d'Yvetot*. Signalons seulement quelques erreurs commises par le savant archéologue. Il fait mourir Jean et François Poullain, l'un en 1648 et l'autre en 1686, tandis que l'inscription porte, avec juste raison, les dates de 1548 et de 1586. En parlant d'une autre inscription qui était dans l'église d'Alvimare, il a lu : Charlotte de Brévillier au lieu de Charlotte d'Harenvillier, et Jean de la Vallée au lieu de Jehan de la Ville.

Quelques mots maintenant sur les divers possesseurs du domaine dont nous nous occupons.

La famille de Bellengues, qui disparut vers la fin du XIVe siècle, est peu connue. Cependant André de la Roque, dans son *Histoire de la maison d'Harcourt*, indique un Bellenguel de Bellengues, aîné de cette maison, parmi les chevaliers bannerets de Normandie.

Au XIIIe siècle, on trouve un Guillaume Bellenguel dans la liste des chevaliers, tenants du roi au pays de Caux.

En 1363, Guillaume Bellenguel, chevalier, sieur de Bellengues, et Jehanne de Brianchon, sa femme, firent divers donations à l'église de Londinières.

En 1382, le même Guillaume de Bellengues reçut le commandement du château de Rouen et de la forteresse de Sainte-Catherine et fut nommé en même temps capitaine

de la milice bourgeoise. Il mourut à Rouen et fut enterré à la cathédrale, dans la chapelle des Brianchons, famille à laquelle appartenait sa femme, qui lui survécut de quelques années.

Leur fille et héritière, Jehanne, dame de Bellengues et de Beusemouchel, épousa en premières noces Renaud de Trie, amiral de France. C'était un grand seigneur qui vivait magnifiquement dans son superbe domaine de Sérifontaine, mais il était vieux et épuisé par les fatigues de la guerre; sa femme était jeune et belle, « la plus belle dame qui fut alors en France », dit un auteur de l'époque, aussi aimait-elle les fêtes et les danses auxquelles son époux ne pouvait plus prendre part. Elle s'entourait volontiers de jeunesse, et son train de maison était tel qu'elle eut jusqu'à dix demoiselles d'honneur. On dit qu'elle éprouva une vive affection pour un noble espagnol, dom Pedro Nino, comte de Buelna, qui visita la France à cette époque. Après la mort de l'amiral, il fut question de mariage entre eux; mais dom Pedro étant retourné en son pays, ce projet se trouva abandonné, et la dame de Bellengues et de Sérifontaine épousa en deuxièmes noces Jean Malet de Graville, issu d'une des plus grandes et des plus puissantes familles de Normandie et fils de Guy Malet, sire de Marcoussis et de Montcontour.

Jehan Malet rendit aveu au roi en février 1411 pour la terre de Bellengues, et la conserva jusqu'en 1419. Mais à cette époque, la Normandie était envahie par les Anglais. Jehan Malet était resté fidèle à son roi légitime; aussi ses domaines furent-ils confisqués et donnés par Henri V à l'Anglais Louis de Robessart. Mais Jehanne de Bellengues n'avait pas suivi la fortune de son mari, elle s'était ralliée au monarque anglais, et ses terres de Bellengues, de Beusemouchel et du Vivier, au pays de Caux, lui furent restituées avec ses autres possessions de Normandie. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans une donation qu'elle faisait à la cathédrale de Rouen, Jehanne avait soin de

rappeler que son mari était absent de Normandie contre la volonté et obéissance du roi Henri V.

Jehanne de Bellengues mourut sans enfants mâles, vers l'année 1420, et son mari se remaria avec Jacqueline de Montagu, veuve de Jehan de Craon, sire de Montbason et de Sainte-Maure.

Le fief de Bellengues passa alors à la famille Crespin dont nous avons vu les armes dans la chapelle; et Pierre Crespin, dit le marquis de Mauny, rendait aveu au roi pour cette terre en 1457 et en 1461.

En 1484, Louis de Mauny, probablement son fils, rendait également aveu au roi. Il ne laissa qu'une fille Marie de Mauny, dame de Bellengues et de Caumare (fief situé sur la commune de Foucart), qui avait épousé Jehan de Campront, sieur du Lore. Ce fut elle qui fonda la chapelle qui existe aujourd'hui, et l'autorisation de l'archevêque de Rouen porte la date de 1518. Marie de Mauny mourut en 1537, ne laissant aucun héritier direct. Elle fut inhumée dans la paroisse d'Alvimare, où elle demeurait.

Après elle, le fief de Bellengues échu à Jehan Poullain, sieur de la Choltière, dans le Perche, son cousin issu de germain. Il était en effet le petit-fils d'une sœur de Louis de Mauny, père de Marie, qui avait épousé Jehan Poullain vers 1454.

Jehan Poullain, sieur de Bellengues et de Caumare, fut marié à Marguerite d'Isy. Il mourut en 1548 et fut enterré à Alvimare.

Les propriétaires de la seigneurie de Bellengues furent successivement :

François Poullain qui épousa Charlotte de Harenvillier. Il mourut en 1586, six ans après sa femme. Tous deux furent inhumés à Alvimare.

David Poullain, qui eut pour femme Marthe de Langouge, mourut fort jeune, après deux années seulement de mariage. Il s'était jeté dans le parti de la Ligue et se trouvait parmi les nobles du pays de Caux, qui défendirent la ville

de Rouen contre l'armée d'Henri IV qui en faisait le siège. Blessé dans une sortie en face de la porte Beauvoisine, il languit quelques jours et mourut le 3 mars 1592. Son corps fut porté aux Cordeliers. Sa femme mourut en 1599 et repose dans l'église d'Alvimare.

De leur mariage naquit une fille, Hélène, âgée d'un an seulement à la mort de son père. Elle hérita des biens de sa famille et épousa Jehan de la Ville, sieur du Val-Robert, qui fut tué en 1621 au siège de Montauban.

Restée veuve à trente ans, Hélène Poullain se confina dans son domaine d'Alvimare où elle vécut en faisant le bien. L'église de la paroisse ne fut pas oubliée dans ses libéralités. Un jour, elle donnait une « chapelle » de velours noir et de satin blanc avec une autre de damas blanc, afin que l'on pût célébrer chaque année deux messes qui devaient être dites dans la chapelle seigneuriale de l'église d'Alvimare. Une autre fois, elle donnait six acres de terre à la condition qu'elle serait enterrée sous la voûte de la tour de l'église, à côté de ses prédécesseurs.

Mais elle s'occupa surtout de la chapelle bâtie dans la cour de son manoir seigneurial par une de ses ancêtres. Elle la fit restaurer avec soin. C'est à elle que l'on doit le clocher et l'inscription placée en 1644, ainsi que les écussons qui accompagnent les statues de sainte Anne et de sainte Barbe. Je serais porté à croire que ce fut elle également qui fit exécuter les peintures qui ornent la voûte, et le bas-relief que nous avons décrit.

Hélène Poullain étant morte sans enfants, son héritage passa aux mains de Philippe des Vaudrets, sieur d'Herbouville, de Blengues, de Caumare et d'Esnitot, qui le laissa à son fils François.

Ce dernier vendit, en 1663, la terre de Blengues à Adrien Sécart, sieur de Saint-Arnoult, Auzouville, la Boullengerie, etc., conseiller au Parlement de Rouen. L'acte de vente mentionne le manoir seigneurial, « y compris la place du château, de présent ruiné, et une chapelle fort ancienne

où il se dit par fondation une messe toutes les semaines. »

Adrien Sécart n'eut qu'un fils, Alexandre, qui mourut sans enfants. Une des sœurs de ce dernier, Madeleine Sécart, épousa Abraham de Rouen, seigneur de Bermonville, et lui porta la plus grande partie du domaine de Blengues dont elle hérita de son frère. Une autre portion était passée aux mains de Jacques Desmares, sieur de Rohan et de Bellefosse.

Au moment de la Révolution, le fief de Blengues était encore la propriété de la famille de Rouen. Il échappa à la confiscation; mais il perdit tous ses droits seigneuriaux et il devint la ferme de Blengues, nom qu'il porte aujourd'hui. Cette ferme resta indivise dans la famille de Rouen jusqu'en 1847, époque où elle fut vendue et achetée par M. Roussel, qui la laissa à sa fille, propriétaire actuelle.

Quelques mots maintenant, avant de terminer, sur les croix de Blengues. On appelle ainsi deux croix en pierre, placées à deux cents pas environ de la ferme, l'une en face de l'autre, de chaque côté du chemin qui conduit à l'église d'Alvimare. La plus élevée et la plus importante se compose d'une longue colonne ronde assujettie sur un piédestal dont il ne reste que la partie inférieure. Ce piédestal, chose qui me paraît assez rare, est de forme triangulaire et repose sur trois marches également en triangle. De chacun de ses angles s'élève un faisceau de colonnettes à nervures prismatiques, caractéristiques de la fin du xve siècle. Cette base, dont la portion supérieure n'existe plus, paraît être le seul reste du monument primitif, démoli probablement à la Révolution ; et la croix qu'il supporte, replacée en 1842, appartient à une époque plus récente. L'autre croix, beaucoup plus petite, n'offre rien de remarquable.

Si vous demandez aux vieillards du pays pourquoi ces deux croix élevées, l'une en face de l'autre, au bord d'un chemin ? ils vous répondront qu'à une époque très

éloignée, deux seigneurs du voisinage, le sire d'Auzouville et le sire d'Auberbosc, aspiraient à la main d'une demoiselle de Mauny. Ils étaient également épris, et, l'amour-propre peut-être aussi s'en mêlant, aucun des deux chevaliers ne voulait céder à son rival. Dans l'impossibilité de se mettre d'accord, ils résolurent de remettre leur sort à la fortune des armes et ayant choisi un carrefour peu éloigné de la demeure de celle qu'ils aimaient, ils se chargèrent avec tant de violence que, dès le premier choc, ils tombèrent tous les deux mortellement blessés. D'autres disent que leur rencontre n'avait pas été préparée et que le hasard seul les mit en présence. Quoi qu'il en soit, le résultat fut le même. Ils furent inhumés à l'endroit où ils avaient succombé; et la demoiselle de Blengues, désolée de ce qui venait de se passer, voulut qu'une croix fût élevée sur le tombeau de chacun des combattants. L'on ajoute que la plus belle et la plus importante recouvre la dépouille du chevalier qui était l'objet des secrètes préférences de celle qui fut la cause involontaire de leur mort.

Telle est la légende des croix de Blengues. Qu'y a-t-il de vrai dans cette histoire ? Les sires d'Auzouville et d'Auberbosc se sont-ils battus en cet endroit ? Leurs corps reposent-ils sous ces croix ? Je l'ignore. Mais il m'a semblé qu'il n'était pas tout-à-fait inutile de recueillir cette tradition et d'en rappeler le souvenir qui tend à s'effacer et à disparaître.

M. de Beaurepaire, en remerciant notre collègue de sa très intéressante communication, ajoute qu'une demoiselle de Blengues occupe une large place dans la partie normande du récit d'un voyage au XIVe siècle, par le seigneur espagnol Pedro Nino, dont les mémoires ont été naguères publiés par les soins de l'Aca-

démie royale de Madrid. Les qualités physiques de la noble cauchoise avaient fasciné l'étranger qui la prit pour la dame de ses pensées.

Monnaies d'or françaises. — M. Gouellain présente à la Commission trois monnaies d'or qu'il vient de faire entrer dans ses collections. Elles proviendraient, d'après le vendeur, d'une découverte faite au Mont-Gargan. Les longues recherches auxquelles s'est livré M. Drouet ont donné les résultats suivants :

CHARLES VII. — Écu d'or à la couronne.

C'est la variété de 1435, aux deux lis couronnés ; frappée à Tours ; point secret sous la sixième lettre des légendes.

LOUIS XI. — Écu d'or à la couronne, de 1461.

C'est le même type que la pièce précédente, que le fils a emprunté au père dans la première année de son règne.

FRANÇOIS Ier. — François Ier, comme duc de Bretagne.

Le duc, armé de toutes pièces, courant à cheval à droite. Rare. La lettre N indique la ville de Nantes comme atelier de frappe. Certains numismates l'attribuent à François II.

Séjour de S. A. R. Madame la duchesse de Berry à Dieppe. — Le même membre fait circuler parmi ses collègues la médaille commémorative, acquise par lui, et portant l'inscription :

« JE ME SUIS BIEN APPERÇUE HIER QU'HENRI IV AVAIT
« RAISON LORSQU'IL APPELAIT LES DIEPPOIS SES BONS AMIS.
« J'IMITERAI MON AYEUL DANS MON AMOUR POUR EUX. »

Paroles de S. A. R. 30 juillet 1824.

M. Pelay croit cette médaille assez commune. Il présume même, sans pouvoir l'affirmer, qu'il en a été frappé des exemplaires en bronze.

Théâtre romain de Lillebonne. — M. le Président demande à M. Duval si la situation du théâtre de Lillebonne continue d'être satisfaisante. Notre collègue répond que la végétation en a de nouveau envahi certaines parties. De plus, c'est dans son enceinte que devrait avoir lieu la distribution des prix d'un concours musical aux fêtes de la Pentecôte. Bien que le fait ne soit pas sans précédent et qu'il n'existe encore qu'à l'état de simple bruit, il est utile de le signaler à la Commission.

Divers membres se préoccupent à juste titre de cette éventualité, d'où résulteront presque infailliblement des dégradations dans cette propriété départementale, classée comme monument historique de l'Etat, ne fût-ce que par les aménagements dont elle devra être l'objet pour l'approprier à la réunion projetée. Il y a lieu de s'en alarmer d'autant plus que la Commission n'a pas oublié les délais et les dépenses au prix desquels cet édifice, unique en son genre dans la Seine-Inférieure, a pu naguère encore recevoir une restauration à peu près complète.

En conséquence, sur la proposition de M. Pelay, et d'après les conclusions de M. Félix, la Commission, présumant qu'ici, comme pour la salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscherville, les formalités se seront bornées à une autorisation sommaire et peu justifiable obtenue de la municipalité, émet à l'unanimité le vœu que le théâtre romain ne soit pas affecté à la destination sus-indiquée. Prompte expédition de cette partie du procès-verbal sera remise à M. le Préfet, en le priant de vouloir bien donner à ce vœu toute la suite que l'état des choses comportera.

M. de Beaurepaire termine en résumant et com-

mentant quelques notes sur les origines de la table de marbre à Rouen, et sur la construction de l'église Saint-Godard. Il remarque à ce sujet que la crypte était anciennement appelée d'ordinaire *le cellier;* et que l'appellation populaire de *cave,* donnée aujourd'hui encore à celle de Saint-Gervais, est son nom usuel dans les anciens titres.

NOTE SUR LA TABLE DE MARBRE.

Tout le monde connaît, à l'un des bouts de la salle des Pas perdus, au Palais de Justice de Rouen, cette grande table de marbre, que l'on conserve précieusement, moins comme souvenir d'une juridiction qui eut autrefois son importance, que comme hommage à la mémoire de Pierre Corneille.

Cette juridiction, qui d'abord ne représenta que l'autorité de l'amiral en Normandie, ne tarda pas à représenter aussi celle du grand maître des eaux-et-forêts et à connaître non seulement des appels des amirautés, mais de ceux des maîtres des eaux-et-forêts.

Parlant de cette juridiction spéciale, l'historien des *Antiquités de Paris*, Du Breuil, p. 150, dit que celle de Paris « retint le nom de siège de la Table de marbre, comme par excellence et prérogative par dessus tous les autres sièges, tant à raison de son antiquité et grandeur, que pour la bonne compagnie de juges et officiers de longtemps y establis ».

Cette prérogative était une atteinte aux droits de notre province; et l'amiral de France, Louis de Graville, était trop bon normand pour ne pas le sentir. L'Échiquier venait d'être à peine établi que l'amiral avait un lieutenant en Normandie, et que les magistrats de l'Échiquier, hostiles naturellement à toutes les évocations hors de la province, avaient la prétention d'avoir aussi près d'eux,

comme les magistrats du parlement de Paris, leur siège de la *Table de marbre*.

Le meilleur moyen de faire accepter l'institution, c'était de se procurer le signe qui la représentait; pour cela ils s'adressèrent au Chapitre de Rouen, et se firent céder, pour une somme de 100 l., une grande tombe de marbre, vraisemblablement sans inscription, qui appartenait à la Fabrique de la Cathédrale.

C'est ce que nous apprennent les registres capitulaires, où nous lisons ce qui suit :

7 avril 1507 (v. s.). « *Domini acordaverunt tradi unam antiquam tumbam marmoream spectantem Fabrice Dominis de Scacario, mediante summa C lib. per eos oblata, pro ea situanda in magna aula nova Scacarii in contemplacionem ipsorum Dominorum, commendando eisdem Fabricam ecclesie ex nunc egentem.* »

Le 9 septembre 1508, le Chapitre donnait quittance d'une somme de 100 l. *ratione vendicionis unius lapidis marmorei pro Dominis de Scacario.*

C'est précisément à cette année 1508 que le siège général de l'amirauté de France à Rouen rapportait son origine.

Le signe étant obtenu, la juridiction prit le nom en usage à Paris, et par là il devint notoire à tous que la Normandie avait une nouvelle juridiction souveraine.

Cette juridiction était déjà connue sous le nom de *Table de marbre* en 1513, comme on le voit encore par les registres capitulaires, qui nous montrent les chanoines luttant contre Jean Lamy, lieutenant général de l'amiral, pour la défense du droit d'asile, et assignés devant lui *apud Tabulam Marmoream in hac civitate.*

Dernier janvier 1513 (v. s.).

Perlecta capitulariter quadam supplicatione tradita a parte Thome Auber, instantis ut, cum hesterna die, ipse

Auber hanc ecclesiam intrasset, magister Johannes Lamy, locum tenens domini admiraldi et nonnulli alii officiarii eumdem Auber (licet immunitatem ecclesie peteret). Infra dictam ecclesiam apprehendere et sub arresto ponere voluerant, quod tamen nonnulli Dominorum predictorum ibidem presentium impediverant, ymo eumdem Auber pro securitate sue persone et ne, prout supra apprehenderetur, reponi fecerant in carceribus reverendissimi Domini per ipsos Dominos accommodatis, et in eis remaneret quousque in presenti Capitulo deliberaretur quid in hoc esset agendum negoccio. Quatinus prefati Domini ipsum Auber elargiri facere ac in suam priorem libertatem et immunitatem ecclesie reponere seu reponi facere dignarentur. Super quo habita matura deliberatione, audita etiam relatione prefati Domini decani, qui retulit premissa per dictum Auber exposita vera esse, visis insuper et perlectis nonnullis litteris a parte dicti Lamy in presenti Capitulo exhibitis, in vim quarum volebat ipsum Auber apprehendere, prefati Domini concluserunt et ordinaverunt quod dictus Auber indillate reponatur in sua libertate et immunitate infra dictam ecclesiam, in loco quo captus fuerat; hoc tamen notificetur dicto Lamy, locumtenenti, ut illum custodiri faciat, si sua credit interesse; et deinde venerabilis et egregius vir magister Guillelmus Le Gras, decanus prefatus, ipsum Auber in dicta sua libertate infra ecclesiam predictam ante ymaginem crucifixi, in presentia dicti Lamy, ibidem accedentis; reposuit eidem Lamy notificando dictam conclusionem.

1er février. — Louis Cruchon, huissier à l'Échiquier, en vertu du mandement de l'amiral ou de son lieutenant, ajourne les chanoines, à l'instance du procureur, à comparaître, le vendredi suivant, *coram eodem locumtenente apud Tabulam Marmoream, in hac civitate.— Concluserunt quod negocium viriliter defendatur...* Députation à l'archevêque.

Jeudi 2 février. — On évoquera l'affaire à la cour de l'Échiquier. Minute de lettre écrite par l'avocat Geoffroy Marie, pour obtenir des lettres du Roi.

La *Table de marbre* fut vivement attaquée en 1516, Lamy, « lieutenant en la pierre de marbre », qui était allé trouver le roi François Ier, à Amboise, fut mis en prison, en même temps qu'on donnait ordre d'arrêter ses huissiers à Rouen. Il eut à se louer de l'énergique intervention de la Ville de Rouen, qui délégua en cour Favé, archidiacre d'Evreux, et Roger Paien, archidiacre de Rouen. Partis le 28 novembre de Rouen, ceux-ci arrivèrent à Amboise le 6 décembre. Le 9, ils furent reçus par le Roi, grâce à la protection de M. Picart de Radeval, et réussirent à obtenir la mise en liberté de Lamy et la conservation de sa juridiction. Bien que conçues en termes assez laconiques, les délibérations de l'Hôtel-de-Ville ne laissent aucun doute à cet égard : « Fut par le Roy prinse la parole, qui dit qu'ils ne parloient pas de ce qu'on leur voulloit oster leur pierre de marbre, et qu'il entendoit qu'elle leur demeurast; à quoy fut dit par le premier président de Paris, audit sieur, que son plaisir fust ne se haster des ainsy le déclarer. Mais, ce nonobstant, fut dit par le Roy que, se par les Estats, lad. pierre de marbre estoit requise demourer audit Rouen, qu'ilz le dissent aux commissaires qui par luy seroient envoyez pour tenir les premiers Estats et que dès à présent il desclaroit qu'elle leur demouroit et qu'il estoit aussi bien roy à Rouen comme à Paris. »

L'avis des États fut naturellement en faveur de la Table de marbre, et cette juridiction nous fut conservée.

La table de marbre faillit disparaître à la Révolution.

Le 20 décembre 1792, on donnait lecture au District d'une lettre du procureur général syndic du Département, du même mois, portant envoi d'une autre lettre, par laquelle la municipalité de Rouen demandait la mise en vente de la Table de marbre noir étant dans la salle du

Palais de Justice. Le District donna un avis favorable à la vente.

On oubliait que Pierre Corneille avait été avocat général du Roi à l'amirauté de France, au siège de la Table de marbre de Rouen.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. Tougard.

SÉANCE DU 2 AOUT 1889.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, Beaucousin, Billiard, Bouquet, Drouet, Duval, Félix, G. Gouellain, Lefort, Pelay, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Paul Baudry et d'Estaintot. Ce dernier annonce une communication qu'il est forcé d'ajourner.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Ce dossier comporte : *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1888, 3-4 ; — *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, vol. VIII, 2 ; — *Bulletin de la Société archéol. de Béziers*, 2e série, vol. XIV, II ; — *Bulletin de la Société archéol. de Bordeaux*, vol. XIII, 2 ; — *Bulletin de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, n° 137 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1889, 1 ; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 8 ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Paris*, 1889, 1 ; — *Mémoires des Antiquaires de Picardie*, 3e série, vol. X ; — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, vol. LII ; — *L'abbé Cochet. Hommages rendus à sa mémoire, par L. Braquehais* ; offert par l'auteur.

Tympan du portail du Tréport. — M. le docteur Coutan, le savant archéologue du Tréport, ayant fait photographier par M. Mieusement le tympan de l'église paroissiale de cette ville, est heureux d'en offrir une épreuve au portefeuille de la Commission.

Vitrail de Villequier. — M. l'abbé Tougard a obtenu pour la même destination, de M. l'abbé Dubois, curé de Villequier, une épreuve du remarquable vitrail historique habilement photographié par le donateur.

M. le Président veut bien se charger de remercier MM. Coutan et Dubois.

Epitaphe d'un membre de la famille de Y. — M. Bouquet communique la note ci-après :

Dans sa *Description de Notre-Dame de Reims,* M. l'abbé V. Tourneur parle d'une inscription tumulaire, qu'il désigne comme étant celle de « M. de Y de Seraucourt. »

Ce nom fait penser aussitôt à Nicolas de Y de Seraucourt, enterré dans la chapelle de la Vierge de notre cathédrale, en face du tombeau de Pierre de Brezé.

Mais l'inscription de Reims, placée sur une tombe plate, comme celle de Rouen, ne porte pas les mots « de Seraucourt, » ainsi que l'affirme l'historien de Notre-Dame de Reims; et elle concerne l'un de ses parents, Robert de Y.

La voici textuellement transcrite, telle qu'on peut encore la lire, bien que la pierre soit usée par les pas des fidèles et recouverte de poussière.

En tête se trouvent un chapeau et des armoiries, et au-dessous cette inscription.

HIC RESURRECTIONEM EXPECTAT
VENERABLIS ET NOBILISSIMUS VIR
ROBERTVS-DE-Y
ECCLESIÆ INSIGNIS HUJUS
CANONICUS ET ARCHIDIACONUS MAJOR
ILLUSTRISSIMI ARCHIEPISCOPI TELLERII
VICARIUS GENERALIS,
METROPOLEOS RHEMENSIS TOTIUS
OFFICIALIS JUDEX :
SACERDOS VERE PIUS AC RELIGIOSUS
ECCLESIASTICIS HONORIBUS ET OFFICIIS
SUMMA CUM LAUDE PERFUNCTUS
ERGA PAUPERES LIBERALITATE CLARUS
ERGA OMNES HUMANITATE NOTUS ;
QUI POST FIDAM ET FELICEM DEO
IN SACRIS MUNERIBUS IMPENSAM OPERAM
MAGNUM SIC DESIDERIUM RELINQUENS
IV ID. AUG. ANNO CHRIS. MDC. LXXXII
VIVERE DESIIT, ÆTERNUM VICTURUS.

Robert de Y, chanoine et grand archidiacre de l'église de Reims, vicaire général de l'archevêque Le Tellier, et official de la métropole de Reims, mourut le 10 août 1682, vingt et un ans avant Joseph-Nicolas de Y de Seraucourt, qui devait remplir les mêmes fonctions auprès de l'archevêque de Rouen, Jacques-Nicolas Colbert.

Les deux inscriptions tumulaires paraissent, pour les titres, calquées l'une sur l'autre. Celle de Rouen porte, en plus, que de Y de Seraucourt était de Reims.

Il nous a paru curieux de signaler le lien existant, par cette pierre tumulaire, entre les deux églises cathédrales Notre-Dame de Reims et de Rouen, et de conserver une inscription destinée à disparaître, comme celle de Rouen, dont il n'existe plus de trace dans l'église (1).

(1) Voir notre troisième édition des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, par M. A. Deville, pages 128-130.

Inscription commémorative. — Dans l'église du Manoir, petite commune faisant face au confluent de l'Eure avec la Seine, canton du Pont-de-l'Arche, (Eure), M. de Vesly a pris, par le procédé Lottin de Laval, le fac-simile de l'inscription suivante qui lui a paru digne d'attention, notamment parce que cette église relevait autrefois de l'abbaye de Saint-Ouen.

Mil six cent dix-neuf en septembre,
Le jour Saint-Michel me remembre,
Ceste église fut dédiée
Qui est de Saint-Martin fondée
Par l'évêque de Vériense;
Le curé était en présence,
Maistre Guillaume de Périer,
Jehan Pasquier, Colas Larquier,
Trésoriers et paroissiens
Avecques plusieurs.....
Leur curé a faict donner
Pardons pour pechez pardonner
Du pape à ceulx qui donneront
De leurs biens; paradis auront.

Puits antique à Caudebec-lès-Elbeuf. — Au mois d'avril dernier, dit M. Drouet, M. Feuvrier faisait pratiquer des fouilles pour l'établissement d'un puisard dans sa propriété, située à quelques mètres de l'église paroissiale. Les ouvriers occupés à ce travail rencontrèrent presque aussitôt un puits ancien, qu'ils n'eurent plus qu'à déboucher pour obtenir le résultat qu'ils cherchaient. Ce puits, d'une grande dimension, était solidement (quoique d'une façon grossière) maçonné en pierres sèches. Il est probable qu'il appartient à la série des puits que la civilisation romaine a semés

sur le territoire de l'ancien Uggate, où l'on peut dire qu'on les rencontre avec une profusion étonnante.

Ce puits a dû être rebouché à une époque très reculée, car les débris qui en sont sortis accusent généralement une origine toute romaine et militent en faveur de l'attribution que nous lui avons donnée. Outre des pierres plus ou moins brutes et semblables à celles qui ont servi à le maçonner, et qui toutes proviennent du tuf de nos vallées, il est encore sorti en quantité des briques romaines fragmentées, des morceaux en grand nombre de tuiles à rebord, un fragment de meule concave en arkose; et enfin des tronçons de colonne en pierres lisses et rondes, parmi lesquels on remarquait un chapiteau entier d'ordre dorique bien conservé.

Clères. — Sépultures. — M. le Président donne lecture d'un mémoire qui lui a été adressé, le 8 juin dernier, par M. Lemarchand, maire du bourg de Clères, sur douze à quinze squelettes découverts pêle-mêle, le mois précédent, dans le jardin de M. Louis, au nord du bourg et à 150 mètres environ du château.

L'examen détaillé et approfondi auquel s'est livré M. Lemarchand, après lui avoir fait écarter l'idée des victimes d'une peste, l'amène à conclure que cette sépulture appartient à des combattants qui, soit à la fin du moyen âge ou durant la Fronde, ont succombé près de Clères.

Réunion de Saint-Laurent à Saint-Godard. — M. de Beaurepaire donne lecture des notes suivantes, sur l'église de Saint-Godard :

« L'église de Saint-Godard, dit Farin, a été agrandie plusieurs fois avant que d'être en l'état où elle est maintenant, ce qui se prouve par des fondements qu'on voit en plusieurs lieux. »

Ce qui nous paraît certain, c'est que la crypte de Saint-Romain, encore subsistante, devait être au devant du chœur, en occuper la largeur, et avoir, à l'origine, son entrée par la grande nef.

Nulle part dans les comptes, qui forment une suite complète à partir de 1527, il n'est question de la construction de cette église. Ce qui me ferait croire que la nef est antérieure au XVIe siècle, c'est que Farin signale, comme existant de son temps, aux verrières du chœur, les armoiries des maisons d'Amboise et de Hangest, qui ne pouvaient appartenir qu'à Jean de Hangest, sieur de Genly, bailli d'Évreux et capitaine de Rouen, et en cette dernière qualité paroissien de Saint-Godard, comme habitant le château. Or, ce Jean de Hangest mourut à Rouen, et y fut enterré au couvent des Célestins, en l'année 1490 (1).

Les premiers comptes mentionnent la reconstruction de la chapelle de Saint-Nicolas, du côté de la rue Beffroi; la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame, du côté de Saint-Laurent. Par chapelles, il faut, je crois, entendre les bas-côtés et non seulement ces hauts pignons qui permirent l'établissement des immenses verrières que l'on admire encore aujourd'hui.

Pour l'architecte qui conçut le plan de la transformation de cette église, l'objet dut être de dégager les piliers dans toute la mesure du possible, en sorte qu'on pût, d'un coup d'œil et de partout, apercevoir la déco-

(1) Anselme, *Hist. généal.*, t. VI, p. 746.

ration spéciale à cet édifice, laquelle consistait uniquement en de splendides vitraux (1).

Cet architecte fut vraisemblablement Julien Chenevière : il appartenait à une famille de maîtres maçons, dont on pourrait suivre la trace à Rouen pendant près d'un siècle.

Ce fut lui qui acheva, en 1527, la chapelle neuve, dite aussi dans les comptes la chapelle de Saint-Nicolas, ou la chapelle de devers le Patriarche (2).

Il dut mourir en 1529. Cette année, le Trésor eut à payer à ses enfants mineurs, représentés par Angelot Philippes, leur tuteur, une somme de 110 l. dont on lui restait redevable.

(1) « Ses vitres sont les plus belles qui soient en France; les couleurs en sont vives et éclatantes; c'est ce qui a donné lieu de dire d'un vin bien coloré : « *Il est de la couleur des vitres de* » *Saint-Godard.* » — *Hist. de Rouen*, de Farin.

(2) 1527. — A Julien Fichet, qui descendit le châssis de la grande vitre, 10 s. — Pour avoir abattu la chapelle de Saint-Nicolas, 70 s. – A Robert Chrétien, pour charriage et pierre dure pour les maigneaux, 32 s. 6 d. — Pour vente de dix tonneaux de pierre du Vau-des-Leux, 8 l. 10 s. — A Julien Chennevyere, masson, par quittance du 1er mai, 40 l.; du 25 mai, 10 l.; du 8 juin, 10 l.; du 25 août, 10 l.; du 1er sept., 10 l.; du 17 nov., 40 l.; du 7 avril 1527 (v. s.), 16 l. — Plomb mis sur le pignon de la neuve chapelle; on y pose la croix, 25 s., 10 d. — A Denis Paon, charpentier, qui avait fait le devis de la charpenterie du comble de la chapelle neuve, 7 s., 6 d. — Paiement de 3 milliers et demi de carrel pour paver la chapelle neuve, 8 l. 5 s. 6 d. — 1528. On fait unes establies pour asseoir le châssis de la grandé vitre, 5 s. — Achat de pierre, 99 l. 13 s. 60 d. — A Cheneviere, maçon, par quittance du 10 mai 1528, 20 l. 10 s.; du 17 mai, 19 l. 10 s.; au même, par appointement pour le reste de son marché, 40 l. Le Trésor lui vend pour 37 sous unes patenostres de coural et plusieurs verges et signets d'argent. — 45 l. pour l'ardoise dont est couvert la chapelle de devers le Patriarche. L'hôtel du Patriarche de Jérusalem, Jean de Harcourt, était en face de l'église, en la rue Beffroi.

La chapelle de Notre-Dame, au bout de l'autre nef, est de l'année 1534, et fut l'œuvre de trois maîtres maçons associés, Martin Fossé, Joachim Dumont et Jehan Le Despensier. On avait fait marché avec eux le 11 mai 1534 (1).

La jolie porte, du côté de la rue Beffroi, doit être à peu près de la même époque (2).

La tour est de 1612. Elle fut construite par François La Chausse, moyennant 2,000 l., suivant un marché fait avec lui (3), reconnu devant le bailli de Rouen le 18 février

(1) 1534. A Martin Fosse, Joachim Dumont, et Jehan Le Despensier, maistres machons, pour l'augmentation de la chapelle N. D., suivant marché du 11 mai 1534, 230 l.; pour le talut et embassement de lad. chapelle, 27 l. — A Alain Paon, charpentier, suivant marché du 22 sept. 1534, 80 l. — Journées de plâtrier, ardoise et tuile, 75 l. — 35 s. au garde qui veillar pendant deux mois, que la chapelle de N. D. fut abattue. — A Michel Loyer, serrurier, pour barriaux de fer en la verrière neuve en la chapelle de N. D., devers Saint-Laurent, 9 l. 12 s. — A maître Robert Becquet et Me Le Roux, jurés du mestie, de machonnerie, pour avoir visité l'ouvrage de la chappelle N. D., 15 s. — A Michel Besoche, vitrier, 75 s. pour asseoir les vitres à la neuve muraille et les avoir ostés de la vieille, avoir mis 10 losenges et 4 pièces peintes du costé de Saint-Laurent, 75 s. — Le 25 juillet, payé, à un plâtrier, 45 s., pour avoir descouvert l'ardoise qui estoit sur le costé de l'église qu'il a convenu abastre pour y faire l'édifice neuf.

(2) Le vitrier, Michel Besoche, fait le fournissement de la verrière qui est sur la porte de devers le Patriarche, 4 l. 12 s. 6 d. (27 déc. 1537.) — Pierre de la Rue, maçon, pose un benequier auprès de la porte neuve, du côté du Patriarche, 4 l. — 1541. Le même répara, la même année, celui qui était du côté de Saint-Laurent.

(3) Les cloches avaient été fondues par Pierre Buret, fondeur; le beffroi avait été construit par Nicolas Pavie, charpentier, 1604-1605. La tour, que remplaça celle de La Chausse, devait être ancienne. Elle menaçait ruine quand on se décida à la démolir.

1611. — Nous donnons le dessin de cet architecte, qui représente le clocher, tel qu'il dut être construit. Dans le cas où, tôt ou tard, on croirait devoir compléter la tour, le plus sûr et le mieux serait, à notre avis, de s'en tenir au plan de cet artiste. On serait, du moins, assuré de ne point commettre d'anachronisme et d'observer fidèlement le goût du temps.

Farin nous apprend qu'en 1531 on lambrissa l'église, c'est-à-dire qu'on fit les berceaux en bois qui cachaient aux yeux l'ardoise qui couvrait l'édifice. Ce lambris fut refait en 1617 et 1618 (1); le curé fit peindre à ses frais la croupe de dessus le maître-autel et fit blanchir les parois d'alentour. On s'entendit avec Michel Michel, peintre, pour continuer les travaux de peinture, depuis le premier pilier d'auprès la croupe jusqu'au crucifix, et pour blanchir les murailles du côté du chœur. Le même Michel Michel et Pierre Jouveaux peignirent, la même année, le haut des pignons des deux chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas.

De 1755 à 1757, on fit baisser les combles des chapelles collatérales pour les mettre en rapport avec le chœur et la nef, et l'on enleva, à cet effet, une partie de la maçonnerie des pignons, conformément au devis de M. De France, architecte. Les travaux furent confiés à M. Hesnault, menuisier. L'importance du travail obligea la Fabrique à solliciter du Conseil d'État un arrêt qui l'autorisait à contracter un emprunt de 10,000 l. et à lever 4,000 l. sur les propriétaires et locataires des biens-fonds de la paroisse, au marc la livre des revenus.

Les berceaux des deux collatéraux furent refaits en bois de chêne, moyennant 2,700 l., par le charpentier Doublet, en 1778.

(1) Pour ce travail, on acheta de M. Marette, marchand, 2 milliers 600 de douvains, à 60 l. le millier; 100 et demi de douvains à pipe, 166 l. 10 s. Le menuisier qui se chargea du travail s'appelait Josias Le Grand. On lui paya 308 l.

PROJET DE FLÈCHE POUR SAINT-GODARD

Dans les premiers comptes de Saint-Godard, il est fait mention d'orgues et d'organistes.

Des orgues avaient été fabriquées pour cette église par Antoine Josseline, en 1545. Elles furent ruinées en 1560.

En 1632, on trouve un mémoire de ce qu'il convient faire pour la construction des orgues de Saint-Godard, qui devaient être pareilles à celles des Cordeliers, avec l'énumération des jeux : jeu de bourdon, de 4 pieds bouché; jeu de 4 pieds ouvert, nommé le prestant; jeu de doublette ouverte; jeu de fourniture; jeu de cymbale; flûte de deux pieds; jeu de sifflet, etc. Le devis fut fourni par M. Titelouze, chanoine, « l'un des plus habiles organistes de France. » On fit marché avec Guillaume Lesselie, facteur d'orgues, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Croix-Saint-Ouen, par le prix de 5,000 l. et 200 l. pour le vin. Guillaume Le Thuillier fit la menuiserie du buffet; Etienne Mazeline en fit les sculptures. Le travail dura longtemps : il ne fut achevé qu'en 1641, si l'on en juge par les paiements.

En 1725, on traita avec un facteur d'orgues de Paris, M. Thierry, pour l'établissement de nouvelles orgues, dont le buffet fut construit par le menuisier Ch. De Gouy, et peint par le sieur Le Prince.

Le jubé et la contretable du maître-autel nous permettront de suivre les variations du goût.

Autant qu'il est permis d'en juger par les documents qui nous ont été conservés, anciennement, dans toutes les églises de Rouen, il existait un jubé massif qui isolait complètement le chœur de la nef. Il avait pour principal décoration un crucifix de grandes dimensions, généralement accompagné des statues de la sainte Vierge et de saint Jean l'évangéliste (1).

(1) A Saint-Jean de Rouen, la *devanture du chœur*, construite en menuiserie, vers 1565, par Jean Clerc, était décorée du cru-

Je doute qu'en plein moyen âge des autels fussent adossés à ces jubés, dont le nom le plus ordinaire est pupitre, *pulpitum* ou crucifix.

Pendant longtemps, à la cathédrale, il n'y eut au jubé qu'un autel, celui de saint Pierre, bien que la symétrie, d'après nos goûts actuels, parût en exiger impérieusement un second, puisqu'il n'est guère douteux que la porte qui mettait en communication le chœur avec la nef n'occupât le milieu de la clôture. Antérieurement à l'établissement d'une nouvelle chapelle de la sainte Vierge, sur l'espace qui restait libre, on plaça une Vierge d'albâtre, donnée, vers 1362, par Thomas Le Tourneur, archidiacre de Tournay et chanoine de Rouen, aux pieds de laquelle, chaque samedi, les chanoines, après complies, allaient chanter l'*Inviolata.*

Il en était de même à Saint-Godard. Devant le chœur, au jubé, au dessus du sépulcre de saint Romain (1), on avait érigé une chapelle sous le vocable de Notre-Dame, et, à côté, on avait posé une statue de la Vierge, devant laquelle c'était un usage de chanter, chaque samedi, l'*Inviolata* après complies. La perpétuité de cet usage pieux fut assurée par une fondation de Jean Pajot, scelleur de la cour de l'archevêché, du 11 juin 1436 (2).

cifix, des statues de Notre-Dame et de saint Jean, œuvre de Remy de la Gombaude, imaginier. — A Saint-Étienne-des-Tonneliers, au jubé, crucifix, statues de Notre-Dame et de saint-Jean et deux autels. — Même décoration à la Cathédrale, à Saint-Denis de Rouen, à Saint-Herbland etc. Autel de N. D. sous l'image du crucifix en la nef, août 1510.

(1) C'est aujourd'hui la crypte de Saint-Godard. Le tombeau de saint Romain a été transporté à l'église Saint-Romain, de fondation toute moderne.

(2) « Comme il soit ainsi que, à la dévocion des Trésoriers de l'église paroissial Saint-Godart de Rouen, à l'onneur et révérence de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie, aient esté par aucun temps et encores de présent soient continuellement célébrés

Le long de ce jubé, probablement du côté du chœur, on voyait des armoires qui servaient, sans aucun doute, au dépôt des ornements de l'église, des chapelles ou des confréries (1).

Ce jubé qui déjà avait eu besoin de restauration en 1530, n'échappa pas aux ravages des protestants en 1562. On se contenta d'abord de pourvoir aux restaurations les plus

solempnellement à note une messe, chascun samedi de la sepmaine, à l'aultel de la chappelle de N. D., située sur le sépulcre de saint Romain d'icelle église, environ sept heures de matin, et aussi, en icellui mesme jour de samedi, une prose commenchant *Inviolata*, après complies du jour tout de l'office, et à l'onneur d'icelle dame icelle prose devant l'image de N. D. assise dedans la nef, jouxte le crucifix, pour consideration desquelles choses vénérable et discrète personne maistre Jehan Pajot, seelleur de la Court de R. P. en Dieu Mgr l'archevesque de Rouen, Robin De la Haye, candelier, et Guill. de Canteleu, demourant en l'ostel de la Herpe, en lad. par. Saint-Godart, meuz de devocion et désirant la continuation d'icelle messe et prose estre deuement célébrées et chantées à tous jours mais, pour le salut de leurs âmes et de leurs amis et bienfaiteurs, aient requis iceulx trésoriers et paroissiens que, oultre et par dessus icelle messe et prose de N. D., à la révérence et exaltation de l'institution de la feste et solennité du saint Sacrement de l'autel et des octaves d'icelle feste facent désormais célébrer et chanter à note après le jour d'icelle feste, tous les sept jours des octaves entièrement, c'est assavoir : matines, prime, tierce, la messe de midy, nonne, vespres et complies. » Pajot donne, pour cet effet, 30 saluts d'or; De la Haye, 10 l. t.; Canteleu, 100 s. 11 juin 1436. (Tab. de Rouen.) En 1527, on payait 9 d. pour l'*Inviolata* de chaque samedi. A Saint-Herbland, même usage. Messires Robert Auber et Guillaume Carie, prêtres, fondent une prose de N.-D., c'est assavoir *Inviolata*, avec le verset et oraison, « à estre dite et chantée en l'onneur et révérence de Dieu et de la benoiste Vierge Marie devant l'autel du crucifils de lad. par. tous les samedis de l'an et les veilles des 5 festes solennelles de N.-D. entre vespres et complies. » 16 nov. 1423.

(1) « Au serrurier, pour avoir rabillé les aulmaires du pulpitre. » 1527, comptes de la Fabrique.

urgentes. En 1563, on soutint, au moyen d'archons, la pièce de bois qui portait le crucifix. L'année suivante, on mit un vieil autel de bois près l'entrée du chœur (1).

A la fin du XVIe siècle, la Fabrique, qui avait vu ses ressources augmenter, se décida à faire refaire le jubé de son église. Elle s'adressa pour cela à un habile menuisier, Louis Guillebert, de la paroisse de Saint-Nicolas. L'occasion eût été propice pour dégager le chœur et l'exposer à la vue des paroissiens. Mais on resta fidèle aux traditions du pays, comme on le voit par les termes du marché.

Guillebert dut « construire une grande cloison sous le crucifix, de largeur de 25 pieds de pilier à pilier et de 9 pieds et demi à toise de hauteur jusques au dessous de la corniche, et aux deux bouts d'icelle... faire deux huisseries à la volonté des trésoriers, de telle grandeur qu'il leur plaira, ladite cloison comme celle de Saint-Vigor. Et y aura, contre ladite cloueson, par dedans le cœur une longueur de banc-coffre pour le service des gens

(1) Donation, en 1417, par Robin Le Vigneron, de 100 s. de rente au Trésor de Saint-Godard « à condition que lui, sa femme, Robin, leur fils, et ceulx qui ystroient d'eulx seroient enterrez en lad. eglise devant l'image de N. D., au costé du crucifix, les piez encontre où chante le prestre. » Arch. de la Seine-Inférieure, G. 6610. — 7 janv. 1497 (v. s.). Fondation, par Guillaume Dombreville, licencié en décret, curé de Grainville-la-Teinturière et chanoine de Rouen, à l'intention de Colechon, sa mère, qui avait été enterrée devant le crucifix, d'une messe à dire, chaque semaine, à l'autel « estant sous le crucifix, incontinent après le prosne de la messe paroissiale, et que le prestre disant icelle messe paroissiale commencera la préface. » Cependant, en 1528, il semble qu'il n'y eût encore qu'un autel au jubé. Le 11 septembre de cette année, l'archidiacre, à la suite de sa visite, ordonne à Jean Houel, avocat, pour lors trésorier de la paroisse, de faire consacrer le grand autel, de faire placer un autel décent *in capella sita in introitu chori.* — Une lampe était suspendue devant le crucifix : « 1528. Pour l'achat d'une lampe qui sert devant le crucifix, 35 s. »

d'église, qui sera de long entre les deux huisseries parce que ledit Guillebert a promis faire la grande cloueson de plus grande grosseur et estoffle que icelle dudit Saint-Vigor, actendu la grande longueur d'icelle, sçavoir aulx pilastres des huisseryes que linteaulx de dessus desdictes huysseries, appuyes que arquitrave, frize et corniche, actendu que ladicte corniche doibt porter les ymages du Crucifix, de Notre-Dame et saint Jehan, et au dessus desd. huysseries y convient deux amortissemens de taille bien et deuement. Plus convient faire aux deux éventaulx des deux costez proche du maître autel deux clouesons dont à chacune desquelles y aura une huisserie brizée en deux manteaulx, de telle grandeur qu'il plaira à mes dicts sieurs, avec ung banc à coffre à chacun costé, ou siege sans coffre avec son marchepied, etc. »

On convint d'un prix de 450 livres, et de 6 écus de vin (1580).

Le travail fut exécuté et donna lieu à une contestation. On nomma des experts : Cardin Pellerin, Alain Drouet, Marin Deshaies, Louis Cler, tous maîtres menuisiers, qui constatèrent que « la grande cloueson avoit 9 pieds de haut sous le crucifix, qu'elle présentoit deux huisseries dedens deux cadres, avec frise et architrave, chapiteaux d'ordre ionique et que dans ses détails elle était plus riche que celle de Saint-Vigor, qui avait été proposée pour modèle. » Ils ne trouvèrent à y reprendre que quelques colonnes, trop courtes à leur gré (13 juin 1580).

La Fabrique, malgré ce rapport favorable, fit attendre à l'artiste son paiement, comme on le voit par la supplique suivante :

« A MM. les Thrésoriers et parroyssiens de Saint-Godart.

» Supplye humblement Loys Guillebert, maistre du mestier de menuysier, demeurant en ceste ville de Rouen, ayant femme et grand nombre d'enffans. Comme ainsy

soit qu'il auroit par votre commandement, faict grand nombre de besongne de son estat pour la décoration de la dite église, au contentement de tous les dictz paroyssiens, fors et réservé deux ou troys, à raison de quoy ilz empeschent que le dit pauvre homme supplyant n'eust payement du reste qu'il lui seroit deu, en quoy faisant il auroit travaillé avec grande perte, tant de son temps, que de son boys et journées d'ouvriers,

» Il vous plaise ordonner qu'il sera payé de la somme qu'il luy reste et laquelle luy est loyallement deue, et, en ce faisant, luy et toute sa famille prieront Dieu pour vous tous.

» GUILLEBERT. »

On lit au bas de la supplique : « Il a esté arresté qu'il sera payé audit Guillebert ce qui lui est deu de reste de son marché, parce qu'il sera tenu et s'est submis réparer et racoûtrer bien et deuement les bancs qui sont à l'église contre le mur de la chapelle Saint-Nicolas, dedens la feste de Noel prochain venant, et quérir tout le bois qui conviendra pour ce faire, et à ceste fin luy sera paié et avancé d'icelle somme ce qui luy reste deu, et l'outre-plus sera paié après la besongne faicte. Faict et arresté en l'assemblée des parroessiens, à yssue de la grande messe parresial, le jour de la Toussainctz mil v^c quattre-vingtz. »

Guillebert, qui, en 1580, avait reçu 418 l. pour son travail, reçut encore, l'année suivante, 52 l., formant le complément de ce qui lui restait dû.

En 1583, on paya à Jehan Duden, maître sculpteur et imaginier, 36 écus 2 tiers, pour avoir fait le crucifix, suivant marché du 3 novembre 1582.

En 1618, M. Tiremois de Hautenoë fit faire à ses frais, au dessous du crucifix, dans tout le travers du chœur, « une frise en menuiserie des amortissements ».

Ainsi fut complétée la décoration du jubé en bois de Saint-Godard.

Cette clôture subsistait encore du temps de Farin, clerc matriculier de la paroisse Saint-Godard. Il en parle dans son *Histoire de Rouen*. Mais bien que la même mention ait été conservée dans l'*Histoire de Rouen*, édition de 1731, il n'est pas douteux que ce jubé n'existait plus à cette époque. On voit, en effet, qu'en 1691-1692 on fit démolir par le menuisier Robert De Gouy « la devanture du chœur qui menaçait ruine »; et qu'en 1704-1705 on eut à payer Charles Le François, maître sculpteur, qui avait fait « le nouveau crucifix », crucifix porté certainement, suivant la mode du temps, sur un arc, dit arc triomphal, allant d'un côté de la nef à l'autre. Une grille en fer dut alors, à l'entrée du chœur, remplacer le jubé massif des anciens temps.

Vers le même temps, on avait vu disparaître le jubé de l'église Saint-Laurent, mentionné en ces termes dans l'*Histoire de Rouen*, de Farin : « La tribune qui séparait le chœur d'avec la nef, et qui étoit d'un excellent travail, fut achevée en 1616. »

Cette date de 1616 n'est, sans aucun doute, que celle d'une réparation faite à ce jubé. Sa construction doit être rapportée à une date plus ancienne. Il avait eu pour architecte les maîtres maçons Michel Cateline et Simon Vitecoq qui y travaillèrent de 1530 à 1531; les sculptures en avaient été faites par Jean Theroulde, maître tailleur d'images. Elles furent peintes par Jacques Feschal. Ce jubé fut endommagé par les protestants en 1560, mais ne paraît pas avoir été démoli. Il était surmonté d'un crucifix. Au crucifix de Theroulde, on vit succéder, en 1563, celui de Jean Bourdon, et, en 1625, celui de Michel Lourdel.

Par le soin que les paroissiens de Saint-Laurent prennent, à la fête de leur patron, de faire *housser* le pupitre de leur église, on peut juger de l'admiration qu'ils avaient pour ce magnifique édifice. Il en est question dans presque tous

les comptes du XVIe siècle et du commencement du XVIIe (1).

Il fut sacrifié à un goût nouveau en 1677. Le chœur fut alors mis à jour, et, pour voir plus clair dans l'église, on remplaça sans hésiter les vitraux de couleur par des vitres blanches décorées de quelques armoiries.

La Fabrique de Saint-Godard, qui avait pris, en certains points, modèle sur la cathédrale pour la disposition de son jubé, lui emprunta, en 1655, pour la construction du maître-autel, le sculpteur Jean Racine, qui s'était signalé, quelques années auparavant, par la construction de la contretable de la chapelle de la Sainte-Vierge, où se trouve encadré le tableau de Philippe de Champagne (2).

(1) Voir *Saint-Laurent*, église paroissiale de Rouen, de M. E. De la Quérière, et les comptes de la Fabrique. — A Saint-Denis de Rouen, le jubé avait été démoli dès 1664. — « Du 14 sept. 1664. MM. les curés et thesauriers de Saint-Denis estant assemblez en estat de commun, il a esté arresté que le cœur de l'église sera ouvert par le mylieu et les carolles rabaissez jusque à haulteur d'apuy; que l'ymage de N. D. de Pitié sera placée ailleurs, et qu'il sera posé une piece de bois du travers dudit cœur pour suporter le pied de la croix du cruycifis et l'arcade, et les ymages de la Vierge et de Saint-Jean seront retirez. » Dans les églises monastiques, vers le même temps, la mode s'établit de dégager le chœur. Délibérations de l'abbaye de Fécamp, 1679: « Le R. P. D. Benoist Coquelin, prieur de ce monastère, ayant assemblé les senieurs, leur a représenté que la balustrade de pierre qui fait la closture du chœur vers le grand autel estant incommode, *parce qu'elle empesche la veue dudit autel*, et laisse trop peu d'espace pour la place du peuple entre le chœur et l'autel dans les grandes festes, qu'il seroit à propos de le diviser en 2 portions egales, et en poser une du costé droit, et l'autre au costé gauche dudit autel, au lieu des 2 murailles qui en font la closture, ce qui donneroit encore au peuple la commodité d'entendre la messe, se plaçant dans le tour des chapelles. » Adopté.

(2) Voici ce que nous trouvons sur l'ancienne contretable de

Bien qu'il soit écrit d'une manière fort incorrecte, le devis de cet artiste me paraît une pièce intéressante pour l'histoire des arts dans notre ville.

« *Devis et marché de ce qui convient faire en la parroisse de Sainct Godart de Rouen.*

» Premièrement :

» Il convient faire ung contrautel de grandeur et proportion comme la place le requiert. La largeur du contrautel aura (*pour* ira) jusques aux vitres des deux costez. celle du milieu estant bouchée, sans conter les ailles qui rempliront la place du cœur suivant le grand desseing arresté par les sieurs curé et trésoriers, lesd. aisles aboutissant aux carolles. La haulteur du contraustel, estant posée sur la première marche où pose le ballustre à communier, aura de haulteur vingt-et-un pieds, sans compter la figure qui sera posée où est desseigné le vase; et les aisles qui accompaignent l'austel auront dix pieds, affin de conserver les jours; et la largeur desdites ailles auront neuf pieds, prenant tout le cœur, le tout posant sur la pre-

Saint-Godard, postérieurement à la dévastation de 1560 : 1590-1591, on achète du Trésor de Saint-Laurent deux piliers que l'on met au chœur; un menuisier fait des piédestaux aux piliers, *housse* la table de l'autel, fait deux anges que l'on place sur ces piliers; piliers et anges dorés ainsi que la crosse où est le *Corpus Domini.* (Arch. de la Seine-Inférieure, G. 6618.) — 1618, encastillement (encadrement), par le menuisier Roussel, du maître-autel; *écarrisseure* de bois des piliers du maître-autel; on rafraîchit la peinture du fond du poisle de dessus le maître-autel, ainsi que les rideaux. — 1621, on paye à Guillaume Abraham, peintre-sculpteur, la somme de 43 l. pour avoir peint le tabernacle. — 1627, mention d'un ciel de damas blanc, à riches parements, servant au poisle du maître-autel. — 1629, on paye à Lappide Micet, peintre, 25 l. pour la façon de deux tableaux où sont représentés deux anges posés sur le maître-autel (G. 6619), et à Guillaume Michel, peintre, 100 s. pour avoir rafraîchi la contretable.

mière marche. Et toute la pierre qu'il conviendra pour ledit ouvrage sera gresfan du Vau-des-Leux. Il sera fait audit ouvrage deux collonnes de marbre noir, qui auront de haulteur sept piedz, et leur grosseur à proportion, sans conter basse ny chapiteaux, et seront posez en la place où est desseigné des collomnes forcées, et, en la place où est desseigné des pillastres cannelées, il sera fait deux pillastres de marbre jaspé, de mesme haulteur que les collomnes; et le cadre à costé de la colonne sera aussy de marbre jaspé pour enclorre la colonne; et ledit quadre aura de haulteur huict piedz; la largeur sera de cinq piedz six poulces à la forme comme le desseing; et le nombre des pièces de marbre, tant jaspées que noires, seront au nombre de vingt, comme il est audit desseing; et les deux figures qui sont dessus les deux piedz d'estaux, à costé des colomnes, auront de hault quatre piedz six poulces. Il sera fait aussy un Christ jeune, tenant sa croix, à la place où il y a un vase desseigné au finiement, qui aura de hault trois piedz six poulces. Aussy il sera fait dedans une grande cartouche, qui est au dessus du cadre, un Dieu le Père, de grandeur et proportion comme la place le requiert, et toutes les figures d'enfans et vases qui despendent tant du contre-autel que des ailles seront de terre à potier, bien cuittes et faictes de blanc de marbre calciné et polies comme marbre blanc, et les ailles qui accompagnent ledit austel estant composées de quatre enffans et de quatre pillastres avec testes d'anges. Il sera faict une porte au milieu pour entrer en la sacristie, et, à l'opposite, la mesme chose pour avoir cimétrie, et le tout comme le desseing. Aussy il sera fait au parterre trois marches : la première sera de la largeur du chœur, comme le plan du ballustre, qui aura six poulces d'espaisseur; la seconde, de la grandeur du contre-autel, mesme espaisseur de six poulces; la troisième, la largeur de l'austel, espaisse de cinq poulces. Il sera fait aussi ung ballustre à haulteur d'appuy pour communier, et l'ouverture sera au millieu,

dont il sera fait deux manteaux pour ouvrir ledit ballustre, qui seront de bois de chesne et blanchis comme la pierre des ballustres, qui seront posés dessus la première marche faisant le parterre, la première marche avançant d'un pied dans le chœur pour l'agenouillement à la sainte communion. Ledit ballustre prendra la largeur du chœur comme le plan par moy présenté et paraphé, comme les autres desseings, de Monsieur le Curé et MM. les Trésoriers. Et ledit ballustre sera scellé de six ballustres à six ballustres, et le dedans du parterre sera pavé de pierre de Caen, tant noir que blanc, le tout avec fondement à baigne mortier, comme l'ouvrage le requiert. Il sera fait aussy un tabernacle, composé sçavoir : le principal corps sera de marbre noir, et ledit tabernacle aura de largeur six piedz; la haulteur sera de quatre; et le plan comme le desseing; et le nombre des collomnes seront de huict estant de marbre jaspé ; les chappiteaux et basses seront d'albastre; les ornements qui seront à la grande marche seront de bronze doré; et les linges et palmes qui sont aux piedz d'estaux seront aussy de mesme dorure —; et l'huisset, qui ferme le tabernacle, sera aussy de bronze doré, avec une serrure pour fermer à la clef; et les ballustres qui sont au tabernacle seront aussy de bronze, comme la croix, qui fait finiment, sera aussy de bronze doré, comme ce qui en despent; et les figures et enffans qui despendent du tabernacle avec testes de chérubin seront d'albastre; et les cadres qui sont aux ailles du tabernacle seront de marbre jaspé; et les coupeles qui sont à costé des ailles seront de marbre blanc; et l'appuy des ballustres sera de marbre blanc; et la pleinte, de marbre noir; et le dôme du tabernacle finissant sera de marbre blanc, fait par escailles. Il sera fait aussy, au dedans du tabernacle, une caisse de bois de chesne proportionnée et adjustée pour empescher l'humidité; et moi dict Racyne, entrepreneur, ne seray subject aux tableaux qui despendent de ladicte ouvrage; et le tout, sous bonne et deube visitation. Et

moy dict Racine, entrepreneur, promect la rendre preste et parfaicte d'aujourd'huy en 18 moys, moyennant le prix de 3,110 l. t., que MM. les Trésoriers me payeront sçavoir : un tiers au commencement, l'autre tiers 15 jours après Pasques, et le reste, lorsque l'ouvrage sera en toute perfection en place. Fait ce 18e d'avril 1655. Signé : J. Racyne, un paraphe — payé à Racyne 1.000 l.

» 4 Juin 1657. — Devis et marché des augmentations faite en la contretable par le sr Racyne.

» Premièrement il convient faire deux anges de terre de potier, bien cuite et de blanc de marbre calciné, comme les autres figures. Il sera fait aussy deux piedz d'estal avec un cul-de-lampe pour poser les anges à costé de la colonne, et proportionnés suivant la place. Il sera fait aussi six pièces de marbre au pied d'estal du contrautel ; plus il i aura 12 pièces de marbre à chaque costé des ailes, qui diroit 24; il convient faire à la frise des ailes à chaque costé 4 morceaux de sculture, qui disent huit. Plus ledit Racyne sera obligé à reboucher la vitre par le dedans de l'église, comme aussi de faire le derrière du contrautel de couleur de pierre St-Leu, moiennant le prix et somme de 450 l. Fait le 4e jour de juin 1657.

» Depuis marché a esté fait avec ledit Racine pour transporter les images de St Romain et de St Godart, au coin des ailes de l'autel, et en leur place mettre des corbeilles de fleurs, etc., par le prix de 75 livres.

» Plus il a esté accordé audit Racine pour augmentations faites en la contretable suivant son mémoire 40 l. (1). »

Cette contretable dura jusqu'à la Révolution.

Le 6 février 1789, M. Pottier, menuisier, fit marché

(1) L'établissement de cette contretable amena la destruction des anciennes verrières qui furent trouvées trop obscures. Elles furent remplacées par des vitres blanches. On se contenta d'y laisser les armoiries, armoiries des maisons d'Amboise et d'Harcourt. Voir l'*Histoire de Rouen* de Farin.

avec la Fabrique St-Godard, pour la construction d'une nouvelle contretable, moyennant une somme de 12,600 l. (1).

Ce travail fut exécuté. Le 7 juillet 1791, il lui était encore dû sur le prix convenu une somme de 4,600 l. dont il réclamait le paiement.

La Commission déplore, à cette occasion, l'état ruineux de l'église Saint-Laurent qui fut assurément l'un des remarquables édifices religieux de la ville. Mais on ne voit guère qu'il soit possible d'intervenir, le propriétaire actuel (également possesseur de Sainte-Croix-des-Pelletiers) ne voulant ni vendre, ni restaurer l'immeuble, et ne s'intéressant nullement à sa bonne conservation.

Les fosses des forêts. — M. de la Serre obtient la parole pour la communication qu'on va lire :

Tous ceux qui ont parcouru nos forêts, et qui, dédaigneux des grandes routes et des chemins frayés, ont recherché les sous-bois et les fourrés, ont pu remarquer le grand nombre de cavités régulièrement coniques dont sont parsemés les plateaux. Ces trous, dont le diamètre à la surface varie généralement de 6 à 10 mètres, et la profondeur de 4 à 5, ont à diverses reprises exercé la sagacité des chercheurs. On a voulu les expliquer par des lits de mares desséchées, d'anciennes extractions de marne ou d'argile, des cachettes où les habitants primitifs du pays mettaient leurs objets précieux à l'abri des incursions de leurs voisins, ou peut-être se retiraient eux-mêmes en cas de danger.

(1) M. Pottier, maître menuisier à Rouen, cour St-Amand, avait été chargé de travaux assez importants. C'était lui qui, en 1770, avait fait pour l'église de St-Herbland les chaires du chœur, moyennant la somme de 2,616 livres.

M. l'abbé Cochet était disposé à y voir des pièges pour les bêtes sauvages, remontant à l'époque celte ou gauloise. Ayant exploré, en 1868, un de ces trous dans la basse forêt d'Eu, il en retira un vase de terre de forme ancienne; trouvaille qui, par parenthèse, ne venait guère à l'appui de l'hypothèse faite par l'éminent archéologue (*voir* Bulletins, I, 415-417).

J'avoue qu'aucune de ces hypothèses ne me paraît satisfaisante : des pièges ou des cachettes ne présenteraient pas cette ouverture large et ce fond étroit, c'est bien plutôt l'inverse qu'on se fût efforcé de réaliser. Pour la même raison, on ne saurait y voir d'anciens trous d'extractions qui n'auraient point cette forme régulière et quasi-géométrique.

Or, si l'on veut bien se rappeler que ces sortes d'entonnoirs se présentent toujours avec un certain nombre de caractères invariables, on arrivera à une conclusion toute différente. Ces caractères sont les suivants : 1° les trous en question sont constamment creusés sur des plateaux horizontaux, à l'exclusion des versants et des fonds de vallées, et dans des terrains de sable et d'argile, moyennement perméables et recouvrant la craie; 2° ils ne retiennent jamais l'eau pluviale ou celle qui provient de la fonte des neiges; s'ils venaient à être remplis d'eau, ils la laisseraient promptement écouler, ce qui prouve qu'ils sont en communication avec des couches plus profondes présentant des pailles, des lacunes ou des vides; 3° on ne voit jamais aux environs la moindre trace des déblais, souvent considérables que leur creusement aurait produit.

Cet ensemble de caractères évoque l'idée d'un phénomène naturel fort simple et qu'il est bien facile de reproduire en petit sans sortir de chez soi. Si au fond d'une cuve à fond plat on étend un lit de cailloux et qu'on dispose par dessus une couche de terre perméable ; si ensuite on y verse de l'eau de manière à immerger rapidement

toute la surface, on voit celle-ci dégager de nombreuses bulles de gaz, provenant de l'air que contient la couche inférieure et que l'eau vient de chasser; puis l'infiltration terminée, on s'aperçoit que la surface terreuse est criblée de trous circulaires qui sont comme un diminutif des cavités coniques de nos forêts.

N'est-on pas en droit d'en conclure que les choses ont dû se passer ainsi à une époque où par suite d'irruptions marines ou de pluies prolongées, les plateaux tertiaires ont été entièrement couverts par les eaux; toutes les fois qu'un terrain de perméabilité moyenne, recouvrant une roche percée de vacuoles, a été ainsi inondé, le dégagement d'air et le creusement de trous en entonnoir a dû s'en suivre. Remarquons qu'il n'a pu en être ainsi que sur les plateaux sensiblement horizontaux, parce que sur les flancs des collines et dans le fond des vallées, il a dû se produire de suite un ruissellement qui a empêché l'infiltration des eaux. Bien entendu, le phénomène s'est produit sur tous les plateaux tertiaires placés dans ces conditions; mais la culture a depuis longtemps fait disparaître les trous creusés sur son domaine et il n'en est resté que dans les terrains originairement boisés.

Les premiers aborigènes n'ont pu, quelle que fût leur inexpérience dans l'art de bâtir, creuser des retraites aussi incommodes; ils auraient bien plutôt habité, à la façon des troglodytes, les anfractuosités des roches tendres si abondantes dans la contrée. Il n'est pas impossible toutefois que dans certaines circonstances ils aient utilisé pour leur usage particulier les trous coniques tels qu'ils les ont trouvés; mais ils n'en sont sûrement pas les auteurs.

On est ainsi conduit à penser que l'archéologie n'a rien à voir dans cette question, qui relève uniquement de la physique et de la géologie.

M. Drouet objecte qu'il a rencontré sur une pente cinq excavations de ce genre; et il serait porté à

croire qu'elles ont pu servir de refuge. Mais les fosses circulaires des plateaux sont plus profondes que celles des collines.

M. le Président estime que les forêts sont fréquemment une source d'erreurs pour l'antiquaire. C'est ainsi que les divisions des gardes devaient être marquées par des indications très visibles, et les pierres de limites ont parfois dû être prises pour des monuments archéologiques. Tel pourrait être le cas des *Pierres des Devises* ou *d'État* de la forêt de Rouvray, dont l'une, par une singulière idée, est devenue la dalle tumulaire de notre ancien collègue, H. Langlois. D'après un procès-verbal du xve siècle, un lieu ordinaire de réunion dans une forêt était marqué par une quinzaine de pierres disposées en cercle. Si ces pierres se présentaient encore aux observations de quelque archéologue, elles ne manqueraient pas de fournir un vaste champ à l'hypothèse.

Quelques membres font observer qu'en cela les pratiques du moyen âge pourraient bien dériver d'usages beaucoup plus anciens. Et si le druidisme des pierres levées est généralement abandonné (pour l'excellente raison que l'on en retrouve de semblables dans les contrées lès plus diverses), l'étude des monuments mégalithiques n'a pas encore dit son dernier mot.

Au sujet de la *Pierre d'Etat*, M. Lefort exprime le regret qu'elle reste à la merci d'un entrepreneur quelconque, qui peut d'un jour à l'autre la convertir en matériaux d'empierrement ou de bâtisse; et à sa connaissance plusieurs monuments analogues ont été détruits. Aussi M. Pelay a-t-il remarqué, sur la route de Saint-Pierre-du-Vauvray à Louviers, un menhir entouré d'une grille de préservation.

Dans le cas présent, une pareille addition présenterait peut-être plus de péril que d'utilité. Considérant en outre que cette pierre repose sur le sol du Domaine, la Commission estime qu'il suffira, sans recourir au classement départemental, d'appeler sur elle, par l'entremise de M. de la Serre, la vigilante sollicitude de l'administration forestière.

Dégradations à la Cathédrale et à Saint-Maclou.— On a prié M. Gouellain de signaler à la Commission les dégâts révoltants que les gamins commettent journellement aux sculptures du grand portail de la Cathédrale et du portail de la Calende récemment restauré à grands frais, et même aux portes de Saint-Maclou.

M. Pelay rappelle la lettre que M. l'archidiacre de Rouen lui a fait l'honneur de lui écrire à ce sujet, lettre qui a été insérée dans l'un de nos procès-verbaux, il y a environ dix-huit mois; et M. l'abbé Tougard constate qu'au désir de cette lettre, M. le Préfet a prescrit les mesures les plus énergiques de répression. (*Bulletin,* VII, 329.)

M. Lefort explique que le Palais-de-Justice a eu à souffrir du même vandalisme (près de quatre-vingts petites vitres y ont été brisées à coups de pierre) ; et que la préservation des monuments, beaucoup plus difficile qu'elle ne le paraît de prime abord, se heurte à des obstacles de toute sorte : rejet des responsabilités, insuffisance de personnel, hostilité du voisinage contre les agents, etc.

M. Gouellain reprend que, dans la pensée de ceux qui ont appelé son attention sur ce point, le moyen le plus efficace de sauvegarder ces beaux monuments

serait l'établissement de grilles ou le prolongement de celles qui existent déjà le long de la rue du Change. Ce n'est pas une vaine théorie; les faits sont là pour en démontrer l'efficacité à Saint-Ouen, dont les murailles sont respectées depuis qu'une clôture les met hors de l'atteinte des enfants.

La Commission, appréciant la justesse de cette observation, émet à l'unanimité un vœu en ce sens; et après discussion des voies et moyens propres à obtenir ce résultat, elle décide que cette partie du procès-verbal sera envoyée dans les bureaux de la Préfecture, pour être transmise aux autorités compétentes.

Eglise de Vatteville. — La Commission voudra sans doute prendre acte de la restauration définitivement décidée, sinon même commencée, de la belle église de Vatteville, classée parmi les monuments historiques. Mais l'abbé Tougard souhaiterait qu'à cette occasion on insérât au procès-verbal le savant rapport de notre collègue M. Lefort, qui a été fort remarqué par l'administration départementale. Jamais cet édifice n'avait été si parfaitement étudié, ni son mérite artistique analysé avec cette absolue compétence. Ne serait-il pas fâcheux qu'un tel travail demeurât oublié dans un dossier au rebut?

Ce désir ayant été pleinement approuvé par la Commission, voici les principaux passages de ce rapport, daté du 4 août 1888 :

L'église de Vatteville est un très intéressant édifice du XVIe siècle, bâti dans ce style de transition, où l'on trouve à la fois et l'influence des idées nouvelles et la pratique ancienne des constructions ogivales. Le maître de l'œuvre

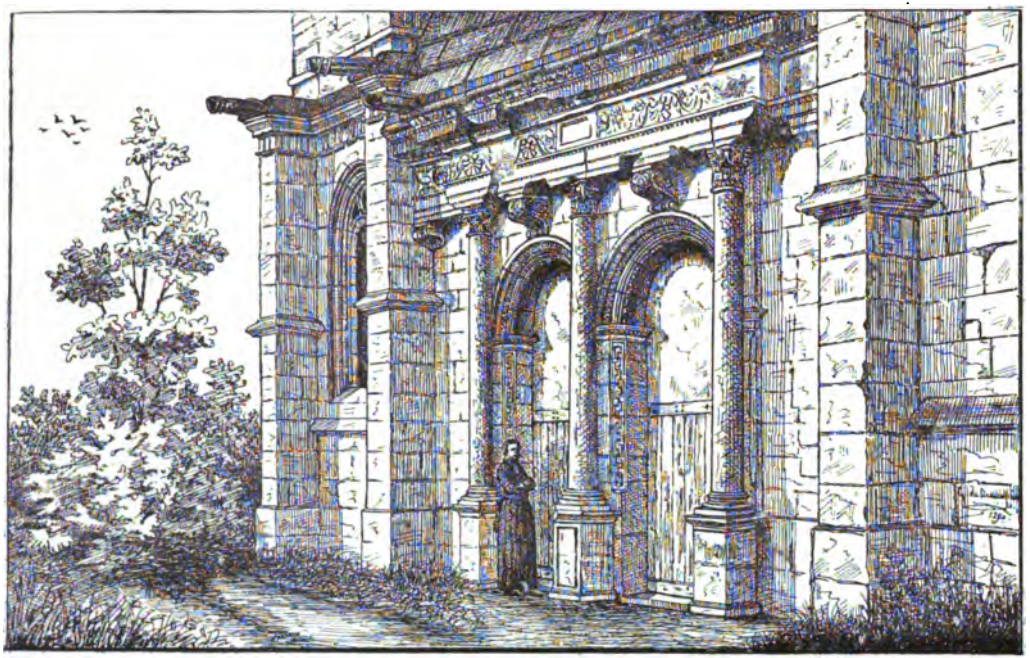

PORTAIL DE L'ÉGLISE DE VATTEVILLE

UNIV. OF MICH.

sacrifiait à la mode, à l'engouement général ; mais, à son insu peut-être, l'expression de ses travaux gardait comme l'accent du moyen âge qui venait de finir à jamais.

Ces caractères sont surtout apparents dans la partie la plus ancienne de l'édifice, dans le chœur à cinq pans, bâti sous François Ier ; ainsi que dans les deux transepts à trois pans : les fenêtres en sont encore ogivales. Celles de la nef et des bas-côtés de la nef, trilobées, à arcades en anses de panier avec deux oculus, sont de la fin du XVIe siècle. Le portail occidental remonte à la même époque. (Voir la figure ci-jointe, d'après une photographie de M. le Curé de Villequier).

A la croisée du vaisseau principal et du transept est une tour dont la partie inférieure, la seule restante, est rectangulaire et repose sur des piliers de plan ovoïde. La tradition, d'accord avec les restes de la partie supérieure, garde le souvenir d'une flèche très élevée, analogue, dit-on, comme importance, à celle de Caudebec. Enfin, les fenêtres sont encore garnies de vitraux remarquables.

L'état actuel de l'église porte l'empreinte de remaniements nombreux et regrettables. En particulier, des berceaux elliptiques en bois, établis au siècle dernier, en dénaturant la forme primitive des toitures, ont complètement obstrué les fenêtres hautes de la nef.....

Décentralisation artistique. — Au congrès des architectes, M. Lefort, tout en approuvant hautement la collection de moulages réunis au Trocadéro, a émis le vœu que les richesses artistiques de chaque province n'en soient pas distraites pour venir encombrer les musées de Paris. Ce vœu est énergiquement approuvé. par la Commission.

A quatre heures moins le quart, la séance est levée

A. Tougard.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1889.

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. P. Baudry, Billiard, Drouet, Garreta, Lefort, Lormier, Pelay et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Bouquet, Félix, Milet, de la Serre (sous le coup d'un deuil cruel : la mort d'un fils de vingt ans, déjà fort habile dessinateur) ; Adeline, G. Gouellain, G. Le Breton, Maillet du Boullay : ces quatre derniers membres retenus par le concours de la Société des Amis des Arts.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Son dossier comprend : *Bulletin archéologique dn Comité des Travaux historiques et scientifiques,* 1889, fasc. 1 ; — *Bulletin histor. et philol. du Comité des Travaux hist. et scient.,* 1889, fasc., 1-2 ; — *Recueil des Publications de la Société havraise d'Etudes diverses,* 1886 et 1887-1888 ; 2 vol. gr. in-8° ; — *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéol. de Constantine,* vol. XXV ; — *Annales de la Société hist. et archéol. de Château-Thierry,* 1888 ; — *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs ;* VIe série, 3e vol., 1889 ; — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie,* vol. XXI, 1889 ; — *Mémoires de la Société hist. du Cher,* 1888 ; — *Mémoires de la Commission départementale des Monuments hist. du Pas-de-Calais,* vol. I, fasc. 1 ; — *Bulletin,* idem ;

I, 1 ; — *Bulletin de la Société hist. et archéol. de l'Orne*, VIII, 3; — *Bulletin de la Société archéol. de Soissons*, vol. XVII; — *Bulletin de la Société archéol. de l'Orléanais*, n° 138 ; — *Mémoires*, idem, vol. XXIX, fasc., 1-2 ; — *Bulletin de la Société archéol. de Langres*, n°s 41-42 ; — *Société archéol. de Bordeaux*, vol. XIII, fasc. 3 ; — *Seine-et-Oise, Commission des Antiquités et des Arts*, vol. IX, 1889; — Idem, *à l'Exposition universelle*, 1889; — *Smithsonian Institution*, 1886, vol. 1 ; — *Républiques de Costa-Rica et de Nicaragua*, trois publications, fort peu archéologiques, en espagnol, 1887-1888.

Une *Photographie du chêne d'Allouville* depuis la restauration de l'escalier et de l'enceinte (1889), est offerte par M. l'abbé Paris, curé de cette paroisse. La Commission, informée de l'état florissant de l'arbre monumental, offre ses remercîments et ses félicitations à M. Paris.

Correspondance manuscrite. — Une lettre de M. le Préfet, en date du 17 septembre dernier, renouvelle à la Commission l'allocation de 1,000 fr. sur le budget départemental.

Eglise Saint-Laurent. — A l'occasion des faits cités dans le procès-verbal de la dernière séance, M. Lormier rappelle qu'il fut question d'affecter l'église Saint-Laurent à la destination de Musée départemental des Antiquités; mais le déplorable état de la toiture arrêta M. Pottier, fort désireux de cette acquisition, malgré son prix assez élevé.

Plaque en faïence. — *Rébus.* — M. Paul Baudry, en regrettant de n'avoir pu dès aujourd'hui présenter

à la Commission un vase récemment acheté à Saint-Sever, s'en dédommage par la communication que voici :

MESSIEURS,

Une plaque en faïence de Rouen, décorée en bleu, qui se trouve au Musée de la ville, et dont je possède un exemplaire semblable, m'a longtemps intrigué.

Le sujet, facile à comprendre, est un crucifiement. La difficulté réside dans l'interprétation de 3 P, de 3 S, de 3 R et de 3 F, placés au bas du sujet, interprétation que provoque, sans l'expliquer, l'inscription finale tirée du psaume XCI : *Stultus non intelliget hæc.*

Si j'ai dû, plus d'une fois, me faire l'application du *stultus non intelliget,* j'ai pu me consoler en me trouvant à cet égard en très bonne compagnie, puisque aucun des savants auxquels j'ai soumis l'énigme, et pas plus le docte et regrettable André Pottier que bien d'autres, n'ont jamais réussi à la deviner.

Comme il arrive souvent, c'est par hasard et au moment où je n'y pensais plus que j'ai été mis à même d'interpréter les 3 R et les 3 F qui forment la seconde moitié de l'inscription.

En ouvrant les *Principes de la critique historique* du Père de Smedt, j'ai lu, en effet, page 193, que vers la fin du VIIe siècle une inscription avait été trouvée à Rome portant aussi 3 R et 3 F, et que l'on y avait vu un oracle sibyllin rapporté dans les chroniques du moyen âge depuis Bède et prédisant en ces termes la ruine de Rome :

Roma ruet Romuli, ferro flammâque fameque.

Le vers latin, complétant et traduisant les initiales de l'inscription romaine, doit également compléter et traduire la seconde moitié de ma légende, et peut signifier,

au bas du crucifiement, le triomphe de la Rome chrétienne sur la Rome païenne.

Reste toujours inexpliqué le commencement de l'inscription, c'est-à-dire les 3 P et les 3 S.

Je ne dirai pas que notre très savant et très complaisant collègue, M. Bouquet, consulté par moi, y a perdu son latin. Il aurait trop à perdre. Ce n'est pourtant que, en attendant mieux et au moyen d'un premier vers spirituellement inventé, que lui-même propose de compléter provisoirement les termes de l'oracle, comme suit : *Petri Petra Potens stabit sanctissima semper ; Roma ruet Romuli, ferro flammâque, fameque.*

Notre collègue, auquel rien n'échappe, a remarqué une faute de quantité dans le vers sibyllin : *Ro* est long dans Romuli, et pas bref; mais, ajoute-t-il, on n'y regardait pas trop au temps de Bède, témoin son épitaphe : *continet hæc fossa Bedæ venerabilis ossa.*

M. le Président estime que la solution définitive du problème se rencontrerait sans doute dans quelque bonne collection de vieilles images religieuses du XVIIe siècle.

Séez. — Exposition bibliographique. — M. Pelay signale l'exposition typographique ouverte naguère à Séez, pour quelques jours seulement. Elle avait réuni une intéressante collection de livres de cette région, inconnus en Haute-Normandie. A ce titre, il lui semble utile d'en consigner le souvenir dans les actes de la Commission.

Portail de la Cathédrale. — Le même membre demande à qui est confié le nettoyage et la restauration du portail de la métropole, qui s'accomplissent en ce moment. M. de Beaurepaire répond que c'est l'Etat qui exécute ce travail, lequel s'opère avec le plus grand

soin, comme il a pu s'en convaincre en visitant les travaux. M. Lefort complète ces informations par les détails techniques qu'on va lire :

Le fini de la sculpture au portail principal de la Cathédrale n'a rien qui doive surprendre : il est non seulement constant dans les ouvrages du moyen âge, mais inhérent, pour ainsi dire, au mode même d'exécution.

Contrairement à ce qui se passe de nos jours où la pierre n'est que dégrossie avant la pose, les artisans, du XIe au XVIe siècle, continuant les traditions romaines, amenaient leurs morceaux complètement et préalablement achevés sur la place définitive qu'ils devaient occuper.

Il résulte de très grands avantages de ce procédé :

1° Facilité de mise au rebut de toute pierre présentant des défauts internes, visibles seulement après les refouillements terminaux ;

2° Formation du calcin de durcissement (laquelle n'a lieu qu'une fois, dans les six ou huit mois qui suivent l'extraction de la carrière) sur la surface définitive, et non sur un simple épannelage, lequel n'est qu'une taille provisoire que la taille finale enlève. Par suite formation sur la surface d'une croûte plus dure que le reste et protectrice de l'intérieur ;

3° Facilité de refouillement et d'évidements évidente. Un morceau, sur le chantier, se retourne en tous sens ; toutes les parties en sont accessibles à l'outil, ce qui n'existe plus une fois la pierre en place.

Nous ajouterons que. lors de la rénovation ogivale, il y a environ un demi-siècle, les premiers restaurateurs n'avaient pu analyser, comme on l'a fait depuis, les procédés de structure et d'exécution du moyen âge. On se mit donc à copier certaines moulurations de cette époque ; et l'on fut surpris de ne pas obtenir le même effet que nos devanciers. On s'était donné bien du mal pour reproduire fidèlement les profils anciens ; et le résultat cependant, fort

médiocre, ne répondait pas à tant d'efforts. Double était le motif de cet échec relatif : le premier résidait dans ce que, en physique, on appelle l'erreur personnelle : chaque ouvrier a une tendance, la même pour chacun, mais variable de l'un à l'autre, à reproduire soit en gras, soit en maigre, un profil donné. Les différences d'interprétation, entre ouvriers également bons, peuvent être considérables : deux copies traitées par des mains différentes, bien qu'habiles, ne se ressembleront pas, et différeront également du modèle. La surveillance dans la direction, poussée jusqu'à la minutie, peut seule obtenir l'unité du caractère et du style, tout en admettant les légères variantes qui doivent différencier le travail humain du travail de la machine, et rendre, au point de vue esthétique, le premier si supérieur au second.

Le second motif, aussi important que le précédent, provenait de ce qu'on *ravalait* la pierre, pour employer le mot technique, après la pose, au lieu de poser la pierre toute taillée et sculptée. Or, le ravalement ne peut atteindre, dans quelques profils gothiques, certains refouillements extrêmes : l'ouvrier s'en dispense, et l'effet d'ombre et de lumière est tout différent dans la pierre moderne et dans le profil ancien.

Enfin, lorsque chaque morceau est terminé *sur le tas* (ainsi s'expriment les tailleurs de pierres), le sens de chaque taille varie avec chaque pierre. Une fois en place, ces pierres offrent donc dans leurs tailles vues une variété dont le plus souvent l'observateur ne découvre pas la cause, mais qui n'est pas moins réelle. Et quand la lumière arrive en rasant les parois, les jeux d'ombre et de clarté animent la surface de l'ancien monument. Ces jeux ne peuvent exister sur la taille uniforme due au ravalement *à posteriori* de nos édifices modernes.

Un dernier résultat de la taille sur le chantier consiste dans le fini inévitable, pourrait-on dire, de la taille. L'ouvrier est amené à traiter à son aise, avec amour, le

morceau qui lui est confié : de l'un à l'autre il existe une émulation que nous avons bien souvent constatée. Au contraire, l'ouvrier ravaleur, payé le plus souvent au mètre, nous allions dire au kilomètre, perché sur ses échafaudages, n'aspire qu'à terminer au plus vite.

La taille avant la pose était le mode d'exécution du portail de la Cathédrale de Rouen; et le fini constaté en est, à notre avis, une conséquence directe.

Nous possédons un fragment, gros comme quatre doigts, provenant de dais du portail de Saint-Maclou, contemporain de celui de Notre-Dame. Nous l'avons ramassé sur le sol, où l'avaient vraisemblablement abattu les pierres lancées par les gamins dans leurs jeux constants et nuisibles sous ce portail. Eh bien ! Ce morceau, délicieusement travaillé, porte sur une face de joint (noyée dans le mortier au moment de la pose) les tracés complets des épannelages et de ses tailles définitives.

Le fait d'ailleurs était général ; il serait à désirer qu'il en fût ainsi aujourd'hui.

Portail de Saint-Vivien. — Puisqu'il a été question de la restauration du portail de Saint-Vivien, M. Pelay demande où en est ce projet. M. Garreta annonce que c'est chose décidée; M. Lefort ajoute qu'on a bien voulu lui en demander les plans. L'opération principale consistera à faire disparaître l'ignoble appentis en galandage d'un si pitoyable effet. Pour l'ornementation, on s'inspirera des motifs dus aux artistes primitifs. Quelques modifications sont prévues à la toiture et à l'escalier de l'orgue. Le maître de l'œuvre constate sur l'ancien berceau, encore existant, au-dessus de la voûte actuelle, des peintures d'un bon caractère, exécutées au XVIIe siècle.

Muchedent. — Berceau de l'église. — En prévision de son absence, notre confrère, M. Milet a écrit

à M. le Président pour appeler l'attention sur l'église de Muchedent. Après en avoir mentionné avec intérêt les retables, les dalles tumulaires, les statues et les peintures murales, le conservateur du musée de Dieppe insiste sur le berceau en bois couvert de peintures de 1645-1648. Par suite du mauvais état de la toiture, un tiers environ du berceau s'est pourri et a dû être remplacé, non sans le concours de la générosité privée. Il s'agit d'y empêcher l'application du vulgaire badigeon, en procurant le rétablissement des peintures sur la partie neuve du berceau. La dépense irait de 8 à 900 fr. au plus.

La Commission partage absolument les idées de notre collègue ; mais après examen approfondi de la question, considérant d'ailleurs que Muchedent n'est point classé, elle estime qu'elle ne peut intervenir directement dès maintenant, et qu'il y a lieu de suivre l'affaire d'après les traditions administratives.

Le curé de Saint-Honoré, qui dessert Muchedent, informé de la délibération de la Commission, a écrit, dès le 6 novembre, au secrétaire que c'est un peu lui qui a provoqué la visite de M. Milet. La proposition, appuyée par le conseiller général de Bellencombre, va être soumis aux formalités d'usage et le succès est assuré, le maire de Muchedent ne pouvant manquer d'être favorable à une entreprise qui répond aux vœux des habitants, lesquels, dit M. l'abbé Fourrier, « ont un grand culte pour leur église. »

Mannevillette. — Epitaphe. — Le 20 août dernier, M. l'abbé Tougard a remarqué, appuyée sur une tombe du cimetière de cette commune, la dalle tumulaire d'un ancien curé de la paroisse, scellée naguère

sur le mur extérieur de l'église vis-à-vis de la tombe. Comme la nouvelle orientation de l'église neuve ne permettra plus de la rétablir dans une position convenable à sa destination, il est à craindre qu'elle ne soit pas conservée. Notre collègue a donc jugé à propos de transcrire l'épitaphe. La voici :

Icy repose
M. Guillaume-François Ducroq de Biville,
Curé de cette paroisse
Il fût tout à la fois père, amy, juge, frère,
Du docile troupeau qu'il gouverna trente ans,
Il luy voüa son cœvr aussi bien que son temps ;
Il en fut le thrésor, l'œil, l'ange tvtelaire :
Il para les avtels, il orna les saints lievx,
Et par sa piété, ses leçons, ses exemples
Il fit de tovs les cœvrs de raisonnables temples
Qu'il tacha d'élever jusqu'av plvs haut des cieux ;
Priez pour son repos, âme fidelle,
Formez avtant de vœvx qv'il evt de zèle
Il décéda le 14 juin 1736, âgé de 54 ans.

Cathédrale. — Epitaphe. — La communication précédente amène M. Pelay à demander à la Commission s'il ne serait pas à propos d'insérer ici le texte de la remarquable inscription récemment découverte dans la Métropole, sans revenir longuement sur son historique, traité avec détails par la presse locale. (Voir notamment la *Semaine religieuse* des 24 août, 14 et 21 septembre dernier.)

Cette motion ayant été adoptée à l'unanimité, voici la teneur de cette épitaphe, mise au jour le 21 août dernier, dans la chapelle Saint-Nicolas, derrière la chaire. Le texte, qui a mérité l'attention de M. Léopold

Delisle, semble remonter au xe siècle, et a été établi de la façon suivante par M. l'abbé Sauvage :

HIC, RADVFE, JACES, PLORATVS PUBLICVS VRBIS ;
TE SIBI SVBLATO, PLEBS DOLET VRBSQ[VE] GEMIT.
NON TIMOR, AVT DAMPNVM, PRESENSVE POTENTIA FECIT
CIVIB[VS] AVXILIV[M] QVIN TVA LINGVA FORET.
MORTE TVA, FVRES ET FALSA MONETA REVIXIT,
QV[A]E, DV[M] VIVVS ERAS, MORTVA DELITVIT.
[TE] MITES HVMILEM, S[A]EVVM SENSERE SVPERBI :.
[RO]BVR AMICORVM, SED PAVOR HOSTIS ERAS.
[S]EXTA DIES OCTOBRIS ERAT, CV[M] VVLNERA PASSVS
[F]ACTA MANV FVRVM, PRODITIONE RVIS.

L'archéologie du Havre et dans ses environs en 1889. — Notre confrère M. Bailliard a transmis à M. le Président le mémoire suivant :

Graville. — Louis Malet. — Fouilles dans le chœur de l'Abbaye. — L'année 1889 aura été favorable à la mémoire de Louis Malet, seigneur de Graville, conseiller et chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, amiral de France, gouverneur et lieutenant général de Normandie, et l'un des plus illustres rejetons d'une maison dont les chefs prétendaient tenir de Jules César le titre de *sire*. Mais sur ce dernier point je crois prudent d'adhérer à la petite réserve que se permet Louvan Géliot : « Le Feron dit qu'il s'en rapporte à ce qui en est, et moy aussi (1). »

Quoi qu'il en soit, il y a environ deux ans, M. Ulysse Robert, inspecteur général des bibliothèques et des archives, indiqua Louis Malet à M. P.-M. Perret, comme sujet de thèse à présenter à l'École des Chartes ; et la

(1) Louvan Géliot, *La vraye et parfaite science des armoiries*. Paris, 1660.

mise en pratique de ce conseil nous a valu un livre plein de détails intéressants, quoique M. Hellot y ait relevé quelques inexactitudes et quelques omissions (1).

Pendant que M. Perret écrivait sa thèse, M. Naef, architecte, élève de l'école des Beaux-Arts, reproduisait dans six jolies aquarelles divers aspects de l'antique prieuré, placé jadis sous le patronage de Louis Malet. Ces aquarelles, exposées aux salons de 1888 et 1889, y furent très remarquées.

Enfin, en septembre 1889, l'architecte-aquarelliste, chargé d'une mission de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, commençait dans l'église du prieuré des fouilles qui devaient amener la découverte du cœur du sire de Graville.

Artur Du Moustier cite, dans la *Neustria pia*, une épitaphe qui marquait autrefois la place de ce cœur :

Cy gist le cœur de noble et puissant Seigneur, Père et Zélateur de réformation et observance régulière, Louys de Graville, en son vivant Seigneur dudit lieu, de Marcoussis, de Boisbernay, et de Malherbes ; Conseiller et Chambellan ordinaire du Roy, nostre Syre, et Admiral de France, qui trespassa le penultiesme d'octobre l'an 1516. Priez Dieu pour luy.

Mais cette inscription avait déjà disparu à l'époque où écrivait Artur Du Moustier (1663); et l'auteur du *Neustria pia* ne la cite que d'après les souvenirs d'un autre historien (*Meminit Rulliardus in* historia Melodunensi, p. 576). L'abbé Cochet lui-même ignorait le lieu précis

(1) P.-M. Perret, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France, 144?-1516.* Paris, 1889. — A. Hellot, *L'amiral Louis de Graville et ses proches ; additions à sa biographie.* Août 1889 *.

* Quelques érudits havrais ont pourtant remarqué dans la publication de M. Hellot une ou deux erreurs, d'ailleurs légères (*Note du Secrétaire*).

de cette sépulture *(Églises de l'arrondissement du Havre*, t. I, p. 82).

M. Naef n'était donc guidé dans cette recherche par aucun indice (1). Néanmoins, le 14 septembre 1889, il trouva sous la première marche de l'autel, du côté du nord, une boîte cordiforme en étain renfermée elle-même dans une boîte en pierre de forme carrée et d'environ 30 centimètres de longueur. La boîte en étain reposait sur une planchette de chêne, taillée en losange, qui avait fini par faire corps avec elle: de telle sorte qu'il fallut enlever le bois à l'aide d'un canif. On lut alors ces mots gravés sur l'étain en beaux caractères gothiques et séparés par de petites croix :

HIC RECLUDITUR COR MAGNIFICI
ET PREPOTENTIS DNI DNI LUDOVICI
DE GRAVILLE, HUJUS PRIORATUS
PATRONI, ADMIRALIS FRANCIE, QUI
OBIIT IN SUO CASTRO DE MARCOUSS
IACO ANNO MV^C XVI° DIE XXX^A
OCTOBRIS.

La boîte fut portée le surlendemain, 16 septembre, à l'Hôtel-de-Ville du Havre, salle A, et ouverte par un serrurier en présence d'une nombreuse assistance; puis M. le docteur Henri Fauvel dégagea avec soin d'une épaisse couche d'aromates le cœur de Louis de Graville. Ce viscère était très volumineux et avait l'apparence d'une bourse en cuir brun.

A l'intérieur de la boîte on trouva en outre une bande de parchemin portant une inscription très endommagée qui reproduisait, avec quelques variantes, la mention gravée à l'extérieur :

(1) M. Naef ignorait encore à cette époque l'existence du manuscrit de la bibliothèque de Rouen, Y 5, cité par M. Hellot, qui désigne l'emplacement en ces termes : « Près les degrez du grand autel. »

Hoc est cor potentissimi magnificique dñi dñi ludovici de Graville quondam archimarini francie honoratissimi qui ab hoc sclo migravit ad d''' anno dñi 1516 penultima octobris.

Le cœur, replacé dans la boîte avec une préparation chimique destinée à en ralentir la décomposition, fut ensuite reporté à Graville et remis à la place où on l'avait trouvé.

Dans la fosse qui a été creusée dans l'église du prieuré, et dont le cœur de Louis Malet occupe l'angle nord-est, M. Naef a trouvé, du 12 septembre au 4 octobre, huit squelettes, inhumés tous la tête à l'ouest.

Deux d'entre eux, les premiers que l'on rencontra, étaient couchés sur le côté droit, la face au nord; et l'on reconnut autour du second les traces d'un cercueil en bois.

Les six suivants étaient couchés sur le dos et les avant-bras croisés sur la poitrine. Un de ces derniers était contenu dans un cercueil de plomb, renfermé lui-même dans un cercueil de chêne. Le cercueil de plomb était long de 1m 85, et large à la tête de 0m 47, au milieu de 0m 51, aux pieds de 0m 43. Le corps mesurait 1m 70 de longueur. Une chevelure blonde et longue tenait encore au crâne. Il avait été mis dans de la chaux, et sa sépulture présente de grandes analogies avec celle des abbesses de Montivilliers (XVIIe siècle).

Un autre squelette était entouré de pierres reposant sur le roc qui formait le fond du tombeau. Il paraît avoir été enseveli au commencement du XIIIe siècle.

Enfin deux corps ont été trouvés cousus dans du cuir comme l'avaient été Mathilde l'Emperesse, Richard Cœur-de-Lion et autres personnages du XIIe siècle. Sur un de ces derniers squelettes, M. Naef a recueilli deux petits morceaux de fer provenant de la boucle d'un ceinturon.

Dans la même fosse on a ramassé : 1° des débris de vases funéraires, dont un était enduit d'un vernis vert; 2° un chapiteau de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe; 3° des carreaux émaillés à décor jaune sur fond rouge sur lesquels étaient figurés : un cerf, — un écusson, — une rosace, — des fleurs de lis disposées de diverses manières; 4° d'autres carreaux plus grands et plus épais que les précédents, les uns jaunes, les autres verts; 5° des débris de vitraux.

Ces sépultures, qui appartiennent vraisemblablement à des membres de la famille Malet de Graville, étaient les unes au-dessus des autres et très rapprochées de l'autel.

En 1867 on a reconnu les restes mortels de Guillaume Malet, fondateur du prieuré, qui repose avec sa femme au milieu du chœur (*Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses*). L'emplacement de cette tombe était marqué par une grande dalle, aujourd'hui dressée contre le mur du nord à l'intérieur de l'église et offrant aux regards deux effigies à moitié effacées. Mais aucun signe extérieur n'indiquait les sépultures découvertes, en septembre 1889, à quelques pas vers l'est de celle de Guillaume Malet; et elles étaient restées complètement ignorées jusqu'aux fouilles heureuses qui viennent d'être faites.

Invité par M. Naef à suivre toutes les phases de ses investigations, j'ai été ainsi à même de vous en transmettre le récit fidèle. J'y joins un portrait de Louis Malet de Graville, en costume de guerre, d'après une gravure du XVIe siècle conservée à la Bibliothèque nationale (*Cabinet des Estampes*). L'amiral porte, par-dessus son armure, une tunique en velours rouge descendant aux genoux, avec manches larges écourtées au coude, et partout, trois par trois, les fermaux d'or de ses armoiries. Sur ses épaules pendent les lourds anneaux d'une chaîne d'or.

Cette gravure a été reproduite dans l'ouvrage de Paul Lacroix, intitulé : *Mœurs, usages et costumes au moyen*

âge et à l'époque de la Renaissance, 5e édition, 1877. Il y a dans la collection Gaignières, également à la Bibliothèque nationale, un autre portrait de Louis Malet, dessiné d'après un vitrail. L'amiral est représenté agenouillé.

L'année 1889 a été marquée au Havre par d'autres faits d'intérêt archéologique.

Harfleur. — Fragment de dalle tumulaire. — Le musée s'est enrichi d'un fragment de pierre tombale que M. Alphonse Martin avait signalé dans un petit mur construit à Harfleur, au nord du château, à la jonction de la route de Montivilliers et du chemin descendant à la Lézarde. Sur la demande de M. Marion, maire du Havre, M. le comte de La Bédoyère autorisa l'enlèvement de cette pierre et son transport au musée.

Ce fragment de dalle mesure 0m 85 de largeur sur 0m 50 de hauteur. On y a gravé un fronton triangulaire orné de pinacles, surmonté d'une croix et renfermant un tympan, où est tracé un quatre-feuilles. A droite et à gauche les vides extérieurs sont remplis par deux anges balançant des encensoirs. Sur les bords règne une inscription devenue illisible.

Bléville. — Vases funéraires. — Au mois de juin 1889, M. Charles Quin a trouvé à Bléville (hameau de la Mare-Rouge), dans la briqueterie exploitée par M. Raverat père, un vase funéraire de l'époque romaine. Ce vase, brisé en plusieurs morceaux qu'il a été possible de rapprocher, est de forme arrondie et enduit d'une couverte noire. Sur la panse on lit en caractères formés par un grènetis blanc ces deux mots séparés par des groupes de points qui ont la prétention de figurer des raisins : DO (je donne), DA (donne). (Voy. le dessin ci-joint, qui reproduit les dimensions de l'objet représenté).

En décembre 1885, M. Charles Quin avait trouvé au même lieu un autre vase funéraire, également brisé. Ce

dernier vase porte à sa partie inférieure, en guise d'ornement, cinq empreintes du pouce du potier. Il est aujourd'hui au musée.

Manuscrit Guillemard. — La Bibliothèque du Havre a acquis un manuscrit in-plano intitulé : *Le moyen âge aux environs du Havre.* C'est l'œuvre d'un jeune architecte, mort à la fleur de l'âge, François Guillemard, parent d'Ulysse Guillemard, ancien maire du Havre (1). Des 66 dessins compris dans ce volume, 12 sont consacrés au prieuré de Graville, 14 à la ville d'Harfleur, 4 au château de Saint-Martin-du-Bec, 2 à Manéglise, 2 à Quillebeuf (Eure), 8 à Tancarville, 8 à la petite église romane de Saint-Jean-d'Abbetot et à sa crypte. Les autres planches n'ont pas d'intérêt archéologique. On remarque surtout dans ce recueil une restitution de la ville d'Harfleur au xve siècle, et les dessins relatifs à la crypte d'Abbetot, qui complètent utilement l'ouvrage d'Anatole Dauvergne.

Fontaine de 1721. — On vient de porter dans le square Saint-Roch une fontaine qui décorait la cour d'une maison du quartier Saint-François, sise rue Faidherbe (ci-devant Royale), n° 19. Cette fontaine a été offerte à la ville par Mme veuve Gustave Quesnel.

Le bassin est adossé à un massif rectangulaire qui sert de base à un tronçon de colonne entouré de guirlandes et supportant lui-même une urne. Le dé est entouré de congélations. Le tore de la colonne figure une couronne de feuilles de chêne. L'urne est enveloppée de feuilles d'acanthe et ressemblerait parfaitement à un chou si elle n'était cerclée d'une ligne de postes et surmontée d'une pomme de pin. Ce monument est flanqué de deux sphinx ridiculement petits.

(1) François Guillemard, né à Alençon le 4 juin 1852 et décédé au Havre le 16 février 1887. Voy. E. Dumont, journal *Le Havre,* du 10 janvier 1888.

L'aspect est un peu funèbre, mais ne manque pas d'une certaine élégance. Cependant le plus grand mérite de cette fontaine est de dater de 1721.

C'est l'année où le Régent, étant à souper avec Dubois, Law et Mme de Parabère, se trouva hors d'état de donner une signature et s'écria avec dépit : « Voilà un beau f.... royaume, gouverné par un ivrogne, par un fripon et par une femme perdue (1). » En cette même année 1721, l'abbé Dubois fut fait archevêque de Cambrai et cardinal, Cartouche fut roué vif en place de Grève, Montesquieu publia les *Lettres persanes* et Pierre le Grand atteignit au faîte de sa puissance.

Deux autres fontaines qui ont exercé le ciseau du sculpteur existent encore au Havre, contre une maison sise rue de la Communauté, n° 32 ; j'ai l'honneur de vous adresser un dessin du motif de sculpture qui surmonte une d'elles. La prédominance de la ligne droite, les deux cornes d'abondance d'où s'échappe une profusion de fruits, les épaisses guirlandes de feuillage, les velléités de retour à l'antique, et je ne sais quoi de calme dans l'ensemble de la composition nous révèlent que nous sommes en présence d'une œuvre de l'époque Louis XVI. La pierre est profondément fouillée, et non sans habileté.

M. Garreta a visité avec intérêt les fouilles de l'abbaye de Graville. L'abbé Tougard insiste en quelques mots sur les belles études architectoniques de M. Naef pour la reconstitution graphique des constructions primitives ; il énumère ensuite les antiquités diverses qui sont sorties de cette interrogation méthodique du sol, et constituent le noyau d'un musée

(1) Voy. dans Barbier, *Journal de la Régence,* janvier 1721, les propres paroles de Philippe d'Orléans, dont je n'ai pas cru devoir reproduire les expressions dans toute leur crudité.

local, lequel va être ouvert par les soins de M. le maire de Graville.

Halles de Rouen. — Enfin, par manière de prétérition, M. le Président fait voir tout l'intérêt que présenterait l'étude des halles de Rouen, au point de vue archéologique, historique et commercial. Plusieurs membres évoquent à ce sujet leurs souvenirs personnels sur différents usages, aujourd'hui disparus.

A quatre heures la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1889

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Membres présents : MM. Adeline, Paul Baudry, Billiard, Drouet, Garreta, Gosselin, Pelay, De la Serre, Simon, De Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Bouquet, Félix, Gouellain, Maillet du Boullay.

Le Secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Elle n'offre que les pièces suivantes : *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1889, n° 2 ; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 82, octobre 1889 ; — *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 15 juin 1889, par MM. Renan et Fallières;* — *Circulaire du Ministre de l'Instruction publique*, en date du 30 septembre dernier, pour l'envoi du programme du Congrès des Sociétés savantes en 1890. Lecture est donnée de la partie archéologique; — *Le Château de Canteleu près Rouen*, par G.-A. Prevost (pl. — Extrait du *Bulletin monumental*), hommage d'auteur, auquel la Commission vote des remerciements.

Bulletin de la Commission. — M. le Président distribue aux membres présents la première livraison du

tome VIII du *Bulletin* (1). M. l'abbé Tougard fait remarquer à ses confrères que M. de Beaurepaire a éliminé de son dernier mémoire les notes sur les gardes et essayeurs de la Monnaie, et la Commission est unanime à en réclamer la production dans la prochaine livraison.

Chapelle du Lycée Corneille. — Sépulture de Gilles du Fay. — M. Garreta obtient la parole pour lire la note suivante, qui rétablit des faits étrangement défigurés dans un récent article de la presse locale.

A la séance du 21 juillet 1885, M. de Beaurepaire, dans le mémoire qu'il nous a lu sur le *Noviciat des Jésuites*, a mentionné l'inscription sur marbre noir placée dans la chapelle de Saint-Ignace, et transportée en 1763, en même temps que le corps de Gilles du Fay, dans l'église et caveau du Collège Royal. Ce caveau fut visité, le 8 novembre 1844, par M. l'abbé Cochet. (Voir la notice qu'il a lue dans la séance du 22 novembre, même année, à l'Académie de Rouen, insérée dans *Revue de Rouen,* 1844, 2e semestre, pp. 298-307, sous le titre « *Caveaux de la Chapelle du Collège Royal de Rouen;* » une lithographie donne la vue du seul caveau qu'il y a exploré.)

Il indique que le cercueil en plomb, placé sur un gril en fer, se trouvait alors en parfait état de conservation. J'ai moi-même visité le caveau et j'ai constaté que le gril ou tréteau en fer a deux compartiments; sur l'un d'eux se trouvait un cercueil en plomb renfermant encore des ossements, tandis qu'un second cercueil, qui avait dû occuper le compartiment inférieur, en avait été extrait et jeté à terre dans le coin opposé.

A la tête du tréteau est rivée une croix sur les branches

(1) M. Bouquet avertit que (*p.* 143, *ligne* 9) au lieu de « aile *droite* », il faut lire « aile *gauche*. »

de laquelle a été fixée une plaque de cuivre gravée portant au sommet un écusson : « Ecartelé aux 1er et 4e de gueules à la croix d'argent cantonnée de 4 molettes d'éperon de même, qui est du Fay; au 2e et 3e de gueules à la fleur de lis d'or qui est Aux Epaules. » Une couronne de comte surmonte l'écusson, adossé à une croix de Malte à 8 pointes et entouré du collier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Au dessous on lit l'inscription suivante :

Cy gist Le Corps De feu Havlt et
Pvissant Seigneur Messire Gille Dv
Fay En son Vivant Chevalier Seigneur
De Vergetot, Chastelain et Patron des
Paroisses de Grainbouville, Pretot
Boscbénard, Boisiourdain, Angermare
&c. Maistre de Camp D'un Regiment D'
Infanterie Pour le service Dv Roy,
Mareschal De Bataille De L'Armée De
Malthe etc. Lequel, Après s'estre signalé
En Plvsievrs Occasions Pays et Champaignes
Reçeust Dv Tvrc en la Bataille de St Godard
en Hongrie vn Grand Covp de Sabre à La
Teste Et mourust à Paris, aagé de Cinquante
Devz ans Le Dix Neufiesme de May mil six
Cents soixante et six.
Priez Diev Povr Luy.

Il était fils de : Jacques Du Fay, Seigneur du Taillis, Comte de Maulévrier, Bailli et Capitaine de Rouen, Chevalier de Saint-Michel en 1621, mort en 1622, et de Judith Aux Epaules, Dame de Lieuvray, qu'il avait épousée le 29 octobre 1607.

Le deuxième cercueil renfermait sans doute les restes de sa femme Madeleine de Fouilleuse, fille de Philippe, seigneur de Flavacourt, bailli de Gisors, et de Catherine Maignart.

L'épitaphe de la Cathédrale. — Au sujet de l'inscription insérée au procès-verbal de la dernière séance, le même membre communique une longue lettre écrite à M. le docteur Lerefait, de Rouen, par son oncle, propriétaire du domaine de S.-Philibert-sur-Risle. Cette lettre, rédigée de mémoire, mais d'après Orderic Vital, Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Poitiers et Trigan, conjecture que le *Radulphus* de l'épitaphe n'est autre que Raoul d'Ivry, comte de Bayeux, frère utérin de Richard Ier, duc de Normandie, et père de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen. Ce Raoul exerça les fonctions de grand sénéchal de Normandie, persuada à Dudon d'écrire l'histoire de ses ducs; et ayant délivré Richard d'un ours énorme, qui allait le faire périr dans une chasse, il en avait reçu en reconnaissance la terre de S.-Philibert, érigée plus tard en baronnie, et où Jean d'Avranches vint lui-même mourir.

M. le Président estime que cette conjecture, encore qu'elle ne soit peut-être pas sans difficulté, n'en est pas moins pleine d'intérêt : il prie M. Garreta de vouloir bien remercier en son nom et en celui de la Commission M. Lerefait, de sa communication.

Monnaies normandes de Louis IV. — A propos d'un passage de la lettre qu'il vient d'entendre, M. Drouet fait remarquer que la soi-disant protection du roi de France en faveur du jeune duc de Normandie s'étendit jusqu'au droit excessif de battre monnaie. Seul, en effet, de tous les princes carlovingiens, Louis IV fit frapper à Rouen des pièces à son effigie, comme on en a eu la preuve dans la cachette monétaire d'Evreux, appelée trésor de S.-Taurin ; mais les échantillons qu'on y a

recueillis sont les seuls témoins connus de cette usurpation de privilèges royaux.

Portail du prieuré de Saint-Lô. — A diverses reprises, les journaux ont mis à l'ordre du jour et provoqué la démolition de la porte de l'ancienne École normale. M. Garreta voit là un danger pour la conservation de cet intéressant débris, contre lequel on peut faire valoir les exigences de l'alignement, le motif de la sécurité des enfants, etc. On attendra peut-être l'époque des vacances, qui dispersent ses protecteurs naturels, et on en profitera pour le jeter à terre. Ce n'est pas une simple conjecture sans précédent : la destruction totale de Bonne-Nouvelle et de l'autel en terre cuite de l'église Saint-Etienne ne justifie que trop ces appréhensions.

M. Garreta souhaiterait que l'on prît quelque mesure efficace de préservation ; comme serait, par exemple, de démonter cette porte, pour en faire l'une des entrées du jardin de Saint-Ouen. Les architectes MM. Simon et Gosselin font observer que cette affectation altérerait la physionomie du portail, qui ne représentera plus qu'une sorte d'arc de triomphe, n'ayant plus de constructions auxquelles il puisse s'appuyer et se relier.

On avait songé à le transporter aux abords du musée des Antiquités ; mais le Conservateur avait reculé devant la dépense. Il s'agit d'une somme d'environ 5,000 fr. Il ne serait peut-être pas difficile d'obtenir une entente entre la ville et le département, qui prendraient chacun à leur charge la moitié des frais.

Comme le meilleur emplacement de cette porte sera toujours celui qu'elle occupe aujourd'hui, la Commission, après en avoir délibéré, surseoit à tout projet

de translation, et se bornera à surveiller attentivement les idées et motions qui pourront se produire à son sujet. Et sur la proposition de M. Pelay, elle invite M. Adeline à demander au nom de la Commission consultative des monuments de Rouen, dont il est membre, qu'il soit pris des mesures de préservation contre les infiltrations pluviales, en protégeant le sommet à l'aide d'une feuille de plomb. Notre confrère M. Garreta, membre également du même Comité, se fera un plaisir d'appuyer cette initiative.

Eglise Saint-Laurent. — M. de la Serre offre à la Commission pour son portefeuille le dessin d'une belle fenêtre d'une chapelle latérale de l'église Saint-Laurent (côté nord), qui a été bouchée cette année. Il l'accompagne de la note suivante :

NOTE SUR LA TOUR SAINT-LAURENT

La tour de l'ancienne église Saint-Laurent, monument de la fin du xve siècle, est un bâtiment carré et à murs pleins jusqu'à la hauteur d'environ vingt mètres, un peu au dessus du comble de la nef. A partir de là, elle devient véritablement aérienne et se compose essentiellement : 1° d'un corps central formé de huit piliers, à sections rectangulaires, disposés circulairement et enfermant un escalier spirale tournant autour d'un axe en pierre et entouré d'une élégante balustrade ; 2° de huit contreforts, richement ornés, dont quatre grands placés aux quatre angles de la tour et prolongeant ceux des étages inférieurs, et quatre petits, intermédiaires. Chaque contrefort est relié au pilier placé vis-à-vis de lui par un mur à hauteur d'appui sur lequel s'élève soit une arcade à jour en accolade aiguë et à réseau flamboyant, soit deux arcades ogivales

trilobées surmontées d'une galerie à jour. En outre chaque contrefort émet deux arcs-boutants divergents qui vont buter sur les faces latérales des piliers placés à droite et à gauche.

Il y a donc en tout huit piliers formant réchaud central, huit contreforts et seize arcs-boutants; mais ceux-ci, au lieu d'être situés à la même hauteur, s'élancent, huit par huit, de deux étages différents; et le plan de chaque arc inférieur forme avec le supérieur correspondant un angle de 100°.

Ce sont surtout ces arcs-boutants et les légères colonnettes qui les surmontent, ainsi que les galeries à jour partant de chaque contrefort, et ces contreforts eux-mêmes qui s'aperçoivent de l'extérieur, et donnent au monument sa physionomie caractéristique.

Le réchaud et l'escalier central sont peu apparents. Les piliers qui le forment se réunissent à leur partie supérieure en une sorte de petit dôme orné extérieurement d'arcatures à frontons, qui forment aujourd'hui le couronnement de la tour. Ce couronnement se complétait autrefois d'une flèche de treize mètres de haut qui, ébranlée à plusieurs reprises par les tempêtes, a été finalement renversée par un ouragan en 1683.

Je rappellerai ici que la tour et l'église entière ont fait, il y a quelques années, l'objet d'un projet complet de restauration, dû à un architecte de talent, feu M. Lecœur. On ne peut que regretter que le projet n'ait pu être exécuté; au lieu d'une restauration, ce monument, déjà bien mutilé, paraît plutôt voué à une destruction lente à laquelle contribuerait le temps et la main des hommes.

A cette note est joint un plan de l'étage supérieur de la tour, et un dessin de l'escalier.

M. le Président remercie notre confrère de son zèle à décrire et à relever nos anciens monuments : il espère que le plan pourra être reproduit dans le Bulletin.

Plan de l'étage supérieur
de la tour St Laurent

Echelle de 0m005 p 1m

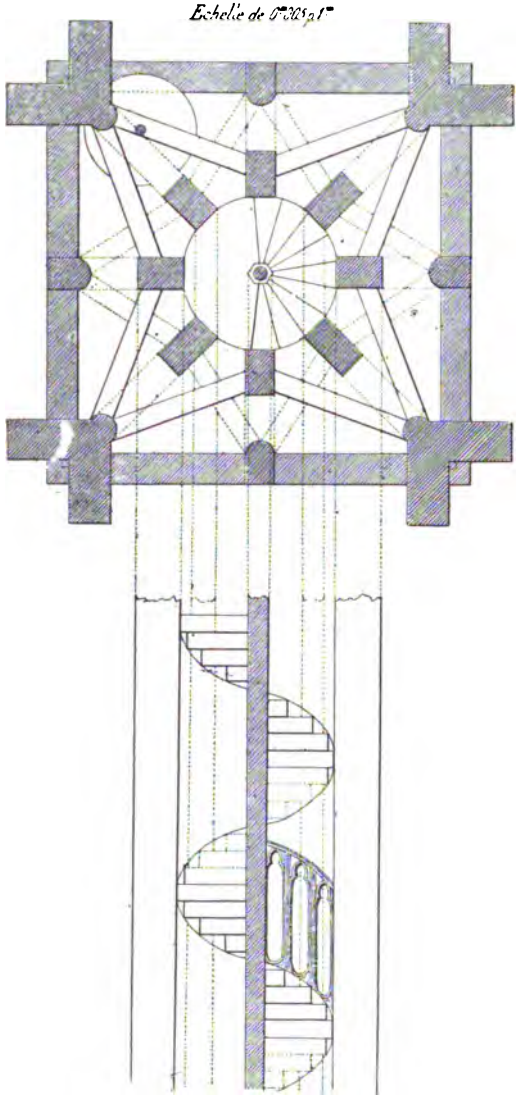

M. Simon explique alors que c'est de concert avec lui que M. Lecœur, son élève, a entrepris la monographie complète de Saint-Laurent, plus une collection de dessins très soignés, qui doivent être entrés dans les archives de la Commission. M. de Beaurepaire ajoute que la veuve de l'habile architecte possède toujours ce travail, auquel elle semble tenir beaucoup, et qu'elle conserve avec un soin religieux. Dans cet état de choses, on pourrait tout au plus souhaiter que ce beau travail fût un jour offert au portefeuille de la Commission, pour le soustraire ainsi à toute chance de destruction ou de dispersion.

Autel de Saint-Ouen. — M. Pelay demande ce qu'est devenu le maître-autel de Saint-Ouen, et s'il a pu en être conservé des vestiges. Il est répondu que toutes les pièces démontées sont soigneusement déposées dans les dépendances de l'église. On y a reconnu des débris du XIVe siècle, mais qui ont dû appartenir à quelque ancien jubé.

M. le Président remarque à ce sujet que l'autel qui disparaît ne peut prétendre à une origine aussi reculée. Il serait assez facile de montrer que, rien que pendant le XVIIIe siècle, le maître-autel des églises de Rouen a été changé trois ou quatre fois. C'est en effet la pièce la plus notable du mobilier de l'église; et à ce titre, il a dû concentrer l'attention et les libéralités de la piété, des préoccupations artistiques, et même, il faut bien le dire avec M. Garreta, de la mode.

Yainville. — Prétendues fresques. — M. l'abbé Tougard a été fort surpris de rencontrer, le 6 août dernier, la jolie absidiole de l'église d'Yainville fraîchement décorée de têtes d'anges d'une parenté fort

douteuse avec ceux de Raphaël : car ils ont dû être exécutés, au plus juste prix, par quelque vitrier de la contrée. Il se demande si de tels enjolivements d'un monument historique trouveront grâce devant le Comité supérieur des Beaux-Arts et même devant la Commission des Antiquités.

M. Drouet aimerait à croire que ce travail ne s'est fait qu'après l'accomplissement de toutes les formalités administratives. L'abbé Tougard répond que la fabrique n'a certainement pas été consultée, puisque le Curé n'a connu ce projet qu'en voyant les ouvriers à la besogne.

Après discussion, la Commission, tout en reconnaissant qu'elle n'a pas à intervenir sur des actes antérieurs, croit néanmoins de son devoir de signaler le fait lui-même à l'attention de l'autorité départementale. Extrait de cette partie du procès-verbal sera remis à M. le Préfet.

Fécamp. — Musée Legrand. — Catalogue. — Tous nos collègues connaissent de réputation, et plusieurs *de visu*, le musée de la Bénédictine de Fécamp. A ce titre l'abbé Tougard croit utile de signaler à la Commission la nouvelle édition du *catalogue* de cette intéressante collection. Ce catalogue, publié en 1875, vient d'être réimprimé (1888) avec additions. C'est un beau vol. gr. in-8° (VIII-172 pp.) qui ne comprend pas moins de 757 numéros, plus les 220 articles de la bibliothèque. Il est enrichi de 85 gravures à pleine page, dont deux reproduisent la restitution du jubé de l'Abbaye, par notre confrère, M. Sauvageot, et d'une couverture artistique due au crayon de notre autre confrère, M. J. Adeline.

M. Pelay dit qu'en effet ce catalogue est remarquable. La Commission serait heureuse à différents titres que M. le conseiller général Legrand en fît entrer un exemplaire dans ses archives. Le Secrétaire se charge volontiers de quelques démarches officieuses en ce sens.

Cléon. — Monnaies diverses. — M. de Vesly présente à ses collègues un petit lot de monnaies trouvées devant le portail de l'église de Cléon, lors de sa reconstruction. M. Drouet en donne l'analyse suivante :

1. Philippe V. — Petit tournoi : PHILIPPV REX, croix. R/TVRONVS CIVIS, portail.

2. Charles VI. — Denier tournoi : † KAROLVS REX. Deux lis sur une seule ligne. R/TVRONVS CIVIS, croix.

3. Henri V. — Double tournoi blanc, dit *Niquet :* † H : REX. ANGL. HERES : FRANCI. Léopard passant, fleurs de lis au dessus. R/SIT NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix pattée, anglée de 4 molettes à trois rais mouvant du centre avec H en cœur; frappé à Rouen.

4. Henri VI. — Grand blanc aux écus fleurs de lis : FRANCORVM ET ANGLIE : REX. Deux écus accolés : le 1er de France, le 2e écartelé de France et d'Angleterre, au-dessus : HENRICVS. R/ fleur de lis : SIT, etc. Croix longue accostée d'une fleur de lis et d'un léopard; au-dessus HENRICVS. Frappé à Saint-Lô.

5. Louis XI. — Obole ou maille tournoi : † LVDOVICVS REX, couronne. R/ OBOLVS CIVIS. Croix anglaise, coupant la légende.

6. Henri IV. — Douzain ou sol tournoi : † HENRICVS IIII, etc.; l'écusson royal, accosté de deux H majuscules. R/ SIT, etc. Croix fourchue, cantonnée de deux couronnes et de deux lis.

7. Louis XIII. — Double tournoi : LOVIS XIII, R. DE FRAN. ET NAV. R/ DOVBLE TOVRNOIS, 1643 ; trois fleurs de lis.

8. Duché de Bouillon, Frédéric-Maurice (1623-1652) :

F. M. DELATOVR. DVC DE BVLLION. Buste avec col plat et rabattu à droite. R/ DOVBLE DE SEDAN. Trois lis ; au-dessus, une petite tour fleurdelisée.

9. Trois pièces indéterminées L'une d'elles est une imitation italienne des monnaies d'Henri II;une autre est une monnaie fruste du duché de Bretagne; enfin la troisième est absolument fruste et indéchiffrable.

10. Un jeton, et un autre coupé d'un Chapitre de la Flandre, ou du Brabant (Maëstricht, je crois). Je suis toujours étonné que ces sortes de jetons se retrouvent communément dans notre contrée.

Artistes peintres, sculpteurs et horlogers. — M. le Président termine la séance en donnant quelques relevés de registres de corporation, en si mauvais état qu'il est à craindre qu'on ne puisse bientôt en tirer aucun renseignement. Il appelle l'attention sur l'horlogerie rouennaise, qui a fait une branche importante de l'industrie locale. Les listes qu'il a dressées renferment des noms connus, et méritent de ce chef d'être sauvées de l'oubli. La Commission en vote l'impression, à l'unanimité.

Il fait ensuite la lecture de la notice suivante :

NOTICE SUR LA COUTELLERIE DE ROUEN VERS LA FIN DU MOYEN AGE.

La coutellerie de Rouen eut autrefois une assez grande célébrité (1). C'est ce qui nous engage à présenter ici quelques documents concernant cette fabrication, aujourd'hui complètement disparue. On y trouvera d'ailleurs des indications assez précises sur la condition des ouvriers dans les derniers temps du moyen âge.

(1) M. Pardessus, *Lois maritimes*, t. III, *Introduction*, p. 121.

Tout d'abord distinguons les diverses branches de ce métier : les forgeurs de lames, dites *allemelles ;* les émouleurs; les amancheurs, c'est-à-dire ceux qui appliquaient aux divers objets compris dans la coutellerie (couteaux, épées, etc.), des manches en bois, en corne ou en ivoire. Les damasquineurs et les fourbisseurs ne paraissent avoir été connus que plus tard (1).

Forgeurs d'allemelles ou de lames.

Ricart De la Mare s'oblige à Michel Allain « à lui servir, jusques à deux ans de la Notre-Dame en septembre prochain venant, du mestier de coutelerie et de tout ce qui audit mestier appartient, tant d'ouvrer en la forge comme autrement, et gaanera, pour chascun jour qu'il ouvrera II s. VI d., monnaie courante, et lui trouvera ledit Michel boire, mengier, lit et hostel, excepté pain tant seullement ; et, pour ledit service faire, ledit Michel lui en donna V fleurances de Cambrai, dont etc..., et, s'il deffailloit de d'aucunes journées d'ouvrage eudit terme, il sera tenu à restorer après ledit terme value à value, etc..., et oblige corps et biens », 1360. (Tab. de Rouen, reg. I, f° 24.)

« Jehan Bellet, de Saint-Pierre-l'enouré de Rouen, s'oblige à Robert Baillemont ad ce que il servira ledit Robert jusques à VI ans d'ui du mestier de coutelerie et de tout ce qui audit mestier appartient, et lui trouvera ledit Robert, lit et hostel, cuisine et potage, tant seulement le terme durant; et si lui sera tenu paier, pour chascun jour que il ouvrera, XVI d. t., monnaie courante aujourd'hui, tant pour son ouvrage que pour caucheure, vesture et pain. Et, en cas que par le deffaut dudit Robert, ledit Johan seroit usif (*pour* oisif) de son dit mestier faire, ledit

(1) Henri Broutin, damasquineur à Rouen, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, 8 mai 1559 (Tab. de Rouen). Il avait pris comme apprenti, pour quatre ans, un enfant de onze ans, 13 nov. 1554.

Robert lui seroit tenu paier les xvi d. dessus dis aussi comme se il ouvroit; et ne pourra ledit Johan ouvrer aillieurs, ne hors de l'ostel dudit Robert, le terme durant, se n'est du congié dudit Robert; et, quant au service dessus dit faire et accomplir, etc, il obligea son corps à tenir en prison, se il en deffailloit, » 1361. (*Ibid.*, f° 142.)

Johan de Guivry s'oblige à Raoul Le Camus « ad ce que il servira ledit Raoul, jusques à un an de la Saint Johan-Baptiste derr. passée, du mestier de coutelerie et de tout ce qui audit mestier appartient; et, pour ledit mestier faire et accomplir, ledit terme durant, ledit Johan ara et gaanera, pour chascune sepmaine ouvrable que il ouvrera, xiiii s. t., ainsi que, se il avoit en la sepmaine trois féries, ou que ledit Johan deffausist d'ouvrer trois jours en la sepmaine par son fait, ledit Raoul ne seroit tenu à lui paier, pour lad. sepmaine, que vii s. t. de la dicte monnoie; et, se en la sepmaine avoit mains de iii féries, ledit Raoul ne pourroit riens rabatre audit Johan desdiz xiiii s. la sepmaine, » 1362. (*Ibid.*, f° 189, v°.)

Ricard De la Mare, de la par. Saint-Pierre l'onnouré de Rouen, s'oblige « à servir Robin Baillemont, jusques à deux ans de la Saint-Johan-Baptiste prochain venant, du mestier de coutellerie (1) et de tout ce qui audit mestier

(1) On distinguait des couteliers les fourbisseurs, qui éclaircissaient les lames d'épées. Un fourbisseur prend un ouvrier pour un an, et s'engage à lui fournir boire, manger, feu, lit et hôtel pour 16 francs par an, 1404 (Tab. de Rouen, reg. 11, f° 11, v°). — Un autre trouve un ouvrier, vraisemblablement un apprenti, qui se contente de 12 l. t. pour trois ans, 1406 (*Ibid.*, reg. 12, f° 134, v°). Mention de fourbisseurs, 19 janvier 1479, 30 octobre 1483 (*Ibid.*); de fourbisseurs de harnais, 25 janvier 1518. (*Ibid.*); d'Alexandre Heudebert, nommé fourbisseur de l'hôtel-de-ville de Rouen, 19 juin 1674 (Délib. de Rouen). — 10 décembre 1483, « Guillaume Godeau, fourbisseur de harnoys, fist amende d'un serement par luy actendu et faite

appartient, ainsi que ledit Robert lui trouvera lit et hostel et tous ses despens, excepté de pain ; et si gaagnera, la première année, pour chascun jour, II s. VI d. t., et pour ce faire ledit Baille lui en donna II frans et demi d'or d'avantage, » 1363. (*Ibid.*, f° 241.)

Gillet Cerens s'oblige à Johan Le Jane « à ce qu'il servira ledit Johan jusques à deux ans et demi du mestier de coutelerie... en accomplissant le service que il devoit faire à Raoul Cerens, son frère, jadis mary de la fame dud. Johan, par ainsi que les soufflés et l'enclume de la forge dudit Johan, qui sont audit Gillet, demouront, le terme durant tant seullement, et par ainsi que ledit Johan trouvera audit Gillet boire, mengier et caucheure de souliers et cauches, lit et hostel bien et suffisamment, le terme durant, » 1364. (*Ibid.*, reg. II, f° 149 v°.)

Le même abandonne, peu de temps après, son patron, va se fixer à Clermont-en-Beauvoisin, et « laisse à Jean Le Jeune les soufflets et l'enclume qu'il avait portés chez lui, » 1365. (*Ibid.*, f° 240 v°.)

Gillet La Vite, de la par. Saint-Maclou de Rouen, s'oblige à Guillaume de Saint-Pierre, coutelier, « à ce que il servira ledit Guillaume dudit mestier jusques à un an de la candeleur prochainement venant, et, pour ce faire, ledit Guillaume lui en donna XV l. t., un franc d'or pour XX s. la pièche, etc... et une paire de cauches bonnes et suffisantes, desquieux il congnut avoir eu avant les mains soixante souls t., dont etc., et lui sera tenu ledit Guillaume à trouver audit Gillet ses despens de boire et de mengier jusques au vespre tant seulement, » 1371. (*Ibid.*, reg. 3, f° 122 v°.)

par Jehan Ballichon, sur ce que ledit Godeau voulloit que ledit Ballichon luy baillast certain nombre de salades à mourdre à fourbir, ainsy que subject y estoit, jouxte le marchié d'entre eulx » (Bailliage de Rouen).

« Jehan Poulain, forgeur d'allemelles, de Saint-Patris de Rouen, promet servir et ouvrer dudit mestier mestre Pierre d'Espinay, du jour de Noel prochain passé jusques à deux ans ensuivans sans soy absenter ne ouvrer à autres personnes, c'est assavoir pour II s. t. pour chascun jour, que ledit Pierre lui paiera chacun jour que il ouvrera, et par deux frans d'avantage, que il en confesse avoir eubs et dont etc., et oultre icellui Poulain, confesse devoir audit Pierre VIII frans d'or et V s. t. pour prest, » 1381. (*Ibid.*, reg. 4, f° 3.)

« Jehan Le Cullerier, s'oblige à Jehan Du Fay à lui faire, chascune sepmaine, IIc d'allemelles d'un cent à la garbe jusque au rez de xm, XIIc, pour chascun millier, pour IIII l. X s., et, à chascun millier de XIIc, ledit Jaques sera tenu de faire la façon des allemelles de 2 garbes d'achier, et ledit Du Fay luy en baudra l'achier etc..., à commencher lundi prochain venant, et ainsi ensuivant chascune sepmaine, jusques à tant que lesdiz milliers soient acompliz » 1392. (*Ibid.*, reg. 5, f° 198) (1).

Guillaume Larchier, de Saint-Pierre l'ounouré, se alloua « à Jehan Tyerri, de Saint-Patrix, forgeur d'allemelles, pour le servir bien et deuement audit mestier jusques à un an accompli commenchant le lundi après *Reminiscere,* pour II s. IIII d. t. par jour, tant comme il ouvrera, tous samediz et autres vegilles des festes comptéez pour un jour entier; et ne lui sera tenu trouver aucune choze, fors outilz et lit à gésir seullement, et le sera tenu tenir en besongne tant comme il aura et pourra recouvrer euvre; et, quant il n'en aura point, il pourra aller ouvrer ailleurs tant que il ait recouvré de l'euvre; et, pour amendement de marchié, ledit Tyerry promist paier audit Larchier, dedens XV jours ensuivans le 1er jour que il aura entré en

(1) Mention de Jehan Poullain, forgeur d'allemelles à couteaux, 1395. Tab. de Rouen, reg. 6, f° 218.

euvre, XXVII s. v. d., oultre et par dessus le marché, » 1400. (*Ibid.*, reg. 9, f° 122.)

Un ouvrier s'alloue à un forgeur d'allemelles pour un an moyennant 18 d. par jour, 1414. (*Ibid.*, reg. 17, f° 83 v°.)

Emouleurs.

L'importance de la fabrication de la coutellerie à Rouen et aux environs est attestée par le nombre des moulins à couteaux qu'on y voit établis au XIVe siècle et au commencement du siècle suivant. Nous en citerons plusieurs, sans prétendre donner une énumération complète.

En premier lieu, le moulin de la Bretèque, qui appartenait à la ville de Rouen, novembre 1406 (Tab. de Rouen, reg. 12, f° 112). A Saint-Paul, près Rouen, moulins à couteaux, 1391, 1396. (*Ibid.*, reg. 5, f° 36 v°, reg. 7, f° 8 v°). A Saint-Pierre-de-Carville, moulin à couteaux sur Robec, appartenant au prieuré de Saint-Paul, qui transige avec la Ville, le 16 juillet 1405, pour les frais de curage. (Arch. de la ville). A Saint-Ouen-de-Longpaon, moulin à couteaux, avec le *mestre fer*, le fonds de la terre et les édifices, baillé à fieffe pour 32 s. de rente, 1364 (Tab. de Rouen, reg. 2, f° 154 v°); autre moulin à émoudre couteaux, au même lieu, fieffé par Pierre le Boisselier, pour 32 sous de rente annuelle francs au bailleur et 22 deniers de rente seigneuriale, 1369. (*Ibid.*, reg. 3, f° 2.) Autre moulin à émoudre couteaux sis à Carville, baillé à ferme pour 6 ans, par le prix de 4 l. 10 s. par an; fer du moulin estimé 7 livres; le tournant, 11 livres, 1400. (*Ibid.*, reg. 9, f° 54 v°.) Dans la vallée de Maromme, moulins à couteaux à Notre-Dame-de-Bondeville et au Houlme. L'un d'eux appartenait au sénéchal d'Eu.

« Jehan le Boisselier, esmouleur de couteaux de Saint-Iler jouxte Rouen, confesse soy estre aloué à Pierre Du Moustier, de ladicte paroisse, du jour de Noël prochain,

venant jusques à un an, pour le servir bien et deuement et loyalement de son dit mestier, ledit temps durant, par ainsi que il aura, pour chascun jour entier qu'il ouvrera en ladicte besoingne, II s. t., et par la somme de xx s. t., que ledit Du Moustier lui en paia, dont etc.; et s'il deffault de paier ledit Boisselier de xv jours, ledit marchié seroit nul, et seroit ledit Du Moustier tenu de paier ledit Jehan de tant qu'il auroit ouvré en lad. besogne; oblige corps et biens, » 1402. (*Ibid.*, reg. 9, f° 400 v°.)

« Girot Le Candelier, de Saint-Martin-du-Vivier, promet d'émoudre, chaque semaine, à un habitant de Rouen, une douzaine d'allemelles à faire couteaux » 1408. (*Ibid.*, reg. 13, f° 262.)

Amancheurs.

On désignait sous le nom d'amancheurs (pour emmancheurs) ceux qui fabriquaient les manches de couteaux. Bien que l'on soit fondé à ranger ces ouvriers dans le métier de la coutellerie, on voit que les amancheurs formaient une des branches de la ferme de la mercerie, branche assez importante puisque les impositions à en percevoir furent baillées pour 80 l. en 1365. (Tab. de Rouen, reg. 2, f° 166.)

Un ouvrier de Saint-Gervais, de Rouen, s'alloue pour un an, et s'engage à faire, « chaque semaine, 200 de manches de cornes, moitié rouges et moitié blanches, le mendre de la longueur de son maître doigt; » pour chaque cent, il recevra 4 s. t., 1390. (*Ibid.*, reg. 5.)

On cite, en 1400, Jacquemart Le Verrier, de la paroisse de Saint-Gilles d'Abbeville, comme « étant du mestier de cacheur de manches de corne. » (Tab. de Rouen, reg. 9, f° 183 v°.)

En 1402, un bourgeois de Rouen achète « de Bernard De la Croix, lanternier, demeurant à Bourges (Bruges), en

Flandre, toute la noire corne qui lui viendra et pourra venir d'ici à VI ans, et doit avoir la mendre corne, 3 poux devers le ventre. L'acheteur aura XIc pour millier et poiera pour chaque cent XII gros, et au millier un cent d'avantage, qui fait le Xme onze cent, à livrer toutes fois que l'acheteur ou son certain commandement iront à Bourges, la blanche corne, chaque cent, III gros. Le vendeur ne pourra vendre à autre qu'au marchand de Rouen, si ce n'est de la volonté de celui-ci. » (Tab. de Rouen, reg. 9, fo 335.) Bien qu'il s'agisse ici de corne pour lanternes, il est à croire que c'était aussi de Bruges que l'on faisait venir la corne pour les manches de couteaux.

Nous trouvons des amancheurs, employés par les couteliers de Rouen et leur fournissant des lames amanchées, au Mont-aux-Malades et à Saint-Aignan, près de Rouen. Peut-être étaient-ils en même temps forgerons de couteaux.

Jehan Greslain, du Mont-aux-Malades, doit à Guillaume Gaillart « XV garbes d'alemelles de coutiaux, bonnes et loialles, et y aura, en chascune garbe, un chent d'alumelles, c'est assavoir pour 100 s., dont etc..., à paier, samedi prochain venant, une garbe, et enssy en suivant de sepmaine en sepmaine jusques ad ce.... » 1394. (Tab. de Rouen, reg. 6, fo 8.)

« Guillaume De la Vieuville, de la paroisse Saint-Aignen jouxte Rouen, vend à Guillaume Gaillart, de Saint-Patrix de Rouen, VIIIc de couteaux emmanchiés, de III s. la douzaine, tels comme on les fait en mestier d'emmencherie, pour le prix de CVIII s. t. à paier, chascune sepmaine, cent cousteaux. » 1396. (*Ibid.*, reg. 6, fo 285 vo)

Le même vend au même un millier de couteaux, « bons loyaux et marchands, comme il appartient au mestier de mercherie (?), XIIII pour XIIIme, la XIIIme valant III s., à paier chascune sepmaine demy-cent pour VI l. X s. t. » 1401. (*Ibid.*, reg. 9, fo 223 vo.)

« Jehan Greslain, de Saint-Aignen jouxte Rouen, et Guillaume de la Vieuxville, de lad. paroisse, et Jaquet Le Cuillerier, du Mont-aux-Malades, vendent ensemble et chacun pour le tout à Guillaume Gaillart, de Saint-Patrix de Rouen, c'est assavoir 2 milliers de couteaux, bons et suffisans, telz comme il appartient au mestier d'amancherie, III s. pour XII^ne^; XIIII pour XII, pour XII l. t. dont etc., et promectent paier chascune sepmaine un cent, 1401. » (*Ibid.*, reg. 9, f° 254 v°.)

Coutelier proprement dit.

« Colin Mellin, de Saint-Laurent de Rouen, s'est aloué à Johan de Fonteney à ouvrer du mestier de coutelerie chez led. Fonteney d'uy jusques à la candeleur prouchainement venant, et aura ses despens chez ledit Fonteney, et ouvrera à la tache, et aura, pour chascune XIIme de coutiaus à doubles viroles taillées et dorées, XVIII s.; pour chascune XII^no^ à blanches viroles, XV s.; pour chascune douzaine de mances d'argent sans wys, chinquante sous, et d'autre ouvrage pris à pris, selon ce que il fera; et se ledit Colin laisse à ouvrer par deffaut d'avoir ouvrage dudit maistre, ycellui maistre luy en restaurera le damage. S'est le maistre à damage pour ce que ledit Colin ne face son devoir, il le restaurera semblablement, et, pour ce tenir, ledit Colin oblige biens et corps, 1381. » (Tab. de Rouen, reg. 4, f° 53.)

Un certain nombre de contrats me font croire que le temps de l'apprentissage du métier de coutelier était de 6 ans.

« Emmeline, déguerpie de feu Robert Chanterel, et Johan Le Joeune s'obligent, chacun pour le tout, à Johan Le Joeune, coutelier, à ce que Perrinet Chanterel servira ledit Johan jusques à 6 ans du métier de coutellerie, 1366. » (Tab. de Rouen, reg. 2, f° 266.)

« Perronnelle, jadis femme feu Jehan Costart, de la paroisse de Doudeauville-lez-Estrepaigny, baille Perrinet Costart, son fils, de Pasques derr. passée jusques à VIII ans, à Colin Le Seine, coutellier, demourant à Rouen, pour lui aprendre et moustrer ledit mestier, sans le treictier durement, etc., et lui trouvera boire, mengier, feu, lit, hostel et caucheure bien et deuement selon son estat; et ladicte sa mère luy trouvera vesteure; et promet que son dit fils fera et parfera son dit service sans soy absenter; et, ou cas qu'il se absenteroit, elle promet à le ramener à ses despens, 1381. » (Tab. de Rouen, reg. 4, f° 55 v°.)

« Olive, déguerpie de feu Jehan De Corbeul, de Notre-Dame de Vernon, promist et s'obliga que Reynaud De Corbeul, son filz, servira bien et loyalment Guieffroy Le Lieure... jusques à VI ans du mestier de coutelerie, 1392. » (Tab. de Rouen, reg. 5, f° 130.)

« Guillaume Bruffaut, de Saint-Aubin-sur-Gaillon, s'oblige à Laurens Beuselin, faiseur de couteaulx, ad ce que Jehannin Bruffaut, son fils, servira ledit couteiller pour aprendre ledit mestier jusques à VI ans d'uy, par si que ledit Laurens lui sera tenu moustrer et aprendre ledit mestier bien et deuement durant ledit terme, 1393. » (Tab. de Rouen, reg. 5, f° 232 v°.)

« Guillaume Jehanne, dit Le Boucher, de la paroisse d'Augneville (Anneville), baille Jehannin, son fils, à Guillaume Duquesne, coustellier, pour VI ans et demi... pour aprendre le mestier, 1395. » (Tab. de Rouen, reg. 6, f° 170.)

Louis Le Clerc, apprenti chez un coutelier pour 9 ans, 1396 (Tab. de Rouen, 1396, reg. 7, f° 34); apprenti de faiseur de couteaux pour 6 ans, 1397. (Tab. de Rouen, reg. 8, f° 20 v°).

Les couteaux étaient marqués de la marque ou signe du fabricant.

Ainsi nous voyons Guillemette, déguerpie Robert de la

Chapelle, Perrette et Tiphaine, ses filles, transporter à Martin de Roquegny, fils de la dite déguerpie, pour 22 s. 6 d., « tout et tel droit, etc.., comme, etc..., en ung signe ou marc de demye fleur de lis, en quoy ledit deffunt avoit accoustumé de signer les cousteaux et autres ouvrages que il faisoit, et qui leur appartenoit, selon leurs ordonnances, par le trespas de leur dit feu père, 1411. » (Tab. de Rouen, reg. 14, f° 99.)

Il n'est pas rare de voir les couteaux former l'objet d'une rente annuelle. « Paire de couteaux de rente sur une maison de Rouen, 1407. (Tab. de Rouen, reg. 12, f° 153 v°). Une fleurence de Cambrai donnée pour avoir un coutel à pain de rente sur un moulin à couteaux assis à Saint-Ouen de Longpaon, 1361. » (Tab. de Rouen, reg. 1, f° 163.)

Il était alors d'usage de porter le couteau pendu à sa ceinture, comme cela a lieu encore pour les enfants dans certaines campagnes (1).

On constate la décadence de la coutellerie de Rouen dès la fin du xve siècle.

Le vendredi ils étalaient en la halle, avec les merciers, et étaient dès lors en petit nombre, pauvres et indigents (28 mai 1496.)

(1) « Guillaume Blancbaston, soy-disant lieutenant de Jehan de la Tuille, bailli de Rouen et de Gisors, accompagné de 6 à 7 sergents, se rend en l'hôtel du prieuré de Saint-Gervais, entre en la chambre de Philippot Apvril, receveur d'icelle priore, le bat, le prend à corps et aux draps, oste son coustel qui pendoit à sa chainture, » 1402. (F. de Saint-Gervais.) — Cette habitude de porter le couteau à la ceinture explique pourquoi cet instrument est employé parfois comme signe de tradition dans les actes. Charte de Simon, fils du comte Raoul, portant restitution de Gisors à l'église de Rouen, 1075 : *Hanc etiam redditionem per cultellum super altare*. Il est aussi question de tasses que l'on portait à la ceinture, faites par dés tassetiers de Rouen, 1361. (Tab. de Rouen, reg. 1, f° 62).

Le 3 octobre 1502, une sentence du bailli réduit la rente qu'ils devaient payer pour l'usage des halles, de 45 l. à 25 l., par ce motif qu'ils n'occupaient plus autant de place qu'autrefois et qu'ils étaient pauvres en général. Plusieurs d'entre eux allaient mendier ou servaient les plâtriers et manouvriers. « Le fait de leur marchandise était dès lors notablement diminué. »

Cette décadence ne fit que s'accuser dans le cours du siècle suivant.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans les registres de délibérations de l'Hôtel-de-Ville :

« 14 juillet 1531. La coutellerie de Rouen a eu bruit et renom autant et plus que nul ouvrage de ce royaulme, en sorte que, quant il a esté et est question que lad. marchandise a esté exposée en vente, soit au Lendit, Gibray et autres foyres, l'ouvrage provenant de lad. ville a eu receulte promptement, au devant et myeulx que nul autre ouvrage de ce royaulme, cousteaux, pongnards, sang-de-dez, courtes dagues et espées ». Quant aux « maistres du mestier de l'ormerie, ne craignent pas de la comparaison de leurs ouvrages avec ceux de balle de Forêts d'Auvergne. Le peuvent prouver, que *non solum* ils fournissent le pays de Normandie de leur mestier, mais aussi la plus grant part de la ville de Paris, partie du pays de France, Picardie, Bretagne, Angleterre et Ecosse. »

En 1576, les échevins de Rouen, ayant besoin de couteaux, se virent obligés d'aller en chercher en dehors de leur ville. Le 12 juin 1577, ils font marché avec Jacques Pierres, coutelier, demeurant à Evreux, lequel s'engagea à leur faire « 12 douzaines de grands couteaux, 12 paires de petits couteaux à femmes et 12 canivets, le tout bien amanchés de belle yvore blanche et bien dorez et acoutrez, à raison de 18 l. la douzaine, » 12 juin 1577. Signé de Pierres (1).

(1) Arch. de la ville de Rouen. Journal de la Ville, à la date indiquée.

En 1619, une sentence du bailli de Rouen déchargeait absolument les couteliers d'aller étaler à la halle aux Merciers. Il est dit, dans cette sentence, qu'ils avaient été plus de 200 maîtres, qu'ils n'étaient plus que 10 ou 11, et que les forains fournissaient alors de coutellerie la ville de Rouen (1).

Il y avait encore des moulins à couteaux en 1556, puisqu'on voit les gardes du métier de coutelier faire saisir, comme fausses et mauvaises œuvres, des *allemelles* d'épées, destinées au Brésil, et saisies au moulin d'un émouleur (2).

Les maîtres couteliers de la ville et faubourgs de Paris prenaient le titre de maîtres fères-couteliers, graveurs et doreurs sur fer et acier trempé et non trempé.

Ils avaient des statuts de 1565, confirmés en 1586 et 1608.

Ces statuts servirent de modèle à ceux qu'arrêtèrent, en 1734, et firent approuver, en 1740, les couteliers de Rouen, qui ajoutèrent aussi à leur titre ceux de graveurs, doreurs sur fer et acier trempé et non trempé.

(1) *Ibid.* Liasse, 14-5. — Cette coutellerie venait en général d'Auvergne, et s'exportait à l'étranger par le port de Rouen : « Clou de fer, manufacture ordinaire des environs de Rouen, 60 grosses de couteaux, manufacture de la ville d'Auvergne, en l'obéissance du Roi, 6 septembre 1631. (Tab. de Rouen.)

(2) Les couteliers, les émouleurs, les fourbisseurs formaient alors trois corps de métier distincts, et avaient chacun leurs gardes particuliers. Mais aux termes de statuts, qui devaient remonter aux premières années du XVIe siècle, il était loisible « aux gardes du métier de coutelier de eulx transporter et allez visiter en la ville par tous les ostels et ouvreurs où l'on ouvrera, et, où ils trouveroient faulses et mauvaises euvres..., de les rompre et jeter en Seine. » Voir sentence du bailliage du 14 décembre 1556. La Seine était alors le réceptacle de toutes les œuvres vicieuses et condamnées. Il n'est donc pas surprenant qu'on y ait trouvé, dans ces derniers temps, des plombs obscènes.

Aux termes de ces statuts ils pouvaient ouvrer et travailler de 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.

Chaque coutelier ne pouvait avoir qu'un apprenti.

L'apprentissage était de 4 années consécutives (1).

Le chef-d'œuvre de l'aspirant se faisait dans la maison d'un des maîtres, et consistait en une paire de ciseaux de comptoir, une paire de ciseaux à tailleurs, une paire de ciseaux courbés, un couteau à double ressort, partout sans clou, incrusté en or, ou argent, un tranchelard de 16 pouces de lame à double coquille et une couronne de trois avec son arbre (2).

Les fils de maître n'étaient tenus de faire que demi-chef-d'œuvre : il consistait en un couteau, un rasoir et un canif.

Les maîtres du métier pouvaient graver et dorer sur fer et acier trempé et non trempé; ils avaient seuls « la faculté de faire et faire fabriquer lames d'épée à 2 mains et autres lames d'épée et dagues de pied et demy, couteaux de chasse, poignards, bayonnettes, pertuisanes, hallebardes, jagais, arseqs, corsets et toutes sortes d'instruments et bâtons tranchants et non tranchants pour la défense et utilité de l'homme, forces, forcettes, etc...., couteaux à ressort..., couteaux sans clou, incrustés en or et argent; et enjoliveront leurs ouvrages en or et argent de telle manière qu'ils aviseront bien estre, couteaux pour servir le corps humain et toutes sortes de ferrement pour l'utilité des chirurgiens, d'astrologie et de géométrie. »

Ils avaient chacun leur marque qui était inscrite sur un tableau, et nul autre que les maîtres du métier ne pouvait marquer du mot de Rouen une œuvre de coutellerie quelconque. L'édit de février 1778 confondit en une seule

(1) V. Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce.*

(2) 1er sept. 1617, François Du Moustier s'intitule coustelier et graveur, paroisse Saint-Nicolas de Rouen (Tab. de Rouen).

communauté les couteliers, les armuriers, les arquebusiers et les fourbisseurs. C'était une pauvre communauté, une de celles qui avaient le plus à souffrir de la concurrence des marchands forains.

Les couteliers de Rouen avaient leur confrérie sous le titre de la Nativité de la sainte Vierge, en l'église de Saint-Patrice (1). Mais, dès avant 1750, cette confrérie avait cessé d'exister.

A quatre heures moins le quart, la séance est levée.

A. Tougard.

(1) Ouin-Lacroix, *Histoire des anciennes corporations d'arts et métiers*, 190, 607. — Archives de la Seine-Inférieure, F. des Arts et Métiers.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

DE LA SEINE-INFÉRIEURE

PENDANT L'ANNÉE 1890

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1890

La séance ouvre à deux heures sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, Paul Baudry, Billiard, Bouquet, Duval, Garreta, de Glanville, G. Gouellain, Maillet du Boullay, de Merval, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Correspondance imprimée. — Ce dossier renferme : *Les Chartes de S. Bertin* (publ. de la *Société des Antiquaires de la Morinie*), vol. II, fasc. II, in-4°, 1889; — *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1888-1889, vol. XVI; — *Mémoires et Documents de la Société savoisienne*, vol. XXVIII; — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de*

Besançon, années 1888 et 1889, 2 vol.; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 83; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 151; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1889, n°s 2 et 3; — *Bulletin de la Société hist. et archéol. de Langres*, n° 43; — *Bulletin de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, n° 139.

M. Gouellain offre à la Commission, au nom de leur auteur, notre collègue, les trois mémoires suivants de M. Michel Hardy : *Le souterrain-refuge de Peyonent*, Périgueux, 1888, in-8°; — *Quelques Tombes du vieux Cimetière de la cité*, ibid., 1889, in-8°; — *Travaux de l'Age du renne*, ibid., in-8°. M. Gouellain se charge de remercier notre confrère.

Le *Catalogue du Musée de la Bénédictine de Fécamp* (2e éd.) est présenté à la Commission par le secrétaire, au nom de M. Marcel Legrand, sous-directeur de la distillerie, qui l'offre à ses archives. Le secrétaire voudra bien témoigner à M. Legrand toute la reconnaissance de la Commission.

Enfin, une circulaire ministérielle informe la Commission que la quatorzième session des Sociétés des Beaux-Arts à Paris coïncidera avec la réunion annuelle des Sociétés savantes.

Portail de Saint-Lô. — M. Adeline fait connaître, à propos de la lecture du procès-verbal, que, selon les désirs de ses collègues, il a, depuis la dernière séance, transmis au préposé à la surveillance des édifices de Rouen le vœu identique du Comité de la Ville et de la Commission des Antiquités. Il a été répondu que cette démarche serait prise en sérieuse considération : et le sommet du monument a été en effet revêtu d'une chape de plomb.

M. de Glanville demande, en sa qualité d'historien du prieuré, qu'il soit fait mention expresse de sa plus complète adhésion à la discussion de la dernière séance. M. Bouquet exprime le même désir.

M. Maillet du Boullay s'applique à démontrer que les dangers pour la sécurité ne seraient pas moindres si le portail était déplacé. On répond que ces dangers préoccupent surtout rue Saint-Lô, à cause des nombreux élèves de l'école qui passent sous le monument; d'ailleurs le déplacement n'a jamais été dans les intentions de la Commission : c'était un pis-aller qu'on a été incidemment amené à discuter.

Quelques membres persistant dans la crainte d'une démolition plus ou moins prochaine, la Commission continuera à surveiller attentivement les mesures dont ce portail sera l'objet.

M. Bouquet lit la note suivante :

BOILEAU ET LE PÈRE JÉSUITE HAYNEUFVE

Parmi les recteurs du Noviciat des Jésuites de Rouen, dont l'intéressante communication de notre vice-président nous a révélé les noms (*Bulletin*, t. VII, p. 62), il s'en trouve un qui eut, de son temps, une assez grande célébrité. Il la dut à ses écrits religieux, rappelés par Boileau, dans une de ses Epîtres. Aussi, M. Ch. de Beaurepaire a-t-il eu raison de dire que c'était : « Un des plus connus. » Il l'était si bien que sa réputation durait encore, longtemps après sa mort.

La preuve s'en trouve dans le texte de l'Epître de Boileau, où son nom figure avec la mention du fait qui lui valut cet honneur.

Un jour, Boileau se trouvait dans la boutique de Thierry, son libraire, quand il s'aperçut qu'on s'était servi

des feuilles de l'une des tragédies de Pradon pour envelopper les *Méditations* du Père Julien Hayneuve. Il était en train de composer la dixième de ses Epîtres, sous ce titre : « A mes vers, » pour fermer la bouche à une infinité de vils rimeurs, qui avaient osé censurer ses ouvrages, grande imprudence que Pradon devait expier avec eux.

Boileau eut d'autant moins garde de l'oublier qu'à ses anciens torts de mauvais poète tragique, Pradon avait joint une seconde attaque directe et personnelle, en publiant, en 1685, ses *Nouvelles remarques sur les ouvrages du sieur D^x* (Despréaux), en un volume in-12, où le satirique était grandement malmené, avec plus de passion que de raison.

Pour se venger de cette injuste récidive, Boileau introduisit les vers rappelant le fait en question, dans sa dixième Epître, composée en 1695, et qu'il appelle, pour cette raison, le « dernier fruit de sa veine ». En s'adressant à ses vers, il leur dit donc :

> En vain contre ce flot d'aversion publique
> Vous tiendrez quelque temps ferme sur la boutique;
> Vous irez à la fin, honteusement exclus,
> Trouver, au magasin, *Pirame* et *Regulus*,
> Ou couvrir, chez Thierry, d'une feuille encore neuve,
> Les *Méditations* de Buzée et d'Hayneuve.

Pyrame et Thisbé était la première des tragédies de Pradon, mise au théâtre en 1674, et la moins mauvaise avec *Régulus*, composée en 1688. Cela donne à penser que les autres, comme le poème du malheureux Coras :

> En tristes lambeaux semés dans les marchés
> *Souffraient* tous les affronts au Jonas reprochés.
> (Epître X.)

Quant à l'ouvrage auquel les feuilles de la tragédie de Pradon servaient de couverture, son titre complet était : *Méditations de la vie de Jésus-Christ pour tous les jours de l'année*, publiées en 1640, en quatre volumes in-8°.

Mais ce n'était pas l'édition princeps que Boileau avait en vue. Il songeait plutôt à l'*Abrégé des Méditations*, fait par Hayneufve lui-même, et qui eut de nombreuses éditions, même après sa mort, arrivée à Paris, le 31 janvier 1663. Le succès en fut si réel que, vingt-deux ans plus tard, en 1685, Sébastien Cramoisy en donnait encore la huitième édition en quatre volumes in-12 (1).

Par les vers de son Epître, Boileau se procurait un double plaisir. Il rendait justice au Père Hayneufve, décédé depuis longtemps, parce qu'il voyait en lui

L'un de ces écrivains de l'école d'Ignace,
Dont il était toujours l'ami si déclaré.
(Epître X.)

Et puis il portait un dernier coup à Pradon, l'une de ses anciennes victimes, qui devait survivre trois ans encore au nouveau ridicule dont il était couvert.

Comme Pradon se rattache à Rouen par sa naissance, en 1632, trois ans après que Julien Hayneufve avait été le recteur du Noviciat des Jésuites dans notre ville, j'ai cru devoir rappeler ces souvenirs littéraires, à propos de l'intéressante communication de notre vice-président où figure le nom d'Hayneufve.

Sans doute notre ville n'a pas grand sujet de s'applaudir de compter Pradon au nombre de ses enfants, Pradon spirituellement jugé dans cette épitaphe humoristique :

Ci-gît le poète Pradon,
Qui, durant quarante ans, d'une ardeur sans pareille,
Fit, à la barbe d'Apollon,
Le même métier que Corneille.

Mais le nom de Pradon peut servir à le prouver une

(1) Les *Méditations* ont été réimprimées à Paris en 1868 *(Note du Secrétaire).*

fois de plus : « Les extrêmes se touchent. » Que ce soit là mon excuse pour le rappel accidentel d'aujourd'hui.

Moulin portatif. — M. Gouellain soumet à la Commission un moulin portatif en pierre, d'environ 70 centimètres de diamètre, qu'il a acquis dans les montagnes de l'Auvergne. Son principal mérite consiste, chose assez rare, en ce qu'il est bien conservé et complet, c'est-à-dire comprenant la meule dormante inférieure et la meule mobile qui la recouvre. Quant à son antiquité, il serait peut-être téméraire de la faire remonter au delà des xve ou xvie siècles. L'âme de la manivelle semble même plus récente. Mais c'est bien, d'ailleurs, le type des moulins romains, tels que ceux de Pompeï, si ce n'est que la dimension de ces derniers est beaucoup plus considérable, et atteint, quand elle ne dépasse point, un mètre de diamètre. M. Gouellain estime que la sienne ne put servir qu'à des usages domestiques.

M. le Président rappelle qu'aux approches des sièges, il est souvent parlé de moulins dont se précautionnaient les villes menacées. A son avis, plus la meule présentée est récente, plus elle acquiert d'intérêt, par le témoignage qu'elle porte en elle-même de la persistance d'un ancien procédé de fabrication de la farine. M. l'abbé Tougard croit qu'on y pourrait voir un moulin de petit module à l'usage d'une armée en campagne.

M. Gouellain offre, séance tenante, au Conservateur du musée, le don de cette meule, s'il la croit digne d'entrer dans ses collections. M. Maillet du Boullay répond qu'il l'accepte bien volontiers, ne fût-ce que par son utilité pour reconstituer, par la pensée, les antiquités analogues, plus ou moins mutilées, du

musée. En conséquence, la pièce va être portée au musée départemental; et M. Gouellain reçoit les remercîments de la Commission.

Tombeau des Poterat. — Notre collègue a relevé, dans l'église Sainte-Madeleine, à Troyes, l'épitaphe de la famille Poterat, souche des célèbres faïenciers rouennais. L'inscription se borne à ces simples mots :

SOUBS CETTE TOMBE
EST LA SÉPULTURE
DE MESSIEURS POTERAT.

Requiescant in pace.

De renseignements pris sur place, il résulte que les Poterat n'ont jamais exercé dans leur pays d'origine l'art de potier. Ce ne fut qu'après leur arrivée à Rouen qu'ils s'appliquèrent à façonner la terre, ce qu'ils firent bientôt avec une grande perfection. Il reste à éclaircir la question de savoir s'ils s'adonnèrent eux-mêmes à cette industrie, ou n'y furent que de simples bailleurs de fonds.

Sainte-Marguerite-sur-Mer. — Complément de restauration. — Tout le monde, dans la Commission, connaît au moins de réputation la petite église de Sainte-Marguerite-sur-Mer, d'un caractère religieux si imposant. M. l'abbé Tougard, au cours d'une visite qu'il a faite récemment, a pu constater que la restauration entreprise il y a une dizaine d'années a donné les résultats les plus satisfaisants. Mais M. l'abbé Legardinier, curé actuel, lui a fait remarquer que ces travaux, commencés par son prédécesseur, sont demeurés inachevés. Il reste encore à rouvrir quelques petites fenêtres hautes du chevet : vérification faite sur les

devis primitifs, la dépense s'élèverait à un millier de francs. Les ressources de la Fabrique ont été absorbées par plusieurs grosses besognes courantes, qui ont exigé des sommes relativement considérables.

Notre confrère propose à la Commission de signaler cette situation à la bienveillance de M. le Préfet, et de solliciter de la Commission départementale, sinon les mille francs nécessaires, au moins une allocation (7 ou 800 fr. par exemple) assez forte pour qu'elle puisse, sans trop de gêne, être complétée par les modiques ressources locales.

Quelques membres estiment que cette demande serait mieux introduite par la voie administrative; mais M. le Président rappelle que M. Limbourg a investi les membres de la Commission du droit de proposition en faveur des monuments historiques; et M. l'abbé Tougard insiste de nouveau sur ce qu'il ne s'agit que de terminer un travail approuvé déjà dans son ensemble, et de soutenir, par l'appui moral de la Commission, une très modeste commune dans ce louable dessein. La situation ainsi définie, la Commission émet, à l'unanimité, un vœu dans le sens de la motion proposée.

Lillebonne. — Vases en terre. — M. Duval fait passer sous les yeux de ses collègues deux vases de terre noirâtre, récemment trouvés à Lillebonne, dans le quartier d'Alincourt. Le plus grand de ces vases, malheureusement ébréché, mesure 15 centimètres de hauteur et 10 centimètres de diamètre au bord supérieur. L'autre, beaucoup plus mutilé, n'a gardé que 9 centimètres de hauteur sur 95 millimètres de diamètre.

Ces vases ont conservé les formes de l'époque romaine; mais leur ornementation semble postérieure et doit accuser une fabrication du ve ou du vi^e siècle. Ils appartiendraient donc à l'époque mérovingienne.

Jetons. — M. le Président présente à la Commission le dessin complet de deux jetons normands qui lui a été communiqué par M. Chotard, professeur à l'Université catholique de Lille. L'un, au nom de Jacques Jubert, avec ses armes, et au revers trois pensées et la maxime : *Plvs penser qve dire,* rappelle la famille de robe du même nom. L'autre, plus intéressant encore, mériterait d'être reproduit dans le *Bulletin.* Autour de l'écusson de France se lisent les mots : AFFRANCHIS DE NORMANDIE (c'est-à-dire ceux qui se faisaient exempter de la taille) ; au revers, une vue quelconque de Rouen est encadrée par ces mots : *Beati qvi habitant vrbes, 1657.*

Le même membre termine par un mémoire des plus intéressants où il expose l'action active et efficace de Sully sur la voirie. Le soin apporté à l'empierrement des chemins pourrait, au premier coup d'œil, les faire prendre pour des voies romaines.

NOTE SUR LA VOIRIE AU TEMPS DE SULLY

Après avoir opéré la pacification du royaume, Henri IV, en cela très heureusement inspiré ou secondé par son ministre Sully, s'occupa de développer le commerce et d'encourager l'agriculture. En vue de ce résultat, il prit les mesures nécessaires pour rétablir ou perfectionner les voies de communication par terre et par eau jusqu'alors trop négligées. En 1601, Sully, qu'il avait nommé grand voyer de France, soumit à son approbation « un projet

d'estat général de la grande voirie, ponts, pavés, chemins, chaussées de France, tant royales que provinciales, » et, dès 1606, on put constater que, dans la plus grande partie des provinces du royaume, les chemins publics avaient été déblayés ou percés de nouveau. « Un grand nombre, dit M. Poirson (1), avaient été redressés pour diminuer les distances entre les centres commerçants. Tous avaient été plantés d'ormes dont l'ombre devait diminuer la fatigue de ceux qui les parcouraient. » L'impulsion donnée par le gouvernement se fit sentir partout; elle ne se ralentit qu'au bout d'un certain nombre d'années, lorsque Richelieu crut devoir consacrer aux négociations et à la guerre la majeure partie des finances de l'Etat.

Il nous a paru intéressant de présenter ici, classées sous les noms des adjudicataires, quelques notes concernant les travaux publics entrepris dans l'étendue de la Généralité de Rouen. Elles sont bien loin d'être complètes: elles n'auraient même aucune valeur, si l'on eût conservé les comptes des travaux publics, puisque ce ne sont guère que des quittances éparses, insérées dans des registres du tabellionnage de Rouen.

Ballay (Romain), maître maçon à Rouen, par. Saint-Vivien, adjudicataire de la chaussée de Bapaume, près de Rouen, pour 4,600 l., 19 juin 1610, donne quittance de 400 l. sur 1,533 l., 4 août 1611; de 300 l., 3 avril; de 780 l., 26 avril 1612; — adjudicataire de l'élargissement du chemin de la montagne d'Andely, donne quittance de 500 l., 19 juillet; de 200 l., 16 nov. 1613; — adjudicataire d'une chaussée à faire de neuf, depuis la descente du Mont-aux-Chats jusqu'à la maison où pend pour enseigne la *Hache*, en la ville de Dieppe, 17 sept. 1613. Le même donne quittance de 100 l. qui lui sont payées pour l'achèvement de l'ouvrage du pavé du pont du Vaudreuil, dont Daniel Petit s'était rendu, en 1610, adjudicataire, par le prix de

(1) Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. III, p. 357, 359.

1,250 l., 16 avril 1616. La quittance est donnée à Nicolas Rambouillet, commis de Louis Arnault, secrétaire du Roi, chargé par S. M. de la recette et de la dépense des deniers des ponts et chaussées (1).

Barjolle (Jacques), maître maçon à Rouen, adjudicataire au rabais de l'enlèvement des pierres du pont de Rouen, qui étaient tombées dans la rivière par suite de la démolition du parapet et de la première et de la deuxième arche du pont de Rouen, pierres qu'il fallait déposer sur la rive le long des prairies de Grandmont, 23 juin, 2 août 1610 (Plumitif du Bureau des finances) (2); employé avec Jean Cappelle, à l'atelier de Pasquet Le Genevois, lequel était adjudicataire, pour 2,000 l., des réparations à faire au pont des Planches près d'Evreux, 17 août 1611, 22 mai 1612; — adjudicataire des travaux à faire pour l'amendement du chemin de la montagne et cavée qui descend de Lestoquey au Pont-Saint-Pierre, donne quittance de 150 l., 8 juillet 1619.

Byon (Guillaume), associé avec Galleren Marion, en son vivant adjudicataire de la réfection des ponts sur le chemin de Breteuil et Verneuil, donne quittance de 900 l. à Nicolas Rambouillet, 5 juin 1613.

(1) Nicolas Rambouillet ou de Rambouillet, marchand à Rouen, par. S.-Vincent, cité 10 mai, 26 juin 1614; 19 septembre, 8 octobre, 16 et 21 novembre 1619; 27 août 1620. Voir dans Haag, *la France protestante*, un article sur ce personnage dont la petite-fille Marguerite de Rambouillet épousa, en 1678, Guillaume Scot, sieur de la Mesangère, plus tard sieur du Plessis, conseiller du Roi et de la Chambre des Finances.

(2) Jean Fouré, marinier sur la rivière de Seine, commis à la garde de la grue qui servait à la démolition du pont de Rouen, aux gages de 25 livres par an, 28 juin 1610. — Jean Blondel adjudicataire, le 13 août 1619, de l'enlèvement des pierres et bites retirées de la Seine et reportées sur la rive de la prairie de Grandmont; payé à raison de 8 s. le tonneau; 294 l. 4 s. pour 735 tonneaux, 29 oct. 1610 (Plumitif du Bureau des finances).

Corbineau (Guillaume), maître maçon, adjudicataire des réparations à faire au pont du Mesnil-Broult à Alençon, donne quittance, 21 sept. 1613.

Dehors (Nicolas), adjudicataire de la réparation et amendement du chemin de Vaux en la vicomté de Gisors, pour 2,191 l., 7 juillet 1613.

Deshaies (Jean), maître maçon à Rouen, adjudicataire au rabais des démolitions des arches et piles en ruine du pont de Rouen, donne quittance de 300 l., à Guill. Artus, sieur de Feuguerolles, receveur-général de la marine du ponant et des réparations et fortifications de Normandie, 22 avril 1605; de 233 l., 5 août même année; d'autres sommes, dernier sept., 8 oct., 10 déc. 1608; — adjudicataire des travaux à faire au pont de Maromme et au grand chemin du bois de la Valette, qui lui avaient été adjugés, le 6 sept. 1611, par MM. Morant, sieur d'Esterville, et Bretel, trésoriers-généraux de France, comme lieutenants du grand-voyer, le duc de Sully, donne quittance de 616 l., 19 avril 1612; de 100 l. (sur 1,696 l.), 8 mars 1613; — adjudicataire, le 2 juillet 1612, du pont de Léry, donne quittance de 100 l. sur 1,400 l. 28 août 1612; de 322 l. sur 1,700 l., 26 mars 1613.

Duhamel (François), adjudicataire des ouvrages et de l'élargissement à faire au grand chemin de Caudebec à Rouen, hors les faubourgs de Caudebec, donne quittance de 480 l., 27 août 1615; de 1,830 l. sur 6,100 l., 14 déc. 1617.

Duhen (Michel), maître maçon à Rouen, par. Saint-Vivien, adjudicataire des travaux à faire au château du Pont-de-l'Arche, donne quittance de 600 et de 900 l. sur 2,700 l. à Guillaume Artus, 23 mai 1612. Ces travaux lui avaient été adjugés dès 1605. Il avait alors pour associés Michel Pochon et Pasquet Le Genevois, comme il paraît par des quittances des 23 mai 1605 et 20 juillet 1608.

Du Quesnay (Jean), adjudicataire des réparations à faire à la chaussée de Varanville. Après sa mort, Jacques Her-

vieu et Gratien Du Quesnay, ses plèges, donnent quittance de 800 l. sur 3,400 à Morant, trésorier de France, lieutenant de Sully, 10 juillet 1612.

Georges (Jérôme), demeurant à Rouen, au faubourg Bouvreuil, subrogé aux droits de Jean Laurent, adjudicataire du chemin de la cavée de Bouvreuil à Rouen, 20 nov. 1617; adjudicataire de l'amendement et élargissement du grand chemin de la montagne Cauchoise, donne quittance de 1,080 l., sur 1,400 l., 5 oct. 1618; du grand chemin de Rouen à Dieppe, par le Tronquay jusqu'à Bondeville, donne quittance de 260 l. faisant le parfait de 1,800 l.; de l'élargissement du chemin de la montagne tendant de Saint-Gervais au Mont-aux-Malades, à l'issue des faubourgs de Cauchoise, donne quittance de 400 l. faisant le parfait de 1,400 l., 18 oct. 1619; — adjudicataire de l'élargissement du chemin de Bapaume, tendant de Rouen à Duclair, 27 oct. 1618; — adjudicataire de travaux à faire au chemin de Pontoise, 6 février 1619; — subrogé aux droits de Jacques Barjolle, précité, en l'adjudication de la réparation et de l'amendement de la chaussée de Vascueil, grand chemin royal tendant de Rouen à Lyons, Gournay, Beauvais, donne quittance de 300 l. sur 2,400, 6 juillet 1619; de 100 l. sur 1,000 l., 15 nov. 1619; — adjudicataire des travaux à faire à la cavée du Pont-Saint-Pierre à Andely, 8 août 1619; de l'élargissement du grand chemin du bois du Pont-Saint-Pierre, donne quittance de 450 l., 28 nov. 1619; de l'élargissement du grand chemin royal de Rouen à Paris, en la montagne de Fleury, 21 juillet 1620; du pont de Vascueil, 22 mai 1629.

Gerbault (André), pour lui, Adrien de Montgeroult et Achille Le Tellier, tailleur de pierre, adjudicataire de l'ouvrage du chemin à faire de Pontoise à Gisors, donne quittance de 2,600 l., 28 mars 1612; de 2,000 l., 28 mars 1613.

Gibout (Nicolas), adjudicataire de la réparation de la

jetée du havre du Tréport, 11 sept., 12 oct. 1602. (Plumitif du Bureau des finances, C. 1120).

Gigonde (Geuffroi), maître charpentier, adjudicataire au rabais, pour 5,000 l. (9 mai 1603), des travaux de charpente pour la réparation du pont de Pont-de-l'Arche; payé 1,300 l., 7 août, 15 oct. 1603. L'adjudication s'en était faite, vers le 13 juin, après la publication par affiches imprimées (voir ordonnance du 2 juillet 1603). M. de Rosny, grand voyer, avait donné charge de payer les dépenses de ce travail à Jacques Bachelier, receveur des tailles (voir ordonnance du 18 juillet 1603 au Plumitif du Bureau des finances, C. 1120).

Gosset (Guillaume), maître maçon à Lisieux, adjudicataire de l'ouvrage du pont de Bouillon à Lisieux, 25 janvier 1620.

Gournay (Thomas de), adjudicataire des ouvrages à faire au grand chemin de Rouen à Caudebec, par la vallée d'Yonville et par Duclair, 6 septembre 1627; des ouvrages de pavé du grand chemin royal de Rouen à la Basse-Normandie, par le Bourg-Achard, cautionné par Jacques Gravois, Noël d'Yvetot, Georges Dault et Jean Travers, 9 juillet 1633.

Grappin (Germain), maître maçon à Gisors, adjudicataire de la chaussée de Gisors, donne quittance, 19 août 1611. Lui et Etienne Préaux, maître maçon à Magny, subrogés au droit de Henri Le Maire dans l'adjudication des travaux de la chaussée de Saint-Clair, donnent quittance à Nicolas Rambouillet, 29 septembre 1611; 17 mars 1612.

Lamort (François), adjudicataire des travaux à faire au pont de Fervaques, donne quittance, au même Rambouillet, de 1,562 l. sur 3,200 l., 22 juillet 1611.

Leclerc (Pierre), adjudicataire de l'élargissement du chemin tendant du village de Saint-Gervais à Magny, donne quittance de 560 l. sur 2,640 l., 20 fév. 1611.

Le Febvre (Jacques), maître maçon à Rouen, subrogé

à Jean Deshaies dans l'adjudication de la construction d'un pont de pierre à Maromme et de l'amendement du chemin de la Valette, donne quittance de 1,750 l. pour parfait paiement, 1614.

Le Genevoys (Pasquet), maître maçon à Rouen, par. Sainte-Croix-Saint-Ouen, chargé par Michel Duhen et Michel Pochon de dresser et réduire le plan de l'augmentation, projetée par Henri IV, de la ville de Rouen, du côté de Saint-Sever, acheva son travail après deux mois d'études, porta le plan au Roi, à Fontainebleau, reçut pour lui et ses collègues 240 l., 1er déc. 1604 (Plumitif du Bureau des finances, C. 1121). — Adjudicataire de l'ouvrage de maçonnerie à faire au Pont-de-l'Arche, reçut pour cela 400 l., 5 sept.-27 oct. 1603 (*Ibid.*); — adjudicataire pour 3,000 l. de la construction de deux ponts de pierre de taille sur deux petites rivières proche de Montfort en remplacement de deux ponts de bois; cautionné par Romain Ballay et Jacques Barjolle, 18 février 1610; — adjudicataire pour 1,000 l. des ouvrages à faire à la montagne de Saint-Pierre qui est à l'issue de Pont-Audemer pour l'élargissement du chemin, 27 oct. 1611; — adjudicataire pour 7,100 l. des ouvrages à faire à la chaussée du Pont-de-l'Arche, donne quittance à Rambouillet de 150 l., 2 juin 1612; — adjudicataire, pour 4,300 l., des ouvrages à faire en la chaussée de Bonne-Nouvelle, au chemin tendant du Grand-Quevilly à Moulineaux, qui lui furent adjugés par les lieutenants-généraux du grand voyer de France en la province de Normandie, le 19 sept. 1612, entreprise pour laquelle il fut cautionné par Nicolas Pavie, charpentier, et par Romain Ballay, 3 oct. 1612; donne quittance de 1,300 l. pour ouvrages de maçonnerie à la chaussée de Bonne-Nouvelle, 12 juin 1613; de 1,000 l. pour le même travail, 4 mars 1614; — adjudicataire des ouvrages à faire au grand chemin de Becquedal, tendant de Rouen à Évreux par Louviers, à raison de 7 l. 10 s. par toise, entreprise qu'il céda à Pavie, 15 oct. 1612; —

adjudicataire des ouvrages à faire au pont des Planches, donne quittance de 4,900 l., 13 juillet 1613; — adjudicataire du chemin de la montagne de Beauvoisine tendant à Cailly, 16 nov. 1613.

Le Genevois (Nicolas), maître maçon à Rouen, par. Sainte-Croix-Saint-Ouen, subrogé aux adjudications qui avaient été faites à son père, Pasquet Le Genevois, des ouvrages au pont des Planches, en la vicomté du Pont-de-l'Arche; de l'amendement du chemin de la montagne de Beauvoisine, pour lequel il donne quittance de 850 l., 2 janvier 1615; des ouvrages à faire aux rues tracées sur l'emplacement du château de Rouen, 12 mars même année; des ouvrages à faire au pont du Godet, pour lesquels il donne quittance de 600 l., 2 janvier 1618. Nicolas Le Genevois, alors domicilié à Rouen, par. Saint-Maclou, sur l'Eau-de-Robec, reçut de Regnier Jansse, entrepreneur général de la construction du bassin, du côté de la ville, que S. M. faisait construire au Havre, une somme de 12,193 l. 10 s. pour parfait paiement des ouvrages de maçonnerie, comprenant 369 toises cubes.

2 sept. 1640. Inhumation au cimetière des protestants de Nic. Le Genevois, maître maçon, de la par. Saint-Maclou, décédé à l'âge de trente-six ans (1).

Le Roux (Pierre), adjudicataire, pour 3,900 l., des ouvrages à faire pour la réparation du chemin et chaussée de Neaufle en la vicomté de Gisors, 6 juillet 1613.

Le Roy (Cardin), adjudicataire des ouvrages à faire au chemin de la montagne de Pont-Audemer dite la Pierre et d'un chemin tendant de Pont-Audemer à Bernay, 3 juillet 1613.

Le Roy (Guillaume), adjudicataire des ouvrages à faire le long de la rivière de Seine à l'endroit de Bardouville, 19 janvier 1613.

(1) Un Le Genevois, qualifié architecte, au compte de Saint-Maclou, 1679-1680. (G. 6972.)

Le Roy (Louis), procureur syndic des habitants de Magny, subrogé, au nom desdits habitants, en l'adjudication de la réparation de leurs chemins, donne quittance à Nic. Rambouillet de 1,000 l. sur 6,000 pour la chaussée du chemin de Rouen à Paris, par Magny, 12 avril 1613, 11 janv. 1613.

Le Tellier (Achille), maître maçon à Gisors, adjudicataire, pour 4,000 l., de l'ouvrage de pavé du chemin de Pontoise, donne quittance de 2,000 l., 26 avril 1613.

Le Vast (Simon), adjudicataire du pont de bois à établir sur le fossé du château de Pont-de-l'Arche, donne quittance de 300 l., 18 fév. 1611; de pareille somme, 27 juin même année.

Loridé (Jean), de la par. de Mortagne, adjudicataire, pour 7,500 l., de la construction du pont de Mont-Isembart et de la réparation de la chaussée de Mauves, donne quittance à Louis Arnault de 300 l. qui lui sont payées par les mains de Nicolas Rambouillet, 15 mai 1603.

Pavie (Nicolas), charpentier, subrogé avec Jacques Barjolle, aux droits de Pasquet Le Genevois, dans l'adjudication qui avait été faite à ce dernier, de l'amendement du chemin de Becquedal, 24 mai 1613; — adjudicataire des ouvrages des chemins, chaussées et pont de Fleury, donne quittance de 1,000 l. à Louis Arnault, 13 janv. 1614; — adjudicataire des ouvrages et pavages du grand chemin passant par le bourg de Gaillon, cautionné par Jérôme Georges et Louis Ouin, maîtres maçons, 1er oct. 1617; — adjudicataire, pour 500 l., de l'amendement du chemin de la grande rue du Mesnil-Raoult (grand chemin de Paris par Fleury), cautionné par les mêmes, 20 nov., 21 déc. 1617.

Petit (Daniel), demeurant au Havre de Grâce, voyeur de la vicomté de Montivilliers, adjudicataire, pour 4,500 l., des travaux à faire, par ordre de Sully, à la chaussée du Havre, 24 juin 1611; donne quittance à Nicolas Rambouillet, de 300 l., 1er mars 1612; de 200 l., 11 sept. même année; reçoit, le 1er mars 1613, le reste de ce qui lui était

dû pour réparations de ladite chaussée sur le chemin de Montivilliers à Harfleur, et du pont qu'elle traversait.

Petit (Jean), adjudicataire du pavé du grand pont et chemin du Vaudreuil, avait été adjudicataire des travaux à faire au château du Vieux-Palais, 1609; donne quittance de 1,200 l., 30 août 1611 ; de 406 l. sur 833 l., 19 janv. 1613.

Pochon (Michel), maçon, adjudicataire des travaux à faire à la chaussée de Pont-de-l'Arche, réclame le paiement de son travail, 5 sept. — 3 oct. 1603 (Plumitif du Bureau des finances, C. 1121); — reçoit 183 l. sur 2,650 l. pour ouvrages au chemin d'Eauplet, 27 juin 1612; 708 l. 10 s., 18 mai 1613; — cautionné par Jean Laurent, voyeur pour le Roi, pour un ouvrage à faire au petit pont du bout de la chaussée de Bapaume près Rouen, 11 août 1612; — adjudicataire de la réparation du chemin de Verneuil, 16 mars 1613.

Pochon (Michel), adjudicataire, avec Pierre Hardouyn et Jacques Gosset, des ouvrages de maçonnerie de la porte du Bac à Rouen, 15 oct. 1614.

Pochon (Noël), maître maçon à Rouen, adjudicataire de la chaussée de Pont-de-l'Arche, 5 sept. 1603.

Preaulx (Étienne), demeurant à Vy près Magny, adjudicataire des réparations à faire au chemin du bourg d'Étrépagny, donne quittance de 1,027 l., 10 juillet 1613.

Rotrou (Mathieu), demeurant à Évreux, adjudicataire des réparations des ponts de Vaudreuil, donne quittance de 1,800 l., 19 fév. 1611; — adjudicataire des réparations à faire au pont et chemin de Fleury sur le grand chemin royal de Paris à Rouen; donne quittance à Nicolas Rambouillet, de 1,333 l. sur 4,000, 19 déc. 1611.

Sauterel (Jean), maître maçon à Saint-Sever, près Rouen, adjudicataire des réparations et réédifications du pont et de la geôle de Rouen; cautionné par Romain Ballay, Jean et Pierre Deshaies, donne quittance de 490 l., 15 oct. 1607.

Toustain (Jacques), bourgeois de Rouen, adjudicataire des ouvrages et pavages à faire à la chaussée tendant de la porte Dendrin, faubourg de Pontoise, à Beauvais par Gisors, 1er oct. 1618.

A quatre heures moins le quart, la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 15 MARS 1890

La séance est ouverte à deux heures un quart sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, de Bellegarde, Bouquet, Drouet, Félix, Garreta, de Glanville, G. Le Breton, Lormier, de la Serre, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. G. Gouellain et Pelay.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance imprimée. — Trois articles seulement y figurent : *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville*, vol. XVII, 1889; — *Bulletin* de la même Société, 7 fascicules, 1888 et 1889; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, livr. 152, octobre-décembre 1889.

M. le Président explique le rapprochement insolite des deux séances, que justifie la déférence à la convocation ministérielle pour les réunions à la Sorbonne. Si quelqu'un de nos collègues songeait à y lire quelque mémoire, il serait dans les intentions de l'Administration supérieure que ce mémoire fût adressé au ministère au nom de la Commission et par les soins de son président.

Toile de V. Hantier. — M. le Président a reçu, trop tard pour en donner lecture à la dernière séance,

une lettre de notre confrère du Havre, M. Bailliard, en date du 18 février dernier et dont voici la teneur :

M. Eugène Charavay, expert en autographes, à Paris, me signale un tableau dû au pinceau de Vincent Hantier, né au Havre le 10 avril 1645.

Cette toile est placée dans un cadre de forme rectangulaire qui paraît avoir été fait vers 1840.

Le tableau offre les dimensions suivantes :

Hauteur en dedans du cadre.....	1 m	16
— cadre compris.....	1	34
Largeur en dedans du cadre.....	0	92
— cadre compris.....	1	10

C'est le portrait d'Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon et neveu de Turenne, célèbre par son hostilité contre Louis XIV et par sa conduite dans l'affaire du quiétisme où il employa tous les moyens pour prévenir la condamnation de Fénelon.

Le cardinal est représenté de trois quarts, en buste. Il est debout sur une terrasse, derrière laquelle on voit la campagne de Rome. Il a le bras étendu et posé sur la balustrade de la terrasse. Il tient un livre de sa main gauche, la seule qui soit visible sur le tableau. Il a les yeux gris tirant sur le bleu et l'on voit que sa chevelure, longue et bouclée, était noire avant de grisonner. Il est vêtu d'un rochet de dentelle et d'un camail rouge, et coiffé d'une petite calotte de même couleur. A son cou est suspendue la croix du Saint-Esprit.

Autour du portrait est un cadre figuré, dans lequel sont groupés les attributs suivants : en haut, une rangée de livres; — à droite, une croix de bois; — à gauche, une crosse d'archevêque; — en bas un chapeau de cardinal, une aumônière, un bonnet carré rouge, une mitre, des médailles; et, dans le coin inférieur de gauche, un livre sur lequel on lit cette inscription :

Serenissimus
ac
eminentissimus
princeps
Emmanuel Theodosius a
Turre Arvernia,
Cardinalis Bullionius
Sacri Collegii subdecanus,
episcopus Portuensis,
magnus Franciæ eleemosynarius,
vicem implens Summi Pontificis
Innocentii XII graviter aegrotantis
in vigilia Nativitatis Domini
anni M. DC. XC. IX.
Ineunte magno sæculari jubilæo,
portam sanctam Vaticanam
aperuit;
et anno sequenti
Sacri Collegii decanus
et episcopus Ostiensis
Sancti Pauli
sacra limina clausit.
Ætatis suæ 57.
†
Vincentius Antier presbyter
et perspector Portugratianus,
invenit et pinxit.

Le cardinal de Bouillon étant né le 24 août 1644, sa 57e année, qui, d'après l'inscription, nous donne la date du portrait, va du 24 août 1700 au même jour de l'année 1701. Le peintre, à cette époque, était âgé de 55 ans.

Il n'était connu jusqu'ici que par des gravures, notamment par celle qui représente le quartier du Perrey, au Havre, en 1677, et où l'on voit la Sainte Famille dans une barque à peu de distance du rivage. Il existe de cette gra-

vure, dans la collection d'estampes de la ville de Rouen, un exemplaire qui paraît unique. C'est, du reste, une œuvre d'une grande naïveté d'exécution et défectueuse sous le rapport de la perspective.

Les auteurs du *Havre d'autrefois* font observer qu'il faut distinguer Vincent Hantier de Guillaume Hantier, autre peintre havrais, né le 12 août 1673, et par conséquent plus jeune de 28 ans. Il est à remarquer toutefois qu'à tort ou à raison tous deux prenaient la qualité de *perspecteur*, et que supprimant à la manière italienne l'H initiale de leur nom, ils signaient l'un et l'autre *Antier*.

J'ai cherché à faire entrer au Musée d'antiquités du Havre le portrait du cardinal de Bouillon. M. Charavay m'a informé de la détermination du propriétaire de ne pas s'en dessaisir à moins de 2,000 francs. Pour des motifs qu'il est inutile de détailler ici, l'acquisition n'a pu avoir lieu.

M. de Beaurepaire rappelle qu'un tableau représentant cette ouverture de la Porte sainte par le cardinal de Bouillon fut donné par ce prince de l'Eglise aux moines de Saint-Ouen (seul présent qu'ils en aient reçu, comme le remarquent les religieux mêmes, non sans quelque malice), et se voit encore dans leur abbaye. Le tableau, si bien décrit par M. Bailliard, doit avoir également été destiné à quelque cadeau.

Cruche en terre. — M. P. Baudry dépose sur le bureau une pièce intéressante de céramique, qu'il voulait depuis longtemps communiquer à ses collègues. Elle est sur le champ analysée par M. Gaston Le Breton. La matière première est l'argile rouge, recouverte d'une glaçure en plomb et décorée à l'éponge; l'inscription gothique ESPOIR EN DIEU a été gravée à la

molette sur le renflement supérieur de la panse. Dimensions : hauteur, 185 mill.; diamètre de l'orifice (oval), 78 mill. sur 83; de la panse, environ 120 mill.; hauteur des lettres, 25 mill.

Les phases de la lune au cadran du Gros-Horloge. — M. Bouquet obtient la parole pour la communication suivante :

Par le bruit qui se fait, en ce moment, dans la presse et ailleurs, autour de la restauration de la Grosse-Horloge, vous avez dû voir avec plaisir que l'un de vos vœux exprimé, sur ma proposition, dans votre séance du 16 février 1887, a été exaucé. M. le Préfet n'a pas manqué d'appuyer votre vœu auprès de M. le Maire de Rouen; et les études faites récemment permettent d'espérer la restauration intelligente et complète de ce curieux monument.

Pour vous intéresser à son sort, je m'étais servi du résumé d'un passage d'Hercule Grisel, dans le mois de janvier de ses *Fastes de Rouen*, mois publié isolément, en 1643; je vous demanderai la permission de vous le citer en entier, en le traduisant, au lieu du texte latin lui-même :

« Déjà au milieu du jour, je rentrais dans le centre de la ville, en compagnie de l'hôte nouvellement arrivé (un Parisien). Alors vint à sonner par les airs la cloche qui marque l'heure pour les Rouennais ; car c'est sur cette horloge que chacun se règle. Levant les yeux, il contempla l'arcade où se trouve le cadran doré servant à marquer la marche des heures. La lune y change d'aspect suivant ses différentes phases, et au dessous de l'astre errant se trouve la date du jour. Sur le cadran, la marche du temps est indiquée par un agneau rappelant le souvenir de Phryxus. Il figure encore au milieu de l'écusson de la ville. Il porte

une croix avec un guidon, et cet écusson est un emblème des mœurs et du caractère des habitants (1). »

Ce passage n'a pas trouvé créance devant l'auteur d'une *Notice historique sur la Grosse-Horloge de Rouen*, faite en 1887 ; et voici en quels termes il combat l'une des assertions de Grisel :

« Hercule Grisel, dit-il, a publié, sous le nom de *Fastes de Rouen* (1643), un ouvrage en vers latins où, à l'occasion de la Grosse-Horloge, il affirme que les cadrans de l'arcade étaient surmontés d'un globe lunaire et que la lune changeait sa face suivant le temps de ses phases :

Luna suum vario vultum pro tempore mutat.

» C'est peut-être son imagination poétique qui a inspiré à Hercule Grisel cette affirmation. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on voit au-dessus des cadrans de l'arcade une place qui paraît réservée pour un globe lunaire. Cependant, j'ai revu les cadratures (mécanismes des cadrans) avec la plus grande attention et avec le concours de l'horloger qui soigne la Grosse-Horloge depuis plus de

(1) Jamque die media mediam referebar in urbem,
Et mecum comitans hic novus hospes erat :
Insonuit, cunctis quæ pendula civibus horas
Nola refert; hoc se gnomone quisque regit.
Lumina sus tulerat; spectavit pensile tectum,
Aurataque diem jugiter ire rota.
Luna semper * vario vultum pro tempore mutat :
Errante est infra sidere nota dies.
Vertile phryxæo signatur tempus ab agno :
Obtinuit medii stemmatis ille locum.
Cum labaroque crucem gestat, quo stemmate mores
Expressos videas, ingeniumque loci.

Fasti rothomagenses, pages 21-22 de notre édition.

* J'avais corrigé ce vers faux en mettant *suum;* mais l'édition originale porte bien *semper*, que Grisel a mis par inadvertance.

trente années. Je dois dire, à nouveau, qu'il n'existe, pour des phases de lune, aucune trace de mécanisme, ni actuel, ni supprimé. Je crois toujours que les mouvements de la lune et des signes du zodiaque n'ont existé qu'en projet. » (Pages 26-27 de la *Notice*.)

De ce que l'auteur de la *Notice* n'a vu, en 1887, que la place du globe lunaire, il ne résulte pas la preuve que Grisel ait eu tort de dire que, en 1643, on voyait le globe lunaire lui-même, avec l'indication des phases de la lune. Nous pensons qu'il a bien existé, comme il le dit; et que l'horloger, chargé du soin de l'horloge, pouvait bien, à chaque phase de la lune, manœuvrer le globe lui-même à défaut de mécanisme.

Quant aux mouvements des signes du zodiaque, que l'on croit n'avoir existé « qu'en projet, » ils ont si bien existé en réalité qu'ils occupent une grande place dans le projet de M. Sauvageot, que M. Georges Dubosc vient de faire connaître par un article fort complet, sur la restauration de la Grosse-Horloge : « On sait, y lit-on, qu'une des parties les plus curieuses du vieux monument rouennais consiste dans ce cercle du zodiaque, qui, dans une échancrure ouverte à la base, venait présenter, à chaque mois, un signe différent. Ce cercle, depuis longtemps, restait immobilisé soit par les gravats qui étaient tombés à l'intérieur des cadrans, et dont on a retiré toute une charretée, soit par suite de la faiblesse du mécanisme intérieur qui était chargé de l'actionner. D'après le projet adopté, le zodiaque serait remis en action : il consiste en deux cercles dont le champ est en fer blanc et sur lequel se découpe toute une suite de *triomphes* et de personnages en plomb coulé, dont la composition, au point de vue artistique, est des plus intéressantes. » (*Journal de Rouen*, 12 mars 1890.)

Ce n'est donc point « l'imagination poétique de Grisel » qu'il lui a fait affirmer l'existence d'un globe lunaire au

dessus des cadrans de l'arcade, existence que l'auteur de la *Notice*, par une contradiction évidente, reconnaît implicitement, quand il dit que : « On voit au-dessus des cadrans de l'arcade une place qui paraît réservée pour un globe lunaire. » C'est donc à tort que l'exactitude de Grisel a été mise en doute. Sur ce point spécial, son exactitude est pleine et entière, comme dans le reste de son précieux poème.

Quant aux mouvements du zodiaque, ils ont aussi existé mieux « qu'en projet, » puisque M. Sauvageot mentionne le mécanisme qui actionnait le cercle indicateur de ses signes. Il est heureux, pour le rétablissement de la vérité et de l'appareil, qu'un architecte ait vu plus clair que les deux horlogers, en contradiction avec les dires de Grisel et la réalité des faits.

Restauration du Beffroi — Cette lecture fournit à M. Gaston Le Breton l'occasion d'exprimer l'espoir que les travaux qui vont être entrepris à la Grosse-Horloge n'en feront pas un monument moderne et respecteront, autant que possible, le caractère et même l'aspect de l'édifice.

Plusieurs membres objectent que, l'entreprise ayant été étudiée, délibérée et votée par les diverses autorités compétentes, il serait difficile que la Commission intervînt utilement pour la question de détail dont il s'agit. M. Adeline fait observer, en outre, que ce n'était pas seulement la conservation du monument, mais son existence même qui était en cause, tant certaines parties en étaient délabrées et ruineuses. On ne saurait notamment perpétuer les replacages et autres maladroites consolidations dont il a été l'objet dans les derniers siècles.

M. de Glanville estime que les réparations les

meilleures sont toujours inquiétantes en principe; car leur résultat le plus certain est trop souvent de défigurer l'œuvre antique dont elles prétendent assurer la durée. M. l'abbé Tougard rappelle que notre collègue, M. Gouellain, a formulé les mêmes appréhensions, lors des travaux projetés à la Basse-Vieille-Tour.

M. G. Le Breton ne demande pas à la Commission de ratifier ses observations, mais il a jugé utile d'exprimer en séance le désir qu'il soit pris, au cours de cette restauration à fond, toutes les précautions voulues pour amortir ce rajeunissement forcé et pour anticiper dans une certaine mesure la patine dont les années seules peuvent définitivement le revêtir.

Ces observations ainsi présentées, la Commission déclare qu'elle s'y rallie unanimement.

Hercule Grisel. — Demande de traduction. — M. de Glanville prend acte de la note lue par M. Bouquet pour prier notre confrère de publier une traduction de Grisel. M. Bouquet répond que c'est peut-être la vingtième fois qu'on lui adresse la même requête; mais il récuse absolument une tâche aussi délicate et croit avoir mieux mérité des amis de l'histoire du vieux Rouen par les volumineux commentaires dont il a illustré son poète favori.

M. Félix insiste par ce motif que, étant donné la faveur dont jouit aujourd'hui l'étude du passé, une traduction de Grisel le rendrait populaire, autant qu'il peut l'être, tandis qu'il n'est connu que d'un fort petit nombre de curieux. Néanmoins, son éditeur l'estime intraduisible, une seule épithète prêtant souvent à différentes interprétations également plausibles.

Prospectus de merciers au XVIIIe *siècle.* — M. le Président se flatte que la Commission entendra avec plaisir la lecture de la pièce ici reproduite.

UN PROSPECTUS DE MERCIERS AU XVIIIe SIÈCLE.

Framery et Charité, marchands en gros et en détail à Rouen, ruë Grand-Pont, vis-à-vis la rue aux Ours, tiennent magazin de toutes sortes de marchandises de bijouteries, tant françoises qu'étrangères, meubles et glaces, sçavoir :

Boucles d'oreilles; Girandoles et Bagues de diamans de toutes façons; Colliers de diamans, de perles fines et de grenats; Tabatières d'or pour homme et pour femme, gravées et guillochées, et généralement toutes sortes de Bijoux d'or : comme Navettes, Chaînes de montre, Etuits, Poignée de canne, Flacons, Cassolettes, Tirebouchons, Ciseaux, Dez à coudre, Crayons, Clefs et Crochets de montre, le tout à la dernière mode; Baradelles en or et en argent; Tabatières de caillou et d'écaille, tant à gorges qu'à charnières d'or; Boëtes à mouches à compartiments, tant à gorges qu'à charnières d'or et vermeil; Flacons garnis d'or en christal de roche; Cachets d'or de toutes façons, garnis de diamans; Couteaux à lames d'or et d'argent de toutes façons, Couteaux de table, Couteaux de toilette, Couteaux à branches d'or et damasquinés; Etuits de pièces, Etuits de nacre et de roussette à gorges d'or et de vermeil; Montres à boëttes d'or, unies, gravées, guillochées, ciselées et émaillées, enrichies de diamans et à répétition, et les vendent avec garantie; Navettes incrustées en or et en argent, de toutes façons; Boucles à pierre à la dernière mode; Boucles de bracelets; Boutons de manches d'or et d'argent, Boutons et Croix à pierre; Lunettes d'approche; Tabatières; Chaînes de montre; Poignées de canne et Boutons de pinchehecq d'Angleterre; Porcelaine de Saxe, de Vincennes, de la Chine, de Saulx et de Saint-Cloud;

Terres d'Angleterre; Flacons et cristaux dorés en mignatures; Plateaux de dessert; Pendules et Cartels pour les appartements; Bras de cheminée à feuillages, garnis de fleurs, d'émail et de Vincennes; Pots-pourris; Bougeoirs; Garde-vuës en feuillages garnis de figures de Saxe; Porte-montres dorés; Epées à garde et poignées d'or et d'argent et d'acier damasquiné; toilettes en vieux lacq vernis en mignatures et à compartimens; Boëtes à quadrilles de toutes façons; Caves vernies à compartimens garnies de leurs attributs; Boëtes d'écaille et de carton peintes en mignatures; Eventails de toutes façons à la dernière mode; Bourses de soie en or et argent; Nœuds d'épée brodés, Ceinturons d'épées brodés, galonnés et et en soie de Grenade; Gibecières; Carnacières; Flambeaux argentés et de Semilord; Girandoles; Garde-vuës; Ecritoires; Bougeoirs; Coureurs; Mouchettes et Porte-Mouchettes; Nécessaires pour hommes et pour femmes; Feux argentés et dorés d'or moulu; Bras de cheminée de cuivre doré, à une et plusieurs branches; Glaces; Trumeaux; Cheminées; Bordures; Tableaux; Tables de marbre; Tables à console; Chambranles de marbre et de lierre; Pieds dorés; Commodes; Secrétaires; Bureaux; Bidets à seringue; Chaînes de cannes; Tables à quadrille; Tables de trictrac; Cabarets de la Chine; Paravents; Tables de nuit; Moulins à caffé; Rouets à filer dorés d'or moulu et à répétition; Métiers à tapisserie; Mouchettes d'acier; Parasols de taffetas; Soufflets d'appartemens; Sonnettes, Lustres et Lanternes de glace garnis de fleurs; Lanternes à cloche; Fusées de la Chine; Feux d'artifice pour les desserts; toutes sortes d'ouvrages d'yvoire; Cannes et Jets; Fleurs d'Italie; Corbeilles d'odeur; Sultans; Poches piquées; Sachets; Jarretières de peau d'Espagne; Eaux de senteur de toutes qualités; Eaux de lavande; Poudre d'odeur; Pommade de Rome et toutes autres sortes de marchandises de mode, de fantaisie et de goût. Comme aussi vendent et achètent des galons d'or

et d'argent brûlé et non brûlé en conscience et à juste prix (1).

M. G. Le Breton, que M. de Beaurepaire avait eu spécialement en vue dans sa communication, insiste sur le vif intérêt de ce document et en commente avec bonheur quelques articles. Il signale, entre autres, le soin exquis avec lequel on travaillait les pommes de canne ; et quant aux tabatières, il rappelle qu'il n'était pas de bon ton de fréquenter une société en y exhibant toujours la même boîte à tabac; ce qui fit qu'à la mort du prince de Conti, il s'en trouva dans sa succession un assortiment propre à satisfaire l'étiquette la plus exigeante. On y compta, en effet, *deux mille cinq cents* tabatières.

Le Tréport. — Antiquités diverses. — Le 9 courant, M. le docteur Coutan, archéologue au Tréport, a informé notre collègue, M. l'abbé Tougard, de diverses découvertes qui se sont produites dans cette ville à la fin du mois dernier.

L'établissement des fondations d'une maison sur l'emplacement de l'infirmerie de l'ancienne abbaye a mis au jour un aqueduc voûté en berceau brisé très aigu, aboutissant à une fosse qui mesurait 2 mètres 35 dans les trois dimensions. Sept ouvertures verticales en forme de meurtrières la faisaient communiquer avec le sol environnant.

Dans les décombres de cette fosse d'aisance ont été recueillies quatre pièces de monnaies, sans valeur, dont un méreau de François Ier. Parmi quelques carreaux vernissés, M. Coutan en a réservé deux, parais-

(1) Bibli. des Archives de la S.-Inf., Arts et Métiers, vol. factice relié.

sant dater du XIIIe siècle. Il a également assuré la conservation d'un sommier « dont les arcs sont formés par un *tore en amande*, moulure caractéristique de la fin du XIIe siècle. »

L'abbé Tougard ajoute que M. Coutan a déjà signalé son zèle pour les moindres souvenirs archéologiques, en procurant la conservation de curieux fonts romans, menacés d'une destruction imminente.

M. de Beaurepaire constate que, sans la communication de M. Coutan, des découvertes aussi éloignées de Rouen eussent échappé à la connaissance de la Commission; et il charge le secrétaire d'en offrir au docteur antiquaire ses meilleurs remerciements. Comme M. Drouet souhaiterait quelques explications sur le méreau de François Ier, elles seront demandées en même temps à M. Coutan.

La séance est levée à trois heures un quart.

A. Tougard.

SÉANCE DU 14 JUIN 1890

La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Furent présents : MM. Adeline, Billiard, Drouet, Félix, Garreta, G. Gouellain, G. Le Breton, Maillet du Boullay, Pelay, de la Serre, Simon, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. P. Baudry, Beaucousin, Bouquet, d'Estaintot, Gosselin, Lefort, l'abbé Loth et Milet.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Son volumineux dossier se compose des pièces suivantes : *Bulletin hist. et philologique du Comité des Travaux hist. et scientif.*, 1889, 3-4; — *Bulletin archéologique*, idem, 1889, 3; — *Instructions sur la littérature latine et l'histoire du moyen âge*, par M. Léopold Delisle, 1890; — *Congrès archéologique de France*, LIVe session à Soissons et Laon, en 1887; Caen, 1888, in-8°; — *Académie de Besançon*, 1889; — *Société hist., archéol. et littér. de Beaune*, Mémoires, vol. XII, 1889; — *Mémoires de la Société archéol. de Touraine*, vol. XXXV (Histoire de Richelieu et environs), Tours, 1880; — *Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen*, vol. VIII, 2; — *Bulletin et Mémoires de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*,

vol. XIX et XX; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 84, avril 1890; — *Bulletin de la Société archéol. de Touraine*, vol. VIII, nos 3 et 4, 1889; — *Bulletin de la Société archéol. et hist. du Tarn-et-Garonne*, vol. XVII, fasc, I-IV, 1889; — *Bulletin de la Société archéol. et hist. de l'Orne*, vol. VIII, 4; IX, 1; — *Bulletin de la Société archéol. et hist. de Langres*, n° 44; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1889, 4; 1890, 1; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1889, 4; — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1888 et 1889; — *Bulletin de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais*, n° 140; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 153; — *Recueil des publications de la Société havraise d'Etudes diverses*, 1889, 4 fasc.; — *Annual Report of the Bureau of Ethnology*, 1883-1885, 2 forts vol. in-4°; — *Smithsonian Institution*, 5 fascicules in-8°; — *Proceedings of the Society of Antiquaries of London*, XI, 2; XII, 2 et 3.

Correspondance manuscrite. — 1° La Société des Antiquaires royaux de Stockholm a demandé à M. le Président l'échange de notre *Bulletin* avec ses publications. Cette proposition est accueillie avec faveur par la Commission;

2° Une lettre de M. le Préfet, en date du 5 avril dernier, annonce à M. le Président qu'il a transmis, le 4 octobre dernier, au Ministre de l'Instruction publique la délibération de la Commission relative aux dégradations des portails de la Cathédrale et de Saint-Maclou. Une dépêche, du 25 mars suivant, a répondu à M. le Préfet qu'en ce qui concerne la cathé-

drale, le vœu de la Commission a été transmis à l'administration des Cultes, dont relève l'édifice. Quant à Saint-Maclou, le Ministère, sur l'avis de la Commission des Monuments historiques, a demandé à M. Sauvageot un projet de grilles ouvrant au sommet des perrons. M. le Préfet termine en annonçant qu'il informera la Commission de la suite donnée au projet.

La Commission remercie M. le Préfet de sa communication et en prend acte, afin d'en tirer un motif et un appui pour suivre elle-même cette affaire dans la mesure de ses attributions.

Forêt de la Londe. — Antiquités diverses. — M. de la Serre résume la note suivante, accompagnée de deux dessins explicatifs :

La forêt de la Londe est, de toutes celles des environs de Rouen, celle qui a révélé le plus de traces d'habitations anciennes. Elle a dû, dès l'origine, faire partie du domaine ducal, et, depuis cette époque, ses limites paraissent n'avoir pas changé. Mais antérieurement, sous l'occupation romaine ou à l'époque gauloise, elle a certainement été habitée dans plusieurs de ses parties. Ayant remarqué au triage de Saint-Nicolas un tertre qui, évidemment, n'était pas naturel, mais paraissait formé de débris, parmi lesquels on distinguait des moellons calcaires et des fragments de tuiles à rebord, j'ai fait fouiller l'emplacement ; et ces fouilles ont eu quelques résultats intéressants.

Disons d'abord que l'endroit exploré est situé sur un étroit plateau dominant deux vallons qui se réunissent à 2 kilomètres de là, vers l'est, pour aboutir au lieu dit « le Nouveau-Monde, » sur la commune d'Orival.

Les fouilles ont mis en évidence les restes d'un bâtiment carré qui a été rasé au niveau des fondations et dont

les débris forment le tertre déjà cité. Les murs ont 0m80 d'épaisseur. Chacune des faces du carré, qui mesure 11 mètres, regarde un des quatre points cardinaux. La maçonnerie est en moellons de silex reliés par du mortier. Extérieurement, les murs présentent une couche de mortier revêtue d'un enduit de couleur rouge. Sur certaines places, les parements sont formés de moellons calcaires taillés en parallélipipèdes striés sur une face de dessins en arête de poisson, soit comme ornements, soit pour faciliter l'adhérence du mortier. A l'intérieur est une aire très bien dressée, formée d'une couche de cailloux recouverts de mortier. On y a trouvé deux squelettes sans aucune trace de sépulture; l'un d'eux avait la tête inclinée sur la poitrine, les jambes légèrement repliées; près de lui était la lame d'une épée : c'était évidemment un guerrier tombé là les armes à la main et enseveli sous les ruines du bâtiment dans lequel il combattait.

Que pouvait être cette construction? Assurément plus qu'un simple poste d'observation : car une redoute ou *castellum* n'aurait pas été construit avec ce soin ni cette solidité.

Au nord et à une petite distance du bâtiment en question existe une enceinte rectangulaire de 80 mètres sur 100, encore très apparente, et formée d'une levée de terre d'un mètre environ d'élévation.

L'aire intérieure a présenté, sur un point fouillé, une sorte de bourrelet arrondi et offrant en plan une courbure paraissant appartenir à un arc de cercle.

Les produits de la fouille, placés sous les yeux de la Commission, sont d'autant plus remarquables qu'ils appartiennent à des époques absolument distinctes. Ainsi, tandis que les débris de maçonnerie peinte (épaisseur 3 centimètres) sont évidemment romains, à la période franque appartiennent les armes : scrama-

saxe (0^m55 de longueur sur 0^m04 de largeur) et poignard (0^m24 de longueur sur 0^m03 de largeur).

En présence de résultats aussi importants, divers membres demandent si le département ne pourrait pas allouer quelques fonds à notre collègue pour lui permettre de poursuivre méthodiquement sa fouille. Après discussion, la Commission décide que son vœu sera transmis à M. le Préfet par l'expédition de l'extrait du procès-verbal.

Eglise des Cordeliers. — M. Simon présente à la Commission un grand plan de la vaste et belle église des Cordeliers, levé par lui lors de la démolition récente d'une partie de cet édifice. M. le Président rappelle que l'un de nos derniers *Bulletins* renferme une notice sur cette église, l'une des plus grandes de la ville.

M. Pelay a la parole et s'exprime en ces termes :

La communication que j'ai l'honneur d'adresser à la Commission, bien que relative à une inscription toute moderne, sera, je l'espère, favorablement accueillie puisqu'elle concerne un des membres de la famille Corneille.

†

A La Mémoire
D'Antoine Corneille
Curé De Cette Paroisse
Qu'il Administra Pendant Quinze Années
Et Ou Il Fut Inhumé En
1657.
Frère Du Grand Corneille
Auteur De Poesies Sacrées
Il Chanta Les Louanges Du
Seigneur
Et Comme Le Bon Pasteur
Il Donna Sa Vie
Pour Ses Brebis.
Né en 1611 — Mort en 1657.

Cette inscription, gravée sur une plaque de marbre noir, placée, en vertu d'une décision ministérielle, dans l'église de Fréville, canton de Pavilly, arrondissement de Rouen, perpétuera le souvenir d'Antoine Corneille, prieur-curé de cette paroisse, de 1642 à 1657.

Le frère du grand poète tragique, né à Rouen, le 10 juillet 1611, chanoine régulier de Saint-Augustin, au prieuré du Mont-aux-Malades, dont il devint sous-prieur en 1641, est l'auteur d'un volume de poésies ayant pour titre :

Poesies Chrestiennes et Paraphrases svr les Cantiqves et Hymnes de l'Eglise, à l'honneur de la Saincte Vierge, mere de Dieu. Auec quelques autres pieces pieuses et moralles. Par Mr. Corneille, Religieux de Sainct Augustin. A Roven, chez Iean Le Bovllenger, prés les P. P. Iesuites. M.D.C.XLVII. In-12 de 80 pages.

Ce volume, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire, a été réimprimé en 1877.

Inscriptions de l'église d'Hénouville

(Canton de Duclair)

CY GIST LE CORPS DE DISCRETTE PERSONNE
ME/ ANTOINNE LEGENDRE VIVANT PBRE CONSEIL/
AVMOSNIER ORDINAIRE DV ROY CONTROLEVR
DES IARDINS FRVICTIERS DE SA MAIESTE ET CVRE
D'HENOVVILLE NATIF DE LA PAROISSE DE NOTRE
DAME DV VAVDREVIL DIOCESE D EVREVX AAGÉ DE
75 ANS QVI DECEDA LE (12 avril 1665, *effacé*)
Pries Dieu pour
son ame.

Muraille de la nef, près les fonts, côté de l'évangile

D. O. M.

ICY DEVANT EST LE TOMBEAV DE DISCRETTE PERSONNE
Me ANTOINE LEGENDRE PBRE CONSEILLER AVMOSNIER
ORDINAIRE DV ROY CONTROLLEVR DES IARDINS
FRVICTIERS DE SA MAIESTÉ ET CVRÉ D HENOVVILLE
LE QVEL PAR CONTRACT PASSÉ DEVANT LES TABELLI/
DE ROVEN LE DIX SEPTe IVIN 1644 A DONNÉ ET LEGVÉ
PAR DONATION IRREVOCABLE FAICTE ENTRE VIFE
AV THRESOR DE L EGLISE DVDICT HENOVVILLE VNE
MAISON MASVRE ET TERRES LABOVRABLES EN PLVSIE/
PIECES CONTENNANT LE TOUT ENSEMBLE TROIS ACRES
SCISES EN LA PAROISSE D HENOVVILLE POVR LA
FONDATION DE LA PREMIÈRE MESSE QVI SE DIRA
HAVTE TOVS LES DIMANCHE EN CETTE EGLISE A
L'INTENTION DV FONDATEVR SCAVOIR DEPVIS PASQVES
IVSQVES A LA St MICHEL DE LA VIERGE A SEPT HEVRES
DU MATIN ET DEPVIS LA St MICHEL IVSQUES A PASQ/
DE ST MICHEL A HVICT HEVRES DV MATIN A QVOY
LES MARGVILLIERS SVCCESSIVEMENT A TOVSIOVRS
SERONT OBLIGES ET LE CELEBRANT SE SOVVIEND/
AV MEMento DE LA MESSE DV FONDATEVR PAR
EXPRESSION DE SON NOM ET A LA FIN DIRA SVR SON
TOMBEAV VN LIBERA BAS AVEC DE PROFVNDIS ET ORAISON
ET LES QVATRES FESTES SOLEMNelles SCAVOIR A
PASQV/ PENTECOSTE LA TOVSSA/ ET NOEL A LOFFERTE DE
LA GRA/ MESSE SERA PAR LE CELEB/ RECOMMANDE AVX
PRIER/ ET DIRA POVR LVY VN DE PROF/ ET ORAIS/ PROP/ Et
LES CINQ FESTES DE LA VIERGE A LA FIN DE MATINES SERA
CHANTÉ VN SALVT DE LA VIER/ AVEC ORAISON PROP/ A SON
INTENTION LE TOVT A PERPETVITE SVIVANT LE
CONTRACT DE FONDATION PASSÉ DEVANT DV
SAVLSAY ET CAPPELLE TABELLIONS A DVCLER
LE 20 IANVIER 1641 ISINNVE ET REGISTRE OV BES/
A ESTE IL DECEDA LE 12e AVRIL 1665
Pries Dieu pour
son ame.

Bas de la nef. Muraille faisant face à l'autel. Côté de l'Evangile.

D. O. M.

LE ROY NOSTRE SIRE LOVIS XIII D HEVREVSE
memoire EN FAVEVR DE DISCRETTE person/
Me ANTHOINE LEGENDRE PBRE conseill/
aumosnier ordina/ DE SA MAIESTÉ cont/
DE SES IARDINS FRVITIERS ET CVRÉ de CETTE PAROISSE
LVY A PAIT DON PERPETVEL et à se/
successeurs CVRÉS DE CE LIEV D'HENOV/ DE DOVZE
ARPANS DE BOIS ADMORTIS DE TOVS DROICTS
SCIS PROCHE le presbit/ A LA CHARGE QVE
LE DICT SIEVR LEGENDRE ET SES DICTS
successeurs seront TENVS PAR CHACVN
AN A PERPÉTVITÉ LE PREMIER IOVR DE
SEPTEMBRE FAIRE DIRE VNE messe HAVTE DV
st esprit à diacre et SOUDIACRE et à la FIN
Lexaudiat ET ORAISON PROPRE POVR LE ROY
et daumoner QVARANTE SOLZ AVX PAVVRES
den CERTIFIER LA CHAMBRE des COMPTES ET Y
RENDRE FOY ET HOMMAGE A CHAQUE MVTATION
DE CVRÉ COMME PLVS AV LONG EST PORTÉ PAR
LARREST DV CONSEIL DESTAT DONNE A PARIS
LE 2e May 1643 ET LETTRES PATENTE *(sic)*
DONNÉS SVR ICELVY AV MOIS de IVILLET
audict an SIGNÉ LOVIS ET PLVS BAS PAR
LE roy PHELypeaux SELLÉ DV GRAND
SCEAV EN PLACART DE CIRE IAVLNE SVR
lacet DE SOYE ET verifié PAR TOVT OU
BESOIN A ESTÉ

Bas de la nef. Muraille faisant face à l'autel. Côté de l'Epître.

La dalle tumulaire de l'abbé Legendre sur laquelle il est représenté avec ses vêtements sacerdotaux est en pierre et non en marbre noir, comme l'indique l'abbé Cochet dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*. Elle était placée autrefois dans le chœur. Quand elle fut relevée en 1858 pour être encastrée dans la muraille du sanctuaire, on trouva des ossements qui devaient être ceux du curé d'Hénouville.

En 1869, la pierre tombale du « Controlevr des Iardins Frvictiers de sa Maiesté » subit de nouvelles vicissitudes et fut transportée dans la nef à l'endroit qu'elle occupe actuellement. L'humidité de la muraille a déjà fait disparaître les dernières lignes de l'inscription et endommagé la gravure de l'icone. Si cette pierre n'est pas encore une fois déplacée, elle sera, dans quelques années, perdue à tout jamais.

Les deux autres plaques en marbre noir, autrefois dans le chœur, ont été également placées, en 1869, dans la nef.

Antoine Legendre, né au Vaudreuil, en 1590, fut appelé à la cure d'Hénouville en 1622 (1).

Aumônier de Louis XIII et contrôleur de ses jardins fruitiers, l'abbé Legendre est surtout célèbre par un traité d'arboriculture ayant pour titre : *La Manière de cultiver les Arbres frvitiers*, dont la première édition, publiée à Paris en 1652, réimprimée plusieurs fois, même de nos jours, eut les honneurs d'une traduction anglaise.

Un vignoble, dit *le Vignoble de l'abbé*, dont les traces subsistent de nos jours, fut créé dans la partie de la forêt donnée par Louis XIII.

(1) M. l'abbé Levacher, curé d'Hénouville, a transmis depuis au secrétaire quelques renseignements nouveaux.

D'après l'opinion commune, l'abbé Legendre aurait conservé la cure d'Hénouville jusqu'à sa mort. Mais les archives de la paroisse prouvent que Antoine Legendre n'était plus curé en 1660. Son parent Adrian *(sic)* Legendre, d'abord vicaire, devint son successeur vers cette époque. Néanmoins, Antoine ne s'éloigna pas de ses anciens paroissiens. Il mourut, au milieu d'eux, le 12 avril 1665 ; et, ajoute une sorte de journal, rédigé par l'un de ses successeurs : « Le 14 avril 1665, fut inhumé le sieur Antoine Legendre dans l'église. »

M. le curé remarque, en outre, que les travaux exécutés aux frais de M. J. Darcel, maire d'Hénouville, ont notablement assaini l'église ; et que la pierre tombale de A. Legendre, échappant ainsi à l'humidité, semble maintenant assurée d'une longue conservation.

Le presbytère, occupé par l'abbé Legendre, existe encore; il a été célébré dans une pièce de vers, réimprimée de nos jours par Didot, et, dans les *Grands Ecrivains*, mais dont on ne connaît de l'édition originale qu'un seul exemplaire faisant partie de notre bibliothèque municipale.

Le Presbyterre d'Hénovville, imprimé à Rouen chez Jean Le Boullenger, en 1642, dont le nom de l'auteur ne nous est pas parvenu, a été longtemps attribué à Pierre Corneille, avec lequel l'abbé Legendre fut, dit-on, en relations.

L'archéologie au Havre. — En s'excusant de ne pouvoir prendre part à la séance, M. Bailliard a expédié à M. le Président les renseignements ci-après :

Le musée du Havre a reçu de M. E. Dubosc, négociant, divers objets provenant d'une sépulture romaine par incinération, trouvée dans les défrichements du bois des Hallates (Graville) en janvier et février 1890. Ce sont :

1° Deux ollas, dont malheureusement la partie supérieure a été brisée par l'intrusion des racines des arbres;

2° Une urne en verre bleu, contenue dans une des ollas et fracturée comme elle;

3° Un vase calathiforme en terre rouge de Samos, fort endommagé et craquelé extérieurement;

4° Des cendres et des fragments d'os contenus dans l'urne en verre bleu;

5° Trois petits objets en bronze, dont une cuiller à parfums et deux fragments de fibule.

L'une en verre est de tout point semblable à celle qui fut exhumée à Bréauté en 1856. Elle est de forme quadrangulaire et l'anse, large et plate, est ornée de stries longitudinales.

Il n'est pas inutile de rappeler, à propos de cette découverte, que d'autres sépultures ont été trouvées dans le bois

des Hallates en 1839 et 1840, et d'autres encore, très nombreuses, au haut de la rue de Montmirail (Graville) en 1861. Enfin, tout récemment, en 1886, M. L.-Charles Quin signalait des incinérations romaines à la Mare-Rouge et dans le bois des Hallates. Quelques-uns des plus beaux vases provenant tant des fouilles de 1861 que de celles de 1886 furent alors portés au musée archéologique du Havre, qui possède en outre l'urne de Bréauté, donnée par M. Mochon.

Vers le temps où M. Dubosc trouvait dans le bois des Hallates des vestiges de la civilisation romaine, M. Gustave Lennier, conservateur du musée d'histoire naturelle, faisait une fouille à Harfleur, sur le versant de la côte ouest, dite des Buquets, déjà explorée vers 1840 par M. Léon Fallue (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. XII, p. 117). Le principal résultat obtenu a été la découverte d'une panthère en bronze ou plutôt de la partie antérieure d'une panthère qui sort d'un culot en forme de calice à quatre sépales. Cet objet mesure 35 millimètres de longueur sur 20 de hauteur et semble avoir servi de manche ou de poignée à quelque outil. Il est également entré au musée archéologique du Havre.

M. Léon Fallue avait reconnu, dans une enceinte quadrangulaire construite sur la côte des Buquets, les restes d'une *cella* ou chapelle appartenant au paganisme (1), peut-être une de celles que saint Romain fit renverser sur les confins du pays de Caux (*maximè vero apud ultimos Caletes.* GALLIA CHRISTIANA), et il conjecturait qu'un

(1) Il y a déjà plusieurs années que M. l'abbé Maze a retrouvé l'emplacement de ce sanctuaire païen, de dimensions bien supérieures à la simple *cella* qu'y soupçonnait Fallue. Le manque de fonds l'empêcha seul d'y faire une fouille qui promettait d'être intéressante, puisqu'un fragment d'inscription romaine fut recueilli avant cette exploration approfondie du sol. (*Note du secrétaire.*)

petit bouc en bronze trouvé dans le voisinage devait être une amulette consacrée à la divinité du lieu, qui dès lors ne pouvait être que Bacchus. La trouvaille de M. Lennier confirme cette hypothèse : car la panthère, de même que le bouc, était consacrée au fils de Sémélé.

Le musée archéologique du Havre s'est en outre enrichi d'un portrait sur toile d'une des dernières abbesses de Montivilliers : Madeleine-Eléonore Gigault de Bellefont, née au château de Montifroy, en Touraine, le 2 octobre 1706 et décédée à Montivilliers le 23 janvier 1763. MM. Ernest Dumont et Alphonse Martin, dans leur *Histoire de la ville de Montivilliers* (t. II, p. 119), n'ont rien laissé à dire sur cette vénérable personne.

Je termine cette correspondance par un souvenir donné au *grand moulin de Saint-Jouin*, qui s'est écroulé le 22 mars, à onze heures du soir, par suite de la rupture d'une maîtresse pièce placée au centre de sa charpente. Ce moulin, souvent dessiné et photographié, ne manquait pas de pittoresque, mais il ne se recommandait à l'attention de l'archéologue que par la date de sa construction, qu'on y lisait encore. Bâti en 1441, il était âgé de 449 ans; mais il est à croire que dans ce laps de quatre siècles et demi il avait subi de nombreuses réparations.

Rouen. — Eglise Saint-Louis. — M. Pelay rappelle que la Commission s'est occupée, à plusieurs reprises et avec intérêt, de cet ancien sanctuaire et qu'elle en a instamment réclamé la conservation. Or, notre collègue signale des faits et des bruits fort inquiétants sous ce rapport.

On objecte que la partie la plus intéressante du monument, c'est-à-dire la façade, n'est pas en péril. M. Pelay répond qu'à l'intérieur les boiseries et les médaillons ne méritent guère moins d'attention, et M. de Vesly craint que quelques-uns de ces derniers

n'aient disparu. M. Simon constate qu'ayant été consulté sur la solidité de la construction, il a pu fournir, à ce propos, les meilleurs renseignements. M. Garreta explique que la ville met cette ancienne école à la disposition de certaines œuvres qui ont besoin d'un espace étendu pour se produire.

Tout le monde sait, reprend M. Pelay, que ce local a été tout récemment converti en salle de tir, affectation peu propre à en procurer une entière conservation. On parle d'en faire une loge maçonnique ; et si cette destination n'a rien d'alarmant pour le gros œuvre de l'édifice, elle peut néanmoins modifier essentiellement l'aspect intérieur. Notre collègue pensait à tort qu'une demande de classement avait été formulée; il insiste pour que cette mesure soit prise afin de parer ainsi à de désastreuses éventualités qui peuvent surgir à l'improviste, et ne laisser place qu'à de stériles regrets : on n'a pas oublié combien, à différentes reprises, l'existence de la porte Guillaume-Lion a été gravement menacée.

M. le Président fait observer que l'église Saint-Louis étant une propriété municipale, son classement au nombre des monuments historiques ne serait pas suffisamment efficace pour le mettre à l'abri de toute chance de destruction, parce que cette formalité administrative n'enlève au possesseur que la faculté de restaurations sans goût. La *Société des Amis des Monuments rouennais*, ajoute M. G. Le Breton, s'est sérieusement préoccupée d'assurer l'existence de ce spécimen, à peu près unique à Rouen, de notre architecture religieuse au XVIIe siècle, et il a confiance que son action n'aura pas été inutile.

De cet ensemble de faits, la Commission conclut

qu'elle ne saurait mieux faire, pour répondre aux préoccupations si légitimes de M. Pelay, que d'insister à nouveau auprès du Comité des édifices publics et du Conseil municipal sur le grand intérêt qui s'attache à la conservation de l'ancienne école Th. Bachelet; il suffira, comme pièce à l'appui, de joindre à l'extrait du procès-verbal le dernier *Bulletin* (1888) de la Commission, où sont insérées *in-extenso* diverses communications importantes sur l'église Saint-Louis. M. Garreta veut bien se charger des démarches à faire en ce sens; et la Commission s'en félicite, parce qu'elle garde le meilleur souvenir du dévouement et de l'habileté dont notre collègue a donné maintes preuves en semblables circonstances.

Rouen. — Façade de l'abbaye de Saint-Amand. — M. Pelay obtient encore la parole pour demander si Rouen verra de gaîté de cœur ce débris monumental lui être enlevé, par la vive force des enchères, pour la centralisation décorative de la capitale.

MM. G. Le Breton et Maillet du Boullay répondent qu'ils sont en éveil contre cette fâcheuse éventualité et s'efforceront de la prévenir. L'affaire va être prochainement recommandée à la sollicitude de M. le Préfet. Mais un des meilleurs garants du succès est une discrétion absolue dans la négociation entamée. M. Pelay n'insiste pas et se déclare pleinement satisfait.

Calvaire de la Gaillarde. — M. G. Gouellain lit un fragment du mémoire que M. Alphonse Martin vient de publier en faveur de la restauration de ce calvaire. Il ne voit pas sans quelque surprise qu'on

ait songé au modèle de Bouchardon pour renouveler ce petit monument.

L'abbé Tougard, sans se faire l'avocat de tous les détails du projet, avait préparé une note qui résumait les conclusions de M. Martin par ces trois raisons décisives : 1° les sculptures sont grossières; 2° leur date est insignifiante; 3° l'écusson de la base n'est qu'une mauvaise reproduction des belles armoiries qui décorent la croix de Saint-Pierre-le-Viger. Loin donc d'être du vandalisme, l'ensemble de la restauration désirée ne saurait qu'être approuvé de tous les hommes de goût. Notre confrère a écrit en ce sens à M. le Curé de la Gaillarde, en insistant seulement pour que la fonte n'intervienne en rien dans le travail.

M. le Président observe que, ce calvaire n'étant pas classé, la Commission n'a pas lieu d'en délibérer.

Théâtre de Lillebonne. — Par lettre, en date de ce jour, M. Duval, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, a informé le secrétaire que le gardien Vattier, à son instigation « a fait réparer les haies et couper le bois qui, de nouveau, envahissait les ruines. Je lui ai promis, poursuit notre confrère, de réclamer pour lui une indemnité du département : car c'est un travail plus considérable que je ne pensais. »

Camp de Sandouville. — Pour répondre à un désir déjà ancien, exprimé au sein de la Commission, le même membre s'était préoccupé de faire lever le plan de cette enceinte, mais sans espoir d'y arriver. M. le Curé de Sandouville sollicité dans le même sens par l'abbé Tougard, a dernièrement répondu qu'il n'avait sous la main personne qui pût entreprendre ce travail. Il semblait donc qu'on dût y renoncer, quand

M. Duval ajoute : « J'espère pouvoir réussir à faire dresser ce plan dans de bonnes conditions par M. Vallée, notre agent-voyer (de Lillebonne), qui dessine fort bien... Je crois qu'il ne réclamera pas d'honoraires; mais j'espère qu'on l'indemnisera de ses frais de déplacement et de séjour sur les lieux, si cela est nécessaire. »

Rouen. — Documents divers. — M. de Beaurepaire résume divers documents dont voici la teneur :

NOTES SUR LA NAVIGATION A ROUEN AU MOYEN AGE

A défaut d'autres documents, les registres du tabellionnage de Rouen suffiraient à prouver que, dans la deuxième moitié du XIVe siècle, il se faisait à Rouen un grand commerce en amont, par la Seine, avec Paris; en aval, par le même fleuve et par la mer, avec la Bretagne, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre et la Flandre.

Dès cette époque, on constate l'existence de services, plus ou moins réguliers de bateaux, de Rouen à Port-Saint-Ouen, à Elbeuf, aux Andelys, à la Bouille et à Caudebec (1).

Les bateaux, nefs ou vaisseaux, qui sont indiqués comme stationnant au port de Rouen, sont : le fousset, la hourque, l'escaffe, le tronc, la gogue, le crayer, le balenier, la galiotte, la barge, le bargot, la galée. Le mot bateau

(1) Batel de la voiture d'Ellebuef, 1401 (Reg. 9, f° 293). — Batel de la vainture d'Andely, 1372 (Reg. 3, f° 287). — Batel de la vainture du port du Val-des-Leux ; vente de 6 queues de vin de Conihout, 1 queue par an, pendant 6 ans, à mettre dedans le dit batel, 1420 (Reg. 18, f° 131 v°). — Batel de la Bouylle; 12 boisseaux de blé de rente à Guenouville à livrer et rendre dedens le batel de la Bouylle, 1400 (Reg. 9, f° 36). — Batel de la vainture de la Bouylle, 1401 (Reg. 9, f° 175).

désignait les embarcations d'un faible tonnage (1). Le mot nef ne s'appliquait qu'à celles d'un tonnage plus élevé. Le balenier, la galiotte, la barge, le bargot, la galée servaient ou pouvaient servir de vaisseaux de guerre. On distinguait encore le bateau façon de Bourgogne, la nacelle marnaise et des nefs plates qui allaient par la Seine.

J'ai rassemblé ici quelques notes qui concernent les frais de construction des vaisseaux, les prix de baux, ceux de vente, quelques marchés avec les maîtres et les mariniers.

I

FRAIS DE CONSTRUCTION DE VAISSEAUX

« Jehan Estienne, dit Larchevesque, carpentier, de la par. du Mesnil-Esnard, s'oblige, à Ricart Le Vasquier et à Martin Charles, à leur faire un batel de la longueur et haulteur de bors et un pié de fons, gesant plus que le batel de Jumièges (2), le fons et les costez et levéez toutes noefves, de bosc noeuf, mesrien de quesne, et de si bonne espoisse comme aud. batel appartient, c'est assavoir pour la somme de six-vins francs d'or, à paier as termes et par la manière et condicions qu'il est contenu et devisé en l'escroe (3) enfillée avec les autres, 1369. » — (Reg. 3, f° 35.)

« Hue Piel, de la par. de Hotot-sur-Seine (4), s'oblige à faire à Phelipe Le Fèvre, huchier, un batel, du bosc dud. Philippe et de son clou..., le clou et le bray qui y faudra rendu sur plache à la cauchie de Sahurs, 1370 (5). » — Reg. 3, f° 119.)

(1) Vente d'un batel de 3 queues, 1373 (Reg. 3, f° 314); d'un autre de 10 tonneaux, 1316 (Reg. 1, f° 149).

(2) Probablement le bateau de Rouen à Jumièges.

(3) Minute enfilée avec les autres, par opposition à la transcription de l'acte sur le registre du tabellionnage.

(4) Hautot-sur-Seine, canton de Grand-Couronne (Seine-Inférieure).

(5) Sahurs, même canton.

« Jehan Le Caron et Pierre Le Cavelier, de Saint-Martin de Croisset (1), s'obligent ensemble et l'un pour le tout, à ce qu'ils feront un batel et le rendront tout prest, dedans la Magdeleine prochain venant ou dedens VIII jours ensuivant, à Jehan Boucart, de la par. de Jumièges, et à Marquet Le Blont, bourgeois de Rouen, de XXVIII piez de lonc entre deux estables à pié marchand et VII piez et demy de lay et IIII piez et demy de genoul, de merrien bon et suffisant, tel comme au cas appartient, de clou et de ferement tel semblablement comme ad ce appartient; et trouvera led. acheteur le bray à faire led. batel pour XXXV l., et en auront lesd. vendeurs avant les mains VIII l. XV s.; et, quant le fons en sera joingt et les estables, autant; et, quant il sera tout bordé, autant; et quant il sera bouté en l'eaue, l'autre quartier paiement. Lesd. vendeurs promistrent livrer led. batel en la manière que dit est et obligèrent corps et biens. » 4 avril 1394. (Reg. 6, f° 57 v°.)

« Guillot Hebert, du port de Jumièges, s'oblige à Jeh. Du Chastel, bourgeois de Rouen, ad ce que il lui fera un fouset de XXXVI piez de long et de X à XI piez de lé, portant XXVI poises de sel, et un coquet à l'avenant dud. fouset, et doit avoir pour ce faire XXX l. t. aveuc sa robe, du pris de LX s. t., et doit commencher à faire led. fouset de dens la candeleur prouchainement venant, de IIII à VI ouvriers, et ainsi de jour en jour tant que led. fouset et coquet soient prêts, par ainsy que led. Hebert doit trouver les estableaux, la traingleure et les tasseaux, et de ce doit avoir XV l..., et sera tenu led. bourgeois à quérir aud. Hebert et à ses ouvriers leurs despens selon leur estat en lad. besoingne faisant, bois, clou, bray et tout ce qui à ce appartient. » 1390 (Reg. 5, f° 44 v°).

« Guillaume Du Hamel, de Saint-Martin d'Oissel (2),

(1) Croisset n'était qu'un hameau de Saint-Martin de Canteleu, près Rouen ; mais le hameau était plus connu que la paroisse.

(2) Oissel-sur-Seine, même canton.

s'oblige à monsieur l'abbé de Fécamp à faire ou faire parfaire un batel alant par Saine portant le faiz de LXX tonneaux environ, bon, léal... pour la somme de VIIIXX liv.; et, se led. batel porte plus que les LXX tonneaus, il sera paié à l'avenant; et se mains porte, il lui seroit rabattu... et le livrer... dedens le 1er jour d'aoust prochain (1394) audit de gens ad ce congnoissons, » 13 déc. 1393. (Reg. 5, fo 302.)

Le même vend « à Huart Le Chirier, demourant à Velly-en-Launais (1), deux batteaux alans par eaue, l'un portant IIIIXX et X tonneaux et l'autre portant LXXV tonneaux, à conter deux queues pour un tonnel de la mueson de Launaiz, estoflés chascun batel de flete et de governal souffisant, et à chascun batel I vuidas, et à chascun une traveure couverte d'escende; et doivent yceulx basteaux estre faiz de bon bosc et loyal et de bonne espesseur souffisante, selon que la besongne le désire; et doivent estre les deux basteaux à rabors, et les costez clinquez et quevilliés de fer là où il en sera mestier, et y ara bordingues, et doit led. Guill. rendre tout prest led. batel de IIIIXX X tonneaux dedans la St Jehan-Baptiste prochain venant, et l'autre dedans la Magdeleine ensuivant et livrer flotans en Saine estanches, et les livrera led. vendeur en Saine, là où il luy plaira... pour IIIc X l. t. et V. queues de vin vermeil rendu à Oessel. » 14 nov. 1394. (Reg. 6, fo 62 vo.)

« Guillaume Cayn confesse avoir vendu à Osmont... une nef nommée la nef *Se-Anne*, qui est à présent en l'astellier devant la maison dud. Guill. (bourgeois de Rouen), avec la flaicte, gouvernail, une ancre, I hune, une alongue, I gart, I assonge, VI haubens, I tallee, deux lis en la traveure, I maast, VI chantiers, VIII avirons, I cabetent et une plume pour le couvers; et, pour ce que la d. nef n'est pas toute preste, led. Guill. la sera tenu

(1) Veslud, canton de Laon (Aisne).

fere apprester bien et deuement ainsy qu'il appartient pour IXXX liv. » 1400. (Reg. 9, f° 99 v°.)

« Jehan Le Caron, de la par. de Canteleu, ou hamel de Dieppedalle, s'oblige aux religieus, abbé et couvent de St-Ouen de Rouen ou au porteur, à leur refaire et appareillier bien et deuement et suffisamment dehors et dedans le batel et flecte desd. religieux qu'ils ont en l'eaue de Saine et rendu tout prest de toutes choses, hors cordail en fille et à ses coustz, etc... III sepmaines après Pasques prochainement venant; et pour ce doit avoir XL l. t. et II mines de blé, à paier presentement X l., à la mikaresme X l., et le demourant quant la besongne sera faicte et parfaicte; et si lui seront tenus trouver yceulx religieux bosc sur les kays, clou et bray et toute ferrure; et pour ce faire bien et deuement obligea biens. » 1402 (Reg. 9, f° 283). (1).

(1) Pendant longtemps, bien avant l'établissement à Rouen du Clos aux Galées, il existait des ateliers pour la construction des navires, de l'autre côté du pont, au lieu dit Richebourg. « *Wilelmus carpentarius*, et *Eremburgis*, sa femme, donnent au prieuré de Bonne-Nouvelle 3 s. de rente *apud* Richeborc, sa d. — *Robertus dictus de Barra, de vico de* Richebourg, *prope pontem Rothom., factor navium*, 1226. — Adan *carpentarius* de Richebourc, 1234. — *In tenemento dicto* Riqueborc *ultra Secanam in par St. Clementis Rothom.* — *Feodum Joh. carpentarii*, mars 1244. »

Par acte de 1226, Robert de la Barre, précité, fait un engagement avec le prieuré de Bonne-Nouvelle. Les religieux lui fourniront chaque jour, tout le temps de sa vie, « *unam micham conventualem cum duabus michis albis et unum galonem vini et unum generale et de pictantia quando contigerit eam fieri communiter in refectorio.* » Lui leur donne 80 l. t., les fait ses successeurs et héritiers après son décès et les vrais et perpétuels possesseurs des maisons qui lui appartenaient en la rue de Richebourg, près du pont : « *Quamdiu vixerit serviet bene et fideliter dictis religiosis et omnibus aliis monachis Becci Herluini in omnibus operationibus et facturis navium, batellorum et vasorum suorum et in aliis operibus manuum ipsius, quociens-*

II

BAUX D'EMBARCATIONS

Louage, pour le temps compris entre le mercredi après la Saint-Michel 1361 et le lundi après la Quasimodo 1362, d'un bateau de 16 tonneaux alant par Seine, 1 florin d'or par semaine à payer de 4 semaines en 4 semaines ; « et ne pourront les preneurs mener ledit *batel* amont l'eaue oultre le Pont de l'Arche, » 1361. (Reg. 1, f° 130, v°). — Bateau de 76 tonneaux, loué à un bourgeois de Rouen par sire Jacques Le Lieur, riche commerçant, 1361. (Reg. 1, f° 144 v°) (1). — Bateau de 70 tonneaux, loué

cunque et quandocunque indiguerint, et super hiis eum per se vel per mandatum eorum duxerint requirendum, omnibus negociis propriis dicti Roberti et quarumlibet aliarum personarùm semper postpositis. » En cas de maladie, il devait se faire remplacer par un charpentier capable. On lui reconnaissait une entière participation à tous les biens spirituels qui se faisaient et se feraient au monastère, et le droit de sépulture au cimetière des religieux.

Le prieuré de Bonne-Nouvelle avait une nef à son usage. Cette nef devait, paraît-il, être de 80 tonneaux de vin. Elle fut remplacée par une autre, de 100 tonneaux, qui fut jugée d'une grandeur excessive et déclarée forfaite au Roi. Cependant, par grâce spéciale, les maîtres de l'Echiquier accordèrent que les religieux de Bonne-Nouvelle « pussent faire des ore en avant nef portant cent tonneaux de vin, parce que les frez et coustemanz étaient aussi grands pour 80 que pour 100 ». Arrêt de l'Echiquier de Pâques 1290. (Arch. de la Seine-Inférieure, F. de Bonne-Nouvelle).

(1) Le Lieur était une sorte d'armateur. « Colin Boschier, demeurant à Fougières en Bretagne, confesse devoir à sire Jacques Le Lieeur xxxvii fr. d'or, en quoi Ricard De la Houlle étoit tenu audit sire Jacques Le Lieur, pour une nef appelée la *Se-Catherine*, que ledit sire Jacques avoit fait arrester pour être paié dud. Ricard. » 1363 (Reg. 2, f° 51 v°). — « Robin Le Bon jà piecha mestre d'une nef *Se-Catherine de Rouen*, qui fu jadis Ricard De

40 écus. 1361 (Reg. 1, f° 148). — Bateau de 50 tonneaux, allant par Seine, loué 60 florins d'or à l'écu de Johan et 288 cares de gloë de hêtre, 1362 (Reg. 1, f° 155 v°). — Bateau de 32 tonneaux avec 4 avirons, allant par Seine, 20 florins d'or, 1362 (Reg. 1, f° 192). — Bateau allant par Seine, avec fleite, ancre, traveure et coffre, 16 chevaulx, a virons, 1 perche et les fillés, 4 écus de Johan, 1363 (Reg. 1, f° 230). — Bateau de 16 tonneaux, 12 royaux d'or, 1363 (Reg. 1, f° 237 v°). — Bail pour 2 ans « d'un *batel* alant par Seine portant 39 tonneaux de vin, appelé *Pillart*, 52 florins d'or à l'écu de Johan pour tout le terme, » 1361 (Reg. 1, f° 117 v°).

Fousset *St-Jean*, 81 fr. d'or, 1363 (Reg. 2, f° 8). — Bateau de 36 tonneaux de vin, allant par Seine, baillé à ferme par les religieux du Bec-Hellouin, 13 écus de Johan, 1363 (Reg. 2, f° 25). — Moitié d'un bateau allant par Seine avec la fleite et gouvernail, anac et vuidas, 32 fr. d'or, 1363 (Reg. 2, f° 2 v°). — Bateau de 36 tonneaux allant par Seine, 10 fr. d'or, 1363 (Reg. 2, f° 58). — Bateau de 45 tonneaux allant par Seine, loué, pour 1 moitié, 15 florins d'or, 1364 (Reg. 2, f° 138). — Bateau de 48 tonneaux allant par Seine, 10 fr. d'or, 1365 (Reg. 2, f° 179 v°). — Bateau de 26 tonneaux allant par Seine, avec la fleite, le gouvernail, l'ancre et la traveure, 30 fr. d'or, 1365 (Reg. 2, f° 186).

la Houlle, et Robert Doullie, son compaignon, lesquiez, tant pour euls que pour leurs compaignons et adhérens, estans en lad. nef, quictèrent et quictent... les hoirs, exécuteurs et ayant cause de feu sire Jaques Le Lieeur, jadis bourgeois, capitaine de la ville de Rouen, de toutes les choses quelconques dont ils leur peussent faire demande, de tout le temps passé jusques au jour d'uy, tant à cause de leur service que le feu sire Jacques les avoit levez et frectez, si comme ils disoient, à aler en la baie en Poitou et en plusieurs autres lieux, pour le temps que il vivoit, que autrement, pour la somme de six francs d'or aveques la satisfaction que autre fois avoit faicte. » 1366 (Reg. 2, f° 262).

Nef la *Regnoulde*, baillée pour 3 ans, par Martin Charles, de St-Denis de Rouen, à un habitant de Vernon, pour 200 l. pour les 3 ans ; termes de paiements, S.-Remy et Pâques, 10 nov. 1369 (Reg. 3, fo 10) (1).

Bateau de 150 tonneaux allant par Seine, 60 l. t., 1 fr. d'or pour 20 s. t., 3 juin 1370 (Reg. 3, fo 59). — Bateau allant par Seine, avec la fleite et les fremeures, baillé à louage pour 36 fr. d'or, par Jean Ango, de St-Éloi de Rouen, à Julien Dadin, de Poses, 1372 (Reg. 3, fo 259). — Bateau de 120 tonneaux, loué pour les 3/4, 29 fr. d'or, 1372 (Reg. 3, fo 269 vo). — Bateau de 50 tonneaux allant par Seine, avec la fleite et le gouvernail, 27 l. 10 s., 1337 (Reg. 3, fo 328 vo). — Bateau allant par Seine, avec la fleite et le gouvernail, baillé à louage pour 3 ans, par Pierre Pitemen, de Rouen, 20 l. t. par an, 1373 (Reg. 3, fo 345 vo). — Bateau de 15 à 16 tonneaux, 8 fr. d'or, 1380 (Reg. 4, fo 12).— Bateau de 70 tonneaux avec fleite, ancre, gouvernail, 23 fr. 6 s. 8 d., 1381 (Reg. 4, fo 75 vo).

Nef plate des religieux de Fécamp, de 110 tonneaux, allant par les rivières de Seine et d'Oise, louée pour 4 ans, 1400 (Reg. 8, fo 428).

Fousset, de 18 queues, loué, 1401 (Reg. 9, fo 230). — Nef baillée par Pierre Pitemen, bourgeois de Rouen, 1401 (Reg. 9, fo 243). — Bateau allant par Seine, baillé pour

(1) « Martin Charles, demeurant à présent en la par.-Saint-Denis de Rouen, si comme il disoit, baille à louage à Guillaume Le Paumier, de Notre-Dame de Vernon, jusques au terme et à la fin de trois anz du jour d'uy, une nef appelée la *Regnoulde* aveques tous les appareulx d'icelle qui sont en pris de XXIII fr., c'est assavoir : lad. nef pour la somme de deux cens livres à 1 fr. d'or pour XX s. t. la pièce, pour tout led. terme durant, à paier à Karesme prenant prochain venant ou à la S. Remy ensuivant, XL l.; à Pasques Notre Sire ensuivant, XL l.; à la Saint-Remy, ensuivant, XL l. et à Pasques Notre Sire ensuivant, XL l.; et gardera as us et as coustumes de Saine, et mesra led. preneur lad. nef à son péril, hors useure. »

2 ans, 12 livres par an, 1403 (Reg. 9, f° 432 v°). — Franc bateau des religieuses de S. Pol jouxte Rouen, en l'eau du Roi, loué pour 3 ans par ces religieuses, à Jean Du Roulle, 15 l. pour les 3 ans, 1403 (Reg. 9, f° 441 v°).

Fousset allant par Seine, de 18 queues, baillé pour 1 an, 4 s. par semaine, 21 juin 1404 (Reg. 11, f° 54, A).

Bateau nommé *Quesneport*, allant par la rivière de Seine, pouvant valoir 160 écus d'or, du prix de 11 s. 6 d. pièce, non compris la valeur du harnois, baillé pour 6 ans par Jean Du Chastel, de Rouen, à Jean Routier, pour 31 écus d'or, pour tout le temps, 1406 (Reg. 12, f° 31).

Bateau à 5 chevaux, loué pour 5 ans, 20 s. par an, à un habitant du Val-de-la-Haye, 1407 (Reg. 13, f° 92).

Bateau, nommé tronc, loué pour 15 l. t. par an par un habitant de Sahurs, 1408 (Reg. 13, f° 107).

21 juin 1404. — « Philippe Le Gras, de St-Pol jouxte Rouen, et Symonnet le Fauqueur, de St-Maclou, prennent à louage, de Henry Du Bosc, bourgeois de Rouen, jusques à un an du jour d'uy, etc..., un batel nommé fousset, alant par la rivière de Saine, portant environ XVIII queues de vin, avec les apparaulx, c'est assavoir : un tref, 1 mast, unz coupples de haubens, 1 estoy et 1 grasque, 1 cablel, 1 ancre, une haussiere, et IIII avirons, pour IIII s. t. par chascune sepmaine...; et par ce que dit est, les diz preneurs seront tenus apporter, audit bourgeois, le foin de VII verges de pré assis ès prez de Hotot. »

« Jean Denis, dit le Gros Vallet, à present demourant à Rouen, en la paroisse S. Vincent, et Jehan Billié, dit Lenfant, demourant à Paris, en la par. St-Germain-l'Aucerroys, prennent à ferme et à louage du xme jour de may derrain passé, jusques au jour de la Magdelaine prouchain venant, de Jehan Richier, de St-Martin du bout du Pont dedit lieu, une nef nommée *Jacquette*, la fleite et gouvernail à ce appartenant, laquelle nef se traict à VI chevaux amont la rivière de Saine, et appartient audit

Richier, avec tous les appareilz qui ensuivent, premièrement : une vieille hune et alongue, presiée à IIII l. X s. t., item, V haubens, une asouage, II gars, III vieilles pieces pour le filleur, ung vieil cablel et III longues presiées à XL s. t.; item, XIII chantiers tant pour le couvert que pour tout et II plaictes presiées à XXV s.; item, ung vuidas à XV s.; item, un coffre, une lanterne, une sabliere, ung gredil et plusieurs pos de terre presiés à XV s.; item, II perques, II grans avirons, presiés à XV s.; item, une paelle à VI s.; item, III lis, I couverture pres. à II l.; item, certaines escuelles et plateaux de bois presiés à II s. VI d.; item, sept avirons à fleite presiés à XII s.; item, un maast, ung maail, et III piex à XV s.; item, une ancre presiée à IIII l., lesquelz appareils se montent par lesdictes sommes à XXII l. t... rendre en aussi bon estat... ceste prinse faicte par XX l. t. pour tout ledit temps. » 1411. (Reg. 14, f° 85.)

« Loys le Houvestre, natif de Caen, serviteur de mons^r Raoul de Crasmouel, pour et ou nom de Jehan Stanlawe, baille à ferme et à louage à Jehannin Mengin, demeurant à Rouen, du jour d'uy jusques à Noel prouchain venant : ung batel nommé tronc, alant par Saine, portant XXX tonneaux ou environ, fourny de flecte, avec une hune, une aloigne, IX advirons teulx quieulx, deux escoppes, I perche, 2 coliers à chevaux... pour VII^XX l. t. à XII gros pour livre, des gros qui au jour de Pasques derr. passé avoient cours pour XX d., à payer dedens mois... aux us et aux coustumes de l'eaue, » 1421. (Reg. 19, f° 163 v°.)

III

PRIX D'EMBARCATIONS D'APRÈS LES CONTRATS DE VENTE

Embarcations vendues en totalité. — Bateau par Seine, portant 3 queues, 4 livres, 1373 (Reg. 3, f° 314). — Bateau, fleite, 4 avirons, I aviron sur la tire d'icelui bateau, un maast, un gouvernail, une escoppe neuve, 6 l. 15 s., 1398

(Reg. 8, f° 85). — 1 bateau, 10 l., 1373 (Reg. 3, f° 331). — Nef le *St-Martin* avec le coquet allant par Seine et par mer, 16 l., 1414 (Reg. 16, f° 136). — 1 bateau vendu par Jean Du Bois, bourgeois de Paris, à Pierre Jouen et Jehan Le Blanc, demeurant à Rouen, par. de St-Candre du Solier, 32 l., 1403 (Reg. 10, f° 4). — Bateau allant par Seine, 33 l., 1402 (Reg. 9, f° 360 v°). — Petit vaisseau allant par mer et Seine, vendu par un habitant du Vaudreuil, 40 l., 1394 (Reg. 6, f° 19). — Bateau allant par Seine, de 66 tonneaux de vin, 60 l. et 1 fr., d'or pour 20 s. t. la pièce, 1370 (Reg. 3, f° 28). — Bateau allant par Seine, de 60 tonneaux, 80 l., 1352 (Reg. 3, f° 208). — Nef allant par Seine, de 140 tonneaux de vin, avec les appareils, 100 l., 1365 (Reg. 2, f° 215 v°). — Autre nef, de 160 tonneaux, même prix, 1365 (*Ibid*, f° 248 v°) (1). — Nef le *St-Jean de Dieppe*, vendue par Martin Vaslet, de Dieppe, à Guill. Gouel, de Rouen, 120 l., 1398 (Reg. 7, f° 124).— Nef la *Ste-Marie*, preste de chingler par la mer, vendue par Guill. Mon, de Lécluse, à Thomas Regnoult, de Dieppe, 180 l., 1394 (Reg. 6, f° 27 v°).

Bateau de 9 tonneaux, allant par Seine, 4 royaux d'or, 1362 (Reg. 1, f° 150 v°). — Bateau de 10 tonneaux, 9 royaux d'or, 1362 (Reg. 1, f° 149). — Bateau de 29 tonneaux avec la fleite, le mât, le gouvernail, 4 avirons, 2 escopes, 1 hune et les cables, 11 fr. d'or, 24 janv. 1369 (Reg. 3, f° 27). — Bateau, 10 fr. d'or, 1363 (Reg. 1, f° 237). — Bateau allant par Seine, portant 18 tonneaux de

(1) « Gillet Chevalier vent à Johan de Senlis, pour 100 l. t., monnoie courant à présent, une nef alant par Saine, aveques tous les appareils ainsi comme elle va par eaue, c'est assavoir : fleicte, gouvernail, ancre, vuidas, trois hunes, deux allongues, avecques ancre, cordail et autres harnas qui est dedens lad. nef, laquelle porte VIIIXX tonneaux de vin ou environ, et gardera as us et as coustumes de l'eau et venant toutes eaues et jura et renuncha... et doit led. de Senlis prendre livraison de lad. nef au port de Villiers sur Vernon. » 1365 (Reg. 2, f° 248 v°).

vin, 12 fr. d'or, 1361 (Reg. 1, f° 117 v°). — Bateau allant par Seine, portant 11 tonneaux et 1 queue de vin, avec tous ses appareux, 1 hune, 2 avirons, 1 escoppe, le mât, le gouvernail, les haubens, 20 florins d'or, plus pour une hune de 3 balenches et demi, pesant, 4 royaux; « et gardera en la rivière de Saine et partout ailleurs, as us et coustumes de l'eaue, de tous arrés et empeschemens, » 1361 (Reg. 1, f° 142). — Bateau, 20 florins d'or, 1361 (Reg. 2, f° 126). — Bateau, 25 florins d'or, 1361 (Reg. 1, f° 134). — Bateau allant par Seine, de 50 tonneaux de vin, 25 fr. d'or, 1365 (Reg. 2, f° 245). — Bateau allant par Seine, 38 fr. d'or et demi, 1381 (Reg. 4, f° 72). — Bateau allant par Seine, 40 fr. d'or, 1362 (Reg. 1, f° 193 v°). — Bateau allant par Seine, appelé *Eurengues*, de 36 tonneaux de vin, avec tous les appareuls, 40 florins d'or, sept. 1361 (Reg. 1, f° 123). — Bateau allant par Seine avec la fleite, le vuidas et le gouvernail, portant de 50 à 60 tonneaux de vin, 42 royaux d'or, 1361 (Reg. 1, f° 83). — Bateau allant par Seine, de 50 tonneaux, 50 fr. d'or, 1364 (Reg. 2, f° 118 v°). — Bateau allant par Seine, de 70 à 80 tonneaux de vin, avec tous les appareux, ancre, gouvernail, fleite, avirons, caables, 1361 (Reg. 1, f° 103 v°). — Bateau allant par Seine, de 80 tonneaux de vin, 70 francs d'or, 1364 (Reg. 2, f° 118 v°). — Bateau tout neuf allant par Seine, avec fleite et gouvernail, 84 florins d'or, 1361 (Reg. 1, f° 156). — Nef la *Notre-Dame de l'Ecluse*, avec le bateau et les appareux, portant 55 tonneaux de vin, huit-vingts francs d'or, 1364 (Reg. 2, f° 140 v°) (1). — Nef de neuf-vingts tonneaux de vin,

(1) « Guill. Sterque, de Lescluse, et Guill. Du Claux, du Houlen, Engleterre, vendent à Bertin Chauvin, à Johan Lespicier, bourgeois de Harefleur, et à Pierre Le Clerc, bourgeois de Rouen, pour VI IXX fr. d'or, une nef alant par mer, appelée la *Nef N.-D. de Lescluse*, aveques le batel et appareuls d'icelle, portant LV tonneaux de vin ou environ, et gardera par an et par jour à us et à coustumes de la mer, » 1362 (Reg. 2, f° 140 v°).

prise sur les ennemis du Roi, 500 francs d'or, 1370 (Reg. 3, f° 98). — Vaisseau la *Sainte-Marie de Rille*, six-vingts florins d'or, appelés francs, sept. 1361 (Reg. 2, f° 123). — « Le vendredi après la S^e^-Crois, en septembre 1361, Pierres Le Gascoing vent à Nicole Le Vironneeur et à Guill. Le Mire, de Honnefleur, pour VI^XX^ florins d'or appelés francs : 1 vessel, alant par mer, appelé le vessel *S^e^-Marie de Rille*, dont Pepinet est mestre à présent, avecques tous les appareux d'icelli vessel, c'est assavoir : 11 ancres de fer, 1 maast, le tref, 11 caables et tous les autres appareux d'icelli, euquel vessel led. Nicole a les deux pars et led. Guill. le tiers, duquel vessel lesd. acheteurs ou l'un d'eux peuvent prendre saisine par eux ou par le porteur de ces lettres en quelconque lieu que il soit ».

Nef nommée la *Nef St-Jacques* « avec un petit batel et tous les oustils, vendue par Pol Le Boucher, Pierres Neveu et Jacques Desfresnes, bourgeois de Rouen, à Jean Bindel, VIII^XX^ II royaux d'or, » 1361 (Reg. 1, f° 99, v°). — Gogue allant par mer, vendue à 3 bourgeois de Leure, par Guill. Le Vos, de Lécluse (1), 200 fr. d'or, 1354 (Reg. 2, f° 188). — Nef le *St-Christofre*, de présent à Harefleu, vendue au Roi par Raoul Duchemin, bourgeois de Bruges, 600 francs d'or, janv. 1370 (n. s.) (Reg. 3, f° 21 v°). — Vaisseau allant par mer, nommé *Broualle*, vendu avec tous les abillemens et appareux par Guill. Doublet, de St-Eloi de Rouen, à Jacob Zoete, bourgeois de Bruges, et à Jacob Aayemont Houe, de Zeriche en Zelande; promet de le garder as us et coustumes de la mer, vers et contre toutes personnes du royaume de France, 38 écus d'or, 1408 (Reg. 13, f° 127). — Bateau allant par Seine, de 100 tonneaux, 52 écus d'or du prix de 22 s. 6 d., 1402 (Reg. 9, f° 289).

Embarcations vendues par moitié. — Bateau avec la

(1) L'Ecluses, arr. de Douay (Nord).

moitié des appareils, de 8 tonneaux, 8 l., 1373 (Reg. 3, f° 304). — Bateau allant par mer et par Seine, 26 tonneaux, 20 l., 1395 (Reg. 6, f° 119). — Bateau, 32 l. 1398 (Reg. 8, f° 200). — Fousset nommé la *Nef St-Martin*, vendu par Pierre Eudon, de St-Erblant de Rouen, à Ricart Vibel, de St-Michel de Vieux-Port (1), 40 l.; le vendeur gardait l'autre moitié, 1391 (Reg. 5, f° 73). — Bateau de 60 à 80 tonneaux de vin, 45 l., 1398 (Reg. 8, f° 22). — Vaisseau nommé *Noel*, allant par Seine, 57 l., 1408 (Reg. 13, f° 103). — Bateau nommé le *Batel Martin*, allant par Seine, 60 l., 1400 (Reg. 9, f° 95). — Moitié d'une nef portant 92 poises de sel, vendue 80 l. au propriétaire de l'autre moitié, demeurant endroit le moustier, de Sotteville-du-Val (2), jouxte Pont-de-l'Arche, 1371 (Reg. 3, f° 145). — Nef nommée *S. Joan*, de 50 tonneaux, toute preste de singler par mer, vendue par un bourgeois d'Harfleur à un bourgeois de Rouen, 100 l., 1371 (Reg. 3, f° 121 v°).

Nef avec les habillements, allant par Seine, de 120 à 140 tonneaux de vin, vendue 160 l., par Jehan De Clatot, bourgeois de Rouen, de St-Andrieu-aux-Fèvres, à Colin Becquet et à Jehannin, son fils. — Les parties l'avaient fait faire ensemble, et chacune y avait sa moitié, 1394 (Reg. 5, f° 308). — Nef allant par Seine, de 120 à 140 tonneaux, 100 l., 1394 (Reg. 5, f° 308). — Nef nommée *Marion*, même tonnage, même prix, 1395 (Reg. 6, f° 194 v°). — Vaisseau tout neuf nommé la nef *St-Jacque de Dieppe*, vendu par un bourgeois de Dieppe à Jean De Lesmes, bourgeois de Rouen, 160 l., 1407 (Reg. 12, f° 68 v°).— Bateau allant par Seine, de 2 tonneaux, 11 fr. d'or, 1365 (Reg. 2, f° 547 v°). — Nef allant par mer, vendue à un bourgeois de Rouen, 18 fr. d'or, 1363 (Reg. 2, f° 48 v°).— Bateau allant par Seine et par mer, 20 fr. d'or,

(1) Vieux-Port, arrondissement de Pont-Audemer (Eure).

(2) Sotteville-sous-le-Val, canton d'Elbeuf (Seine-Inférieure).

1364 (Reg. 2, f° 136). — Bateau allant par Seine, avec la fleite, 60 tonneaux, même prix, 1371 (Reg. 3, f° 195 v°). — Bateau de 40 tonneaux, 22 fr. d'or, 1363 (Reg. 2, f° 52). — Bateau allant par Seine et par mer, 24 tonneaux, 23 fr. d'or, 1365 (Reg. 2, f° 204). — Fousset allant par Seine, 26 fr. d'or, 1362 (Reg. 2, f° 220 v°). — Vaisseau le *St-Jacques*, 50 tonneaux, 40 fr. d'or, 1364 (Reg. 2, f° 133 v°). — Fousset *Bertin*, allant par eau, 46 fr., 1361 (Reg. 1, f° 84 v°). — Vaisseau appelé fousset, allant par mer et par Seine, de 36 tonneaux de vin, vendu par un bourgeois de Rouen à un bourgeois d'Harfleur, 50 florins d'or, 1362 (Reg. 1, f° 184) (1). — Nef allant par Seine, de 150 tonneaux, 50 fr. d'or, 1362-1365 (Reg. 2, f°). — Nef, pour lors en l'atelier de Robert Du Perche, à Eauepleut, de 120 tonneaux, 50 fr. d'or, 1370 (Reg. 3, f° 85). — Fousset, 185 fr. d'or, 1362 (Reg. 2, f° 187 v°). — « Guill. Le Vos, flamenc, demeurant à Lescluse en Flandres, vend à Guill. Brasdefer, à Jehan Le Fevre, dit Le Saunier, et à Johan Rogaire, bourgeois de Leure, pour 11c fr. d'or, une gogue

(1) « Evrart Dagues, de Berville, vent à Regnaut Briefer, de Harefleu, pour L florins d'or frans la moitié d'un vessel appelé fouset, alant par mer et par Saine, dont l'autre moitié est et demeure aud. vendeur, led. vessel portant XXXVI tonneaux de vin ou environ avecques la moitié de tous les appareux appartenant aud. vessel, etc... Led. Regnaut a pris dud. Evrart jusques à I an d'hui la moitié dud. batel à lui appartenant, dont l'autre moitié est aud. Regnaud, aux péris de la mer, c'est assavoir au tiers denier de tout ce que led. vessel gaanera que led. Evrart aura, et led. Regnaud aura les autres II pars, ainsi que led. Regnaud sera tenu rendre bon compte et loial aud. Evrart, toutes fois que led. Evrart vouldra, de tout ce que led. vessel aura gaainé, et trouvera led. Evrart tout le bosc qui faudra aud. batel, toutes fois que mestier sera, et led. Regnaud trouvera bray et clou, et paiera chascun la moitié des coux et des despens ès ouvriers qui repareront led. vessel, et en la fin dud. terme led. Regnaud rendra aud. Evrart lad. moitié de vessel france et quicte de toutes debtes,» 1362 (Reg. 1, f° 184).

appelée la *Gogue N.-D.*, allant par mer et par Saine, aveques tous les appareuls d'icelle, c'est assavoir aud. Brasdefer la moitié, aud. Fèvre et aud. Rogaire l'autre moitié, et gardera à us et as coustumes de Saine et jura, etc., » 1365 (Reg. 2, f° 183). — Nef nommée la *Nef du Corps Saint*, de 80 tonneaux, vendue à 2 bretons par Marin Quatre-Yeulx, bourgeois de Paris, monnayer du serment de France, 1371 (Reg. 3, f° 189).—Vaisseau nommé escaffe, de 20 tonneaux, allant par Seine et par mer, 10 écus d'or, 1421 (Reg. 19, f° 138). — « Jaquet Celestre confesse avoir eu et receu de très noble et puissant seigneur, mons^r le conte de Tancarville, etc., par la main de Simonnet Le Pec, varlet de chambre du Roy notre sire, la somme de c escus d'or pour acheter, pour et ou nom dud. Monsr le conte, la moictié d'un balenier d'armée que l'en dit à présent estre à Harefleu, et semblablement congnut avoir receu dud. Simonnet, en son nom privé, la somme de IV escus d'o du pris, etc... et paiés presentement, pour lui achecter le cart dud. balenier, et led. Jaquet, en son nom privé, doit achecter l'autre quart; et, pour ce que led. Jaquet ne soit pas certainement se led. balenier sera vendu à autres ou non, quand il vendra à lad. ville de Harefleu, ou cas qu'il seroit vendu et ne le pourroit avoir, il seroit quicte et deschargé envers les dessus diz pour leur rendre et restituer lesd. sommes, » 1408 (Reg. 13, f° 105 v°).

Embarcations vendues par tiers. — Nef allant par Seine et par mer, vendue à un *marinel* par Séraphin Cruz, écuyer génevois, 1391 (Reg. 5, f° 78 v°). — Nef allant par mer, nommée la nef *St-Martin-de-Vateville*, dont était maître Colin Collenet, vendue avec tous les apparaux 60 l. à Pierre Vendome, procureur de Jean Crespin, sieur de Maugny, dimanche 21 mai 1402 (Reg. 9, f° 322).

Embarcations vendues par quart et par huitième. — Quart de bateau allant par Seine, 36 tonneaux, 7 fr. d'or, 1363 (Reg. 1, f° 247 v°). — Quart du fousset nommé le *St-Valentin*, alant par Seine, vendu 56 l., par Robert Le

Bérengier, à Laurent Le Jumel, de Harfleur, 1394 (Reg. 5, f° 314 v°). — Quart de la galiotte nommée *St-Wistasse*, dont était maître Jean Got, vendue par Me Antoine Blegier à Pierre Manessier et Noellet Miffant, qui en avaient déjà acheté les 2/3, 30 l., 1408 (Reg. 13, f° 140 v°). — Quart d'un vaisseau nommé crayer, 30 tonneaux, vendu 20 l. par un bourgeois de Honfleur à un habitant du Mesnil-Aubar (1), 1419 (Reg. 18, f° 236 v°). — Huitième d'un vaisseau nommé la *Nef Saint-Nicolas*, vendu en 1401 (Reg. 9, f° 118 v°).

Autres prix :

« Pierres Loquet, demourant au Carterais en Costentin (2), promist et s'obligea rendre et paier au Roy, notre sire, XXI fr. d'or pour cause de une nef et des appariaux d'icelle qui avoit esté arrestée pour certaine cause à la requeste de Raoul Sevrain, grènetier de Caudebec, et avoit esté fait aprésagier par Jehan Almaury et Henry Le Gascoing, commis à ce; et fu lad. nef presie à XV fr. et les appariaux à VIII frans. » 1371 (Reg. 3, f° 176 v°).

Un registre censier du prieuré de St-Lô de Rouen, du XVe siècle, relatif à la paroisse d'Aclou, contient le document suivant sur le prix de vaisseaux, presque tous bretons, au port de Rouen, en 1415.

« L'appréciation cy-après desclerée faicte devant nous Jehan Petit, vicomte de Rouen, le XIIIe jour de septembre M CCCC et quinze, par les personnes cy-après nommées, qui sont maistres de nefz et charpentiers : Jaques Celestre, Raoul Le Macon, Jehan Duval l'eisné, Jehan Duval le jeune, maistres de nef; Roger De Panly, Jehan De Guis, Jehan Le Tirant, charpentiers. »

« Vendredi XIIIe jour de septembre 1410. Appresiacion faicte des vesseaulx ordonnés pour balleniers : *Primo* le

(1) Probablement Mesnil-Auval, arrondissement de Cherbourg (Manche).

(2) Carteret, arrondissement de Valognes (Manche).

ballenier *St-Romen*, de Pellemart de Bretaigne (1), dont est maistre Guillaume Le Mans, apresagié par marineaulx à ce congnoissants, présent Monsr l'admiral, à la somme de IIc XXV l. t. — Le ballenier *St-Roman* dont est maistre Yvon Mounic, apresagié semblablement en appareulx et tout à VIxx XV l. — Le ballenier *N. D.* de Pommare, dont est maistre Guyon Collain, breton, apresagié à la somme de C l. t. — Le ballenier *N. D. de la Cité*, dont est maistre Deniz Le Criry, de Quimper-Corentin, apresagié semblablement, aud. jour, à VIxx XV l. t. — Le ballenier *N. D.*, de St-Yves de Quimper-Corentin, fait de chevilles, dont est maistre Yvonnet Le Certain, apresagié par gens à ce connoissans à C l. — Le ballenier *St-Yves*, de Quimper-Corentin, dont est maistre Nicolas Le Noir, de Bretaigne, apresagié à VIxx l. t. — Le ballenier *N. D. de Pelmare* en Bretaigne, dont est maistre Hervieu Clouyer, breton, apresagié à la somme de IIc l. t. — Le ballenier *N.D. de Pellemart*, dont est maistre Hervieu La Bouqueue, apresagié à VIIxx l. t.— Le ballenier *N. D. de Pellemart*, dont est maistre Alain Gieffroy, apresagié semblablement à VIIxx X l. t. — Le ballenier *N. D. d'Odierne*, dont est maistre Jean Ligorne, breton, et est cousu de chevilles, apresagié semblablement à LXX l. t. — Le ballenier *St-Nouva de Pellemart*, dont est maistre Jehan Le Langage, breton, apresagié semblablement à C l. t. — Nota que en ces apresagemenz les appareilz sont comprins, sans rien exepter. »

« Ung crayer appartenant à Robert Regnault, de Rouen, prisié, avec ses appareulx, à LXX l. — Un autre crayer appartenant à Michel Philippe, de Jumièges, prisié, avec ses appareulx, à IIIIxx X l.— Un aultre crayer appartenant à Henry le Fort, du Viel port, prisié, avec ses appareulx, à CXII l. X s. — Un vessel appelé *Escute*, appartenant à

(1) Penmarch (Finistère).

Guillaume Le Hure, de Harefleu, prisié, avec ses appareulx, à XLV l. t.

» Ceste appresiasion faicte devant le viconte de Rouen, le samedi XIIIIe jour de septembre mil IIII C XV, par Jehan Go, Crestien Dufour, maistres de nefs, Jehan Le Tirant, Jehan Marescot, charpentiers. »

« Jehan Perrai, de Poses, maistre d'une nef appartenant à Lorin Lesport, bourgeois de St-Leu de Cherens (1), d'une part, et Jehan L'Englois, de Caudebec, d'autre, qui congnurent le contraut du fret de la dicte nef qui par entr'eux avoit jà pieça esté fait estre tel : que le dit Englois devoit paier audit maistre de nef pour chascun millier de fain qui en icelle nef seroit carchié et mené Paris IIII florins roialz, dont il devoit paier la moitié du dit fret à Rouen, la nef carchie, et l'autre moitié à Paris, à la descarchie, et par ladite moitié paier avant la main, comme dit est, devoit faire ledit maistre ledit voiage jusques à Paris et par ainsi que eu dit fait ledit Englois devoit avoir IIIIc care de gloë avec la fournesture et I millier de fain mené d'avantage et dont ledit Englois avoit fait le paiement de la moitié dudit frait dès le tiers jour de février l'an présent, c'est assavoir : LXX florins d'or roials pour XXXV milliers de fain avec ledit avantage de la dicte gloë et dudit millier de fain, » 1361 (Tab. de Rouen, reg. I, fo 67).

« Robin Faverel, demeurant à présent à Rouen, et Raoul Tronel, demeurant à Rouen, s'obligent, l'un pour le tout, à Guillaume Gouel, bourgeois de Rouen, à amener à Rouen, après un viage fait à Graveluignes (2), une nef nommée la *Nef St-Nicolas*, appartenant audit Guillaume, avecques tous les appareuls appartenant à ladicte nef, c'est assavoir : deux coues, item deux esqueules, item deux bras pour la vergue, item un troussel à trousser la vergue, item deux cordes à boues, item une corde traeresse, item

(1) Saint-Leu-d'Esserent (Seine-et-Oise).
(2) Gravelines.

deux cables, item haussiere, item un tref, item une bonecte, item une escoppe a geter l'eaue de fosset, item un lasset à meulier le tref, item deux advirons, item deux perques, item trois ancres, item un baril à eaue, item une longue sonderesse, item une reloge, item deux haches, une à manche et l'autre sans manche, item deux bouques tieulx quieux, et aura ledit Guillaume franchement le tiers de tous les frais tant en alant que venant, que la dicte nef sera chargiée, et avecques ce auroit le coquet appartenant à ladicte nef..., et toutes lesquelles choses les dessus dits seront tenus rendre audit Guillaume, et poier audit Guillaume Gouel pour ladite nef, coquet et apparaulx la somme de IIII^xx l. t., » 1394 (Reg. 6, f° 35 v°).

« Jehannot Cristofle, maronnier, confesse avoir receu de Michel De la Fosse, l'un des exécuteurs de feu Ricart Poisson, la somme de quatorze liv. pour la paine, salaire et despens de lui et ses varlès et fret de sa nef, en laquelle ont esté amenés de Paris à Rouen la vefve, seur, fils, nepveu dudit deffunct, la seur de lad. vefve et nourrice dud. filz et autres de leurs gens (1) et grant partie de mes-

(1) Cette famille se rendait à Caen par Rouen, comme on le voit par cette autre quittance : « Jehan Bouchart confesse avoir receu de Michel De la Fosse, l'un des exécuteurs de feu Ricart Poisson, la somme de VI l. t. pour sa paine, salaire et despens de deux varlès et V chevaux, pour avoir mené en un char branlant de Rouen à Caen la vefve, seur, fils et nepveu dudit deffunct et la nourriche dudit filz, la seur de ladicte vefve et autres choses. » — Je joins ici la quittance du drap acheté pour la sœur et pour la nièce du défunt : « Item Jehannin de Brageloigne confesse avoir receu dudit Michel, etc., la somme de XI l. t., par moy paiés à certains personniers (associés) drapiers, c'est assavoir pour VI aulnes de bruneite pour faire deux cottes hardies à Collette, seur, et Guillette, niepce dudit deffunt, par XXX s. l'aune, valeur IX l., et pour une aulne de meilleur bruneite, pour leur faire deux chaperons à XL s. l'aune. »

nage et estoremens, » 1398 (Tab. de Rouen, reg. 8, f° 107).

« Laurent Maillart, maistre de la nef *N. D.*, demeurant en la par. St-Vincent de Rouen, confesse avoir eu et receu de Jehan De Lesmes, bourgoiz d'icelle ville, la somme de LX l. t. qu'il lui a baillées sur un voyage que il doit feire au plaisir Dieu, à la Baye (1), dont XX l. t. il promit rendre et paier, lui venu dudit voyage à terre secque, et le demourant promist employer bien et loyaument, » 1400 (Reg. 9, f° 62 v°).

« Pierre Caval, de la par. de Criquebeuf-sur-Seine (2), marinier en Seine, connaît avoir eu de n. h. Jehan Ffastolf, chevalier, par la main de Guill. Coq, son serviteur, la somme de X l. sur XXXV l. auxquelles il avait droit pour son salaire de monter et avaler, de Rouen à Paris et de Paris à Rouen, une nef chargée, appartenant audit chevalier, » 1421 (Reg. 19, f° 123).

« Colin Le Mectaer, marchant, pour luy et ou nom de Hebert Chauvin, confesse avoir marchandé à Jehannin Le Boullenger, dit Le Camus, demeurant à Paris, en l'hostel de Flandres, et vointurier par eaue, c'est assavoir: que ledit Camus sera tenu et se submist estre atout ung batel dedens six jours après Noël prouchain venant, au plus tard, à S. Leu de Cherens ou à Creel (3), ou ès parties d'environ, et illec charger, pour et ès noms d'iceulx Mecteer et Hebert, XL à L tonneaulx de vin, deux queues pour ung tonnel, que ilz livreront et bailleront ou feront bailler jusques aus kays de Rouen; pour voiture de chaque tonnel, IX l. t. de fieble monnoie, XII gros pour livre... et si sera tenu ledit Mectaer paier les acquits d'icelluy vin par tout où il appartiendra, » 1421 (Reg. 19, f° 203).

(1) La Baye, canton de Quimperlé (Finistère).
(2) Arrondissement de Louviers (Eure).
(3) Creil (Oise).

Robert d'Arches baille à louage pour un an la moitié des fouiers de Leure (1), de Harefleu, du Chief de Caux (2) et de la Hogue (3) pour x escus de Johan, 1391 (Reg. 1, f° 54).

« Ferrant Louppes, de Lisbonne, maistre à présent de la nef *Se-Marie*, du Port en Portugal (4), par procuration à lui faite de Domingue Perisleide, à la copie de laquelle ces présentes sont annexées, confesse devoir à Vasco de Lamego, marcheant du Port en Portugal, la somme de L fr. d'or du coing du roy de France, notre sire, à luy tous sés prestez pour les vivres et nécessitez de lad. nef; pour lesquiex L fr. dessus diz led. Louppes promist et s'obliga rendre et paier audit Vasco ou au porteur de ces lettres au Port en Portugal ou au port de Lissebonne, la somme de IIC LXXV l. de la monnoie du roy de Portugal, XV jours après ce que lad. nef sera arrivée à un des dix port; et à ce paier ledit Ferrant obliga, par la vertu de lad. procuration, lad. nef et tous les appareuls d'icelle, tant seullement, et rendre tous coux et dommages, avec XX s. de paine, de lad. monnoie, pour chascun jour qu'il deffaudroit de paiement après led. terme passé, » 1370 (Reg. 3, f° 43).

« Jehan Le Clerc, demourant à Carenten, quicte Martin Charles, bourgeois de Rouen, de tous les dommages que led. Jeh. Le Clerc peut avoir eulz en un vessel chargé de poys, qui fu enfondré en l'eaue de Seine par le batel dud. Martin, » 1391 (Reg. 5, f° 60).

« Comme descort fust jà pieça meu entre Robin de Grommesnil, escuier, d'une part, et Marin Quatrieux, monnoier du serment de France, demourant à Rouen, d'autre, sur ce que ledit monnoier faisoit demande audit

(1) Leure, au sud du Havre (Seine-Inférieure).
(2) Chef-de-Caux ou Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
(3) Commune de Bouillon (Manche).
(4) Porto (Portugal).

escuier de plusieurs marchandises, tant de vins que de plusieurs autres derrées qu'il estimoit valloir la somme de v mil l. t. ou environ, et qu'il disoit que led. escuier, en la compaignie de plusieurs autres, Guillaume Morin, Fouache, Jehan Le Brument, Jacquet Le Boucher, avoient prinses ou fait prendre, l'an 1370, la veille de Noël ou environ, sur la mer, en une net que l'en disoit nommée *Corps Saint*, du royalme de Portugal, que ledit Morin avoit achetée audit lieu, si comme il disoit, et dans laquelle iceluy Quatrieulx estoit.. » Affaire renvoyée devant noble et puissant seigneur Regnault de Trie, chambellan du Roi, amiral de France, ou son lieutenant à Harfleur. Quatrieux quitta Grosmesnil « moyennant bons comptes, » 1400 (Reg. 9, f° 26).

« Jehanne, déguerpie de feu Jehan Agasse, en son vivant voiturier par eaue et demourant à Rouen, en la paroisse St-Éloi, et ycelle femme à présent demourant en la par. St-Pol, en l'ostel de Me Jehan de Quatremares, conseiller du Roy, notre sire, quicte, transporte et délaisse à Pierre Le Ribert, marchant, demourant à Rouen... tout et telle debte que lui doivent les religieux abbé et couvent de St-George de Bauquierville (1), tant de voyture faicte par eaue par led. feu Agasse, de fain, de futaille et de vin, que autrement, ledit fain mené dud. lieu de St-George à Paris, la futaille à Longueville (2) et le vin de Longueville à St-George, » 1402 (Reg. 9, f° 303).

« Jehan Martin, de la paroisse de Saumer ou Boscz près Boullongne (3), confesse devoir à Pierres Osmont, bourgeois de Rouen, la somme de XLVIII l. t. pour vendue de IV meulles à blé, etc., et avec ce confessa led. Martin que led. Pierre aroit la moictié en VIII meulles mises avesques autres ou vessel Michault Potée, pour mener, au plaisir Dieu, à

(1) Saint-Georges-de-Boscherville.
(2) Longueville, près Vernon (Eure).
(3) Samer, arrondissement de Boulogne (Pas-de-Calais).

Estapes, pour ylà estre vendues et distribuées à leur prouffit, à paier dedens Pasques prochain venant ou plus tost, se lesd. meulles estoient distribuées, » 1402 (Reg. 9, f° 367 v°).

« Jehan Moisson, demourant à Rouen, procureur de Jehan Geuvret, demourant à St-Malo de l'Isle (1)... congnut avoir quitté et quitte et clame Pierres Le Bret, de St-Étienne de la rue aux Tonneliers de Rouen, de tout ce qu'il pourroit demander à cause de ce qu'il a gouverné un vessel nommé le vessel *St-Julien*, » mai 1403 (Reg. 10, f° 1 v°).

Un marchand et maître de nef, de St-Pol de Léon, un autre, de Lendudec, vendent et livrent à un facteur des « manans et habitants de la ville de Chartres, XLII poises, XII mines de sel gros à la mesure de Rouen, pour VI livres XII d. t., » 1403 (Reg. 15, f° 211).

« Jean Lescuier, marchand du pays de Bretagne, de la paroisse d'Ildue (2), maître de la nef de Mr *St-Christophe* d'Aberlut, près S. Mathieu, promet dedommager Thomas Bonneville, marchand anglais, demeurant à Rouen, » 1421 (Reg. 19, f° 107 v°).

« Jouen Scokin, marinier anglais, et Guillaume Davy Gaultier, charpentier, anglais, plègent et cautionnent Pierre Martin, du même pays, maître d'un « vessel nommé l'*Esragié,* de poursuir et fournir droit sur l'arrest qui a esté fait sur ledit Martin et vessel à la Fosse (3), par les gens et officiers des gens du Roy, » 1421 (Reg. 19, f° 189).

« Jouhen Gadisdenc, natif du païs d'Engleterre et serviteur de mons. Jeh. Fenard, chevalier, chambellan de la Royne, confesse que par Richard Salin, serviteur aussi dudit chevalier, luy ont esté bailliez et délivrez IX queues

(1) Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
(2) Ile Dhu (Côtes-du-Nord).
(3) La Fosse de Leure (près Havre).

et ung poinçon de vin vermeil, tous prestz et chargiez en un vessel de mer au kay de Rouen, pour mener en Engleterre pour leur dit maistre jusques en la ville de Londres, lesquieulx vins coustent, livrez dedens le bort du vessel, tant en principal comme en frais de par deça, ensemble II frans de fieble monnoye, bailliez au marinier dudit vessel de mer, comprins ens ausi en baterie d'arain XXIX livres, la somme de mil LX l. t. fieble monnoye, de XII gros pour livre; vault en forte monnoye CXXXII l. X t. I d., qui valent en escus d'or CXVII escus XVII s. V d. ob., » 1420 (Reg. 19, f° 266 v°).

Guillaume Qibi, naguères capitaine de Honfleur. Le Roi lui avait écrit, ainsi qu'aux gouverneurs de cette ville, de donner à Jacquet Celestre, bourgeois de Rouen, « un balenier de Bretagne étant au hable dudit lieu, en récompense d'une nef chargée de blé qui avait été robée par les Bretons, » 1422 (Reg. 19, f° 327 v°).

Jehan Calois, maître et gouverneur de la grande net Monsr Yon, sire de Garencieres, montée par 4 marineaux, donne quittance au Roi de 112 s. 6 d. pour portage à Caen de 3 setiers et 3 mines de sel, 16 mai 1391 (Arch. de la S.-Inf., F. Danquin).

Paiement par le grènetier de Rouen à Guillaume Yonvart, maître du vessel *N.-D. de Cancale,* dont étaient compagnons marineaux Guillaume Daniel et Jehannet Yonvart, de 10 mines à 10 s. la mine, 2 juin 1401. *Ibid.*

« Par ordre du Roi, Karados Des Quesnes, s^r de Saresvillier et de Boullongne la Crasse, chambellan du Roi et son bailli de Rouen, avait fait retraire et amener à Rouen tous les bateaux, bacs et autres vaisseaux étant en la rivière de Saine ès mettes du bailliage de Rouen, en quoy l'en peut passer aucunes gens et chevaux pour que inconvénient ne pût en suivre au Roi. » Il mande au vicomte de faire payer les sergents, 16 oct. 1411. *Ibid.*

On n'aura pas manqué de remarquer le faible tonnage des vaisseaux qui stationnaient au port de Rouen. Les

chiffres les plus élevés que nous ayons relevés sont 140, 150, 160, 180 tonneaux (1); mais ces tonnages sont exceptionnels.

En 1506, le Roi demanda qu'il fût construit, pour la sûreté du pays, une flotte aux frais des villes franches, et que Rouen, pour sa part, fît faire un vaisseau du port de 400 tonneaux. Les conseillers consultèrent Alonce de Civille, armateur fameux, qui évalua la dépense à 10,000 écus et déclara qu'à son avis il serait préférable, au lieu d'un navire de 400 tonneaux, d'en faire deux du port de 200 tonneaux chacun, « parce que ung si grand navire ne peult navyguer en cette ville et ne seroit que une gesnie. » Les conseillers se rallièrent à son avis. Le vaisseau qu'il fallut faire construire, dans l'atelier d'Etienne de Chaumont, fut pour la Ville une source d'embarras. On craignit que la quille qui avait été faite ne fût pas assez forte ni assez puissante; et pour les ancres, il fallut les commander à Bilbao. Malheureusement, il se trouva que le navire qui devait les recevoir était trop petit. Comme il s'agissait d'ancres de 2,000 à 2,500, et que, d'après le dire d'un maréchal, domicilié près du Clos aux Galées, on n'en pouvait construire à Rouen au-dessus de 8 à 900, on dut s'adresser soit aux grosses forges de Normandie, soit à des établissements de la Flandre (2).

Au XVIIe siècle encore, malgré l'amélioration apportée à la navigation fluviale, principalement par les chemins de halage, Farin nous apprend que les plus grands vaisseaux qu'on voyait monter à Rouen dans les plus hautes marées étaient tout au plus de 300 tonneaux de port.

Il ne faut pas perdre de vue que les vaisseaux n'avaient, au moyen âge, qu'un faible tonnage, si l'on veut s'expliquer

(1) Le tonnage inférieur à 100 tonneaux fut encore le plus commun dans la première moitié du XIXe siècle, au dire des *pratiques* de la Seine.

(2) Délibérations du 18 déc. 1506, 13 juillet 1508, 18 janvier 1512, p. 97, 98, 102 de l'Inventaire.

comment Rouen, et surtout Harfleur, ont pu être des ports de guerre. Si grands que soient les changements survenus dans l'état de la Basse-Seine depuis le xve siècle, il eût été bien impossible que cette dernière ville avec la petite rivière qui la traverse, avec l'étroit bassin, aujourd'hui comblé, qui a retenu le nom de Clos aux Galées, eût pu servir de refuge à de grands vaisseaux. De là viennent ces chargements et déchargements qui avaient lieu, à cette époque, pour Harfleur et Rouen, à la Fosse de Leure, vers l'embouchure de la Seine.

Du reste, les difficultés de la navigation, loin d'être considérées comme un obstacle à la prospérité du commerce maritime et de la piraterie, à Rouen et à Harfleur, devaient être, au contraire, considérées comme un avantage, en ce qu'elles assuraient aux navigateurs une certaine sécurité contre les surprises de l'ennemi.

A quatre heures moins le quart, la séance est levée.

A. Tougard.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1890

La séance ouvre à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beaucousin, Billiard, Bouctot, Bouquet, Drouet, Duval, G. Gouellain, Lormier, Milet, Pelay, de Vesly et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Garreta et Maillet du Boullay.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Correspondance imprimée. — Son dossier comprend : *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1888 ; — *Mémoires*, idem, vol. XLIX, 1888 ; — *Mémoires de la Société académique... de l'Aube*, vol. LIII, 1889 ; — *Mémoires et Documents publiés par la Société Savoisienne d'hist. et d'archéol.*, table des vol. I-XXIV, 1890 ; — *Bulletin de la Société académique de Laon*, années 1884-1887, vol. XXVII, 1890 ; — *Bulletin de la Société archéol. et historiq. de l'Orléanais*, n° 141 (1890, 2) ; — *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 85 (juillet 1890) ; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 154 (avril-juin), 1890 ; — *Le département de l'Eure à l'Exposition universelle de* 1889, *par Ch. Fortier*. Evreux, 1890, in-8° ; — *Catalogue du Bulletin de la Société archéol. de Nantes*, 1859-1888 ; fasc. 8, pet. in-4° (autogr.).

Camp de Sandouville. — M. Duval complète la partie du précédent procès-verbal relative au plan de ce camp depuis longtemps demandé par la Commission. L'exécution de ce plan est désormais assurée ; notre collègue a fait les démarches préliminaires en se rendant à Sandouville avec M. Vallée, agent-voyer de Lillebonne. M. le curé leur a offert l'hospitalité. Le travail demandera deux jours. M. Vallée se propose de reproduire le plan cadrastral faiblement esquissé avec traits saillants pour l'enceinte du camp : il y joindra la cote des escarpements et autres renseignements utiles. La Commission approuve le projet ainsi entendu.

Théâtre de Lillebonne. — Quant à ce monument départemental, le même membre explique que le gardien, outre l'élagage du bois, a pourvu encore à l'entretien satisfaisant de la clôture, bien que l'enceinte ne soit malheureusement pas tout à fait inaccessible aux gamins. M. Duval présente en même temps le mémoire sommaire de l'ensemble de ces travaux, montant à 90 fr. M. le Président estime qu'il serait à propos que le mémoire fût adressé à la Préfecture par M. le Maire de Lillebonne, qui en justifiera la teneur et le montant.

M. Bouquet lit alors la note suivante :

TROIS JETONS DE TROIS CORPORATIONS ROUENNAISES

Assez nombreux, vous le savez, sont les jetons se rapportant à l'histoire de notre ville, surtout dans le XVIIIe siècle. Ce n'est donc pas leur rareté, mais plutôt leur bon état de conservation qui m'engage à en faire passer trois sous vos yeux, en les accompagnant de quelques détails historiques et descriptifs.

Ces trois jetons sont en argent et d'un module de 30 millimètres, et tous les trois ont été frappés au XVIIIe siècle, à Paris, au balancier du Louvre, par les motifs que nous donnait ici même, notre vice-président, dans une communication, aussi complète qu'instructive, sur l'Hôtel de la Monnaie de Rouen. « Dans les deux derniers siècles, dit-il, la fabrication des jetons ainsi que celles des médailles ayant été réservée à l'Hôtel des Médailles et du Louvre, ce fut là, à n'en pas douter, que furent fabriqués tous ceux qui intéressent notre ville. » *(Bulletin de la Commission des Antiquités*, tome VII, p. 503.)

Tous les trois me paraissent être des jetons de présence accordés aux membres des corps ou corporations dont ils rappellent le souvenir. Les diverses corporations et autres corps les faisaient fabriquer à des époques périodiques, suivant les besoins de leurs distributions, et sans autre date que l'effigie du roi sous lequel ils étaient frappés.

Le premier était accordé à la fin du XVIIe siècle, aux Maire, Echevins et Conseillers de la ville de Rouen, comme récompense de leur assiduité aux séances du Conseil municipal, avec une extension qui date de la première année du XVIIIe siècle.

L'occasion de cette libéralité vient de nous être révélée par l'utile publication de l'un de nos collègues, M. J. Félix, l'éditeur des *Comptes rendus des Echevins de Rouen.*

Supprimée en 1382 par Charles VI, la Mairie de Rouen fut rétablie, en 1694, par Louis XIV, qui, en 1698, nomma, sur une liste de trois noms, Raoul de Mouchy, maire de Rouen, pour trois ans. En 1701, ses pouvoirs sont expirés, et l'assemblée générale des vingt-quatre du Conseil et des notables bourgeois de la ville de Rouen se tient en l'hôtel commun de la Ville, dans la rue de la Grosse-Horloge, au pied de la Tour du Beffroi, sous la présidence de Charles Le Ber, écuyer, seigneur et patron de Trouville, conseiller, secrétaire du Roi, premier échevin de la ville de Rouen.

Tout ce monde est réuni « pour procéder à l'élection d'un Maire, deux échevins anciens, quatre échevins modernes et quatre quarteniers de ladite ville, » d'après le procès-verbal de la séance, qui donne immédiatement les détails suivants sur une nouvelle affectation du jeton.

« Avant que de procéder à lad. élection et que d'avoir fait entrer lesd. notables; par Monsr de Trouville, premier conseiller échevin, a esté représenté qu'il se distribuoit autrefois deux gallons de vin à chacun des saize notables bourgeois qui procédoient à une pareille élection, et comme l'on ne distribue plus de vin, scavoir si la compagnie trouveroit à propos que l'on donnât ce jourd'huy et toutes les fois que l'on procedera à l'élection des conseillers, maire, échevins, tant anciens que modernes et quarteniers de lad. ville, deux jettons d'argent à chacun desd. saize notables bourgeois.

» Il a esté arresté d'un avis uniforme qu'il sera donné ce jourd'huy et à l'advenir, lorsque se fera de pareille élection, deux jettons d'argent à chacun des saize notables qui auront esté nommez et procéderont à lad. élection pour et au lieu du vin que l'on leur distribuoit autrefois. » (*Ibid.*, t. II, p. 274.)

Ce n'est point un jeton de l'époque de Louis XIV que nous possédons, mais du règne suivant. Il porte, à la face, l'effigie de Louis XV, encore jeune, regardant à droite, avec la légende: Lud. XV. Rex Christianiss. Au dessous, et en exergue, sont les lettres F M, signature du graveur François Marteau. Le revers offre les armes de Rouen, artistement encadrées, avec la légende : Civitas, Populusque Rothomagensis. Par le grand usage qu'on en faisait, ce jeton n'est pas rare.

Le deuxième jeton l'est davantage. Il a été frappé pour la corporation des Passementiers de Rouen, sur laquelle notre Vice-Président nous donnait, à la dernière séance, de fort intéressants détails.

La face porte également l'effigie de Louis XV, avec une tête laurée, qui indique que la frappe est postérieure à 1745, date de la victoire de Fontenoy. La légende est la même, et au dessous, on lit: *R. filius*, l'initiale du nom du graveur, Rœttiers fils. Joseph-Charles fut, comme son père, graveur général de la monnaie de France, et membre de l'Académie, en 1717.

Au revers se trouve toute une scène, où ne figurent pas moins de quatre personnages et dont voici le sujet : « La nativité de la Sainte-Vierge, dit M. l'abbé Ouin-Lacroix, était la fête de la confrérie des Passementiers, ce qui nous explique pourquoi ils rappelaient cet événement sur les jetons de cette corporation. Sainte Anne, portant sur son visage les traces d'un âge avancé, est couchée et paraît attentive à considérer une femme qui plonge la Vierge, nouvellement née, dans un lavoir. » (*Histoire des anciennes Corporations d'art et métiers de Rouen*, pages 537-538.)

Ce « lavoir » est un bassin en métal assez profond, à flancs rebondis, transformé en baignoire, et près duquel se trouve une sorte de broc ou d'aiguière. L'un et l'autre rappellent les vases qui, chez les Latins, portaient les noms de *Lebes* et de *Gutturnium*. Ce soin du graveur prouve qu'il connaissait bien l'Antiquité.

Au dessous de cette scène du bain, que les femmes qui assistent sainte Anne font prendre à la Vierge, après sa naissance, on lit ces mots en exergue :

ETABLISSEMENT ROYAL DES
MARCH. PASSEMENTIERS
DE ROUEN EN
1531.

Cette date nous rejette bien loin du règne de Louis XV (1715-1774), mais elle s'explique par un usage commun à toutes les corporations de Rouen. « Faisant exécuter des jetons ou des médailles, elles y inscrivaient toujours la

date première de leur établissement à Rouen, quelque ancienne qu'elle fût, et y représentaient, non pas le roi qui régnait à l'époque de cet établissement, mais le roi régnant alors qu'ils faisaient frapper leurs médailles. » *Histoire des Corporations de Rouen*, page 538.

Ce jeton est représenté dans cet ouvrage, face et revers, avec des proportions et une disposition qui pourraient induire le lecteur en erreur. Le module de l'original est de 30 millimètres seulement, comme je l'ai rappelé plus haut, et la lithographie lui en donne 90. De plus, l'effigie du roi représenté vers le milieu de son règne, et la scène du bain ont été retournées de gauche à droite, mais le dessin en est d'une grande fidélité, sauf pour le nom du graveur *R. filius*, qui a été supprimé en bas de l'effigie de Louis XV.

Le troisième jeton est celui de la corporation des Architectes, nom nouveau qui, depuis le XVIIe siècle, remplaçait le vieux nom de « Maître-Maçon, » que tant de monuments admirables avaient rendu célèbre dans l'histoire de la Normandie. Au XVIIIe siècle, la ville de Rouen comptait quinze ou seize architectes, réunis sous une administration commune, dont le bureau était dans la rue Saint-Patrice. C'est cette corporation qui fit frapper le jeton dont je vais vous entretenir.

Il porte, à la face, l'effigie de Louis XVI, regardant à droite, avec ces mots en légende : LUD. XVI, REX CHRISTIANISS. Au dessous de l'effigie, on lit: *Duviv.*, abréviation de *Duvivier* (Pierre-Simon-Benjamin), célèbre graveur en médailles et membre de l'Académie, comme son père, Jean Duvivier, graveur du roi.

Le revers du jeton a été décrit en ces termes par M. l'abbé Ouin-Lacroix. « La déesse des Arts, celle qui présida, sous Cécrops, à la construction des édifices de la ville d'Athènes, Minerve, le casque en tête, vêtue d'une toge grecque, occupe le centre du jeton ; elle tient d'une main l'équerre avec son fil-à-plomb ; de l'autre une règle,

instrument long, droit et plat, qui sert à tirer des lignes; plusieurs autres instruments relatifs à la construction gisent à ses pieds. » (*Ibidem*, p. 527.)

Ces deux mots « toge grecque » s'allient mal ensemble; car « la toge » était le principal vêtement de dessus des Romains, celui qui formait le costume national et distinctif de ce peuple, et, de plus, il ne convenait qu'aux hommes. Pour les femmes romaines, c'était la *Palla*. Chez les Grecs le nom de ce vêtement était *Peplum*, nom propre à celui de Minerve, qui lui laissait les deux bras nus, comme les peintres, les statuaires et les potiers l'ont représentée. Quant à cette « règle, instrument long, droit et plat, qui sert à tirer des lignes, » j'en ferais plutôt « la lance, » que ces mêmes artistes plaçaient dans la main gauche de Minerve, déesse des Beaux-Arts, aussi bien que dans celle de Pallas, déesse de la guerre. Enfin, ces « autres instruments relatifs à la construction, gisant aux pieds de la déesse, » et passés sous silence, sont : « un maillet, une toise avec ses divisions, et un ciseau, » pour procéder à la taille des pierres. Au bas de la construction, se trouve encore la petite équerre que les tailleurs de pierre promènent sur les pierres pour s'assurer de la régularité de leur besogne.

L'explication de la légende du jeton et de la partie du sujet qui y donne lieu paraissent aussi laisser à désirer. « Devant elle (Minerve), est-il dit, une muraille commence à surgir de terre. Deux mots latins expriment très heureusement la nature du travail des architectes, figurés par Minerve : CONSOCIARE AMAT : *Elle se plaît à unir*, allusion aux pierres et aux bois qui s'unissent dans la construction des monuments. » (*Ibid.*, p. 527.)

Il ne s'agit pas ici de « l'union » du plâtre à la charpente, dans la construction des maisons à jambages et colombes de bois, besogne qui appartenait en propre à la corporation des Plâtriers. Mais, faisant un jeton pour les Architectes, au XVIIIe siècle, à l'époque où la construction

d'une maison de pierre n'appartenait plus seulement aux seigneurs, l'artiste a représenté la base d'un édifice en pierre, dans ses premières assises au dessus du sol. C'est ce qu'indique clairement l'équerre avec son fil à plomb, mise dans la main droite de la déesse, au dessus d'une pierre d'attente. Elle s'assure de la régularité de sa pose, de son juste assemblage.

Je ne quitterai pas la description de ce jeton, sans en signaler la remarquable exécution, qui fait le plus grand honneur au graveur Duvivier, tant pour la représentation d'un Louis XVI, dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, que dans celle de la Minerve en pied et des attributs qui l'entourent.

Au reste, vous allez juger vous-mêmes de la valeur artistique de ces trois jetons, que je vous demande la permission de faire passer sous vos yeux, me souvenant de la judicieuse remarque du poète latin qui a dit, avec tant de raison :

Segnius irritant animos demissa per aurem,
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

(Horace, *Epître aux Pisons.*)

Un simple coup-d'œil, jeté sur chacun d'eux, vous en dira plus et mieux que les longueurs d'une description toujours imparfaite.

Hautot-l'Auvray. — Découverte archéologique. — M. Lormier a été assez heureux pour acquérir à Doudeville les pièces intéressantes provenant d'une fouille opérée fortuitement dans le voisinage. Il est allé aux informations, et a pu ainsi reconstituer l'historique de la trouvaille.

Non loin de l'église d'Hautot-l'Auvray, des ouvriers abattaient une banque d'argile franche, voisine d'un

mur, sans y rencontrer une seule pierre. Ils arrivèrent tout à coup à une terre noire, mêlée de nombreux pyrites et de quelques ossements. Là gisait également le fragment du fond d'un boisseau ou seau en plomb d'une circonférence de 68 centimètres.

L'intérêt de cette sépulture antique consiste surtout dans un petit vase pomiforme en bronze de 70 millim. de hauteur. L'orifice, muni d'un couvercle, surmonté lui-même d'un petit opercule, mesure à l'extérieur du col 62 millim. Il était originairement poruvu d'une anse qui en est aujourd'hui détachée, mais possède encore les deux agrafes fixées de chaque côté du col. Cette anse a 85 millim. d'ouverture sur une hauteur égale.

La panse du vase porte, sculptées en relief, deux scènes champêtres : un berger et un chevrier entourés de leurs troupeaux. Peut-être faut-il voir quelques lettres sur un dé oblong. La finesse du travail fait soupçonner une œuvre grecque, que M. Gouellain daterait volontiers du milieu du second siècle de notre ère.

La Commission remercie M. Lormier de lui avoir offert la primeur de cette belle œuvre de l'art antique, qui semble l'emporter en intérêt sur les vases les plus remarquables exhumés par l'abbé Cochet. Elle mérite à tous égards d'être dessinée dans le *Bulletin*, et d'être soumise à quelque spécialiste de la capitale.

Dragage de la Seine. — M. Paul Baudry présente un objet recueilli dans les dragages de la Seine, et d'une forme tellement singulière qu'elle échappe à toute attribution connue. Les hommes de métier pourraient seuls la déterminer avec quelque apparence de raison.

C'est un appareil en fer, légèrement courbé, mesurant 33 millim. dans sa plus grande largeur. Une tête carrée, évidemment rapportée, emprisonne une douille mobile cylindrique, de 28 mill. de diam. sur 66 de longueur. De l'autre extrémité évidée, les deux branches inégales rappellent une pince d'écrevisse. Le tout mesure 32 centimètres de longueur sur la plus grande branche et 29 sur la plus courte.

M. de Beaurepaire résume alors la note qu'on va lire :

NOTE SUR L'ÉGLISE SAINT-CANDE-LE-VIEUX

L'église de Saint-Cande-le-Vieux, de Rouen, était considérée comme de nul diocèse : elle dépendait de l'évêque de Lisieux qui prenait le titre de doyen de Saint-Cande et possédait, tout près de cette église, un hôtel encore connu sous le nom d'*Hôtel de Lisieux*. Ce fut à l'évêque de Lisieux, Mgr Georges du Vair, que les Trésoriers s'adressèrent, en 1620, pour obtenir la concession d'une place vide, en forme d'un petit cimetière, contigüe et adjacente à leur église, afin d'y faire bâtir une chapelle pour la commodité du peuple qui venait, les dimanches et fêtes solennelles, en si grande quantité qu'il n'y avait point assez d'espace pour le contenir. Mgr du Vair accéda à leur demande par lettre datée de Pont-Audemer, 3 juillet 1620. Il est à remarquer que dans les registres des comptes de la Fabrique, en 1621, on donne à entendre que cette vide place était le cimetière de la Sainte-Chapelle de Normandie, c'est-à-dire de l'ancienne chapelle du château de la Vieille-Tour, lorsque ce château servait à la résidence des ducs de Normandie. En 1643, les Trésoriers s'étant permis, sans autorisation du successeur de Mgr du Vair, Philippe de Cospean, d'entreprendre sur le terrain de ce prélat pour

la construction du portail de leur église et la reconstruction des murs du cimetière, eurent à soutenir contre lui au Parlement, un procès qui ne paraît pas avoir tourné à leur avantage. Peut-être auraient-ils pu alléguer pour leur excuse, la lettre et l'ordonnance suivantes de Mgr de Cospean, moins intéressantes par le fond que par la forme.

« Messieurs, si ma conscience me le permettoit, je vous accorderois, très volontiers ce que vous désirés, touchant le cimetière de vostre église; mais ne me le permettant pas, je m'asseure que vous trouverez bon que je la suive plutôt que les intérêts de qui que ce soit. Aussi y suis-je résolu, messieurs, et de mettre en ceste affaire le tout pour tout, comme de vous servir en toutes les occasions que j'en pourray rencontrer où il n'iaura rien contre mon devoir. Je prie Nostre Seigneur qu'il vous bénisse, et suis

» Messieurs,

» Vostre très affectionné serviteur
et vray Père en J.-C.

» P., évesque de Lisieux.

» A Paris, ce 4 Aoust. »

« Philippe de Cospean, par la grâce de Dieu et du saint siège apostolique, Evesque comte de Lesyeulx et doyen de l'Eglise de Saint-Cande-le-Vieil, de nul diocèse, de la ville de Rouen, au promoteur de l'exemption et officialité du dict lieu. Ayants entendu par personnes tant ecclésiastiques que layques, dignes de foy, que les murs et closture du cymetière de vostre Eglise, tombez en ruyne, donnoient occasion à quelques gens d'y mettre charettes et descharger marchandises et y apporter vuidanges de maisons, et à quelques vagabons et desbauchez, de l'un et de l'autre sexe, d'y passer les nuitz, et aux enfans des paroisses circonvoysines d'y accourir pour y faire des parties de divers

jeux, d'y saulteur (*sic*) sur les tombeaux, de s'y entrebattre, d'y jetter des pierres, d'y casser les vitres, et de rompre les saintz images, tant du grand portail que des dictes vistres, et, ce qui est du tout à abhorrer et détester, d'y faire des immondices et autres abominables actions, desquelles la moindre l'auroit peu profaner et rendre incapable de doresnavant recepvoir le corps des fidelles, que l'apostre appelle les temples du Saint-Esprit, qui, conformément à ceux de la primitive église, y élisent encor au jour d'huy leur sépulture, y attendant le grand et universel jugement de tout le monde ; nous entendans ces choses et craignants l'yre de Dieu, qui nous a mis sur l'eschauguette de l'église pour y appercevoir de prez et de loin les perfections des uns et les deffaux des autres, afin d'y pourveoir selon l'opportunité, vous mandons qu'incontinent aprez la présente receue, vous ayez à solliciter les thésauriers et paroissiens de vostre dicte église à considérer ce désordre et pourvoir à cette nécessité, importante à l'honneur de Dieu et aux règles de toute l'église, pour estre promptement lesdicts murs et clôture dudict cymetière rellevez et construictz ainsy qu'ilz étoient le temps passé, auquel sy sainct œuvre de piété envers les relicques des saincts s'il se rencontre, par la suggestion de Sathan, ennemy de tout ordre et persécuteur et destructeur de toute police ecclésiastique, aucuns vous empeschans d'exécuter ce nostre pieux desseing, nous les excommunions et voulons que vous les déclariez, au troisième dimanche, en plain prosne de vos grandes messes, excommuniez, privez des sacrementz et suffrages de l'église, et, mourans en cet estat, forcloz de l'ecclésiastique sépulture ; déclarons, aprez six sepmaines de la lecture de ces présentes, ledict cymetière profane et polut et interdict à l'usage de l'église, vous enjongnans dans quinzaine nous rendre certains de ce que aurez négotié sur ce subjet, à payne de contravension et de vous faire subir les paynes au cas appartenantes.

Donné en nostre Palais épiscopal de Lisieux, le xvie jour de juillet mil six cent quarante deux.

» Philippes, évesque et comte de Lisieux, doyen de Saint-Candre-le-Viel. »

Saint-Jean-d'Abbetot. — Sur une demande de M. le Président, M. Duval avertit la Commission qu'à la crypte d'Abbetot l'enduit de la voûte est en mauvais état. Il serait d'autant plus à propos de procéder à une prompte restauration, qu'actuellement la dépense ne semble devoir s'élever qu'à une centaine de francs. M. de Beaurepaire charge notre confrère d'inviter le maire de la Cerlangue à demander une allocation dans ce but à l'administration départementale.

Berceau de Muchedent. — Cette affaire rappelle à M. Milet le projet de peindre la partie neuve de la voûte de l'église de Muchedent. Il n'y a pas été donné suite.

L'abbé Tougard annonce qu'il y avait intéressé M. le Curé de Saint-Honoré, qui dessert Muchedent. M. le Curé avait approuvé ce dessein ; il faut que quelque obstacle sérieux l'ait empêché de se mettre à l'œuvre.

M. Milet soupçonne que la commune de Muchedent s'est effrayée de la perspective d'un impôt extraordinaire. M. le Président croit que ce n'est pas sans quelque fondement : l'autorité préfectorale ne concourt ordinairement à ces sortes de dépenses que si la municipalité en fait elle-même les fonds pour une part importante ; et à défaut d'autre ressource, on est fatalement réduit aux centimes additionnels.

M. Milet pense que la commune s'est déjà imposé de grands sacrifices pour la restauration de ce berceau.

Il espère que le généreux concours d'une personne fortunée fournira un appoint qui permettra au département de parfaire la dépense. Il ne s'agit que d'une somme totale d'environ 800 fr. pour obtenir un résultat vraiment intéressant : la conservation d'une peinture décorative de la première moitié du XVIIe siècle, anéantie à Douvrend sous un vulgaire badigeon.

La séance est levée à trois heures et demie.

A. TOUGARD.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1890

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Etaient présents : MM. Adeline, P. Baudry, Beaucousin, Bouctot, Bouquet, Drouet, Duval, Garreta, G. Gouellain, G. Le Breton, Maillet du Boullay, Pelay, de la Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Félix, Milet et de Vesly.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance imprimée. — Cet important dossier renferme : *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.* Documents inédits, vol. XII, *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul;* Amiens, 1890, in-4°; — *Mémoires de la Société hist. du Cher,* 1889-1890, in-8°; — *Mémoires de la Société d'Agriculture..... d'Orléans,* vol. XXIX, n° 3; — *Annales de la Société hist... de Château-Thierry,* 1889; — *Bulletin hist. et philologique du Comité des Travaux hist. et scientifiques,* 1890, 1; — *Bulletin archéol.,* idem, 1890, 1 et 2; — *Instructions,* idem. *L'Epigraphie chrétienne en Gaule,* par M. Edmond Le Blant, 1890, gr. in-8°; — *Bulletin de la Commission archéol.... de Narbonne,* 1890, 2; — *Bulletin de la Société hist... de Langres,* vol. III, fes 21, 22; — *Bulletin de la Société archéol. de Touraine,* vol. VIII, 1 et 2; — *Bulletin de la Société Dunoise,* n° 86; — *Bulletin de la Société archéol. de Soissons,* IIe série, vol. XVIII;

— *Bulletin de la Société des Sciences hist. et natur. de Semur*, IIe série, n° 4; — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1890, 1; — *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, vol. X; — *Comité archéol. de Senlis*, IIIe série, vol. III; — *Pièces relatives à l'histoire de Compiègne*, publ. par la *Société hist. de Compiègne*, 1890; — *Congrès des Sociétés savantes. Discours de MM. Maunoir et L. Bourgeois*, in-8°.

Correspondance manuscrite. — 1° Une lettre de M. le Préfet, en date du 4 octobre, informe M. le Président que le Conseil général a, sur sa proposition, affecté une somme de 200 fr. aux fouilles à pratiquer dans la forêt de la Londe.

M. de Beaurepaire fait remarquer que la Commission doit à M. Bouctot des remerciements pour cette faveur de l'administration départementale. Elle n'a été votée, en effet, que sur les conclusions d'un rapport de notre collègue, joint à la lettre de M. le Préfet.

M. de la Serre annonce que, grâce à cette subvention, il a pu reprendre les fouilles; mais il croit utile d'attendre les derniers résultats pour en exposer l'historique complet devant la Commission.

Rouen. — Beffroi. — 2° En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, M. Gosselin informe la Commission que « la restauration du *Gros-Horloge* est commencée. Les deux façades sont échafaudées, ainsi que la partie haute de la tour du beffroi, pour remplacer les pierres des angles et de la corniche qui sont dans le plus mauvais état. »

Rouen. — Métropole. — « A la cathédrale, poursuit notre confrère, outre la continuation des travaux

à la muraille septentrionale de la nef, on a réparé la partie supérieure de la tour Saint-Romain, et on exécute le même travail de consolidation et de rejointoyement aux deux derniers étages de la tour de Beurre. »

Octeville. — Plaque commémorative. — 3° Notre collègue, M. Bailliard, bibliothécaire du Havre, a envoyé, en date d'hier, à M. le Président, la communication suivante :

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que M. l'abbé Maze vient de donner au musée du Havre une plaque commémorative en plomb, haute de 251 millimètres et large de 145.

Dans la partie supérieure sont gravées les armoiries des Costé de Saint-Supplix. Elles sont surmontées d'un heaume taré de front et fermé de sept grilles. De ce heaume partent des lambrequins qui encadrent l'écu.

Au-dessous se lit l'inscription suivante :

Cette ✕ Eglise ✕ de ✕ St Suplis ✕
A esté ✕ Bastie ✕ Des ✕ deniers ✕
& Par ✕ les ✕ Soings ✕ de ✕ monsr ✕
Pierre ✕ Costé ✕ escuier
Seigneur ✕ et patron ✕ de ✕ cette ✕
dicte ✕ Paroisse ✕ de S^t ✕ suplis ✕
Buglize ✕ le Mesnil ✕ Tournedos ✕
Triquerville ✕ etc. ✕ conseiller ✕ du ✕
Roy ✕ en son ✕ parlemẽn ✕ de ✕ normandie
le ✕ 6 ✕ may ✕ 1654.

Pierre Costé de Saint-Supplix vint, en 1633, s'établir à Harfleur, où sa famille n'était pas inconnue; car Jean Costé, mort en 1535, avait été seigneur d'Harfleur. Pierre Costé y fit construire, sur l'emplacement de l'ancien presbytère, après 1553, le remarquable château qui a depuis

appartenu à M. le comte de Labédoyère. Cette construction eut lieu à peu près vers le même temps que celle de l'église de Saint-Supplix.

Ce nom, orthographié *Saint-Suplis* sur l'inscription dont il s'agit, est une altération de Saint-Sulpice.

Le territoire de la paroisse ainsi dénommée est aujourd'hui réuni à celui d'Octeville (canton de Montivilliers), dont il forme la partie nord avec les hameaux d'Ecqueville et de Saint-Barthélemy, entre lesquels il se trouve situé.

L'église, bâtie par Pierre Costé de Saint-Supplix, ne dura pas deux siècles. Elle fut détruite en partie vers 1800, et sa démolition fut achevée vers 1850. L'abbé Cochet mentionne une inscription trouvée dans les fondations et relatant la pose de la première pierre, en 1654, par Anne de l'Hospital, abbesse de Montivilliers. Cette inscription concorde, pour la date, avec celle que M. l'abbé Maze a donnée au musée du Havre.

Quant aux armoiries des Costé, elles sont indiquées comme il suit dans le *Catalogue de tous les gentilshommes normands*, disposé par ordre alphabétique et publié d'après Chevillard, sur les recherches de MM. de Chamillard, de Marle et autres intendants de la province depuis l'année 1666 et suivantes, revu, corrigé et augmenté par M. E. de Magny :

D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de trois coquilles d'or.

Celles qui sont gravées sur la plaque donnée par M. Maze offrent quelques différences, soit par suite de brisures indiquant des branches cadettes, soit par suite de méprises du graveur, soit pour l'une et l'autre cause. Elles sont figurées comme il suit :

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois coquilles.

L'émail des coquilles n'est pas indiqué.

Maison de Saint-Amand. — M. Maillet du Boullay donne toutes les explications désirables sur les circonstances de l'acquisition de la maison de Saint-Amand. Le prix d'achat et les dépenses accessoires équivaudront à peu près au crédit de 5,500 fr., voté par le département. Il signale, avec reconnaissance, l'avance des fonds complaisamment faite par l'expert. Restaient les deux grosses questions d'emballage et de transport, d'autant plus urgentes qu'il y a eu mise en demeure de l'enlever à bref délai : mais le conservateur a pu trouver à les loger dans des conditions avantageuses.

L'installation de cette maison dans les annexes du musée départemental devant y occasionner un remaniement important, notre confrère a saisi cette occasion pour faire mettre à l'abri cet hiver tous les objets en pierre tendre jusqu'ici déposés dans la cour du musée. Il sera procédé, dans quelques mois, à une nouvelle répartition que l'on s'efforcera de rendre la plus pittoresque possible.

M. le Conservateur du musée profite de la circonstance pour protester, avec l'énergie la plus indignée, contre les saletés et les dégradations de toutes sortes que commettent les élèves de l'école des Beaux-Arts, depuis des mutilations inqualifiables jusqu'au barbouillage en noir des yeux des statues. Il en fait retomber pour une grande part, la responsabilité sur l'excessive incurie du gardien.

La Commission, justement émue de cette protestation, décide, à l'unanimité, qu'elle sera transmise à l'autorité municipale. M. Garreta veut bien se charger de ce soin et l'appuiera volontiers auprès de ses collègues du Conseil.

M. Gaston Le Breton, en remerciant notre collègue de ses paroles obligeantes à son égard, confirme ses explications. Il constate que la Société des Monuments historiques et celle des Arts décoratifs se sont gracieusement effacées devant la négociation engagée, à laquelle notre confrère, M. A. Darcel, a prêté, comme toujours, son appui le plus bienveillant.

M. Pelay demande si M. le Conservateur du musée espère rendre bientôt au public l'ancienne galerie céramique, d'une structure intéressante, et qui ne sert présentement que de *débarras*.

M. du Boullay développe les aperçus que suggère la situation. L'acquisition de la maison de Saint-Amand arrête un peu l'aménagement normal du musée : car il en résultera inévitablement la nécessité de modifier l'emplacement de plusieurs parties des collections. Les convenances les plus légitimes feront alors disposer, dans la galerie de la mosaïque, les pièces de choix, en renvoyant dans les salles basses les objets d'importance secondaire.

L'incurable humidité des rez-de-chaussée n'est pas sans causer à notre collègue les préoccupations les plus légitimes sur la conservation indéfinie des étoffes et tapisseries du musée. La translation présumable de l'École de dessin offre la perspective de locaux disponibles; mais on peut craindre que nos richesses archéologiques n'en profitent guère. Si grandes que soient l'utilité et les exigences des autres collections, il serait bien à souhaiter que l'on affectât à l'agrandissement du musée départemental, au moins la belle pièce qui surmonte la salle de la mosaïque.

M. Bouctot reconnaît le bien fondé de ces réflexions,

et appuie l'idée de l'annexion de locaux au premier étage.

A son tour, M. Le Breton partage absolument les mêmes idées, et pour d'impérieuses considérations. Il vient de rapporter d'Égypte une admirable collection de momies, de tissus et d'autres objets précieux qu'il destine au musée, et il lui serait pénible d'avoir à redouter les détériorations de ces belles pièces, par suite de leur installation dans les anciens locaux. Le transfert de l'École de dessin est dans l'air : il serait bon d'aviser.

M. Garreta opine pour que la salle en vue soit, dès maintenant, demandée à l'administration municipale, afin que la demande soit classée au dossier, et que cette affectation entre dans les combinaisons de l'édilité rouennaise.

La Commission, sans prendre encore de décision effective, approuve pleinement les idées qui viennent de se produire.

Le vase de M. Lormier. — M. Bouquet en fait l'objet de la communication ci-après :

UN BRULE-PARFUM ANTIQUE

Messieurs, ayant eu l'heureuse chance de pouvoir étudier à loisir le charmant vase que M. Lormier, notre collègue, a placé sous nos yeux, dans la dernière séance; son importance artistique et archéologique m'a déterminé à en faire l'objet de quelques recherches, dont je vous demande la permission de vous communiquer les résultats.

Ces recherches ont porté sur la fabrication et sur la destination du vase lui-même, aussi bien que sur la scène et sur les personnages, dont l'artiste a décoré ses contours.

Il a été coulé dans un moule, un creuset de pierre dure ou de terre cuite, qui servait aux anciens pour recevoir le métal fusible, à l'aide duquel ils faisaient leurs objets d'art. Le nom latin de ce moule était *Forma*, et l'artiste y gravait en creux le dessin qu'il voulait représenter en relief. Les figures gravées à droite, dans le moule, se trouvaient représentées à gauche, dans l'objet qui sortait du moule. De là venaient les noms caractéristiques de *Ectypus* pour le moule, et de *Ectypum* pour l'objet.

La matière de ce vase est du bronze, et un bronze certainement antique, comme le prouve la patine d'un vert légèrement foncé, dont il est revêtu; patine particulière à tous les bronzes antiques, ainsi qu'on l'a constaté pour les statues et pour les objets d'art que les fouilles de Pompéï ont mis au jour.

Ce vase, d'une forme sphéroïde, avec un couvert mobile et une panse gracieusement rebondie, me paraît avoir eu, autrefois, deux petites anses ou poignées latérales, qui servaient à le prendre et à le transporter, quand on voulait s'en servir.

A mes yeux, ce vase est un de ces petits brasiers, placés, dans les occasions solennelles, devant l'autel ou la statue d'une divinité, en l'honneur de laquelle on brûlait, sur le feu du brasier, des pastilles d'encens. De cet usage, lui était venu le nom de *Focus* ou *Foculus turicremus*, c'est-à-dire « foyer » ou « petit foyer à brûler des parfums, » et, plus brièvement : « brûle-parfums. »

La panse du vase représente une scène pastorale; deux bergers y figurent avec leur troupeau, quelques arbres, des rochers et une construction à l'arrière-plan. Le tout présente deux groupes distincts, dont les arbres forment la séparation.

La différence des animaux que gardent les deux bergers, chèvres et moutons, sert à déterminer le nom particulier que les Romains donnaient à chacun d'eux. Le premier s'appelait *Caprarius*, « chevrier, » et l'autre *Opilio*

où *Upilio*, « gardeurs de moutons ». Ils sont jeunes l'un et l'autre; parce que, chez les Romains, les esclaves les plus âgés conduisaient le gros bétail (c'étaient les *Bubulci* ou « bouviers »), et les plus jeunes conduisaient le petit bétail, les chèvres et les moutons.

Le premier groupe se compose du pasteur de moutons et de son troupeau avec quelques accessoires.

Assis au pied d'un arbre, le visage regardant à droite, il est couvert d'un vêtement de dessous, *Tunica*, sur lequel est jeté un vêtement de dessus, *Sagum*, « une saie » ou « sayon, » manteau fait de laine grossière ou de poil de chèvre, de forme carrée ou tout au moins rectangulaire, plié en deux et rattaché sur l'épaule au moyen d'une broche, *Fibula,* ou par un simple nœud, *Nodus*. Il porte la bottine de cuir cru, c'est-à-dire en peau non tannée et garnie de poil, qui avait nom *Pero*, *Peronis;* chaussure habituelle de ceux qui travaillaient aux champs, laboureurs et pasteurs. Il est nu-tête et non couvert du grand chapeau conique porté par les bergers. De ses mains, à droite et à gauche, il soutient, près de ses lèvres, la flûte champêtre, suspendue à son cou quand il n'en jouait pas. Cette flûte, inventée par Pan, formée de tiges creuses de roseaux ou de ciguë, au nombre de sept et de longueur inégale, est semblable à celle dont Corydon parle dans une Églogue de Virgile : « J'ai une flûte formée de sept tiges de ciguë d'inégale grandeur. » C'est la syrinx des Grecs (1).

Sur le même plan que le berger est un groupe de trois moutons en train de brouter et tournés vers lui. Au dessus d'eux s'élève un arbre, et, un peu plus loin, toujours sur le même plan, un quatrième mouton lève la tête pour mieux brouter, tandis qu'un cinquième, un peu

(1) Est mihi disparibus septem compacta cicutis
Fistula.

VIRGILE, *Eglogues*, II, vers 36-37.

en arrière, se repose sur le penchant de la colline, les pattes repliées sous lui.

Au troisième et dernier plan, on aperçoit une toute petite construction de forme carrée. Est-ce un *Fanum*, un *Sacellum*, un « temple, » un « oratoire, » consacré à quelque divinité champêtre, Pan ou Palès? Peut-être. Mais j'y verrais plutôt une de ces bergeries appelée *ovile*, avec un plafond très bas, afin qu'en hiver la chaleur se concentre mieux, et que les frileuses brebis soient plus sûrement défendues contre les rigueurs de la saison. Cette interprétation se justifie d'autant plus que, dans des dessins, dont les Églogues de Virgile ont fourni le sujet, on trouve des bâtiments de ce genre.

Enfin l'artiste n'a pas voulu représenter un berger quelconque, un berger anonyme. Dans un listel, au dessus de la tête de celui qui nous occupe, il en a placé le nom, dont la fin est trop fruste aujourd'hui, pour qu'on puisse le lire en entier. Mais la première syllabe, parfaitement lisible, est MOP, et la seconde, composée de trois lettres à cause de la place laissée libre, se devine aisément. Le nom du berger mis en scène est MOPSUS, qui figure dans l'une des Églogues de Virgile, et sur lequel j'aurai bientôt à revenir.

Le second groupe, qui occupe exactement l'autre moitié du vase, représente un chevrier. Il est debout, tête nue, vêtu et chaussé comme le pasteur de brebis, mais n'a point d'instrument de musique. Il est appuyé sur un bâton, légèrement recourbé à sa partie inférieure, et fortement à son extrémité supérieure, offrant une sorte de crosse qui servait aux chevriers et aux bergers pour attraper ou pour saisir par la patte les chèvres ou les moutons confiés à leur garde. Le nom de ce bâton était *Pedum*, assez mal traduit par notre mot « houlette. » L'artiste n'a eu garde de confondre avec le *Baculus* ou *Baculum* des pâtres, dont la partie inférieure était toujours droite. Point de listel au dessus de sa tête pour donner le nom de ce chevrier.

Deux chèvres, sur le même plan que lui et lui faisant face, sont en train de brouter, et une troisième tâche d'atteindre le feuillage de l'arbre au pied duquel est assis et adossé le pasteur de moutons. Une quatrième chèvre est couchée, au second plan, sur le penchant de la colline, et des rochers s'élèvent au dernier plan.

D'après tous ces détails, je crois que l'artiste a voulu représenter le sujet de la Ve Églogue de Virgile, où se retrouve le nom de *Mopsus*, porté sur le listel de son vase, nom prononcé par son interlocuteur, Ménalque, qui serait l'autre nom omis par l'artiste. « Pourquoi, Mopsus, lui dit-il, puisque nous voici réunis, sachant bien tous les deux, toi jouer des airs sur les roseaux légers, et moi, chanter des vers, pourquoi ne pas nous asseoir ici au milieu de ces ormeaux entremêlés de coudriers? (1) »

Mais l'artiste n'a pas suivi rigoureusement la mise en scène imaginée par Virgile dans l'Églogue où il leur fait déplorer, en termes si touchants, le trépas de Daphnis, ce berger de Sicile dont le nom occupait tant de place dans le souvenir des bergers de Théocrite et de Virgile.

Virgile a supposé que, chevriers tous les deux, après avoir confié la garde de leurs chevreaux à Tityre, ils se sont retirés, comme Mopsus en avait laissé le choix à Ménalque, dans un antre tapissé d'une vigne sauvage, à l'ombre de laquelle ils célèbrent, à l'envi l'un de l'autre, tous les services rendus par Daphnis aux bergers.

Ici, rien de tel. L'un est pasteur de moutons et l'autre chevrier; l'un est assis et l'autre debout, et la scène se passe en plein air, au milieu des moutons de l'un et des chèvres de l'autre. Ces changements introduits par l'artiste dans les données du poète, je me réserve d'essayer de les expliquer un peu plus loin. D'ailleurs, il pouvait s'y

(1) Cur non, Mopse, boni quoniam convenimus ambo,
Tu calamos inflare leves, ego dicere versus,
Hic corylis mixtas inter consedimus ulmos?

VIRGILE, *Eglogues*, V, vers 1-3.

croire autorisé par le précepte de son compatriote Horace : « Les peintres et les poètes ont toujours eu également la liberté d'oser tout ce que bon leur semble (1). »

L'artiste, qui a fait la gravure de ce vase, en a usé avec le texte de Virgile comme le fera plus tard le peintre qui placera un dessin en tête de toutes les Églogues et de chaque chant des Géorgiques et de l'Énéide, dans le manuscrit du Vatican.

Dans ce *Manuscrit des Œuvres de Virgile,* que possède la bibliothèque du Vatican, sous le nº 3,867, et que plusieurs auteurs considèrent comme antérieur au IVe siècle de notre ère, le peintre a donc placé un dessin au trait, une illustration, comme on dirait de nos jours, en tête de la cinquième Églogue.

La bibliothèque du Petit-Séminaire de Rouen possède deux exemplaires de ces figures, extraites du *Manuscrit* du Vatican; et c'est grâce à l'obligeance de son complaisant bibliothécaire, notre collègue, M. l'abbé Tougard, que j'ai pu les consulter.

L'un a été gravé par Pietro Santi Bartoli, sous le titre de *Virgiliani codicis Picturæ*, 1725-1741, in-folio, et publié à Rome en 1776; mais il ne donne aucun dessin pour la cinquième Églogue.

L'autre recueil est dû aux soins du cardinal Angelo Maï, sous ce titre que je traduis de son latin : *Anciennes Peintures tirées des manuscrits du Vatican.* Rome, *1835*. Cette publication in-fº est accompagnée de courtes notices latines pour chacune des peintures représentées.

Voici la traduction de celle que le cardinal a donnée pour la cinquième Églogue :

« De même, lutte poétique de Ménalque avec Mopsus : On y voit deux tentes, avec autant de chiens, et quatre

(1) Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.
HORACE, *Epître aux Pisons*, vers 9-10.

chèvres. — L'Églogue V manque chez Bartoli, mais Bottari l'a donnée en tête de la préface, toutefois avec un peu trop d'élégance. »

Le savant prélat Jean-Gaétan Bottari, mort à Rome en 1775, et custode de la bibliothèque vaticane, a terminé l'édition du beau Virgile du Vatican, où figure la peinture de l'Églogue Ve; et le reproche d'enjolivement, dont la reproduction est l'objet, s'adresse aussi aux nombreux emprunts que lui a faits le *Dictionnaire des Antiquités romaines* de Rich, soit dit en passant.

Il faut reconnaître également que l'artiste, auteur du dessin du Vatican, ne s'est pas fait faute d'ajouter au texte de Virgile. De ces « deux tentes » et de ces « deux chiens, » il n'y a pas trace chez le poète. Mais, en ne mettant rien que des chèvres, et les deux chevriers coiffés d'un grand chapeau conique, face à face, dans sa composition, il est resté plus fidèle au texte de Virgile que le graveur du Brûle-Parfums avec ses moutons au lieu de chèvres.

C'est une considération artistique, le besoin de variété, qui peut avoir dicté cette petite infidélité au texte (1). Il en serait de même d'un autre détail introduit par le graveur. Au lieu de placer ses deux personnages en face l'un de l'autre, comme la raison l'exige, soit qu'il les représente au moment où ils s'abordent, ou bien quand ils se livrent à leur lutte poétique, ils sont ici à la suite l'un de l'autre, se regardant le dos mutuellement. Il est à croire que, l'artiste ayant séparé son œuvre en deux groupes égaux, il eût été difficile de remplir convenablement le reste des contours du vase, s'il eût réuni les deux personnages dans un seul groupe.

Quant à l'exécution, elle est des plus remarquables,

(1) A propos de ces péchés mignons d'habitudes artistiques, que ces dernières années seules ont jugé avec toute la sévérité voulue, M. Ch. des Moulins a écrit (*Académie de Bordeaux*, 1860) un intéressant mémoire sur *les Deux écoles archéologiques*, avec une curieuse planche comparative à l'appui. *(Note du secrétaire.)*

tant pour la pose des personnages que pour la fidélité des costumes et des accessoires. Qu'on ne tienne pas compte de quelques petits effritements et de légères soufflures du bronze, dus à l'action du temps, et qu'on envisage surtout le moelleux de la toison des brebis et le poil soyeux des chèvres, on est en droit d'affirmer que les figures du berger et du chevrier ont dû, à l'origine, répondre à la beauté du reste.

En tout cas, un fait très certain, c'est l'extrême rareté, dans notre Normandie, de ce Brûle-Parfums en bronze, couvert de figures en relief. M. l'abbé Cochet, dont les nombreuses fouilles dans notre département ont mis au jour tant de vases de toute forme, de toutes grandeurs et de toute matière, reproduits dans sa *Seine-Inférieure historique et archéologique*, aux époques gauloise, romaine et franque, n'a pas trouvé un seul bronze avec ces figures d'hommes et d'animaux, qui en font une œuvre d'art incontestable et un précieux commentaire de l'une des plus belles Eglogues de Virgile, bien longtemps avant les peintures du manuscrit du Vatican. On fait remonter ce dernier au IVe siècle de notre ère; mais peut-être ce charmant produit de l'art italo-grec a-t-il vu le jour dès le IIe ou IIIe siècle après Jésus-Christ, au plus tard.

A tous ces titres, ce curieux Brûle-Parfums se place donc parmi les beaux bronzes, s'il n'est même le plus beau des bronzes antiques découverts dans notre département et mentionnés dans notre *Bulletin*.

Vous excuserez, Messieurs, les doutes parfois émis dans cette modeste étude, sous la forme d'un *si* ou d'un *peut-être;* ils tiennent à la méthode générale que je me suis imposée, mais surtout en archéologie classique.

Quand j'aborde un sujet de ce genre, mon premier soin est de me répéter ce que disait Horace à son ami Pollion, en train de composer un poème sur les guerres civiles de Rome : « Tu traites un sujet semé de périlleux hasards, et tu t'avances à travers des feux cachés sous une cendre trom-

peuse (1). » Mis en défiance par les difficultés de la tâche, je m'attache, plus strictement que jamais, à l'observation du principe célèbre : « Ne rien admettre pour vrai qui ne soit clairement et distinctement conçu et démontré comme tel. » La précipitatien et la prévention étant ainsi écartées, j'affirme, en face de l'évidence; et, dans le cas contraire, j'ai recours, comme ici aux formes dubitatives, qu'il vous serait loisible de multiplier encore. Cette méthode cartésienne, je la crois aussi bonne en archéologie qu'en philosophie; car, si elle ne mène pas toujours à la découverte de la vérité, elle sert du moins à hésiter devant l'affirmation positive dans les cas douteux. C'est là un premier résultat qui n'est pas à dédaigner, pour peu qu'on ait souci de la vérité.

La Commission est unanime à féliciter M. Bouquet de son docte mémoire; et, sur la proposition de M. Pelay, elle souhaite que, grâce à la bienveillance de M. Lormier, un dessin de cette belle œuvre d'art entre dans le *Bulletin*, comme complément de cette étude.

M. G. Le Breton regrette de n'avoir pas vu ce petit monument; il estime, vu sa perfection, qu'il pourrait très bien remonter au Ier siècle, mais ne saurait être rajeuni jusqu'au IVe siècle.

M. Bouquet fait observer que cette scène de mœurs toutes romaines ne semble pas pouvoir être reculée jusqu'au Ier siècle : car les découvertes de Pompéï n'ont fourni que des produits de l'art grec.

A l'égard du IVe siècle, M. Drouet déclare qu'une

(1) Periculosæ plenum opus aleæ
Tractas, et incedis per ignes
Suppositos cineri doloso.
HORACE, *Odes*, liv. II, ode I.

théorie trop absolue exposerait à des erreurs. Il se bornera, pour le démontrer, à la classe des objets qui lui est plus familière, aux monnaies. Jusqu'à la fin du IIIe siècle, il a surgi des artistes distingués dans tous les genres, témoin les belles monnaies de Postumus et de Tétricus; tandis que d'autres échantillons des mêmes personnages sont absolument rudimentaires. Au IVe siècle, la décadence n'est que trop avérée : mais elle laisse apercevoir des signes de rénovation artistique, comme dans la coupe du musée d'Evreux.

M. Gouellain dit qu'en effet la coupe d'Evreux est une véritable merveille. Il rappelle qu'il a cru pouvoir fixer au IIe siècle le vase de M. Lormier.

Plan du camp de Sandouville. — M. Duval présente à la Commission un magnifique dessin de cette antique enceinte. Ce grand travail (1 m. × 1 m. 70), qui comprend en outre onze coupes transversales des retranchements, excite l'admiration et atteste une habileté et des soins exceptionnels dans son exécution. Voici sa légende :

« Plan du camp de Sandouville, levé pour le portefeuille de la Commission des Antiquités par le soussigné, agent-voyer du canton de Lillebonne, en août 1890. — Périmètre : 4,600 m. superficie, 120 hect. Echelle : du plan, 0,0004 p. mètre; des coupes : 0,02 p. mètre. (Signé) E. Vallée.

» Ce plan, dont la pensée fut suggérée par M. l'abbé Maze, d'Harfleur, à la suite de défrichements au Val-du-Haut-du-Vent, a été dressé pour répondre au vœu de la Commission, émis sur la proposition de M. l'abbé Tougard et M. J. Duval, ses membres, avec le concours

de M. Albert Duval fils, et l'assistance obligeante de M. le curé de Sandouville. »

La Commission, dont tous les membres présents ne peuvent examiner ce beau plan, peu maniable dans ses grandes dimensions, souhaite qu'une réduction figure au *Bulletin*. Elle espère que l'administration départementale voudra bien donner à M. Vallée telle marque de satisfaction qu'elle jugera digne d'un travail si méritoire.

Ce vaste plateau, dont l'importance militaire doit remonter à l'époque celtique, a une place importante dans notre histoire, si l'on en juge par la note suivante rédigée par M. l'abbé Ameline, curé de Sandouville, lors de la levée du plan :

« Connue sous le nom de camp romain, cette position a pu être réoccupée par les Normands aux IXe et Xe siècles; sous Philippe-Auguste, quand Jean-sans-Terre entra dans la Seine avec sa flotte; durant le règne de Charles VI, lorsque d'Albret et Boucicaut vinrent observer l'armée anglaise qui assiégeait Harfleur (le camp a fourni des projectiles de cette époque); enfin, par les huguenots, au XVIe siècle. »

Rouen. — Découvertes de monnaies, rue Grand-Pont. — Quelques membres demandent un complément d'informations sur les monnaies dont la presse a signalé la rencontre dans la rue Grand-Pont. M. Garreta explique que la ville n'a aucun titre d'en réclamer la propriété; comme il n'a été fait aucune réserve, la trouvaille se partage par moitié entre le propriétaire et l'entrepreneur. Les renseignements sont contradictoires quant au nombre des pièces trouvées; on a

parlé de soixante-quinze. Bien qu'on n'y ait signalé que des monnaies du xve siècle, M. Drouet remarque qu'il y a de cette époque des pièces de monnaies précieuses par leur rareté.

Monnaies romaines d'Evreux. — La trouvaille de Rouen amène à parler de celle d'Evreux, mais en l'indiquant sommairement, puisqu'elle est étrangère à la région. On n'y a pas signalé moins de trois cent cinquante kilos de monnaies, toutes de bronze, et saucées en très grande majorité. Cela représente plus de cent mille pièces.

M. Drouet fait observer que cette découverte conduit à une conclusion historique digne d'attention. Cette énorme quantité de menues monnaies d'une valeur unique n'a pu servir qu'à payer la solde d'une armée. Elle confirme les chiffres consignés par Vopiscus sur les armées que l'on vit en Gaule au temps de l'empereur Probus, chiffres que M. Duruy n'avait osé reproduire les croyant exagérés. La démonstration se complète par les amas monétaires semblables, exhumés à Elbeuf, à Caudebec-lès-Elbeuf, à Eudreville, au bois du Fay près Ecouis, dans la Sarthe et dans la Bretagne.

On assure qu'on n'y aurait reconnu qu'une effigie de Dioclétien. Ce serait un important indice pour la date de la répression définitive du soulèvement de la Gaule.

Tourville-la-Rivière. — Dans sa lettre du 5 août dernier, M. le comte de Boury a consulté M. de Beaurepaire sur deux écussons un peu effacés que supportent deux consoles sculptées de la chapelle aujourd'hui supprimée, dans l'ancien manoir de Gruchet,

commune de Tourville-la-Rivière. Ces armes lui paraissaient ressembler fort à celles des Alorge.

D'après les notes de M. de Beaurepaire, Gruchet relevait de l'abbaye de Sainte-Catherine, et, plus tard, des Chartreux, en leur seigneurie de Celloville. C'était au siècle dernier un quart de fief; mais aux trois siècles précédents on le qualifiait seulement de huitième de fief. D'abord terre de la famille de Gruchet, puis de Jean de Poissy, il appartint enfin aux Alorge (1507-1636). « Il y a eu des alliances postérieures entre les Alorge et les Lemercier. » Landry en était seigneur, l'an 1785.

L'église des Grandes-Ventes. — M. le Président termine par quelques extraits des plus intéressants empruntés aux registres paroissiaux des Grandes-Ventes, sur les pertes causées par l'armée allemande dans la terrible année 1562.

NOTICE SUR LA PAROISSE DES GRANDES-VENTES

La paroisse des Grandes-Ventes porta d'abord le nom des Ventes-d'Eavy, en latin *Ventæ Aquosæ*, emprunté à la forêt voisine, sur laquelle, par suite de défrichements, son territoire avait été conquis (1). On lui donnait également le nom de N.-D. de Beau-Béquet, *Beata Maria de*

(1) M. Léop. Delisle nous apprend que « dès le règne de Guillaume-le-Conquérant, des essarts se faisaient remarquer dans cette forêt, qui fut un des théâtres de l'activité des religieux de Royaumont. » *(Etudes sur la condition de la classe agricole, etc.*, p. 401.) On sait que, dans le langage forestier, le mot vente, *venda*, signifiait une coupe de bois. (Voir Ducange au mot *venda*.)

Bello Becqueto (1). Celui-ci est un diminutif de Beaubec : il vient évidemment de l'abbaye de Beaubec, propriétaire, en cette localité, d'une seigneurie considérable (2), dotée par les moines d'une chapelle qui devint, en 1263, une église paroissiale (3).

Au mois d'août 1491, les moines cédèrent au Chapitre de Rouen le patronage de cette paroisse avec une pension de 30 l. sur la cure, en échange d'une rente de 55 mines de froment qu'ils lui devaient, chaque année, sur les dîmes de Saint-Saire (4); ils se réservèrent, toute-

(1) *Ecclesia Beate Marie de Bello Becqueto in foresta de Aquosis.* (Pouillé d'Eudes Rigaud.)

(2) Aveux de 1419 et de 1459 aux Archives nationales, P. 303, vcLXV; P. 282, 2, VIIxxXII. Autre aveu de 1536 : « Item en la vicomté d'Arques avons haute justice, nommée les Ventes d'Avy, qui s'estent en plusieurs landes estantes en la forest d'Avy, comme la Lande-Hardel et la Lande-Saint-Remy et autres, avec la chapelle de laquelle nous appartient les dîmes, et aussy le manoir de la Haye-le-Comte, assis près la forest des Ventes, avec les terres et dîmes et 3 petites pièces de bois environ ledit manoir, auquel bois le Roy... ne prend tiers ne danger; et sy sommes, à cause dud. manoir, francs coutumiers en lad. forest d'Avy; et, à cause de la dite haute justice des Ventes, le sieur de Mouy tient un 8e de fief, nommé le fief de la Petite-Heuse. » Le manoir de la Haye-le-Comte est mentionné dans un compte de l'abbaye de Beaubec, de la fin du XIVe siècle : « L'an quatre vins et VIII, prinst Jehennot Allart le manoir de Haie-le-Conte, à sa vie et à la vie de sa fame, par XVI mines de blé et XVI mines d'avaine à la mesure d'Arques et LX s. chascun an, à paier à la candeleur, et si doit faire une granche oudit manoir, dont Regnault Le Gris est plège; et si en est le terme passé, lequel manoir estoit tout en ruyne et destruit et tourné en non valeur. » (Arch. de la Seine-Inf., F. de Beaubec.) Les religieux de Beaubec nommaient, pour les Ventes-d'Eavy et pour Braquetuit, un vicomte, un lieutenant de vicomte et un tabellion.

(3) *Ibid.* — Eudes Rigaud bénit le cimetière de cette église en 1264. (*Regestrum visitationum*, p. 496.)

(4) Saint-Saire, aujourd'hui commune du canton de Neufchâtel.

fois, le droit de faire proclamer, par des sergents à eux, leurs plaids et assises, dans le cimetière des Ventes-d'Eavy. Cet échange fut approuvé par le pape, le 8 avril 1492.

Aux premières années du XIVe siècle, Robert de la Heuse était propriétaire de quelques maisons dans ce village, et il est à croire qu'il y séjournait plus volontiers que dans son manoir des Authieux-sur-Bellencombre (1), puisqu'il fit transférer à ces maisons les droits d'usage en la forêt d'Eavy, précédemment attribués à ce manoir, ainsi qu'on le voit par la charte suivante, conservée dans les archives de la Fabrique des Grandes-Ventes, qui nous a été communiquée par M. Levillain, le curé de cette paroisse.

« Ph. Dei gracia Franc. Rex. Notum facimus universis, tam presentibus quam futuris, quod, supplicante nobis dilecto Roberto de la Huese, milite nostro, quod, cum ipse, ratione domorum suarum quas habet in loco vocato *les Autiex,* habeat usagium in foresta nostra Aquatici, videlicet ad capiendum boscum mortuum et viridem jacentem et siccum stantem pro suis necessitatibus universis, necnon ad capiendum ramum seu brancham et tercium furcum et, cum hoc, pasnagium et pasturagium libera ad usum suum, habeatque idem miles, pro domibus suis quas habet in parrochia Beate Marie de Bello-Becco, usagium in eadem foresta ad capiendum mortuum et viridem boscum jacentem et siccum stantem ac brancham de pleno palmo et cum hoc liberum pasturagium, Nos usagium quod habet in dicta foresta pro dictis domibus suis *des Autiex*, eidem militi pro domibus suis quas habet in dicta parrochia, liberaliter concedamus et transferamus, capiendum et habendum de cetero, dictis domibus *des Autiex* predicto suo usagio privatis imperpetuum totaliter et exclusis, Nos, obtentu grati servicii per eundem militem nobis impensi, eidem volentes gratiam facere specialem ipsiusque suppli-

(1) La paroisse des Authieux-sur-Bellencombre est actuellement réunie à la commune de Bellencombre.

cationibus inclinati, facta primitus inquesta per ballivum nostrum Caleti de mandato nostro super usagiis et premissis omnibus, et dilecto magistro Philippo Converso, canonico Parisiensi, clerico nostro, juxta mandatum nostrum remissa, per quam apparebat in hujus transmutatione non minus nostram quam dicti militis utilitatem versari, prefato militi usagium quod pro domibus suis *des Autiex* in dicta foresta capere solebat et habere, prout superius expressum est, capiendum et habendum imperpetuum pro domibus suis sitis in parrochia de Bello Becco predicta gratiose concedimus tenore presentium et donamus, mediante una mina avene propter hoc nobis annis singulis imperpetuum in festo sancti Michaelis reddenda, Ita tamen quod dicte domus *des Autiex* predictis usagiis perpetuo private remaneant et excluse, Nostro in aliis, et alieno in omnibus jure salvo. Quod ut firmum et stabile perseveret, presentes litteras sigilli nostri fecimus appensione muniri. Actum Rothomagi, anno Domini millesimo trecentesimo octavo, mense octobris. »

Sur le repli : « Per Dominum Philippum Conversum,

» MAILLART. »

Lacs de soie rose et verte; sceau perdu.

Ces droits d'usage, ainsi que ceux dont le seigneur de la Heuse jouissait, à raison de sa terre de Bellencombre, sont énoncés ainsi qu'il suit dans le *Coutumier des forêts*, d'Hector de Chartres, des premières années du xve siècle (1) :

« Messire Robert de la Heuse, chastelain de Belencombre, a, en la forest d'Eavy, c'est assavoir : le fou et le mort bois, à prendre en ladite forest pour son chauffer; et pour ce que il fu anciennement avisé que c'estoit le prouffict du Roy de bailler pour lui son dit chauffage par le verdier du lieu ou son lieu tenant, l'en [le] lui bailla, et de

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

ce a esté et est en bonne saisine et pocession de tel temps qu'il n'est mémoire du contraire. Item il a et peut prendre, en ladite forest et en la Haie le Cesne (1), pour esdiffier en son dit chastel et manoir de Bellencombre. Item a ledit chevalier, à cause de son dit chastel, la garde des bois de Vauguille (2), de Rosey (3), de Bosc-le-Conte (4), à gages de XII d. par jour, et le peut faire deservir par quelque personne qu'il lui plest, pourveu que ce soit personne convenable. Item ledit seigneur peut cacher en ladite forest à toutes bestes à pié pelu, toutes fois qu'il lui plest et à tant de chiens qu'il lui plest, et les peut mener sans lesse. Item les veneurs dudit seigneur peuvent porter ars et saetes (5) de leur droit en ladite forest, mès que eulx ne soient varlés. Item ledit seigneur ou ses officiers pevent porter et tendre en ladite forest toutes manières de fillés pour faire leur cache, et, se ils acueilloint I cerf ou I autre grosse beste hors de ladite forest et de la garenne, ils le pevent porcacher et prendre dedans ladite forest tant avant comme l'oye d'un cor de l'ourée de ladite forest (6). Item et se ledit seigneur ou ses gens tenoient I malfaiteur de boiz et de pasturaige en ladite forest, ils le pevent prendre et lui donner jour devant le verdier selon ce que le cas et meffet le désire, lequel meffait ilz doivent monstrer au verdier. Item se aucune forfeture, comme de chevaux, charettes et harnoiz appartenoit à la prinse que lui ou ses gens aroient faicte, le Roy aroit les chevaux, et ledit chevalier aroit le harnois. Item se ledit chevalier ou ses gens trovoient malfaiteur en ladite forest ou autres

(1) Peut-être la Haye-le-Comte.

(2) Vauguille, commune de Rosay.

(3) Rosay, commune du canton de Bellencombre.

(4) Bosc-le-Comte. Il existait un fief de ce nom à Saint-Pierre-le-Vieux.

(5) Saetes, *sagittæ*, ou flèches.

(6) Distance à laquelle on entend le son du cor à partir de la lisière de la forêt.

qui chassent ou archeassent (1) ou menassent chiens sans lesse ou portassent fillés souppeçonneusement par ladite forest, eulx les pevent prendre et mener à justice et dénuncer le fait.

» Item ledit chevalier a, en ladicte forest, à cause de son manoir des Ventes, la brance et le tiers fourc, le vert en gesant et le sec en estant, pour son chauffage, et franc pasturage pour ses bestes, et semblablement franc pasnage. Item ledit seigneur peut prendre, par la livrée du verdier de ladite forest, tout bois, tant quesne que hestre, qui lui est nécessaire pour l'eddiffice et sustentaction de ses moulins de Belencombre. »

Le même document nous fait connaître en quoi consistaient les droits de coutume des habitants de cette paroisse :

« Le commun et habitans de la ville des Ventes ont acoustumé prendre en ladite forest le bois vert en gesant et le sec en estant sans caable, hors deffens, le chesne et le hestre sec par entrée par amende, c'est assavoir v s. pour hestre selon ce qu'ilz sont grans, de plus plus et de moins moins, et du chesne x s. par semblable manière, hors deffens, la branche de plain poing et de mains pour ramer leur lin et eulx clorre, par paiant ii d. pour manssois au terme Saint-Michiel, v oeux i d. à Pasques. Item pasturage pour leur bestes, par paiant de chacune beste au maille i d. t. par an. Item les habitans du lieu de Réaumont en ladite parroisse (2) doivent i mine d'avoine à la Saint-Michiel chacun feu, excepté xiii masures qui ne paient fors que la coustume dessus dicte hors deffens. Item iceulx hommes ont livrée de fourcs pour maisonner, pour paier chascun i mine de fourment de plaine livrée et ii s. d'amende. Ils ont le houx, la blanche espine hors lande et hors deffens. Item se lesd. habitans prenoient ou abactoient en ladite forest un chesne, ils en seront tenus paier

(1) Tirassent de l'arc.

(2) Fief aux religieux de Royaumont.

LX s.; et sy n'auroient pas l'abre, et sy perdront le ferement. Item semblablement de l'arssin du charme, du houx et de la blanche espine en lande, du pommier et du meslier, du hestre vert, XVIII s.; du bulle, IX s. »

La seigneurie de Beaubec fut vendue par les religieux à M. de Rassent en 1596. Elle constitua, avec d'autres terres qui y furent réunies, l'un des deux pleins fiefs désignés sous le titre des fiefs, terres et seigneuries de la Heuse, des Ventes-d'Eavy, des Ventes et Chapelle Saint-Remy, dont rendait aveu, par le même acte, le 24 mai 1669, Nicolas Le Cordier, chevalier, seigneur du Troncq, marquis de la Londe, président en la Chambre des Comptes de Normandie. Ce seigneur, dans son aveu, rappelle que ses possessions s'étaient accrues de 216 acres de terres, anciennement défrichées dans la forêt d'Eavy, qui avaient été délaissées à son père, le 23 juin 1658, par le duc de Longueville, engagiste de cette forêt; il donne au domaine fieffé de ses deux seigneuries une contenance de 1,003 acres de terres; il réclame, pour lui, droit de haute justice moyenne et basse, le patronage honoraire de l'église des Ventes-d'Eavy, la présentation à la chapelle de la Haye-le-Comte le droit de foires et marchés, en vertu d'une concession du Roi, datée du mois d'avril 1662. Il réclame, pour ses hommes, des droits d'usage en la forêt d'Eavy, l'exemption de guet, fouage, pasnage et de travers, ponts, planches, chaussées, louvetage, fossés, motages, etc., en France, en Normandie et en Angleterre, exemption subordonnée à la seule condition que les anciens masuriers, demeurant dans l'étendue de ses fiefs, donneraient au curé des Ventes, 3 pains de natal à l'offrande des fêtes de Noël, Pâques et la Toussaint (1).

Il faut supposer que le marquis de la Londe n'attachait qu'une faible importance au droit de présenter à la cha-

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, B. 151.

pelle de la Haie-le-Comte, rappelé dans son aveu, puisqu'il résulte des procès-verbaux de visite de Mgr d'Aubigné, archevêque de Rouen, qu'en 1715, cette chapelle, comprise dans une simple ferme, était complètement abandonnée.

M. le Curé des Grandes-Ventes, qui m'a communiqué la charte de Philippe-le-Bel, ci-dessus rapportée, a bien voulu mettre à ma disposition un registre de comptes de la Fabrique de son église, de 1543 à 1570. Les renseignements que fournit ce document m'ont paru mériter de fixer votre attention, parce qu'ils donnent une idée de l'administration religieuse et civile d'une paroisse rurale, et qu'ils permettent de reconstituer l'aspect d'une église de village, à une époque que la lutte acharnée des partis a rendue si malheureusement célèbre.

L'église des Grandes-Ventes était dans l'usage d'avoir deux trésoriers, nommés pour une année, du 11 juillet, fête de saint Benoît, à pareil jour de l'année qui suivait. Il est vraisemblable que le choix de cette fête, comme début d'année, tenait à ce que l'église de la paroisse était une création des religieux de Beaubec. Les trésoriers pouvaient être réélus. Guill. Brasdefer, prêtre, et Guill. Barguet, furent trésoriers de la Saint-Benoît 1563 à la Saint-Benoît 1566. Il semble, pendant un certain temps, qu'il n'y ait eu qu'un seul trésorier. Constamment, les comptes étaient rendus, le dimanche après vêpres, aux paroissiens assemblés au porche de l'église. Suivant un usage général, ils étaient vérifiés et approuvés, à la relation des mêmes paroissiens, « in numero competenti assistentium, » par l'archidiacre, ou plutôt par son vicaire ou commis, au cours de la visite des paroisses de l'archidiaconé (1). On lui payait 5 s. pour droit de visite. On donnait 12 d. à son clerc, appelé par exception promoteur dans le compte de 1551.

(1) Nepveu, 11 juillet 1544; Digoys, 11 juillet 1547; De Lannoy, 11 juillet 1548, etc.

De même que l'archidiacre se dispensait des visites des paroisses, en se déchargeant de ce soin sur un délégué, le curé, de son côté, se dispensait de la résidence, et s'en remettait, pour les fonctions curiales, à un ou deux vicaires.

En faisant le compte des rentes de la Fabrique, on arrive à un total de 81 sous, à toucher par petites parties, sur 10 personnes pour le moins. Entre ces rentes, je ne vois à signaler que celle d'une mine de charbon à percevoir dans la nuit de Noël « pour convertir en ayde à faire le service en l'église et pour chauffer tout le commung qui y seroit pour ouyr le service. » Elle provenait d'une donation faite en 1461; elle était assignée sur une masure entre la rue de Tournenfuye tendant à la maladerie des Ventes et le chemin du Val, grande rue du village. Ce fut matière à un très long procès. On plaidait pour cela en 1545; on plaidait encore en 1556, et, cette fois, au Parlement. C'est dire qu'on avait tenu à parcourir tous les degrés de juridiction (1).

(1) Curés des Ventes-d'Eavy dans l'espace de temps qu'embrassent nos comptes (tous étaient chanoines de Rouen) : Geoffroi de Manneville, conseiller du Roi au Parlement, curé de Saint-Jacques de Dieppe, d'Elbeuf, d'Auzouville et des Ventes-d'Eavy, plus tard curé de Saint-Sauveur de Rouen, 1536-1547, décédé le 17 septembre de cette année, ayant pour héritière Marie de Manneville, veuve de Jean Dumont, sieur de Bostaquet; — Nicolas Restoult, présenté le 17 septembre, mais qui résigna dès le 20, en faveur de Philippe Dumoustier, curé de Monville, de Saint-Aignan, au doyenné d'Eu, du Petit-Quevilly, chantre de la chapelle du Roi, 1547-1555, décédé au mois d'août de cette année; — Pierre Le Comte, nommé le 22 août 1555; — Pierre De la Place, conseiller du Roi au Parlement, peu de temps après; — René Des Buats, autre conseiller du Roi, nommé le 8 juin 1556-1560; — Richard Du Fay, nommé le 28 octobre 1560; — Jean Le Brun, nommé le 17 août 1576. Deux vicaires aux Ventes-d'Eavy, en 1556 : Pasquet De la Haye, qui donna le cierge devant le chœur; David Le Monnier, qui donna le cierge devant

Heureusement pour la Fabrique, elle avait de meilleures ressources pour faire face à ses charges. C'étaient, en premier lieu, deux quêtes, dites l'une le plat de l'église (on disait ailleurs le bassin de l'œuvre), l'autre le plat de N.-D. en l'honneur de la Sainte-Vierge, patronne de la paroisse et dont on célébrait la fête, le 8 septembre. Ces quêtes avaient lieu tous les dimanches et jours de fêtes.

On quêtait aussi le jour où quelque enfant du pays disait sa première messe (1). Il y avait d'autres quêtes par le village qu'on appelait la *ville*, suivant l'usage de tout le pays de Caux. On recueillait des œufs à Pâques (2), des gerbes de blé (3), de chanvre ou de lin, de la rabette (4),

l'autel à l'Ange, du poids d'une livre et demie. Outre le vicaire, il y avait trois prêtres qui résidaient aux Grandes-Ventes en 1554 : Messire Guill. Brasdefer, Me Guill. Brasdefer et messire Mathieu de Saint-Ouen. En 1555, Jacques Durieu, curé de Beuzemouchel, résidait aux Grandes-Ventes et abandonnait à un autre le soin de sa cure. Du moins, l'excuse de ce curé était l'amour de sa paroisse natale, envers laquelle il se montra libéral.

(1) 1555. Le jour que Me Nic. Barguet dit sa première messe, pour le plat, 12 d.

(2) « 1544. 200 d'œufs vendus aux machons, 16 sous. » — 1568. Vente d'œufs. — Mais, à son tour, la Fabrique payait en œufs de Pâques les quêteurs de l'église : — « 1544. Pour les œufs de Pâques des cueilleurs pour les paniers de l'église. — 1545. Pour les Trésoriers et porteurs de paniers, pour avoir menché leurs ouefs de Pasques ensemble, 5 s. — 1547. Pour despence faicte par les cœuilleurs et porteurs de paniers avant la ville, pour leurs œufs de Pasques, 6 d. »

(3) « 1547, 1551. Pour ceux qui ont cœuilli les gerbes par les maisons, 6 s., 8 s. » — 1547. 118 gerbes, vendues à raison de 2 s. la gerbe, 11 l. 18 s. — 1567. Gerbes de blé vendues à raison de 5 s. 6 d. la gerbe.

(4) 1567. Lin vendu à raison de 4 s. 7 d. la gerbe. — La Fabrique faisait faire de l'huile avec la rabette qui lui était donnée. — « 1555. Pour faire huiler la rabette donnée à l'église par le fermier de la Heuse et pour la faire rapporter. »

du pain (1), du beurre, à la fête de N.-D. en septembre. Le tout, si ce n'est une partie du lin et du chanvre qu'on faisait filer (2), était vendu au profit de la Fabrique, ainsi que ce qui restait du pain bénit (3), les poulets, les ramiers (4), les *échinées* de lard, le miel (5) et même les teurts et verges d'argent (6), pieux souvenirs de mariages rompus par la mort, offerts à l'église par les paroissiens. Ajoutons à cela les offrandes au cierge bénit de Pâques (7), les deniers-à-Dieu des contrats de vente (8), les fruits du cimetière (9), les legs testamentaires (10), les frais d'inhu-

(1) 1551. Bissac pour cueillir le pain par la ville, 6 s. — Pour le cueillir, 8 s.

(2) 1558. On fait filer pour l'église. — En 1559, il est question d'*ouvrengne* vendue. Je ne vois d'autre sens à donner à ce mot que celui de linge ouvré.

(3) 1544. Vente d'un cantet de pain bénit. — 1555. Vente de 4 pains blancs que la femme du Vielleur avait donnés pour faire le pain bénit.

(4) 1544. Ramiers vendus 2 s. et 20 d.; moitié d'un ramier, 10 d.

(5) 1552. Pour 2 hyves (appartenant la moitié à N.-D., l'autre à Marguerin Le Marchant, et à Piere Du Bosc), 3 s. 9 d. — Marguerin Le Marchant « avoit une hyve et en avoit donné la moitié à N.-D., et n'en a esté aucune chose reçeue, par ledit Marguerin, pour raison que les mouches sont mortes. » — « 1555. Reçu de Perrot Du Bosc, 2 pos et demi de miel qui est pour la part de l'église, des mouches que led. Du Bosc garde en moitié. » — Hive, avec la signification de ruche, figure dans le *Dictionnaire du patois normand*, de M. Moisy.

(6) J'ai signalé la fréquence des dons de bagues aux églises dans un mémoire sur les *Reliquaires de la Cathédrale de Rouen.*

(7) 1544. Le cierge bénit a valu 15 l. 10 s. — 1545. Nombreuses offrandes au cierge bénit de Pâques.

(8) 1565. Denier-à-Dieu des terres Nicolas Brohon, vendues aux plaids de Beaubec, 10 s.

(9) 1544-1545. Vente de pommes et de poires. En 1565, on plante dans le cimetière 3 poiriers et 1 orme.

(10) Ces legs s'appelaient délais, et comprenaient les objets les plus divers. — 1568. « Délès d'un bouvel. »

mation, qui étaient des plus modérés (1), d'autant plus que la paroisse était pourvue d'un trésor spécial des Trépassés et d'une *Charité*, comme dans toutes les paroisses du pays (2).

M. l'abbé Cochet, dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, p. 12, nous apprend que l'église de N.-D. des Grandes-Ventes, en forme de croix, est en grès et de l'an 1545; il attribue au XVIe siècle un vitrail du chœur.

Voici les renseignements que les comptes, que j'ai entrepris d'analyser, nous fournissent sur les travaux de construction ou de réparation de cette église.

Vers le milieu du XVIe siècle, l'ardoise était employée à la couverture. On en achète, pour cet usage, en 1548, en 1552 (3), en 1559 (4).

La tuile était réservée pour les faîtiers du toit. On achète, pour 40 s., 830 faîtiers, dans un hameau voisin, la Vallouine (5), où l'on en faisait prendre encore en 1555. Comme on ne paraît pas avoir distingué la tuile de la brique, le tuilier du briquetier, je ne saurais dire s'il s'agit de tuiles dans le sens actuel du mot, ou de carreaux de terre cuite, dans les achats faits, en 1550, dans une propriété des chanoines de Charlemesnil; en 1557, à

(1) Les frais d'inhumation se percevaient à raison des tombes et du luminaire. — 1544, septembre. Pour la fosse d'un enfant à M. de Fiquenville, 10 s. — 1568. Pour une tombe, 20 s.; pour une tombe d'enfant, 10 s. — Février 1545, pour avoir alumé le cierge benist au service de Thomas Le Mercier.

(2) La Charité avait une rente de 3 s. C'est par cette rente que son existence nous est signalée. — En 1560, on abandonne au Trésorier des Trépassés une part des gerbes quêtées; il y en avait pour 12 s.

(3) En 1552, tour couverte en ardoise.

(4) Quittance du 27 août 1559 de Roger Bryère, couvreur d'ardoise, demeurant à Burettes.

(5) Aujourd'hui ferme de Saint-Valery-sous-Bures.

Muchedent (1); en 1563, à Freulleville (2). Le compte de 1555 mentionne un marché fait avec Antoine De Launay, tuilier, demeurant à Maintru (3), pour fourniture de carrel destiné à paver la nef devant le crucifix.

En 1544, on fait venir la chaux de la Haye-le-Comte, et le grès d'un lieu dit le Crocq (4).

En 1549-1550, on abattit la vieille nef, et on en fit construire une nouvelle, qui fut, suivant l'usage, précédée d'un porche, et dont le comble fut fait à l'aide de bois acheté chez M. de Boissay (5). On s'adressa, pour les travaux du pignon, aux maçons Jean Quevillot et Nicolas Porion; aux tailleurs de grès, Roger et Fabien Touprix. Les meneaux des verrières furent faits, moyennant 18 l., par Nicolas Bediou, maître maçon d'Arques, 1552. Pour les travaux de serrurerie, on trouva un ouvrier aux Grandes-Ventes, Jacques Marcotte. Je ne saurais dire si Sautyn et Moysant, employés en 1549 et 1550, pour la menuiserie de la nef et des portes, étaient de la même localité.

Pour les verrières, on fit marché avec un verrier de Dieppe, nommé Jean Le Marchand.

Ces verrières étant au nombre de 6. L'une est désignée sous le nom de verrière de Saint-Nicolas; une autre était appelée « la verrière de M. notre curé, » en souvenir du don qu'il en avait fait.

L'une d'elles fut posée en 1554, ainsi que nous l'apprend

(1) Commune du canton de Longueville.

(2) Commune du canton d'Envermeu.

(3) Ancienne paroisse réunie à la commune d'Osmoy.

(4) Un hameau du Croc à Fresles. Garde du Croc, à Torcy-le-Petit. Forêt du Croc à Freulleville.

(5) M. de Boissay, sieur de Mesnières. — Les marchés furent faits par Jacques Durieu, curé de Beuzemouchel, qui mourut en 1555, et donna par testament sa chapelle à la Fabrique des Grandes-Ventes. Il fut inhumé en cette église. C'était l'oncle d'un Jean Durieu, prêtre, chanoine de Charlemesnil.

la lettre avec la quittance, inscrite sur une feuille volante que l'on trouve jointe au registre :

« Maistre Guillaume Bras-de-Fer, à votre amour et bonne grâce je supplie estre pour recommandé et à celle de votre père et de votre oncle et de tous ceulx de votre maison. Je vous envoyes mon compère Jehan Senechal pour assoer votre voirière, auquel vous luy ferez délivrer sa despence, et je vous le rabatray sur ce qu'il m'est deu à votre esglise. Escript en hatte, le lundi matin xxixe jour d'octobre mil v^c LIIII. Rescrivés moy par ledit Senechal ce qu'il aura despencé. Votre très humble serviteur et amy, Nicollas Bedyou. — Je vous eusses envoyé Jacques, mais il est empesché contre ceste feste, quar vous le m'avés mandé trop tart. » Au dos : « Reçu de Jehan Le Seneschal, demeurant à Arques, de Me Guillaume Brasdefer, prestre, thésaurier de l'esglise des Ventes-d'Eavy, 12 s., pour payer mes despens sur Nicolle Brasdefer, durant le temps que j'ay esté à asseoir les mayneaux de la dernière verrière, et ledit Brasdefer a payé à ung homme pour me ayder la somme de 5 solz que je prometz faire rabastre à Me Nicolle Bedyou. Faict le vi^e jour de novembre mil v^c LIIII. Tesmoing mon signe cy-mis. J. Le Seneschal. »

En 1560, on fit venir de Luneray un verrier avec lequel on ne s'entendit pas. On fit marché avec un verrier de Dieppe, peut-être Jean Le Marchand, que nous venons de citer.

Il est à noter qu'en 1555 on avait payé 4 s. à un maçon d'Arques, nommé Le Maréchal, pour sa peine et son vin d'avoir attaché le cadran.

A l'intérieur de l'église, on remarquait le maître-autel avec un rétable, qui fut peint en 1546, et un tabernacle dont la pierre fut haussée en 1555 (1); deux chapelles,

(1) Compte de 1548.

celles de Saint-Nicolas et de Notre-Dame, l'une et l'autre fournies de pendants ou de rideaux.

Comme dans toutes les églises, il y avait, au-devant du chœur, un crucifix devant lequel pendait une corde destinée à recevoir un cierge (1).

Un crampon de fer retenait, le long de la muraille, une bannière, de damas rouge cramoisi, avec deux images de N.-D. Elle avait été payée 23 livres en 1556.

En l'absence de sacristie, des coffres servaient à mettre les livres de l'église et les vêtements et ornements destinés au service divin (2).

Les extraits de comptes qui suivent ont trait plutôt à l'administration civile qu'à l'administration religieuse de la paroisse. Ils sont rendus par les mêmes trésoriers, lesquels agissent en vertu d'une double procuration, tantôt au nom de la *ville*, ou, comme nous dirions, de la commune, tantôt au nom de la paroisse. Il sera aisé d'en faire la distinction. Nous commençons par ce qui concerne les lépreux.

Lèpre. — « 1543. Reçu pour le ladre par messire Jehan Regnaud, XXI s.

» 1546. Pour avoir fait visiter IV personnes, lesquels estoyent suspects de leppre, XV l. — Pour une cytassion pour faire venir les trésoriers à Arques, à la visitassion, XV s. — Pour le vicaire dudit lieu, pour cyter lesd. trésoriers, XV s. — Pour ma journée d'avoir esté à Arques pour faire cyter lesd. trésoriers, II s. — A mon advocat, pour les deux voyages qu'il m'a servi pour le fait desd. suspects, V s. IV d. — Pour avoir levé les IV sentences, V s. — Pour VI journées de moy et mon cheval, pour II voyages que j'ay [faits] à Rouen pour les affaires desd. personnaiges suspects, LX s. »

« 1547. Pour l'assoulte desd. trésoriers pour éviter à plus

(1) « 1569. Cordel à pendre le cierge devant le crucifix. »

(2) 1555. Coffre où l'on met les livres.

grand coust de ce qu'ils ont esté cités pour les suspects de leppre de ceste paroisse, VII s. VI d. »

« 1551. Receu par François Brohan, par les mains de Mondin Lambert, collecteur pour les mallades de lèpre des Ventes, la somme de XII l. IV s. en diminution des mises faites pour l'année passée pour lesd. mallades. »

« 1555. Maladerie couverte d'étoubles. — Pour le vin du marché fait avec Pierre de Granes et Laurent De Guygnes, pour mettre hors Nicolas Le Bonnetier et Noël Le Grand, lespreux de cette paroisse, et mettre en autre malladerie, fait en présence d'aucuns parroyssiens dénommés au marché, XLV s. — Pour aller faire leur dilligence de obtenir lettres de provisions et bailler lieux aux malades, XI l. XII s. VI d. Dépense faite pour clore le porchet des malades. »

« 1556. Payé, par Estienne Lambert, à Rouen, pour avoir conduit et mené Guillemette Foucher et l'une de ses filles, lesquelles estoient accusées de la maladie de lespre et furent menées aux espreuves, VII s. VI d. — Payé pour ung mandement de Mons. Bygnon, lieutenant de Mons. le balif de Caux, pour faire faire assiette de la provision des malades de lespre et faire assiette de la somme de X l., qu'il a convenu bailler et desbourser à Estienne Lambert, de l'argent de lad. eglise, et XLV s. pour faire clore et wyder la mare desd. mallades et pour leur faire ung four, comprins XX s. pour le mandement. — Led. Lambert a desboursé, pour mener et conduire Guillemette Fouquet et l'une de ses filles à Rouen, lesquelles estoient scandalizés et accusez de lad. malladye de lespre, la somme de X l. — Led. Lambert a esté cité par lesd. lespreux pour leur faire faire clore la mare et demandoynt ung four, ce qu'il a différé, sinon qu'il leur a faict nestoyer lad. mare..... Les a priés de différer de faire le four jusques à ce que Nicolas de Vernon a eu faict la collection de XLV s..... — Led. Vernon, quand les fonds seront recueillis, les rendra à l'église » [que l'on distinguait de la ville].

« 1566. Ensuit la mise faicte pour Tassin Du Rieu,

malade de lèpre, le IIIe jour de nov. audit an. — Pour le droit du sergent, XII s. VI d. — Pour avoir la lettre du prieur du Mont-à-Malades, XII s. VI d. — Pour le droit des malades, II s. VI d. — Pour le notaire et l'advocat et la sentence, X s. — Pour les despens dud. Varin et de son cheval, pour trois journées pour aller voyer visiter led. mallade, XLV s. »

« 1557. Pour avoir conduit la fille du Bonnetier, à Rouen, pour la voir juger mallade de lèpre et pour ma vacation à moy et à ma beste, VI l. »

Faits divers. — « 1543. Pour avoir esté aux haujours (1) de Bellencombre, pour avoir esté adjournés par Nic. de Saint-Ouen, pour faire les fosses de devant l'esglisse, ballé à l'avoquat, XII d.; pour la journée, IIII s.

» Pour IIII videcos, pour avoir esté quérir des lettres à Rouen, au curé, X s. Pour une migne de avoyne et deux videquos ballés au verdier, XXIIII s. »

« 1544. Paiements de Pierre Osgive et de Christophe De la Mare, machons; frais pour rabillage d'une aube; pour rabillage de la croix. »

« 1546. Dépense pour avoir bué le linge de l'église durant le danger (2). »

« 1551. Pour avoir esté à Envremeu, par le commandement de Mons. le doyen, pour estre examiné quel revenu il y avoit à l'église, XX s.

» Pour le messaigier qui vint cyter à comparoir devant led. Mons. le doyen, XII d.

» Journée à porter la déclaration, V s.

» Eglise cottée pour les XX s. pour clocher, III l. III s. »

Mention de Jean Aprix, écuyer, demeurant sur la paroisse (3).

(1) Hauts-Jours ou Haute-Justice.

(2) Peste qui fit de grands ravages dans le pays.

(3) Il était seigneur de Vymont. Ses opinions religieuses inquiétèrent le Chapitre de Rouen. — 17 mai 1564. Contre le

« 1552. Deniers assis sur les habitants des Ventes pour rellever leurs coustumes de la forêt d'Eavy, XL s. »

« 1554. Brasdefer a rabatu à Thomas Varin, collecteur des deniers qui ont esté assis sur les habitants des Ventes, pour relever leurs coustumes de la forest d'Eavy, pour ce que le fermier de la Heuse estoit cotisé à VII s. IV d., considéré que Mons. de Mouy (il était seigneur de la Heuse) avoit rellevé et aussi que le fermier est le premier prest à faire service à l'église, et aussi pour éviter à procès et à la rigueur dud. sieur de Mouy, led. prestre a tenu quicte led. collecteur de XL l. t. »

« 1557. Baillé ès deux vicaires et à messire Mathieu et Me Guill. Brasdefer, la somme de XIII s., et est pour avoir donné ès gens d'armes de Saint-Vast (1), qui vouloient venir cy en ceste paroisse. »

« 1559. Payé à ung des hommes de Mons. de Mouy, pour avoir esté, par le commandement dud. sieur de Moy (2) faire les requestes à plusieurs cappitaines de gens de cheval de ne vouller loger sur sa terre des Ventes, pour ce, IIII l. IIII s.

» Plus payé, pour et à la requeste de plusieurs parroyssiens, pour fournir aux frais et mises qu'il a convenu pour dresser la coppye de la mainlevée de noble homme Mathias Eude, grand maître précédent, pour lui bailler et produire au greffe de Jeh. Le Conte, escuyer, à présent grand maistre des eaux et forestz, avec aultres droictz, pour le faict des coustumes desdicts parroissiens, VI l. XIII s. »

sieur de Vimont qui, « à la manière des hérétiques, faisoit des prédications aux Ventes-d'Eavy, bien qu'il n'y eût fief. On en donnera avis à M. de Carrouges, lieutenant général de la province, pour qu'il informe. » (Arch. de la Seine-Inférieure; Registres capitulaires.) La famille Aprix était d'origine anglaise.

(1) Saint-Vaast-d'Equiqueville.

(2) Charles de Moy, sieur de la Mailleraye, gouverneur de Caux, capitaine de 100 hommes d'armes.

« Ensuit les mises faictes par Guillaume De la Haye pour cest an (juillet 1562-juillet 1563), qu'il a esté trésorier, tant pour les affaires de l'église, que pour les affaires de la paroisse, et le tout par le commandement et consentement des parroissiens.

» Pour avoir faict dessendre l'ymaige de N.-D., de saint Adrien, saint Roch, saint Esloy, saint Nicollas et les autres ymages, et pour avoir faict desmonter le revers (1) de N-D., de saint Nicollas, le chappier, le lyeutrin et 2 austieux, et avoir faict le tout serrer, pour ce, xv s.

» Pour avoir rendu les comptes de l'esglise devant Mons. le lieutenant Bygnon, par Guill. Du Rieu, Roger Brasdefer, Estienne Lambert, Nic. Varin et Guill. De la Haye, tant pour la despence d'iceulx, que pour le coust en justice, pour ce, ii l. xv s.

» Pour avoir faict remonter les revers de N.-D. saint Nicolas, le chappier et les deux autieux et remonter les ymages, xxii s. vi d. »

Pour les affaires de la ville.

« Payé, par le commandement des parroissiens, pour les affaires de la ville, à Arques, pour le faict des tailles en plusieurs partyes, iiii l. xii s. vi d.

» Donné au commissaire des estapes, pour exempter la paroisse de mener vyvres et munitions au Montiervillier, pour ce, xii l. x s.

» Donné au vallet dud. commissaire, xii s.

» Donné à Jehan Noel, commissaire, pour le faict des buches que on debvoit mener à Longueville, pour exempter la paroisse, l. s.

» Payé, pour les despendz de Guill. Du Rieu, Guill. Brasdefer et Guill. De la Haye, qui sont allés à Arques pour penser avoir une taille pour la ville, pour et au lieu des cydres, pour ce, x s. vi d.

(1) Revers, synonyme de contretable.

» Payé, pour ung homme qui est allé à Aufay, pour s'enquérir où alloient les Reystres; pour ce, v s.

» Donné à Mons. de la Salle deux mynes de avoyne du prix de cv sols.

» Payé, pour despence de taverne avec les gens de Mons. de Moy, xvi s. viii d.

» Payé à Roger Auzou, pour aller en voyaige pour la ville, v s.

» Payé, pour aller quérir Mons. de la Salle, pour aller en requestes au cappitaine La Grange, à Torchy, comprins deux boutailles de vin, données au cappitaine, et la despence pour ce, xliii s.

» Rendu à messire Mathieu de Saint-Ouen, prebstre, pour le vin et pour le poisson qu'il avoit achaté pour donner à disner à Mons. de la Salle, qui avoit promis venir disner aux Ventes, à la Heuze, pour ce, xxi s. viii d.

» Payé au sergent Boshulin, pour le mandement de la cottisation de l'avoyne, x s.

» Payé, pour porter ung cabril, que Jehan Sellier a donné à Monsr de la Salle, iii s.

» Payé à Nic. Barguet, pour avoir porté une myne d'avoyne à Bellencombre, ii s.

» Baillé à messire Mathieu de Saint-Ouen, pour avoir du vin pour la garde que les gens de Mons. (1) nous ont envoyez, xviii s.

» Payé, pour la despence faicte par lad. garde et l'homme de Mons. de la Salle et Robert Carpentier, quant ilz ont esté à la poursuitte des vaches prinses par les Allemans, tant à Auffay que à Bellencombre, xl s. ii d.

» Payé à Renné Bras de fer, pour la despence faicte de quattre gardes et l'homme de Mons. de la Salle et les souldartz quilz les ont compaignés en plusieurs voyaiges, pour ce, vii l.

(1) M. de Moy.

» Payé au fils de Blanduriau, qui a abillé le disner, quant on espéroit avoir Mons. de la Salle, II s.

» Payé pour lyvre et demie de pouldre, pour les gardes, XII s.

» Payé à Jacques de Saint-Ouen, pour de la chair qu'il a baillée pour nourrir les gardes, XII s.

» Baillé quattre boyssiaux de bled pour nourrir lesd. gardes, LXXII s.

» Payé à Pierre Le Grand, pour aller en voyaige pour la ville, VIII s. III d.

» Achetté ung viau à Noël de Montfort pour les gardes quarante soulz, et en a donné dix soulz pour sa part, pour ce, XXX s.

» Payé pour deux poinsons et demy de cydre pour nourrir les gardes et souldars quilz les ont sollicités, XVI l. V s.

» Payé, pour dix-huict livres de lart pour nourrir lesd. gardes et souldartz, pour ce, LIIII s.

» Baillé à l'homme de Mons. de la Salle, pour son sallaire de avoir esté plusieurs foys parler aux cappitaines des Allemans pour la ville, XXIIII s.

» Payé pour ung mouton, pour donner au cappitaine des Allemans, IIII l.

» Baillé à ung des hommes de Mons. de Moy, qui a porté et présenté led. mouton audit cappitaine avec le filz Nicolas Varin, XVIII s.

» Payé, en espices pour lesd. Allemans gardes, II s.

» Payé au commissaire, nommé Guill. de Laste, qui demandoit encore huict poinsons de cydre en la paroisse, XII s.

» Payé, pour la despence faicte avec ledit recepveur des estappes et pour avoir relache et le moyen de s'en consailler, sçavoir sy on debvoit payer lesd. cydres et pour l'enprisonnement de Guill. Brasdefer et Guill. De la Haye, XXX s. II d.

» Payé deux poulles pour donner pour les affaires de

la ville, cheux Guill. de Saint-Ouen, dit Vielleur, III s.

» Baillé deux chappons et ung agnel pour faire présent au cappitaine des Allemans pour avoir une sauvegarde, pour ce, XLV s.

» Payé, pour avoir lad. sauvegarde et pour avoir porté le présent au cappitaine des Allemans par l'homme de Mons. de la Salle et messire Mathieu de Saint-Ouen, et Nic. Le Grand qui portoit led. présent, en ce comprins, cincq soulz de pouldre et dix soulz pour ungs soulliers donnez à l'homme de Mons. de la Salle et la despence faicte tant à Bellencombre que à Auffay, par deux jours avec les gardes et les gens de Mons., pour ce, V l. XVII s.

» Payé, pour un cartier de mouton et ung cartier de veau pour lesd. gardes, achetté à Torchy, XXIIII s.

» Pour une poulle achetée à Torchy, IIII s.

» Payé, quant je fus livrer l'avoyne à Dieppe, pour la quittance, VI s.

» Payé, pour faire porter lad. avoyne au grenier, III s.

» Pour mes despendz du disner et desjuner à Dieppe, XXXV s.

» Payé, pour huict macqueriaux, pour nourrir les gardes, XIII s. IIII d.

» Pour les enpacquer pour les apporter, XVIII d.

» Baillé à Guill. Brasdefer, pour faire apporter de la pouldre ausd. gardes, XIIII s. V. d.

» Payé, pour quattre ouesons, pour bailler au curé d'Arques, qui sont du marché de l'avoyne, XIIII s. III d.

» Payé à Jacques de Saint-Ouen, pour ung viau pour nourrir les gardes, XX s.

» Payé en viande, à Torchy, pour nourrir lesd. gardes, tant viau, beuf, que mouton et porc, XXXVII s.

» Pour troys poulles, led. jour, XII s.

» Pour demy carte de sel et une lyvre de chandelles, led. jour, à Torchy, VI s.

» Pour demy myne de bled pour les gardes, L s.

» Donné ung chappeau à l'ung des gardes, X s.

» Payé, pour la despence des gardes et de messire Mathieu de Saint-Ouen qui les a conduictz deux voyages à Bellencombre et à Auffay, avec les gens de Mons., pour ce, LXXV s. VII d.

» Payé en espices, II s.

» Payé pour une charette qui a ramené les gardes à Auffay et conduire le capitaine au Montier-Villier, V s.

» Donné aux gardes, pour leurs sallaires à quatre, VI l. I s.

» Payé à Jehan Le Monnier, pour demy mine de bled, pour la nourriture des gardes, XLIII s. VI d.

» Payé à la femme Symon Lambert, pour une poulle, IIII s.

» Payé à la femme de Thomas de Saint-Ouen, pour quatre poulles et troys carterons d'œufz, XXV s.

» Payé à Estienne Lambert, pour avoir envoyé du vin et faire deslyvrer du lart aux gardes, pour ce, XXIII s.

» Payé, pour le soupper des gardes, à Bellencombre, quant ilz s'en allèrent, XXXI s.

» Payé, pour dix livres de beurre, pour la nourriture desd. gardes, XXX s.

» Pour la vainture d'une charée de cydres, menés à Arques pour les affaires de la ville, pour ce, L s.

» Pour ung voyaige, que Nic. Le Grand a esté avec les gens de Mons. de Moy parler aux cappitaines La Grange et le capitaine Trainel, à Frelles et à Tourpes (Bures), comprins le louaige de deux chevaulx pour porter les gens de Mons. de Moy, et deux boutailles de vin données ausd. cappitaines et le desjuner à Bellencombre, pour ce, LX s.

» Payé au recepveur des estappes, quant nous fumes enprisonnés pour la segonde foys, Guill. Brasdefer, Nic. Varin et Guill. De la Haye, et pour l'appoinctement des cydres, pour ce, V l.

» Pour la despence dud. appoinctement, XXXIIII s. I d.

» Payé au commissaire qui nous vint quérir, XII s.

» Payé à Jehan Genet, pour avoir mené le procedz desd. cydres, VI l. II s.

» Payé aud. Genet, pour son sallaire, tant de procedz, que d'avoir adjourné les tesmoingtz qui estoient au desvallizement, pour ce, XII s.

» Payé pour le pyonnier qu'on a livré à Arques, pour ce qu'on luy a donné, oultre le taux du Roy, VI l.

» Payé, pour son pourpoint et chemises, XX s.

» Payé, pour ungz soulliers pour led. pyonnier, XX s.

» Payé, pour aulne et demie de toille, pour faire ses chausses, IX s.; pour la fachon desd. chausses, II s.

» Payé pour sa despence, pour sept journées, XXXV s.

» Baillé à Charles Bourgoyse, pour faire la deslivrance du cheval et pyonnier, IIII l. IX s.

» Payé, pour une douzaine d'esguillettes, pour led. pyonnier, XVII d.

» Pour une chainture pour led. pyonnier, XV d.

» Pour une boursette pour led. pyonnier, V d.

» Payé, pour la despence faicte en faisant marché avec led. pyonnier et pour la despence de avoir vacqué par quattre jours, Guill. Brasdefer et Guill. De la Haye, comprins la despence du cheval de munition pour quattre jours, quant ilz ont esté lyvrés à Arques, pour ce, LXXVII s. X d.

» Payé à Pierre Le Grand, qui a esté admonester les paroyses qui sont cottisées avec nous, XXIII d.

» Payé à Guill. Le Fort, pour aller en voyage pour la ville, II s. X d.

» Payé à Noël Le Grand, qui est allé en voyage pour la ville, XV s. IIII d.

» Rendu à messire Mathieu de Saint-Ouen et Nic. Varin, qui [ont] achetté une myne de avoyne pour faire ung présent à Mons. de la Salle, pour ce, XI l.

» Pour leurs despendz, II s. »

Les comptes des années suivantes mentionnent les ravages de cette terrible année 1562, qui fut, en Nor-

mandie, si atale faux églises : « Coffre de l'église, enfondré par les huguenots, qu'il faut réparer; buffet à l'autel, également enfondré; verrière enfondrée; porche à refaire ou réparer, 1563. » Je suis porté à supposer que ce fut par suite des dégâts de la même année qu'il fallut, en 1569, refaire le pignon de l'église. Jean Ogyve et Laurent Cardon, maçons, en furent chargés. Vers le même temps, on remonta la grosse cloche dans la tour et on employa, pour la restauration de l'église, 6,200 de tuiles et 600 de carreaux.

Ces comptes nous apprennent qu'on comptait encore aux Grandes-Ventes par heures canoniales. « 1563. Jusques à none à deffaire de la chaux, pour 2 hommes, 6 sous. »

Les salaires de l'ouvrier le plus payé étaient alors de 6 sous par jour; ce sont ceux des maçons employés pour l'église. Des charpentiers sont payés 5 sous par jour. Les manœuvres ou serviteurs des uns et des autres sont payés généralement 3 sous.

La séance est levée à quatre heures.

A. Tougard.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1890

La séance ouvre à deux heures, sous la présidence de M. de Beaurepaire, vice-président.

Présents : MM. Adeline, P. Baudry, Bouquet, Drouet, d'Estaintot, Garreta, Gosselin, G. Gouellain, Lefort, Lormier, Maillet du Boullay, Pelay, de La Serre et l'abbé Tougard.

Se sont excusés : MM. Duval et Milet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après deux légères modifications.

Correspondance imprimée. — Elle se compose de : *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1890, 2-3 fasc. in-8°; — *Recueil des Travaux de la Société libre de l'Eure*, 1886-1888 ; 1 vol. in-8° ; — Idem. *Concours agricole et horticole à la Neuville-du-Bosc*, 28 septembre 1890 ; — *Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen*, 1889 ; — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 142 ; — *Bulletin de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, 1, 2 ; — *Programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1891*, avec la *circulaire ministérielle* qui en accompagne l'envoi. M. le Président donne lecture des sections de ce programme qui rentrent plus spécialement dans les études ordinaires de la Commission.

Bulletin de la Commission. — M. le Président distribue aux membres présents le Bulletin de la Commission pour 1889 (vol. VIII, 2e livraison).

Maison de Saint-Amand. — M. Maillet du Boullay complète ce qui vient d'en être dit au procès-verbal de la dernière séance, en offrant au portefeuille de la Commission la photographie qu'il a eu soin d'en faire prendre avant le démontage de ses magnifiques boiseries. La Commission remercie M. le Conservateur du musée de sa délicate attention, mais sans accepter ses excuses touchant les prétendues imperfections de cette belle épreuve.

Au sujet de la lucarne postiche ménagée dans la toiture, plusieurs membres croient qu'il serait possible de retrouver le dessin de l'élégante fenêtre qui, à Rouen, surmontait cette maison. M. Lormier cite notamment, à cette fin, le grand ouvrage de Taylor et Nodier. Mais l'idée de reconstituer cette fenêtre est écartée, tant à cause de la grosse dépense qu'elle entraînerait, que par une autre considération plus décisive encore : c'est que les ouvriers, même les plus habiles, risqueraient de ne pas lui donner toute la perfection de l'œuvre primitive.

M. Du Boullay termine en informant la Commission qu'il sera sursis jusqu'au printemps au remontage de la maison.

M. de La Serre obtient la parole pour l'importante communication qui suit :

FOUILLES DE LA FORÊT DE LA LONDE

Messieurs, fort des encouragements qui me sont venus de la Commission, et aussi du concours pécuniaire qu'a

bien voulu me prêter le Conseil général, j'ai pu achever l'exploration des ruines entrevues l'été dernier dans la forêt de la Londe.

Je rappellerai qu'au triage de Saint-Nicolas, un tertre de $1^{m}50$ de haut, couvrant environ 150 mètres carrés, avait attiré mon attention. Il paraissait formé de débris de constructions anciennes, et un premier sondage avait donné deux squelettes, des armes, des tuiles à rebord, des moëllons taillés, et fait soupçonner une muraille de quelque étendue et de forte épaisseur.

Je rappellerai également que le point signalé se trouve entre Orival et la Bouille, sur un étroit plateau, dominant deux plis de terrain profonds : la vallée que suit le chemin de fer de Serquigny, au N.; et le vallon dit du Hêtre-de-l'Image, au S. Tous deux se réunissent pour se jeter dans la Seine, à Orival.

Les fouilles ont été faites et terminées en octobre dernier : elles ont mis en évidence et complètement dégagé une construction carrée de $13^{m}60$ de côté, circonscrivant une autre enceinte rectangulaire, de $4^{m}40$ sur $4^{m}90$, de manière à laisser entre les murs enveloppants et enveloppés un espace ou une sorte d'allée de 3 mètres et $2^{m}75$ de large. Les murailles, rasées à $0^{m}60$ au-dessus des fondations, ont $0^{m}80$ d'épaisseur. Elles sont en moëllons bruts, silex et calcaire : les parements nus et les angles paraissent, du moins par places, revêtus de moëllons taillés, à peu près de la forme et du volume de nos briques modernes, et sur lesquels se voient encore les stries, en forme d'arêtes de poisson ou de feuilles de fougères, destinées à faciliter l'adhérence du mortier. L'ensemble de la construction fait avec le nord un angle de 14°30′. Sur le côté est existe un perron assez monumental en pierre de taille du pays, de bel appareil, formé de trois marches et aboutissant à un terre-plein faisant sur le mur une saillie de $1^{m}90$.

L'espace compris entre les deux carrés est ou a été couvert en dalles irrégulières, mais soigneusement appa-

reillées, en pierre dure, sciées sur deux faces, de 0^m04 d'épaisseur. L'aire du carré intérieur ne présente pas ce dallage.

La surface des murs paraît avoir été revêtue d'un enduit coloré en rouge. A l'intérieur on distingue, placés sur un enduit blanc, des filets rouges tracés dans un but d'ornementation.

Si l'on prolonge de 45° vers le S.-E., la diagonale du carré que j'ai fait connaître, on aboutit à un autre petit bâtiment du même genre, de 3^m15 sur 4^m30, avec murailles également de 0^m80 d'épaisseur et dont il ne reste debout que 0^m50 de hauteur au-dessus des fondations; celles-ci, à proprement parler, n'existent pas, et sont remplacées par un lit de gros silex bruts, sans mortier.

Les fouilles de ces deux emplacements ont donné, avec les tuiles à rebords, les faîtières, les moëllons taillés, d'assez nombreux débris de poteries noires; un seul échantillon est en terre rouge. Ces débris proviennent de vases ou d'objets usuels, sans prétention artistique. Il a été trouvé un fragment d'ustensile en verre, des ferrures telles que clous, fiches, crochets, et, pour ne rien omettre, des écailles d'huître.

Mais la découverte la plus intéressante est celle de monnaies romaines, qui permettent de dater la construction : elles appartiennent aux premiers siècles de notre ère et sont en bronze.

Voici la liste de ces monnaies, telles que j'ai pu les déchiffrer, surtout avec l'aide et d'après les indications de notre collègue, M. Drouet, dont on connaît la compétence en matière de numismatique :

Quatre pièces sont du type NERO CLAUD. CÆS. AUG. GERMANICUS. Au revers, le génie de la Victoire avec ces mots en exergue : *Victoria Augusti.*

Trois pièces présentent le type NERO CÆSAR AUG. GERM. IMP. Au revers : un autel avec deux personnages affrontés. Un autel ou un temple avec l'exergue : *Pace ubique partâ*

Janum clusit. Un Génie ailé debout devant un globe terrestre.

Chacun des types suivants n'est représenté que par une pièce :

CÆSAR PONT. MAX. (Tibère ou Auguste). Au revers, autel de Lyon, ROM. ET AUG. *(Roma et Augustus).*

CÆSAR AUG. PIUS *(Antoninus).* — Revers effacé.

IMP. NERO P*(ontifex)* M*(aximus)* TR*(ibunitia)* POT*(estate)* TER *(functus).* Au revers, temple à pilastre avec les mots ARA PACIS.

Deux têtes adossées avec le mot DIVIS au-dessous *(Augustus* et *Agrippa).* Au revers un crocodile avec palme devant les pattes et surmonté d'une autre palme avec les mots COL. NEM. *(colonia Nemausis.)* C'est une monnaie coloniale.

Une monnaie de ce type a été intentionnellement coupée : elle devait être destinée à une sépulture d'homme ou de femme mariés; la seconde moitié se mettait dans le tombeau, au décès de l'autre conjoint.

Les trois petites monnaies sont de Claude le Gothique; les revers sont : FIDES MILITUM, et CONSECRATIO, avec un autel.

Avec les monnaies qui se trouvaient dispersées sur plusieurs points, mais plus abondantes dans les décombres du petit bâtiment carré placé au S.-E., j'ai trouvé un objet cruciforme en métal, orné en creux de lignes pointillées et de cercles alignés suivant un diamètre. Cet objet paraît avoir été une fibule ou un accessoire quelconque de vêtement féminin.

Les squelettes trouvés sont au nombre de quatre : ils proviennent d'adultes de forte taille : les mâchoires sont garnies de dents remarquablement belles et saines. Les corps gisaient sans ordre, évidemment comme ils étaient tombés et sans trace de sépulture; auprès de l'un d'eux était une lame d'épée et un poignard, très oxydés : l'épée mesure $0^{m}55$ de long sur $0^{m}043$ de large; elle s'atténue en

pointe aux deux extrémités, dont l'une devait être munie d'une poignée.

Assurément je ne puis me flatter d'avoir été le premier à découvrir ces ruines. Elles ont dû être connues depuis très longtemps des riverains de la forêt, qui y ont, sans doute, à diverses époques, puisé des matériaux pour leurs habitations; car je n'ai pas, à beaucoup près, retrouvé tous ceux qui entraient dans la composition de ces constructions antiques, quelles que fussent leur nature et leur destination. Il n'en reste que des débris insuffisants pour nous permettre de décider la question de leur origine, et on ne peut à ce sujet émettre que des hypothèses.

Faut-il voir dans ces murailles arasées, mais solidement construites, et non exemptes d'un certain luxe, un château fort, un temple, une villa ?

Le bâtiment central était-il clos et couvert, et les murailles extérieures représentent-elles un stylobate, soutien d'une colonnade qui aurait entouré un péristyle ajouré sur quatre faces ?

Ou bien au contraire l'enceinte du milieu marque-t-elle la place d'une lacune, d'un *impluvium* central, entouré d'une habitation divisée en chambres, selon la coutume des Romains ?

Le soin apporté à la construction et l'apparence assez monumentale et décorative de l'ensemble me ferait repousser l'idée d'un *castellum*, dans un endroit qui n'a jamais dû être fortifié et occupé militairement qu'à titre temporaire, lors de la lutte des Romains contre les Gaulois.

Je ne crois pas non plus devoir retenir l'hypothèse d'un sanctuaire dédié à une divinité païenne : le bâtiment central serait trop petit, et la forme générale n'est pas celle qu'affectaient communément les temples anciens. Reste la supposition d'une villa qui me paraît la plus vraisemblable : le plan se rapporte assez bien à celui d'une habitation romaine; le petit bâtiment aurait été le logement d'un *custos* ou concierge. Un personnage de marque, peut-être

un des nombreux officiers forestiers qui, à l'époque gallo-romaine, remplissaient des charges se rapportant à la police des forêts, à l'exploitation des bois, à la chasse, au pâturage, sera venu s'établir en cet endroit. Ce devait être alors un essart taillé dans le vaste massif qui, sous le nom de forêt des Eburovices, s'étendait des portes de Rouen à celles d'Evreux. La position était séduisante : on pouvait de là, si l'essart se prolongeait suffisamment, dominer de deux côtés la vallée de la Seine, en amont et en aval de Rouen, et plonger sur les vallons et les collines qui entourent de tous côtés ce site choisi.

A une époque que nous ne pouvons préciser, la villa a été le théâtre d'une lutte à main armée; il en est probablement résulté sa destruction et la mort de ses défenseurs, qui sont restés ensevelis sous les décombres pendant plusieurs siècles, peut-être 2,000 ans.

Il y a dans un rayon restreint d'autres traces du séjour des hommes autour de ce point; près de là se rencontre une enceinte rectangulaire de quatre-vingts ares de superficie, entourée d'un fossé et d'une banque, un de ces anciens *parcs* où on logeait les animaux trouvés en délit; et un peu plus loin est une mare à fond pavé, appelée *le Vivier Comelin.*

La forêt de la Londe n'a probablement pas dit son dernier mot, et de nouvelles explorations pourraient lui arracher d'autres secrets.

Cette communication a suggéré à M. Drouet les réflexions suivantes :

« On trouve souvent dans les ruines romaines, plus rarement dans les sépultures, des monnaies coupées en deux; le musée d'Evreux possède un bon nombre de ces débris recueillis au Vieil-Evreux; j'ai moi-même trouvé une de ces pièces dans une urne du cimetière gallo-romain de Caudebec-lès-Elbeuf, qui faisait partie d'une

sépulture fort ancienne, puisque cette pièce était associée à deux monnaies d'Auguste, frappées avant l'ère chrétienne (type de l'autel de Lyon), et à trois monnaies gauloises.

» Je ne sais si l'on a donné une bonne explication de cet usage de coupe des monnaies; pour moi je n'en connais pas encore une qui me satisfasse complètement.

» Le fragment recueilli par notre savant collègue M. de la Serre me semble donc bon à signaler, surtout si on le rapproche de la note suivante du savant ouvrage de l'abbé Cochet, *le Tombeau de Childéric* : « Chifflet » dit qu'à Rome, c'était une coutume assez commune de » couper une pièce en deux pour servir d'arrhes et de gages » entre des amis absents. Parmi les preuves que l'on » voyait de son temps dans les collections archéologiques, » il cite une pièce de la colonie de Nîmes, frappée à l'effi- » gie d'Auguste et d'Agrippa, pièce que le P. Ménestrier » avait rapportée de Rome, et qu'il considérait comme la » relique de deux amis absents. »

Saint-Etienne-des-Tonneliers. — M. P. Baudry en fait l'objet de la note ci-après :

Dans une très intéressante notice sur Saint-Etienne-des-Tonneliers, insérée pages 196 et suivantes du présent volume du *Bulletin* de la Commission des antiquités, notre honorable président cite plusieurs pierres tombales, que la vicissitude des temps amena dans l'ancienne église Saint-Sever, où elles servirent de dallage, depuis la Révolution jusqu'à 1860, époque de la démolition de cette église.

1° La pierre de Nicolas Frion, qui portait l'indication de deux personnages, a été déposée, en 1860, au presbytère paroissial, où elle ne doit plus se retrouver. J'y ai lu :

« *Cy gist Nicolas Fryom, en son vivât bourgeoys de Rouen, lequel, des biens q/Dieu lui a presté, a fait cons-*

truire et ediffier ceste presẽte chapelle bénie et sacrée en lonneur de Dieu et de ma Dame saintte Christine et de toute la Court de pãdis; qui trespassa l'an de grâce mil IIII^c LX et VII, le samedi XXVIe jour de septẽbre. »

« *Cy gist Collette Fryom, sa fãme, qui trespassa l'an mil IIII^c cinquante, le huit^e jour de may.* »

2° La belle et artistique pierre de Jehanne Callenge, décédée le premier jour de décembre 1531, femme de Claude Leroux, a passé de Saint-Sever à Notre-Dame, puis enfin au Musée des antiquités, où l'inscription qui l'entoure est d'une lecture facile;

3° La pierre de Robert Le Roux, représentant deux figures, l'une d'homme, l'autre de femme, a dû être portée à Déville, chez M. Baron, entrepreneur des travaux de la nouvelle église Saint-Sever. Une seule inscription, celle de M. Le Roux, y était gravée, ainsi que le remarque M. de Beaurepaire;

4° Une autre pierre que j'ai vue comme les précédentes, mais qui a dû être perdue lors de la démolition de Saint-Sever, était celle de Jacques des Hommets, sieur de Guichainville, mort le 30 décembre 1622.

Caserne Saint-Sever. Inscription commémorative. — M. Lormier a été assez heureux pour recueillir à Paris, au moment où elle allait être jetée au creuset, la belle plaque commémorative en argent (190 × 162 millim.; épaisseur: environ un millim.) qu'il place sous les yeux de ses collègues, en l'offrant au Musée des Antiquités. La Commission en témoigne toute sa gratitude à notre confrère.

Telle est la teneur de l'inscription, gravée avec un goût exquis :

Ludovico XVI regnante
Ludovico Thiroux de Crosne Neustriæ Præfecto
et Rothomagensis senatus Principe;
Antonio Le Couteulx Equite, Majore;

Rich. Gontr. Lallemant Equite,
Ant. Sim. Petro Le Vieux,
Guillelmo de Bonne,
Mich. Ludovico Merry,
Petro Ludovico Lezurier Equite
Jean (sic) *Francis. Gabr. Dornay,*

Ædilibus;
Francisco Mauricio Durand, Regis et Urbis
Procuratore:
Bellicæ ædes ex Munificentia Regis
Constructæ,
Anno Domini MDCCLXXIV
Stante in armis inclita Delphini Legione.

Gravé par Jacques.

M. l'abbé Tougard rappelle à la Commission qu'elle eut, il y a cinq ans, la primeur d'une exploration archéologique faite à Rolleville par M. l'abbé Maze, (*Bulletin*, VII, 119, suiv.) Les objets les plus intéressants ont été réunis sur place dans une vitrine, avec le procès-verbal de la fouille, par M. l'abbé Gamare, fondateur d'un asile d'incurables, qui a fait de sa maison un véritable centre d'études, par une bibliothèque de quatre mille volumes au moins, complétée par diverses collections d'histoire naturelle, de minéraux, de monnaies, etc.

M. le Président ayant invité M. l'abbé Maze à informer la Commission des nouvelles découvertes qu'il pourrait faire (*ibid.*, p. 128), voici le petit mémoire que cet habile explorateur a rédigé pour répondre à ce désir :

A la fin de ma note sur une fouille exécutée à Rolleville en octobre 1885, je disais : « Quelques objets trouvés à la surface du sol m'ont prouvé qu'il y a lieu de porter les investigations dans les champs voisins; ce que je me propose de faire, quand j'aurai quelques jours de liberté... »

Diverses circonstances m'ont forcé de retarder cette exploration jusqu'au mois de septembre de cette année. Le 9, j'ouvrais ma première tranchée, la seule d'ailleurs dont les résultats aient été importants : car à elle seule elle m'a bien donné en nombre les huit dixièmes des objets trouvés, et, sauf une médaille gauloise, c'est elle qui a fourni tout ce qui a une réelle valeur. Les découvertes se sont produites à des profondeurs variant entre 35 centimètres et 1m40; mais c'est toujours au fond des tranchées que gisait le maximum des trouvailles; et même la plupart du temps on ne trouvait quelque chose que là.

Le terrain que j'explorais est contigu au cimetière actuel de Rolleville, et appartient à M. l'abbé Gamare, qui non seulement m'a donné les autorisations nécessaires, mais même a pris à sa charge tous les frais de l'exploration. Si tous les propriétaires étaient aussi généreux, il est beaucoup de fouilles que je pourrais faire, mais que je n'oserai probablement jamais entreprendre.

Dans cette fouille je n'ai trouvé aucune trace de construction, ni rien qui en indique la proximité. Ce qui la caractérise, en fait en quelque sorte l'originalité, c'est le grand nombre de fragments de poterie; ceux-ci formant au moment de l'extraction, après que l'on avait emporté les pièces les plus précieuses, un tas de plus d'un hectolitre. Ces poteries, de nature fort différente, avaient les formes les plus diverses.

Poterie rouge. — Comme toujours la céramique de luxe était surtout représentée par la poterie rouge, dite

de Samos. Les fragments de cette terre que j'ai recueillis appartiennent à trente-trois vases différents. Toutefois, cette série comprend deux sortes de pâtes, que l'on pourrait appeler *samos dur* et *samos tendre*. Le samos dur a présenté de petits vases, dont la pâte dure ne se laisse pas rayer par l'ongle. Le samos tendre, au contraire, se laisse assez facilement entamer, lors même que les vases sont bien secs. Ces derniers sont généralement de grande dimension : j'en ai trouvé un de forme tronconique à l'extérieur, et dont l'intérieur s'arrondit en forme de jatte, qui mesurerait à son ouverture, s'il n'avait pas de brèches, 71 centimètres de circonférence. Deux autres moins profonds ont, l'un 58 et l'autre 63 centimètres de pourtour.

Entre les vases rouges, à texture serrée, ressemblant assez à de la cire à cacheter, et ceux à pâte tendre, on peut placer la terre sigillée qui se rapproche de la pâte tendre, sans en avoir tous les caractères. Dans cette catégorie, j'ai trouvé des morceaux de quatre vases différents. De ces quatre vases il en est un que j'ai pu reconstituer en grande partie, ce qui me permet d'en faire la description. C'est une coupe de 105 millimètres de hauteur, 70 centimètres de circonférence, dont la capacité était d'un peu moins d'un litre. L'ornementation, d'un dessin parfait, comprend, au-dessous d'un listel ou partie unie, une cimaise formée de demi-oves allongés. Celle-ci couronne un rinceau de vigne, comprenant six feuilles redressées et autant de feuilles pendantes. Bien que le tout se suive sans séparation, c'est en réalité le même motif répété six fois. Sous la cimaise, dans les espaces laissés libres par le rinceau, se trouvent douze paons en marche, ou plus exactement le même paon répété douze fois. Les espaces vides du bas, naturellement plus étroits, sont remplis par des étoiles à onze rayons.

Il est remarquable qu'aucun de ces dessins n'est un emblème essentiellement payen. Il est donc possible que

ce vase soit sorti de mains chrétiennes, ou ait appartenu à des chrétiens. Une autre observation semblerait confirmer cette hypothèse : c'est qu'un fragment d'une autre coupe du même type, porte à la place du paon un poisson. Malheureusement ce dernier morceau est fort petit, et c'est le seul reste que nous ayons du vase dont il faisait partie. Il serait donc imprudent de tirer une conclusion ; toutefois l'observation n'est pas à négliger. Tous ces débris ont été trouvés dans le même endroit.

Poterie fine à couverte noire. — Pendant que je m'occupe de la poterie riche, je dois signaler une douzaine de petits vases, à couverte noire et brillante comme de l'ébène, qui pourraient bien appartenir à l'art grec. A ces charmants bibelots, il en faut ajouter deux entièrement semblables, mais dont l'intérieur a une couverte rouge. A cause de la finesse de leur pâte, de leur peu d'épaisseur, et de l'élégance de leurs formes, on pourrait encore rapprocher de ce groupe deux ou trois vases de couleur gris plomb, de fabrication parfaite.

Poterie grise. — Ces derniers forment une transition naturelle au chapitre de la poterie grise, laquelle comprend tous les degrés de finesse depuis une pâte lamelleuse, voisine de la tuile, jusqu'à une espèce de grès. Ce dernier genre comprend les débris de plusieurs lagènes, dont une presque entière, et deux autres représentées par leur goulot et quelques débris. La forme trilobée des trois goulots est très caractéristique. Le nombre des vases en terre grise, plus ou moins grossière, dépasse soixante-dix.

Terre à couverte noire. — Ce chiffre, déjà élevé, est cependant peu important en comparaison du nombre considérable de vases en terre à couverte noire, lesquels s'élèvent, en ne tenant compte que des rebords différents, à cent quarante-neuf. Or, il est assez probable que, parmi les nombreux morceaux de fonds ou de parois que je n'ai pas comptés, plus d'un ne correspond à aucun des cent quarante-neuf rebords, et par conséquent provient

FOUILLES · de ROLLEVILLE
(1890)

d'un vase différent. Ce chiffre, comme d'ailleurs tous ceux de ce mémoire, n'est donc qu'un minimum. En présence de cette grande quantité de vases, plusieurs personnes ont songé à des débris provenant d'une fabrique de poterie. Cette hypothèse ne me paraît pas soutenable. Car un grand nombre de fragments, surtout parmi les fonds, portent des traces de suie, facilement visibles. Plusieurs morceaux de terre grise offrent de semblables traces. Sur quelques fragments ce ne sont pas des traces, mais de véritables plaques qui montrent un usage prolongé.

Terre micacée. — Quelques vases en terre grise portent une couverte rouge micacée, du plus brillant effet. Je citerai notamment un col d'aiguière, dont la forme élégante rappelle complètement le vase de bronze dessiné à la page 522 de *la Seine-Inférieure historique et archéol.* de l'abbé Cochet (1re édit.) : malgré la différence de matière, la ressemblance de forme est telle que l'on pourrait croire que l'un de ses vases a servi de modèle à l'autre. Deux autres goulots, à ouverture ronde, sont également en terre micacée.

Vases barbares. — Quatre fragments appartenant à trois vases en terre blanche, à surface de couleur ardoisée, m'ont paru d'un aspect barbare. Ils sont cependant, je crois, distincts de la poterie mérovingienne; l'ornementation est une sorte de pointillé quelque peu cunéiforme, qu'au premier abord on pourrait croire exécuté à la roulette. Un examen plus approfondi fait reconnaître un travail à la pointe sèche.

Sur un de ces fragments, le plus petit malheureusement (il n'a pas six centimètres de surface), on voit une marque en relief, dont l'aspect rappelle celui des lettres de l'alphabet hébraïque carré. On pourrait donc croire à deux caractères hébreux, dont l'un, se trouvant au bord de la cassure, serait incomplet. Or, je sais assez d'hébreu pour affirmer que ce ne sont pas là des lettres hébraïques. Mais voici ce qu'il y a de curieux : si au lieu du fragment

lui-même, on regarde son image dans un miroir, on peut facilement reconnaître les deux lettres *tsadé* et *schin*, lues de droite à gauche; la seconde un peu douteuse à cause de la cassure. Est-ce là un curieux effet du hasard ? est-ce une marque intentionnelle ? Je laisse à de plus habiles à le décider. Quoiqu'il en soit, il est regrettable que ce fragment ne comprenne pas une plus grande portion du vase, car alors le doute eût été facile à lever. Ce qui est certain, c'est que ces signes n'ont pas été faits à l'aide d'un cachet, comme les marques des fabricants gallo-romains.

En résumé, j'ai rencontré une quantité de fragments tellement considérable, qu'en réduisant au minimum le nombre de vases auxquels ils peuvent appartenir, on arrive au chiffre de deux cent cinquante-quatre : ce qui, joint aux cent quarante et un déjà exhumés, il y a cinq ans, donne un total de trois cent quatre-vingt-quinze vases. C'est donc, en nombre rond, environ quatre cents vases. Il est vrai qu'ils sont de toutes formes et de toutes dimensions : car il y en a qui n'ont que quatre ou cinq centimètres de diamètre, tandis que d'autres ont un pourtour de quatre-vingt-un et même quatre-vingt-six centimètres. Les épaisseurs ne sont pas moins différentes. En effet elles varient pour la paroi des côtés de deux à vingt-deux millimètres, soit dans le rapport de un à onze. Quant aux fonds, il en est qui atteignent vingt-cinq millimètres d'épaisseur.

Tuiles. — Pour terminer ce qui a rapport à la terre cuite, je dois signaler une quantité de morceaux de tuiles à rebords et de tuiles demi-rondes pour recouvrement, assez considérable pour que je n'aie pas entrepris de les compter : puis deux ou trois fragments de tuiles pour foyers. Un de ces morceaux, finement cannelés, porte très évidentes les marques de l'action du feu.

Verre. — Au milieu des poteries j'ai rencontré quelques fragments de verre, dont les deux plus notables

sont le fond d'un flacon carré de cinq centimètres de côté, et un assez grand morceau d'une coupe à côtes, semblable à celle que l'abbé Cochet découvrit à Lillebonne. Particularité curieuse, cette coupe porte à l'intérieur et vers le bas deux cercles résultant de l'usure de la paroi. Cette circonstance me porte à croire que, pour l'usage domestique, à l'intérieur de cette coupe on en plaçait une seconde en métal.

Cailloux roulés. — Pendant que nous nous occupons d'objets à base de silice, signalons sept cailloux roulés aussi sphériques que peuvent être des objets de ce genre, et d'un diamètre de trois à quatre centimètres. Leur présence en ce lieu ne me paraît guère pouvoir s'expliquer qu'en les considérant comme des balles de fronde.

Objets de fer. — Les objets de fer trouvés dans cette fouille sont une serfouette, un anneau en forme de tore, une sorte d'anse et de nombreux clous.

Monnaies. — Deux médailles gauloises ont été mises au jour dans nos fouilles. Malheureusement, l'action du temps et des sels de la terre a été telle, qu'elles ne forment plus que des lingots de vert de gris. Ces médailles sont du même type que celles qui ont été trouvées à Cailly (canton de Clères), probablement en 1848, et se voient aujourd'hui dans le médailler de la Bibliothèque nationale; mais le dessin est plus délicat, ce qui prouve qu'elles ne sortent pas du même coin. Comme cela arrive fréquemment dans ces sortes de monnaies, la face est représentée par un signe indéfinissable. L'avers, très net, porte à droite un S, et à gauche une sorte de *xi* ≡ dont les trois traits sont égaux. Ces deux marques sont séparées par un pal ou trait vertical (≡ | S).

A moins d'un mètre de l'une de ces médailles a été trouvé un bronze d'Antonin le Pieux, également converti en vert de gris; chose regrettable, car il n'avait guère subi de frai; mais il était tellement fragile qu'il s'est rompu en le tirant de terre. La face porte le buste de

l'empereur à tête radiée et tournée à droite. Malgré la rupture, on peut encore lire sans difficulté, NTONI..... PIVS. P..... A l'avers se voit une femme portant un globe à sa main droite, tandis quelle tient un enfant sur son bras gauche; de chaque côté les deux lettres traditionnelles S. C. Dans le pourtour le fragment d'inscription PIETAT..... COS III ne permet pas de douter que l'on soit en présence du bronze *pietati augustæ*, décrit par Mionnet dans son *Recueil*, p. 133.

Il me semble permis d'ajouter à ma trouvaille une deuxième médaille romaine, ramassée pendant mes fouilles dans le même champ, mais cent cinquante mètres plus loin, par un ouvrier qui, sans ma présence, l'eût rejetée, trouvant inutile, m'a-t-il dit, de garder un *vieux sou qui n'a pas cours*. Ce bronze est dans un assez bon état de conservation : la tête, laurée et tournée à droite, fait reconnaître un jeune homme. L'inscription est facile à lire, IMP*erator* GORDIANOS (1) PIVS FEL*ix* AVG*ustus*. A l'avers un Hercule avec les deux lettres S. C. Je n'ai pas pu lire la légende; mais M. de la Tour, du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, qui a eu la complaisance de l'examiner, ainsi que les médailles gauloises, a cru y reconnaître la trace du mot *virtuti augustæ*.

Etendue du terrain. — Les objets dont je viens de donner la description, ont été trouvés dans un espace assez restreint : les neuf dixièmes, au moins, n'étaient recouverts que par une surface d'environ seize mètres carrés; mais l'étendue superficielle de la fouille est de cinquante-cinq mètres carrés. Indépendamment de cette fouille, j'ai fait ouvrir, sans succès, quelques tranchées d'exploration, de sorte que le total de la surface ouverte atteint cent quinze mètres carrés. Cette exploration n'a

(1) La forme grecque *Gordianos* pourra étonner dans une inscription latine; mais, à mes yeux, elle est certaine.

cependant pas été tout à fait sans résultat : elle m'a permis de reconnaître les limites en dehors desquelles les recherches seraient inutiles. Je crois donc être en état d'affirmer que la surface sous laquelle il y a quelque chose à trouver est inférieure à quarante-cinq ares; encore dans les trois quarts de ce terrain, les objets sont-ils assez rares pour que le profit ne vaille pas la peine.

Maintenant on est en droit de me demander comment j'explique la présence de ces débris divers dans la portion de terrain où on les a trouvés. Voici ma réponse : sur un point plus ou moins éloigné de celui où j'ai fait ma fouille, a dû exister un dépôt de détritus, recevant, outre la vaisselle cassée d'une ou plusieurs maisons, les produits des balayages, sarclages ou ratissages. Puis au moment où l'on a voulu mettre en culture le terrain qui nous occupe, on y a transporté ce tas de débris pour boucher les trous les plus profonds. Dans la suite des temps, les instruments aratoires ont dispersé les tessons qui se trouvaient trop près de la surface du sol, ce qui explique comment on en a trouvé çà et là. Mon opinion se fonde sur trois remarques principales. 1° C'est dans les endroits où la terre végétale a le plus de profondeur que se trouve le plus de débris; 2° en certains de ces endroits, au lieu de poteries ou de tuiles à rebords, on trouve des tas de grosses pierres évidemment jetées au fond du trou primitif; 3° nombre de poteries plates étaient sur le côté, position impossible si elles avaient été jetées seules et sans l'appui d'une certaine quantité de terre.

M. le Président charge le secrétaire de transmettre à M. l'abbé Maze les remercîments de la Commission. M. Drouet unit ses félicitations à celles de M. le Président : il estime que, vu la grande rareté des monnaies gauloises, la Commission serait heureuse de pouvoir en examiner les échantillons recueillis à Rolleville.

L'Horlogerie à Rouen. — M. de Beaurepaire donne sous ce titre le mémoire que voici :

RECHERCHES SUR LES HORLOGES ET LES HORLOGERS DE LA VILLE DE ROUEN

On ne saurait voir qu'une spirituelle boutade dans cette réflexion chagrine d'un philosophe américain : « L'homme civilisé a construit des voitures; mais il a perdu l'usage de ses pieds..... Il a de bonnes montres de Genève; mais il ne sait plus reconnaître l'heure à la marche du soleil. Il a également un almanach nautique de Greenwich, et, étant ainsi certain d'être informé, lorsqu'il en aura besoin, il ne sait plus reconnaître une étoile au ciel. Il ne sait pas observer le solstice ni l'équinoxe, et tout le brillant calendrier de l'année n'a pas de cadran dans son esprit (1) »

N'en déplaise à Emerson, il a été avantageux aux hommes d'avoir été, dans tous les temps, délivrés, par une autorité quelconque, le plus souvent par l'autorité religieuse, de l'embarras de se faire par eux-mêmes ce calendrier, indispensable pour les relations sociales. Bien avant que l'usage des almanachs eût été vulgarisé par l'imprimerie, des tables, rédigées dans les Chapitres des cathédrales (2), plus tard les Directoires, distribués aux

(1) Ralph Emerson, *Essais de Philosophie américaine*, trad. de Montégut, 1851, p. 34.

(2) Ces tables étaient dressées, en 1401, par le sous-chantre de la cathédrale. « La cédule de ce que doit faire le sous-chantre. Item au senne (synode) d'yver il doit faire certaines cédules tant qu'il doye souffire, èsquelles doivent estre contenus pour le temps advenir l'avent, le lettre dominical, le nombre de la lune, la septuagésime, la quadragésime, Pasques, Rogations et Pentecouste, lesquelles cédules il doit bailler au sermon dudit senne. » Je serais porté à voir une sorte de calendrier, dans *l'arcturus* placé dans le chœur de la cathédrale, mentionné dans un règlement de 1266. « *Pronunciamus arturum debere poni ubi solebat esse* ».

curés, par les soins des chanoines, ont eu précisément pour objet de notifier aux chrétiens le cycle complet des fêtes de l'année.

Pour la détermination rationnelle des heures du jour, il a fallu attendre plus longtemps. Pendant des siècles, les hommes, sans s'inquiéter d'une division artificielle du jour, ont dû régler leurs actions d'après trois degrés, faciles à observer, dans la marche du soleil : son lever, son coucher, et, entre deux, le midi, le plus haut point de sa course (1).

On comprend que, dans les villes surtout, ces indications eussent besoin d'être complétées pour la fixation des heures de travail dans les boutiques ou les ateliers, des offices dans les églises, des classes dans les écoles.

En bien des cas, c'était une nécessité de diviser le

De nos jours même, il est encore bien des gens qui savent reconnaître, rien qu'à la lumière, quand « il est midi à leur porte. »

(1) « Aux douze Tables, ainsi que Pline en tesmoigne, on ne comptoit que le lever et le coucher du soleil, pour toute considération du jour, et, quelque temps après, s'advisèrent du midi. » *Les Mémoires de l'Origine des Choses*, de Polydore Virgile, traduction de Belleforest, 1576, p. 171.

C'est à cela que les gens de loi, dans un temps qui n'est pas très éloigné du nôtre, s'en tenaient assez ordinairement, quand ils instrumentaient à la campagne.

On voit, dans les lettres du vicomte de Caudebec, une assignation au dimanche suivant, « soleil levant, à assembler à la Mare-Ronde, » 1341 (Cart. de Saint-Wandrille, f° 6). — Ailleurs, ce sont « des vues assises à heure de solleul levant, à l'ourmel de Duranville... ; devant le montier de Baillolet, les 5, 19 mai, 2 juin 1385 (Plaids de Clais, G. 3276). » — « Cy après ensuit ce que le procureur de l'euvre de N.-D. de Rouen doit faire pour la fabrique quant est à aler querre la confrérie par les doyennés. Le mardi, au matin, estre à Saint-Romain, à heure de soleil, car il y faut estre jusques à heure de tierce, » milieu du xve siècle (G. 2094).

temps d'une manière plus régulière et en parties égales. On eut recours, pour y arriver, à divers procédés, tels que les cadrans solaires, et surtout les clepsydres (1) ou horloges d'eau, dont la pratique avait été trop répandue dans l'empire romain pour qu'on puisse supposer qu'elle ait été complètement abandonnée au moyen âge.

On obtint, ainsi, des divisions exactes, lesquelles servirent à déterminer les heures canoniales, qui sont les heures de l'antiquité, heures que les cloches des églises furent chargées d'annoncer au peuple des villes et des campagnes, en attendant qu'un mécanisme plus perfectionné permît, dans un certain nombre de lieux, et même dans des maisons particulières, de marquer successivement les douze heures du matin et les douze heures du soir (2).

A Rouen, les heures canoniales, sonnées par les cloches de la cathédrale, étaient, en quelque sorte, pour tous, aussi bien pour les laïques que pour les ecclésiastiques, les heures officielles. C'est ce qu'il est aisé de constater en parcourant les statuts des confréries et des communautés d'arts et métiers.

(1) Les clepsydres furent longtemps en usage dans les communautés religieuses. Compte des Chartreux de Rouen, du 27 janvier au 3 mai 1680 : « Payé à frère Adrien, 9 l. 7 s. pour les verres de clepsydre que j'ai envoyés au Val-Dieu. »

(2) « Après (la clepsydre) a esté trouvée cette divine façon d'horloge... laquelle on voit à présent par toute l'Europe, faite de toute espèce de métaux, avec roues dentelées et des poids, les heures estant signifiées ou à l'esguille de la monstre ou par le son de quelque clochette, voire avec mesme artifice, on représente si naïfvement le cours du soleil ou de la lune et des autres planettes qu'il semble advis que le ciel mesme nous soit donné pour objet au regard. D'autres horloges nous sont représentées en forme d'une petite bouette et autres mesurans l'heure avec des menus sablons et areines qu'on aporte d'Egypte. » Polydore Virgile, ouvrage précité, 172-173.

Statuts de la confrérie de Saint-Dominique aux Jacobins, 1277 : « Est ordonné que nous devons faire dire messe chascun mois, au lundi matin, à heure de messe saint Pierre (1) en la paroisse où le prévost maindra. Doivent guetier le cors present, la nuit, de cacheribaut du vespre jusques au retrait de matines de Notre-Dame. » (F. des Jacobins); — *de la Confrérie de Saint-Mathurin aux Augustins*, 1300 : « S'assembleront à l'ostel de l'esquevin dedens le retrait de nonne Notre-Dame. Le dimenche depuis le retour de matines sonné à Notre-Dame tiendront siège..... »; — *de la Charité Saint-Cosme, Saint-Damien à Saint-Denis de Rouen*, 1358 : « Le prestre et les clercs doivent dire la vegille devant le corps au retrait de nonne Notre-Dame.... Tous les serjans doivent estre à l'ostel du trespassé dedens le retrait de prime sonnant. » (2); — *de la Charité Notre-Dame, Saint-Maur à Saint-Vivien*, 1398 : « Deux fois l'an, l'en tiendra siège, c'est assavoir le samedi après la Toussaint, depuis le retrait de nonne Notre-Dame, et, le dimenche ensievant, jusquez la grand messe. Deux fois l'an, c'est assavoir la veille de la Toussaint et la veille de Saint-Martin d'esté, seront tenus à estre tous les serjans pour l'année quieux l'esquevin dedens nonne Notre-Dame sonnant..... Le collecteur apportera les collectes, à heure de prime sonnée à Notre-Dame de Rouen, au portail de Saint-Vivien. Seront dedens le retraict de prime Notre-Dame à la maison du trespassé pour le porter enterrer » (3); — *des filassiers*, 1358, 1390 : « Que nul..... ne puisse ouvrer du matin, fors que depuis que l'esquelle (4) à la Mère-Dieu commencera à sonner;...

(1) Une des premières messes qui se disaient à la cathédrale.

(2) Ces statuts ont été publiés pour la Société Rouennaise de Bibliophiles.

(3) Arch. de la Seine-Inférieure, F. de de la par. Saint-Vivien.

(4) Esquelle, petite cloche, *Skella, tintinnabulum, campanula*. Voir Ducange au mot *Skella*. L'esquelle N. D., placée dans la pyramide de l'église, sonnait la première le matin.— « 6 juin 1454,

qu'ils ne puissent ouvrer fors que depuis l'esquelle Notre-Dame jusques à soleil rescoussant. » (*Ordon. des rois de France*, VII, 636); — *des couteliers*, 1402 : « Nul du mestier ne commencera à ouvrer depuis le jour de Pardon Saint-Romain jusqu'à la Chaire Saint-Pierre, devant ce que l'esquelles de matines soient commencés à sonner à Notre-Dame de Rouen » (1); — *des chandeliers*, 1403 : « Que nul du mestier ne pourra crier chandelle par la ville, se n'est après le 1er hurt de none Notre-Dame, que nul ne pourra fondre cieu ou creton, se n'est à blanc, excepté depuis l'eurre de cerrefeu jusques à l'esquelle de la Mère-Dieu. » (*Ordon. des rois de France*, VII, 601); — *des chapeliers*, 1450 : « On ne pourra commencer à ouvrer jusques à ce que l'esquelle Notre-Dame soit sonnée; » — *de la draperie*, 1451 : « Que au jour de vendredi, qui est jour de marché publique, aucun ne deslye en halle ne expose en vente aucune layne jusque à heure de prime sonnée..... Tous les maistres et ouvriers du mestier de tiltre laisseront à ouvrer à heure de complie, pourveu qu'ils ayent ouy sonner complie, dont ils seront creus par leur serment ou que l'en leur eust annoncié. » (2)

La sonnerie de none de la Cathédrale, ou, comme on disait, de none Notre-Dame, marquait l'heure à laquelle devaient universellement cesser les travaux, tous les same-

(Canonici) ordinaverunt quod in isto tempore estivali l'esquelle *gallice pulsetur post quatuor horas de mane, complectorium vero more solito et decenti.* — 12 septembre 1522, *missas matutinales appellatas* de l'esquelles » (Reg. capitul.). — Le 13 août 1566, on constata « qu'il tenoit à l'esseul et à la hune qu'elle ne sonnoit bien, mesmes au rouet, lequel est trop court, de sorte que la corde frappe contre la cloche ». Peu de temps après, on reconnut qu'elle était fêlée. Elle fut remplacée, en 1567, par une autre qui fut fabriquée par Étienne Le Febvre, habile fondeur. *(Ibid.)*

(1) Arch. de la Seine-Inf., F. des arts et métiers.

(2) Cartul. de Saint-Maclou aux Arch. de la Seine-Inférieure.

dis de l'année, toutes les veilles de fêtes chômées (statuts des métiers de tireur de fil de fer, 1382; de filassier, 1390; de tisserand, 1398; de couvreur, 1399; de tondeur, 1402; de tissutier, 1403; de gaînier, 1404; de hucher, de balancier, 1415; de chapelier, aumucher, 1450 (*Ordon. des rois de France*, VII, 742, 300; VIII, 367, 500, 610, 504; X, 354).

Indépendamment de ces heures, les cloches de la Cathédrale sonnaient le couvrefeu. *Statuts de la Charité Saint-Cosme et Saint-Damien à Saint-Denis de Rouen*, 1358 : « Tous les sergans doivent assembler chiez le prevost dedens l'eure de couvrefeu tout sonné en l'église de Rouen. » — *Statuts de la Charité Notre-Dame, Saint-Maur à Saint-Vivien*, 1398 : « Huit cierges ardront devant le corps tant comme l'en dira les vegilles, et tant comme queuvrefeu sonnera, le veilleront à heure de queuvre-feu sonné à Notre-Dame jusques au retour de matines. » — *Statuts des couteliers*, 1402 : « Pourra ouvrer jusques à couvrefeu sonnant en l'église Notre-Dame de Rouen (1). » A cette heure, qui devait correspondre à l'heure de cacheribaut du beffroi communal, on sonnait, à la cathédrale, la cloche Rigaud, toutes les nuits que l'archevêque passait à Rouen. — Délibérations capitulaires, 17 sept. et 16 oct. 1483 (2).

Les heures canoniales de la cathédrale sont indiquées dans un grand nombre de contrats de fondation (3) : Fondation pour Guillaume Alorge, maire et capitaine de Rouen,

(1) Décès du chanoine Pierre Asselin, le 14 mai 1373, *hora pulsationis ignitegii. Ibid.*

(2) Le 16 juin 1578 encore, le grand archidiacre rappelait aux chanoines que Mgr trouverait fort mauvais qu'on ne sonnât pas la cloche Rigaud tant qu'il serait à Rouen. On la sonnait alors à sept heures.

(3) Pendant longtemps, les chanoines indiquaient le temps par l'heure des offices. Décès de Vimont Buffet, le 27 juin 1367, *circa horam completorii;* du chanoine Le Locu, le 22 février 1370, *hora vesperarum* (Reg. capitulaires).

et pour son fils Robert, d'une messe à dire, à perpétuité, en l'église de Saint-Martin-du-Pont, « au 1er son et heurt de prime de la grant église de Notre-Dame, » 11 juin 1396 (G. 3572).

C'était d'après elles qu'on réglait les offices dans les diverses églises de la ville. A Saint-Etienne-la-Grande-Eglise : « Toutefois que on fait sermon à la grand caere, la messe de Saint-Estienne, qui est accoustumée à dire au retrait de prime, se dit en la fin du sermon. » (G. 6556). A Saint-Godard, 1474 : « Le clerc qui est chargé de ouvrir le moustier doit sonner les cloches par trois fois au matin, à l'eure anciennement accoustumée, c'est assavoir dès l'esquelle de la grant église. » (G. 6611). A Saint-Maclou, vers la même époque : « Le clerc sepmainier doit sonner les cloches par trois fois, au matin, à l'eure anciennement accoustumée, c'est assavoir de l'esquelle de la grant église. Sera tenu, chascun jour, de sonner queuvre feu, à heure de la grant église. » (G. 1039) (1).

Ces heures étaient observées également dans les tribunaux :

« Neanmoins il vint, à heure de vespres ou environ, à l'Eschiquier, 1342. » (F. Saint-Lô, liasse relative à Sainte-Colombe.) Assignation par un huissier, un samedi, heure de complies, Rouen, 1376. — « En la Vicomté de l'Eaue de Rouen, devant nous le mardi, heure de none N.-D., 25 av. 1385 ; heure de prime, 31 déc. 1405, 24 fév. 1406 (v. s.), 3 mai 1406 ; de none N.-D., 2, 3 déc. 1405, 4 oct. 1406. » (F. du Chapitre). — « Es plés d'héritage de la ville de Rouen : Veue assise par un sergent, au lundi des féries de la Penthecoustes, heure de none N.-D., au carrefour Ramier, 17 mai 1424 ; » à heure de prime, au même carre-

(1) Voir aussi, dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. V, p. 354, Notice sur l'ancienne Collégiale du Saint-Sépulcre, à Rouen, les lettres de l'archevêque de 1354, relatives au service divin de cette église.

four (F. de Saint-Laurent). — Heure de prime en la cohue près du château (F. de Fécamp). — Heure de prime, l'assise de Rouen seyant devant le lieutenant général du bailli, 1428; heure de none N. D., 4, 17, 28 mars 1435; jeudi, heure de prime, en la cohue du Roi, 21 janv. 1450; heure de prime en jugement en l'assise de Rouen, 4 fév. 1470; en l'Echiquier, cour occupée à l'expédition des causes bien tard après none, 1 heure après none, 19 nov. 1474; heure de prime, 2 nov. 1480; vendredi, 2 nov. 1482, heure de prime, 16, 17 août 1493. Plés de la ville de Rouen. (F. de l'Archevêché.)

Même à l'Hôtel-de-Ville, et longtemps après qu'on eut établi une horloge communale, on avait conservé l'usage de se régler d'après les heures canoniales : « Après none, 1457; 4 heures après none, 1496; 1 heure après none, 1497, 27 août, 3 sept. 1498; heure de prime, 6 sept. 1498. » (Délibérations de l'Hôtel-de-Ville).

Il est certain, cependant, que notre manière de compter les heures était alors en usage. Pour nous en convaincre, il suffira de quelques exemples.

Ordonnances données en l'Echiquier, 1403 : « Que les baillifz ou vicomtes soient dilligens d'aller en chohue le 1er jour de leur auditoire dedens prime et autres jours subséquens par continuer dedens VII heures du matin et dedens 11 heures de rellevée, affin que le peuple puisse estre mieulx et plus tôt expédié (1). »

Délibérations de la ville de Rouen, 22 mars 1409 : « Délibéré que, ainsi que l'en a accoustumé d'ancienneté, les conselliers assembleront au lundi, jeudi et samedi en la sepmaine, à heure de VIII heures du matin, pour expédier et traiter des affaires. »

Délibérations du Chapitre : Serments prêtés en la cathédrale, *circa decimam horam*, le 6 mars 1417, par

(1) Arch. de la Seine-Inférieure, Recueil d'arrêts de l'Echiquier.

Robert, abbé du Bec-Hellouin; le 22 mars suivant, par Raoul, abbé d'Auchy-lès-Aumale (1).

Condamnation de Jeanne d'Arc, la veille du Saint-Sacrement, 1431, *circa horam nonam de mane.*

Cette seconde manière de compter, bien que moins employée dans le langage populaire, avait sur l'autre l'avantage d'une plus grande précision, d'autant plus que, suivant les temps et les lieux, les heures canoniales étaient sujettes à de notables variations (2).

Ces variations sont prévues dans les statuts des couteliers, 1402 : « S'il eschoit aucune feste triple à l'église de Rouen, par quoy l'esquelle (de matines) sonne plus tost qu'autrefois, nul ne pourra ne devra ouvrer jusqu'à tant qu'il soit jour. »

Les deux systèmes sont indiqués concurremment dans un bon nombre de documents. Nous nous en tiendrons aux règlements donnés par le Chapitre aux maçons de la cathédrale :

« Cy ensieut la manière et l'ordenance comme les machons de Notre-Dame de Rouen doivent ouvrer. Premièrement, en tous temps de l'an, doivent venir en besongne quant le sacrement de la messe saint Pierre est faict et commencer quant elle est dicte.

» Et doivent desjeuner en la loge quant prime sonne de

(1) De même à Montivilliers : *Die dominica v^a mensis sept. 1452, de nocte, hora quasi decima; die jovis ante festum s^i Bartholomei, 1459, adveniente nocte circa horam decimam.*

(2) 31 mai 1438. *Domini, certis de causis eos moventibus, ordinaverunt quod a cetero usque ad capitulum generale proximum, vel quousque aliud fuerit ordinatum pulsacio prime incipiatur hora septima et pulsatio none Nostre Domine hora tercia post meridiem.* — « Ce fut sous ce prélat (Guillaume de Durefort, dans le premier tiers du XIVe siècle) que les matines qui, jusques alors, s'étoient chantées la nuit dans la Cathédrale, commencèrent à n'être chantées que le matin. » POMMERAYE, *Hist. de l'Eglise cathédrale,* 601.

volée jusques au commencement de prime en cueur.

» En karesme, quant Ouynet (1) a laissié à sonner jusques au commencement de prime en cueur, comme dessus.

» De Pasques jusques à Rouvoisons, et du 1er jour de septembre jusques à la Saint-Michel doivent aler disner à XII heures et revenir à I heure après douze.

» De Rouvoisons jusques au 1er jour de septembre doivent aler disner à XII heures et revenir à I heure et demie.

» De la Saint-Michel jusques à Pasques doivent aler disner quand la grant messe est sonnée et revenir quant elle est dicte.

» De Pasques jusqu'à la Saint-Michiel, doivent prendre leur vin de nonne, quand nonne Notre-Dame va de volée jusques au 1er son de vespres.

» Et se il échiet que l'orloge de la ville faille, ils yront disner tout temps de l'an quand la grant messe sonne, et reviendront quant elle est dicte.

» A la vegille de Rouvoisons, saint Jehan-Baptiste, saint Pierre, saint Pol, de l'Assomption, de la Nativité Notre-Dame, s'en iront quant on sonne nonne à Saint-Vivien. » (G. 2094.)

Horloge de la Cathédrale.

A quelle époque le Chapitre de Rouen a-t-il commencé à se servir d'horloges à poids pour le règlement des heures des offices, c'est ce que je ne saurais dire positivement. Ce qui est certain, c'est que les premières horloges de la cathédrale sont antérieures à 1372, puisque les comptes de

(1) Cette cloche était ancienne. Elle était, comme l'esquelle, placée dans la pyramide. Pommeraye la citait encore en 1686. Je ne saurais dire d'où lui vient son nom.

la Fabrique, à la date du 6 octobre de cette année, font mention des horlogers de cette église (1).

Qu'était-ce que ces horloges ? Rien de comparable, assurément à celle de la Ville, à en juger par les gages de l'horloger, qui semble avoir été un homme d'église. *Domino Marco* Claron, *pro moderacione horologii*, 10 s.; *pro custodia ejusdem*, 12 s. 6 d. (G. 2483.)

En 1414-1415, c'était à un prêtre bénéficié en la cathédrale, Raoul de Carville, que le Chapitre avait confié la charge d'horloger :

« A Raoul de Carville pour le règlement des horloges, 15 s. » (G. 2484.)

« A Raoul de Carville, prêtre bénéficié en la cathédrale, pour le gouvernement des horloges de l'église, 25 s. », 1431-1432. (G. 2490.)

Il résulte de ces deux articles qu'il y avait plus d'une horloge à la cathédrale. On peut en citer deux. L'une avait été donnée par le curé de Montfort aux chanoines et ceux-ci la prêtèrent, le 14 novembre 1430, à leurs maçons, avec invitation de la faire placer dans leur loge, afin de mieux régler leurs heures de travail (G. 2126). L'autre était l'horloge ordinaire de l'église, la seule que mentionne une délibération capitulaire, du 24 janvier 1446 : *Concluserunt aurologium esse reparandum et preparandum cicius quam fieri poterit et melius et utilius quam fieri poterit.* Elle est citée dans une autre délibération, du 11 septembre 1480, qui permet à Guillaume Auber de poser un cadran avec sonnerie, en l'église, au lieu accoutumé (G. 2141).

Sa place est indiquée dans un obituaire de la cathédrale de 1504 : *Ante ostium chori, circa horologium.* Par là il faut entendre l'entrée du chœur du côté de la chapelle

(1) Un nommé Poutrel se soumet à l'amende du Chapitre pour avoir dégaîné *super horoscopos hujus ecclesie* (Arch. de la S.-Inf. G., 2115, f° 133).

Saint-Pierre Saint-Paul (1), place que cette horloge occupait encore le 24 janvier 1652, comme on le voit par la sommation faite, de la part du Chapitre, à Grégoire Glachant, économe de l'archevêché, « de faire réparer ou réédifier l'allée ou appentis dépendant de la conciergerie de l'archevêché, tendant de la porte du côté de l'horloge de l'église à la chapelle des ordres, où à présent se tient la juridiction de l'officialité, attendu qu'icelle est enffondrée et ruinée et donne facile entrée en l'église (2). »

Le gouverneur de l'horloge ou l'*horoscopus* occupa pendant longtemps un logement à l'intérieur de la cathédrale ou, du moins, dans l'enceinte de son territoire.

En 1529, un peintre du nom de Guillaume de Bourges *alias* Le Grand, poursuivi à l'occasion d'un méfait, crut pouvoir chercher un asile dans le logement de l'horloger. On lui enjoignit, de la part du Chapitre, de se retirer au cimetière, où il ne devait pas être moins en sûreté, 11 décembre. (G. 2153).

Le dernier avril 1561, les chanoines permettent à Gui Duval, leur horloger, de transférer sa chambre à la place des anciennes orgues, devant la chapelle de Saint-Sever, près des fonts.

De 1597 à 1642, le gouverneur de l'horloge n'était autre que le *coutré*, lequel avait charge de sonner les cloches, de fournir le pain aux prisonniers du Chapitre, quand il s'en trouvait, ce qui devint de jour en jour plus rare, de nourrir les chiens pour la garde de l'église, où il devait les lâcher pendant la nuit (G. 2613). En tant qu'horloger, il

(1) Par testament du 20 juillet 1548, le chanoine Restoult demande à être enterré aux caroles devant le cadran. 3 oct. 1549. Défense à l'horloger du Chapitre de jeter des immondices, *in curtem carceris curie archiepiscopi per fenestram gradus horologii* (Reg. cap.).

(2) Autre délibération du 12 novembre 1650 : « Porte de l'église fermée à raison de la maladie qui est dans la conciergerie de l'officialité. »

touchait de gages 20 s. par an, et l'on voit qu'il s'en contentait encore en 1689 (G. 2615). Le 15 décembre 1654, on le réprimandait parce qu'il n'observait pas les sons réglementaires et sonnait de même aux fêtes triples, doubles et semi-doubles. Il lui fut ordonné de régler ponctuellement l'horloge de l'église sur celle de la Ville (G. 2193).

L'horloge communale était donc pour tous, à cette époque, l'horloge régulatrice, et l'heure qu'elle annonçait pouvait passer pour l'heure officielle (1). Il est à croire qu'il en était ainsi depuis longtemps, même pour les chanoines, à en juger par le règlement des maçons que nous avons cité plus haut.

L'horloge de la cathédrale avait été refaite, en 1540, pour 135 l., par Vincent Quesnoy, maître du Gros Horloge (G. 2539).

En 1664, un horloger de Rouen, Antoine Beyssac, dont nous aurons l'occasion de parler, proposa aux chanoines de la remplacer par une horloge à pendule, d'après la nouvelle invention de Huyghens (1657). Le marché fut conclu le 27 mars de cette année, sur le rapport de deux chanoines qui avaient été désignés le 20 février précédent.

En 1670, on paya 36 l. à un peintre pour avoir doré de fin or et azur l'horloge de l'église et en avoir peint la cage de couleur de bois de luth. (G. 2666, 2713.)

L'année suivante, l'horloger Jean Godequin recevait 86 l. pour avoir fait une pendule à l'horloge et l'avoir raccommodée. (G. 2616.)

En 1689, il fut question de placer l'horloge dans un lieu plus commode pour le public. « 4 novembre 1689, M. de Séricour, grand trésorier de la cathédrale, conjointement avec MM. les Intendants de la Fabrique, sont

(1) Inventaire de la paroisse S.-Laurent. Contrat de fondation du 12 décembre 1507 : « Jusques à 15 traicts de moins, sitost que 4 h. auront sonné au gros orloge de la Ville. » Arch. de la S.-Inf., G. 6794.

autorisés de faire placer l'horloge qui doit servir en cette église et le cadran aux lieux où ils jugeront le plus à propos. » — 7 novembre, « il a esté renvoyé M. de Séricour pour faire placer hors cette église le timbre qui doit servir à l'horloge ou au lieu où il jugera plus à propos, et mon dit sieur est autorisé de prendre le mestail estant de la fonte des cloches pour faire ledit timbre. »

Cette horloge fut faite, en grande partie, aux frais du grand trésorier ; mais il paraît qu'elle ne fut mise en sa perfection que dans le courant de l'année 1702 (1). Un religieux, le frère Jacques Simon, fut chargé de faire mettre des cloches ou timbres pour frapper les quarts et les demies, en y employant, s'il était nécessaire, le métal de la cloche Ouynet de la pyramide. Ces cloches ou timbres furent placés dans la tour Saint-Romain. Le frère Simon s'employa à ce travail pendant un mois entier, du 2 avril 1702 au 2 mai de la même année.

Les chanoines avaient décidé de faire mettre à l'horloge quelque marque en témoignage de leur gratitude envers M. de Séricour. Celui-ci refusa. Il déclara que ce qui pouvait lui être le plus agréable, c'était que le Chapitre trouvât bon qu'on honorât, dans le diocèse, saint Claude, son patron, qu'on insérât sa fête dans le Directoire comme fête simple, et qu'on la célébrât dans la cathédrale *more duplici*. Pour cela, il offrait de donner à la Fabrique une cloche du poids de 225 l. et de fonder quelques distributions pour les assistances à cette messe. L'office fut fondé, ce qui n'empêcha pas de mettre les armes de M. de Séricour sur l'horloge, en conséquence d'une délibération du Chapitre, du 13 avril 1702.

Le 5 mai suivant, le Chapitre décidait qu'à l'avenir les sons pour l'office seraient réglés sur l'horloge de l'église.

Cette horloge, la dernière de l'ancien Chapitre, avait

(1) Ou bien il faudrait admettre qu'une autre horloge aurait été substituée à celle dont il est question en 1689.

deux cadrans, l'un à l'intérieur de la cathédrale, l'autre à l'extérieur.

En 1735, la Fabrique traita avec Guillaume Sabin, peintre, « pour dorer et repeindre le cadran devant le portail de N.-D. et raccommoder celui de dedans l'église ; » il en coûta pour cela 102 l. Elle traita également avec Guillaume Bezart, maître horloger au Marché-aux-Veaux, « pour remettre des clanches neuves à l'horloge, redresser et arrondir les roues du mouvement de la pendule, refaire la pendule neuve en acier, garnie de son coq pour le supporter, le mouvement des quarts, le mouvement des heures. » La dépense fut de 348 l. (G. 2769.) Le travail avait été vérifié et trouvé bon par trois horlogers pris pour experts.

Dès le 6 novembre 1690, on avait accordé 10 l. par an au sieur La Voipière, horloger, pour conduire et régler l'horloge de la cathédrale. Il en fut chargé jusqu'en 1701.

Lorsque l'horloge de M. de Séricour, laquelle était sans doute d'un mécanisme plus compliqué, eut été posée, on traita (5 avril 1702) avec un maître horloger de Rouen, M. Elye Le Fèvre, moyennant 60 l. de gages par an. Il en était encore chargé en 1709. Il eut pour successeur, à partir de 1720, le sieur Le Vasseur, horloger, aux gages de 70 l. par an. Celui-ci occupait une échoppe près du portail Saint-Mellon, qu'il tenait à loyer de la Fabrique pour une somme pareille à celle de ses gages (1730). M. Le Vasseur donna sa démission d'horloger de la cathédrale le 27 septembre 1776. Après lui, l'horloge fut confiée au suisse du Chapitre, dont les gages furent réduits à 60 l. par an.

Notons, dans un compte de la cathédrale de 1625, cet article relatif à des horloges d'une forme singulière (1), à l'usage du chœur de cette église : « A Antoine de Grèges,

(1) Don des cardinaux de Bourbon, ou plus vraisemblablement du cardinal de Joyeuse.

maître horloger, la somme de 4 l. pour avoir raccoustré les horloges qui sont dans les chandeliers de M. le cardinal. » (G. 2126.)

Horloge de la Ville.

On ne saurait dire non plus précisément à quelle époque la ville de Rouen fut en possession d'une horloge; mais bien longtemps avant la première mention qu'on en rencontre, il y avait deux heures que la cloche communale annonçait aux bourgeois : cacheribaut du matin, cacheribaut du soir. Cette seconde heure s'appelait aussi le couvrefeu.

Ordonnance du maire pour les éperonniers, 1358 : « Nul ne nulle dud. mestier ne puisse ouvrer d'icelluy en la ville, fors de cacheribaut du jour jusques à cacheribaut du soir. »

Engagement pris par un ouvrier tassetier envers un patron : « Gagnera 1 florin d'or à mouton chaque semaine qu'il y aura 4 jours ouvrables. S'il n'y en avoit que 3, ne gagneroit qu'un demi-mouton d'or; sera payé chaque samedi. Viendra travailler à la maison du patron à la cacheribaut du jour pour finir sa besogne à la cacheribaut des vespres, » 1360. (Tab. de Rouen, reg. 1, f° 43.)

Ces mêmes heures étaient encore connues dans tout le cours du xve siècle. « A l'heure que l'on appelle, audit lieu de Rouen, cacheribaut, » 6 octobre 1403.

« Les guettes, chaque jour, à l'heure de coieffeu, se présenteront au manoir de la Ville devant le sergent, » 25 mai 1406. (Délibérations de la Ville.)

On doit admettre, sans pouvoir en donner une preuve positive, que ces heures étaient déjà réglées par une horloge publique. Mais pour en rencontrer une mention certaine, il nous faut descendre jusqu'en 1389, c'est-à-dire à une date postérieure à l'établissement de l'horloge de

Paris et plus éloignée encore de l'établissement de l'horloge communale de Caen (1).

C'est, du reste, une remarque à faire que toutes les villes ayant hôtel commun, ont eu, de bonne heure, une horloge publique; et il était naturel qu'il en fût ainsi dans un intérêt d'ordre et de police.

Ce serait prendre une peine inutile que de refaire l'histoire de la grosse horloge de Rouen, après la notice de M. Eust. de la Quérière, composée à l'aide des documents recueillis par M. Ch. Richard, mieux placé que personne pour de semblables recherches. Je me bornerai donc à donner ici la liste des gouverneurs de la grosse horloge, en y joignant quelques notes.

1389-1398, Jehan de Felains (ou de Felanis). — 1410, Olivier Homo (2). — 1448, Baudet de Colomby, que nous reverrons occupé à l'horloge de l'archevêché; après lui, Nicolas Lambert. — 1516, Jacques Lambert. — 1532-1563, Vincent Quesnoy, cité comme paroissien de N.-D. de la Ronde, 25 janvier 1524 (Tab. de Rouen); fit l'horloge de la cathédrale, 1540 (Arch. de la S.-Inf., G. 2539);

(1) La sonnerie de cette horloge était certainement nouvelle. La chronique de Pierre Cochon, p. 324, nous apprend le jour où elle fut entendue pour la première fois : « En cel an, en karesme mil ccc IIII^xx et xv, la cloche de la loge commencha à sonner. »

(2) 5 mars 1406 (v. s.). « Marché avec Olivier Homo, fèvre, de faire de son fer 10 espuis de fer en fourme et manière de fleur de lis, dont l'en lui bailla le patron et la iourme et grandeur, duquel patron il sera tenu d'en faire deux de cette grandeur pour mettre au pavillon de la porte de la vicomté, 13 l. t. » On voit par là qu'Olivier Homo était ce que nous appellerions un serrurier. Mais, dans la délibération du 25 janvier 1409 (v. s.), il paraît avec la spécialité d'horloger : fixation « à 12 s. 6 d. par semaine, une robe de 100 s. par an, des gages d'Olivier Homo, orlogier et garde de l'orloge du beffroy; promet faire bien et deuement le gouvernement, de attemper et faire sonner ladite orloge et les deux cadrens de nouvel par lui fais sur la porte Machacre. »

la répara, 17 juillet 1550 (*Ibid.*, G. 2545); contribua au paiement des orgues de N.-D. de la Ronde, dont il fut trésorier en 1552 et 1553. Il fut appelé à Caudebec, en 1556, par les Trésoriers de l'église de cette ville pour la confection d'une horloge, comme on le voit par le document suivant qui m'a été communiqué par M. l'abbé Sauvage : « Le VIIIe jour de septembre audit an (1556), payé par le dit Benard à Guillaume De Caulx, hoste du Mouton, pour la despence faicte par l'orlogier de la Grosse orloge de Rouen, lequel avoit esté faict venir en ceste ville suivant la deslibération faicte au Trésor, le jor et feste de N. D. my aoust dernier, pour ayder marchander avecques luy pour faire une orloge neufve pour ceste ville, dont il estoit venu par deux voiages, lui deuxième, de cheval, et au premier voiage fut dict qu'il feroit ung pourtraict, et au second voiage lui fut offert cinq cens livres, et dix escus de vin, pour faire la dicte orloge seullement sans la cloche, ce qui n'a voullu accorder pour moins de sept cens livres, et par ce a fallu payer la despense montante IIII l. XV s. t. — Plus à luy payé pour son vacat suyvant l'accord des bourgeoys et officiers du Roy la somme de IIII l. XIII s. t. » (Arch. de l'église de Caudebec, compte de 1555, f° 54 v°.) — 1563-1565, Jehan Quesnoy, employé par la Fabrique de la cathédrale. — 1568-1571, Nicolas Danyel, domicilié sur la paroisse Saint-Lô, 4 janvier 1554 (v. s.) (Tabell. de Rouen); sur Saint-Vincent, 16 mars 1554 (*Ibid.*); démonta l'horloge de la cathédrale, 1557; répara plusieurs fois celle de Saint-Vivien, 1569, 1571, 1573. — 1571-1578; Guillaume Petit. Me Guillaume Petit, orloger, garde du Gros orloge, s'engage à faire à Jean Fontfryde, marchand de Clermont en Auvergne, pour 340 l. t., une orloge sonnante, « en auvalle.... la bouette de laquelle seroit de cristal, garnie d'or avec les platines, aussi d'or, bien esmaillé et taillé, l'or fourny par Fontfryde, » 23 décembre 1573 (Tab. de Rouen). Dans un acte du 18 juillet 1573, il s'intitule horloger du Roi. Il

demeurait sur la paroisse N.-D. de la Ronde, où il mourut en 1578 (1). — 1578-1592, Claude Quesnoy. En 1578, la Fabrique de Saint-Martin-du-Pont donne 100 s. « à Claude Quesnoy, orlogier du Gros horloge, pour avoir desmonté, remis au feu et dégressé l'orloge de céans. » Après que la Normandie se fut soumise à Henri IV (2), cet horloger fut mandé à Caudebec pour la réparation de l'horloge posée quelques années auparavant (en 1564) par un horloger de Lisieux. Il mourut peu de temps après l'achèvement de son travail, ainsi qu'il résulte du compte de l'église de Caudebec dont voici quelques extraits, qui m'ont encore été communiqués par M. l'abbé Sauvage : « Réparations du cadran, plomb et façon, 68 l.; peinture à nouveau du cadran, etc., 103 l. Pour reste du marché de la refaçon de l'orloge de céans faict avec défunt Me Claude Quesnoy, maître du Gros horloge de Rouen, 94 l. 10 s. » — 1592, François Roger. — 1596-1612, Clément Hamel. — 1612, Noël Hubert; il donna sa démission de garde du gros horloge en 1650. — 1650, Balthazar Martinot, nommé le 19 février (3). — 1694, Jean-Baptiste Asselin. Sa commission est du 6 juin 1694. — 1732, Michel-Jean-Nicolas Asselin, fils du précédent. Sa commission est du 10 mai de cette année. — 1789, J.-F. Dumont.

L'horloge de la Ville avait été réparée le 10 juin 1762, par Michel Gunard, dit Vendome, ouvrier orlogeur,

(1) Pour la sépulture de la femme de l'orloger, 36 s. Compte du 8 avril 1573. — Pour l'inhumation de l'orloger, demy teston, VII s. III d. Compte du 1er avril 1578 au 21 avril 1579.

(2) La prise de la ville de Caudebec par le maréchal de Biron eut lieu le 27 octobre 1591 (Extrait du compte de la Fabrique de 1591, communiqué par M. l'abbé Sauvage).

(3) Balthazar Martinot était un horloger en renom à Paris, dans les premières années du XVIIIe siècle, ainsi qu'on le voit dans le *Théophraste moderne ou Nouveaux caractères des mœurs*, 2e édition, 1700, p. 514.

demeurant à Alisay, près Pont-de-l'Arche. Vendome travailla à l'horloge de Saint-Laurent en 1720, en 1729 et en 1730.

Horloge de l'Archevêché.

Dès 1426 il y avait certainement une horloge à l'hôtel archiépiscopal, et rien ne prouve qu'elle ne fût déjà ancienne.

On voit en effet, dans les comptes de 1426, 1427, 1428, inscrite comme dépense, une somme de 20 s. « à l'orlogier pour mettre à point l'orloge de l'ostel de Monsr. » (G. 28, 29, 30). L'horloger était un nommé Jean Du Conseil.

Le compte de 1431 porte la même somme, comme gages de Jacques Du Conseil, « orlogeur, pour actremper et gouverner l'orloge de la court, » autrement dit, de l'officialité (G. 32).

Un autre nom figure dans le compte de 1437. On y trouve un article ainsi conçu : « A Baudet de Colomby, orogeur, pour avoir mis appoint et repparé l'orloge de l'ostel, c'est assavoir reffait l'abre et le pignon de la r[o]ue du foliot, les volans rempliz et appeticier les pertuys des pilliers, les roues repparer où mestier estoit et tout mettre en boys et fournir de fil d'archal et cordes à ce necessaires, par marchié fait à luy,.... IIII l. » (G. 38.)

Cet horloger est encore nommé dans le compte de 1456 : « A maistre Baudet pour avoir refaict l'orloge de l'ostel, 7 s. 6 d. » (G. 53.)

Horloge de Saint-Laurent.

Le compte de 1526-1527 mentionne « un crampon mis à l'huis de l'horloge. »

En 1633, on fit marché avec un nommé Martin De la Londe, horloger à Fauville, pour la fabrication d'une horloge moyennant une somme de 617 l. Le contrat fut

reconnu, au bailliage de Rouen, le 24 avril de cette année. On eut à payer, en plus, au charpentier, 26 l. 17 s.; au plâtrier, 16 l. 17 s.; pour les tinterelles qui furent mises au haut de la tour, 4 l. 10 s.; à Samuel Allain, peintre sculpteur, pour le cadran, 30 s.; au fondeur Nas Juppin, pour 2 petites cloches qui devaient sonner les demi heures, du poids de 199 l., 139 l.; à Jérôme Grebauval, horloger, et à Noël Hubert, maître du gros horloge, « pour avoir veu et visité ledit orloge et dressé leur rapport, » 9 l. 12 s., le tout faisant un total de 820 l. 18 s. 8 d. Les experts signalèrent des défauts considérables dans le travail de De La Londe, ce qui autorisa les Trésoriers à en demander la réparation, et, sur le refus de l'ouvrier, à le poursuivre au bailliage, où ils obtinrent contre lui, le 16 mai, une sentence, après une nouvelle expertise qui avait été confiée à David Thorelet et Pierre Grebauval, maîtres horlogers (1).

De La Londe ne se tint pas pour battu. Il fit appel au Parlement qui ordonna, le 22 mars 1635, une troisième expertise dont furent chargés Nas de Nourry, horloger de Gisors, choisi par la Fabrique, Jacques Laillet, horloger d'Evreux, choisi par De La Londe. Cette expertise ne fut pas plus favorable que les précédentes à De La Londe, qui perdit définitivement son procès.

On ne peut douter que ce ne fût avec raison, puisque, 8 ans après, les horlogers, qui furent appelés à visiter son travail, déclaraient qu'il était à refaire. Le 22 fév. 1663, d'après l'avis du maître du Gros horloge, on fit marché avec Pierre Deshayes, maître serrurier à Rouen, lequel avait donné des preuves de sa capacité par les travaux du même genre dont il s'était chargé, tant en cette ville, qu'à

(1) La cause fut plaidée au bailliage par l'avocat Dehors, à qui on donna pour honoraires : pour un premier plaidoyer, 6 s.; pour un second, 6 s.; pour un troisième, 5 s. L'expertise de Thorelet et de Grebauval coûta au Trésor 11 l.; on paya, de plus, 25 s. 6 d. pour 2 pots de vin et 1 grand pain pour les faire boire.

l'extérieur. On traita avec lui pour 200 l.; et bientôt après on lui confia le gouvernement de la nouvelle horloge moyennant 30 l. de gages par an (1). Il en était encore chargé en 1654.

Après lui, le sous-clerc de la paroisse gouverna l'horloge aux mêmes gages.

Cette horloge fut réparée par Jean Boussart en 1711, 1712; par François Porte en 1740; par Vendôme en 1720, 1724, 1729, 1730 (2).

Horloge de Saint-Maclou.

On constate que, presque dès le temps de sa reconstruction, l'église de St-Maclou fut pourvue d'une horloge.

Dans le premier registre de comptes qui nous ait été conservé, à l'année 1436, on lit : « A Guillemin Ausoult, pour LXX l. t. de plomb pour le contre-pois de l'auloge. »

En 1445, cette horloge était réparée par un nommé Baudet, le même vraisemblablement que Baudet de Colomby qui travaillait vers le même temps, à l'horloge de l'archevêché : « 30 mai 1445, à Baudet, aulogier, pour avoir fait une roe à l'auloge, à monter le contrepois et rapareillié l'auloge, XXXIV s. VI d. » Dès ce temps-là, cette horloge avait un gouverneur, payé 40 sous par an : « A Robinet pour le terme de Pasques 1446, X s.; — pour le terme de St-Jehan, X s., et pour le terme St-Michel, X s. » (3).

(1) On avait payé, en 1641, à Martin Lamy, 24 l. pour une année de ses gages à conduire l'horloge; en 1642, au même et à Michel Du Bosc, pareille somme.

(2) On paya à Vendôme, 25 l. 6 s. en 1720, 120 l. en 1729, 280 l. en 1730.

1692. « A Le Court, tailleur de pierres, pour avoir coupé et fait le poids des minutes de l'horloge, 1 l. — A Langlois, serrurier, pour avoir fourni le fer et accomodé ledit poids, 1 l. 4 s. »

(3) Mêmes gages à Friset Le Maistre : « A Friset Le Mestre, pour avoir atrempé l'auloge pour le terme de Noël, X s...; pour

En 1479, une souscription fut ouverte en la paroisse Saint-Maclou, pour l'achat d'une nouvelle horloge. 72 personnes s'inscrivirent, entre autres : Jacques Pontis, Robinet Pinel, le maître des étuves, l'abbé de Sainte-Catherine; ce dernier souscrivit pour 100 s. Le 14 mars de l'année 1480 (n. s.), on porte une somme de 2 s. 9 d. pour dépense « en faisant le marchié à Tasserie pour la carpenterie de l'orloge. » Cette horloge ne semble avoir été installée qu'en 1490, comme il paraît par un chapitre des comptes intitulé : « Aultres mises faictes par Michel Trouvé de plusieurs parties pour l'orloge, depuis le dymence VIIe jour de nov., jusques au dymence V^e jour de mars ensuivant LXXXX. 1° paié, le VIIe jour de nov., à Tasserie, carpentier, pour boys et payne, tout fourny, non compris XV s. que Cardinot Malleboute luy a donné par dessus son marché, que il a eu, la somme de XVII l. II s. VI d. A Herpin, couvreur, pour couvrir l'orloge et recouvrir le cueur d'ardoise et pour avoir abatu l'oriol de devant *le Signot*, XIII l. V s. Au plombier, pour avoir ouvré II^c de plomb pour couvrir l'orloge, XLII s. VI d. A l'orlogier, pour avoir mis le mouvement de l'orloge à point, par marchié fait, VI l. Pour bois, pour faire le pipitre où sont les mouvemens et pour la paine des carpentiers, XL s. Pour avoir employé II mines de plâtre, VII s. VI d. Pour la journée de II huchiers, pour clore de ais dessous les engins, V s. VI d. A Roger Le Fèvre pour ais de chaine à clore sous les engins, XX s. Pour ung table de noyer et pour le paindre en cadrem, XX s. Pour avoir paint le coquet de dessus l'orloge, V s. Pour avoir fait une serrure à ressort pour fermer l'uys des mouvemens de l'orloge, V s. Pour II bendes et II chevilles de fer pour tenir la charpenterie de l'orloge, et poisent XLII l., pour ce, XXXV s. Pour une croix

l'auloge, pour le terme St-Michel 1443, X s.; pour le terme de Pasques 1444, X s.; à Friset pour le terme St-Michel 1445, pour l'auloge, X s. »

de fer mise dessous le coquet, et poise XLIII l. et demie, pour ce, XLIII s. VI d. Pour une clef de l'église, pour celuy qui arune l'ourloge, XI d. »

Les comptes du XVIe siècle nous apprennent qu'il y avait un gouverneur pour l'horloge et un autre pour le cadran, et que les cordes du contrepoids traversaient la voûte de la lanterne.

« 1514-1517, paié à Jehan Le Tellier, qui a la charge de arrimer l'orloge de l'église, pour III années de ses gages échus à la Saint-Michel 1517, à raison de VI l. par chacun an, XVIII l.; à Guillaume Le Maistre, qui a la charge de arrimer le kadran pour II ans, III termes échus à la S. Jehan dernier passé 1517, à raison de XL s. par an, V l. X s.

» 6 mars 1519, à Jehan Le Tellier, pour l'arrimage de l'orloge, pour demie année échue à Pâques 1519, 60 s.; à Loys Grenet, au nom dud. Jehan, pour l'arrimage de l'orloge, pour demie année échue à la Saint-Michel 1510, LX s.; à Guillaume Le Maistre, pour l'arrimage du cadran, pour le terme de Noël 1518, X s. (1). »

Le cadran occupait dès lors une partie du mur extérieur

(1) 1er janvier 1521 (v. s.), à Bertran Marsys, pour sa pension d'avoir gouverné l'orloge, 6 l.

Compte de 1520, *idem*.

1528, à Jehan Sebire, serrurier, pour avoir ferré 6 cloches et gouverné l'orloge et le kadran, 27 l. 10 s.

1533-1536 à 1538, au même, qui a la charge de l'horloge, 6 l. par an.

1553-1556, à messire Vincent Sauvage, prêtre, pour gouverner l'horloge, pour les 3 ans, 30 l.

1559-1570, à Nicolas Danyel, horloger, pour gouverner l'horloge, 10 l. par an.

1578-1579, à Romain Daniel, horloger, pour gouverner l'horloge, 10 l. par an.

1581-1582, à Antoine Bure, clerc de l'église, pour gouverner l'horloge, 12 l.

à gauche du grand portail, près de la fontaine. — Compte de 1514-1517 : « D'un boursier qui tenoit à louage soubz le kadran de ladite église, pour un terme échu à Noël 1514, x s. — Février 1527, à maître Guillaume Trubert, pour la façon d'une pierre qui a esté mise à la fontaine du costé du cadran. — 1533, échoppe de dessoubz le cadran. — 1553, échoppe sous le quadran de l'église. »

L'horloge était logée, à l'intérieur de l'église, vraisemblablement dans un des bras du transept, du côté de la rue Martainville. — « 1514-1517, paié à ung maçon qui a fait les trous à la voulte de la lanterne de la tour pour passer les cordes du contrepoix de l'orloge, II s. — Pour II tuyaux de bois où l'on passe les cordes du contrepoix de l'orloge; au cordier, pour la corde, IV s. VI d. — 20 avril 1521, à Guillaume Furet, charpentier, pour avoir besongné de son mestier pour acoustrer l'orloge pour faire venir les contrepoys sur la voute du portail du costé de la rue Martainville, lesquels pendoyent sur le (blanc) de l'église, à IIII s. par jour, XVI s.; à Nicolas Le Mersier, pour III journées pour ayder à acoustrer lad. orloge, x s.; pour VI l. de corde, VII s. VI d. ; à Philippes Marie, demeurant à Blainville, pour avoir arruné l'orloge pour faire venir les contrepoys sur la voulte, et fut le XXVIIe jour d'avril 1521, V l. x s. — Le XXVe jour d'apvril, pour IV soliveaux et IV coulombes pour servir à l'orloge, XX s. VI d.; journée d'un maître, IV s.; à Pierre Ficher, couvreur d'ardoise, pour avoir recouvert lad. orloge, XIV s. II d. — Pour XIX d'ez achaptez sur le kay pour servir à clore là où sont les contrepoix, XXIII s. III d. — Pour III poulies de cuivre, II grandes et I petite, lesquelles poysent XV l. et demie, LXII s.; à ung plommier, CLXIV l. de plomb pour l'orloge, V l. x s.

Les citations suivantes concernent l'horloge et le cadran :

« 1526, 10 juillet, à Philippe Marie, pour avoir habillé l'orloge et le kadran, 4 s. — 1559-1563, à Pierre Huet,

charpentier, pour avoir fait une plate-forme sous le contrepoix de l'horloge, LXXIII s. ; pour III hays à mettre sur lad. plate-forme, XVIII s. — 1575-1578, pour avoir refait la verge de la balance de l'horloge, X s. — 1601, à Clément Duhamel, orloger, pour avoir raccoutré l'horloge, XXXVI l. ; à Jacques De la Berche, qui y travailla, XXV s. — 1715, à Noël Hubert, maître du Gros Horloge, pour avoir refait l'horloge et raccommodé le balancier, VI l. — 1620, au même, pour raccoûtrer l'horloge et fait sonner I timbre dans l'église, LXXX l. ; au fondeur, pour le timbre pesant V l. et demie, CX s. — 1621, au même, L l, pour vendue et livraison d'un mouvement par luy faict pour faire cheminer l'esguille du cadran appozé sur le porticle de la bouticle proche de la fontaine de l'église. — A luy la somme de XVI s. pour le vin dud. marché et pour les garçons qui avoient changé la monstre de l'heure au bout de l'esguille dud. cadran, XVI s.— A Guillaume Abraham, la somme de XXXIX l., pour l'encastillement par luy faict et doré pour mettre à la monstre dud. cadran. — 1634, à Jean Congnefort, orloger, pour avoir fait un quadran neuf à lad. église, XXXV l. — 1642, à David Thorelet, maître horloger, la somme de XX l. pour avoir veu et visité l'orloge de lad. église et remarqué les deffaults qui se sont trouvez en icelle et au cadran, lad. horloge desmontée, nestoyée, et donné son advis pour la réfection et restablissement des deffaultz qui s'y sont trouvez et dressé le desseing. — 1642, au même, pour réparation de l'horloge, XL l. — A Pierre Deshayes, maître serrurier horloger, pour son salaire et vacation d'avoir refaict l'orloge suivant le desseing à lui baillé et qu'il est contenu au marché par luy faict avec MM. les thésauriers, CLX l. — 1646, au même, pour avoir raccommodé l'orloge, faict un pignon, une verge de fer au balencier, retaillé la roe, racommodé les autres mouvemeuts. » Le 2 mars, en 1692, on décida de faire faire deux cadrans, l'un au grand portail, l'autre dans l'église, contre les orgues, dans le genre de ceux de la

cathédrale. Le 14 septembre, on approuva les devis et le dessin du menuisier Longuet. Les travaux de serrurerie furent confiés à Pierre Deshayes, précité.

En 1712, l'horloge de Saint-Maclou se montait deux fois par jour.

Le 8 septembre 1714, on chargeait le Trésorier de la Fabrique de la faire réparer, de manière à ce qu'elle pût aller 30 heures et sonner les quarts et demi-quarts; mais, le 31 juillet 1729, on ne lui demandait plus de marcher que 26 ou 28 heures.

Enfin, en 1740, on fait fabriquer, moyennant 1,200 l., par Nicolas Beauvais, une horloge neuve qui fut soumise à l'examen des horlogers Riault et Porte, et donna lieu à des critiques fondées. Le cadran fut changé de place, peint et doré extérieurement par Le Prince en 1741, repeint et doré en 1790.

Horloge de Saint-Martin-du-Pont.

L'horloge de Saint-Martin-du-Pont est mentionnée dans l'*Histoire de Rouen*, de Farin, p. 241.

« L'horloge qui est au plus haut étage de ce clocher est très ancienne. Le timbre de la cloche de cette horloge fut jeté au moule l'an 1503, où l'on void écrit qu'elle s'appelle Marie et qu'elle fut faite pour servir à l'église Saint-Vivien. »

Le compte de 1578 nous apprend qu'elle était placée dans la tour de l'église et qu'elle était gouvernée par un homme du métier.

Elle fut réparée, peut-être refaite, par François Porte en 1742, 1748. Le Prince en peignit les deux cadrans qui étaient au clocher, chiffra les heures en noir, le fond en blanc, fit un soleil en or avec un fond en bleu, dora les bordures et les aiguilles, 1748.

Elle fut plus tard restaurée par De la Place, qui y mit, en 1767, une sonnerie pour les quarts d'heure (1).

Horloge de Saint-Vivien.

Je ne saurais dire à quelle époque remonte l'horloge de Saint-Vivien ; je suis porté à croire qu'elle était ancienne, parce que, vers le milieu du xve siècle, la sonnerie de none à Saint-Vivien servait à régler les heures des ouvriers de la cathédrale aux veilles de certaines fêtes de l'année.

Le premier livre de compte qui nous ait été conservé (il est de 1552), mentionne un paiement fait à Marin Goulle, horloger, « pour ses gages de conduire l'horloge de celle église ». Ces gages étaient de 16 l. par an. Ils étaient attribués, en 1597, 1600, 1611, au maître sonneur de l'église.

Les comptes mentionnent des travaux faits à l'horloge de Saint-Vivien par Nicolas Daniel, « horlogier, qui répara la grande denoque du marteau qui sonne l'heure, raccoûtra les volants et le rocher desdits volants, » 1569-1570 ; fit « des menevelles neuves pour servir à monter les contrepoix, » 1571-1572 ; — par Claude Quesnoy, « horloger, demeurant au Gros Horloge, qui démonta l'horloge, raccoûtra et fit quelques rouets neufs avec cuivros. » Il en coûta 60 l. à la Fabrique, qui dut en emprunter une partie et se montra peu satisfaite de cet ouvrier, contre lequel elle plaida, 1779-1780. — D'autres travaux furent exécutés par les serruriers Langlois, 1591 ; Gaspard Grossœuvre, 1558, 1559, 1577 ; la veuve Gros-

(1) Compte de 1578 : « pour une échelle pour servir, à la tour, pour l'horloge, 6 s. ; — à l'orloger, pour avoir gouverné et mené l'orloge durant l'année, 15 l. ; — à ung orloger, pour avoir besongné et racoustré l'orloge qui estoit arrestée sans sonner, 61. ; — à ung serrurier, pour avoir besongné à racoustrer lad. orloge, 60 s. ; à ung orloger, pour avoir besongné et racoustré lad. orloge, 4 l. »

sœuvre, 1593 ; Laurent Grossœuvre, 1594, 1595 ; Pierre Le Sommelier, horloger, 1619; Pierre Deshayes, 1646, 1647.

En 1717 et 1724, la Fabrique fit marché avec Pierre Bessin, maître fondeur, pour remonter tous les jours l'horloge, l'entretenir de grosses et menues réparations et y fournir tout ce qui dépendait du métier d'horlogerie.

Cette horloge est indiquée, dans les comptes de 1571-1572, comme placée devant le grand cimetière : « La porte du grand cimetière de devant le cadran. » Un titre de 1660 parle de la maison de la *Massue* par. S. Vivien, devant le quadran d'icelle, au coin de la rue des Matelats. »

Ce cadran existe encore. Il nous paraît, par son architecture, pouvoir être rapporté aux dernières années du XVIe siècle. Nous en donnons ici le dessin.

Horloges de Saint-Lô, de Saint-Ouen, etc.

Au XIVe siècle, au prieuré de Saint-Lô, les heures sont indiquées par approximation, ce qui peut faire supposer qu'il n'y avait pas encore d'horloge. 1363, à l'église paroissiale de Saint-Lô, *circa auroram campane pulsantur*. Au prieuré de Saint-Lô, *canonici officium matutinum consueverunt dicere et celebrare in choro dicte ecclesie, qua libet nocte, hora medie noctis, vel circa, seu paulo post.* Mais, dans un compte de 1495, on trouve la mention suivante, qui ne permet aucun doute sur l'existence d'une horloge déjà ancienne : « Pour avoir fait reffaire le reveil, lequel estoit rompu, quant on me le bailla, 9 s. »

Vers la même époque, il y avait une horloge à Saint-Ouen. On lit dans le compte de 1469 : « A Robin Le Bret, orlogier, pour ouvrage de son métier, par luy faicte au resveil de l'église de céans, en l'an et temps de ce présent compte, 60 s. »

Le compte de 1498 contient un article pour les gages de l'horloger : « A Guillaume Besent, pour moitié de ses gages d'avoir gouverné l'orloge, 40 s. ; » une moitié était payée par l'abbé, l'autre moitié par le maître de l'œuvre.

Dans les comptes de 1509, 1510, même prix payé à Jehan Le Tellier, pour avoir gouverné l'horloge du monastère (1).

Il est probable que l'horloge primitive de Saint-Ouen se trouvait à l'intérieur de l'église, du côté du chœur, comme à la cathédrale, à Saint-Maclou, et aussi comme à l'église de l'abbaye de Fécamp.

Le Livre des choses mémorables de Saint-Ouen nous apprend qu'en l'année 1665, « le petit horloge de l'église fut

(1) Compte du Valasse, de Pâques 1515 à Pâques 1516, sous le titre de serruriers et maréchaulx : « Fachon des barres des pilliers de la tour, avoir besongné a l'orloge, faict des crampons pour les pilliers de la tour. »

fait aux frais de la communauté, que l'on y employa plus de 500 écus et que, la même année, l'on fit l'autel de Saint-Benoît en la chapelle où est le petit horloge. »

Mais, dès ce temps, il y avait une autre horloge que l'on appelait le gros horloge. En 1665, on employa environ 1,000 l. pour y faire faire, par Antoine de Beyssac, une pendule qui ne fut achevée qu'en 1666. Cette horloge était placée dans la tour du bas de l'église. Elle fut déplacée en 1693, ainsi qu'on le voit par ce passage du même *Livre des choses mémorables* : « 1693, l'orloge qui était placée dans la tour du bas de l'église étant presque inutile aux religieux de la communauté, qui ne l'entendoient pas de leurs chambres, a été transportée entre le Chapitre et l'église, et la sonnerie, placée dans la grande tour, qui est sur la croisée de l'église, avec 3 montres placées l'une dans le dortoir et les 2 autres aux 2 côtés d'icelluy, du côté du cloître et du jardin. Toutefois, pour satisfaire au public, on a fait faire un mouvement sur le dortoir de nos confrères externes qui fait marcher la montre que l'on a placée au-dessus du portail de l'église. »

L'horloge de Saint-Ouen est citée dans *les Récréations historiques, critiques, morales*, etc., par Dreux du Radier, 1768, t. II, p. 118 :

« L'horloge de Lyon avoit, dit-on, été construite par le diable, ou, du moins, par un sorcier. On en disoit autant de celle de Saint-Ouen de Rouen. »

De Beyssac avait fait aussi, pour le prieuré de Bonne-Nouvelle, une horloge dans le genre de celle de St-Ouen.

Il n'est pas douteux qu'il n'en ait établi de pareilles dans d'autres maisons religieuses de notre ville, mais les renseignements nous manquent.

Autres Horloges, Horloges des Consuls, etc.

Parmi les horloges publiques, il y aurait encore à citer celles du Bailliage de Rouen et du Palais de Justice.

Celle du Bailliage fut réparée par Antoine de Grèges, en 1608.

Celle du Palais de Justice est citée dans les *Récréations historiques, critiques, morales*, etc., 1768, t. II, p. 118, où il est dit, à propos de l'horloge du château d'Anet : « Les badauts restoient trois quarts d'heure pour voir les effets du méchanisme de l'horloge du Marché neuf et pour entendre l'heure et chanter le coq. »

C'est sans doute parce qu'il était chargé du gouvernement de ces horloges que Guillaume Petit, en 1573, prenait le titre d'horloger du Roi.

Plus tard, Guillaume Seney, horloger à Rouen, s'intitulait, à son tour, « juré visiteur pour le Roi en la ville et banlieue de Rouen des horloges de S. M. »

On peut encore citer, dans le nombre des horloges publiques, celle de l'Hôtel des Consuls.

Cette horloge ne nous est connue que par une feuille imprimée qui en donne le dessin, avec une légende portant pour titre :

« Explication de tout ce qui est contenu en la présente figure de l'orloge de messieurs les prieur et consuls. » (1)

« Les heures et demy heures sont marquées en or au grand cercle d'azur que démontre une fleur de lys posée au bout d'une aiguille attachée au centre.

» Au cercle blanc qui est contenu dans celuy des heures, les jours des mois sont marquez de noir et démontrez par la pointe d'un dard argenté, lequel se trouve justement à 11 heures sur le chiffre du jour courant du mois pour estre 24 heures à cheminer d'un chiffre à l'autre.

» Au dessus du cadran des heures est un ciel figuré en forme de nuées émaillé de bleu et enrichy d'étoiles d'or,

(1) Je dois la connaissance et la communication de cette feuille à M. Julien Félix.

au centre duquel est un globe qui démontre le cours de la lune, à sçavoir la nouvelle lune quand le dit globe paroist tout noir; le premier quartier quand il est moitié

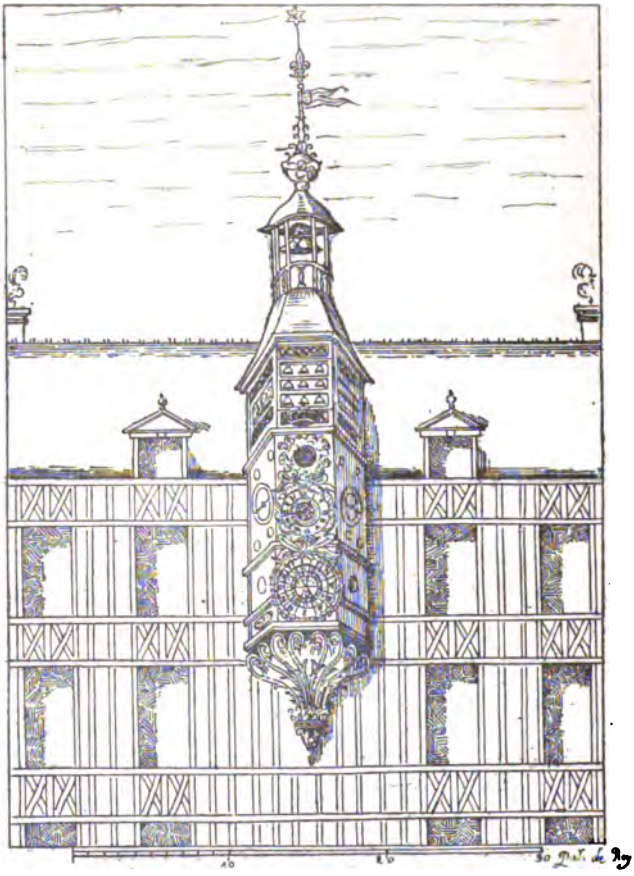

noir et moitié d'or et que la moitié noire est à droit; la pleine lune quand il est tout d'or; le dernier quartier quand il est moitié d'or et moitié noir et que la moitié d'or est à droit. Au milieu du globe il y a des chiffres

depuis un jusqu'à 29 et demy qui marquent l'âge de la lune, et au dessus est un fleuron qui indique combien la dite lune a de jours.

» Au grand cercle de bas sont marquez les mois et le nombre de leurs jours et un petit Cupidon qui de l'un des doigts de sa main gauche montre en quel jour du mois on est; le bras gauche duquel s'alonge depuis le 21 de décembre jusqu'au 21 de juin, puis se raccourcit peu à peu jusqu'au dit 21 de décembre, faisant son cours en un an.

» Ce grand cercle en contient un autre où sont les 12 signes du zodiaque et les degrez du soleil montrez par le poulce droit du dit Cupidon, lequel enseigne chaque jour en quel signe et en quel degré est le soleil.

» Dans ces deux derniers cercles il y en a encore un autre, où l'indice de la main droite dudit Cupidon marque les déclinaisons du soleil, c'est à dire de combien de degrez le soleil est au deçà ou au delà de la ligne équinoctiale.

» Au milieu du grand cadran est une ovale sous laquelle les sept planettes passent, qui marquent l'une après l'autre les sept jours de la semaine, à sçavoir : le soleil le dimanche, la lune le lundi, Mars le mardi, Mercure le mercredy, Jupiter le jeudy, Vénus le vendredi, Saturne le samedy; les dites figures sont à demy bosses et celle qui seule paroist apprend quel est le jour courant de la semaine.

» Au dessous de la dite ovale est une longue ouverture dont le fond est d'argent, et sur lequel se voit ce qui se remarque en la figure suivante :

» Ans de la Nativité	1657	de Nostre Seigneur.
» Pasques	1er avril	
» Epac	15	te
» Lettre	G	Dominicale.
» Cycle	14	solaire.
» Nombre	5	d'or.

» Sçachant le jour de Pasques, il sera facile de trouver toutes les autres festes mobiles et par ainsi tout ce qui est contenu en ladite orloge est perpétuel; laquelle a inventée faite et mise au jour David Thorelet, premier maistre orloger par chef-d'œuvre à Roüen. »

Cette horloge décorait une maison louée par les consuls à cet horloger, contiguë à l'hôtel des Consuls, et que nous voyons, c'est-à-dire après 1661, louée à d'autres horlogers : Jean Baillon, 1664; Jacques Le Febvre, 1672, 1675, 1683 ; Thorelet, 1698; Le Febvre, 1701, 1704.

Peut-être cette horloge, bien que qualifiée « orloge de MM. les prieur consuls, » était-elle la propriété de Thorelet.

Ce qui me le ferait supposer, c'est qu'en 1676, c'est-à-dire quelques années après la mort de Thorelet, maître Pierre Deshayes, maître serrurier, fit marché pour la confection d'une horloge, moyennant un prix de 250 livres, 10 l. de vin, 4 livres pour le vin de ses garçons.

David Thorelet est auteur d'un *Almanach perpétuel et universel pour les marées* (1), qu'il dédia à messire Pierre de Chamisson, commandeur de Se Vaubourg sur Seine, avec l'anagramme de ce personnage :

Pierre de Chamisson
Je charme son esprit,

et avec ces vers :

Lorsque je fais connoistre à ce grand commandeur
Tant de rares secrets cachez dans ma rondeur,
Pour luy rendre le tout visible
Et que par mon escrit
Il comprend ce qui semble estre incompréhensible,
Je charme son esprit.

(1) Achevé d'imprimer pour la première fois le 1er jour de septembre 1657, à Rouen, par L. Maurry.

Dans ce livret, Thorelet prend encore le titre de « 1er maistre orloger par chef-d'œuvre en la ville de Roüen. » Communiqué par M. Julien Félix.

Le 15 juillet 1435, un inventaire du mobilier de Laurent Surreau, receveur général de Normandie, nous montre, dans le comptoir de ce fonctionnaire, rue de la Courvoiserie, à Rouen, « ung orloge de petite essence de cuivre doré, avec les contrepoys prisié à 100 s. t. » (1).

Les horloges étaient encore, au XVIe siècle, d'un usage assez peu répandu, à en juger par les inventaires de mobiliers que j'ai eu l'occasion de consulter (inventaires de chanoines et de chapelains de la cathédrale). Le testament du chanoine François Austin contient un legs « d'une petite orloge sonnante. » Il est fait mention, à la vente du mobilier de l'archidiacre Nagerel, en 1570, « d'une orloge avec l'estuy de verre, vendue 40 l.; » — à la vente du mobilier du chanoine Le Brun, en 1586, « d'une orloge sonnante, vendue 7 écus 7 s. » (G. 3438, 3433.) Mais de pareilles indications sont assez rares.

Si les horloges étaient d'un usage assez peu commun dans une grande ville comme Rouen, on peut supposer qu'elles étaient à peu près inconnues dans les campagnes. Il est à remarquer qu'on n'en trouve aucune mention dans le journal de Gilles de Gouberville, gentilhomme riche et lettré du Cotentin, 1553-1562, et pourtant ce journal abonde en détails de toute sorte.

Au siècle suivant, horloges et montres se multiplient. Elles sont devenues trop communes pour qu'il soit à propos que nous nous en occupions, dans une étude où les longs développements nous sont interdits.

Les horlogers n'ont commencé à faire une maîtrise à Rouen qu'en 1617.

Cette année-là, les horlogers de la ville et de la banlieue, au nombre de 14, présentèrent une requête au Roi, où ils lui exposaient « que plusieurs abus et malfaçons se com-

(1) Cet inventaire appartient à M. Julien Félix, qui en prépare la publication.

mettoient en leur art et métier par aucuns étrangers et autres travaillant dudit art, sans aveu, ce qui retournoit à un grand préjudice du public et d'eux suppliants, qui désiroient, comme de tout temps ils avoient accoustumé, de bien travailler et rendre contentement à un chacun en leurs ouvrages. » Pour y remédier, ils demandaient « qu'il leur fût concédé les mêmes statuts et privilèges qu'aux maîtres jurés horlogers de Paris, statuts contenus dans des lettres-patentes de 1544 et dans un règlement de 1600. »

Après information faite auprès de personnes honorables de Rouen, « entendues et versées, tant en la connaissance desdits ouvrages et industrie de faire orloges, que règlement politique des autres métiers jurés, » les commissaires nommés par le Roi, Claude Le Roux, sieur de Saint-Aubin, lieutenant général, et François Le Parmentier, lieutenant particulier au bailliage, émirent l'avis qu'à Rouen, « le public ne seroit aucunement intéressé de l'érection et établissement du métier d'orloger, s'il étoit réglé de maîtrise, gardes et ordonnances pareilles à celles dont usoient les maistres orlogers de Paris, sous quelque modification toutes fois, tant pour ne préjudicier aux privilèges octroyés par S. M. à quelques autres métiers jurés de la ville que pour accommoder les règles et ordonnances desdits orlogers aux usages et coutumes qui y étoient suivis. »

Des articles furent rédigés en présence et du consentement des horlogers. Nous en citerons quelques-uns :

« La communauté choisira 2 prud'hommes maîtres jurés du métier, lesquels, après l'élection, seront intitulés gardes et visiteurs d'icelui métier, et seront tenus iceux gardes et visiteurs d'aller en visitation, de 15 jours en 15 jours et plus souvent, si bon leur semble, pour voir si audit métier se commettent aucuns abus et malversations ; et là où ils trouveront y avoir faute ès ouvrages des maîtres ou leurs serviteurs, feront assigner les délinquans devant

le bailly ou son lieutenant, pour être pourvu à la correction et réparation exemplaire de ladite faute.

» L'un des gardes et visiteurs changera d'an en an, et sera mis par l'élection un nouveau maître et visiteur avec l'ancien et précédent, tellement que chacun des gardes et visiteurs feront ladite charge par l'espace de 2 ans entiers; lesquels gardes feront le serment par devant le bailly de Rouen ou son lieutenant le 28 de décembre de chaque année.

» Les maîtres du métier ne pourront prendre apprentif pour moindre temps que 6 ans; et, s'il est trouvé apprentif avoir été pris pour moindre temps, les maîtres seront condamnés en amende arbitraire.

» En un même temps, les maîtres ne pourront prendre qu'un apprentif. Toutefois, après qu'un apprentif aura fait 4 ans de son apprentissage du nombre de 6 ans, iceux maîtres pourront prendre un second apprentif.

» Nul ne pourra être maître orloger ne juré du métier de la ville, ny tenir ouvroir d'iceluy métier jusqu'à ce qu'il ait fait son chef-d'œuvre, qui luy sera ordonné par les gardes et visiteurs, présence de 6 anciens maîtres et été rapporté par eux à ce ydoine et suffisant devant le bailli.

» Ne sera reçu en la maîtrise d'orloger aucun compagnon qui ne soit capable de rendre raison en quoi consiste l'art d'orloger, par examen et essai qui se fera en la boutique de l'un des gardes, chez lequel les chefs-d'œuvres seront faits, et que ledit compagnon ne soit apprentif de la ville.

« Les enfants des maîtres-jurés pourront être reçus maîtres sans faire le chef-d'œuvre; pourvu qu'ils soient (après avoir fait expérience du dit métier) trouvez suffisans par les gardes et visiteurs, et tels déclarés par eux en justice.

» Aucun ne pourra travailler du métier, s'il n'est maître juré en celle ville.

» Nuls, de quelque état qu'ils soient (s'ils ne sont reçus

maîtres comme dit est) ne pourront faire orloges, réveille-matin, montres grosses et menues, dedans ville, cité ne banlieue de Rouen, sur peine de confiscation desdits ouvrages.

» Les maîtres seront tenus, à l'avenir, de graver leurs noms sur la platine du balancier des ouvrages qu'ils feront ou feront faire par lesdits maîtres.

» Toute marchandise foraine du métier qui sera apportée de quelque lieu que ce soit dedans ce royaume ou dehors en cette ville, pour y être vendue en gros ou par le menu, sera visitée par les gardes et visiteurs ou l'un d'eux, et celle qui sera trouvée bonne... pourra estre vendue et sera lotie entre les maîtres.

» Les femmes veuves des maîtres du métier (durant leur viduité seulement) pourront tenir ouvroir du métier et jouir des privilèges d'icelui métier, pourvu qu'elles ayent en leur maison homme sûr et expert audit métier, dont elles respondront, quand besoin sera; et là où elles se remarieront avec ceux du métier qui ne seront maîtres, lesdits maris seront tenus faire chef-d'œuvre.

» Ne pourront les maistres orlogers tenir aucun compagnons du métier en pension.

» Les maîtres, en cas qu'ils trouvent aucuns compagnons travaillans en chambre et hors les boutiques et maisons de leurs maîtres, feront saisir leurs ouvrages comme leurs outils et autres ustensiles du métier.

» Ne pourront les maîtres orlogers vendre ou faire vendre ou colporter besongnes et ouvrages neufs de leur art ailleurs qu'en leurs boutiques. »

Ce règlement du 16 juin 1617 fut approuvé par lettres-patentes du mois de juillet de la même année.

Il y eut à l'enregistrement, au Parlement, opposition de la part des maîtres du métier de serrurier, arquebusier, qui se disaient aussi maîtres horlogers en gros volume. L'arrêt d'enregistrement fit droit, dans une certaine mesure, à leurs réclamations; il portait que « les orlogers

ne pourroient empêcher les serruriers de faire et fabriquer les grands orloges de fer comme ils faisoient auparavant, ce que lesdits orlogers et serruriers pourroient faire par concurrence. » Paris, 1618 (1).

En 1759, l'Intendant Feydeau de Brou proposa au gouvernement la réunion en une seule communauté, des armuriers, serruriers, blanchœuvres, maréchaux, éperonniers, fourbisseurs, cloutiers, horlogers. Il estimait, avec la Chambre de Commerce, que par cette mesure on diminuerait leurs charges qui étaient au-dessus de leurs forces, et qu'il en résulterait un avantage pour le public « en ce qu'ils seraient moins gênés dans leurs talents, la liberté donnant l'essor à l'imagination. » (C. 144.)

Conformément à cette proposition, le 21 mars 1759, des lettres-patentes, sur arrêt du Conseil, réunirent en une seule communauté les taillandiers, blanchœuvres, émouleurs, serruriers, arquebusiers, arbalétriers et horlogers en gros volume. (Arch. de la Seine-Inférieure, F. des arts et métiers, Serruriers.)

Quant aux horlogers proprement, ils se maintinrent en communauté distincte. Le 22 mars 1762, on ne comptait pas moins de 24 maîtres et veuves. Mais déjà on n'y recevait plus de maîtres par suffisance, indice certain de décadence. Enfin, en 1778, cette communauté était réunie

(1) Les statuts des serruriers, arquebusiers, horlogers, approuvés par le Roi, en décembre 1663, contiennent un article ainsi conçu : « Item ne pourra aucun maistre dudit mestier de serrurier, arquebuzier et orloger en grand volume, faire ne fabriquer aucune orloge, reveille-matin et tourne-broche, rouet à vitrier, qu'ils ne soient bien et deuement faits. » Parmi les serruriers de cette époque, on remarque les noms de Timothée et Salomon Hubert. D'autres membres de cette famille figuraient parmi les horlogers. — Les statuts des maîtres horlogers de la ville et banlieue de Rouen furent imprimés en 1751, à Rouen, par Laurent Dumesnil, rue aux Juifs, *à la Justice triomphante.*

à celle des orfèvres (1). Son bureau était rue Ganterie.

La confrérie formée par les horlogers avait son siège aux Cordeliers où elle faisait dire une messe le jour saint Eloi.

Liste des horlogers de Rouen.

Jean de Felains, 1389-1390; Olivier Homo, 1410; Baudet de Colomby, 1437-1457 (Voir à l'Horloge de la Ville);

Robin d'Albret (ou Le Bret), orlogier, paroisse de N. D. de la Ronde, 13 mai 1479 (Tab. de Rouen); Etienne d'Albret, son fils, mentionné, 7 fév. 1484, n. s. (Reg. du baill. de Rouen); Robin d'Albret, en 1469, avait réparé le réveil de l'église Saint-Ouen.

Pierre Dunys, orlogier, demeurant à Rouen, reçoit 7 l. 10 s. « pour avoit refait et rabillé l'orloge de l'église de Fécamp, laquelle était toute rompue et usée. » (Compte de Fécamp, 1517-1518) (2).

Vincent Quesnoy, 1540-1550. (Voir à l'Horloge de la Ville.)

Marin Goulle, 1552; Jean Quesnoy, 1553-1554 (G. 2549); Guillaume Piquot, horloger, paroisse de Saint-Lô, confesse devoir à Jean Baudouin, sergent du Roi à Rouen,

(1) Cette communauté avait eu à lutter non-seulement contre les serruriers et les orfèvres, mais contre les merciers, dont plusieurs tenaient « magasin de toutes sortes de marchandises de bijouterie, tant françaises qu'étrangères, montres à boettes d'or..., unies, gravées, guillochées, ciselées et émaillées, enrichies de diamants et à répétition, pendules et cartels pour les appartements. » (Voir l'étiquette imprimée de Framery et Charité, marchands en gros et en détail, rue Grand-Pont, *ci-dessus*, p. 351.)

(2) Philippe Marie, horloger, qui travailla à l'horloge de Saint-Maclou, était domicilié à Blainville, 1521-1526. Pendant longtemps encore, l'on trouva dans les campagnes de bons ouvriers. Un horloger de Fauville fit, nous l'avons vu, l'horloge de Saint-Laurent de Rouen; un horloger d'Yvecrique, Jean Ballue, répara, en 1704, celle de l'église d'Auffay. Nous avons vu que l'horloge de Rouen avait été remise en état par un horloger d'Alizay.

« 8 écus d'or pour vente d'une orloge sonnante, fournie de contre-poix, réveille-matin et d'un étui de bois servant à icelle », 24 fév. 1554, v. s. (Tab. de Rouen); Nicolas Daniel, 1554-1578 (Voir à l'Horloge de la Ville); Guillaume Petit, 1559-1594 *(Ibid.)*.

Jean Grebauval, Damien Avyce, Claude Quesnoy, horlogers à Rouen visitent l'horloge de la ville, 17 juin 1575 (Arch. de Rouen, F. 41).

Claude Quesnoy, cité 1579, 1586. (Voir aux horlogers de la ville.)

Jean Grebauval, cité, 1597-1598 (G. 2646).

Romain Daniel, 1578.

Clement Duhamel, 1601.

Mathieu Auelot, orlogiographe, demeurant paroisse St-Etienne-des-Tonneliers, 22 oct. 1607 (Tab. de Rouen).

Pierre Audras, horloger, demeurant paroisse Saint-Herbland, 25 oct. 1607 *(Ibid.)*.

Gamaliel Grebauval, maître horloger à Rouen, marié à Robine La Loée, fille de Romain La Loée, 2 juillet 1608 *(Ibid.)*.

Antoine de Grèges, maître horloger à Rouen, reçut 25 l. pour avoir fait un cliquet à la grande roue de l'horloge du bailliage, 15 sept. 1606. Nous avons vu précédemment, qu'en 1625. il avait réparé les horloges des chandeliers du cardinal à la cathédrale.

En 1617, à Rouen, 14 horlogers pour le moins demandèrent à être constitués en maîtrise. Voici leurs noms : Pierre Sommelier, Antoine De Grèges l'aîné, Antoine De Grèges le jeune, Jérôme, Pierre, Robert et Gamaliel Grébauval, Noël Hubert, François Le Grand, Pierre Durand, Nicolas Lasne ou Laisné, Nicolas Le Cauchois, Guill. Seney, Clément Hamel. Mention, dans un acte du 13 août 1621, d'un marché fait, en 1612, par Nicolas Norry, horloger de la Reine, demeurant à Gisors, avec Nicolas Lasne ou Laisné, précité; Noël Hubert, cité en 1621.

Le 27 juillet 1626, Pierre Luce, maître horloger, demeurant à Rouen, par. Saint-Martin, donne procuration à Guill. Seney, juré-visiteur pour le Roi, en la ville et banlieue de Rouen, des horloges de S. M., pour retirer des mains de Henri Payne, orfèvre à Rouen, une montre de cristal, façon de fleur de lis (Tab. de Rouen).

David Thorelet; il s'intitulait, comme on l'a vu précédemment « le premier horloger reçu par chef-d'œuvre à Rouen », ce qui donne lieu de penser que les autres n'avaient été reçus que comme fils de maîtres ou en vertu de lettres de bulle. On inhuma, au cimetière des protestants, le 8 nov. 1630, David Thorelet, âgé de 2 ans et demi, fils de David Thorelet, maître horloger, et d'Esther Eve; le 30 sept. 1640, la seconde femme de cet horloger, Marie Auber, décédée à l'âge de 28 ans. On le voit, en 1642, occupé à la réparation de l'horloge de Saint-Maclou. En 1661, il publiait une description de son horloge des Consuls.

Le 17 avril 1630, Guill. Sevestre est juré apprenti sous Noël Hubert, maître du Gros-Horloge, moyennant 135 l. à payer audit Hubert.

Maîtres reçus : le 15 mai 1645, Pierre Rouimes (Rommieu); le 25 sept. suivant, Abraham Becqueur, l'un et l'autre en vertu des lettres du duc d'Orléans, du 23 mars précédent, accordées en faveur du second mariage de Monseigneur; le 30 janv. 1646, Jacques Thorelet. Jacques De la Bussière, juré apprenti sous Hubert. Mention, le 21 mars 1646, de Pierre Grebauval, maître horloger, paroisse Saint-Laurent. Le comptable de cette paroisse, année 1636, inscrit aux recettes 16 s. pour l'inhumation de la fille de Grébauval, horloger.

Année 1649. — Balthazar Martinot et Jean Durand, gardes. — Maîtres reçus, comme fils de maîtres : Pascal Hubert et Balthazar Martinot, 16 nov.; en vertu de lettres du duc d'Orléans, du 28 sept., Jérémie Le Prevost. Jurés apprentis sous Jean Durand, pour 3 ans; Pierre Dubuisson,

15 fév. 1649; sous Noël Hubert, pour 3 ans, Pierre Guillebert, 22 nov ; sous David Oultremer, pour 4 ans, David Morel, 16 novembre.

Année 1650. — Barthélemy Le Sommelier et Noël Hubert, gardes; ce dernier avait été élu le 29 déc. 1649. Le compte de l'Hospice-Général ne déclare qu'un seul apprenti.

Année 1651. — Mêmes gardes. — Jurés apprentis : sous Balthazar Martinot, Nicolas Le Villain, 11 mai; sous Robert Hubert, Jean Griel, 20 décembre.

Année 1652. — Barthélemy Le Sommelier et Jérome Grébauval, gardes.— Reçus maîtres : comme fils de maîtres, Claude de Grébauval, 15 av.; Pascal Hubert, 10 mai; par lettres du Roi du 10 juillet 1647, Timothée Collet; par lettres du prince de Condé, du 15 déc. 1649, François Le Tavernier, 19 déc. — Juré apprenti sous Paul Rommieu, pour 3 ans, François Payne. On cite comme horlogers à Rouen, le 15 av. 1652, Pierre Grébauval, Jean Hubert l'aîné, Jean Hubert le jeune.

Année 1653. — Jérome Grébauval cité comme l'un des gardes. — Reçus maîtres : par lettres de la reine régente, du dernier juin 1651, Guill. Tardif, 12 mai 1653; par lettres du Roi, du 8 mars 1635, Antoine Beyssac, 18 juin; par autres lettres du Roi, du 10 juillet 1647, Elie Le Febvre, 16 juillet; par lettres de la Reine, du 15 janv. 1642, Jean Tassel, même date; par lettres de Louis de Bourbon, prince de Condé, du 15 déc. 1649, Bernardin Favre, dit Collain, dernier juillet. Antoine Beyssac, dont nous venons de citer le nom, qui s'était établi horloger sur la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, était fils de Laurent Beyssac et de Benoîte Garu de Pont-Tempera, paroisse de Cropone en Vélay (Tab. de Rouen, minutes de Cavé, 10 janv. 1662). Il passait pour un habile ouvrier et

(1) 20 fév., 17 mars 1664, horloge vendue au Chapitre par Ant. Beyssac (Voir plus haut, p. 484).

paraît avoir introduit, dans notre région, les horloges à pendule; il se fit avantageusement connaître par ses travaux à la cathédrale de Rouen, Saint-Ouen de Rouen, à Bonne-Nouvelle et à Fécamp. Les actes que nous rapportons ici sont d'autant plus précieux que l'horloge à laquelle ils sont relatifs existe encore en l'ancienne église de l'abbaye de Fécamp (1).

15 février 1667. — « Le R. P. dom Placide Roussel, prieur de ce monastère, a proposé en l'assemblée des sénieurs que les deux horloges de l'église estants beaucoup fautives et le gros très mal placé, il avoit esté sollicité dès longtemps d'y faire travailler. Maistre Anthoine Beyssac, horologier de Roüen, qui ayant l'art et le secret de faire les mouvemens des horologes à pandule et y ayant très bien réussy à ceux de Saint-Oüen et Bonnes-Nouvelles de Roüen, ledit Beyssac s'estant aussy transporté à Fescamp avec lettres de nos pères de Roüen pour offrir son travail au monastère, il estoit besoin de résoudre s'il seroit renvoyé ou retenu pour l'effect que dessus; l'affaire mise en délibération et après avoir recognu le besoin desdites horologes et faict réflexion sur la grande capacité dudit Beyssac, il a esté resolu de le retenir et d'en passer marché avec luy, ce qui a esté faict le 19e suivant; et porte led. marché qu'il fera lesd. mouvements desd. horologes à pandule, comme ceux de Roüen, transportera le gros horologe au lieu qui luy sera indiqué, luy fera marquer les mouvements de la lune et de la mer, et autres conditions dudit marché, par le prix de 50 escus pour chascun, en ournissant par ledit monastère, les matéreaux necessaires audit ouvrage, avec un homme pour l'aider, le tout ainsy que plus amplement est exprimé par le marché, en foy de quoy j'ay dressé le présent acte par le commandement du R. P. prieur, le jour et an que dessus. Signé : Placide Roussel, prieur. »

(1) Cette horloge passe pour une des curiosités de l'abbaye.

26 août 1667. — « Le R. P. dom Placide Roussel, prieur de ce monastère, ayant représenté à l'assemblée des sénieurs que l'horologier commençant à travailler au petit horologe suivant son marché, il falloit résoudre si on le laisseroit au lieu où il estoit, ou bien si, suivant l'inclination de MM. les anciens et habitans de la ville, particulièrement de M. le gouverneur, on le placeroit sur le portail de l'église vis-à-vis de l'orgue, pour la commodité d'une monstre au public, la chose mise en délibération, a esté conclu qu'on le transporteroit sur ledit portail, veu que la despense seroit modique, ne consistant qu'à l'application de ladicte monstre et au conduict pour les poids, et que d'ailleurs, le gros horloge estant posé là où il est maintenant, ledit petit horloge sembloit inutile en ce lieu et la sonnerie importune au chœur. En foy de quoy j'ay dressé le present acte. Placide Roussel, prieur; Paul Le Coq; Michel Prevost; Emilien de Gouvenant; F. Bonaventure Noël. »

Année 1654. — Maîtres reçus : Abraham Parmentier, 19 oct.; Pierre Hubert, fils de Nicolas Hubert, 17 déc.; Paul Rouennier, 28 déc. — Juré apprenti sous David Oultremer, Guill. Du Crocq, 27 janv. — Etienne Bunou, cité comme horloger, 12 août.

Année 1655. — Pierre Hubert cité comme l'un des gardes. — Reçus maîtres : par lettres du Roi du 20 janv. 1640, en faveur de l'heureuse naissance du Roi, Jacques Hubert, 29 janv.; par lettres de Louis XIV, du 30 déc. 1654, Joas Le Blanc, 29 mai; par lettres de la Reine, du 28 oct. 1655, Thomas Agasse, 15 déc. — Jurés apprentis : sous J. Grébauval, pour 6 ans, Noël Hubert, 6 mars; sous Timothée Collet, Nicolas Le Fort, 8 du même mois.

Année 1656. — Le compte de l'Hospice-Général indique la réception, comme fils de maître, d'Etienne Hubert. — Jurés apprentis : Henri Guille, 28 fév.; sous Balthazar Martinot, Pierre Norry, 27 déc.

Année 1657. — On cite comme garde Guill. Tardif, qui

avait été élu le 29 déc. 1656. — Reçu maître, Guillaume Cabot, 5 mai.

Année 1658. — Reçus maîtres : par lettres du Roi du 7 juin 1653, en faveur de la joyeuse entrée du Roi en Normandie, Jean Tocqueville, dernier janv.; par lettres du duc d'Orléans, du 22 déc. 1651, Etienne Le Prevost, même date; par lettres de la Reine, du 27 mars 1646, en faveur de son avènement à la Régence, Nicolas Le Villain, même date; par lettres du duc d'Orléans, du 20 août, en faveur de sa joyeuse entrée, Guill. Croq, 1er fév.; par lettres du Roi, du dernier janv. 1652, en faveur du titre de duc d'Anjou acquis au frère du Roi, Jean Bachelier, 1er fév.; par lettres du duc d'Orléans, du 22 déc. 1651, en faveur de l'heureuse naissance du duc de Valois, Etienne Duquet, 4 nov.; par lettres de la Reine, du dernier juin 1651, Claude Bocquet, 26 nov.

Année 1659. — Balthazar Martinot et Timothée Collet, gardes. Ce dernier avait été élu le 28 déc. 1658. — Reçus maîtres : Guillaume Grebauval, 20 août; par lettres de la Reine, du mois d'av. 1651, Jacques De la Bussière, 17 sept.; par lettres du Roi, du 17 mai 1656, Jean Baillon, 27 sept; par lettres du duc d'Orléans, du 8 nov. 1653, Pierre Guibert, 8 oct. — Juré apprenti, sous Etienne Hubert, Adam Mirey, 30 janvier.

Année 1660. — Balthazar Martinot et Elie Le Febvre, gardes. Ce dernier avait été élu le 27 déc. 1659. — Reçus maîtres : par lettres de la Reine, du 28 oct. 1655, David Lestiergeon, 9 mars; par lettres du duc d'Orléans, oncle de S. M., du 8 nov. 1653, Etienne Noël, 9 avril; par lettres de la Reine, du dernier juin 1651, Franç. Colombel, 21 oct. 1660. — Jurés apprentis : sous Etienne Hubert, Jacques Soyer, 28 fév. 1660; sous Etienne Duquet, Franç. Colombel, 25 mai.

Année 1663. — Jacques Hubert (1) et Jean Baillon,

(1) Demeurait, en 1677, proche la porte du Crucifix.

gardes (1). — Reçus maîtres : par lettres du Roi, du 28 nov. 1651, Jean Hesbert, 26 fév. ; par lettres du Roi, du dernier janv. 1663, David Dumont, 22 mai; par autres lettres du Roi, du 30 déc. 1654, Timothée De Lorme, 29 déc. — Juré apprenti, sous André. Tassel, Louis Le Sueur, 13 déc. 1663.

Année 1664. — Jean Hubert, l'un des gardes; il avait été élu le 27 déc. 1663.

Année 1667. — Jurés apprentis : sous Jean Baillon, Albert Boullier; sous Jacques Hubert, Nicolas Cerisey, 24 janv. 1667.

Année 1671. — Mention de Jean Godquin, horloger.

Année 1673. — Reçu maître, Robert Duval, 14 août 1673.

De 1675 à 1683. — Jacques Le Febvre, horloger, locataire de la maison de l'horloge des Consuls.

Année 1679. — Reçu maître par lettres de bulle du 5 fév. 1672, Pierre De la Voipière, 7 avril.

Année 1691.—Noël Guillebert et Louis Védie, gardes. — Reçus maîtres, comme fils de maîtres, Louis Tassel et Etienne Baillon, 20 mars.

Année 1694. — Reçus maîtres, comme fils de maîtres, Jean Thorelet (2); Jacques Hubert et Nicolas Huet, 28 déc. — Jurés apprentis : François Mallet, 8 nov. ; sous Etienne Hubert, Jean Morel, même date ; sous Noël Guillebert, Robert Duval, 24 déc. — Cité comme maître horloger, 8 nov. 1694, Elye Le Febvre.

Année 1695. — Reçu maître, Marc-Antoine Le Bons, 10 janv. 1665. — Jurés apprentis : sous Jonas Thorelet, Abraham Congnard, 15 janv. ; sous Pascal Hubert, Nicolas Paumier, 16 mars ; sous Jacques Hubert, Jacques Fauvel ; sous Pierre Tassel, François De Salles, 21 décembre.

(1) Jean Baillon, maître horloger, était locataire, pour 140 l. par an, d'une maison appartenant aux Consuls, 1663-1672.

(2) Fils de Jean Thorelet, qui avait été reçu le 30 janv. 1646.

Année 1696. — Jacques Hubert et Pierre Tassel, gardes. — Reçus maîtres : Helie Blanchon, fils de Pierre Blanchon, maître (1), 2 mai; Nicolas Duval, fils de Robert Duval, maître, 9 juillet; Jacques Gloria, ci-devant bourgeois de Dieppe, 10 juillet (2).

Année 1697. — Pierre Tassel et Pascal Hubert, gardes.

Année 1701. — Jean Hubert le jeune et Jacques Gloria, gardes. — Reçu maître, Jacques Cabot, fils de

(1) Pierre Blanchon avait été reçu le 6 mars 1696.

(2) Je suis porté à attribuer à la famille Gloria, de Dieppe, l'établissement d'ateliers d'horlogerie, à Saint-Nicolas-d'Alihermont.

Un Jean Gloria, cité comme bourgeois de Dieppe, fils et héritier de Jean Gloria, 16 janv. 1610 (Tab. de Rouen).

Cette famille habitait, au XVIIIe siècle, une des paroisses de l'Alihermont. — 21 mars 1737, inhumation, à Saint-Jacques-d'Alihermont, de J.-B. Gloria, conseiller du Roi, auditeur en la Cour des comptes, âgé de 67 ans. — 21 sep. 1739, inhumation, au même lieu, de Marie Le Page, sa veuve, décédée à l'âge de 60 ans. — 21 oct. 1763, inhumation, à Douvrend, de Jean-Jacques-Isaac Gloria, écuyer, sieur de Douvrendel, auditeur en la Cour des comptes, décédé à l'âge de 52 ans. Il s'était marié à Marie-Anne de Creny, qu'il laissa veuve. La statistique de la Seine-Inférieure, dont la minute existe aux Archives départementales, parle en ces termes de l'horlogerie à Alihermont : « Un genre d'industrie, particulier au département de la Seine-Inférieure, est une fabrique de mouvemens en pendule à ressort, faits en blanc et finis à Paris. Cet établissement existe à Saint-Nicolas-d'Alihermont, canton d'Envermeu, et y remplace, depuis 50 ans, une chaudronnerie considérable qui a disparu. Il occupe aujourd'hui à peu près 60 ouvriers, répartis en 20 ateliers. On en comptait 150 au moins avant 1790, différence qui donne l'idée du décroissement de cette fabrique. Elle produisait de 2,500 à 3,000 mouvements, dont la plus grande partie passait à l'étranger. Les mouvemens, qui coûtaient en blanc 30 à 36 l., se vendaient 60 l. quand les horlogers les avaient finis. La paix rétablira cette fabrique digne d'être encouragée. 1808. »

Guill. Cabot, précité, 11 mai 1701. — Juré apprenti, sous Etienne Deshayes, Nicolas Alain, 14 fév.. — Autres horlogers : Louis Du Bosc, Claude-François Mare, Pierre Couplier, Nicolas Du Fey.

Année 1702. — Elye Le Febvre et Jacques Gloria, gardes. — Juré apprenti, sous Etienne Hubert, Pierre Le Boullenger, 19 octobre.

Année 1703. — Elye Le Febvre et Pascal Hubert, gardes. — Reçu maître, par suffisance, Jacques Gossier, 9 février.

Année 1704. — Pascal Hubert et Jacques Gloria fils, gardes (1).

Les *Tableaux de Rouen* indiquent comme gardes : De la Voipière, Duval, Guetier, De Sommaval, en 1774; Guetier, De la Voipière, Prevost en 1775; Prevost, Guetier, en 1776; Prevost, Bigot, en 1777; Bigot, Duval, De la Voipière, en 1778; Bigot, De la Voipière, De la Place, en 1779.

Nous citerons comme horlogers au XVIIIe siècle : Pierre Bessin, fondeur, exerçant le métier d'horloger, 1717 (V. Saint-Vivien); Jean Boussart, 1711-1712; Jacques-Innocent Cabot, 1768; De la Place, 1763-1778; N.-L. De la Motte, 1761; François Du Vivier, rue Grand-Pont, 1759-1764; Gloria, 1753. Gloria entretient l'horloge des merciers qui avait été achetée chez Framery, 1753; Louis Le Desvé, reçu par lettres de bulle, en considération du mariage de S. M., 1726, paroissien de Saint-Laurent en 1750; Le Vasseur, horloger de la cathédrale, démissionnaire en 1776; Etienne Marteau, reçu par lettres de bulle en considération du mariage de S. M., 1726; Thomas Paliard, rue Grand-Pont, 1786; François Porte, rue du Crucifix, 1747-1756; Tournel, 1731; M. Grenier, horloger en 1780, était inventeur d'un balancier de pendule à

(1) La plupart de ces noms sont empruntés aux registres du bailliage de Rouen, au Palais de justice.

secondes, qui fut soumis à l'examen de l'Académie de Rouen et obtint son approbation en 1780 (1).

NOTE SUR LES HORLOGES DES VILLES

Un arrêt du Conseil d'État, pour la liquidation des dettes de la ville de Dieppe, maintient parmi les charges communales une allocation de 40 l. pour l'horloger de la ville, 1666 (C. 220). Quand il n'y avait pas d'hôtel de ville, l'horloge communale était logée à la tour de la principale église. Il en était ainsi à Pont-Audemer, dès la fin du XVIe siècle (Arch. de cette ville). A Caudebec-en-Caux, la Fabrique essaya vainement de traiter, en 1556, avec le maître du gros horloge de Rouen pour l'horloge, avec un fondeur pour la cloche. Peu de temps après, elle fit marché avec Jean Collemont et Richard Quesnel, horlogers de Lisieux et d'Honfleur, pour l'horloge, avec Jean Buret, fondeur à Rouen, pour la cloche. La cloche fut fabriquée avant l'horloge, par suite de difficultés avec l'horloger Collemont. L'orloge fut placée au mois de juin 1564. « Juin 1564, presté à Jehan Collemont, orlogier, durant qu'il besoignoit à l'orloge par le commandement des habitans de la ville, pour ce qu'il disoit n'avoir argent pour avoir du charbon et autres negosses durant qu'il besoignoit à lad. orloge après ledit arrest, donné LXV s. » L'horloge était réclamée par les habitants : « Janvier 1563 (v. s.). Et pour ce que alors il n'y avoit orloge en lad. ville, de Caudebec, avoient esté led. thesauriers en nécessité, par raison de le murmure des bourgoys et habitans de lad. ville faire mectre une orloge à lad. église par Gieffin Du Fay, pour le temps de 3 moys por le prix de XII l. XV s. t. » Extraits des comptes de la Fabrique de Caudebec, communiqués par M. l'abbé Sauvage.

(1) « Balancier de pendule à secondes, d'une nouvelle construction, par le sieur Grenier, horloger du Vieux-Palais, à Rouen. Rapport de MM. les Commissaires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 23 février 1780. Imprimerie de Laurent Du Mesnil, rue de l'Ecureuil, 1790. » — Autre mémoire sur le même pendule, chez Seyer-Behourt, ventose, an III, avec additions. Imprimerie des Arts, rue Beauvoisine, nº 88, an IV de la République française, 1796. »

Deux anciennes horloges de la Cathédrale de Rouen. — La communication de M. le Président suggère à M. Bouquet l'explication qui suit :

Dans un passage des *Fastes de Rouen*, Hercule Grisel précisait la place qu'occupait l'horloge de la Cathédrale.

Voici ce texte, qui est tiré de la longue description de la Cathédrale, par Grisel, dans le mois *d'août* de son poème, où elle n'occupe pas moins de 158 vers.

Vestibulum duplex facta cruce dividit ædem;
A læva nomen Bibliotheca facit.....
Flectimus ad lævam ; fons hic, expressaque Virgo
Quæ Natum in gremio sustinet exanimem.
Hic instructa rotis moles horaria templo
Pondere distribuit tempora, signat acus.

« Un double vestibule partage l'édifice en faisant la croix; la bibliothèque donne son nom à celui de gauche.. Nous tournons à gauche, là se trouvent les fonts et le groupe de la Vierge qui soutient sur ses genoux son fils inanimé. Là aussi une horloge, par le mécanisme de ses roues et d'un poids, distribue les heures dans le temple ; une aiguille sert à les marquer. »

Grisel décrit l'état des lieux dans cette partie de la Cathédrale, vers le milieu du XVIIe siècle, tel qu'il s'offrait à lui ; mais il est nécessaire de compléter sa description par les remarques secondaires que voici :

Le Brun des Marettes, qui visitait la Cathédrale à la fin de ce même siècle, ou tout au plus tard en 1708, fournit les détails suivants sur ces fonts baptismaux, dans les *Voyages liturgiques de France*, imprimés en 1718 seulement. « En retournant par la porte du Chapitre dans l'église, on voit une espèce de grand tombeau, long environ de six pieds, dont le couvercle est de bois noirci, et qui paraît, de loin, être un tombeau de marbre noir. Ce n'est autre chose que le Baptistaire. Il est fort à

propos devant et tout proche de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste » (page 273).

La position de ces Fonts ou de ce Baptistaire est donc nettement déterminée par le texte de Grisel : ils étaient dans le transept nord, devant la chapelle qui en a reçu le nom de « chapelle de Saint-Jean-des-Fonts, » et non dans la chapelle elle-même, au moins à la fin du XVIIe siècle.

L'autel où se trouve le groupe de la Vierge, « portant sur ses genoux son fils inanimé, » existe encore, sous le nom de « Notre-Dame-de-Pitié, » nom nouveau qui, dès 1445, avait remplacé le nom primitif de « chapelle Saint-Sever, » ou de : « Saint-Sever dans la Croisée, » pour la distinguer de » Saint-Sever dans la Nef ». L'inscription actuelle, dans un cartouche, est :

VIRGINI COMPATIENTI

D'où lui vient encore quelquefois cet autre nom : « Autel de la Compassion. »

Enfin nous arrivons à l'horloge. Du distique qui lui est consacré par Grisel, le seul point bien certain, c'est qu'elle était dans le transept du nord, et rien de plus, sans qu'il soit possible d'en déterminer exactement la place. On sait au moins qu'au milieu du XVIIe siècle, c'était une horloge à demeure, avec un mécanisme composé de roues et d'un poids, et un cadran dont une aiguille marquait les heures. Le singulier *pondere* (poids), dont se sert Grisel, toujours si exact, me donne à penser qu'il vise une de ces horloges primitives, en usage avant le XVIIe siècle.

« Un poids attaché à une grande roue les faisait mouvoir, et une aiguille, portée sur l'axe d'une autre roue, indiquait les heures sur un cadran divisé en parties égales. » (M. Ouin-Lacroix, *Histoire des Corporations*, p. 185.)

Mais il avait existé, précédemment, dans la Cathédrale, une autre horloge, dont parlent les registres capitulaires. A la date du 14 novembre 1430, on y lit : « *Prefati*

Domini lathomis in fabrica hujus ecclesie laborantibus ad finem quod melius sciant tempus et horas laborandi et veniendi in opere tradiderunt eisdem mutuo horologium quoddam in hac ecclesia existens quod fuit datum per curatum de Monteforti, tamen pro ponendo dictum horologium in dicta fabrica et non alibi. — Les Messieurs précités ont prêté aux tailleurs de pierre, travaillant dans la fabrique de cette église, afin de mieux savoir le temps et les heures de leur travail et de leur venue à l'ouvrage, une horloge existant dans cette église, qui fut donnée par le curé de Montfort, à la condition toutefois de placer ladite horloge dans ladite fabrique et non ailleurs. » Celle-là était une horloge portative.

Sa place habituelle a laissé des doutes à M. Deville. Une première fois, dans la première édition de ses *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen* (1833), il disait :

« 1548. Nicolle Restout, chanoine, inhumé *aux carolles*, *devant le cadran*. On ignore de quel lieu il est ici question. » (p. 243.)

Mais, plus tard, dans le manuscrit laissé en vue d'une troisième édition, que la mort l'empêcha de donner lui-même, et pour laquelle je l'ai remplacé (1), M. Deville supprimait le dernier membre de cette phrase. C'est qu'il avait découvert l'endroit où se trouvait cette sépulture. Elle figure, en effet, dans le *Plan tumulaire de la Cathédrale*, dressé par lui et placé en tête de cette troisième édition, plan précieux qui donne l'emplacement de 144 tombes.

Celle de Nicolle Restout y figure sous le n° 25, non loin de la chapelle appelée « Le Revestiaire et Saint-Barthélemy », et qui, depuis la Révolution, est devenue la sacristie du Chapitre.

D après cette indication, il est donc certain qu'une des

(1) *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, avec trente-six planches. — Paris, A. Lévy, éditeur, 1881 ; 1 vol. grand in-4° de 328 pages.

horloges primitives de la Cathédrale, la plus ancienne, était dans le voisinage de cette sacristie. Cela devait être pour que l'*Horoscopus Ecclesiæ*, c'est-à-dire, suivant M. Deville, « celui qui était chargé d'indiquer les heures de service aux divers officiers de la Cathédrale », pût consulter le cadran, à chaque instant, aussi bien que tout le personnel de la Cathédrale, en se rendant à la sacristie.

Cet *Horoscopus*, dont parlent les Registres capitulaires, remplissait, pour le cadran, le rôle de surveillant, comme les horlogers préposés à la garde et à l'entretien de la Grosse-Horloge, dont on possède la liste, depuis 1389 jusqu'à nos jours. Mais nous sommes moins heureux pour les noms de tous les horlogers de la Cathédrale.

L'état de choses constaté pour le cadran, au milieu du XVIIe siècle, par les Registres capitulaires, fut changé, à une époque inconnue, pour faire place à celui que révèle Grisel, un siècle plus tard, jusqu'au jour où l'horloge du XVIIe siècle sera remplacée elle-même par une autre plus monumentale, au grand portail de Notre-Dame, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

C'est ainsi que, suivant la remarque du poète :

Omnia fert ætas, animum quoque,
VIRGILE, *Eglogue* IX, vers 51.

« L'âge enfin détruit tout, tout jusqu'au souvenir. »

Portail de Saint-Vivien. — En réponse à la question d'un collègue, M. Lefort annonce à la Commission que la restauration de cette partie de l'église n'a pu encore être achevée. Il ne reste d'ailleurs que quelques raccords à faire au pignon voisin de la rue Saint-Vivien. La voûte neuve, construite il y a une vingtaine d'années, a eu le bon goût de respecter le berceau antérieur.

La séance est levée à quatre heures moins le quart.

A. TOUGARD.

TABLE DES NOMS D'HOMMES [1]

A

Allain, 93-95.
Alorge, 217-220, 429, 477.
Amboise (G. d'), 35, 39, 45, 57, 61, 198.
Ameline (l'abbé), 427.
Androuet du Cerceau, 112, 113.
Anglais, 107.
Annebaut (d'), 39, 92.
Anselme (le P.), 257.
Antonin le Pieux, 469.
Aprix, 445.
Arago (Fr.), 31.
Aristote, 73-75.
Aroux (E.), 147.
Auber (G.), 36.
Auguste, 458.
Aumont, 174.
Auvray (l'abbé), 32.

B

Bacchus, 366.
Bachelet (Th.), 149.
Bacheley, 9.
Ballay, 332, 337.
Barbet (H.), 147.
Barbier, 296.
Barjolle, 333, 337, 339.
Bartoli, 422, 423.
Beaurepaire (G. de), 162.
Bède, 282, 283.
Bediou (Nicolas), 441, 442.
Begon (de), 256.
Bellefont (de), 366.
Bérain, 9.
Berard, 209, 211.
Berry (duchesse de), 245.
Beyssac (A.), 484, 502, 515, 516.
Bigot, 109.
Biron (maréchal de), 490.
Boileau, 325-327.
Boissay (de), 441.
Bottari, 423.
Bouchardon, 369.
Boucicaut, 427.
Bouillon (cardinal de), 343-345.
Bourgueville, 20.
Boury (de), 428.
Bousseau, 47.
Boyvin, 102.
Braquehais, 10, 252.

1 Voir à la dernière table l'article *Commission*.

Brézé (de), 100.
Brigandet, 93.
Brinon (de), 29-30.
Briot (N.), 185.
Brumare (de), 130.
Brunel, 133.
Buret, 57.
Byon, 333.

C

Cabanon, 147.
Caffieri, 162.
Cartaud, 47.
Castel, 47.
Caumont (E. de), 97, 124.
Caux (S. de), 87, 88, 112.
César, 289.
Charavay, 343, 345.
Chamois, 127.
Charles V, 47.
— VI, 27, 307, 399, 427.
— VII, 245.
— VIII, 289.
— IX, 3.
— de Normandie, 142.
Charpillon, 93.
Châtillon, 116.
Chattes (de), 109.
Chenevière (les), 258.
Chéruel, 74.
Chiffiet, 461.
Chotard, 331.
Christine (sainte), 462.
Cicéron, 81.
Civille (de), 3-6, 110, 181, 395.
Claude (saint), 485.
— le Gothique, 458.
Clermont (de), 92.
Clérot, 163.
Cochet (l'abbé), 12, 16, 18, 63, 100, 159, 198, 215, 223, 224, 234, 236, 239, 252, 274, 290, 299, 362, 405, 414, 424, 440, 461 467, 469.
Cochin, 7.
Cochon (Pierre), 489.
Colbert (famille), 128-131, 254.
Colomby (de), 488, 491, 493.
Conti (prince de), 353.
Corbineau, 354.
Corneille (Pierre), 131, 162, 247, 251, 327, 359, 364.
— Antoine, 359, 360.
Cospean (Ph. de), 406-409.
Costé de S.-Supplix, 413, 414.
Coutan (docteur), 253, 353, 354.
Crespin, 238.
Cupidon, 195, 505.

D

Daphnis, 421.
Darcel (J.), 363.
— (A.), 416.
Dauvergne (A.), 295.
De France, 260.
Dehors, 334.
Delisle (Léop.), 429.
Des Buats (R.), 437.
Descamps, 137.
Descartes, 69, 74, 75, 133.

Deshaies, 334, 340.
Deshommets, 200.
Des Moulins (Ch.), 423.
Deville, 36, 254, 525, 526.
Diane de Poitiers, 196.
Dioclétien, 428.
Dreux du Radier, 502, 503.
Dubois (l'abbé), 253.
Dubosc (E.), 364.
— (G.), 348.
Du Breuil, 247.
Ducarel, 47.
Du Chesne (A.), 139.
Du Fay (Gilles), 300.
Duhamel, 334.
Duhen, 334, 337.
Dumesnil (A.), 148.
Dumont (Ernest), 366.
— de Bostaquet, 437.
Dumoustier (Arthur), 290.
— (Côme), 182.
— (Philippe), 437.
Duplessis (Dom), 128, 129, 131.
Dupont, 202.
Du Quesnay, 334.
Durieu, 438, 441, 447.
Duruy, 428.
Duvergier de Hauranne, 147.
Du Vivier, 402.

E

Emerson, 472.
Esneval (d'), 206-208.
Estoutteville (d'), 10, 227.

F

Fallue (L.), 365.
Farin, 5, 36, 46, 102, 104, 172, 179, 198, 257, 258, 260, 267, 395, 498.
Faucon, 147, 225.
Fénelon, 133, 343.
Féret, 159.
Flammarion, 79.
Fontaine (Michel), 201.
Fourier (B. Pierre), 226.
Framery, 351.
François Ier, 20, 21, 245, 250, 353.
Fréville (de), 13.
Frion, 461.
Friquenville (de), 440.
Fumierre, 41.

G

Gaignet (Th.), 217.
Galilée, 69.
Gamare (l'abbé), 463, 464.
Garnier, 222.
Gaulois, 98.
Gauthier (l'abbé), 143.
Georges, 335.
Gerbault, 335.
Gibout, 335.
Gigonde, 336.
Gloria, 520, 521.
Gobelin (famille), 129.
Godiveau, 65.
Gomboust, 6.
Gondi (de), 93.
Gordien, 470.
Gosselin, 15, 17, 22.
Gosset, 336.
Goube, 227.
Gournay (de), 336.
Grappin, 336.

Grisel (H.), 225, 346-350, 523-526.
Grosmesnil (de), 391, 392.
Grotius, 117, 138.
Groulart (Cl.), 208.
Guichainville (de), 462.
Guiffart, 72, 74, 76, 78, 208.
Guillaume-le-Conquérant, 12, 429.
— de Bourges, 483.
— de Durefort, 480.
— Malet, 293.
Guillebert (Louis), 264.
Guillemard (F.), 295.
Guizot, 149.

H

Haag, 333.
Hangest (de), 257.
Hantier (les), peintres, 343-345.
Harcourt (J. de), 258.
Harlay (de), 73.
Hayneufve (le P.), 325-327.
Héberts (des), 131.
Hellot (A.), 290.
Henri II, 195, 308.
— III, 172.
— IV, 242, 245, 307, 331, 337, 490.
— V, 27, 95, 141, 178, 240, 307.
— VI, 27, 95, 172, 178, 307.
Herbouville (d'), 209-210.
Hercule, 470.
Hochet, 68.
Hœfnagle, 5.
Horace, 404, 422, 424.
Houdetot, 238.
Huart, 37, 38.
Hucher, 119.
Huyghens, 484.

I

Isabeau de Cormeilles, 199.

J

Jean-sans-Terre, 107, 427.
— de Séez, peintre, 200.
— d'Avranches, 301.
Jeanne d'Arc, 480.
Josseline, 201, 261.
Jubert (J.), 331.

L

La Chausse, 259.
La Ferté, 109, 110.
La Heuse (R. de), 431-434.
La Londe (M. de), 491, 492.
Lamandé, 57, 59, 228.
Lambert, 57, 59.
Lambert (E.), 118.
Lamine, sculpteur, 203-205, 208, 214.
Lamort, 336.
Lance, 127.
Langlois (H.), 223, 276.
Langouge, 239, 241.
La Place (P. de), 437.
Laporte, 215.
La Quérière (E. de), 213, 268, 488.
La Roche (de), 15.

La Roque (A. de), 238, 239.
La Rue (N. de), 198.
La Salle (de), 448-452.
La Tour (de), 470.
Le Boucher, 37-44.
Le Brument, architectes, 196, 202.
Le Brun des Marettes, 45, 48, 56, 523.
Le Carpentier, 137, 214.
Lechevallier, 11, 25.
Leclerc, 336.
Lecœur, 304.
Le Cordier, 435.
Le Couteulx, 50, 58, 165, 463.
Lee, 87, 89-92.
Le Febvre, 336.
Le Friand, 63.
Legendre (l'abbé), 360-364.
Le Genevois, 334, 337-339.
Léger (saint), 203.
Legris (l'abbé), 160.
Legros, 152.
Le Guerchois, 130.
Le Lieur (Jacques), 375, 376.
Lemarchand, 256.
Lennier (G.), 365.
Le Prince, 47, 498.
Le Rat, 9.
Lereffait, 301.
Le Roux, 338.
Le Roy, 338, 339.
Le Tellier, 339.
Levacher (l'abbé), 363.
Le Vieil (G.), 40.
Limbourg, 330.
Loridé, 339.
Loth (l'abbé J.), 24, 57.
Louis IV, 301.
Louis IX, 128, 129.
— XI, 142, 245, 307.
— XII, 61, 289.
— XIII, 128, 307, 362, 363.
— XIV, 127, 128, 343, 399.
— XV, 136, 400-402.
— XVI, 57, 174, 204, 402, 404.
— XVIII, 145.
— de Graville, 247, 289-294.
Lourdel (Michel), 203.
Louvois, 127.
Lucain, 149-151.
Luxembourg (de), 130.

M

Mai (cardinal), 422.
Maintenon (Mme de), 130.
Malebranche, 133.
Malet de Graville, 240.
Manneville (G. de), 437.
Marical, 12.
Marie, 50, 250.
Marivaux (de), 134.
Marteau (F.), 400.
Martin (Alphonse), 294, 366, 368.
Martinot, 490, 514-518.
Masselin (Jean), 196.
Mathilde, 111, 217, 292.
Mathurin (S.), 86.
Mauny (Marie de), 236, 241.
Maur (S.), 86.
Maze (l'abbé), 160, 365, 413, 426. *Notice*, 463-471.

Ménalque, 421.
Ménestrier, 461.
Ménillet (du), 88.
Mersenne, 69, 70, 74, 76.
Mette, 50.
Michel-Ange, 46.
Michel (Michel), 260.
Minerve, 402, 403.
Mionnet, 470.
Mochon, 365.
Molière, 162.
Montfort (de), 26.
Montgommery, 3.
Mopsus, 420-422.
Moy (de), 446, 451.

N

Naef, 290-293.
Nagerel, 20, 507.
Néron, 458.
Nino (Pedro), 240, 244.
Noël (Eugène), 148.

O

Ouin-Lacroix, 392, 401-403, 524.
Oursel, 2.

P

Paffé, 50.
Paris (l'abbé), 11, 281.
Pascal. *Notice*, 68-85.
Pavie, 337.
Pellot (Cl.), 128.
Périer, 77.
Perières (Loysel des), 113-116.
Perret, 289.
Petit, 70, 76.
— (Adam), peintre, 200.
— (Daniel), *voyeur*, 339.
— (Jean), 340.
Philippe V, 307
Philippe-Auguste, 108, 427.
Philippe de Champagne, 67.
Philippe-le-Bel, 431.
Pierius, 73-76, 78.
Pline, 473.
Pochon (les), 334, 337, 340.
Poerier d'Amfreville, 103, 104.
Poillevillain (famille), 179-181.
Poirson, 332.
Pommeraye (Dom), 36, 44, 226, 480, 481.
Postumus, 426.
Poterat, 329.
Pottier (André), 30, 98, 281, 282.
Poullain, 238, 239.
Pradon, 326-327.
Preaulx, 336, 340.
Probus, 428.

Q

Quatre-Yeulx, 385, 391, 392.
Quin (Ch.), 294, 365.

R

Racine, sculpteur, 268-272.
Rambouillet, 333-336.
Raoul, 289, 301.
— de Carville, 482.
Rassent (de), 435.

Rebillier, 47.
Renaud de Trie, 240, 392.
Ribera, 214.
Rich, 423.
Richard Cœur-de-Lion, 107, 292.
— Ier, duc de Normandie, 301.
— (Ch.), 488.
Richelieu, 113.
Rigaud (Eudes), 430.
Robert, 3, 289.
Robespierre, 214.
Robessart (L. de), 240.
Rœttiers, 401.
Rohault, 77.
Roland, 55.
Rollin et Feuardent, 27, 95, 141.
Romain (saint), 365.
Rondeaux, 105, 143, 163.
Rotrou, 340.
Rouen (de), 243.
Rousseau, 61.
Ry (Ch. de), 112, 113.

S

Saint-Ouen (M. de), 448-452.
— (Th. de), 451, 452.
Sarrau (Cl.), 139.
Saulcy (de), 175, 176, 179, 181, 186, 223.
Sauterel, 340.
Sauvage (l'abbé), 10, 11, 24, 489, 490, 522.
Sauvageot, 348, 349, 357.
Scot, 333.
Séricourt (de), 484-486.
Simon, 148.
Smedt (R. P. de), 282.
Staal (Mme de), 131-133.
Sully, 331.
Surreau (L.), 507.

T

Taylor, 455.
Tétricus, 426.
Thillaye, 9.
Thorelet, 492, 497, 506, 514, 519.
Tilly (L. de), 113.
Tissandier, 79.
Titelouze, 261.
Toricelli, 69-71, 76, 77, 80.
Tourneur (l'abbé V.), 253.
Toustain, 341.
Tudot, 34, 97.

V

Vair (G. du), 406.
Vallée, 370, 398, 426, 427.
Vertot, 133.
Villequier (de), 147.
Vincent de Paul (saint), 93.
Viollet-le-Duc, 11.
Virgile, 419-424, 526.
— (Polydore), 473, 474.
Voltaire, 61.
Vopiscus, 428.

Y

Y de Séraucourt, 253-254.

TABLE DES NOMS DE LIEU

A

Abbeville, 314.
Aclon, 386.
Aizier, 19.
Alençon, 334.
Aliquerville, 235.
Alizay, 491, 512.
Allier, 34.
Allouville, 11, 25, 281.
Alvimare, 235, 239, 241-243.
Amfreville, 103, 104.
Andelle, 58.
Andelys, 118, 332, 370.
Angers, 177.
Angleterre, 213, 319, 351, 352, 370, 381, 393, 394, 435.
Anneville, 317.
Anvers, 17.
Arelaunuum, 12.
Arques, 430, 441-447, 450.
Auberbosc, 244.
Aubette, 61.
Auchy, 480.
Auffay, 448-450, 512.
Authieux (Bellencombre), 431, 432.
Auvergne, 319, 320, 328.
Auzouville, 244, 437.

B

Baillolet, 473.
Bapaume, 332, 335, 340.
Bardouville, 338.
Beaubec, 430, 436.
Beaubecquet, 429, 430.
Beaulieu, 61.
Bec-Hellouin, 376.
Bellefosse, 243.
Bellencombre, 432-434, 445, 448-451.
Bermonville, 243.
Berville, 384.
Besançon, 130.
Beusemouchel, 240, 438, 441.
Bézu, 198, 199.
Bilbao, 395.
Blainville, 512.
Blarru, 113.
Blengues, 235.

Bléville, 294.
Bondeville, 313, 335.
Bonnetot, 102.
Bordeaux, 423.
Bosc-le-Comte, 433.
Bostaquet, 437.
Bourg-Achard, 336.
Braquetuit, 430.
Bréauté, 364, 365.
Brésil, 14, 19, 320.
Brest, 165.
Bretagne, 245, 308, 319, 370, 375, 387, 393, 428.
Brionne, 134.
Brotonne, 21.
Bruges, 314, 382.
Bures, 451.
Burettes, 440.

C

Cadix, 17.
Caen, 389, 488.
Cailly, 160, 222, 338, 469.
Cambrai, 309, 318.
Canada, 15.
Canteleu, 298.
Carentan, 226, 391.
Carteret, 386.
Caudebec-en-Caux, 12, 15, 20, 232, 279, 334, 336, 370, 386, 388, 473, 489, 490, 522.
— lès-Elbeuf, 255, 428, 460.
Caudecotte, 152, 159.
Caumare, 241, 242.
Caumont, 134.
Celloville, 429.
Charlemesnil, 440, 441.
Chaville, 127.
Chef-de-Caux, 391.
Chine, 351, 352.
Clair, 473.
Cléon, 307.
Clères, 100, 256.
Clermont, 489.
Cléville, 235.
Commercy, 93.
Conihout, 370.
Coutances, 27.
Crasville-la-Roquefort, 26, 95.
Creil, 390.
Criquebeuf-sur-Seine, 390.
Croisset, 372.
Croixmare, 104.

D

Danemark, 66.
Darnétal, 313, 318.
Déville, 73, 462.
Dieppe, 87-88, 152-159, 191, 245, 332, 380, 383, 437, 441, 442, 450, 520, 522.
Dieppedalle, 374.
Doudeauville, 317.
Douvrend, 520.
Duclair, 335, 336, 360, 361.

E

Eauplet, 340, 384.
Eburovices, 119.
Ecalles-Alix, 68.
Ecluse (l'), 380-382.
Ecouis, 92-94, 428.

Elbeuf, 118, 202, 370, 428, 437.
Envermeu, 445.
Epinay-sur-Duclair, 99, 121.
Ermitage (l'), 21.
Esnitot, 342.
Espagne, 352, 370.
Etoutteville, 236.
Etrépagny, 340.
Eu, 234, 274, 313.
Eudreville, 428.
Evreux, 301, 319, 333, 337, 340, 426, 428, 460, 492.

F

Fauville, 491, 512.
Fécamp, 306, 373, 377, 479, 501, 516.
Fervaques, 336.
Flandre, 308, 370, 395.
Fleury-sur-Andelle, 335, 339, 340.
Fontainebleau, 337.
Foucart, 235, 241.
Fresles, 451.
Freulleville, 441.
Fréville, 121, 360.

G

Gaillon, 61, 339.
Galleville, 102.
Gaule, 428.
Genève, 472.
Gibraltar, 17.
Gisors, 318, 334, 336, 339, 492.
Gouberville, 507.
Gounonville, 370.
Graimbouville, 300.
Grainville-la-Teinturière, 264
Grandes-Ventes. *Notice*, 429-445.
Gravelines, 388.
Graville, 240, 289-295, 364, 365.
Greenwich, 472.
Gruchet, 428.
— le-Valasse, 501.
Guibray, 319.
Guillerville, 185.
Guinée, 16.

H

Harfleur, 294, 295, 340, 365, 381-388, 392, 396, 413, 426, 427.
Hautot-l'Auvray, 404.
— sur-Seine, 371, 378.
Havre, 10, 14-17, 19-22, 289, 294-296, 338, 339, 343-345.
Hénouville, 360-364.
Herbouville, 242.
Hollande, 9, 142.
Honfleur, 16, 17, 19, 20, 382, 386, 394, 522.
Hongrie, 300.
Houlme (le), 313.
Houppeville, 182.

I

Italie, 66, 69-71, 76, 352.

J

Joigny, 93.
Jumiéges, 183, 371, 372, 387.

L

La Baye, 390.
La Gaillarde, 368.
La Garenne, 130.
La Haye-le-Comte, 430, 433, 435.
La Hogue, 391.
La Londe, 357, 412, 435, 456-460.
La Mailleraye, 13, 16, 18, 446.
La Poterie, 21.
La Rochelle, 17.
Le Croc, 441.
Lendit, 319.
Léry, 334.
Leure, 382, 391, 393, 396.
Lille, 331.
Lillebonne, 330, 369, 398, 469.
Lisbonne, 18, 391.
Lisieux, 336, 400, 490, 522.
Londinières, 239.
Longueville, 447.
Longueville (Eure), 392.
Louviers, 276, 337.
Luneray, 442.
Lyon, 502.

M

Magny, 336, 339, 340.
Maintru, 441.
Manéglise, 295.
Mannevillette, 287.
Manoir (le), 255.
Marcoussis, 290.
Maromme, 58, 165, 170, 334, 337.
Maulévrier, 32, 97, 100, 300.
Mauny, 241, 385.
Mesnières, 441.
Mesnil-Auval, 386.
Mesnil-Esnard, 371.
Mesnil-Raoult, 339.
Milleville, 172.
Mont-aux-Malades, 68, 315, 316, 335, 360, 422, 445.
Montauban, 242.
Montfort, 337, 482, 525.
Montivilliers, 140, 292, 339. 340, 366, 447, 451, 480.
Montpellier, 98.
Monville, 109, 437.
Mortagne, 339.
Moulineaux, 107, 108, 162.
Muchedent, 286, 337, 409, 441.

N

Nantes, 245.
Neaufle, 338.
Nîmes, 458, 461.
Nointel, 128.
Normandie, 331, 334, 424, 435.
Norwége, 66.

O

Oise, 377.
Oissel, 372, 373.
Orival. *Notice*, 104-108; 357, 456.
Orléans, 165, 176.

P

Paris, 26, 56, 64, 70, 77, 112, 127, 164, 176, 183, 211, 247, 279, 320, 342-345, 362, 370, 378, 388-390, 407, 462, 488, 490, 520.

Pavilly, 122, 191.
Penmarch, 387.
Perche (le), 241.
Petit-Couronne, 276.
Picardie, 159, 319.
Pinterville, 9.
Poissy, 429.
Poitou, 376.
Pompei, 328, 418, 425.
Pont-Audemer, 21, 337, 338, 406, 522.
Pont-de-l'Arche, 334-340, 375.
Pont-Saint-Pierre, 333, 335.
Pontoise, 335, 341.
Port-S.-Ouen, 370.
Porto, 391.
Portugal, 370, 391.
Portugalette, 17.
Poses, 377, 388.
Préaux, 124.
Puy-de-Dôme, 77.

Q

Quevilly, 117, 437.
Quillebeuf, 14, 295.

R

Rançon, 236.
Reims, 116, 253.
Robec, 61.
Rolleville, 463-471.
Rome, 225, 282, 343-345, 352, 422, 423.
Romilly, 58, 165, 170.
Roncherolles, 93.
Rosay, 433.
Rouen, 18, 20, 21, 27, 36, 56, 68-85, 87-92, 116, 142-151, 198, 237, 242, 301, 307, 308, 327, 329, 331-341, 345, 443-445.
— Abbaye de S.-Ouen, 198, 226, 229, 255, 345, 374.
— — Saint-Amand, 129, 368, 415, 455.
— — Sainte-Catherine, 199.
— Beffroi, 215, 221, 349, 412.
— Carrefour Bonne-Nouvelle, 138.
— Caserne S.-Sever, 7-9, 24, 96, 462.
— Chapelle du Lycée, 68. *Notice :* 101-104.
— — S.-Romain, 214.
— Château, 338, 340, 406
— Consuls, 503.
— Couvent des Béguines, 129.
— — Bénédictines, 129.
— — Congrégation N.-Dame, 135.
— — Cordeliers, 210, 216-220, 242, 359.
— — Crépines, 134.
— — S.-Paul, 378.
— — S.-Sacrement, 110.
— — Ste-Claire, 110.
— Dominicains, 195.
— Ecole archiépiscopale, 73.

Rouen, église Bonne-Nouvelle, 2, 7, 374, 375, 502, 516.
— — Cathédrale, 10, 24, 35-65, 67, 68, 213, 226-229, 240, 253, 268, 277, 283, 288, 356, 412, 430, 474-487, 523-526.
— — Emmurées, 7, 138, 194.
— — S.-Cande-le-Vieux, 406-409.
— — S.-Gervais, 247.
— — S.-Godard, 247. *Notice*: 257-273.
— — S.-Eloi, 93, 214.
— — S.-Etienne-des-Tonneliers, *Notice* : 196-214, 461.
— — Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 182-185.
— — Saint-Herbland, 203.
— — S.-Laurent, 273, 281, 303, 491.
— — S.-Lô, 29, 230, 302, 324, 386, 501.
— — S.-Louis. *Notices*: 126-138, 142-151, 366-368.
— — S.-Maclou, 215, 277, 286, 357, 493.
Rouen, église S.-Martin-du-bout-du-Pont, 98, 230, 498.
— — S.-Ouen, 217, 278, 305, 501 (*Voir* Abbaye).
— — S.-Patrice, 322.
— — S.-Romain, 213.
— — S.-Sauveur, 437.
— — S.-Sever, 214, 461.
— — S.-Vigor, 264, 265.
— — S.-Vincent, 225.
— — S.-Vivien, 286, 499, 526.
— — Ste-Croix-des-Pelletiers, 100, 273.
— Gendarmerie, 137, 142.
— Grenier à sel, 7.
— Grosse-Horloge, 215, 216, 346-349, 487-491.
— Halles, 297.
— Haute-Vieille-Tour, 96.
— Horloge du beffroi, 222, 487-491.
— Hôtel-Dieu, 28, 110.
— — des Monnaies. *Notice* : 162-192, 224.
— Inondation de 1740, 8, 9, 24, 96.
— Jésuites, 7, 9, 325-327.
— Jetons des échevins, 399.
— Jeu de paume, 137, 188.
— Lycée, 68, 299.
— Monnaies, 427.
— Navigation. *Notice* : 370-396.

Rouen, Palais de Justice, 247, 503.
— Pont, 111-116, 217, 333, 334, 340.
— Richebourg, 374.
— Rue Fr.-de-Civille. *Notice* : 3-7.
— — Grand-Pont, 98, 141, 216, 217, 427.
— S.-Sever, 337.
— Séjour de Pascal, 68-85.
— Source Gaalor, 27.
— Table de marbre. *Note:* 247-251.
— Verrerie, 80.
— Vieux Pont, 217.
Rouvray, 106.
Royaumont, 429.
Royville, 68.

S

Sable (île de), 15.
Sahurs, 371, 378.
S.-Aignan, 315, 316, 437.
S.-André-sur-Cailly, 223.
S.-Aubin-sur-Gaillon, 317.
S.-Cloud, 351.
S.-Cyr, 152.
S.-Jacques-d'Aliermont, 520.
S.-Jean-d'Abbetot, 295, 409.
S.-Jouin, 366.
S.-Leu-d'Essevent, 388, 390.
S.-Lô, 179, 307.
S.-Lucques, 17.
S.-Martin-de-Boscherville, 22, 362.
— du-Bec, 295.
S.-Philbert-sur-Rille, 301.
S.-Pierre-de-Manneville, 16.
— le-Viger, 369.
S.-Nicolas-d'Aliermont, 520.
S.-Romain, 160.
S.-Saens, 129.
S.-Saire, 430.
S.-Sulpice (Octeville), 413, 414.
S.-Vaast-d'Equiqueville, 446.
S.-Valery, 159.
— sous-Bures, 440.
Ste-Catherine (côte), 74, 80.
Ste-Gertrude, 32, 96, 123, 141.
Ste-Marguerite-sur-Mer, 329.
Ste-Vaubourg, 506.
Samer, 392.
Sandouville, 369, 426, 427.
Saulx (? Sceaux), 351.
Saxe, 351, 352.
Séez, 283.
Seine (la), 217, 320, 333, 338, 370-396, 405, 456, 460.
Sotteville, 9.
— sous-le-Val, 383.
Stockholm, 356.
Suède, 66.

T

Tancarville, 159, 295, 385.
Terre-Neuve, 15, 17, 19, 20.
Thibermesnil, 108-111.
Tilly, 113.
Torcy, 448, 450.
Touffreville, 236.
Toul, 226.
Tournai, 176.
Tours, 245.

Tourville, 234, 429.
Tréport, 253, 336, 353.
Troyes, 329.

V

Val-de-la-Haye, 196, 378.
Valliquerville, 33.
Varimpré, 234.
Varanville, 334.
Vascœuil, 335.
Vatteville. *Notice :* 12 - 22; 278.
Vaudreuil, 332, 360, 363.
Vauguille, 433.
Velluy (Aisne), 373.
Ventes-d'Eavy, 429-434.
Vergetot, 300.
Verneuil, 333, 340.
Vernon, 317, 377, 380.
Vieux-Port, 383, 387.
Vieux-Rue, 108.
Ville-l'Evêque, 127.
Villequier, 15, 18, 20, 253.
Villiers, 380.
Vimont, 446.
Vincennes, 351, 352.
Vivier (le), 240.

W

Waterford, 135.

Y

Yainville, 305.
Yerville, 108-109.
Yvecrique, 512.
Yvetot, 11, 68.

TABLE DES MATIÈRES

A

Académie française, 133.
Acœillement, 189.
Allemands, 448-450.
Allemelles, 309.
Alongue, 373, 379, 381.
Amancheurs, 314.
Amas de monnaies, 428.
Anac, 376.
Antiquités égyptiennes, 417.
Appeticier, 491.
Apresagement, 387.
Archeer, 434.
Architectes du Roi, 112, 113, 128.
— rouennais, 402.
Arcturus, 472.
Ardoise, 440.
Armateurs à Vatteville, 14.
Armées romaines en Gaule, 428.
Armes franques, 358.
— romaines, 456, 458.
Arrés, 381.
Arseqs, 321.
Arssin, 435.
Art des bas temps, 426.
Aruner, 495, 496.
Asouage, 379.
Assonge, 373.
Assoulte, 443.
Attemper, *atremper*, 488, 493
Auloge, *aulogier*, 493.
Aumucher, 477.

B

Baée, 218.
Balenche, 381.
Balles de fronde, 469.
Barge, *bargot*, 370.
Bas manufacturés, 87.
Berceau d'église, 409.
Bibliothèque du Chapitre, 11.
Blanchœuvre, 511.
Bonecte, 389.
Bordingues, 373.
Bouc en bronze, 366.
Boue, 388.
Boué, 218.
Bouette, 474.
Bouques, 389.
Bourgeois de navires, 13-20.
Boursette, 452.
Boutaille, 451.
Bouticle, *porticle*, 497.
Briques romaines, 256.
Bronze romain, 364.
Brûle-parfum antique, 404, 417-426.

Buer, 445.
Bustes historiques, 162.

C

Cabetent, 373.
Cablel, 378, 379.
Cabril, 448.
Cacheribaut, 477, 487.
Cachette monétaire, 26, 95.
Caere, 478.
Calvaire, 368.
Camp gallo-romain, 159, 369, 398, 426, 427.
Cantet, 439.
Carolles, 35-37.
Carreaux vernissés, 353.
Carteron, 451.
Catalogues de Musées, 215, 306.
Cercueils mérovingiens. *Note :* 160-161, 223.
Cerrefeu, queuvre-feu, coiefeu, 476, 478, 487.
Chainture, 452.
Chaire archiépiscopale, 10, 24.
Chanfrainté, 219.
Chapiteau dorique, 256.
Charbon la nuit de Noel, 437.
Charée, 451.
Châsse, 225.
Chaulx, 376.
Chemins modernes, 331.
Christ en ivoire, 117.
— en métal, 117.
Cimetière, 406, 430, 431, 439.
Cimetière gaulois, *Notice :* 152-159.
— transfluvial, 98.
— profané, 406-409.
Clamer, 393.
Classement du mobilier, 66.
Clinqué, 373.
Clepsydres, 474.
Cloche *Georges-d'Amboise*, 56-65.
Cœur d'étain, 291.
Commerce maritime, 12-22.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS

Séances de la Commission

1888 février, 1.
avril, 24.
juin, 66.
juillet, 99.
octobre, 120.
décembre, 140.
1889 février, 193.
avril, 221.
mai, 232.
août, 252.
octobre, 280.
décembre, 298.
1890 février, 323.
mars, 342.
juin, 355.
juillet, 397.
novembre, 411.
décembre, 454.

Communications

MM. Adeline, 138, 324.
Bailliard, 289, 342, 364, 413.

MM. Baudry (P.), 7, 30, 85, 117, 138, 194, 214, 281, 345, 405, 461.
Beaurepaire (de), 2, 9, 12, 26, 27, 34, 87, 111, 126, 162, 196, 233, 244, 247, 256, 276, 308, 331, 345, 351, 406, 428, 429, 472.
Biochet, 96, 141.
Bouquet, 2, 68, 116, 126, 139, 142, 283, 325, 346, 398, 417, 523.
Drouet, 27, 34, 95, 97, 118, 245, 255, 275, 301, 307, 428, 460.
Duval, 246, 330, 369, 398, 409, 426.
Garreta, 27, 67, 100, 101, 222, 224, 296, 299, 301, 302, 427.
Glanville (de), 222, 350.
Gosselin, 10, 26, 96, 214, 215, 412.
Gouellain, 8, 9, 117, 141, 192, 222, 225, 233, 245, 277, 324, 328, 329, 368.
Hardy (M.), 324.
La Serre (de), 100, 104, 122, 123, 273, 303, 357, 455.
Le Breton, 66, 142, 151, 162, 349, 353.
Lefort, 33, 276, 278, 279, 284, 286, 526.
Lormier, 124, 281, 404, 462.
MM. Maillet du Boullay, 30, 95, 141, 215, 230, 231, 455.
Milet, 151, 286, 409.
Pelay, 9, 27, 32, 67, 98, 116, 117, 124, 215, 216, 230, 245, 276, 277, 283, 286, 288, 305, 359, 366, 368.
Simon, 305, 359.
Tougard (l'abbé), 2, 10, 11, 22, 24, 32, 33, 108, 123, 141, 159, 160, 162, 196, 253, 277, 278, 287, 296, 299, 305, 306, 329, 353.
Vesly (de), 8, 9, 117, 255, 307.
— Bulletin, 2, 141, 298, 356, 455.
— Archives, 2, 100, 101, 104, 122, 123, 162, 232, 253, 281, 303, 324, 426.
— Membre décédé, 233.
Conseil général, 215, 234, 412, 456.
Construction romaine, 358, 456.
— des navires, 374.
Contraut, 388.
Coquet, 372, 494.
Cordail, 375, 380.
Coues, 388.
Coulomb, 40.
Coustemant, 375.
Couteau franc, 161.

Coutellerie de Rouen, 308.
Coutre, ses fonctions, 483.
Coux, 354.
Crayer, 370, 386, 387.
Croix (les) de Blengues, 243.
Cruche en terre, 345.
Cuivre à Rouen, 36.

D

Dalles tumulaires, 124, 293, 294, 360-363, 461.
Dames de S.-Cyr, 131-132.
Décentralisation artistique, 279.
Dégradations de monuments, 277, 356, 415.
Degresser, 490.
Délais, 439.
Descarchie, 388.
Desjuner, 450, 451.
Dessin (cours et écoles de), 137.
Dévalisement, 452.
Devis, 216, 269.
Directoire de l'année, 472.
Division du temps, 473.
Denoque, 499.
Dragages en Seine, 117, 405.
Droits d'usage forestiers, 431-435.

E

Echinées, 439.
Ecoles des Frères, 143.
Ecussons, 414, 428.
Egaument, 219.
Eglise Ste-Geneviève de Paris, 64.
Emmencherie, 315.
Encastillement, 497.
Enceinte fortifiée, 104.
Enchapement, 218.
Encorboreillement, 218.
Enfeuillement, 218.
Enfondré, 453.
Enjolivements archéologiques 423.
Enpaquer, 450.
Enseigne, 216.
Enseignement mutuel, 143.
Entrepis, 218.
Epée gallo-romaine, 159, 458.
Eperonnier, 511.
Epitaphes, 199, 254, 287-289, 290-292, 300.
Escaffe, 370, 385.
Escroe, 371.
Espoisse, 371.
Esquelle, 475, 476.
Estableaux, 372.
Estoffes, 46.
Estoffle, 265, 473.
Estoy, 378.
Etoubles, 444.
Expériences du vide. *Notice*: 68-85.
Exposition bibliographique, 283.

F

Fachon, 452, 501.
Fain, 392.
Fer (objets en), 405, 457.
Fêtes; ne réduisent pas le salaire des ouvriers, 310, 487.
Feu d'artifice pour dessert, 352.

Fibules, 364, 458 ?.
Figurines gallo-romaines, 34, 97.
Fontaines du XVIIIe siècle, 295-296.
Fonts romans, 354.
Forteresse, 13.
Fosses des forêts, 273.
Fou, 432.
Fouilles, 357, 412.
— de la Londe. *Notice :* 455-460.
— de Rolleville. *Notice :* 464-471.
Fournestures, 388.
Fousset, 370.
Fremeures, 377.

G

Gart, 373, 379.
Gesnie, 395.
Gloé, 376, 388.
Gogue, 370, 382, 384.
Grasque, 378.
Gravure, 344.
Gredil, 379.
Grilles du chœur de la cathédrale. *Notice :* 35-56.

H

Harnas, 380.
Heure officielle, 474, 484.
Horloge à phases lunaires, 346-349.
— de chandeliers, 487.
Horlogerie rouennaise. *Notice :* 308, 472-522.
Horlogers de Rouen, 512-521.
Horologier, *horologe*, 517.
Horoscopus, 526.
Housser, 267.
Huguenots, 453.
Hyve, 439.

I

Incinération romaine, 364, 365.
Inscriptions, XIIIe siècle, 125.
— XIVe siècle, 86 ?, 125.
— XVe siècle, 461.
— XVIe siècle, 207.
— XVIIe siècle, 30, 255, 360-362.
— XVIIIe siècle, 29, 110, 204, 226.
— moderne, 359, 462.
— romaine, 365.
Insollidité, 90.
Inviolata (station de l'), 262-263.

J

Jésuites adversaires du vide, 75, 76.
Jetons, 195. *Notice :* 398-404.
Jeu de paume, 137, 188.
Jubés, 226-230, 261-268, 305.

L

Laffet, 389.
Légende, 244.
Léproserie, 437.
Lépreux, 443-445.
Lermier, 218.
Lettres administratives, 51-56, 59-65, 227-229, 407.
Lieurey, 219.

Ligue (la), 241.
Litre seigneuriale, 93.

M

Maail, 379.
Magasin pittoresque, 86.
Maisons en bois, 415, 455.
Maisonner, 434.
Manufacture de bas, 87-92.
Manuscrit archéologique, 295.
Marchander, 390.
Mare pavée, 107, 460.
Marineaulx, 387.
Maronnier, 389.
Marque ? hébraïque, 467.
Masselé, 218.
Masurier, 435.
Mathéreaux, 116.
Médaille d'argent, 142.
— de pèlerinage, 85.
Menevelles, 499.
Mercerie au XVIIIe siècle, 351-353.
Méreaux, 196, 353.
Mettes, 394.
Meule concave, 256.
Meulier, 388.
Monnaies gauloises, 118, 469.
— romaines, 426-428, 457, 458, 469.
— — coupées, 458, 460.
— moyen âge, 27, 245.
— normandes de Louis IV, 301.
— diverses, 307, 353, 427, 428.
Monnayer, *monnoier*, 385, 391.
Montre, 502.
Monuments historiques, 11, 13, 22, 25, 26, 32, 33, 96, 100, 121-126, 140, 141, 246, 277, 278, 305, 329, 356, 369, 398, 409.
— Classement, 121.
— Déclassement, 26.
— mégalithiques, 276.
Moulin portatif, 328.
— à vent, 366.
Moutons des drapiers, 216.
Musée des Antiquités, 34, 63, 97, 118, 141, 191, 215, 231, 328, 415-417, 462.
— céramique, 66, 215.
— de peinture, 67.
— du Havre, 345, 364-366, 413.
— de Cluny, 191.
— à Graville, 296.
— Legrand, à Fécamp, 306, 324.

N

Navigation à Rouen. *Notice:* 370-396.

O

Olla romaine, 364.
Ordonneur, 218.
Orfèvrerie, 164, 192.
Oriol, 494.
Orlogeur, *orogeur*, 490, 491.
Orlogiographe, 513.
Os sculpté, 230.
Ossements, 195.
Ourée, 433.

Ouverture de la porte sainte, 344-345.
Ouvrengne, 439.
Oye, 433.

P

Panneaux décoratifs, 9.
Panthère en bronze, 365.
Passementiers, 400.
Patriarche de Jérusalem, 258.
Pavés, 195, 293.
Peintures décoratives, 238-239, 286, 287.
Pèlerinage, 225.
Personniers, 389.
Perspecteur, 345.
Pipitre, 484.
Plaque de cheminée, 225.
— en faïence, 281.
— commémorative, 463.
Pompes à incendie, 9.
Pont au XVIIe siècle. *Notice:* 111-116.
Porchet, 444.
Portraits, 343, 366.
Poteries gallo-romaines, 159, 457, 464-467.
— barbares, 467.
Potiers étrusques, 158.
Poursuir, 393.
Pourtraict, 489.
Prospectus du XVIIIe siècle, 351-353.
Puits antique, 255.
Pyonnier, 452.

Q

Quêtes, 438.

R

Rébus, 281.
Refaçon, 490.
Règle de la maison de S.-Louis, 133-134.
Règlement des maçons de N.-D., 480.
Reliques, 203, 226.
Rente en couteaux, 318.
Rès, 218.
Restauration archéologique, 349.
Revers, 447.
Roer, 218.
Rouvoisons, 481.

S

Salaires, 310, 453, 487.
Saluts d'or, 27, 95, 141.
Sang-de-déz, 319.
Scramasaxe, 224.
Sculpture (méthode de), 284.
Sépultures, 29, 256, 292, 364.
Signot, 494.
Sommier du XIIe siècle, 354.
Sonderesse, 389.
Soupçonneusement, 434.
Squelettes, 456, 458.
Statères gaulois, 118.
Statues en argent, 46.
— en cuivre, 37, 42.
Statuts, 475-477, 508-510.

T

Tabatières, 351-353.
Tables de cuivre, 191-192.
— pascales, 472.